
ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 00662 6060

AUGUSTE LONGNON

MEMBRE DE L'INSTITUT

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Pt. 1

Paul MARICHAL ET Léon MIROT

Archivistes Paléographes,
Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1920-1929

LES

NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

Longnon, Auguste Honoré, 1844–1911.

... Les noms de lieu de la France; leur origine, leur signification, leurs transformations; résumé des conférences de topononastique générale faites à l'École pratique des hautes études (Section des sciences historiques et philologiques) Pub. par Paul Marichal ... [et] Léon Mirot ...

Paris, E. Champion, 1920–29.

xiii, 831, [1] p. 26cm.

At head of title: Auguste Longnon.

Issued in parts.

1. Names, Geographical—France. I. Marichal, Paul Georges François Joseph, ed. II. *Mirot, Léon, 1870– joint ed. III. Title.

22—3987

Library of Congress DC14.L6

[31d1]

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

Le 14 juillet[1] 1911 décédait presque subitement le maître de la géographie historique, Auguste Longnon : son enseignement ne lui survécut pas : la chaire qu'il avait occupée au Collège de France, d'abord de 1889 à 1892 comme remplaçant ou suppléant d'Alfred Maury, puis comme titulaire depuis 1892, les conférences qu'il dirigeait à l'École pratique des Hautes Études comme répétiteur en 1879, comme maître de conférences depuis 1881, comme directeur d'études à partir de 1886, furent transformées. Une science que ses origines rattachaient à d'Anville, à Adrien de Valois, à Nicolas Sanson d'Abbeville, et qu'Auguste Longnon avait su ériger en corps de doctrine, grâce à sa prudence et à sa sagacité de recherches, à sa méthode critique, à son labeur prodigieux, à la sûreté et à la clarté de son exposé, allait tomber dans l'oubli ; et la porte risquait de se rouvrir à toutes les ignorances, à toutes les fantaisies, à toutes les invraisemblances étymologiques que Longnon avait, durant tant d'années, combattues et dissipées.

En effet, que restait-il de son enseignement tout à la fois si varié et marqué d'une telle unité de doctrine? Rien ou à peu près rien d'écrit. Lui-même avait bien, dans *l'Introduction* de son *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, condensé en quelques pages les grandes lignes de son enseignement. Des résumés analogues avaient

1. Et non — soit dit pour couper court aux hésitations des biographes à venir — le 11 *juin*, comme nous l'avons vu imprimé quelque part. — Auguste-Honoré Longnon était né à Paris le 18 octobre 1844 ; ses parents habitaient au n° 40 de la rue de la Ferme-des-Mathurins, aujourd'hui rue Vignon.

été donnés par certains de ses disciples : des *Considérations sur l'origine et la signification des noms des lieux habités du département de Saône-et-Loire*, par M. L. Lacomme occupent les pages 7 à 47 du petit *Dictionnaire* de ces localités que M. P. Siraud a publié en 1892 ; et l'on doit à MM. Léon Berthoud et Louis Matruchot une *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités... du département de la Côte-d'Or*, parue de 1901 à 1905 dans les *Mémoires de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*. Mais il n'existait aucun travail d'ensemble.

On est tenté de s'étonner de cette carence, en songeant que depuis 1889 le double enseignement de Longnon, au Collège de France et à l'École des Hautes Études, avait porté, dans le premier de ces établissements sur les données ethnographiques des noms de lieux (période antique, noms gaulois et romains, noms d'origine chrétienne, noms d'origine germanique et noms empruntés aux métiers, noms tirés des offices et dignités, des qualités physiques et morales, noms empruntés à la faune, au règne végétal et au règne minéral), dans le second sur ces mêmes noms etudiés par époque (origines ligure, gauloise, romaine ; origines barbares ; origines ecclésiastiques ; origines féodales et modernes). Il faut, pour se garder de cet étonnement, d'une part tenir compte de ce qu'en fait de toponomastique les leçons de Longnon au Collège de France n'étaient que le développement de matières traitées moins en détail dans ses conférences de l'École des Hautes Études ; et d'autre part observer comment, au cours des années, ces conférences ont été conçues.

Comme les autres enseignements de l'École des Hautes Études, celui de Longnon comportait deux conférences par semaine, le jeudi et le samedi. Une seule à l'origine était consacrée à la toponomastique. C'est ce qu'annonçait Longnon dans les propositions qu'il soumit, le 11 juillet 1879, au président de la Section des sciences historiques et

philologiques [1], et qui aboutirent à l'arrêté ministériel du 15 septembre suivant, instituant près cette section des « conférences de géographie historique de la France ». Voici comment il s'exprimait : « Je vous demanderai de vouloir bien m'autoriser à consacrer spécialement une de mes conférences à l'étude historique et philologique des noms de lieux [2], étude que je considère comme la base essentielle de la géographie comparée. On y étudierait l'origine et la signification des noms de lieux dans les différentes parties de la France, puis leurs transformations, et j'estime qu'il sortira même de cette seule portion du vaste cadre que je me trace, des lumières précieuses pour l'histoire de notre pays ».

Cette « étude historique et philologique » occupa les conférences du jeudi durant trois années scolaires, de 1879-1880 à 1881-1882, et Longnon la reproduisit pendant les deux périodes triennales qui suivirent. Après avoir, au cours de ces neuf années, réservé les conférences du samedi à la géographie historique proprement dite, soit à la matière essentiellement visée par l'arrêté de 1879, Longnon crut pouvoir renoncer à cette dernière partie de son enseignement : il se promettait d'y suppléer en poursuivant la publication de son *Atlas historique de France*, publication que malheureusement il n'a pas achevée. A partir de 1889 ses conférences ont eu pour objet exclusif la toponomastique. « Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leur transformation », furent étudiés, comme précédemment, le jeudi, mais en un cycle de quatre, et non plus de trois ans. Dans les conférences du samedi le

1. Cette pièce est conservée au secrétariat de la Section.

2. Ce mot est ainsi écrit au pluriel, ici et un peu plus loin. On est donc en droit de présumer que c'est sous une influence extérieure que Longnon a, par la suite, et constamment, adopté la graphie « noms de lieu », à l'exemple des auteurs des « dictionnaires topographiques » parus dans la collection officielle. Cette graphie, nous n'avons pas osé, dans la présente publication, ne pas la respecter, bien que nous la tenions pour peu justifiée : dans la juxtaposition d'un nom de lieu et d'un autre nom de lieu, impossible de ne pas voir les noms d'au moins deux *lieux*.

maître, au lieu de considérer l'ensemble du territoire français, s'attachait à un département en particulier.

Cette heureuse innovation procurait aux personnes empêchées de fréquenter pendant quatre années consécutives l'École des Hautes Études le moyen de s'assimiler plus rapidement sa méthode. De plus, et nous insistons sur ce point, elle fournissait au maître l'occasion de reprendre en sous-œuvre, en présence de ses auditeurs, dont il accueillait volontiers la collaboration, son enseignement du jeudi.

En étudiant chaque année [1] un département au point de vue toponomastique, en recherchant et en rapprochant les formes anciennes des noms de lieux, en confrontant ces formes avec celles des noms similaires ou paraissant tels, relevés dans d'autres départements, en étendant cette enquête à la majeure partie des divisions administratives actuelles de la France, Longnon s'imposait une tâche véritablement scientifique, mais qui, toute expérimentale, ne pouvait aboutir — ses prémisses devant être ou corroborées ou modifiées par des constatations ultérieures — à des conclusions inébranlables que dans un avenir fort lointain : en effet les départements qu'il a ainsi passés en revue sont au nombre de dix-huit : Aisne (1888-1888 [2]), Hautes-Alpes (1907-1892), Aube (1893-1894), Côte-d'Or (1900-1901), Eure (1891-1892), Eure-et-Loir (1897-1898), Indre-et-Loire (1898-1899), Maine-et-Loire (1895-1896), Marne (1888-1889), Haute-Marne (1904-1905 et 1905-1906), Meurthe-et-Moselle (1894-1895), Meuse (1896-1897), Nièvre (1901-1902), Haut-Rhin, limité au Territoire de Belfort (1906-1907), Deux-Sèvres (1903-1904), Somme (1890-1891), Vienne (1902-1903), Yonne (1899-1900) ; supposé qu'il soit parvenu à traiter de même tous les départements qui, comme ceux que

1. Sauf pendant l'année scolaire 1892-1893 : voir ci-après notre note de la page 279.

2. Pendant les trois années scolaires qui ont précédé sa mort, Longnon est revenu à l'étude de ce département, dont la toponomastique est particulièrement intéressante, le territoire en étant partagé entre les dialectes français et picard.

nous venons d'énumérer, sont représentés dans la collection officielle du *Dictionnaire topographique de la France*, ou ont fait l'objet de travaux conçus dans le même esprit, les résultats acquis n'auraient intéressé qu'un tiers environ de notre territoire national, et un tiers qui n'englobe pas, à beaucoup près, toutes les régions dont la toponomastique sollicite une étude particulièrement attentive. Faute de ces listes de formes anciennes qui font tout le prix des « dictionnaires topographiques », Longnon devait persister à se montrer très sobre d'exemples empruntés à la Flandre française et au Roussillon, et s'en tenir aux inductions et aux hypothèses, très rationnelles à la vérité, mais fondées sur un nombre extrêmement restreint de faits positifs, qui faisaient le fond de son enseignement relativement aux noms de lieux d'origine burgonde et d'origine wisigothique : il ne pouvait juger venue l'heure de substituer à ses conférences un livre définitif.

En 1913 le Dr Hermann Gröhler, de Breslau, entreprenait la publication d'un manuel intitulé : *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*. Le premier volume, seul paru jusqu'à ce jour, est consacré aux vocables d'origine ligure, ibérique, phénicienne, grecque, gauloise et latine : c'est, on le reconnaît, la matière traitée dans les première des quatre années que comportait le cycle de l'enseignement de Longnon ; il y a d'ailleurs beaucoup d'analogie entre le plan suivi par le professeur de Breslau et celui qu'avait adopté le directeur d'études de Paris. Mais celui-ci s'appliquait à remplir son programme en une trentaine de conférences, tandis que le Dr Gröhler a eu toute latitude pour multiplier, en plus de trois cent cinquante pages, les exemples accompagnés de références précises et les hypothèses dignes de la plus sérieuse attention.

Tout récemment, en 1926, M. Albert Dauzat, dans un volume de moindre étendue, mais de compréhension plus vaste — *Les noms de lieux, origine et évolution : villes et villages, pays, cours d'eau, montagnes, lieux dits* — a mis

à la portée du grand public un intéressant essai de synthèse.

Pour indéniables que soient les mérites respectifs de ces deux publications, ils ne sauraient dissimuler un fait brutal : depuis la mort de Longnon la recherche des textes relatifs aux noms de lieux français, à laquelle il attachait à bon droit une si grande importance, n'a guère progressé, puisque la collection des « dictionnaires topographiques » ne s'est augmentée que de trois volumes, dont, au demeurant, les manuscrits lui avaient été connus ; le livre définitif qu'il eût jugé prématuré d'écrire, personne n'est encore, à l'heure actuelle, en état de l'entreprendre, et il importe que nos lecteurs ne se méprennent pas sur la nature et la portée du volume que nous leur offrons.

Devant l'oubli auquel était fatalement voué un enseignement purement oral, devant le danger de déformation ou d'altération que courait la méthode suivie, nous avons pensé qu'un impérieux devoir s'imposait : rappeler ce qu'était la doctrine du maître de la géographie historique au moment de sa disparition. Telle est, sans plus, la tâche que nous nous sommes assignée [1]. Il nous est agréable de remercier les personnes qui, dans ce travail de reconstitution, sont venues à l'aide de nos souvenirs personnels, et tout particulièrement MM. Georges Mesnard et Pascal Lanco. Ce dernier, aujourd'hui archiviste du département de la Vendée, a fréquenté l'École des Hautes Études pendant les sept années qui ont précédé la mort de Longnon : nous lui devons un résumé très attentif des notes qu'il a recueillies. Non moins assidu, mais à une époque plus ancienne, M. Georges Mesnard avait, de son côté, résumé les

1. Il en résulte que notre rôle était des plus modestes, beaucoup plus modeste que ne le concevait M. René Largillière. Dans un compte rendu donné en 1924 (*Revue Celtique*, XLI, 361-391), ce jeune savant, dont il faut déplorer la perte prématurée, s'est scandalisé de ce que, pour résumer les conférences de Longnon relatives aux noms et lieux d'origine bretonne, « MM. Marichal et Mirot, qui ignorent tout du breton, n'ont pas daigné faire appel à un celtiste compétent ».

conférences des années 1900-1901 à 1903-1904, et nous avons également mis à contribution son travail : la rédaction en est moins condensée, et l'on nous assure qu'il a pris soin de la soumettre au contrôle du maître.

Heureux d'évoquer la précieuse sympathie dont la famille Longnon a favorisé notre entreprise[1], nous croyons devoir insister sur le parti que nous avons tiré des communications libérales par lesquelles cette sympathie s'est affirmée.

Les fiches que Longnon avait sous les yeux en professant à l'École des Hautes Études ne portent, en général, que des indications très brèves, des énumérations, des ébauches de transitions, dont il s'aidait pour ordonner ses exposés ; à défaut d'une documentation au sens rigoureux du mot, elles nous ont procuré le moyen de contrôler les notes de MM. Mesnard et Lanco, et, hâtons-nous de l'ajouter, d'en constater l'exactitude.

Au Collège de France, Longnon entendait ne rien laisser à l'improvisation : le texte de ses leçons était entièrement rédigé. Or il se trouve que, pendant les années 1889-1890 et 1890-1891, ses leçons du jeudi matin ont porté sur les mêmes matières que les conférences des deux premières années du cycle de l'École des Hautes Études : grâce à cette circonstance, nous nous flattons d'avoir fidèlement reproduit, en ce qui concerne les noms de lieux remontant à l'antiquité et aux invasions barbares, la pensée et l'expression de notre maître.

Dans le « résumé des conférences de toponomastique générale » que nous livrons au public, en dehors d'une division en chapitres qui s'imposait, et de la numération des paragraphes, sur laquelle nous allons revenir, nous nous sommes attachés à n'introduire rien de nous-mêmes. Si, dans quelques cas tout exceptionnels, nous avons jugé opportun

1. Nous remercions tout particulièrement notre confrère M. Jean Longnon de son article : *Ce que disent les noms de lieu* (*La Revue critique des idées et des livres*, XXX, n° 179 (25 décembre 1920), p. 663-673.

de nous départir de cette résolution de principe, c'est en note que nous l'avons fait. Et quand, d'autre part, nous avons rejeté de même en note des énonciations appartenant à Longnon, nous n'avons pas manqué d'en indiquer les motifs : là encore, on nous l'accordera, nous avons été guidés par le souci le plus scrupuleux de ne pas dénaturer sa pensée [1].

Ce « résumé », nous avons cru qu'il était indispensable de le faire suivre d'un « index » alphabétique, dans lequel nous avons fait figurer, non seulement les formes anciennes et les formes actuelles des noms de lieux, mais encore les suffixes et autres éléments, étudiés par Longnon, de ces vocables, ainsi que les termes exprimant telles notions à la prise en considération desquelles il attachait quelque importance, tels phénomènes de phonétique sur lesquels il s'appuyait. Cet index renvoie, non pas aux pages du volume, mais aux paragraphes ; sans être, nous le reconnaissons, à l'abri de toute critique, la numérotation de ceux-ci a du moins l'avantage de localiser les recherches, et c'est tout ce que nous nous proposions en l'établissant. Puissions-nous avoir facilité aux esprits de bonne volonté la connaissance exacte, l'équitable appréciation et l'éventuelle mise en valeur de la méthode, toute de prudence, moyennant laquelle Longnon s'efforçait d'équilibrer comme il convient les principes réputés immuables de la théorie, et les résultats, parfois déconcertants à première vue, de l'expérience [2].

1. C'est ainsi qu'au bas de la page 180 nous avons rapporté, au sujet de l'origine des noms du Croisic et de Pornic, une opinion émise par Longnon en 1890, mais que nous n'avons pas retrouvée dans les notes plus récentes de ses auditeurs : cette opinion, que M. Dauzat n'accepte pas (*Les noms de lieux*, p. 144 et 179), il est probable que Longnon l'avait, tout le premier, abandonnée.

2. Qu'on observe sans parti pris les raisons données par Longnon de l'identification de *Sindunum* avec Senuc, et l'on reconnaîtra qu'il y a quelque désinvolture dans le dogmatisme avec lequel le Dr Gröhler (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1924, p. 89) déclare que cette identification *ist selbstverständlich zu verwerfen*. — Pourquoi le même savant estime-t-il injustifiée (*unberechtigt*) l'hypothèse, pour Écouen, d'un primi-

Peut-être nous reprochera-t-on de n'avoir tenu aucun compte des travaux, des découvertes faites depuis 1911, et qui ont pu modifier les théories d'Auguste Longnon. Nous avons voulu le laisser parler une dernière fois, comme il l'avait fait dans cette dernière année scolaire 1910-1911, élevant, nous a-t-il semblé, à sa mémoire le monument qui lui eût le plus agréé, et lui manifestant, pour l'instruction de tous ceux qui ont profité, profitent et profiteront de son enseignement, le témoignage le plus complet de la gratitude vivante de ses nombreux disciples et admirateurs [1].

tif gaulois *Scotomagus*? Le germanique *Esk-hem*, qu'il offre en échange, serait seul de son espèce dans la région, et ne saurait expliquer la diphtongue qui caractérise, dans le nom d'Écouen, la syllabe tonique. — Admettre que *Vapincum*, l'ancien nom de Gap, a été formé sur un nom d'homme germanique au moyen du suffixe *-ing*, ce qui n'aurait pu se produire qu'à la suite des invasions, c'est méconnaître que *Vapingum* figure dans un texte de l'antiquité romaine, l'Itinéraire d'Antonin.

1. M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, a pris la peine de relire les épreuves de cet ouvrage, et nous a aidés de ses précieux conseils. Et dès 1925 son collègue M. Ch.-V. Langlois, directeur des Archives, a bien voulu signaler notre entreprise à l'attention du grand public (*Noms de lieu en France*, dans la *Revue de France*, 5e année, nº 20, 16 octobre 1920, p. 664-694). A tous deux nous exprimons ici notre respectueuse gratitude.

LES

NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

AVANT-PROPOS

Les noms de lieu forment la plus riche des nomenclatures qui se rattachent à la langue usuelle. Environ deux cent mille vocables, dont certains s'appliquent, il est vrai, à plusieurs localités, ont été réunis dans l'édition du *Dictionnaire des Postes et des Télégraphes* publiée en 1898. Si tous les lieux habités de la France y figuraient, leur nombre dépasserait certainement le million ; et si l'on faisait le dépouillement du cadastre, on arriverait incontestablement à cinq ou six millions de vocables géographiques.

Cet immense vocabulaire n'est pas, comme celui des sciences, le produit de la méditation, et encore moins le développement d'une donnée systématique. Il n'est pas l'œuvre de quelques hommes. Il s'est formé à la longue, et comme au hasard des circonstances. Il a pour auteurs tous les peuples qui, successivement, sont venus s'établir dans notre pays, toutes les races, victorieuses ou vaincues, dont le mélange a produit la nation française.

1. Sauf quelques rares modifications qu'on n'a pas cru pouvoir se dispenser d'y apporter, le texte qui suit est celui qu'Auguste Longnon avait rédigé en vue de sa leçon du jeudi 5 décembre 1889 au Collège de France, et qu'il paraît avoir ensuite retouché pour l'adapter à son enseignement de l'École des Hautes Études.

Des éléments si divers par leur origine ne le sont pas moins par leur signification. Ils indiquent tantôt la configuration ou la nature du sol, tantôt les espèces animales ou végétales qui y vivent, d'autres fois la destination que les lieux ont reçue du fait des hommes ; ou bien encore ils nous ont conservé la mémoire d'anciens événements ou le nom des personnages par qui les centres de population furent créés ou transformés : de sorte que, dans la nomenclature d'un pays comme la France, les renseignements abondent, non seulement pour le linguiste, mais aussi pour l'historien, pour l'archéologue et pour l'économiste. Quant aux mots dont le sens nous échappe (et il en est encore beaucoup), ils sont eux-mêmes utiles à l'histoire, parce que, si l'on en ignore la signification, on sait parfois cependant, grâce à leur structure, à quel peuple on les doit.

Une source où il y a tant à puiser n'est pas sans avoir été déjà mise à contribution. Elle a servi à la plupart des érudits du temps passé, mais d'une manière tout à fait accidentelle et rarement intelligente. Adrien de Valois, dans sa *Notitia Galliarum*, publiée en 1679, et l'abbé Lebeuf, dans l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, qui date du milieu du XVIII[e] siècle, sont les seuls auteurs qui aient tiré un parti raisonnable de ce moyen d'information dont ils avaient acquis le juste sentiment par une longue habitude et beaucoup de pénétration ; encore le second, parfois bien aventureux, ne doit-il être consulté qu'avec beaucoup de circonspection.

Ce n'est guère avant le milieu du XIX[e] siècle, qu'on a commencé à faire une étude spéciale des noms de lieu. Un érudit d'esprit très cultivé et de sens droit, Auguste Le Prévost, a, en 1839, tracé la voie qu'il convenait de suivre, en réunissant, sous la forme d'un dictionnaire [1], avec l'équi-

1. *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*. Évreux, 1839, in-12.

valent moderne à côté, les noms anciens des localités du département de l'Eure, tels qu'il les avait recueillis dans les vieux textes et surtout dans les chartes. Des ouvrages conçus dans le même esprit, mais différents dans leur disposition, ont paru depuis, consacrés aux régions les plus diverses de la France. Enfin, un répertoire général, qui doit embrasser toute la France, entrepris il y a plus de cinquante ans par ordre du ministre de l'Instruction publique, le *Dictionnaire topographique de la France, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, est aujourd'hui publié pour vingt-sept départements [1]. Les index géographiques des nombreux cartulaires publiés depuis un demi-siècle [2] apportent une non moins utile contribution à l'étude des noms de lieu que les dictionnaires dont on vient de parler ; ils sont même en quelque sorte plus précieux, parce qu'ils

1. Voici l'énumération de ces départements, le nom de chacun étant accompagné, entre parenthèses, du nom de l'auteur et de la date de publication du dictionnaire :

Ain (Philipon, 1911) ; — Aisne (Matton, 1871) ; — Hautes-Alpes (Roman, 1884) ; — Aube (Boutiot et Socard, 1874) ; Aude (abbé Sabarthès, 1912) ; — Calvados (Hippeau, 1883) ; — Cantal (Amé, 1897) ; — Dordogne (de Gourgues, 1873) ; — Drôme (Brun-Durand, 1891) ; — Eure (mis de Blosseville, 1878) ; — Eure-et-Loir (Merlet, 1861) ; — Gard (Germer-Durand, 1868) ; — Hérault (Thomas, 1865) ; — Haute-Loire (Chassaing et Jacotin, 1907) ; — Marne (Longnon, 1891) ; — Haute-Marne (Roserot, 1903) ; — Mayenne (Maitre, 1858) ; — Meurthe (Lepage, 1862) ; — Meuse (Liénard, 1872) — Morbihan (Rosenzweig, 1870) ; — Moselle (de Bouteiller, 1874) ; — Nièvre (de Soultrait, 1865) ; — Pas-de-Calais (cte de Loisne, 1908) ; — Basses-Pyrénées (Raymond, 1863) ; — Haut-Rhin (Stoffel, 1868) ; — Vienne (Rédet, 1881) ; — Yonne (Quantin, 1862). — Sont sous presse, à l'heure actuelle, les dictionnaires du Cher et de la Cote-d'Or : en outre, ont été déposés au Ministère de l'Instruction publique les manuscrits des dictionnaires d'Ille-et-Vilaine, de la Sarthe, de Seine-et-Marne et des Vosges.

Divers travaux conçus dans le même esprit ont été publiés en dehors de cette collection officielle ; les principaux se rapportent aux départements de l'Indre (Eug. Hubert, 1889), d'Indre-et-Loire (Carré de Busserolle, 1878-1884), de la Loire-Inférieure (Quilgars, 1907), de Maine-et-Loire (Port, 1874-1878), de la Savoie (Vernier, 1896), des Deux-Sèvres (Ledain et Dupond, 1902), de la Somme (Jacques Garnier, 1867-1878, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 3e série, t. I et IV).

2. H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français* (tome IV de la collection des *Manuels de bibliographie historique*, Paris, Alph. Picard, 1907, in-8o).

fournissent généralement les formes les plus anciennes, et partant les plus intéressantes, des vocables géographiques.

D'autre part, quelques ouvrages ont été consacrés par divers érudits à l'étude de la formation ou de la signification des noms de lieu. Tels sont, par exemple :

Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieu en France* (1864, in-8°, 140 p.). L'auteur de ce livre étudie quelques séries de vocables topographiques, en prenant pour point de départ l'explication d'un nom de lieu déterminé ; possédant à fond les travaux de Valois et de Lebeuf, et doué d'un grand bon sens, il arrive à des résultats vraiment étonnants pour le temps où il écrivait.

Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu, traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieu fournis par divers documents* (1867, petit in-8°, 176 pages). Ouvrage dont l'éloge n'est plus à faire, mais auquel on aurait tort de se fier complètement.

H. Cocheris, *Origine et formation des noms de lieu* (1874, in-12, 276 pages). Cet ouvrage a pour auteur un érudit auquel on doit d'estimables travaux ; mais, apparemment plus complet et plus méthodique que les livres mentionnés précédemment, il doit être consulté avec une grande méfiance pour tout ce qui appartient en propre à son auteur.

H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (1890, in-8°) ; cet ouvrage renferme surtout de précieuses données sur les vocables géographiques formés en Gaule, à l'époque romaine, sur des noms propres de personnes et des noms de propriétaires.

L'étude de la signification des noms de lieu repose aujourd'hui sur des bases assez solides. On ne se contente plus, comme le faisait Bullet il y a un siècle et demi, de dépecer les noms de lieu en autant de morceaux qu'ils ont de syllabes — sans paraître se douter des altérations, parfois si graves, qu'ils ont subies au cours des siècles — et, ce

dépècement opéré, de chercher la signification de chacune de ces parties du nom dans un prétendu langage celtique, qui n'a rien de commun avec celui qu'ont étudié, de nos jours, MM. d'Arbois de Jubainville, Gaidoz, Loth et Ernault. La seule méthode véritablement scientifique consiste à rechercher les formes anciennes de chacun de ces noms, ou, à leur défaut, les formes anciennes sous lesquelles les anciens documents désignent quelque localité homonyme, et l'on part de là pour en déterminer le sens, à l'aide des langues successivement parlées par nos ancêtres. Parfois, c'est l'étude comparée de tous les noms de lieu d'une région, aujourd'hui française, qui permet d'arriver à l'étymologie d'une série importante de vocables géographiques. Les progrès accomplis depuis un demi-siècle dans les études de philologie en général, et de philologie celtique en particulier, ne sont pas sans utilité pour ce genre d'études.

I

ORIGINES GRECQUES

Les noms de lieu actuels du territoire français ne nous apprennent rien, pour ainsi dire, sur les colonies que les Grecs ou les Phéniciens formèrent jadis en Gaule, et, semble-t-il, presque exclusivement dans la Gaule méridionale.

1. Pour les Grecs, par exemple, leur plus importante colonie de Gaule fut **Marseille**, fondée par les Phocéens vers l'an 600 avant notre ère ; or le nom ancien de cette ville, Μασσαλία en grec, Massilia en latin, n'est peut-être pas d'origine grecque : il est possible que ce soit simplement un nom indigène, par exemple ligure, puisque Marseille fut fondée dans une contrée où dominaient alors les Ligures.

Quelques noms géographiques d'origine grecque sont mentionnés et appliqués à des localités de Gaule, par d'anciens auteurs grecs ou latins, mais tous désignent des localités situées sur les côtes de la Méditerranée. Tels sont, par exemple, Athenopolis, Portus Herculis Monoeci, Νίκαια, Ἀντίπολις, Ἀγάθη, Ἀφροδισιάς.

2. Athenopolis, la ville de Minerve, localité dont le nom ne paraît pas avoir subsisté, et dont la situation, qui n'a pas été déterminée d'une façon certaine, répond peut-être à celle de Saint-Tropez (Var).

3. Portus Herculis Monoeci était, ce nom l'indique suffisamment, le port consacré à Ἡρακλῆς Μονοῖκος, dénomination grecque d'un Hercule solitaire qui n'est autre, paraît-il, que l'Hercule tyrien, c'est-à-dire le dieu phénicien Melkarth. C'est aujourd'hui **Monaco**, que l'on désignait encore au XVIIe siècle sous le nom de *Mourgues* ou *Mourguez*[1].

Deux autres localités de la même région étaient dédiées à Hercule, à en juger par leur nom d'Heraclea.

1. Voir H. Bouche, *La chorographie ou description de Provence* (Aix, 1664, 2 vol. in-fol.), *passim*.

4. L'une d'elles était située, croit-on, vers Saint-Gilles (Gard), c'est-à-dire à l'ouest de l'embouchure du Rhône.

5. L'autre est Heraclea Caccabaria, qu'on a placée, non sans vraisemblance, au sud de Saint-Tropez, vers la baie de Cavalaire.

On est assez porté à considérer ces deux Heraclea, de même que Monaco, comme d'anciens comptoirs phéniciens qui auraient ensuite passé aux Grecs.

6. Νίκαια, nom grec reproduit par le latin Nicaea, désigne la ville de Nice. Ce nom, qui signifie littéralement « la victorieuse », s'appliquait peut-être originellement à un sanctuaire de la Victoire, Νίκη, à moins qu'il ne s'agisse ici de Minerve, ou plutôt de Pallas, qui était, on le sait, honorée sous ce surnom dans la citadelle de Mégare, en Attique.

7. Ἀντίπολις, c'est-à-dire « la ville d'en face », devait son nom à sa situation opposée à celle de Nice, de même que la ville actuelle de Tortose, en Syrie, située en face de l'île d'Aradus, fut jadis appelée Antaradus. C'est la moderne Antibes, en provençal *Antiboul*, ce dernier nom accentué sur la seconde syllabe.

8. Ἀγάθη, qui, comme Nice et Antibes, était à l'origine un comptoir marseillais, est aujourd'hui la ville d'Agde (Hérault). Suivant Timosthène que cite Étienne de Byzance, le nom complet de cette localité aurait été Ἀγαθὴ Τύχη, c'est-à-dire « Bonne Fortune ».

9. Ἀφροδισιάς, c'est-à-dire « lieu consacré à Vénus », est le nom qu'Étienne de Byzance donne à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) dont le nom actuel dérive du latin Portus Veneris au même titre que *vendredi* de Veneris dies.

10. Tels sont les quelques vocables géographiques d'origine grecque qui ont pu être relevés sur notre pays. Ce modeste ensemble n'a pas suffi à certains esprits qui, voulant voir en Gaule de plus nombreux vestiges de colonisation grecque, ont cru trouver satisfaction dans certaines régions avoisinant, les unes l'Océan Atlantique, les autres l'embouchure de la Somme. Les noms géographiques sont ici les seuls témoins invoqués : en l'espèce, ils ne prouvent pas grand' chose. Sans doute, dans les départements des Landes, du Gers, des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées, un assez grand nombre de villages ont leur nom terminé en *os*, Athos, Pissos, Ibos ; mais la terminaison de

ces noms, correspondant à une syllabe accentuée du nom primitif, est sans rapport avec la terminaison grecque -ος qui n'aurait, en français, pas laissé plus de traces que les terminaisons latines -us et -um, appartenant à des syllabes post-toniques.

Les prétendues preuves de colonisation grecque vers l'embouchure de la Somme ne sont pas plus convaincantes. Il se peut que le nom primitif de Saint-Valery-sur-Somme soit Leuconaus, comme le dit la *Vita Sancti Walarici*, écrite au VIIe siècle ; mais c'est à tort qu'on voudrait reconnaître dans ce vocable deux mots grecs, l'adjectif λευκός, « blanc », et le substantif ναῦς, « vaisseau ». La terminaison du nom Leuconaus n'offre qu'un rapport fortuit avec le mot grec ναῦς : ce nom paraît formé à l'aide d'un suffixe -avus (réduit de bonne heure à -aus), qu'on trouve dans certains noms de lieu de la Gaule, tels Andelaus, Merlavus, Vertavus, et notamment Vinimaus et Tellaus, ces deux derniers noms désignant deux régions peu éloignées de Saint-Valery, le Vimeu et le Talou.

Il convient donc de ne pas exagérer la recherche d'éléments grecs dans la toponymie française, d'autant plus que les anciens noms grecs qui se sont perpétués jusqu'à nous, tout comme les mots qui du latin sont passés dans notre langue, ont été altérés de telle façon, que leurs formes modernes n'offrent rien qui accuse leur origine, et sont presque méconnaissables, ainsi qu'on l'a vu par l'exemple d'Agde, d'Antibes, de Nice et de *Mourgues*.

II

ORIGINES PHÉNICIENNES

11. Les noms de lieu n'apprennent rien sur les colonies phéniciennes qui ont pu ou même qui ont dû exister, à une époque antérieure à la fondation de Marseille, dans le voisinage de la Méditerranée. Il est vraisemblable que la plupart des établissements grecs dont le nom rappelait celui d'Hercule, sont d'anciens comptoirs phéniciens passés aux Grecs, et que le nom d'Hercule évoquait là le souvenir du personnage mythologique que les Grecs appelaient l'Hercule tyrien, et que les Tyriens — qui ont porté son culte à Cadix, à Malte et à Carthage — nommaient Melkarth. Mais il est périlleux de vouloir distinguer, parmi les localités de la Gaule dont les écrits de l'antiquité nous ont transmis les noms, celles dont les vocables peuvent dériver de quelque langue sémitique. Par exemple, dans le nom de Ruscino, qui désigna tout d'abord Castell-Rossello, près de Perpignan, en attendant que le nom de Roussillon fût appliqué à un comté, puis à l'une de nos provinces, on a voulu voir la racine *rus*, qui figure dans bien des noms géographiques africains d'origine punique (Rusadir, Rusgunia, Rusuccurum), et dont le sens, identique à celui de *ras*, si fréquent dans les dénominations géographiques d'origine arabe, répond au français « cap » ou « promontoire » ; mais, outre que la position de Castell-Rossello, même s'il s'était produit un changement important dans la configuration du littoral méditerranéen, ne permet guère cette conjecture, le rapprochement est peut-être tout fortuit. Il serait plus raisonnable de dire que Ruscino se rapproche par sa terminaison de Barchino, aujourd'hui Barcelone, ville d'Espagne certainement d'origine punique, puisqu'elle a été fondée par Amilcar Barca, vers 230 avant J.-C., que son nom paraît bien avoir été formé, à l'aide d'un suffixe punique, sur *Barca*. Ruscino procède-t-il pareillement d'un nom d'homme tel que *Rusca*? On ne peut que le supposer.

Les noms phéniciens ou puniques ne doivent d'ailleurs pas avoir été très nombreux en Gaule ; et, comme les monuments de l'antiquité ne nous en font connaître aucun dont le caractère ethnique soit certain, il faut se garder d'en chercher des vestiges sous les formes, souvent si trompeuses, de la nomenclature géographique moderne de notre pays.

III

ORIGINES LIGURES

12. Les Ligures qui, lors de la conquête romaine, occupaient les régions alpestres de la Haute-Italie et de la Gaule, semblent avoir dominé jadis sur une bien plus grande étendue de pays. En effet, selon Justin, qui n'est que l'abréviateur de Trogue-Pompée, historien latin contemporain d'Auguste et originaire de la cité des Voconces, c'est « inter Ligures et feras gentes Gallorum », sur le territoire des Segobriges, que les Phocéens auraient fondé, vers l'an 600 avant J.-C., la ville de Marseille. Festus Avienus, qui écrivait à la fin du IVe siècle de notre ère, en s'aidant de documents postérieurs d'un siècle environ à la fondation de Marseille, dit que le Rhône formait la limite entre l'Ibérie et les rustiques Ligures. Cependant on a lieu de croire qu'il y avait des colonies ligures au nord des Pyrénées, si même à un moment donné, ce peuple n'a pas occupé le pays situé entre ces montagnes et le Rhône : le souvenir en subsiste dans le nom de **Livière**, porté par une plaine voisine de Narbonne, que Grégoire de Tours, dans son *Liber in gloria martyrum*[1], désigne sous le nom de Liguria.

Suivant l'opinion des savants modernes qui se sont occupés d'ethnographie avec le plus de succès, Müllenhoff en Allemagne, d'Arbois de Jubainville en France, les Ligures seraient venus des régions de la mer du Nord, chassant devant eux les Sicanes, établis alors en Gaule, qu'ils poursuivirent jusqu'en Italie, où ces derniers ne purent d'ailleurs se maintenir. En un mot, les Ligures auraient dominé quelque temps jusque vers les confins de l'Etrurie, et même fondé en Espagne une colonie dont l'emplacement est difficile à déterminer, mais qui aurait compris la région avoisinant les sources du Betis, c'est-à-dire du Guadalquivir actuel. En Gaule, ils durent céder le pas aux populations celtiques qui y arrivèrent cinq ou six siècles avant l'ère chrétienne.

1. *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum merovingicarum*, I, 549.

La langue des Ligures s'est perdue sans laisser de traces bien apparentes, et aucune inscription ligurienne n'a été trouvée dans les Alpes maritimes, qui furent comme le dernier refuge de leur indépendance. Cependant on possède quelques données sur des noms propres qui peuvent être attribués à cette nation.

13. Un texte épigraphique[1] remontant à l'an 117 avant J.-C. et trouvé dans la Valle di Polcevera, près de Gênes, soit en pleine Ligurie, est particulièrement instructif à cet égard. Reproduisant une sentence arbitrale prononcée par les frères Minucius entre les Génois et les *Viturii*. il renferme des noms propres de populations, de villages, de forteresses, de montagnes, de vallées, de cours d'eau, et parmi ces appellations, au nombre de vingt-neuf, on distingue les noms Neviasca, Vinelasca — répété sous la forme Vinelesca — Veraglasca et Tutelasca, tous appliqués à des cours d'eau. Le suffixe -asca qu'ils présentent, et dont on constate ainsi la fréquence relative dans cette inscription, peut être d'autant mieux considéré comme particulier aux Ligures, qu'on ne le rencontre dans aucune des langues de l'Europe occidentale qui nous sont connues[2].

Il est impossible de ne pas reconnaître dans le suffixe -asca la forme féminine d'un suffixe encore vivant dans la Haute-Italie et dans la région alpestre, où on l'emploie pour la formation d'ethniques tels que *bergamasque*, *crémasque*, *monégasque*, mots italiens francisés qui désignent les habitants de Bergame, de Crème et de Monaco. La forme masculine paraît dans les noms de lieu Areliascus et Caudaliascus, qu'on lit dans la *Table alimentaire de Veleia*, document épigraphique de l'ancienne Étrurie[3]. Ce suffixe étant à bon droit considéré comme ligure, on a intérêt à rechercher s'il a laissé des traces en France.

On peut répondre affirmativement à cette question par

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, V, 886.

2. La même inscription présente d'autres suffixes de noms de lieu, tels que -emia, -inus, et -atis ou -ates, qu'on peut aussi attribuer aux Ligures; mais les deux derniers ne leur étaient pas spéciaux, car ils se retrouvent dans d'autres langues indo-européennes; quant à -emia, il est difficile à reconnaître dans les formes médiévales ou modernes des noms de lieu; on n'en tiendra donc pas compte ici.

3. Ces deux vocables figurent à la page XVII, ligne 21, du texte de la *Tabula alimentaria Veleiatium* qu'Ernest Desjardins a donné à la suite de sa thèse de doctorat *De tabulis alimentariis*,... (Paris, 1854, in-4°).

l'examen de deux précieux documents de la période franque intéressant le pays compris entre le Rhône inférieur et les Alpes, c'est-à-dire le Testament du patrice Abbon, qui date de 739 [1], et le Polyptique de l'église de Marseille [2], rédigé vers 815, sous l'évêque Wadald. Le premier de ces textes, dans lequel sont énumérées d'assez nombreuses localités de la Provence, du Dauphiné et des régions voisines, en mentionne au moins quatre dont le nom est terminé en -asca ou -ascus : Annevasca, Cravasca, Barciascus, Bicorascus ; et sept autres présentant le suffixe -oscus, qui paraît n'être qu'une variante du précédent : Albarioscus, Bonnoscus, Cattaroscus, Cravioscus, Lavarioscus, Lavarnoscus, Riacioscus. Quant au Polyptique de l'église de Marseille, on y rencontre Albarascus, Albaroscus, Albioscus, Curioscus, Dailosca, Lebrosca, Mainosca.

On ne connaît malheureusement pas toujours l'équivalent moderne de ces vocables.

Aux deux suffixes presque analogues -ascus et -oscus, il faut sans doute en joindre un troisième, -uscus, qui termine, dans Pline et dans Ptolémée, le nom d'une population alpestre, donc vraisemblablement ligure, les Rugusci. Il serait imprudent d'ajouter à ces trois suffixes, les suffixes *-esc* et *isc*, qui compléteraient la gamme vocale, car ces deux derniers, lorsqu'ils se présentent dans les noms de lieu, proviennent le plus souvent d'un suffixe germanique, subsistant dans l'allemand *-isch* et dans l'anglais *-ish*, qui caractérisent surtout des adjectifs ethniques. Pour ne pas risquer d'attribuer une origine ligure à des noms en réalité germaniques ou semi-germaniques, il faut donc n'admettre pour ligures ou semi-ligures que des vocables dont le suffixe était originellement *-asc*, *-esc* ou *-usc*.

14. En disant « ligures ou semi-ligures », on entend bien préciser que les noms dans lesquels on reconnaît ces suffixes, sont loin de remonter tous avec certitude à la période ligurienne du passé de la France méridionale, car l'un de ces suffixes est, on vient de le voir, usité de nos jours encore pour la formation d'adjectifs

1. Pardessus, *Diplomata*, II, 370-378.
2. Publié en 1857 par Guérard, à la suite du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, dans le t. IX (p. 633-654) de la *Collection des cartulaires de France*.

ethniques dans la Haute-Italie. Les suffixes ligures paraissent être restés en usage pour la formation des adjectifs à l'époque romaine, et sans doute même à l'époque franque, dans les pays précédemment habités par les Ligures, et dans lesquels, par conséquent, leur langue avait été usitée. Par un phénomène dont on peut citer d'autres exemples, le suffixe *-asc* survécut à la langue à laquelle il appartenait. Le fait est d'ailleurs parfaitement établi, grâce à une dissertation sur certaines formes de noms de lieu de la Haute-Italie, qu'un érudit italien, Jean Flechia, a communiquée en 1870 et 1871 à l'Académie royale des Sciences de Turin [1], et dans laquelle sont énumérés plus de cent trente noms en *-asca* ou en- *asco* appartenant aux provinces italiennes situées au nord de l'Étrurie, et que l'on sait avoir été occupées, dans une certaine période de l'antiquité, par les Ligures. A côté des noms *Agli-asco*, *Barbari-asco*, *Cornegli-asca*, *Lisin-asco*, qui sont certainement dérivés des gentilices ou noms de famille romains Allius, Barbarius, Calvinius, Cornelius et Licinius, et qui ne peuvent dater que de l'époque à laquelle la Ligurie était devenue romaine, on trouve, dans la liste dressée par Flechia, des noms manifestement postérieurs à l'époque romaine, dérivés qu'ils sont de noms d'origine germanique : par exemple *Boson-asco* ou *Bosn-asco*, *Garibald-asco*, *Gepid-asco*, formés sur les noms d'homme Boso, Garibaldus et Gepidus. Ces noms de lieu liguro-lombards sont, à la vérité, en nombre relativement peu élevé.

Sous réserve de ce qui vient d'être dit relativement aux noms de lieu formés, soit à l'époque romaine, soit à l'époque franque, à l'aide du suffixe ligure *-asc*, il convient d'examiner les noms de lieu du territoire français dont la forme primitive était en -asca, -ascus, -osca, -oscus, -usca, -uscus, afin de voir s'ils permettent d'admettre, avec les savants ethnographes de notre temps, que les Ligures ont étendu jadis leur domination en France, sur des pays autres que ceux où nous les trouvons confinés, à l'époque où fut constituée la Province Romaine.

1. *Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore, dissertazione linguistica*, dans *Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino*, 2e série, XXVII (1878), 275-374 ; au suffixe *-asco* sont spécialement consacrées les pages 333 à 346.

Ces noms de lieu se rencontrent dans toute l'étendue de pays comprise entre le Rhône et la Saône d'une part, les Alpes et le Jura d'autre part. On les trouve aussi à l'ouest du Rhône, dans le Vivarais, l'Auvergne, le Rouergue et la Bourgogne ; en outre, on en constate la présence plus au nord, jusque dans les environs de Metz, si toutefois on peut faire état du nom de Caranusca, que la Table de Peutinger attribue à une station itinéraire, située entre Metz et Trèves ; et, du côté du midi, on en rencontre un exemple dans le département de l'Hérault. De sorte que la toponomastique permet d'affirmer que les Ligures habitèrent jadis dans une vingtaine au moins de nos actuelles circonscriptions départementales.

15. Parmi les suffixes caractéristiques de ces noms de lieu, c'est le féminin -asca qui est le plus reconnaissable dans les formes qu'il revêt ordinairement : *-asque* dans les pays de langue d'oc, *-ache* dans ceux de langue d'oïl.

Annavasca, 739 : Névache (Hautes-Alpes).

Baascha, XIIe s., pour un plus ancien Badasca ou Bagasca : Saint-Seine-en-Bâche et Bauche, commune de Saint-Symphorien (Côte-d'Or).

Girvascha, XIIe s. : Gillivache (Isère, commune de Bresson).

Gratiasca, XIe s. : Gréasque (Bouches-du-Rhône).

Manoasca, XIIe s. : Manosque (Basses-Alpes).

« Inter duas Severiascas », 1148 : texte s'appliquant à deux affluents du Drac (Hautes-Alpes), la Severaisse et la Severaissette.

Vindasca, IVe s. : Venasque (Vaucluse), qui a donné son nom au Comtat-Venaissin.

16. Quant au masculin -ascus ou à son accusatif -ascum, s'il est généralement à peine altéré dans les pays de langue d'oc, on le reconnaît moins aisément dans ceux de langue d'oïl, où il s'est réduit à *a*, aujourd'hui noté de diverses façons.

Avanascus, 1236 : Saint-Sixte d'Avenas (Hérault).

Brascus, IXe s., chef-lieu de la vicaria Brascensis : Brasc (Aveyron).

Cabanascum, XIVe s. : ancien prieuré du diocèse de Gap.

Maiascus, IXe s. : Maatz (Haute-Marne).

Marasc, 1157, de Marasco, 1188, confondu dès le XIVe s. avec marescus : Marac (Haute-Marne).

Palariascus, époque carolingienne : Pailharès (Ardèche).

Salascus, IXe ou Xe s. : Salasc (Hérault).

Soleilhascus ou Soleilhascum, forme basse : Soleilhas (Basses-Alpes).

Vennaschus ou Vennascum, localité aujourd'hui inconnue, mentionnée en 1079 dans une charte de l'abbaye de Gellone.

17. Les suffixes féminins -osca, -usca, fréquemment confondus au moyen âge, devraient donner en langue d'oc *-osque, -asque*, en langue d'oïl, *oche, -uche*.

Lantosca, XIIe s. : Lantosque (Alpes-Maritimes).

Centusca, 1149 : Santoche (Doubs).

18. A ces noms il convient d'ajouter les suivants, dont on ignore les formes anciennes :

Eydoche (Isère), Lambruche (Basses-Alpes), Mantoche (Haute-Saône).

19. Beaucoup plus fréquent que son féminin, le masculin -oscus, -uscus, se reconnaît aisément dans les contrées de langue d'oc sous les formes *-osc, -usc* ; on le pressent moins dans les formes vulgaires en *-oc, -ost, -ot, -ou, -oud* et *-eux* qu'il a prises en langue d'oïl, par suite de l'assourdissement de l'*s* d'abord, du *c* ensuite.

Albioscus, VIIIe ou IXe s. : Albiosc (Basses-Alpes).

Baroscus, 986 : la forêt de Barou (Saône-et-Loire).

Blanuscus, 927 ; Blanoscus, XIIe s. : Blanot (Saône-et-Loire), qui a un homonyme dans la Côte-d'Or.

Branoscus, XIVe s. : Branoux (Gard).

Brinosc, 1100 : Brignoux (Isère).

Cadaroscus, 845, où il faut vraisemblablement reconnaître un *cognomen* formé sur le grec καθαρός : Cadarot (Bouches-du-Rhône, commune de Berre).

Cagnoscus, XIe s. : Saint-Jacques-de-Cagnosc (Var).

Chanozco, 960 ; Cannoscus, 1050 : Chanos (Drôme).

Camaloscus, 1299, et en langue vulgaire *Chamalost*, XIIIe s. : Chamaloc (Drôme).

Cambloscum, IXe s. : Champlost (Yonne).

Camboscus, XIIe s. : Chambost (Rhône).

Curioscus, 814 : Curiusque (Basses-Alpes).

Flaioscus, XIe s., formé probablement sur le gentilice Flavius : Flayosc (Var).

Hemuseum, 1293 : **Eymeux** (Drôme).
Monsioscus, xe s. : **Monsols** (Rhône).
Noioscus, 970 : **Niost** (Ain).
Ornosc, xe s. : **Larnaud** (Jura).
Siguroscus, 852 : **Sirod** (Jura).
Vallis Venusca, 848 : **Venosc** (Isère).
Velioscus, 1038 : **Vilhosc** (Basses-Alpes).
Vitroscus, x^e-xie s. : **Vitrieux** (Isère).

20. Le nom de Vitrieux appelle une observation particulière. La terminaison qu'il présente est, dans la région où est située cette localité, propre aux noms de lieu formés à l'aide de la désinence d'origine celtique -iacus, dont il sera traité plus loin. Il est probable que ce nom, qui ne remonte qu'à l'époque romaine — on y reconnaît le gentilice Victorius — eut dès l'origine deux formes indifféremment usitées, et caractérisées respectivement par le suffixe ligure -oscus et le suffixe celtique -acus. Cette hypothèse d'une appellation double s'impose aussi à propos d'**Apinost** (Rhône), que des textes du xe siècle appellent Appenniacus ou Appiniacus, mais dont le nom actuel ne peut s'expliquer que par un primitif formé à l'aide du suffixe ligure -oscus.

21. A la précédente nomenclature il faut sans doute ajouter les noms suivants, dont les formes originelles sont inconnues :

Artignosc (Var), **Brusque** (Aveyron), **Gilhoc** (Ardèche) — dont la terminaison est identique à celle de Chamaloc, — **Vanosc** (Ardèche).

22. L'examen attentif des noms qui précèdent prouve que l'ancien suffixe ligure masculin, souvent reconnaissable au sud de la Durance et en Dauphiné, où il paraît aujourd'hui sous la forme orthographique *-asc* ou *-osc*, s'est quelquefois assourdi en *-ot*, même dans la Provence méridionale, témoin le nom de Cadarot. Cet assourdissement s'est produit encore dans le nom de Chamaloc, où l'*s* a disparu, et dont le *c* final n'est plus là sans doute que comme un souvenir ; on l'observe aussi dans le nom d'Eymeux, qu'étymologiquement on pourrait écrire Émeusc ; mais on le constate surtout, au nord de Vienne et de Lyon, dans les noms de Sirod, de Monsols, de Niost, de Blanost, de Champlost, aussi bien que dans Barou, Branoux et Brignoux, où l'*o* de -oscus s'est développé en *ou*.

En raison de ces faits, il est impossible, quand on ne possède

pas de formes latines réellement anciennes, de distinguer, parmi les noms de lieu modernes en *-as* et en *-ot* qu'on rencontre dans la partie septentrionale de notre pays, ceux qui étaient originellement terminés par les suffixes ligures -ascus, -oscus et -uscus.

23. On hésite aussi, en l'absence de textes, à attribuer une terminaison ligure féminine aux formes primitives des noms qui, dans la même région, sont terminés aujourd'hui en *-ache*, *-oche* et *-ouche*, et qui, dans un certain nombre de cas, peuvent avoir une tout autre origine : c'est ainsi que, par exemple, Cadarache (Vaucluse) représente le latin cataracta, « chute d'eau ».

Dans ceux des pays de langue d'oc où s'assourdit le *c* des suffixes ligures, il est également difficile de déterminer si un nom de lieu en *-as* dérive de -ascus ou de -atis, et d'affirmer que les noms de lieu en *-os*, si nombreux dans les départements du sud-ouest, dérivent de noms primitifs en -oscus. En outre dans le département de l'Ardèche les noms d'Arlebosc et de Malbosc paraissent complètement étrangers à l'influence ligure, car on sait que *bosc* est, dans le midi de la France, l'équivalent de notre mot *bois*.

Il faut donc se contenter, jusqu'à plus ample informé, de savoir que les suffixes caractéristiques des pays jadis occupés par les Ligures se rencontrent en Provence, dans le Dauphiné, la Bresse, la Franche-Comté, la Bourgogne, l'Auvergne, le Rouergue, le Vivarais et le Languedoc oriental.

24. La présence d'un élément ligure dans la nomenclature géographique de notre pays est maintenant un fait indiscutable. Mais peut-être d'Arbois de Jubainville va-t-il trop loin, quand il attribue aux Ligures tous les vocables d'apparence indo-européenne, qui ne peuvent s'expliquer, ni par le latin, ni par le gaulois, tels les noms de rivière en -ra (Isara, Avara, Tara, Savara), en -antia, -entia, -ontia (Asmantia, Druentia, Alisontia), en -umna (Olumna, Garumna) ou en -ona (Axona, Matrona) : il y a là une exagération de nature à compromettre les résultats certains obtenus à si grand' peine d'une étude attentive de la toponomastique française.

25. Ce que les noms de lieu en -ascus, -oscus, -uscus nous apprennent de l'extension géographique des Ligures, on pourrait l'induire également peut-être des vocables de même ordre termi-

nés par un autre suffixe, dont nous devons la mention implicite à Pline l'Ancien. En signalant Bodincus, qu'il traduit par « sans fond », (fundo carens), comme le nom ligure du Po, cet écrivain nous indique suffisamment -incus comme un suffixe ligure. Celui-ci se retrouve en d'autres noms, malheureusement trop rares, que fournissent les textes antiques : Lemincum, localité du pays allobroge que représente aujourd'hui Lemens, faubourg de Chambéry; Alisincum, vraisemblablement Saint-Honoré (Nièvre); Durotincum qu'il faut chercher dans le département de l'Isère; Agedincum, qui a échangé son nom contre celui de la nation celtique des Senones, dont elle était, au temps de César, la ville capitale ; Vapincum, Gap (Hautes-Alpes).

26. Ce suffixe, qu'on trouve également en d'autres noms de lieu pour lesquels on ne possède pas de mentions antiques, comme celui de l'Albenc (Isère), s'étendait donc vers le nord, au moins jusqu'à Sens, de même que le suffixe -oscus. Mais il serait dangereux d'être plus affirmatif, car dans les formes modernes des noms de lieu le suffixe -incus se distingue difficilement d'un suffixe germanique presque identique, *-ing*, latinisé -ingum, qui se retrouve dans le haut bassin du Rhône, sous la forme *-ans*, et dans le Midi sous la forme *-enc*, au pluriel *-ens*, formes qui représentent, non moins régulièrement, le suffixe ligure -incus.

Il faut observer que ce dernier a parfois perdu l'accent, témoin le nom de la ville de Gap et la prononciation locale *Alb* du nom de l'Albenc.

IV

ORIGINES PRÉSUMÉES IBÈRES

Les Ibères ont dominé dans la péninsule hispanique antérieurement à l'invasion celtique, soit au IVe ou au Ve siècle avant notre ère.

Les Aquitains qui, au temps de César, occupaient la région de la Gaule comprise entre la Garonne et les Pyrénées, s'étendaient antérieurement, au dire de Strabon, jusqu'aux Cévennes ; selon le même géographe, ils se distinguaient non seulement par leur langage, mais aussi par leur type physique, beaucoup plus rapproché du type ibère que du type gaulois, et formaient un groupe complètement distinct des autres peuples de la Gaule.

Ce pays entre Garonne et Pyrénées fut romanisé avec le reste de la Gaule, puis occupé au Ve siècle par les Goths, que les Francs remplacèrent à la suite de la bataille de Vouillé (507). Enfin, moins d'un siècle plus tard, la contrée, que depuis l'époque impériale on désignait sous le nom de Novempopulanie, fut envahie par les *Vascones*, habitant anciennement la Cantabrie, et dont l'influence sur la population et la langue du pays auquel ils ont donné leur nom — notre Gascogne — est encore des plus visibles : c'est, en effet, à cette dernière invasion qu'il faut sans doute attribuer l'introduction de la langue basque en Gaule, où elle fut d'ailleurs assez vite refoulée, et confinée dans ce qu'on appela plus tard les pays de Soule et de Labourd et la Basse-Navarre ; il est même probable que cette région est, en deçà des Pyrénées, la seule où les Basques formèrent, sinon la totalité, du moins la grande majorité de la population, tandis que, dans les parties plus septentrionales de la Gascogne, l'élément romain conservait l'avantage du nombre.

L'existence, dans un coin de l'Aquitaine primitive, d'une population si caractérisée, a prévenu favorablement, et de bonne heure déjà, les ethnographes en faveur de l'identité des Aquitains et des Basques ; mais on a peut-être eu le tort d'oublier la date récente de la venue des Gascons en Gaule.

27. L'argument le plus considérable pour apparenter la langue des Aquitains réside dans le nom primitif de la ville d'Auch, Elimberris, dans Pomponius Mela, Climberrum, par une faute de copiste, dans l'Itinéraire d'Antonin, Eliberre dans la Table de Peutinger. On a rapproché ce nom de celui d'Illiberis qui s'en distingue cependant, non seulement par sa lettre initiale, mais encore par le redoublement de l'*l* et par la présence d'un seul *r* au lieu de deux ; et comme le nom d'Illiberis s'appliquait dans l'antiquité aux villes d'Elne (Pyrénées-Orientales) et de Grenade (Espagne), on a voulu voir dans ces trois villes, trois localités homonymes qui, par leur nom d'origine à la fois ibérienne et basque, et par leur situation, marquaient les points extrêmes de la domination ibérienne. « Ces noms mêmes, dit Achille Luchaire, suffiraient à eux seuls pour établir que le basque fut parlé jadis dans l'Andalousie, en Gascogne et en Roussillon » ; et il déclare ensuite que ces noms représentent le nom basque *iriberri*, que traduisent exactement les mots « ville neuve ».

A ces allégations on peut objecter que les trois vocables ne sont pas entièrement identiques, et que l'ancien nom d'Elne et de Grenade ne présente pas le double *r* si caractéristique de l'adjectif basque *berri* au sens du français « nouveau » ; d'autre part, il est téméraire d'affirmer l'identité des deux syllabes illi avec le mot basque *iri* signifiant « ville » ; enfin, s'il faut en croire Polybe, le nom primitif de la ville d'Elne lui aurait été commun avec un cours d'eau voisin, le Tech ; or, il est constant que dans les cas similaires, c'est le cours d'eau qui a donné son nom à la ville, et la traduction d'Illiberis par « ville neuve » n'est pas acceptable pour un cours d'eau. L'étymologie basque de ce nom, et partant l'identité des Aquitains et des Basques, se trouvent donc bien compromises.

Aussi paraît-il sage de se ranger à l'avis de M. Julien Vinson : « La science ne peut rien dire encore, ni sur l'origine des Basques, ni sur la langue des Ibères ». Peut-être, comme l'a pensé Guillaume de Humboldt, y a-t-il dans l'Espagne, et même en Gaule, d'anciens vocables géographiques qu'il est possible d'expliquer par le basque, ce qui, en supposant le fait avéré, prouverait qu'avant d'être confinés dans les montagnes de la Cantabrie, les ancêtres des Basques avaient eu des établissements

dans diverses parties de la péninsule ibérique et dans la Gaule méridionale ; mais rien ne démontre que la langue des Ibères, et par suite celle des Aquitains, soit représentée aujourd'hui par la langue basque ; celle-ci, à vrai dire — le fait a été récemment démontré — renferme, avec une grammaire antique, un grand nombre de mots romans.

Si l'on ne peut identifier avec la langue ibérique certains vocables encore usités dans la France méridionale, et dont l'origine est peut-être imputable aux Basques, il faut cependant reconnaître que certaines appellations géographiques françaises remontent aux Ibères.

28. Tel est en premier lieu le mot *alisos*, équivalent du latin alnus, et représenté par l'espagnol *aliso*, dont on a rapproché le basque *eltza* et l'allemand *else*, anciennement *eliza* ; il a été latinisé en aliso, alisonis, réduit plus tard à also, alsonis, qu'on reconnaît dans **Alzon** (Hérault), **Alzonne** (Aude), et dans le nom d'un grand nombre de cours d'eau : l'**Alzon** (Aveyron, Gard), l'**Auzon** (Basses-Alpes, Ardèche, Aube, Gard, Indre, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Vaucluse, Vienne) : on peut citer plusieurs cas où ce dernier nom désigne non seulement le cours d'eau, mais encore une des localités riveraines.

29. *Alisos* est aussi la racine d'un autre nom de cours d'eau dont le territoire gaulois fournissait beaucoup d'exemplaires, Alisontia. Ce nom, appliqué par le poète Ausone à l'**Elz**, affluent de la Moselle, qui coule dans la région de Coblenz, et dont on reconnaît un diminutif dans le nom de l'**Alzette**, qui arrose Luxembourg, a désigné aussi l'**Auzance**, fleuve côtier du département de la Vendée, et son homonyme qui passe à Vouillé (Vienne), ainsi que l'**Alsance**, affluent du Tarn ; c'est sans doute lui qui fournit le thème étymologique du nom des communes actuelles d'**Aussonce** (Ardennes) et d'**Auzances** (Creuse).

30. Il est douteux qu'*alisos* soit un mot ligure, comme le croyait d'Arbois de Jubainville. Il existe, à la vérité, dans la Corse, où les Gaulois n'ont jamais pénétré, un hameau dénommé Alzone, et des cours d'eau appelés Aliso, Alzeto, Alizani ; mais dans la Ligurie proprement dite, autrement dit dans la Haute-Italie, on n'observe aucun vocable dérivé d'*alisos*. La persistance d'*aliso* en espagnol et le basque *eltza*, autorisent, semble-t-il,

à tenir *alisos* pour un mot ibère ; les Ibères, qui sont la plus ancienne population connue de l'Espagne, ont occupé, nous l'avons dit, la Gaule du sud-ouest ; d'ailleurs leur sphère d'influence dans notre pays est encore à déterminer.

Pareille origine est attribuable aux mots *artig*, *garric*, *calmis* et *serra*.

31. Le premier, qui subsiste en Espagne sous la forme *artiga*, au sens de défrichement ou d'essart, avait la même acception dans la langue du Midi ; on le trouve aussi en catalan sous la forme *artigo*, dont le patois du Limousin offre la variante *artijo* : ces deux dernières formes figurent dans le *Trésor du Félibrige* de Frédéric Mistral. Or, il est curieux de constater que la forme limousine a été employée comme nom de lieu en Poitou, en Bourbonnais, dans la Marche et en Auvergne — Artige (Vienne), Artiges (Allier, Cantal, Puy-de-Dôme), Lartige (Charente) — et que la forme méridionale Artigue ou Lartigue, avec ou sans *s* final, accompagnée ou non d'un complément, se retrouve dans des vocables géographiques de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de la Gironde, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, et même du Var.

32. Voilà donc un mot d'une langue antéromaine, qui, encore employé en Espagne — où il n'est pas question ici d'en déterminer l'extension primitive — a été jadis usité, ainsi que les noms de lieu l'attestent, à peu près dans la moitié de la Gaule, principalement dans l'Aquitaine, au sens large de ce mot, c'est-à-dire dans tout le pays compris entre les Pyrénées et la Loire ; et, fait intéressant à noter, on le trouve même à l'est du Rhône, dans le département du Var. Ce mot, antéromain et sans doute antéceltique, est-il ibère, est-il ligure ? Ligure, ce n'est guère probable, car alors on le trouverait dans les régions de la Haute-Italie, dernier refuge de l'indépendance ligure : or, on ne paraît pas l'y avoir observé. Ibère, on le croirait plus volontiers, puisque c'est dans la langue actuelle de l'Ibérie, dans l'espagnol, qu'on le retrouve surtout aujourd'hui, et puisqu'il s'étend en France, non seulement dans la région habitée au temps de César par les Aquitains, dont Strabon indique la parenté avec les Ibères, mais aussi au delà du Rhône, alors qu'on sait que les Ibères se sont étendus jusqu'au Rhône, par le littoral méditerranéen.

33. Non moins intéressant est le mot gascon et languedocien *garric*, au sens de « chêne », qui, au delà des Pyrénées, se retrouve en catalan sous la forme *garrig*. Ce mot, qui figure avec ses dérivés dans le dictionnaire provençal de Mistral, ou, pour parler plus exactement, son dérivé *garrigo*, au sens de « chênaie, lieu planté de chênes », a pour équivalent limousin *jarrijo*, et celui-ci semble avoir, dans les régions septentrionales, une variante *jarrie*, dont les noms de lieu révèlent l'existence. On rencontre dans la France méridionale **Garric** ou **le Garric** (Aude, Aveyron, Herault, Tarn), **Garrigou** (Ariège, Lot-et-Garonne), **la Garrigue** (Aude, Aveyron, Cantal, Dordogne, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var), parfois orthographié officiellement **Lagarrigue** (Lot-et-Garonne, Tarn). **Garrigues** ou **les Garrigues** (Gard, Hérault, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse). La forme limousine est représentée par **la Jarrige** (Cantal, Corrèze, Indre, Haute-Loire, Lot, Puy-de-Dôme, Vienne, Haute-Vienne), et **les Jarriges** (Charente, Indre, Vienne). Enfin, on reconnait la variante qui peut être rapportée à la langue d'oïl dans **la Jarrie** (Charente-Inférieure, Cher, Dordogne, Indre-et-Loire, Isère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Yonne), **les Jarries** (Charente-Inférieure, Vienne), **le Jarriel** (Seine-et-Marne), **Jarrier** (Savoie), **le Jarrier** (Eure, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Nièvre, Orne, Sarthe, Seine-et-Marne), **les Jarriers** (Sarthe). L'aire géographique du mot *garric* et de ses variantes ou dérivés est plus étendue, on le voit, que celle du mot *artig*, puisqu'elle atteint vers le nord les départements de la Sarthe, de l'Orne, de l'Eure et de Seine-et-Marne, vers l'est ceux de l'Isère et de la Savoie. D'après ces données, qu'une enquête plus approfondie pourra modifier, *garric* semble [illegible] plutôt aux Ibères qu'aux Ligures, puisqu'il est [illegible] la France et à l'Espagne, et qu'on ne le retrouve pas dans l'Italie septentrionale; mais, là encore, l'opinion d'après laquelle le basque représenterait l'ancienne langue des Ibères, se trouve encore en défaut, car le mot *garric* n'appartient pas à la langue basque, où le chêne est désigné par le mot *ariz*.

34. Le mot espagnol *calma* désigne un plateau désert où l'on mène paître le bétail. Il est identique au bas latin calma ou calmis, que fournissent de nombreux textes du moyen âge, et

qu'on retrouve dans tous les dialectes méridionaux, sous les formes les plus diverses — *calm* ou *culm* en Rouergue et en Albigeois, *champ* en Auvergne, en Gévaudan, en Vivarais, en Lyonnais, en Valentinois, *chalp* et *chaup* en Dauphiné — auxquelles correspond la forme *chaux* de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Ce mot, d'où sont sortis de nombreux noms de lieu, tels que Calmettes (Aveyron, Pyrénées-Orientales), Calmette ou la Calmette (Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Gard, Hérault, Tarn), Lacam (Aveyron, Lot), Lacamp (Cantal), Lachamp (Ardèche, Drôme, Isère), Laschamp (Puy-de-Dôme), la Chalp (Hautes-Alpes, Isère), la Chaup (Hautes-Alpes), Chaux ou la Chaux (Doubs, Jura), peut aussi, en raison de sa persistance dans la langue espagnole, être attribué aux Ibères de préférence à tout autre peuple.

35. On en peut dire autant du mot *peno, penno*, qui désigne, dans le midi de la France, une pointe, une hauteur, un sommet, un château à créneaux, et qui correspond à l'espagnol peña, « roche ». Forme primitive, à ce qu'il semble, des noms de Penne (Lot-et-Garonne), de Pennes (Drôme), de la Penne (Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Drôme), de Lapenne (Ariège) et des Pennes (Bouches-du-Rhône), ce mot a passé pour être d'origine latine : Littré attribue en effet au mot latin pinna le sens de « sommet » ; mais le seul texte qui autorise cette interprétation paraît être la Vie de saint Victor et de saint Félix et il n'est pas des plus probants, car cette vie de saints aragonais du VIIIe siècle doit avoir été écrite au XIIIe siècle, à Saragosse, et l'auteur a vraisemblablement emprunté pinna, au sens de « faîte » et de « montagne », au langage vulgaire de son pays.

36. Le mot *serre* est certainement antéromain : tantôt masculin et tantôt féminin, suivant les dialectes, il se rencontre dans toute la moitié méridionale de la France, et, désignant une chaîne de montagnes, une crête, une cime dentelée, il est l'équivalent de l'espagnol *sierra*, ce qui autoriserait à le tenir pour ibère.

37. Peut-être en est-il de même du mot *saigne* ou *sagne*, qui, dans le patois limousin, désigne une prairie marécageuse, un terrain humide, et qu'on rencontre à un grand nombre d'exemplaires dans la nomenclature topographique de la France méridionale. C'est ce mot qui est l'origine du nom de Grandsaigne (Corrèze).

V

ORIGINES CELTIQUES

DUNOS

Les noms de lieu d'origine celtique sont très nombreux en France, et, à défaut de résultats qui ne laissent rien à désirer, l'étude en procure des données intéressantes et certaines.

La plupart du temps on est en présence d'un substantif uni, soit avec un nom d'homme, soit avec un adjectif, et occupant d'ordinaire la seconde place.

Quelquefois la fin du nom est constituée par un suffixe qui n'a de valeur que combiné avec un nom commun ou un nom propre.

38. L'un des substantifs gaulois les plus répandus dans la toponomastique de notre pays est *dunos*, latinisé en dunum, dont le sens originel est celui de « montagne ».

Ce sens est attesté par trois écrits :

1° Le pseudo-Plutarque, écrivain grec du premier quart du IIIe siècle, qui rédigea un livre sur les noms des fleuves et des montagnes, énonce formellement, à propos du nom de la ville de Lyon, Λούγδουνον, que dans la langue des Gaulois, δοῦνον avait le sens de « lieu élevé[1] ».

2° Le petit glossaire gaulois — *De nominibus gallicis* — dont Stephan Endlicher a signalé la présence dans un manuscrit du IXe siècle, conservé à Vienne, traduit ainsi le nom de la même ville : Lugduno, desiderato monte[2].

3° Enfin la *Vita sancti Germani, episcopi Autissiodorensis, metrica*, écrite au IXe siècle par le moine Heric, affirme à deux

1. Λοῦγον γὰρ τῇ σφῶν διαλέκτῳ τὸν κόρακα καλοῦσι, δοῦνον δὲ τόπον ἐξέχοντα. *Plutarchi opera*, éd. Dübner (1855), V, 35.

2. *Catalogus codicum philologicorum latinorum bibliothecae palatinae Vindobonensis* (Vienne, 1836), p. 198.

reprises, à propos du nom d'Autun [1] et de celui de Lyon [2], la synonymie du mot dont il s'agit et du latin mons.

Malgré ce triple témoignage, on a beaucoup discuté, au siècle dernier, sur le sens du mot dunum, d'aucuns opposant au sens de « montagne » celui de « ville », qu'on trouve dans le saxon *tun*, dans l'anglais moderne *town* : opinion fondée sur ce que certaines localités au nom latin en dunum ne sont pas dans une situation élevée, par exemple Caesarodunum, aujourd'hui Tours.

Et, tout en n'admettant pas cette opinion, d'Arbois de Jubainville, attribuait à dunum le sens de « forteresse », qu'a conservé l'irlandais *dun*.

Il semble préférable de supposer que dunum, comme bien d'autres mots dans les diverses langues, a eu un sens primitif et un sens secondaire ; qu'après avoir, à l'origine, désigné un lieu élevé, il est devenu synonyme du latin oppidum, les oppida occupant ordinairement des lieux élevés. Ainsi ont évolué l'allemand *berg* dont la variante *burg* équivaut au latin castrum, et le bas latin rocca, origine de notre mot *roche* ; ce dernier reçut, dès le VIII[e] siècle, le sens de « forteresse » qu'il avait encore au XVI[e], sous la forme *roque*, de sorte qu'on donna, au cours du moyen âge, en France, le nom de Rochefort, c'est-à-dire « château fort », et celui de La Rochelle, c'est-à-dire « le petit château », à des localités dont l'assiette n'était pas précisément une roche.

Les noms de lieu ayant dunum pour origine sont nombreux.

39. En premier lieu doivent être signalés ceux dont dunum est l'élément unique.

Sans parler des **Duno** d'Italie et d'Espagne, qui représentent à coup sûr d'anciennes colonies celtiques, on note le nom de **Dun** dans les départements de l'Ariège, du Cher, de la Creuse, de l'Indre, de la Meuse, de la Nièvre et de Saône-et-Loire.

1. Urbs quoque provectum meritisque et nomine sumpsit,
Augustodunum demum concepta vocari,
Augusti montem transfert quod celtica lingua.
(*Acta Sanctorum*, juillet, VII, 229 e).

2. Lugduno celebrant Gallorum famine nomen,
Impositum quondam, quod sit mons lucidus idem.
(*Acta Sanctorum*, juillet, VII, 241 f).

40. Les **Dunet** qu'on rencontre dans l'Aveyron et dans l'Indre sont d'anciens *Dun* pourvus, à une date relativement récente, d'une terminaison diminutive ; le second était, à l'époque carolingienne, le chef-lieu d'une circonscription appelée vicaria Dunensis.

41. Dunum désignait encore vers 1061 un ancien castellum de la cité des Carnutes ; l'usage, constaté dès 587, de faire précéder ce nom du mot castellum, a prévalu : cette localité n'est autre que la ville de **Châteaudun** (Eure-et-Loir).

42. Le nom du **Bourg-Dun** (Seine-Inférieure) est le résultat d'une juxtaposition analogue.

43. Le lac de **Thoune** est appelé dans la chronique dite de Frédégaire lacus Dunensis, ce qui révèle dans le nom de cette ville de Suisse, qui s'écrit en allemand **Thun**, un antique Dunum dont la dentale initiale s'est durcie.

44. Beaucoup plus fréquemment dunum est le dernier terme d'un nom composé ; et il est parfaitement reconnaissable dans les noms suivants :

Bezaudun (Alpes-Maritimes, Drôme), homonymes, à n'en pas douter, de **Besalû** en Catalogne, qui fut le chef-lieu du pagus Bisuldunensis.

Chaudun (Aisne, Hautes-Alpes), dont le nom, qu'on rencontre au XIIe siècle sous la forme Caudunum, représente sans doute un ancien Calodunum.

Coudun (Oise), mentionné dès 657 sous la forme Cosdunum.

Exoudun (Deux-Sèvres) et **Issoudun** (Creuse, Indre), homonymes de l'Uxellodunum de César.

Gavaudun (Lot-et-Garonne), nom dont la première partie est apparentée au nom du chef-lieu du Gévaudan, pagus Gabalitanus.

Laudun (Gard), Laudunum en 1088, et plus anciennement peut-être Lugdunum.

Liverdun (Meurthe-et-Moselle), vraisemblablement combinaison de dunum avec un nom d'homme romain tel que Liberius.

Loudun (Vienne), à l'époque carolingienne chef-lieu de la vicaria Lauciduneusis ou Laucedunensis.

Tourdun (Gers).

Verdun (Aude, Doubs, Eure, Meuse, Saône-et-Loire, Savoie, Tarn-et-Garonne), répondant à Virodunum, qui est aussi le

nom primitif de **Château-Verdun** (Ariège) et de **Montverdun** (Loire, Seine-Inférieure).

Vesdun (Cher).

Le primitif dunum a subi également des altérations plus ou moins profondes, plus ou moins nombreuses; sous lesquelles on le reconnaît moins aisément.

45. Parfois *dun* est devenu *don*.

Averdon (Loir-et-Cher), au XI[e] siècle chef-lieu de la vicaria Everdunensis; le nom primitif en était sans doute, comme celui d'Embrun et d'Yverdon, Eburodunum.

Brandon (Saône-et-Loire).

Bresdon (Charente-Inférieure), jadis chef-lieu d'une viguerie du pagus Santonicus, la vicaria Brodunensis.

Cardunum désignait, au X[e] siècle, **Villechardon** (Mayenne), qu'on peut donc considérer comme un homonyme de **Karden** (Prusse rhénane).

Crodon (Marne), en 1175 Craaldunum.

Loudon (Sarthe), au IX[e] siècle Lugdunum.

Lourdon (Saône-et-Loire), au IX[e] siècle Lordunum.

Meudon (Seine-et-Oise), au XII[e] siècle Meldunum.

Moudon (Suisse, canton de Vaud), le Minnodunum des itinéraires.

Yverdon (Suisse, canton de Neuchâtel), l'Ebrodunum des itinéraires.

On ne saurait joindre à cette catégorie le nom de Boscodon (Hautes-Alpes), dont l'origine est bien différente, car il représente, selon toute vraisemblance, un ancien boscus Aldonis ou Oddonis.

46. **Ardin** (Deux-Sèvres), jadis Ardunum pour un plus ancien Aredunum, offre l'exemple d'une autre déformation, imputable à une prononciation vicieuse, de la voyelle tonique de dunum.

47. En vertu du phénomène phonétique par lequel s'explique la désinence du nom du *Quercy* — pagus Cadurcinus — l'*n* de dunum est tombé en Languedoc : c'est un homonyme de *Verdun* qu'il faut voir dans **Verduc** (Haute-Garonne, Gers) : le c qui termine ce mot est adventice, et à l'origine ne se prononçait pas. Il en est de même de la finale du nom de **Roquedur** (Gard), primitivement Rocadunum.

48. Le nom, déjà mentionné, de **Besalú**, en Catalogne, présente aussi la chute de la nasale ; mais on observe, par surcroît, que le *d* de dunum a disparu, ou plutôt qu'il s'est assimilé à l'*l* qui le précédait, en vertu d'une loi phonétique dont les effets sont particulièrement sensibles en Catalogne et en Roussillon : les noms de personne *Arnal*, *Guibal*, *Raynal*, *Rigal* y répondent à Arnaldus, Wilbaldus, Reginaldus, Rigaldus, la terminaison germanique *ald*, latinisée aldus, s'étant altérée en allus, ainsi que des chartes du xe siècle en font foi ; de même Bisuldunum est devenu Bisullunum. Pareil phénomène s'est manifesté dans une région moins méridionale : l'Exelodunum ou Exoldunum qu'une charte du roi Raoul mentionne en 930, est devenu Exollunum, témoin la forme **Issolu** que présente le nom moderne de la localité : *Puech d'Issolu* (Lot), maladroitement déformé en *Puy-Dissolu* : c'est dans cette localité que des archéologues croient reconnaître l'Uxellodunum de César.

49. Dans **Montlahuc** (Drôme) il faut voir un antique Lugdunum, devant le nom duquel le mot mons est venu de bonne heure se placer, comme il est arrivé à propos de Montverdun.

50. Ailleurs, mais toujours dans la France méridionale, le *d* de dunum a fléchi en *z* : **Lauzun** (Lot-et-Garonne), **Montlauzun** (Lot), et sans doute **Monlezun** (Gers) représentent, eux aussi, d'anciens Lugdunum ; et le Maudunum qui, dans un texte de 1207, désigne **Mauzun** (Puy-de-Dôme) est vraisemblablement pour un plus ancien Magdunum, vocable que l'on rencontre ailleurs. **Balazuc** (Ardèche) dont on rapprochera la terminaison de celle de Verduc, s'appela jadis Baladunum ; et peut-être en faut-il dire autant de **Balaruc** (Hérault), en supposant une manifestation du phénomène inverse du rhotacisme.

51. La chute complète d'une dentale originellement placée entre deux voyelles est un fait constant en pays de langue d'oïl, et ainsi explique-t-on que le *d* de dunum n'ait pas laissé de traces dans les noms suivants :

Achun (Nièvre), au XIe siècle Scadunum.

Aiglun (Basses-Alpes, Alpes-Maritimes).

Arthun (Loire), jadis Artedunum.

Autun (Saône-et-Loire), Augustodunum.

Embrun (Hautes-Alpes), la civitas Ebrodunensium de la *Notitia*, dont le nom primitif était sans doute Eburodunum.

Mehun (Cher, Indre), **Meung** (Loiret, Nièvre), ancien Magdunum dont le *g* s'est vocalisé.

Melun (Seine-et-Marne), le Melodunum de César.

52. La nomenclature qui précède doit être grossie des vocables dans lesquels on observe en outre les déformations signalées plus haut de la voyelle tonique de dunum :

Atton (Meurthe-et-Moselle) et **Éton** (Meuse), qu'on a lieu de réputer homonymes du Stadunum auquel doit son nom l'Atenois, ancien *pagus* compris dans l'arrondissement actuel de Sainte-Menehould (Marne).

Brancion (Saône-et-Loire), Brancedunum.

Cervon (Nièvre), au VIe siècle Cervedunum.

Châlons (Mayenne), au VIIIe siècle Caladunum.

Cugnon (Belgique, Luxembourg), Congidunum.

Lyon (Rhône), Lugudunum, puis Lugdunum.

Marquion (Pas-de-Calais), au Xe siècle Markedunum.

Nyon (Suisse, canton de Vaud), Noviodunum.

Sion (Suisse, Valais), Sedunum.

Suin (Saône-et-Loire), jadis chef-lieu de la vicaria Seodunensis, et dont le nom primitif était probablement, comme celui de la ville de Rodez, Segodunum.

Torvéon (Rhône), au Xe siècle chef-lieu de la vicaria Talvedunensis.

53. A côté de Lyon on peut mentionner **Laon** (Aisne), que Grégoire de Tours appelle Lugdunum Clavatum ; on sait que, dans la prononciation, la finale de ce nom se réduit à *an*. Pareille réduction est graphiquement consacrée dans le nom de **Belan** (Côte-d'Or), dont les formes anciennes, *Beloün* en 1147, *Beleün* en 1151, autorisent à supposer un primitif Baladunum.

54. Les noms de la *Bourgogne* et de *Compiègne*, portés par un pays et par une ville qui s'appelèrent Burgundia et Compendium, autorisent à supposer des formes intermédiaires Burgunnia et Compennium, dans lesquelles la lettre *d*, précédée de la lettre *n*, se serait assimilée à cette dernière : ainsi s'est comporté le *d* de dunum dans le nom d'une localité que Flodoard appelle Sindunum. C'est là, nous apprend l'auteur de l'*Historia ecclesiae Remensis*, qu'étaient honorées les reliques de saint Oricle, personnage qui périt lors de l'invasion des Vandales, au Ve siècle ; or l'unique paroisse de l'ancien diocèse de Reims, dont l'église

ait pour vocable Saint-Oricle est Senuc (Ardennes), qu'au XIIIe siècle Aubry de Trois-Fontaines appelle *Senu*. On ne tentera pas d'expliquer ici la chute, insolite en ces contrées, de l'*n* de dunum, ni l'apparition tardive du *c*, purement parasite, qui termine aujourd'hui le nom de cette localité.

55. Dans les parties de l'ancienne Gaule où l'influence germanique a prévalu, la terminaison dunum s'est comportée tout autrement qu'ailleurs, en raison du recul de l'accent tonique, qui s'est porté sur la syllabe précédente : elle n'a laissé d'autre trace qu'une désinence atone. C'est ce que l'on constate dans le nom de Karden, déjà cité, dans celui de Birten (régence de Düsseldorf), que Grégoire de Tours désigne par les mots apud Bertunensim oppidum, dans celui de Leyde, en hollandais Leiden — un autre Lugdunum — enfin dans les appellations allemandes Ifferden, Milden et Sitten, appliquées aux villes suisses d'Yverdon, de Moudon et de Sion, dont il a été aussi question plus haut.

Il convient d'examiner maintenant l'interprétation dont plusieurs des noms en dunum sont susceptibles.

56. On a constaté l'extrême fréquence du vocable Lugdunum, aujourd'hui représenté par Laon, Laudun, Lauzun, Leyde, Loudun, Lyon, Monlezun, Montlahuc et Montlauzun, et qui fut le nom primitif — Lugdunum Convenarum — de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). Lugdunum signifierait « mont des corbeaux » d'après le pseudo-Plutarque, « mont désiré » d'après le petit glossaire d'Endlicher, « mont lumineux » d'après le moine Heric ; d'Arbois de Jubainville a cru reconnaître dans la première partie de Lugdunum le nom d'une divinité, *Lug*, dont il est question dans des poèmes irlandais, mais dont il resterait à prouver que le culte fut répandu aussi en Gaule. L'opinion du moine Heric paraît la plus vraisemblable : elle fait de Lugdunum le synonyme des *Clermont* qu'on rencontre en si grand nombre également sur le sol de notre pays.

57. Dans Verodunum, non moins répandu que Lugdunum, puisqu'il est représenté par sept Verdun, deux Verduc, deux Montverdun et par Château-Verdun, la première partie est, soit un nom d'homme *Veros*, d'ailleurs fort rare, soit un adjectif

équivalant au latin verus : dans ce dernier cas, le moins improbable, Verodunum signifierait « vraie forteresse ».

58. Uxellodunum, que l'on reconnaît dans les deux Issoudun, dans Exoudun et dans le Puech-d'Issolu, dériverait d'un mot gaulois *uxellos*, qui peut avoir été employé comme nom d'homme, mais dont on ne saurait méconnaître la parenté avec l'adjectif breton *uchel*, au sens d' « élevé », qualification convenant bien à une montagne ou à une forteresse.

59. Le premier terme de Noviodunum, nom originel de Nyon, est sans doute un adjectif équivalant au latin novus : ce nom signifierait donc « nouvelle forteresse ».

60. Tandis que dans la première partie des vocables qui viennent d'être passés en revue, on incline à voir des adjectifs, il semble bien que dunum soit précédé d'un nom d'homme dans chacun des noms suivants :

Artedunum, aujourd'hui Arthun, qui serait formé sur le nom d'homme *Artos*, au sens d' « ours ».

Brandon, où apparaîtrait le nom d'homme *Branos*, signifiant « corbeau ».

Eburodunum, dont le premier terme aurait l'acception de « sanglier ».

61. Des noms d'hommes romains sont entrés pareillement en composition avec dunum. Bien connus sont les exemples fournis à cet égard par Augustodunum, d'où Autun (Saône-et-Loire), et par Caesarodunum, qui fut, jusqu'au IIIe siècle, le nom de la ville de Tours ; il faut sans doute supposer par analogie qu'Aiglun et Liverdun dérivent de noms romains tels qu'Aquilius et Liberius.

V

DUROS

62. *Duros* signifie « forteresse », comme *dunos* ; mais il est probable que c'est un sens secondaire, et qu'à l'origine ce mot était un adjectif équivalent au latin durus ; ainsi l'adjectif latin fortis, « brave », est devenu notre substantif « fort ».

Latinisé en durum, ce mot constitue la désinence d'un certain nombre de noms de lieu, dont deux apparaissent déjà dans les Commentaires de César et dans les Itinéraires : Octodurum, aujourd'hui Martigny (Suisse, canton du Valais) et Augustodurum, aujourd'hui Bayeux (Calvados).

63. En raison de la voyelle finale qu'en présente le premier terme, les noms de lieu de cette catégorie se terminent invariablement en -odurum. Cette constatation a son intérêt, car le premier *u* de durum étant bref, c'est sur la syllabe précédente que se place l'accent tonique, ce qui devait entrainer la chute de l'*u* atone, et l'assimilation du *d* à l'*r* avec lequel il se trouvait conséquemment en contact ; -odurum, altéré à l'époque franque en -odorum ou -oderum, puis réduit à -odrum, est devenu en français -*eure*, qui s'est à son tour, on va le voir, altéré parfois de diverses façons. La ville qui, à l'époque romaine, s'appelait Autessiodurum, est, sous la domination franque, nommée Autissiodorum, Autixioderum : de là est venue la forme romane *Auçuerre*, qui se prononçait *Auceure* ; aujourd'hui l'on écrit **Auxerre** (Yonne).

64. La forme -*eure* s'est maintenue pour l'oreille dans les noms suivants :

Aujeures (Haute-Marne), l'Albiodero des monnaies mérovingiennes, représentant un plus ancien Albiodorum.

Chilleurs (Loiret), qu'un pouillé du XIe siècle appelle Calodurum.

Izeure (Côte-d'Or), **Yzeure** (Allier), **Yzeures** (Indre-et-Loire), le premier appelé Iciodoro en 763.

Mandeure (Doubs), représente l'antique Epamanduodurum, privé par une aphérèse de ses deux premières syllabes.

Soleure (Suisse), le Salodurum des itinéraires.

65. Ces exemples bien avérés autorisent à ranger, avec beaucoup de vraisemblance, dans la même catégorie, les noms de lieu français qui se terminent par le son *eure*.

Avalleur (Aube), dont le premier terme est presque certainement le mot gaulois *Aballos*, employé, soit au sens de « pommier », soit comme nom d'homme.

Balleure (Saône-et-Loire), comparable, au point de vue du premier terme, à *Balazuc* et à *Belan*, mentionnés plus haut.

Pleurs (Marne), appelé Plaiotrum en 1052, et dont H. d'Arbois de Jubainville suppose que la forme primitive était Pelagiodurum.

66. On a vu par l'exemple d'*Auxerre* que le son *eure*, représentant -odurum, peut se réduire à *erre*. Ainsi en a-t-il été dans les noms ci-après :

Augers (Seine-et-Marne), prononcé *Augère* ; ce vocable apparaît au moyen âge sous les formes Aljotrum, Aujotrum, qui semblent permettre d'y reconnaître l'Albioderum de Frédégaire, soit un homonyme d'*Aujeure*.

Brières (Ardennes), appelé à l'époque franque Briodrum ou Brioderum, formes basses pour Brivodurum.

Nanterre (Seine), Nemptodorum dans Grégoire de Tours, Nemetodorum dans la Vie de sainte Geneviève, pour Nemetodurum

Solers (Seine-et-Marne), prononcé *Solère* ; ce nom, que les clercs du moyen âge traduisaient abusivement par Soleria, pourrait bien venir, comme *Soleure*, de Salodurum.

Tonnerre (Yonne), appelé par Grégoire de Tours Ternodorense castrum, ce qui suppose un primitif Turnodurum ; on rencontre au cours du moyen âge les formes intermédiaires *Tornuerre*, *Tournoirre*.

67. A son tour *-erre* s'est parfois déformé en *-are*.

Briare (Loiret) est le Brivodurum de l'Itinéraire d'Antonin.

Briarres (Loiret) représente probablement un primitif semblable.

Bussiares (Aisne), qu'il ne faut pas confondre avec les nombreux *Bussières* (représentant autant de Buxaria formés sur le nom latin du buis) est appelé *Boissuerre* en 1204, ce qui autorise à supposer une forme originelle telle que Buxodurum : hypothèse à laquelle ne contredit pas le *Bosserre* d'un texte de 1169.

68. Une déformation exceptionnelle de la terminaison *-erre*, explicable par le phénomène inverse du rhotacisme, se manifeste dans le nom d'**Arnaise**, porté par deux écarts de la commune de Saint-Ambroix (Cher) : les formes médiévales de ce nom, Arnuria en 1208, *Arreneure* en 1398, procèdent sans nul doute de l'appellation antique du bourg de Saint-Ambroix, l'Ernodurum de l'Itinéraire d'Antonin.

69. Dans une région étroitement délimitée, la finale *-eure* s'est altérée différemment, par l'effet d'une substitution de liquide.

Brieulles-*sur-Meuse* (Meuse) est appelé Briodorum dans des textes des xe, xie et xiie siècles : on peut donc le considérer comme un homonyme de Briare ; peut-être en est-il de même de **Brieulles**-*sur-Bar* (Ardennes).

Manheulles (Meuse) est appelé Manhodorum au xie siècle, et *Manhuere*, *Manhuerre* au xiiie.

Boureuilles (Meuse), nom dans lequel la mouillure finale n'apparaît que tardivement, est appelé *Bourreure* en 1265 : cette forme autorise l'hypothèse d'un primitif Burrodurum.

70. Le nom de Tonnerre est passé, on l'a vu, par la forme *Tournoirre* : la prononciation ainsi notée se rencontre ailleurs.

Issoire (Puy-de-Dôme), appelé Iciodorum par Grégoire de Tours, et depuis *Issoerre*, *Issuerre*, ce dernier prononcé *Isseure*, est l'équivalent d'Izeure.

Jouars (Seine-et-Oise) a pour ancien nom Diodurum, variante de Divodurum, qui désigna la ville de Metz ; c'est une contraction du même nom qu'on reconnaîtra dans Jotrum, appellation médiévale de **Jouarre** (Seine-et-Marne).

De ces noms on est tenté de rapprocher celui de **Bouchoir** (Somme), en raison de ses formes anciennes : *Buchuere* en 1215, *Boucheure* en 1257.

71. **Waulsort** (Belgique, province de Namur) est appelé Walciodorus en 946. La transformation de -odurum en *-ore* est moins surprenante dans le nom d'**Izernore** (Ain), au viiie siècle Isarnodorum, qui appartient à une région plus méridionale que celles où ont été relevés les vocables précédemment passés en revue. **Ballore** (Allier, Saône-et-Loire) représente sans doute aussi un primitif en durum ; mais cette hypothèse n'est pas permise en ce qui concerne Saint-Paul-d'*Uzore* (Loire) et *Solore*-Saint-Laurent, aujourd'hui Saint-Laurent-sous-

Rochefort (Loire), la terminaison de ces noms ayant passé au moyen âge par la forme *-orre* ou *-obre*.

72. En pays de langue germanique, l'accent tonique des noms en -durum s'est déplacé, mais non pas de même que celui des noms en -dunum : c'est sur la première syllabe de durum qu'il s'est porté : Soleure s'appelle en allemand Solothurn ; le Theudurum de l'Itinéraire d'Antonin est aujourd'hui Tüdderen (régence d'Aix-la-Chapelle) ; et Winterthur (Suisse, canton de Zurich) répond à un antique Vitodurum.

73. Les noms primitifs d'Auxerre, de Boureuilles, d'Izernore, d'Izeure ou d'Issoire, de Tonnerre, paraissent avoir pour premiers termes des noms d'hommes gaulois : *Autecios*, *Burros*, *Iccios*, *Turnos* ; ceux d'Aujeurre et d'Augers et de Pleurs débuteraient par des noms romains, Albius et Pelagius, ce dernier d'origine grecque.

Avalleur et Nanterre dériveraient des mots gaulois *aballos*, « pommier » et *nemetos*, « temple » qui peuvent avoir été pris aussi comme noms d'homme.

Dans Brière, Briare, Brieulles on reconnaît le mot *briva*, « pont ».

Ernodurum est apparenté au nom de la rivière qui arrose Saint-Ambroix, l'Arnon.

On retrouve le premier terme du nom des *Bajocasses*, dans le nom que portait le chef-lieu de la finis Baiotrensis, en Duesmois.

Durum s'est combiné en outre avec des noms ethniques : les Bataves et les Boïens avaient des villes appelées Batavodurum et Boiodurum.

74. Durum a été employé aussi comme premier terme, par exemple dans les noms Durovernum, Durocornovium, Durocortorum et Durocatuellauni, qui ont désigné, les deux premiers, en Angleterre, Cantorbéry (comté de Kent) et Cirencester (comté de Gloucester), les deux autres Reims et Châlons-sur-Marne : il a, à cet égard, laissé des traces dans les noms de Dreux (Eure-et-Loir), de Dormans (Marne) et de Donqueur (Somme), correspondant aux vocables antiques Durocasses, Duromannum, Durocoregum, dans ceux de Duclair (Seine-Inférieure) et de Drucat (Somme), pour lesquels on a les formes basses Durclarum et Durcaptum, peut-être aussi dans celui de Durbuy (Belgique, province de Luxembourg).

75. A considérer les contrées intéressées par les énumérations qui précèdent, on observera que les noms dans la composition desquels entre *duros* sont inconnus à l'est du Rhin, entre le Rhône et les Alpes, dans le bassin de la Garonne et dans le pays qu'on appela la Septimanie.

VI

BRIGA

76. Les noms de lieu ayant pour terminaison *briga*, autre mot auquel les celtistes les plus autorisés attribuent aussi le sens de « forteresse », ont dû être jadis fort nombreux, mais plus au delà qu'en deçà des Pyrénées : les écrits de l'antiquité, tandis qu'ils révèlent l'existence en Espagne d'une vingtaine de vocables de cette catégorie, en font connaitre seulement quatre ayant appartenu à la Gaule : Baudobriga, Eburobriga, Litanobriga, mentionnés dans les textes itinéraires, et Magetobriga ou Admagetobriga, qui figure dans les Commentaires de César. Évidemment *briga* appartenait au dialecte des Celtibères, et ce mot, hors d'Espagne, constitue une trace du passage de ces tribus.

Des quatre noms qui viennent d'être rappelés, les deux derniers n'ont laissé nulle trace. Baudobriga est aujourd'hui **Boppard** (régence de Coblenz); mais ce nom moderne, formé sous l'influence germanique, ne fait en rien connaître le sort réservé en France au mot gaulois *briga*. Eburobriga n'est autre qu'**Avrolles** (Yonne), dont le nom, qui se présente dès le IXe siècle sous la forme Evrola, rappelle assez bien la première partie du nom antique, mais nullement sa finale : celle-ci aura subi une de ces transformations inattendues qu'on ne peut que constater, sans que la cause en soit déterminable.

77. Parmi les noms en briga qu'on observait dans la péninsule hispanique, un des plus sûrement identifiés est Conimbriga, aujourd'hui **Coimbre** (Portugal) : on doit conclure de là que l'*i* de briga était bref, par conséquent atone quand briga jouait le rôle de désinence.

78. L'*i* bref accentué devenant en français *oi*, on peut considérer comme représentant briga employé seul, les noms de **Broye** (Haute-Saône, Saône-et-Loire) et de **Broyes** (Marne, Oise).

79. Mais dans le cas, bien plus fréquent, où briga est le der-

nier terme d'un nom de lieu, l'accent se porte sur la syllabe précédente, qui est d'ordinaire — on l'a vu par les quatre exemples que nous a laissés l'antiquité — un *o*.

80. Des formes vulgaires qu'a revêtues la terminaison -obriga, la plus reconnaissable est *-obre* : on la rencontre dans Vèzenobre (Gard), Vezenobrium en 1050, Vedenobrium en 1151, dans Vinsobres (Drôme), Vinzobrium en 1137, vraisemblablement pour un plus ancien Vindobriga, peut-être aussi dans Lanobre (Cantal).

81. Plus au nord, le *b* devient *v*. Verosvres (Saône-et-Loire) est appelé au XIVe siècle *Vorovre*, ce qui autorise à supposer un primitif Verobriga dont le terme initial serait le même que celui de Verodunum.

82. Parfois *-ovre* s'est réduit à *-ore*. Le chef-lieu de l'ager Solobrensis ou Solovrensis du Xe siècle a été appelé Solore-*Saint-Laurent* ; c'est aujourd'hui Saint-Laurent-sous-Rochefort (Loire). Et la forme Ysovrus, des Xe et XIe siècles, donne à penser que *Saint-Paul-d'*Uzore (Loire), représente un ancien Icciobriga, apparenté par son premier terme à Issoire et à Izeure.

83. C'est sans doute par l'intermédiaire de cette forme réduite, dont le son liquide aura été altéré, que s'explique le nom déjà cité d'Avrolles (Yonne) représentant Eburobriga.

84. Le son de l'*o* peut s'être allongé en *ou* : Courouvre (Meuse), Corrubrium en 1149, Corrobrium en 1207, était probablement à l'origine Corrobriga.

85. Mais la forme que -obriga revêt le plus communément en pays de langue d'oïl est *-euvre*.

Chartreuve (Aisne), Cartobra au IXe siècle, vraisemblablement pour Cartobriga.

Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), Donobrium au XIIe siècle, paraît représenter Donnobriga, « la forteresse de Dunos » ; il en est de même de Châtel-de-Neuvre (Allier), qui était, à l'époque mérovingienne, le chef-lieu du pagus Donobrensis, et dont le nom devrait s'écrire *Châtel-Deneuvre*.

Escaudœuvres (Nord), Scaldeuvrium en 1137 ; nul doute n'est possible sur le sens de ce nom, dont le premier terme est le nom de l'Escaut.

Vendeuvre (Vienne) est appelé à la fin du Xe siècle Vendo-

bria, ce qui ne diffère guère du Vindobriga que donne à supposer *Vinsobre*, et dans le premier terme duquel on reconnaîtrait l'adjectif *vindos* « blanc », peut-être pris comme nom d'homme; un texte de 938 donne la forme plus altérée Vindopera, sous laquelle on voit désigné aussi, vers la même époque, Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle). Une forme presque semblable, Vendopera, est appliquée en 1174 à Vendœuvres (Indre). Vendeuvre (Calvados) est probablement de même origine, mais non point, on le verra plus loin (n° 121), *Vendeuvre* (Aube).

86. Il est arrivé que cette finale *-euvre* se soit réduite à *-èvre*.

Denèvre (Haute-Saône) apparaît clairement comme une variante de *Deneuvre*.

Lingèvres (Calvados) est mentionné au XIIe siècle sous la forme *Linguevre*.

Soulièvres (Deux-Sèvres) peut passer pour un homonyme de *Solore*, témoin l'appellation Solubrium, qu'on trouve encore au XIVe siècle.

Sur le nom de Suèvres (Loir-et-Cher) a été formé, à l'époque carolingienne, l'adjectif Solobrensis.

Volesvres (Saône-et-Loire), jadis *Voluevre*, donne à supposer un primitif Volobriga.

87. A son tour *-èvre* s'est réduit à *-ève* dans le nom de Chartèves (Aisne), dont l'origine paraît ne pas différer de celle de *Chartreuve*.

VII

MAGOS

88. Le substantif gaulois *magos*, latinisé magus, avait le sens du latin campus. On le retrouve dans le gaëlique irlandais, témoin le nom de la ville archiépiscopale d'Armagh, et dans le breton armoricain *maez*, qui termine un assez grand nombre de vocables néo-celtiques.

89. L'*a* de magus était bref, et conséquemment atone dans les noms dont ce mot constituait la désinence ; le premier terme de ces noms se terminant d'ordinaire par un *o*, c'est sur cette voyelle que se portait l'accent tonique ; or la finale -omagus a de bonne heure perdu tout ce qui suivait l'*m* : on rencontre sur des triens ou tiers de sou mérovingiens les formes Cisomo, Noviomo, Rotomo, au lieu des formes Cisomagus, Noviomagus, Rotomagus, que fournissaient les textes antérieurs au VIIe siècle.

90. Les plus anciennes formes romanes des noms en -omagus présentent la désinence *-om*, qui souvent deviendra *-on* et parfois se réduira à *-an* et *-en*.

91. A cette règle générale Quicherat a voulu opposer quelques exceptions, caractérisées par l'absence de la nasale finale ; mais les faits allégués par lui ne sont rien moins que probants.

L'identification qu'il fait du Cenomagus des Itinéraires avec *Senos* (Vaucluse) n'est pas certaine.

Néris (Allier) correspond bien à l'antique Neriomagus, témoin l'inscription qu'on y a trouvée, où il est question des vicani Neromagienses ; mais aussi Grégoire de Tours désigne ce lieu par les mots vicus Nereensis : d'où l'on est fondé à conclure qu'il y eut jadis, pour désigner Néris, deux appellations formées d'ailleurs l'une et l'autre sur le nom d'une des divinités gauloises auxquelles étaient consacrées les fontaines. Tandis que Neriomagus ne pouvait donner que *Néron* ou *Néran*, c'est à l'autre appellation, celle sur laquelle a été formé l'adjectif employé par Grégoire de Tours, qu'il faut rapporter le vocable moderne.

Claudiomagus, que Quicherat traduit à tort par *Cloué*, figure sous une forme légèrement différente — altare de Claudiomacho — dans une bulle du pape Calixte II, en faveur de l'abbaye du Bourg-Dieu : il s'agit de **Clion** (Indre), dont l'église fut, jusqu'à une époque récente, sous le patronage de ce monastère : on peut supposer une forme intermédiaire *Cloïon*.

Enfin Cisomagus n'est pas, comme Quicherat l'a cru, *Chisseaux* (Indre-et-Loire), car on ne saurait expliquer le chuintement du *c* initial, non plus que le redoublement de l'*s* intervocal, sans compter que la désinence du nom de Chisseaux n'est autre chose qu'une désinence diminutive bien connue, ce nom étant le diminutif de celui d'une localité voisine, *Chissey* (Loir-et-Cher). Cisomagus est devenu *Cison*, puis *Cisan*, forme attestée par un pouillé, enfin **Ciran** (Indre-et-Loire), par un phénomène dont il y a d'autres manifestations en Touraine et en Berry.

92. Aux deux noms en -magus dont l'équivalent moderne vient d'être déterminé, il convient d'ajouter les suivants :

Argentomagus, qui, dans l'Itinéraire d'Antonin, désigne **Argenton** (Indre) est sans nul doute l'appellation originelle des communes de même nom que renferment les départements de Lot-et-Garonne, de la Mayenne et des Deux-Sèvres, et de la ville d'**Argentan** (Orne).

Blatomagus, que donne à supposer la forme basse Blatomos, inscrite sur un triens mérovingien, est aujourd'hui **Blond** (Haute-Vienne) : la consonne parasite qui termine ce dernier nom est l'effet d'une assimilation de ce vocable communal à l'adjectif connu.

Burnomagus qui n'est aussi connu que par une forme basse, Burnomo, figurant sur un triens, est l'origine de **Bournan** (Indre-et-Loire, Maine-et-Loire) et de **Bournand** (Vienne).

Catumagus, c'est-à-dire « le champ du combat », est le nom primitif de la ville de **Caen** (Calvados), appelée Cadomum au XIe siècle, et de **Cahon** (Somme), dont le nom se présente en 1207 sous la forme très suggestive *Cahom*.

Carentomagus, dans un texte itinéraire, désigne **Cranton** (Aveyron), dont il faut rapprocher **Charenton**-*sur-Cher* (Cher), au IXe siècle chef-lieu de la vicaria Carintominsis, et **Carentan** (Manche), mais non pas *Charenton-le-Pont* (Seine), qui se déclinait Carento, Carentonis.

Cassanomagus, antique station de la voie de Périgueux à Angoulême, est représenté par **Chassenon** (Charente), qui a des homonymes dans les départements de la Loire-Inférieure, du Rhone et de la Vendée.

Condatomagus, c'est-à-dire « le champ du confluent », s'applique, dans les textes itinéraires, à une localité du Rouergue, dont **Condéon** (Charente), est vraisemblablement un homonyme.

On ne formule pas la même hypothèse à propos de **Condom** (Aveyron, Gers), car en pays de langue d'oc le *t* intervocal ne serait pas tombé ; mais la graphie *-om*, dont on observe aussi le maintien dans *Riom*, autorise à rattacher ce nom, et, soit dit en passant, celui de **Billom** (Puy-de-Dôme), à des primitifs en -omagus.

Eburomagus, de la Table théodosienne, paraît être devenu **Bram** (Aude), moyennant une aphérèse.

Iciomagus — ainsi faut-il rectifier, semble-t-il, l'Icidmagus de la Table de Peutinger — répond à **Usson** (Haute-Loire), qui a des homonymes dans le Puy-de-Dôme et dans la Vienne.

Mantalomagus ou Mantalomaus, dans Grégoire de Tours, désigne **Manthelan** (Indre-et-Loire). Il serait téméraire d'assigner à *Manthelon* (Eure) une origine analogue.

Mosomagus est le nom originel de **Mouzon** (Ardennes). Le premier terme de ce vocable paraît n'être autre chose que le nom de la Meuse, Mosa. Cet exemple de la combinaison de magus avec un nom de cours d'eau, ne serait pas unique, s'il était permis de voir dans le nom du Garnomus castrum, où un concile se tint en 670, la contraction d'un primitif Garumnomagus.

Noviomagus désigne, dans la *Notitia dignitatum*, la ville de **Noyon** (Oise). **Noyen** (Sarthe, Seine-et-Marne), **Noyant** (Indre-et-Loire), **Nyons** (Drôme) et **Nouvion**-*en-Ponthieu* (Somme) ont pareille origine. Il en est sans doute de même de **Neung**-*sur-Beuvron* (Loir-et-Cher), qu'un pouillé de 1226 appelle Noemium, et de **Nogent**-*le-Rotrou* (Eure-et-Loir), dont la plus ancienne mention certaine, datée de 1031, présente la forme très basse Nogiomum. Ici l'on observe cette « consonnification » de l'*i* consécutif à une labiale dont les exemples ne manquent pas. C'est peut-être, fort bizarrement altéré, le diminutif de quelque « Nogent » de même origine que Nogent-le-Rotrou qu'il faut reconnaître dans **Longjumeau** (Seine-et-Oise), dont on voit le nom écrit, au XIIIe siècle, Nogemellum.

Ricomagus ou Rigomagus, c'est-à-dire, d'après d'Arbois de Jubainville, « le champ du roi », était une des cités de la province des Alpes Grées et Pennines. Ce nom fut aussi celui de Riom (Puy-de-Dôme), et sans doute de Rians (Cher), chef-lieu au xe siècle de la vicaria Riomensis.

Rotomagus, primitivement *Ratumagos*, est représenté par Rouen (Seine-Inférieure), par *Pont-de-*Ruan (Indre-et-Loire), l'ancien chef-lieu de la vicaria Rotomensis, et par Pondron (Oise), qu'il conviendrait d'écrire *Pont-de-Ron*, et qui correspond au Rodomum d'un diplôme de Charles le Simple pour l'abbaye de Morienval.

Turnomagus ou Tornomagus, dans Grégoire de Tours, désigne Tournon-*Saint-Martin* (Indre). Tournan (Seine-et-Marne) se nommait sans doute de même : on trouve au xiie siècle, pour cette localité, l'appellation Turnomium.

Vindomagus, que Pline signale comme un des *vici* des Volques Arécomiques, a pour homonyme, croit-on, Vendon (Puy-de-Dôme).

93. Le nom d'Écouen (Seine-et-Oise) paraît devoir être rangé dans la même catégorie. On n'en possède pas, à vrai dire, de formes latines, mais la plus ancienne forme vulgaire, *Escuem* donne lieu de supposer, en raison de son *m* finale, un primitif tel que Scotomagus, dont le premier terme serait apparenté au nom des habitants de l'Écosse.

94. On ne doit pas, *a priori*, considérer comme provenant d'un nom en -omagus tout nom moderne terminé par *-om* ; avant de se prononcer dans ce sens, il faut s'assurer que l'*m*, finale essentielle et caractéristique de cette terminaison, se retrouve dans les formes vulgaires, appartenant aux xiie et xiiie siècles, du nom dont il s'agit.

95. Dans les pays de langue germanique, l'accent des noms en -omagus s'est déplacé et porté sur l'*a* : de là des résultats très différents de ceux qu'on observe en pays roman.

Le Brocomagus de l'Itinéraire d'Antonin paraît être Brumath (Basse-Alsace).

Durnomagus a donné Dormagen (régence de Düsseldorf). Marcomagus Marmagen (régence d'Aix-la-Chapelle), Noviomagus Neumagen (régence de Trèves) et Nijmegen, que nous appelons *Nimègue* (Pays-Bas), Rigomagus Remagen (régence de Coblenz).

VIII

BRIVA

96. Le mot *briva* ne s'est conservé dans aucune des langues néo-celtiques. On lui a, dès le XVI[e] siècle, attribué assez heureusement le sens du latin pons, qui semble ressortir, en effet, du nom Briva Isara, désignant, sur la voie de Paris à Rouen, l'emplacement de la ville actuelle de Pontoise : ce dernier nom n'est autre chose que la traduction de Briva Isara. Cette conjecture s'est trouvée vérifiée par l'examen, non seulement des noms analogues que fournit la nomenclature géographique, mais encore du petit glossaire d'Endlicher, où *brio*, représentant une forme masculine de *briva*, est traduit par le latin ponte.

97. Employé parfois isolément comme nom de lieu, Briva est l'origine de Brive (Mayenne), de Brive-*la-Gaillarde* (Corrèze), de Brives (Indre, Haute-Loire), de Brives-*sur-Charente* (Charente-Inférieure), de Brèves (Nièvre), de Brie (Aisne), ce dernier nom désignant le point où l'antique voie de Saint-Quentin à Amiens franchit la Somme.

98. Il est à noter que Brive-la-Gaillarde est mentionné par Grégoire de Tours sous l'appellation de Briva Curretia, dont le second terme n'est autre chose que le nom de la *Corrèze* : ainsi que dans Briva Isara, le mot briva est suivi d'un nom de rivière. Des exemples analogues sont fournis par Briva Sugnutia, nom qu'une inscription romaine applique à un *vicus* du pays éduen où existait une fabrique d'armes [1] ; par Briovera, ou mieux, sans doute, Briavera, forme basse pour Briva Vera, aujourd'hui *Saint-Lô*, sur la Vire ; par Bria Sarta, pour Briva Sarta, nom qui s'est conservé dans Brissarthe (Maine-et-Loire).

99. Ailleurs, le mot briva occupe le second rang. Dans l'antique appellation d'*Amiens*, Samarobriva ou Samara-

1. Ernest Desjardins, *Géographie... de la Gaule romaine* (Paris, 1876-1893, gr. in-8°, II, 472-473) l'identifie avec Brèves (Nièvre), mentionné plus haut

briva, le premier terme est le nom primitif de la *Somme*, Samara. **Chabris** (Indre), qui était à l'époque carolingienne chef-lieu de la vicaria Carobriensis, s'appelait vraisemblablement à l'origine Carobriva : Chabris est situé sur le *Cher*, en latin Carus ou Caris. Le nom de **Salbris** (Loir-et-Cher) est peut-être formé de la même façon : en tout cas, cette localité est placée sur la *Sauldre*, en latin Salera.

100. L'exemple de Chabris atteste que l'*i* de briva était long, donc tonique, à la différence de celui de briga : les deux mots ne sauraient donc être confondus.

101. C'est sans nul doute briva qu'on doit reconnaître dans le nom, mentionné déjà, de Brivodurum, primitif de Brières, de Briare, de Briarres et de Brieulles, et qui signifie, par conséquent, la « forteresse du pont ».

IX

RITOS

102. Le mot gaulois *ritos* avait le sens de « gué », tel le latin vadus, tel aussi l'anglais *ford* dans *Oxford*, « le gué des bœufs » et l'allemand *furt*, dans *Frankfurt*, « le gué des Francs ».

103. Les textes antiques relatifs à la Gaule ne font connaître que trois noms de lieu dans lesquels on reconnaisse *ritos* : Ritumagus, « le champ du gué », station de la voie de Paris à Rouen, sur l'Andelle, dans le voisinage de Radepont (Eure); Augustoritum qui a, au IIIe siècle, échangé son nom contre celui des *Lemovices*, dont il était le chef-lieu ; enfin Bandritum, station itinéraire dont la situation répond à celle de Basson (Yonne), sans qu'il y ait d'ailleurs entre le nom antique et le nom actuel le moindre rapport.

104. Les noms Augustoritum et Bandritum n'ayant laissé aucune trace dans la toponomastique moderne, on ignore quelle était, dans ces noms, la quantité de l'*i*, et par conséquent, la place de l'accent tonique.

A supposer que cet *i* ait été bref, donc atone, on serait fondé à voir des équivalents de Camboritum, localité disparue de la Grande-Bretagne, dans **Chambord** (Eure, Loir-et-Cher), **Chambors** (Oise) et — forme plus altérée — **Chambourg** (Indre-et-Loire), qui était, à l'époque carolingienne, chef-lieu de la vicaria Cambortensis. Camboritum signifie « le gué tortu ». Et peut-être faut-il rattacher à la même série le nom de **Niort** (Deux-Sèvres), dont la forme Noiortum, constatée à l'époque carolingienne, représente vraisemblablement un primitif Novioritum, apparenté par son premier terme à Noviomagus.

X

DUBRON

105. Le mot gaulois *dubron*, latinisé dubrum, équivalait au latin aqua. Il s'est conservé dans divers dialectes néo-celtiques, notamment dans le gallois et bas-breton *dour* par l'intermédiaire d'une forme médiévale *duvr*. C'est faute de connaître celle-ci que les savants qui, du XVIe siècle à nos jours, se sont occupés de l'origine des noms de lieu, ont pensé retrouver le mot dont il s'agit dans la terminaison -durum précédemment étudiée.

106. *Dubron* ou dubrum ne paraît dans aucun des noms de lieu de Gaule que mentionnent les monuments de l'antiquité; mais à l'époque carolingienne, on voit dubrum pris isolément pour désigner Douvres (Seine-et-Marne), et employé comme second terme du nom de deux localités du Rouergue méridional dont il est question dans une charte de 883 en faveur du monastère de Vabres : Ladedubrum et Valedubrum, aujourd'hui Ladezouvre et Valezoubre (Aveyron). Grégoire de Tours avait d'ailleurs parlé d'un certain Cambidobrense monasterium.

107. Par contre on reconnaît dubrum dans la terminaison du nom d'un certain nombre de cours d'eau de l'ancienne Septimanie. Pline, dans son *Histoire naturelle*, appelle Vernodubrum cet affluent de l'Agly qui, dans le département des Pyrénées-Orientales, a de nos jours nom le Verdouble ; pareille est l'origine des noms du Vernazobre, du Vernezoubre et du Vernoubre, affluents de l'Agout, et du Vernazoubre, affluent de l'Orb dans le département de l'Hérault, où d'ailleurs le Vernezoubre et le Vernazoubre ont donné leur nom à des hameaux riverains. Un primitif Argentodubrum est bien reconnaissable sous les formes Argentumdublum, Argentumduplum et Argentumduprum qui, aux VIIIe et IXe siècles, ont désigné l'Argentdouble, affluent de l'Aude.

108. Ces noms de rivières ou de ruisseaux en -dubrum méritent quelque attention : les noms de cours d'eau d'origine celtique étant, de l'avis des celtistes les plus autorisés, très rares

en Gaule, il est intéressant de rencontrer ceux-là en nombre relativement considérable dans une région où précisément les Gaulois n'ont pénétré, semble-t-il, qu'à une époque peu reculée, trois siècles environ avant l'ère chrétienne ; et si ces noms doivent être considérés comme particuliers à telle tribu gauloise plutôt qu'à telle autre, les exemples qui viennent d'être cités, relevés dans le Languedoc oriental, tendraient à les faire attribuer aux *Volcae*.

XI

NANTOS

109. Le mot gaulois latinisé nantus ou nantum est mentionné sous la forme oblique *nanto* dans le petit glossaire gaulois d'Endlicher, qui le traduit par vallis, et indique, en outre, le composé *trinanto*, traduit par tres valles. C'est évidemment ce mot qui, dans le langage des régions alpestres de la Savoie et de la Suisse romande, subsiste sous la forme *nand*, avec une légère déviation de sens, la partie étant prise pour le tout, pour désigner une cascade, un torrent.

110. De même que *dunos*, *nantos* a été parfois employé comme nom propre de lieu, sans le secours d'aucun adjectif, ni d'aucun autre nom propre, et il subsiste, sans autre altération pour l'oreille, que la chute de la syllabe atone, dans les noms de Nant (Aveyron, Meuse), Nans (Doubs, Var), Namps (Somme). Nantus fut, à l'époque mérovingienne, le nom d'un monastère du diocèse de Coutances, qu'a désigné depuis le vocable de Saint-Marcouf (Manche). On reconnaît aussi un primitif *nantos*, accompagné d'un déterminatif moderne, dans Nan-*sous-Thil* (Côte-d'Or), dont le nom est devenu celui d'une famille militaire célèbre, sous la forme *Nansouty*.

111. Dans les noms composés où il paraît comme second terme, le mot gaulois *nantos* n'a jamais subi d'altération plus sensible.

Dinant (Belgique, province de Namur), et peut-être Dinan (Côtes-du-Nord), représentent un bas-latin Dionantus, originairement sans doute Divonantus, qui se rapproche par son premier terme de Divodurum ou Diodurum.

Grenant (Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre), correspond au Graunanto des triens mérovingiens, et on le voit, dans Vaugrenant (Saône-et-Loire), combiné avec vallis.

Lournand (Saône-et-Loire), nom d'une localité mentionnée fréquemment dans les chartes du xe siècle de l'abbaye de Cluny, sous la forme Lornantum, semble avoir pour parallèle le nom d'une localité toute voisine, *Lourdon*, dont il est question dans

les mêmes documents, et dont le second terme dunum indique la position élevée par rapport à Lournant.

Mornand (Loire), Mornans (Drôme), Mornant (Rhône, Haute-Savoie), représentent un primitif tel que Mauronantus ou Maurinantus.

Pargnan (Aisne), Pernand (Côte-d'Or), Pernant (Aisne, Orne), portaient sans doute à l'origine le nom de Parronantus, à rapprocher du nom de lieu celtique Parrodunum, mentionné par Ptolémée.

Dans Ternant (Ain, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Yonne), il faut vraisemblablement reconnaître d'anciens Taronantus, apparentés par leur premier terme à Tarodunum qui, à l'époque romaine, désignait une localité de Germanie d'origine gauloise, et sans doute aussi le chef-lieu, à rechercher entre Soissons et Reims, du *pagus* qu'on appelle le Tardenois.

112. Le gaulois *nantos* semble être en outre la racine du nom de lieu Nantoialum, que traduirait assez bien, semble-t-il, l'adjectif latin vallestris. Ce vocable est l'origine du nom si répandu de Nanteuil, et de ceux de Nanteau (Seine-et-Marne, Yonne), de Nantoux (Côte-d'Or, Saône-et-Loire) et de Nampteuil (Aisne), variante graphique du premier. Dans Monampteuil (Aisne), on reconnaîtra Mons Nantoialum. Et Nantouillet (Seine-et-Marne) est un ancien *Nanteuil*, qu'une désinence diminutive différencie d'un homonyme plus important, *Nanteuil-le-Haudouin* (Oise).

113. Peut-être faut-il voir la même racine dans Nantua (Ain) : monasteriolum..... quod Nantuadus ab aquis e vicino emergentibus publice vocitatur, porte un diplôme du roi Lothaire daté de 852 ; une interprétation toute semblable de ce nom — a multitudine aquarum ibi confluentium — se lit dans la chronique de Saint-Bénigne. On en rapprochera Nantois (Meuse).

XII

ONNA

114. L'existence d'un mot gaulois *onna*, au sens du latin fons, n'est attestée par aucun écrit de l'antiquité, mais on peut l'induire en quelque sorte de deux faits. L'un est la mention, dans un écrit — la *Vita sancti Domitiani* — consacré au récit de la vie d'un personnage du IVe siècle, de deux sources, de deux fontaines du territoire de Lagnieu (Ain), appelées respectivement Bebronna et Calonna. L'autre fait est la présence, dans le petit glossaire d'Endlicher, d'un mot qui ne diffère de *onna* que par le genre, *onno*, traduit par flumen.

115. Le nom de Calonna ne s'est pas, dans le Bugey, où vivait saint Domitien, transmis jusqu'à nous, l'hagiographe nous apprenant qu'au IVe siècle ce nom fit place à celui de Fons Latini, ou plutôt Fons Latinii. Mais il a désigné, du VIe au XIe siècle, Chalonnes-*sur-Loire*, aujourd'hui dans le département de Maine-et-Loire, qui possède, en outre, un Chalonnes-*sous-le-Lude*. La première partie du nom de Calonna lui serait commune avec Calodunum, forme primitive supposée de *Chaudun* et Calodurum, que représente *Chilleurs*.

116. Quant à Bebronna, peut-être à l'origine Bibronna, qu'on pourrait traduire par « la fontaine des bièvres » ou « des castors », c'était en Gaule le nom d'un grand nombre de fontaines ou de ruisseaux, appliqué parfois à des localités riveraines : la Beuvronne, affluent de la Marne ; la Brevonne, sous-affluent de l'Aube, la Brevenne, affluent du Rhône, la Brevanne, qui coule dans le Luxembourg belge.

117. Notre pays possède un certain nombre de cours d'eau, désignés par un nom masculin, qui ne diffère de ceux qui viennent d'être indiqués, que par le genre et par la terminaison qui en est la conséquence : le Beuvron, affluent de la Selune, qui coule dans les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, et dont le nom se retrouve dans le nom de *Saint-Senin-de-Beuvron* (Manche) ; le Beuvron, affluent de la Loire, qui coule dans les

départements du Cher, du Loiret et de Loir-et-Cher, et qui, dans ce dernier, arrose *la Motte-Beuvron* ; le Beuvron, affluent de l'Yonne, qui a donné son nom à la commune de *Beuvron* (Nièvre) ; enfin le Brevon, qui prend sa source à la fontaine Bebronna de la *Vita sancti Domitiani*, et qui se jette dans l'Albarine à Saint-Rambert (Ain), localité qui, avant de porter son nom actuel, était désignée à l'époque franque, par celui du cours d'eau en question, Bebronna.

118. On est fondé à regarder comme procédant de primitifs en -onna les noms de la Chalaronne, affluent de la Saône, Calaronna ; de l'Aronde, affluent de l'Oise, Aronna ; de la Saône, Saugonna ; de la Boutonne, affluent de la Charente, Vultunna.

119. Mais on ne confondra pas onna avec la terminaison -ona, qu'on observe dans Axona et dans Matrona ; tandis que l'*o* de onna était long, donc tonique, et s'est conservé, celui de -ona était atone, les vocables modernes *Aisne* et *Marne* en font foi.

120. Il est possible que Divonne (Ain) représente un primitif en -onna, apparenté par son premier terme à Divodurum ; mais on ne saurait sans danger former pareille conjecture à propos de tous les noms qui se terminent actuellement en *-onne*, car on sait positivement que certains d'entre eux, *Carcassonne, Narbonne, Bourbonne*, représentent des noms latins de déclinaison imparisyllabique en -o, -onis.

XIII

VERA

121. Vera est la forme latine d'un mot supposé gaulois qui se serait conservé dans le breton armoricain *gouer*, au sens de « ruisseau » ; toutefois certains celtistes prétendent que ce dernier mot est pour un ancien *wober*.

Quoi qu'il en soit, l'*e* de vera était bref, on peut s'en convaincre par l'étude des noms dont il constitue le second terme, et dans lesquels l'accent était sur la syllabe précédente.

Dèvre (Cher), anciennement *Deuvre*, était à l'époque carolingienne Dovera.

Megavera désignait à la fois le **Mesvrin**, affluent de l'Arroux, et une de ses localités riveraines, **Mesvres** (Saône-et-Loire).

L'ancien nom de la **Touvre**, affluent de la Charente, est Tolvera.

Vendeuvre (Aube) est appelé sur des monnaies mérovingiennes Vindovera : il se distingue donc de ses homonymes indiqués plus haut (nº 85) qui sont d'anciens Vindobriga.

122. Dans vera, employé seul, l'*e* était nécessairement accentué ; étant bref, il devait, en langue d'oïl, devenir *ié* : c'est ce que l'on constate dans le nom de la **Vière**, sous-affluent de la Marne.

XIV

NEMETIS

123. Le sens du mot *nemetis*, qu'on pourrait induire de celui de l'irlandais *nemed*, au sens de « sanctuaire » est clairement attesté par ces vers que Fortunat, au VIe siècle, a consacrés au nom Vernemetis porté par une localité de l'Aquitaine.

> Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas,
> Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.

Nemetis, qui figure quelquefois dans les noms gaulois latinisés sous la forme nemetum — Vernemetum dans l'île de Bretagne, Tassinemetum dans le Norique, Augustonemetum en Gaule — était donc pris, comme l'irlandais *nemed*, au sens du latin fanum.

124. Les seuls noms de lieu modernes qu'on puisse rattacher d'une façon certaine et pour une de leurs parties à ce mot gaulois sont :

Vernantes (Maine-et-Loire), au IXe siècle Vernimptas, dérivé précisément de Vernemetis, accentué sur l'antépénultième, dont nous devons à Fortunat de connaître le sens.

Nanterre (Seine), dont le thème étymologique est Nemetodurum, déformé au VIe siècle, dans les écrits de Grégoire de Tours, en Nemptodorum.

125. Des inscriptions romaines trouvées dans le département du Gard signalent l'existence, dans la Gaule méridionale, des Arnemetici, c'est-à-dire des habitants d'une localité appelée Arnemetis : peut-être doit-on rattacher à ce dernier vocable, moyennant une substitution de liquide, Arlempdes (Haute-Loire) et Arlende (Gard).

126. Les noms Augustonemetum et Nemetocenna, fournis par des écrits de l'antiquité, et désignant, le premier le chef-lieu de la cité des Arvernes, le second une importante localité gauloise voisine de l'Artois, n'ont rien donné en français, ayant cessé, dès l'époque romaine, d'être en usage.

XV

CONDATE

127. La fréquence du nom antique Condate, dont la forme nominative est peut-être Condas, est déjà indiquée par les monuments de l'antiquité romaine. En effet, les documents itinéraires relatifs à la Gaule, ne font pas connaître moins de huit localités ainsi dénommées — une seule a conservé son nom, c'est **Condé-sur-Iton** (Eure) — auxquelles il en faut joindre une neuvième, Condatomagus.

128. La terminaison, étudiée déjà, de ce dernier nom, paraît établir la celticité de *condate*; et comme d'ordinaire les localités qui portent aujourd'hui le nom de Condat ou de Condé sont situées à la jonction de deux cours d'eau, en est fondé à croire qu'en gaulois *condate* avait le sens de confluent; ces localités seraient donc synonymes de *Coblenz* et de *Conflans*, formés sur le latin Confluentes, et de *Quimper*, qui représente le breton armoricain *Kember*.

Ces noms de Condé et de Condat sont les formes vulgaires les plus répandues, la première dans le nord de la France, la seconde dans le midi, de l'antique Condate.

129. Le nom de **Condé** est porté par une trentaine de localités françaises, dont les deux tiers ont rang de commune dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Calvados, de l'Eure, de l'Indre, de la Manche, de la Marne, de la Meuse, de l'ancienne Moselle, du Nord, de l'Orne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Somme.

130. Parmi toutes ces localités on n'en compte que deux — *Condé* (Indre) et *Condé-sur-Vègre* (Seine-et-Oise) — dont la situation ne justifie pas le sens attribué au mot *condate*. Peut-être les noms de ces deux localités n'ont-ils pas plus de rapport, au point de vue de l'origine, avec ce mot que le nom de *Condécourt* (Seine-et-Oise), pour lequel on possède la forme ancienne *Gondeucourt*, qui donne lieu de supposer un primitif Gundildis curtis.

131. Parfois, dans les régions de langue d'oïl, Condate a produit une forme qui se distingue de celle qu'on vient d'observer par la réduction du son nasal de la première syllabe : deux anciens Condate sont aujourd'hui dénommés **Candé** dans les départements de Loir-et-Cher et de Maine-et-Loire.

132. Dans la portion méridionale de la France, c'est **Condat** qui représente le Condate antique, et ce nom y est porté par huit communes, toutes situées à des confluents, et qui appartiennent aux départements du Cantal, de la Corrèze, de la Dordogne, du Lot, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Vienne.

133. *Condé*, *Candé* et *Condat* représentent Condate accentué sur l'*a* ; mais il est probable, sinon certain, que Condate était un cas oblique de Condas, dont l'*a* était nécessairement atone : on ne peut expliquer autrement le nom de **Candes** (Indre-et-Loire), localité située au confluent de la Vienne et de la Loire, et que Sulpice Sévère et Grégoire de Tours appellent vicus Condatensis. **Condes** (Jura, Haute-Marne), a la même origine, ainsi, peut-être, que **Cosne** (Nièvre).

134. Condate est aussi, mais médiatement, l'origine des noms de **Condel** (Calvados), **Condets** (Seine-et-Marne), et **Condeau** (Orne), qui, sous leur ancienne forme *Condeel*, représentent des diminutifs de *Condé*.

135. Le mot gaulois *condate*, qui a servi de nom propre à tant de localités celtiques, a en outre contribué à former des noms composés. Les textes antérieurs au VIIe siècle nous en font connaître deux : Condatisco et Condatomagus.

Le premier désignait à l'époque franque, au confluent de la Bienne et du Tacon, le lieu qui, d'un monastère célèbre qu'on y établit, prit successivement les noms de Saint-Oyand (Sanctus Eugendus) et de *Saint-Claude* : ce lieu est actuellement le siège d'une des sous-préfectures du Jura.

Quant à Condatomagus, nom qui signifie « le champ du confluent » et qui, sur la Table de Peutinger, s'applique à une station itinéraire voisine de Milhau (Aveyron), il doit être, en outre, le terme étymologique du nom de **Condéon** (Charente).

XVI

MEDIOLANUM

136. Le nom gaulois latinisé en Mediolanum ou Mediolanium est presque aussi fréquent que *condate*, et les textes antiques font connaître huit localités ainsi dénommées : l'une appartenait à la Gaule cisalpine ; cinq étaient comprises dans la Gaule transalpine, une dans la Germanie et une autre encore dans l'île de Bretagne[1].

Trois seulement de ces localités peuvent être reconnues avec certitude dans des lieux dont le nom actuel dérive de l'ancien : ce sont **Milan** (Italie), **Châteaumeillant** (Cher) et le **Mont-Miolant** (Loire). Deux autres, le Mediolanum des *Santoni* et celui des *Eburovices* ont changé de nom dès l'époque romaine, et sont aujourd'hui représentées par Saintes et par Évreux.

Si les textes antiques prouvent la fréquence de ce vocable géographique. la diffusion en est encore attestée par la toponomastique de la France, qui contient une trentaine de noms venant, selon toute apparence, de Mediolanum ou de Mediolanium : le fait est d'ailleurs incontestable pour la plupart, grâce à la mention qu'on en trouve dans des chartes.

Ces noms modernes se divisent tout naturellement en deux séries : les uns dérivant certainement de la forme antique, attestée par des inscriptions, Mediolanium ; les autres qu'il convient de rapporter à Mediolanum.

137. La première série est représentée par **Châteaumeillant** et **Meillant** (Cher), **Meilhan** (Gers, Landes, Lot-et-Garonne), **Meillan** (Haute-Garonne, Gironde), **Moilien** (Aisne), **Moliens** (Oise, Seine-et-Marne), **Molliens-aux-Bois** et **Molliens-Vidame** (Somme), **Montmeillant** (Ardennes, Seine-et-Marne), **Montmeillien** (Côte-d'Or), **Montmélian** (Oise, Savoie) : tous ces noms sont caractérisés par la mouillure de la liquide médiane — *ll*, *lh*, *li* — mouillure explicable par le recul de l'*i* qui, dans Mediolanium — suivait le groupe an.

138. Au contraire, nulle trace de cet *i* n'apparaît dans les

noms qui constituent la seconde série : **Mâlain** (Côte-d'Or), **Maulain** (Haute-Marne), **Méolans** (Basses-Alpes), **Meulin** (Saône-et-Loire), **Meylan** (Isère, Lot-et-Garonne), **Miolan** (Rhône, Savoie), **Mioland** (Rhône, Saône-et-Loire), **Moëlain** (Haute-Marne); **Moislains** (Somme), **Molain** (Aisne, Jura), et le **Mont-Molain** (Loire).

139. Le nom antique de Mediolanum se retrouve, on le voit, un peu partout en Gaule, sauf peut-être dans le nord-ouest, en Auvergne, en Limousin et dans le Languedoc. Que signifiait-il ? Henri Martin l'a traduit par « terre sainte du milieu », *lan* représentant, à ses yeux, l'idée de « terre sainte » ou de « sanctuaire », le sens de « milieu », étant attaché à la première partie du nom ; et il semblait croire que chaque peuple gaulois avait un medïolanum ; mais la répartition géographique des localités dont on vient de lire l'énumération ne favorise guère cette opinion : on en a compté trente-deux, et les diocèses auxquels elles appartenaient au moyen âge, sont au nombre de vingt-deux seulement, correspondant à vingt et une cités romaines ; d'où il résulte, à suivre Henri Martin dans son hypothèse, que les *Ambiani* auraient eu trois « terres saintes du milieu » : Moliens (Oise), Molliens-aux-Bois et Molliens-Vidame ; les *Bituriges* deux : Châteaumeillant et Meillant ; les *Aedui* trois : Meulin, Mioland et Montmeillien ; les *Segusiavi* trois également : Miolan, Mioland et le Mont-Miolan ; les *Allobroges* trois aussi : Meylan, Miolan et Montmélian ; enfin les *Auscii* deux : les deux Meilhan du département du Gers ; il faut remarquer, en outre, que plusieurs de ces localités n'étaient pas situées au centre des cités dont elles faisaient partie. L'interprétation proposée par Henri Martin paraît donc devoir être rejetée.

XVII

NOVIENTUM ET *-ENTOS*

140. Le nom de lieu de Novientum n'apparaît dans aucun des textes de l'époque romaine qui sont parvenus jusqu'à nous, mais on le trouve fréquemment dans les textes de l'époque franque, où il figure parfois sous la forme Novigentum, caractérisée par la présence d'un *g* qui n'en modifiait guère la prononciation. Ce vocable — tel était du moins le sentiment de d'Arbois de Jubainville — dériverait de la racine qui a fourni l'adjectif gaulois *novios* au sens de « nouveau », à l'aide d'un suffixe -entum, analogue au suffixe *-entez*, qui a servi à former, dans le breton armoricain, un certain nombre de substantifs dérivés d'adjectifs. Ainsi Novientum, littéralement « nouveauté », serait un vocable topographique équivalant aux *Neuville* et *Villeneuve* qui ont été formés en si grand nombre au moyen âge.

141. Novientum a produit le nom **Nogent**, qui, en France, ne désigne pas moins de seize communes appartenant aux départements de l'Aisne, de la Côte-d'Or, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Haute-Marne, de l'Oise, de la Sarthe et de la Seine, et dont la formation est régulière, caractérisée qu'elle est par la consonnification de l'*i* ; dans ce nombre n'est pas compris *Nogent-le-Rotrou* (Eure-et-Loir), qui, à en juger par une forme du XIe siècle, Nogiomum, représenterait un primitif Noviomagus, et serait plus régulièrement orthographié *Nogen* ; non plus que *Nogent-sur-Vernisson* (Loiret), qu'un pouillé du XIVe siècle appelle Noemium, ce qui autorise la même conjecture.

142. Le nom de **Nogentel** (Aisne, Marne), s'applique à de primitifs *Nogent*, qu'il différencie, au moyen d'un suffixe diminutif, d'homonymes plus importants ; il a pour équivalent **Nointel** (Oise, Seine-et-Oise).

143. Dans un certain nombre d'autres cas l'*i* de Novientum ne s'est pas consonnifié, de sorte que ce vocable a produit **Noyant** (Ain, Allier, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire).

144. Par contre, on peut signaler des formes modernes qui ont conservé le *e* de Novientum, et représentent presque intact le nom antique ; elles paraissent d'ailleurs localisées à la région du nord-est : Noviant-*aux-Prés* (Meurthe-et-Moselle), Novéant (Lorraine), Noviand (Prusse rhénane, régence de Trèves) et Nepvant (Meuse), dont le *p* ne se prononce pas. Ces formes ont pour variante *Nouviant*, qui désigna jusqu'au XVIIe siècle, trois Nouvion de l'Aisne : à la vérité, l'altération du son *an* en *on*, qu'on trouve ici est rare, tandis que le phénomène inverse est très fréquent, témoin les noms d'Argentan, de Caen et de Rouen.

145. *Nogent* entre en composition dans *Nogentvilliers*, formé au moyen âge par la combinaison du nom propre *Nogent* avec le nom commun procédant de villare ou villarium ; par l'effet d'une aphérèse qui remonte peut-être à huit siècles, *Nogentvilliers* est aujourd'hui Janvilliers (Marne).

146. Chose singulière : de toutes les localités qui viennent d'être énumérées, les plus méridionales appartiennent aux départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de l'Ain : n'y aurait-il pas quelque indication ethnique à tirer de là?

147. Le suffixe gaulois *-entos* que révèle Novientum paraît se retrouver dans le nom d'Agentum, porté jadis par le village actuel d'Hains (Vienne), ainsi que par un bourg du diocèse de Limoges où l'établissement d'un monastère fit prévaloir l'appellation Agenti monasterium, et qui n'est autre aujourd'hui qu'Eymoutiers (Haute-Vienne).

148. Drevant (Cher), en latin Derventum, présente, en avant du même suffixe, le mot gaulois *dervos*, au sens de « chêne » auquel doivent leur nom le hameau de Der (Aube) et la région forestière où se trouve *Montier-en*-Der (Haute-Marne). *Drevant* serait donc l'équivalent des noms romans *Chesnay*, *Chesnoy*, *Quesnay*, *Quesnoy*, et doit être rapproché du nom antique Derventione, sous lequel l'Itinéraire d'Antonin désigne une localité de la Grande-Bretagne.

XVIII

-ACTE OU *-ACTA*

149. Le suffixe gaulois *-acte*, ou mieux *-acta*, que d'Arbois de Jubainville pense reconnaître dans le suffixe *-ez* du bas breton moderne, paraît dans deux noms de lieu mentionnés par les textes antiques.

Bibracte ou Bibracta, qui désigne, dans César, le principal *oppidum* des Éduens, est représenté par le mont Beuvray, dont le nom, qui s'écrivait jadis *Bevrait*, est très régulièrement formé, la désinence s'étant comportée tout comme le mot factum, devenu *fait*, et le radical de même que celui de biberaticum, mot qui a donné *bevrage*, ancienne forme de *breuvage*. Ce radical paraît n'être autre que le nom celtique du castor, apparenté au latin fiber, et qu'on retrouve dans les noms de cours d'eau bibronnum, bibronna ; Bibracte aurait donc été un lieu servant de retraite aux castors.

Le second nom, Carpentoracte, fut celui de la ville actuelle de Carpentras. D'après d'Arbois de Jubainville, il faudrait entendre par ce vocable un lieu où l'on fabriquait des chars, appelés en latin carpenta, d'un mot emprunté sans doute à la langue gauloise, puisqu'on pense que le *carpentum* fut, dans le principe, particulier aux Gaulois ; c'est à ce mot, on le sait, que se rattache le français charpentier, qui devrait, étymologiquement, désigner le charron.

XIX

-OIALOS

150. Les noms de lieu terminés par le suffixe *-oialos*, latinisé en -oialus ou -oialum, devaient être fort repandus en Gaule, à en juger par les nombreux vocables géographiques modernes qui présentent les terminaisons *-euil* et *-uéjols*, formes vulgaires les plus fréquentes de cet ancien suffixe gaulois. Cependant les textes de l'antiquité parvenus jusqu'à nous ne mentionnent qu'un seul nom de cette catégorie, reconnaissable dans les thermae Maroialicae dont parlait au IVe siècle saint Paulin de Nole, désignant les bains d'une localité, Maroialum, qui appartenait, semble-t-il, à la région du sud-ouest de la Gaule.

Les noms en -oialum apparaissent plus fréquemment dans les textes de l'époque mérovingienne, notamment dans Grégoire de Tours.

Au VIIe siècle la graphie -oialum s'est altérée en -oilum, forme qui, à l'époque carolingienne, a été, par l'introduction d'une gutturale, modifiée en -ogilum ou -ogelum, qu'on a enfin remplacé par -olium.

Le nombre des noms de lieu formés à l'aide du suffixe -oialum est considérable. On n'en donnera pas ici le relevé complet, et l'on se bornera à en présenter quelques-uns parmi ceux que mentionnent les textes latins antérieurs à l'an mil.

151. Aballoialum, déformé en Avaloialum ou Avalogilum, est devenu, par l'aphérèse de l'*a* initial, pris pour une sorte de locatif, Valeuil (Dordogne) et Valuéjols (Cantal) : on reconnaît dans le premier terme de ce vocable le nom gaulois du pommier, ce qui autorise à considérer Valeuil et Valuéjols comme des synonymes de « pommeraie ».

152. Arcoialum, en 1119 Archoilus, en 1142 Arcoilus, désigne Arcueil (Seine), qui doit son nom, de toute évidence, aux arcades d'un aqueduc romain dont les vestiges sont encore visibles.

153. Argentoialum, d'où Argentogelum et Argento-

gilum, aujourd'hui Argenteuil (Seine-et-Oise, Yonne). Ce nom, indiquant sans doute à l'origine un gisement d'argent, et comparable en ce cas au nom entièrement latin Argentaria, *Largentière*, ne serait pas le seul nom en -oialum dont le premier terme soit à rattacher au règne minéral : Preuil (Maine-et-Loire), contraction de *Percuil* est appelé en 1130 Petroilum, vraisemblablement pour Petroialum, « lieu pierreux », et il est permis de penser que Sablé (Sarthe), anciennement *Sableil*, représente un primitif Sabuloialum, « sablière ».

154. Balioialum est sans doute la forme primitive d'un nom qu'on trouve écrit Baliolum à la fin du xe siècle, et duquel dérive le nom de lieu Bailleul (Eure, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Inférieure, Somme), reconnaissable, en composition, dans Bailleulmont et Bailleulval (Pas-de-Calais), et qui a pour variantes Bailleu (Oise), Baslieux (Marne), Bailleau (Eure-et-Loir) et Baillet (Seine-et-Oise), ce dernier pour *Bailleil*.

155. Blanoialum, d'où Blanoilum, Bléneau (Yonne).

156. Bonoialum, devenu Bonogelum au VIIe siècle et Bonogilum à l'époque carolingienne, est l'origine des noms de Bonneuil (Charente, Indre, Oise, Seine, Seine-et-Oise, Vienne), Bonnœil (Calvados) — notation rappelant la traduction latine Bonus oculus adoptée par les clercs parisiens des XIIIe et XIVe siècles pour désigner le Bonneuil de Seine-et-Oise — et Bonneil (Aisne).

157. Burgoialum est, peut-on supposer, la forme correcte de Burgogalum, qui a désigné Bourgueil (Indre-et-Loire). Il y a des écarts également nommés Bourgueil dans Saône-et-Loire et dans la Vienne.

158. Buxoialum, qui, formé sur le latin buxus, serait l'équivalent de Buxetum, lequel a donné *Bucy* et *Bussy*, est le thème étymologique des noms de Buxeuil (Aube, Vienne) et de Bisseuil (Marne).

159. Cantoialum a donné Chanteau (Loiret) et Chanteuges (Haute-Loire), primitivement *Chanteugeol*, accentué sur *eu*.

160. Cassanoialum ou Cassinoialum, forme primitive du nom carolingien Cassinogilum, a donné Casseneuil (Lot-et-Garonne), Casseuil (Gironde) — où l'on constate l'effet de la chute de l'*n* placé entre deux voyelles — et Chasseneuil (Cha-

rente, Indre, Vienne); le premier terme de Cassanoialum est le mot antéromain *cassanos*, au sens de « chêne ».

161. Corboialum est l'ancienne forme hypothétique du nom de Corboilum, désignant **Corbeil** (Seine-et-Oise).

162. Cristoialum, d'où **Créteil** (Seine) et **Criteuil** (Charente).

163. Ebroialum d'où Ebrogilum, **Ebreuil** (Allier).

164. Garrigojalum, formé sur un des noms antéromains du chêne, est sans doute le thème étymologique du nom de **Jargeau** (Loiret), en latin de basse époque Jargogilum ou Jargolium.

165. Genistoialum, où l'on reconnaît le latin genista, « genêt », serait l'origine de **Genneteil** (Maine-et-Loire).

166. Lemoialum, formé sur le gaulois *lemos*, « orme », qui subsiste dans l'irlandais *leamh*, a produit **Limeuil** (Dordogne), **Limeil** (Seine-et-Oise) et **Limejouls** (Dordogne).

167. Maroialum; ce nom est un des plus fréquents de la présente série, et cela sans doute en raison d'une circonstance topographique qui se produit souvent : on croit volontiers, en effet, que la racine de ce vocable est la même que celle, d'origine germanique, à laquelle la langue française semble devoir les noms communs « marc », désignant une masse d'eau dormante, et « marais », ce dernier représentant un bas-latin mariscum dérivé d'un adjectif germanique en *isc* : Maroialum désignerait ainsi une localité voisine de marécages. De ce nom viennent ceux de **Mareuil** (Aisne, Charente, Cher, Dordogne, Loir-et-Cher, Marne, Oise, Seine-et-Marne, Somme, Vendée), **Marœuil** (Pas-de-Calais), **Mareil** (Sarthe, Seine-et-Oise), **Mareau** (Loiret), **Mareugheol** (Puy-de-Dôme), **Mareuge** (Puy-de-Dôme), **Maruéjols** (Gard), **Marvéjols** (Lozère), **Marvège** (Gard). Il est à remarquer que dans les noms Mareugheol, Maruéjols et Marvéjols la dernière syllabe est atone, et que ces noms se prononcent *Mareuge*, *Maruège* et *Marvège*.

168. Najoialum, d'où **Nieuil** (Charente, Vienne) et **Nieul** (Charente-Inférieure, Vendée, Haute-Vienne).

169. Nantoialum, où l'on reconnaît le mot gaulois *nantos*, déjà signalé, aurait le sens du latin vallestris, et désignerait un lieu sis dans une vallée ; il a produit **Nanteuil** (Aisne, Ardennes, Charente, Dordogne, Marne, Oise, Seine-et-Marne), **Nampteuil** (Aisne) et, en composition **Monampteuil** (Aisne) : on verra des diminu-

tifs de Nanteuil dans Nantouillet et Nanteau (Seine-et-Marne).

170. Navoialum, d'où la forme basse Navolium : Naveil (Loir-et-Cher).

171. Orgadoialum, d'où Orgedeuil (Charente).

172. Rotoialum est la forme originelle des noms de Reuil (Marne, Oise) et de Rueil (Eure-et-Loir, Seine-et-Oise), et désignait une *villa* royale que mentionne Grégoire de Tours, et dont le souvenir persiste dans l'appellation des communes de Notre-Dame-du-Vaudreuil et de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure), Vaudreuil devant s'entendre « vau de Reuil ». *Reuil* (Seine-et-Marne) a une autre origine : ce nom, qui ne remonte qu'au VIIe siècle, désigna tout d'abord un monastère fondé par un frère de saint Ouen, Rado, qui de son nom, nous apprend la vie de saint Aile, abbé de Rebais, l'appela Radolium.

173. Septoialum, au IXe siècle Septogilum : Septeuil (Seine-et-Oise).

174. Spinoialum, d'où Spinogelum qui figure au VIIe siècle dans la chronique de Frédégaire. Ce nom, qui paraît formé sur le nom latin de l'épine, serait donc synonyme de spinetum. Ses formes vulgaires sont Épineuil (Cher, Yonne), *Épineil*, adouci en Épinay, dans le nom d'*Épinay-sur-Orge* (Seine-et-Oise) — le Spinogilum du Polyptique d'Irminon — et d'*Épinay-sur-Seine* (Seine) — le Spinogelum de Frédégaire — enfin Epineau (Yonne).

175. Vernoialum, le nom le plus répandu du groupe avec Maroialum et Nantoialum, est formé sur le mot gaulois *vernos*, désignant l'aune : il a donné Verneuil (Aisne, Allier, Charente, Cher, Eure, Indre, Indre-et-Loire, Marne, Meuse, Nièvre, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Haute-Vienne), Verneil (Sarthe), et dans le Midi, où on en remarque bien moins de traces ; Verneugheol (Puy-de-Dôme), Verneughol (Cantal), Vernuéjou (Cantal), Verneuge (Haute-Loire, Puy-de-Dôme). Vernouillet (Eure-et-Loir, Seine-et-Oise) est un diminutif de Verneuil, comme Nantouillet de Nanteuil.

176. On fera observer en passant que le mot *vernos*, employé seul et latinisé en vernus ou vernum, est l'origine de plusieurs noms de lieu : Vern (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire) ; Ver (Calvados, Manche, Oise), où l'on observe le même assourdisse-



ment de l'*n* que dans *four*, *hiver*, *jour*, *Nevers*, *Auvers*, dérivés de furnum, hibernum, diurnum, Nivernis, Alvernis; et, par l'effet d'une notation vicieuse, Vert (Landes, Marne, Seine-et-Oise).

177. Vindoialum est la forme primitive du carolingien Vindoilum, d'où **Vendeuil** (Aisne, Marne, Oise).

178. Vinoialum, forme primitive du carolingien Vinogilum, a donné **Vineuil** (Indre, Loir-et-Cher), et **Vignols** (Corrèze).

179. Zezinoialum, dans la vie de saint Léger, écrite au VIIe siècle, désigne **Jazeneuil** (Vienne).

180. De ce que le plus grand nombre des vocables modernes qu'on vient de passer en revue sont terminés en *-euil*, on aurait tort d'induire que tout nom de lieu présentant cette desinence, représente nécessairement un primitif en -oialum. Ainsi le nom de *Montreuil*, porté par une trentaine de communes de France, provient du bas latin Monasteriolum, diminutif du nom commun monasterium, qui a donné le vieux mot français *moutier*; et *Marcheseuil* (Côte-d'Or, Saône-et-Loire) représente une forme diminutive du vieux mot *marchais*, représentant en bas latin mercasium, et désignant un lieu humide et marécageux.

181. Il convient d'examiner maintenant les diverses altérations de la finale gauloise oialum, accentuée sur la diphtongue *oi*. Dans la partie septentrionale de la France, ainsi que dans le Poitou, le Berry, le Bourbonnais, l'Angoumois, la Saintonge, le Périgord et la Guyenne, cette finale est devenue *-euil* ou *-eul* : *Valeuil*, *Argenteuil*, *Bailleul*, *Bonneuil*, *Bourgueil*, *Bureuil*, *Bisseuil*, *Casseneuil*, *Casseuil*, *Chasseneuil*, *Criteuil*, *Ébreuil*, *Limeuil*, *Nieuil*, *Nieul*, *Nanteuil*, *Orgedeuil*, *Reuil*, *Septeuil*, *Épineul*, *Verneuil*, *Vendeuil* et *Vineuil*. Au lieu de *-euil* on rencontre *eau* dans le sud-ouest du département de Seine-et-Marne, dans une partie de celui de l'Yonne, dans le Loiret et dans Eure-et-Loir : *Bailleau*, *Bléneau*, *Chanteau*, *Jargeau*, *Mareau*, *Nanteau*, *Épineau* : c'est dans la même région que *Montreuil* et *Bagneux* — ce dernier dérivé du bas latin Balneolum réduit à Baniolum — ont pour équivalents *Montereau* et *Bagneaux* ou *Bagneaux*. La desinence *-euil* devient *-eil* aux environs de Paris, dans une partie importante du Maine et dans le Vendômois, témoins les noms de *Bonneil*, *Corbeil*, *Créteil*, *Gennefeil*, *Lameil*,

Mareil, *Naveil*, *Rueil* et *Verneil*; le son mouillé qui termine cette finale s'est éteint parfois : *Baillet*, *Épinay*, *Sablé*. Enfin dans l'Auvergne et les pays avoisinants : Gévaudan, Velay et partie du Languedoc — départements du Gard et de l'Hérault — -oialum est représenté par *-uéjols*, *-eugheol*, *-eughol*, *-uéjou* — et même *-ojouls*, comme dans **Caussiniojouls** (Hérault) — finales dans lesquelles le groupe *ol* ou *oul* est atone, et qui, dans le langage traditionnel du pays, se prononcent *ueje* et *euge* : il en est ainsi des noms *Valuéjols*, *Limejouls*, *Maleugheol*, *Marvéjols*, *Verneugheol*, et c'est de cette prononciation que dérivent les formes graphiques *Chanteuges*, *Mareuge* et *Verneuge*.

Dans un certain nombre des vocables qui viennent d'être passés en revue, on peut déterminer la valeur du premier terme.

182. Celui-ci est assez souvent emprunté au règne végétal, on l'a vu par l'exemple d'Aballoialum, de Cassanoialum, de Garrigoialum, de Lemoialum et de Vernoialum, ainsi que par celui de Buxoialum, de Ginestoialum et de Spinoialum. Dans ces derniers noms, le premier terme appartient à la langue latine, d'où l'on est amené à conclure que l'usage du suffixe -oialum persista en Gaule postérieurement à la conquête romaine : c'est de même, on ne l'a pas oublié, que le suffixe ligure *-asca* s'est maintenu dans l'Italie septentrionale. Conséquemment on peut supposer la formation de noms en -oialum sur d'autres mots latins désignant des arbres. Cerasoialum, formé sur le nom du cerisier, serait le thème étymologique de **Cerseuil** (Aisne, Marne). Cornoialum, formé sur le nom du cornouiller, aurait donné **Corneuil** (Eure) et **Cornuéjouls** (Aveyron). A Pinoialum, formé sur le nom du pin, on devrait **Pineuilh** (Gironde). Et **Péreuil** (Charente), **Pereuilh** (Hautes-Pyrénées), **Perruel** (Eure), **Perruéjoul** (Cantal) se réclameraient de Piroialum, formé sur le nom du poirier.

183. Le rapprochement, fait plus haut, des noms d'*Argenteuil*, de *Preuil* et de *Sablé* donnerait lieu d'admettre que le suffixe *-oialum* s'est combiné avec des mots empruntés à la nomenclature du règne minéral.

184. Il est fort probable aussi qu'il ait été combiné avec des noms d'animaux, témoin le nom Cabrogilum qui, dans un texte du xe siècle, conservé par le cartulaire de Brioude, désigne une localité d'Auvergne qu'on n'a pas identifiée.

185. Dans Maroialum, Nantoialum, et dans Arcoialum le premier terme évoque une particularité d'ordre topographique.

186. Enfin le nom de **Reuil** (Seine-et-Marne) nous a montré le suffixe en question combiné, à une époque d'ailleurs tardive, avec un nom d'homme.

187. On a pu voir que les noms de lieu en -oialum se retrouvent du nord au midi de la France, du département du Pas-de-Calais à celui de l'Hérault. Ils ne semblent pas exister, ou du moins ne sont guère apparents, dans la Gascogne — qui d'ailleurs représente l'Aquitaine de César, où l'élément gaulois devait être presque nul — ni dans le Toulousain. On ne les trouve pas davantage semble-t-il, dans les provinces les plus orientales : Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, Dauphiné, Provence. Peut-être un jour l'ethnographie pourra-t-elle tirer parti de ces indications qui, fort sommaires du reste, auraient besoin d'être complétées.

XX

ORIGINES ANTÉROMAINES : *IVURANDA* OU *IGORANDA*[1]

188. On étudiera plus loin, parmi les noms de lieu d'origine romaine, ceux qui expriment une situation voisine des confins de deux cités. Tel paraît avoir été le rôle du mot antéromain — on n'ose dire gaulois — ivuranda ou igoranda.

Les formes vulgaires de ce mot sont au nombre d'au moins neuf[2].

1. Nous reproduisons ici, en la condensant legèrement, une partie de la leçon, faite le 13 mars 1890 au Collège de France, dans laquelle Auguste Longnon, après avoir étudié les vocables issus des mots latins *fines* et *limites*, en rapprocha ceux de même signification, qui représentent le mot, sinon gaulois, à coup sûr antéromain, *ivuranda* ou *igoranda*. Depuis lors — en 1892 — on a vu paraître dans la *Revue archeologique* (3e série, t. XX) deux mémoires sur la matière : l'un (p. 170-175) de Julien Havet, sous le titre : ** Igoranda ou * icoranda, frontière, note de toponymie gauloise* ; l'autre (p. 281-287) d'Auguste Longnon lui-même, intitulé : *Le nom de lieu gaulois ewiranda.*

2. Il convient d'y ajouter les formes **Aiguerande** et **Égarande**, mentionnées par Julien Havet (p. 173), et qui désignent, la première un écart de Belleville-sur-Saône (Rhône), situé « à quelques kilomètres de la limite séparative des anciens diocèses de Lyon et de Mâcon », la seconde un écart d'Estivareilles (Loire) « dans l'ancien diocèse du Puy-en-Velay, à la limite de ceux de Lyon et de Clermont ». — D'autre part le mémoire d'Auguste Longnon indiqué dans la note précédente signale (p. 284 et 285) la forme aphérésée **Guirande**, nom : d'un hameau de Lagorce (Gironde), qui appartenait à l'ancien diocèse de Bordeaux, et confinait à celui de Saintes; d'un hameau du département de la Loire actuellement rattaché à Noirétable (ancien diocèse de Clermont), mais qui paraît avoir dépendu auparavant des Salles (ancien diocèse de Lyon) ; — d'un hameau de Felzins (Lot), qui appartenait au diocèse de Cahors, et n'était séparé de celui de Rodez que par une distance de 1.600 metres : localité qui ne paraît pas « différente de celle que le *Dictionnaire des Postes* (édit. de 1876) mentionne sous le nom **Enguirande**, comme un écart de Saint-Félix », canton de Velzins ; — d'un affluent de la Sèvre Niortaise traversé « vers le milieu de son cours par la limite séparant avant 1317 le diocèse de Poitiers... de celui de Saintes ». En outre « les **Guirandes**, petit hameau de la commune de Montignac-le-Coq (Charente), était situé dans l'ancien diocèse de Périgueux, de Saintes et d'Angoulême ».

189. **Aigurande** (Indre) est une paroisse de l'ancien diocèse de Bourges (*civitas Biturigum*) située près de celui de Limoges (*civitas Lemovicum*).

190. **Eygurande** (Corrèze, Dordogne) : l'une des communes ainsi nommées se trouve sur le territoire de l'ancien diocèse de Clermont ; l'autre, du diocèse de Périgueux, était voisine de celui de Bordeaux.

191. **Iguerande** (Saône-et-Loire), Ivuranda à l'époque carolingienne, appartenait au diocèse de Lyon, confinant à celui de Mâcon, qui fut formé d'un démembrement de la *civitas Aeduorum*.

192. **Ingrande** (Maine-et-Loire, Mayenne, Vienne) est le nom de trois paroisses qui appartenaient respectivement aux diocèses d'Angers, du Mans et de Poitiers, dans les régions où ils confinaient, le premier à ceux de Nantes et de Poitiers, le second à celui d'Angers, le troisième à celui de Tours. D'ailleurs l'emplacement d'Ingrande (Vienne) répond à celui de la station *Fines* de la voie romaine de Tours à Poitiers.

193. Dans l'ancien diocèse de Poitiers, vers celui de Bourges ; dans l'ancien diocèse de Tours, vers ceux d'Angers, d'une part, et de Poitiers, d'autre part ; et dans l'ancien diocèse d'Angers, vers celui de Nantes, on remarque quatre localités dont le nom s'écrit **Ingrandes** (Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire), et dont l'une correspond à la station *Fines* de la voie romaine de Bourges à Poitiers.

194. **Ingrannes** (Loiret), de l'ancien diocèse d'Orléans, confinait à celui de Sens.

195. **Ygrande** (Allier) était une paroisse du diocèse de Bourges à vingt-trois kilomètres de l'ancienne limite de celui d'Autun.

196. **Yvrandes** (Orne) est aux confins des anciens diocèses de Bayeux et d'Avranches ; il appartenait au premier.

197. Enfin **la Délivrande**, à Douvres (Calvados), dont le véritable nom est *Yvrande*, encore employé au XIVe siècle, se trouvait dans le diocèse de Bayeux, à une vingtaine de kilomètres de la limite occidentale de celui de Lisieux.

198. L'identité du nom *Ingrande* avec les noms *Aigurande* et *Igrande* est nettement attestée par les formes anciennes du nom d'Ingrande (Vienne) : Evranda, Igoranda et Igranda. On voit par là le peu de cas qu'il faut faire de l'opinion qui, fondée sur ce

qu'il y a deux ou trois *Ingrande* à l'extrémité du territoire angevin, tirait ce vocable de ingressus Andium, *Andes* étant le nom sous lequel César désigne les habitants de notre Anjou.

199. On voit que, sauf deux exceptions[1], toutes les localités énumérées plus haut étaient situées près des limites des diocèses auxquels elles appartenaient ; et l'on sait que la circonscription des diocèses français, telle qu'elle se présentait encore au XVIIIe siècle, correspondait, dans son ensemble, à celle des cités de l'époque romaine. Or, il n'est pas interdit d'expliquer les deux exceptions que constituent Ygrande et la Délivrande par des modifications que la limite des *Aedui* et celle des *Lexovii* auraient subies, soit aux premiers siècles du moyen âge, soit même antérieurement à la conquête romaine, puisque le mot ivuranda ou igoranda est antéromain.

200. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de la désinence de ce mot les expressions *rand* et *randon*, qui, dans la partie méridionale du département de l'Aube, désignent certains tertres servant de limites aux territoires des communes, et qu'aux environs de Troyes, on appelle *fins*.

1. Plus celle que constitue Ingrande, écart de la Réorthe (Vendée) situé « en plein Poitou » (J. Havet, *loc. cit.*, p. 171).

XXI

ORIGINES GALLO-ROMAINES : *-ACOS*

201. Le suffixe *-acos*, latinisé -acus, tient dans l'onomastique gauloise une place considérable, et a contribué à former un nombre immense de noms de lieu gallo-romains encore subsistants aujourd'hui.

La valeur de ce suffixe est un peu vague, et comparable à cet égard à celle du suffixe français *-ier*, *-ière*, dérivé du latin -arius, -aria, qui sert à former : des adjectifs dérivés d'adjectifs, comme *premier* et *singulier* ; des adjectifs dérivés de substantifs, comme *régulier* et *séculier* ; des noms d'agents ou de professionnels, comme *chevalier*, *potier*, *tuilier* ; des noms locaux communs dérivés de noms communs, comme *foyer*, *grenier*, *rivière*, *sablière* ; des noms de lieu dérivés de noms propres d'hommes, comme *Bernardière*, *Blanchardière*, *Girardière*.

202. Le suffixe *-acos* a subsisté dans les langues néo-celtiques : dans les dialectes gaéliques sous la forme *-ach* ; en gallois sous la forme *auc*, souvent réduite aujourd'hui à *og*, et en breton armoricain sous la forme *-ec* qui, au XIIIe siècle, a remplacé le moyen-breton *oc*.

203. En breton, le suffixe *-ec* termine un grand nombre d'adjectifs : *barrec*, « branchu », de *barr*, « branche » ; *dourec*, « aqueux », de *dour*, « eau » ; *poullec*, « marécageux », de *poul*, « marécage ». Il sert aussi à donner aux substantifs une idée de collectivité : *faoec*, de *fao*, « hètre », désigne une hètraie ; *spernec*, de *spern*, « épine », un buisson d'épines. Cette dernière circonstance explique pourquoi les érudits qui les premiers ont consacré leurs loisirs à l'étude des anciens noms de lieu, ont pensé que le nom d'Épernay, en latin Sparnacus ou Sparnacum, pouvait offrir le même sens que le breton *spernec*, et constituer un synonyme des noms romans *Epinoy*, *Epinay*, qui représentent le latin spinetum. On ne saurait condamner absolument cette opinion formulée en 1864 par Houzé. Mais il résulte des études auxquelles d'autres savants se sont livrés, qu'en très

grande majorité les noms de lieu terminés par le suffixe gaulois *-acos*, latinisé -acus, dérivent de noms d'hommes, et surtout de noms d'hommes latins : la très grande majorité, et non, comme le prétendait Henri d'Arbois de Jubainville, la totalité, car le nom de **Mouzay** (Meuse), en latin Mosacum, est visiblement formé sur celui de la Meuse, comme en Belgique les noms de **Tilly** (Brabant), de **Ligny** (province de Namur), de **Silly** (Hainaut) sur les noms des cours d'eau — la Tille, la Ligne et la Sille — dont elles sont riveraines; à ces exemples on peut ajouter celui de **Blézy** (Haute-Marne) sur la Blaise.

204. Au sujet des noms de lieu en -acus de la Gaule, H. d'Arbois de Jubainville s'est livré à une statistique assez intéressante. Il a constaté que sur quarante-cinq de ces noms dont l'existence est attestée à l'époque romaine, trente-six, soit les quatre cinquièmes, présentent un *i* avant le suffixe, en d'autres termes se terminent en -iacus : Blar-iacus, Catus-iacus, Cortór-iacus, Germin-iacus, etc. ; il a observé la même particularité dans quarante-cinq des cinquante-trois noms en -acus qui figurent dans les écrits de Grégoire de Tours ; et la proportion des noms en -iacus est bien plus forte encore parmi les noms de lieu que mentionnent les documents des siècles suivants.

205. En étudiant de plus près tous ces noms de lieu, cet érudit a constaté que la plupart du temps ils ont pour radical un nom d'homme d'origine romaine, d'ordinaire un gentilice, c'est-à-dire un nom de famille, et il a observé avec beaucoup de justesse que c'est à cette dernière circonstance qu'est due la fréquence de l'*i* précédant le suffixe -acus, la très grande majorité des gentilices romains étant terminés en -ius. C'est alors qu'il a cru pouvoir présenter sa théorie, bien connue aujourd'hui, et à laquelle il a réussi à donner une grande vraisemblance, qu'aux temps de l'indépendance gauloise, la propriété rurale était encore indivise dans chaque cité, et que ce fut le développement de la culture des céréales, après la conquête romaine, qui amena le partage de cette propriété collective, c'est-à-dire la constitution de la propriété individuelle dans notre pays.

La meilleure preuve de l'origine romaine de la propriété individuelle en Gaule résulte, à ses yeux, des noms propres en -iacus qui, pour le plus grand nombre, dérivent de noms de gentilices romains, et durent être, à l'origine, des noms de

fundi ou de propriétés immobilières : les noms de lieu gaulois, ou plutôt gallo-romains, en -iacus seraient donc analogues, comme formation, aux noms de lieu latins en -ianus, si nombreux en Italie et dans la Gaule méridionale, et qui seront ultérieurement étudiés.

206. Les noms de lieu dont la forme primitive était terminée en latin par le suffixe -acus appartiennent à toutes les régions de la France actuelle, et cela prouverait, s'il était nécessaire, que les Celtes ou Gaulois ont occupé toutes les parties de notre pays. Tous nos départements, à l'exception des Alpes-Maritimes et du Var, possèdent des communes dont les noms appartiennent à cette catégorie ; encore cette exception prouverait-elle seulement que la population celtique était peu répandue dans la région correspondante, car le nom, qu'on a eu occasion de rencontrer, de *Bezaudun* (Var) est une preuve non équivoque de l'occupation de cette partie de la Provence par les Gaulois.

207. D'ailleurs, à en juger par la nomenclature communale moderne, les noms en -acus sont en général beaucoup moins nombreux dans l'ancienne province romaine et dans la Novempopulanie : la chose s'explique, en ce qui touche la première de ces régions, par ce fait que les noms de *fundi* y étaient, à la manière romaine, terminés le plus souvent en -anus, ce qui est un des indices nombreux et variés du haut degré de romanisation de cette partie de la Gaule. Pour la Novempopulanie, l'explication est autre, car cette province, comprenant d'une façon à peu près complète le pays entre Garonne et Pyrénées, représente l'Aquitaine de César, dont la population était de même race que les Ibères ; les noms en *-ac*, et ceux, signalés déjà, de *Monlezun* et de *Tourdun* (Gers) y attestent indéniablement une infiltration celtique dont les écrits de l'antiquité parvenus jusqu'à nous ne font aucune mention.

Si nombreux sont les noms correspondant à des primitifs en -acus, qu'il n'en sera donné ici qu'un choix d'exemples énumérés selon l'ordre alphabétique de ces primitifs.

208. Albiacus, formé sur le gentilice Albius, qui lui-même dérive du *cognomen* Albus : Albiac (Haute-Garonne, Lot), Albieux (Loire), Aubiac (Gironde, Lot-et-Garonne), Aubiat (Puy-de-Dôme), Auby (Nord), Augea (Jura), Augy (Aisne, Cher, Yonne), Aujac (Charente-Inférieure, Gard).

209. Albiniacus, du gentilice Albinius, formé lui-même sur le *cognomen* Albinus : **Albignac** (Corrèze), **Albigneux** (Loire), **Albigny** (Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), **Aubignac** (Aveyron, Corrèze, Haute-Loire), **Aubignat** (Puy-de-Dôme), **Aubigné** (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres), **Aubigney** (Haute-Saône), **Aubigny** (Aisne, Allier, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Deux-Sèvres, Somme, Vendée), **Arbigny** (Ain, Haute-Marne), **Herbigny** (Ardennes), appelé Albiniacus vers 860, **Herbignac** (Loire-Inférieure), **Arbignieu** (Ain).

210. Alciacus : **Aussac** (Charente, Tarn), **Aucey** (Manche), **Aussy** (Seine-et-Marne), **Auchy** (Nord, Oise, Pas-de-Calais), *Ausques*, qui figure en composition dans **Nordausques** et **Zudausques** (Pas-de-Calais).

211. Antoniacus : **Antony** (Seine), **Antogny** (Indre-et-Loire), **Antoigni** (Orne), **Antoigné** (Maine-et-Loire), **Antonniat** (Dordogne).

212. Aureliacus : **Aureillac** (Lot-et-Garonne), **Aurillac** (Cantal), **Orlac** (Charente-Inférieure), **Orliac** (Corrèze, Dordogne), — d'où le diminutif **Orliaguet** (Dordogne), — **Orléat** (Puy-de-Dôme), **Orly** (Seine).

213. Avitiacus : **Avessac** (Loire-Inférieure), **Avezac** (Hautes-Pyrénées), **Avezé** (Sarthe).

214. Blandiacus : **Blanzac** (Charente, Charente-Inférieure Haute-Loire, Haute-Vienne), — d'où le diminutif **Blanzaguet** (Charente), — **Blanzat** (Puy-de-Dôme), **Blanzay** (Charente-Inférieure), **Blanzée** (Meuse), **Blanzy** (Aisne, Ardennes, Saône-et-Loire), **Blandy** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), **Blandecques** (Pas-de-Calais), **Blangey** (Côte-d'Or), **Blangy** (Calvados, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme).

215. Calviacus : **Calviac** (Lot), **Calviat** (Dordogne), **Cauviac** (Gard), **Chaugey** (Côte-d'Or).

216. Calviniacus : **Calvignac** (Lot), **Chalvignac** (Cantal), **Cauvignac** (Gironde), **Cauvigny** (Oise), **Chauvigné** (Ille-et-Vilaine), **Chauvigny** (Loir-et-Cher, Vienne).

217. Campaniacus : **Campagnac** (Dordogne, Tarn), **Champagnac** (Cantal, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Loire, Haute-Vienne), **Champagnat** (Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire), **Champagné** (Sarthe, Vendée, Vienne), **Cham-**

pagney (Doubs, Jura, Haute-Saône), Champagny (Côte-d'Or, Jura, Savoie), Champigné (Maine-et-Loire), Champigny (Aube, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Seine, Vienne, Yonne).

218. Cassiacus : Chassac (Corrèze, Gard), Chassé (Sarthe), Chassey (Côte-d'Or, Meuse, Haute-Saône, Saône-et-Loire), Chassiecq (Charente), Chassieu (Isère), Chassy (Cher, Saône-et-Loire, Yonne). Chessy (Aube, Rhône, Seine-et-Marne).

219. Domitiacus : Domezac (Charente), Domecy (Yonne), Donzy (Nièvre), et sans doute aussi Donzac (Gironde, Tarn-et-Garonne), Donzacq (Landes).

220. Eburiacus, dérivé par l'intermédiaire d'un gentilice Eburius du nom gaulois *Eburos* déjà rencontré dans Eburodunum, Eburobriga, Eburomagus : Évry (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne), Yvrac (Charente, Gironde), Ivrey (Jura), Yvré (Sarthe), Ivry (Côte-d'Or, Eure, Oise, Seine).

221. Flaviacus : Flaviac (Ardèche), Flavy (Aisne, Oise), Flayat (Creuse), Fléac (Charente, Charente-Inférieure), Fleix (Vienne), Flée (Sarthe) et *Saint-Sauveur-de*-Flée (Maine-et-Loire), *Saint-Germer-de*-Fly (Oise), Flaugeac (Dordogne), Flaujac (Lot). Flageac (Dordogne, Haute-Loire), Flagey (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Marne), Flagy (Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), Fyé (Sarthe). — *Flée* (Côte-d'Or), a une autre origine, cette localité étant, aux VIIIe et IXe siècles, constamment nommée Flexus.

222. Flaviniacus : Flavignac (Haute-Vienne), Flavigny (Aisne, Cher, Côte-d'Or, Marne, Meurthe-et-Moselle), Flaugnac (Lot), Flagnac (Aveyron), Flagnat (Charente), Flagny (Nord, Seine-et-Marne).

223. Floriacus : Florac (Lozère), Florat (Haute-Loire), Floirac (Charente-Inférieure, Gironde, Lot), Fleurac (Charente, Dordogne), Fleurat (Creuse), Fleuré (Orne, Vienne), Fleurey (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône), Fleuriel (Allier), anciennement *Fleurié*, Fleurieu (Rhône), Fleurieux (Rhône), Fleury (Aisne, Eure, Loiret, Manche, Marne, Meuse, Nièvre, Oise, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne)[1].

1. Si le nom de Fleury figure dans la nomenclature communale du dépar-

224. Juliacus, du gentilice Julius, très répandu en Gaule, beaucoup de nobles Gaulois, qui devaient le droit de cité à Jules César, ayant pris son nom : Juillac (Charente, Corrèze, Gers, Gironde), — d'où le diminutif Juillaquet (Charente), — Juillé (Charente, Sarthe, Deux-Sèvres), Juillié (Rhône), *Saint-Pierre-de*-Juillers (Charente-Inférieure), Juilley (Manche), Juilly (Côte-d'Or, Seine-et-Marne), Jully (Aube, Saône-et-Loire, Yonne), Juliers, en allemand Jülich (Prusse rhénane, régence d'Aix-la-Chapelle).

225. Justiacus : Jussac (Cantal), Jussas (Charente-Inférieure), Jussey (Haute-Saône), Jussy (Aisne, Cher, Yonne).

226. Latiniacus : Ladignac (Corrèze, Haute-Vienne), Ladinhac (Cantal), Ladignat (Haute-Loire), Lagnat (Ain), Lagney (Meurthe-et-Moselle), Lagnieu (Ain), Lagny (Oise, Seine-et-Marne), Laigné (Mayenne, Sarthe), Laigny (Aisne).

227. Liciniacus : Lésignac (Haute-Vienne), Lésignat (Charente), Lésigné (Maine-et-Loire), Lésigny (Seine-et-Marne, Vienne), Lusignac (Dordogne), Lusignat (Ain, Creuse), Lusigny (Allier, Aube, Côte-d'Or). Lusignan (Vienne) est de même origine ; la nasalisation de la dernière syllabe ne date que du temps de Philippe le Bel.

228. Marcelliacus : Marcillac (Aveyron, Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot), Marcillat (Allier, Puy-de-Dôme), Marcillé (Ille-et-Vilaine, Mayenne), Marcillieu (Loire), Marcilly (Aisne, Aube, Cher, Côte-d'Or, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Manche, Marne, Haute-Marne, Rhône, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), Marsilly (Charente-Inférieure).

229. Maximiacus : Meximieux (Ain), Messimy (Ain, Rhône), Massingy (Côte-d'Or, Haute-Savoie), Marsangis (Marne, Yonne), et peut-être aussi Marchangy (Loire).

230. Montaniacus : Montagnac (Basses-Alpes, Dordogne, Hérault, Lot-et-Garonne), Montagna (Jura), Montagnat (Ain), Montagney (Doubs, Haute-Saône), Montagnieu (Ain, Isère), Montagny (Côte-d'Or, Loire, Oise, Rhône, Saône-et-Loire,

tement de l'Aude, où il paraît insolite, c'est en raison d'une circonstance spéciale : l'érection, en mars 1726, de la terre de Pérignan en duché-pairie sous le nom de Fleury, en faveur de Jean-Hercule de Rosset de Fleury.

Savoie, Haute-Savoie), Montignac (Charente, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées), Montigné (Charente, Maine-et-Loire, Mayenne, Deux-Sèvres). Montigny, nom porté par une cinquantaine de communes, et par nombre d'écarts, dans la partie septentrionale de la France.

231. Pauliacus : Pauilhac (Gers), Pauillac (Gironde), Paulhac (Cantal, Haute-Garonne, Haute-Loire, Loire), — d'où le diminutif Paulhaguet (Haute-Loire), — Paulhiac (Lot-et-Garonne), Pauliac (Ariège, Corrèze, etc.), Pauliat (Allier, Creuse), la plupart des Poilly, Pouillé, Pouilley, Pouilly de la moitié septentrionale de la France, Peillac (Morbihan), et peut-être Paillé (Charente-Inférieure) et Pailly (Yonne).

232. Postumiacus : Pouthumé (Vienne), Potangey (Côte-d'Or), Potangis (Marne).

233. Quintiacus : Quinsac (Dordogne, Gironde), Quinssat (Puy-de-Dôme), Quinçay (Vienne), Quincé (Maine-et-Loire), Quincey (Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône), Quincié (Rhône), Quincieu (Isère), Quincieux (Rhône), Quincy (Aisne, Cher, Côte-d'Or, Meuse, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), Cuinchy (Pas-de-Calais), Cuincy (Nord). *Quincy* a pour diminutif Quincerot (Côte-d'Or, Yonne), qui est à rapprocher de *Flavignerot* et de *Quétignerot* (Côte-d'Or), diminutifs de *Flavigny* et de *Quétigny*.

234. Romaniacus : Romagnac (Cantal), Romagnat (Puy-de-Dôme), Romagné (Ille-et-Vilaine), Romagnieu (Isère), Romagny (Manche, ancien Haut-Rhin), Romenay (Saône-et-Loire), Romeny (Aisne).

235. Sabiniacus : Savignac (Ariège, Aveyron, Dordogne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne), Savignat (Creuse), Savigna (Jura), Savigné (Indre-et-Loire, Sarthe, Vienne), Savigneux (Ain), Savignies (Oise), Savigny, nom porté par plus de vingt communes de la France septentrionale.

236. Severiacus : Séverac (Aveyron), Sévérac (Loire-Inférieure), Sevrai (Orne), Sevrey (Saône-et-Loire), Sivrey (Aube), Sivry (Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Seine-et-Marne), Cieurac (Lot), Civrac (Gironde), Civray (Cher, Indre-et-Loire, Vienne), Civrieux (Ain, Rhône), Civry (Côte-d'Or, Eure-et-Loire, Seine-et-Oise, Yonne), Xivray (Meuse), Xivry (Meurthe-et-Moselle).

237. Tilliacus : Tillac (Gers), Tilly (Calvados, Eure, Indre

Meuse, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise), Teillé (Loire-Inférieure), Tilques (Pas-de-Calais).

238. Valeriacus : Vallery (Haute-Savoie, Yonne), Vaudrey (Jura), Vaudry (Calvados).

239. Mais les noms de lieu gallo-romains en -acus ne sont pas tous formes sur des gentilices en -ius, car si la plupart des gentilices présentaient cette désinence, quelques autres étaient terminés différemment, par exemple en -enus : Antius, Avius, Lucius et Marcius ont pour doublets Antenus, Avenus, Lucenus et Marcenus, qui, combinés avec le suffixe -acus, ont formé des noms de lieu gallo-romains :

240. Antenacus : Anthenay (Marne).

241. Avenacus : Avenay (Marne).

242. Lucenacus : Lucenat (Allier), Lucenay (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire), Luzenac (Ariège), Luzinay (Isère).

243. Marcenacus : Marcenat (Allier), Marcenay, Marsannay (Côte-d'Or).

On trouve aussi -acus combiné avec un *cognomen* latin ou un nom d'homme gaulois.

244. Avitacus est le nom sous lequel Sidoine Apollinaire désigne la *villa* qu'il possédait en Auvergne du chef de sa femme, fille de l'empereur Avitus ; l'emplacement en est aujourd'hui marqué par Aydat (Puy-de-Dôme).

245. Brennacus, nom d'une ville royale du Soissonnais au VIe siècle, est formé sur le nom gaulois *Brennos*. Brennacus doit être identifié, non pas comme on a voulu le faire, avec *Braisne* (Aisne), mais avec Berny (Aisne), anciennement *Breny*.

246. Turnacus, formé sur le nom d'homme gaulois latinisé Turnus est l'origine des noms de Tournai (Belgique), de Tournay (Calvados, Marne), de Ternay (Loir-et-Cher).

247. L'usage de former des noms de lieu en -acus ne fut pas brusquement abandonné : il persista en Gaule pendant la période franque, comme d'ailleurs en Gaule cisalpine, c'est-à-dire dans la Haute-Italie, pendant la période lombarde.

248. Quand les Francs s'établirent dans la Gaule du Nord, la très grande majorité des noms de lieu de notre pays, dérivés de gentilices romains en -ius, se terminaient en -iacus ; mais à cette époque, les gentilices n'existant plus, on ne comprenait

plus bien le mode de formation usité dans les premiers siècles de notre ère, et les Francs, lorsqu'ils voulurent donner leurs noms aux propriétés qu'ils possédaient, combinèrent ces noms avec le groupe -iacus, au lieu de suivre les exemples que pouvaient leur fournir Avit-acus, Brenn-acus et Turn-acus.

Les noms de lieu en -iacus formés sur des noms d'homme d'origine germanique, sont en nombre moins considérable que les vocables gallo-romains terminés de même ; ils paraissent surtout dans les pays colonisés par les Francs, soit en Belgique et dans la France du nord-est. On citera ici, à titre d'exemples, les noms suivants :

249. Achariacus, de Acharius : Achery (Aisne).

250. Alamundiacus, de Alamundus, devenu par aphérèse Lamontzée (Belgique, prov. de Liége).

251. Albericiacus, de Albericus : Obrechies (Nord) ; cf. Auberchicourt (Nord), représentant Albericiaca curtis.

252. Bertmariacus, de Bertmarus : Bermeries (Nord) ; cf. Berméricourt (Marne).

253. Bettiniacus, de Betto, -onis : Bétheny (Marne) ; cf. Bétheniville (Marne).

254. Blitmariacus, de Blitmarus : Blumerey (Haute-Marne), Blémerey (Meurthe-et-Moselle, Vosges).

255. Carliacus, formé sur un radical *Karl* : Charly (Aisne).

256. Fulcoldiacus, de Fulcoaldus : Faucouzy (Aisne).

257. Gerbertiacus, de Gairebertus : Gerbehaye (Belgique, prov. de Liége), au XIIe siècle *Gerbercheis*.

258. Gerhildiacus, du nom de femme Gairehildis : Grugis (Aisne).

259. Geroldiacus, de Gairoaldus : Grougis (Aisne).

260. Gislebertiacus, de Gislebertus : Gelbressée (Belgique, prov. de Namur).

261. Hildericiacus, de Childericus : Haudrecy (Ardennes).

262. Landericiacus, de Landericus : Landrecies (Nord).

263. Landoldiacus, de Landoaldus : Landouzy (Aisne).

264. Lantberciacus, de Landbertus : Lambercy (Aisne).

265. Leuthariacus, de Leutharius : La Hérie et Le Hérie (Aisne), qui devraient s'écrire tous deux en un seul mot.

266. Rathariacus, de Ratharius : Raray (Oise).

267. Rotgariacus, de Rodogarius : Rougeries (Aisne).

268. Theodebertiacus, de Theodebertus : Thiverzé, localité aujourd'hui englobée dans Fontenay-le-Comte (Vendée).

269. Theodericiacus, de Theodoricus : Tiercé (Maine-et-Loire).

270. Trudoniacus, de Trudo : Trignée (Belgique, prov. de Liége).

271. Walismiacus, de Walismus : Valmy (Marne).

272. Waltbertiacus, de Waldebertus : Vaubercey (Aube), Vaubexy (Vosges).

273. Wariniacus, de Warinus : Guérigny (Nievre), Wargnies (Nord, Somme).

274. Witmeriacus, de Widomarus : Gumery (Aube).

275. Il y a lieu d'aborder l'étude des formes vulgaires du suffixe -acus. La question ne serait pas compliquée si cette terminaison était toujours précédée d'une consonne, comme dans les noms de lieu dérivés de gentilices en -enus : Dans ce cas, -acus devient en langue d'oïl *-ay*, et en langue d'oc *-ac* ou *-at*. Mais beaucoup plus fréquemment le suffixe est précédé d'un *i* ; or il s'est produit, par le voisinage de cet *i* et de l'*a*, une sorte d'amalgame qui, de bonne heure, dans les pays romans qui furent plus tard de langue d'oïl, fit substituer au groupe *ia* un *e* ; c'est du moins ce que permettent de conjecturer les formes Criscecus et Erchrecus, substituées dans la seconde moitié du VIII[e] siècle, par le pseudo-continuateur de Frédégaire, aux primitifs Crisciacus et Ercuriacus, aujourd'hui représentés par Crécy et Écry.

276. C'est vers le Poitou et la Saintonge que cette forme altérée -ecus s'est le mieux maintenue : au début du XIV[e] siècle on notait encore *-ec* la finale, à présent réduite à *-é*, des noms Andillé, Chiré, Cissé, Cloué, Latillé, Ligugé (Vienne) ; d'ailleurs cette finale *-ec* et sa variante *-ecq* subsistent encore dans Cersec, Lirec, Pressec (Vienne), Aizecq, Chassiecq, Ruffec (Charente), Prahec, Sciecq (Deux-Sèvres), par exemple.

277. Tout au contraire, à droite de la Loire, le *c* de -ecus s'est de bonne heure vocalisé en *-i* : au IX[e] siècle, dans le polyptique de Saint-Remy de Reims, Fleury-*la-Rivière* et Rilly-*la-Montagne* (Marne) sont appelés Floreïus et Risleius : cette finale latine -eius, remontant donc pour le moins au IX[e] siècle, suppose une

forme vulgaire contemporaine en *-ei*; celle-ci subsiste, sous la notation *-ey*, dans nos provinces romanes de l'est, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne orientale, et même dans la Champagne orientale et méridionale : **Aubigney** (Haute-Saône), **Champagney** (Doubs, Jura, Haute-Saône), **Vaudrey** (Jura).

278. Dans la Picardie, le reste de la Champagne, l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Berry, la forme *-ei* a de bonne heure, au XIe siècle au plus tard, fait place à un *-i* que depuis déjà plusieurs siècles on note *-y* : **Antony, Aubigny, Blanzy, Coucy, Domecy**, etc. Dans les pays wallons cette finale a pris la forme féminine plurielle *-ies* : **Landrecies, Orchies**.

279. Il convient d'observer que la finale *-é*, provenant de -iacus, domine non seulement en Poitou et en Saintonge, mais aussi dans l'Aunis, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la partie de la Normandie représentée par le département de l'Orne, et les fractions de la Bretagne où l'influence bretonne ne s'est exercée qu'à partir du IXe siècle.

280. Dans les pays de langue d'oc, l'*a* de -acus s'est maintenu, et la forme vulgaire de cette terminaison est *-ac*, **Albignac, Albiac, Aurillac, Blanzac, Calviac, Calvignac, Chassac**, etc. Mais dans les plus septentrionaux de ces pays la finale *-ac* s'est assourdie, et est remplacée par *-at* dans le sud du Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche : **Aubignat, Aubiat, Calviat, Champagnat, Fleurat, Ladignat, Lusignat, Marcillat, Quinssat, Savignat**, etc. ; cet assourdissement est parfois même consacré par la prononciation locale, bien que l'orthographe officielle ait conservé la notation *-ac* : le nom de **Boussac** (Creuse), se prononce *Boussa*.

281. On constate aussi l'assourdissement du *c* final dans la partie méridionale du département du Jura, et dans la partie septentrionale de celui de l'Ain : la région qui avoisine la limite de ces deux départements présente un grand nombre de noms géographiques terminés aujourd'hui en *-a* ou en *-ia*, et dont la finale latine était -iacus : **Bissia, Broissia, Denia, Loisia, Savigna** (Jura); dans le département de l'Ain, on observe parfois, comme en Auvergne, la notation *-at* : **Attignat, Ceyzériat, Curciat, Maillat, Martignat, Polliat, Pressiat**.

282. Une autre forme vulgaire correspondant à -iacus est *-ieu* ou *-ieux*, qui existe dans le pays arrosé par le Rhône depuis Seyssel jusqu'au confluent de l'Isère, et qui, de là, s'étend sur

les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche. La plus ancienne notation de cette forme était *-ié*, qui s'est conservé dans les noms de **Jullié** et de **Quincié** (Rhône); du moins, c'est en *-ié* que se terminaient, vers le XIIe siècle, la plupart des noms qui sont aujourd'hui en *-ieu* ou *ieux*, parmi lesquels on mentionnera ici **Albigneux** (Loire), **Albieux** (Loire), **Chassieu** (Isère), **Fleurieux** (Ain, Rhône), **Jussieux** (Rhône), **Lagnieu** (Ain), **Marcillieu** (Loire), **Montagnieu** (Ain, Isère), **Quincieu** (Isère), **Romagnieu** (Isère), **Savignieux** (Ain, Loire).

283. La détermination des zones occupées par les diverses formes vulgaires correspondant à -iacus, fort intéressante à coup sûr pour le linguiste, ne l'est par moins pour l'ethnographe. Celui-ci, toutefois, n'attachera pas plus d'importance qu'il ne convient à la forme *-y* : originellement circonscrite dans une zone déterminée, elle en est sortie peu à peu sous l'influence de l'extension de la langue française, et par l'effet d'une sorte de centralisation : c'est ce qu'on remarque à propos du nom de **Coligny** (Ain), qui dans le patois s'appelle encore *Couligna*.

284. La forme *-ac*, qui est, on l'a vu, celle de la langue d'oc, se rencontre aussi dans la partie de la Bretagne qui a été soumise, dès le Ve siècle, à l'influence bretonne : **Campénéac** (Morbihan), **Comblessac** (Ille-et-Vilaine), **Marsac** (Loire-Inférieure), **Peillac** (Morbihan), **Ruffiac** (Morbihan).

285. On trouve, il est vrai, ailleurs que dans le midi de la France et en Bretagne, quelques noms de lieu terminés par le son *ac*, tels que *Brissac* (Maine-et-Loire), *Jaillac* (Aube), *Toussac* (Seine-et-Marne) et *Cressonsac* (Oise); mais ils ne représentent pas des primitifs en *-acus*. Jaillac est appelé *Jaillard* dans les textes anciens. Cressonsacq, dont le nom se prononce ou se prononçait *Cressonsa*, est pour *Cressonessart*. Toussac, vocable appliqué exclusivement à des moulins, a son origine dans une locution facétieuse, tollit saccum, « enlève sac », allusion aux méfaits si souvent reprochés aux meuniers; il en est vraisemblablement de même de Brissac, à en juger par la forme ancienne *Brechessac*, dont malheureusement le premier terme est inexpliqué.

286. Dans les pays que les invasions ont germanisés, -iacus est devenu *-ich*, en bas-allemand *-ick* : Blariacus, **Blerick** (Pays-Bas, Limbourg), Cortoriacus, **Coortryck**, nom flamand

de Courtrai, Gemeniacus, **Gemmenich** (Belgique, province de Liège); Juliacus, **Jülich**, nom allemand de Juliers (régence d'Aix-la-Chapelle); Tiberiacus, **Zieverich** (régence de Cologne), Tolbiacus ou Tulpiacus, **Zülpich** (régence d'Aix-la-Chapelle); Turnacus, **Doornyck**, nom flamand de Tournai; Viroviacus, **Werwicq** (Belgique, Flandre Occidentale).

287. Cette forme, dont on pourrait multiplier les exemples, semble avoir donné naissance à la finale germanique romanisée *-ecques*, observée dans la partie nord-ouest du département du Pas-de-Calais — soit dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer — qui avait reçu à l'époque des grandes invasions un fort appoint de population germanique. La forme *-ecques* — l's n'en date que du XVIe siècle — substituée au bas-allemand *-ick* implique nécessairement le recul de l'élément germanique devant l'élément roman. Elle paraît dans les noms de **Blandecques**, de **Coyecques**, d'**Eperlecques**, de **Questrecques**, de **Senlecques** et de **Wardrecques**; assez fréquemment un déplacement de l'accent tonique l'a réduite à *-ques* atone : **Nordausques** et **Zudausques**, **Isques**, **Mentques**, **Quesques**, **Setques**, **Tilques**, **Wisques**.

XXII

ORIGINES ROMAINES
NOMS FORMÉS SUR DES GENTILICES

Les Romains appelaient fréquemment les propriétés rurales du nom des propriétaires, et en France, depuis l'époque romaine, il en fut souvent ainsi. La plupart du temps le vocable du domaine rural était un adjectif formé sur le nom du propriétaire à l'aide du suffixe -anus, en sous-entendant le substantif fundus; cette formation est identique, on le voit, à celle des noms gallo-romains en -acus.

288. Mais aussi il est arrivé que le gentilice même du possesseur ait été traité comme un véritable adjectif, fundus étant toujours sous-entendu : Albinius, **Aubin** (Aveyron); Antonius, **Antoingt** (Puy-de-Dôme), **Antoing** (Belgique, Hainaut); Aurelius, **Aureil** (Haute-Vienne); Calvinius, **Calvin** (Aveyron); Crispinius, **Crespin** (Aveyron, Tarn); Flavinius, **Flavin** (Aveyron); Florentinius, **Florentin** (Aveyron); Lucanius, **Lugan** (Aveyron, Tarn); Pomponius, **Pontpoint** (Oise), qu'on devrait écrire *Pompoin*; Tiberius, **Thiviers** (Dordogne).

289. Parfois le gentilice est employé au féminin : alors le substantif sous-entendu n'est plus fundus, mais casa, villa ou domus : Albania, **Aubagne** (Bouches-du-Rhône); Aurelia, **Aureille** (Bouches-du-Rhône); Avitia, **Avèze** (Gard); Camulia, **Chamouille** (Aisne); Hispania, **Espagne** (Corrèze), **Épagne** (Aube, Indre, Somme, Vendée); **Épaignes** (Eure); Lusitania, **Luisetaines** (Seine-et-Marne); Marcellia, **Marseille** (Oise), **Marseilles** (Cher) et leur diminutif **Marseillette** (Aude); Pomponia, **Pompogne** (Lot-et-Garonne), **Pomponne** (Seine-et-Marne).

Mais ces noms, qui consistent uniquement dans les gentilices pris adjectivement, sont comme perdus dans la foule de ceux qui ont été formés sur les gentilices au moyen des suffixes -acus et -anus.

290. Les noms en -anus sont aussi fréquents dans l'ancienne Province romaine que ceux en -acus dans le reste de la Gaule.

291. Abellianus, dérivé du gentilice Abellius : Abeilhan (Hérault).

292. Albianus, de Albius : Aubian (Hérault).

293. Albinianus, de Albinius : Aubignan (Vaucluse).

294. Anicianus, du gentilice Anicius, qui, pris adjectivement, constitue le nom primitif, Anicium, de la ville du Puy (Haute-Loire) : Nissan (Hérault), pour *Anissan*, par aphérèse de l'*a* initial, confondu avec un locatif.

295. Anianus, de Anius : Aignan (Gers), Agnin (Isère).

296. Aurelianus, de Aurelius : Aureilhan (Landes, Hautes-Pyrenées), Oreilhan (Hérault), Oreilla (Pyrénées-Orientales).

297. Avitianus, de Avitius : Avezan (Gers).

298. Balbianus, de Balbius : Balbins (Isère).

299. Barbarianus, de Barbarius : Barbaira (Aude)

300. Bassianus, de Bassius : Bassan (Hérault).

301. Blandianus, de Blandius : Blandin (Isère).

302. Bojanus, de Boius : Boujan (Hérault).

303. Caprilianus, de Caprilius : Chabrillan (Drôme).

304. Cassianus, de Cassius : Cassan (Cantal).

305. Clarianus, de Clarius : Clérans (Dordogne), Claira et Clara (Pyrénées-Orientales).

306. Clementianus, de Clementius : Clémençan (Hérault).

307. Cornelianus, de Cornelius : Corneilhan (Hérault), Corneillan (Gers), Corneilla (Pyrénées-Orientales).

308. Crispianus, de Crispius : Crespian (Gard).

309. Curtianus, de Curtius : Coursan (Aude).

310. Dalmatianus, de Dalmatius : Daumazan (Ariège).

311. Domitianus, de Domitius : Domessin (Savoie), Domezain (Basses-Pyrénées).

312. Fabricianus, de Fabricius : Fabrezan (Aude).

313. Flaccianus, de Flaccius : Flassans (Var), Flassa (Pyrénées-Orientales).

314. Florianus, de Florius : Florian (Gard), Fleurian (Haute-Garonne), Floure (Aude).

315. Frontinianus, de Frontinius : Frontignan (Haute-Garonne, Hérault).

316. Gallianus, de Gallus : Gaillan (Gironde), Galhan (Gard).

317. Gratianus, de Gratius : **Grazan** (Gers).

318. Julianus, de Julius : **Juillan** (Hautes-Pyrénées), **Julians** (Vaucluse), **Julhians** (Bouches-du-Rhône), **Julia** (Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales).

319. Licinianus, de Licinius : **Lézignan** (Aude, Hérault, Hautes-Pyrénées).

320. Lucanianus, de Lucanius : **Lugagnan** (Hautes-Pyrénées).

321. Lucianus, de Lucius : **Lussan** (Gard, Haute-Garonne, Gers), **Lucia** (Pyrénées-Orientales).

322. Lupianus, de Lupius : **Loupian** (Hérault), **Loupia** (Aude).

323. Marinianus, de Marinius : **Marignan** (Gers).

324. Marcellianus, de Marcellius : **Marseillan** (Gers, Hérault, Hautes-Pyrénées).

325. Martianus, de Martius : **Marsan** (Gers), **Marsa** (Aude, Lot).

326. Maurianus, de Maurius : **Maurian** (Gironde, Hérault).

327. Maurillianus, de Maurillius : **Maureilhan** (Hérault, Landes).

328. Naevianus, de Naevius : **Névian** (Aude), **Nébian** (Hérault).

329. Pardelianus, de Pardelius : **Pardailhan** (Hérault), **Pardaillan** (Lot-et-Garonne), **Pardeillan** (Gers).

330. Paulianus, de Paulius : **Paulhan** (Hérault).

331. Pomponianus, de Pomponius : **Pompignan** (Gard, Tarn-et-Garonne).

332. Pontianus, de Pontius : **Ponsan** (Gers), **Ponsas** (Drôme), **Poncin** (Ain), **Poncins** (Loire).

333. Porcianus, de Porcius : **Poussan** (Hérault).

334. Priscianus, de Priscius : **Preixan** (Aude), **Pressins** (Isère).

335. Quintilianus, de Quintilius : **Quintillan** (Aude).

336. Salvianus, de Salvius : **Sauvian** (Hérault).

337. Seianus, de Seius : **Sigean** (Aude).

338. Sescianus, de Sescius : **Seissan** (Gers, Bouches-du-Rhône), **Seyssins** (Isère).

339. Sornianus, de Sornius : **Sournia** (Pyrénées-Orientales).

340. Taurinianus, de Taurinius : **Taurignan** (Ariège), **Taurinya** (Pyrénées-Orientales).

341. Tiberianus, de Tiberius : **Tibiran** (Hautes-Pyrénées).

342. Trebellianus, de Trebellius : **Travaillan** (Vaucluse).

343. Tullianus, de Tullius : **Tullins** (Isère).

344. Ursianus, de Ursus : **Orsan** (Gard).

345. Valentianus, de Valentius : **Valencin** (Isère).

346. Valerianus, de Valerius : **Vallerins** (Nièvre).

347. Vindemianus, de Vindemius : **Vendémian** (Hérault).

348. Si l'on cherche à déterminer l'étendue de pays où se rencontre le suffixe latin -anus dans les noms de lieu de l'époque romaine, on constatera qu'elle correspond, d'une manière générale, à l'ancienne Province romaine et à l'ancienne Aquitaine, c'est-à-dire précisément aux parties de la Gaule où les noms gallo-romains en -acus sont le moins nombreux. Le fait s'explique, pour la Province romaine, par une romanisation plus complète que celle des autres parties de la Gaule, et pour l'Aquitaine, parce que, ce pays n'étant pas, à proprement parler, celtique, on y forma peut-être les vocables de domaines ruraux dérivés de noms d'homme en se servant, de préférence, du suffixe latin -anus.

349. On a pu constater que les formes vulgaires revêtues par le suffixe -anus sont au nombre de trois : *-an*, *-in* et *-a*. La première est la plus fréquente, mais on ne l'observe pas dans la partie orientale de la Province romaine, en deçà de l'Isère : dans les départements de l'Isère et de la Savoie, et, moins fréquemment d'ailleurs, dans ceux de la Loire et du Rhône, la combinaison de l'*a* de -anus avec l'*i* qui le précédait a eu pour résultat la forme *-in* ou, par l'addition d'un *s* parasite, *-ins* ; le nom de *Domezain* (Basses-Pyrénées), atteste que le même phénomène a pu se produire assez loin de la région qui vient d'être indiquée. Quant à la forme *-a*, les exemples cités plus haut montrent qu'elle se rencontre presque exclusivement dans le département des Pyrénées-Orientales et dans la partie méridionale de celui de l'Aude : elle résulte d'un phénomène phonétique très connu dans le Midi de la France, la chute de l'*n* placé entre deux voyelles. Parfois cet *a* final, bien que tonique, a été francisé en un *e* muet atone, on l'a vu par l'exemple de *Floure*, représentant le latin Florianum.

350. A la différence de ceux formés à l'aide du suffixe masculin -anus, fort nombreux, et dont il n'a été cité qu'un choix, les noms de lieu qui présentaient le féminin de ce suffixe, -ana, sont assez rares. On peut citer pourtant, dans la Province romaine Chichilianne et Séchilienne (Isère), de Caeciliana; Maillanne (Bouches-du-Rhône) de Malliana ou Manliana; Marsanne (Drôme), de Marciana; Marignane (Bouches-du-Rhône), de Mariniana; Reillanne (Basses-Alpes) et son diminutif Reilhanette (Drôme), de Reguliana. C'est vraisemblablement à la même catégorie qu'appartiennent Clamensane, Saumane et Taulanne (Basses-Alpes), Maussanne, Pélissanne et Simiane (Bouches-du-Rhône), Gumiane (Drôme). Hors de la région provençale, ces formes féminines sont encore plus rares; cependant on note, dans la France septentrionale Louveciennes (Seine-et-Oise), de Lupiciana; Marchiennes (Nord), de Marciana; Valenciennes (Nord), de Valentiana; Vauciennes (Marne), de Veltiana.

351. Plus rares encore sont les noms de lieu dont le thème étymologique présente le suffixe -anus sous sa forme masculine plurielle; toutefois, il en existe un spécimen bien connu: Orléans (Loiret) répond au latin Aureliani; jusqu'au XIVe siècle on disait *Orliens* et *Olliens*; la forme actuelle est l'effet d'une réaction savante.

352. Il convient de rappeler ici que dans le sud-est de la Gaule un certain nombre de noms de lieu ont été formés sur des gentilices, au moyen des suffixes d'origine ligure -ascus et -oscus, dont l'usage avait persisté dans cette contrée.

353. Les nombreux vocables géographiques en *-in*, *-ain*, *-aing*, qu'on rencontre dans les pays wallons de France et de Belgique, tels que Hesdin (Pas-de-Calais), Crespin, Bouchain, Cantaing, Vertain (Nord), sont, dans les textes carolingiens, terminés en -inium; on peut supposer qu'ils ont été formés, eux aussi, sur des gentilices romains, et que le suffixe -inius était particulier à la Gaule Belgique; comme, au dire de César, certaines populations belgiques étaient apparentées aux populations germaniques, peut-être ce suffixe est-il une variante du suffixe germanique *-ing*, qui termine tant de noms de lieu ayant pour racine un nom de personne.

354. Sur les gentilices romains ont été formés encore des noms de lieu imparisyllabiques en -o, -onis :

355. Albucio, formé sur le gentilice Albucius — auquel on doit *Albussac* (Corrèze) et *Aubussay* (Cher) — a donné Aubusson (Creuse).

356. Bullio, de Bullius — cf. *Bouillac* (Aveyron, Dordogne, Tarn-et-Garonne) — : **Bouillon** (Belgique, Luxembourg).

357. Cabellio, de Cabellius : **Cavaillon** (Vaucluse).

358. Cassio, de Cassius : *Saint-Paulet-de-*Caisson (Gard) et Caixon (Hautes-Pyrénées).

359. Cornelio, de Cornelius — cf. *Cornil* (Corrèze), *Cornille* (Dordogne), *Cornillac* (Drôme), *Cornillé* (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire), *Corneilhan* (Hérault), *Corneillan* (Gers), *Corneilla* (Pyrénées-Orientales) — : **Cornillon** (Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Isère).

360. Crispio, de Crispius : **Crépion** (Meuse).

361. Curtio, de Curtius — cf. *Coursan* (Aude), *Courcy* (Calvados, Loiret, Manche, Marne) : — **Courson** (Calvados).

362. Divio, de Divius : **Digeon** (Cantal, Somme), **Dijon** (Côte-d'Or).

363. Fulvio, de Fulvius : **Fougeon** (Aube).

364. Linio, de Linius — cf. *Lignan* (Hérault), *Lignac* (Indre), *Ligné* (Charente, Loire-Inférieure), *Ligny* (Loiret, Meuse, Nord, Pas-de-Calais, Yonne) — : **Lignon** (Marne).

365. Martio, de Martius : **Marçon** (Sarthe), **Marson** (Marne, Meuse).

366. Pontio, de Pontius : **Ponson** (Basses-Pyrénées).

367. Pullio, de Pullius : **Pouillon** (Landes, Marne).

368. Rogio, de Rogius — cf. *Royer* (Saône-et-Loire) et peut-être aussi *Rouy* (Aisne, Nièvre, Somme) — : **Royon** (Pas-de-Calais).

369. Sylvanio, de Sylvanius : **Sauvagnon** (Basses-Pyrénées).

370. Tullio, de Tullius : **Touillon** (Côte-d'Or, Doubs).

371. Viridio, de Viridius — cf. *Viessat* (Creuse), *Vierzy* (Aisne), *Verzy* (Marne) — : **Vierzon** (Cher).

372. De tous les noms d'origine romaine qu'on vient d'étudier, il convient de rapprocher la catégorie des noms de lieu en

-anicus. Il n'est pas impossible que ces vocables aient été formés, au moyen du suffixe -icus, sur des *cognomina* en -anus ; mais il est aussi bien permis de voir dans -anicus un suffixe spécial dont l'adjectif graecanicus, employé par Suétone, Pline et Varron, atteste l'existence, et qui aurait été joint, tels les suffixes -acus et -anus, à des gentilices : dans l'une comme dans l'autre hypothèse, c'est sur l'*a* que porte l'accent tonique.

Acutianicus, Guzargues (Hérault) ; Albucianicus, Aubussargues (Gard) ; Bullianicus, Bouillargues (Gard) ; Cassianicus, Caissargues (Gard) ; Celsinianicus, Sauxillanges (Puy-de-Dôme), pour *Soussignanges* ; Domitianicus, Domessargues (Gard) ; Gallianicus, Gallargues (Gard) ; Gallinianicus, Galinagues (Aude) ; Gordianicus, Gondargues (Gard) ; Granianicus, Gragnague (Haute-Garonne) ; Harpilianicus, Arpaillargues (Gard) ; Julianicus, Julianges (Lozère), Jullianges (Haute-Loire) ; Mallianicus, Maillargues (Cantal) ; Marcellianicus, Marsillargues (Hérault), Massillargues (Aude, Gard, Lozère), Marcelange (Allier, Puy-de-Dôme) ; Marcianicus, Massargues (Gard), Marsange (Haute-Loire), Massanges (Puy-de-Dôme) ; Martinianicus, Martignargues (Gard) ; Maurontianicus, Mauressargues (Gard) anciennement *Mauronsargues* ; Patronianicus, Parignargues (Gard) ; Porcarianicus, Portiragnes (Hérault), au XVII siècle encore *Porcairagnes* ou *Pourcairagnes* ; Probilianicus, Provilhergues (Tarn) ; Sabinianicus, Savignargues (Gard) ; Saturianicus, Saturargues (Hérault) ; Silvinianicus, Souvignargues (Gard) ; Venerianicus, Vendargues (Hérault), anciennement *Vendrargues* ; Veranicus, Verargues. Il convient de rapprocher de ce dernier nom celui de Vauvenargues (Bouches-du-Rhône), jadis *Vauverargues*, représentant Vallis Veranica.

373. On le voit, les formes par lesquelles est représenté le suffixe -anicus, sont au nombre de quatre : *-argues*, la plus fréquente, qu'on rencontre dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal ; *-agues*, dans l'Aude et la Haute-Garonne ; *-agnes*, dont un seul exemple est fourni par *Portiragnes* (Hérault) ; enfin *-ange* qui appartient aux régions plus septentrionales, départements du Puy-de-Dôme et de la Corrèze. Plus d'un auteur, même parmi les modernes, a prétendu que *-argues* représentait le latin ager,

« champ » ; il n'en est rien, et le passage de -anicus à *-argues* n'a rien de surprenant pour qui sait que les noms propres *Domergue* et *Rouergue* viennent de Dominicus et Ruthenicus. Il faut voir, semble-t-il, dans *-agnes* une altération phonétique de *-agues*, qui lui-même est une réduction de *-argues*. Quant à la forme *-anges*, elle s'explique non moins aisément, si l'on considère que le même nom Dominicus, qui vient d'être cité, est devenu en pays de langue d'oïl *Domange* ou *Demange*. L's terminal des noms modernes qui viennent d'être énumérés n'est pas étymologique : c'est vers l'an mil que l'usage s'est introduit d'employer au pluriel les noms latins correspondants.

374. La terminaison *-ange* ne représente pas toujours le latin -anicus : les exemples qu'on en trouve en Lorraine et en Franche-Comté correspondent à une terminaison germanique *-ing* ou *-ingen*.

375. Qu'ils aient été employés adjectivement au masculin ou au féminin, ou bien qu'ils aient été combinés soit avec le suffixe d'origine gauloise -acus, soit avec les suffixes d'origine ligure -ascus et -oscus, soit avec les suffixes latins -o, -anus et -anicus, les gentilices romains ont produit un nombre de noms de lieu si considérable, qu'on sera peut-être tenté d'accueillir avec quelque scepticisme l'exposé qui précède. L'usage d'appliquer à une localité un nom d'homme remonte cependant à la plus haute antiquité, témoin ce passage de la *Genèse* (IV, 17) relatif à Caïn : Et aedificavit civitatem, vocavitque nomen ejus, ex nomine filii sui, Henoch. Et cet usage s'est perpétué jusqu'aux temps modernes.

376. Une quantité de localités rurales en France sont dénommées à l'aide de noms de famille français : ceux-ci ont été combinés avec des suffixes différant, à la vérité, de ceux étudiés dans ces dernières pages, mais jouant exactement le même rôle. Le plus fréquent de ces suffixes est *-ière*, forme française de -aria : la Championnière, la Rigaudière, formés sur les noms patronymiques *Champion* et *Rigaud* ; parfois, il est remplacé par *-erie* : la Doucetterie, la Marchanderie, de *Doucet* et *Marchand*.

A côté de ces deux suffixes, employés aussi généralement que l'était, il y a dix-sept siècles, le gallo-romain -acus, il en est d'autres, comparables à cet égard au suffixe latin -anicus, dont l'usage est particulier à telle ou telle région.



377. Tels sont, par exemple, dans la Bretagne non bretonnante et les parties qui l'avoisinent des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, les suffixes *-aie* et *-ais* : la Hunaudaie, la Robinais, la Séguinais.

378. En Limousin, en Auvergne, en Périgord, et dans une partie de l'Angoumois, c'est le suffixe *-ie* qu'on a employé : la Robertie, Leymarie, Lasteyrie dérivent de *Robert*, d'*Eymar* et d'*Astier*.

Ce sont là d'inconscientes applications de la méthode des Romains. On ne peut nier que parfois tel des noms de lieu dont il s'agit a pour racine, non pas un nom de famille, mais un nom de baptême; mais la distinction n'est pas aisée à faire, bien des noms de baptême étant devenus noms de famille à partir du XIIe siècle.

XXIII

SOUVENIRS DES ANCIENNES POPULATIONS DE LA GAULE

Lors de l'arrivée de Jules César, la Gaule, exception faite de la Province romaine déjà soumise, se divisait, au témoignage du conquérant, en trois parties, habitées respectivement par les Belges, les Gaulois et les Aquitains : de là les noms de Belgica et d'Aquitania, donnés plus tard à des provinces de la Gaule romanisée ; de là aussi le nom de Gaule, Gallia, qu'on donnait, dès lors, non plus au seul pays, situé entre Seine et Garonne, que César dit être habité par les Gaulois, mais à toute la région comprise entre le Rhin et les Pyrénées.

Ces trois noms, Gallia, Aquitania, Belgica, subsistent encore, mais il semble bien que les deux premiers seuls ont été conservés dans le langage populaire ; quant au nom de Belgique, qui s'appliquait à l'une des parties de la Gaule, s'étendant de la Marne aux Vosges et à la Meuse, il ne semble pas avoir été connu au moyen âge, et c'est par une sorte d'évocation du passé que, depuis un siècle, il a été appliqué à une importante portion du pays qui l'avait jadis porté.

379. Le mot « Gaule » provient régulièrement de Gallia, moyennant la consonnification du premier *l* ; mais il n'appartient pas au dialecte français, où le *g* initial fût devenu *j*, comme il est arrivé dans notre mot « jaune », représentant le latin galbinus : « Gaule » est, suivant toute apparence, une forme wallonne.

380. Tandis qu'à l'origine le pays des Aquitains était limité par les Pyrénées et la Garonne, l'empereur Auguste étendit l'appellation d'Aquitania à toute la région située au sud de la Loire, en dehors de la Province romaine. Dès le IIIe siècle, l'Aquitaine primitive était désignée par le nom de *Novempopulanie*, qu'elle changea depuis contre celui de *Gascogne*, Vasconia, par suite de l'établissement d'une nouvelle population venue des Pyrénées espagnoles. En français primitif, le mot Aquitania est devenu

Aguiaine ou *Aguienne*, bientôt réduit à *Guyenne*, par une aphérèse dont le nom de la *Pouille*, répondant au latin Apulia, fournit un exemple non moins connu.

381. Le souvenir d'une cinquantaine de peuples, — ou, comme on disait dans l'antiquité, de *civitates*, — de la Gaule, subsiste dans des noms de villes, parfois de régions : ces noms géographiques, extrêmement précieux, ont puissamment contribué à donner une base solide aux recherches concernant la géographie antique de notre pays.

Par un phénomène presque particulier à la Gaule, et qu'on n'observe qu'une fois dans la Province romaine, les noms de la plupart des anciens peuples ou *civitates* passèrent, du IIIe au IVe siècle, aux chefs-lieux ; et ceux-ci perdirent dès lors les noms qui, jusque là, les désignaient : ainsi le nom de Durocortorum qui, dès le temps de César, désignait le chef-lieu de la nation des *Remi*, fit place au nom même de cette nation, nom dont la forme accusative Remos a donné en français *Reims*.

Il est aisé de comprendre comment de tels changements de noms se sont opérés. La confusion entre la *civitas*, c'est-à-dire le peuple antique, et le chef-lieu où siégeaient ses magistrats dut se faire rapidement : de là l'emploi, qu'on trouve dès le premier siècle de notre ère, notamment dans Frontin, du mot civitas au sens de « ville »; de là aussi, par un mouvement parallèle, l'application du nom propre de la *civitas* à son chef-lieu.

Pour déterminer les noms de *civitates* gauloises qui passèrent aux villes où siégeaient les administrations respectives de ces *civitates*, il n'est pas de guide plus commode que la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*[1], précieux document rédigé après 375, probablement au début du Ve siècle, et dans lequel les cités gauloises alors existantes sont réparties entre les dix-sept provinces de la Gaule, selon un ordre qu'on va suivre ici.

Des trois cités que comprenait la Première Lyonnaise, deux seulement portaient des noms de peuples : la *civitas Aeduorum* et la *civitas Lingonum*.

1. Ce document, maintes fois imprimé, a été reproduit, « accompagné des variantes que fournissent les deux plus anciens manuscrits connus », par Aug. Longnon, dans le *Texte explicatif des planches* (Paris, 1907, in-4°) de son *Atlas historique de la France*, p. 14-16.

382. Le nom de la *civitas Aeduorum* semble indiquer qu'Autun, Augustodunum, avait abandonné ce nom, remontant à sa fondation sous le règne d'Auguste, pour y substituer le nom du peuple dont il était le chef-lieu ; mais cet abandon ne fut que momentané. l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours en fait foi, et le mot Aedui n'a laissé aucune trace dans la géographie du moyen âge.

383. Lingones, substitué à Andematunnum, est l'origine du nom de Langres (Haute-Marne), qui s'est formé de Lingones, accentué sur l'antépénultième, comme *diacre*, *coffre*, *ordre*, *pampre* et *timbre* sont formés de diaconum, cophinum, ordinem, pampanum et tympanum. De Lingones est dérivée l'expression Lingonicum, désignant le pays dont Langres était le chef-lieu, et qu'on trouve en français du XIIIe siècle sous la forme *Langoine*.

Dans la *Provincia Lugdunensis secunda* la *Notitia* compte sept villes dont cinq portent des noms de peuples ; ce sont les *civitates Bajocassium*, *Abrincatum*, *Ebroicorum*, *Sagiorum* et *Lexoviorum*.

384. Le nom des Bajocasses, qui a pris la place de celui d'Augustodurum, était accentué sur l'antépénultième : il a donc formé régulièrement le nom de Bayeux (Calvados), dont le territoire — Bajocassinum — est appelé le Bessin.

385. Le nom des Abrincates — les Abrincatui de Pline — accentué sur l'antépénultième, est devenu en français Avranches (Manche); le territoire de cette ville — Abrincatinum — est appelé l'Avranchin.

386. Ebroici, altération d'Eburovices, était accentué sur l'antépénultième ; substitué à Mediolanium, ce nom est devenu Évreux (Eure), et son dérivé Ebroicinum a donné Évrecin.

387. Le nom des Sagii, qui paraît avoir remplacé un nom de ville Nudionnum, est le thème étymologique du nom de Sées (Orne).

388. Le nom des Lexovii, qui a pris la place de celui de Noviomagus, est devenu Lisieux (Calvados) ; le territoire de Lisieux — Lexovinum — est le Lieuvin.

En dehors de ces cinq noms de peuples de la Seconde Lyon-

naise, mentionnés dans la *Notitia*, il en est trois autres qui subsistent, l'un comme nom de lieu, les deux autres dans des noms de régions.

389. La *civitas Viducassium*, mentionnée au IIIe siècle dans la fameuse inscription de Torigni-sur-Vire [1], était sans doute, quand fut écrite la *Notitia*, fondue dans la cité des *Bajocasses* ; mais le nom des Viducasses subsiste dans celui de **Vieux** (Calvados).

390. La cité de Rouen mentionnée dans la *Notitia* résultait de l'union des cités des *Caleti* et des *Veliocasses* qu'on avait rencontrés dans César. Le nom des premiers se retrouve dans celui d'une circonscription de l'époque franque, le pagus Caletus, ou pays de **Caux** ; de même le nom des Veliocasses est l'origine du pagus Vilcassinus ou Veleassinus, en français du moyen âge *Veguessin*, qu'on écrit aujourd'hui **Vexin**.

La *Notitia* comprend sous la Troisième Lyonnaise neuf cités, toutes désignées par des noms de peuples : *Turones*, *Cenomanni*, *Redones*, *Andecavi*, *Namnetes*, *Coriosolites*, *Venetes*, *Osismii* et *Diablintes*.

391. Le nom de Turones a remplacé celui de Caesarodunum ; accentué sur l'antépénultième, il se présente en français sous la forme **Tours** (Indre-et-Loire) ; c'est probablement de Turonicum, mot formé à l'aide du suffixe -icum dont l'i est atone, que provient le mot **Touraine** pour *Touroine* ; l'ethnique *tourangeau* dérive du même mot par l'intermédiaire d'un primitif *Tourange*, dont il est le diminutif.

392. Cenomanni, qui a remplacé le nom de lieu Subdinnum ou Suindinum, est la forme primitive du nom du **Mans** (Sarthe) ; mais la chose a été fort bien expliquée par Jules Quicherat, à l'aide d'une forme donnée par un document de 765, Cilmannis : la forme vulgaire qui en est résultée a passé par un substantif *Mans* précédé d'un adjectif démonstratif, auquel l'article a été substitué. Le nom de la province du **Maine**, en latin Cenomannicum ou Cilmannicum, a subi la même altération.

393. Le nom des Redones, qui a remplacé le nom de lieu

1. Voir, relativement à cette inscription, E. Desjardins, *Géographie... de la Gaule romaine* (Paris, 1870-1893, 4 vol. in-4°), III, 198-209.

Condate, était accentué sur l'antépénultième : il est devenu Rennes (Ille-et-Vilaine).

394. Le nom des Andegavi, qu'on trouve sous cette forme dans Pline, et sous la forme Andecavi dans Tacite, est un dérivé du mot Andes, par lequel César désigne le même peuple. Substituée à Juliomagus, la forme oblique Andegavis est le thème étymologique du nom d'Angers (Maine-et-Loire); et, d'autre part, le nom Andegavum, par lequel on désignait, à l'époque franque, le territoire dont Angers était le chef-lieu, a produit le mot Anjou.

395. Le nom des Namnetes a remplacé le nom de lieu Condivicnum et a donné naissance au nom français Nantes (Loire-Inférieure).

396. Le nom des Coriosolites ou Curiosolites, peuple mentionné par César, subsiste dans celui de Corseul (Côtes-du-Nord), où l'on a retrouvé, en 1709, les vestiges de cette cité ; celle-ci ne subsistait peut-être plus quand fut écrite la *Notitia*, car les plus anciens manuscrits portent, non pas civitas Coriosolitum, mais bien civitas Coriosopitum, ce qui est l'ancien nom de Quimper (Finistère).

397. Le nom des Venetes, substitué à Dariorigum, a donné *Vennes*, qui s'est prononcé, puis écrit Vannes (Morbihan).

398. Le nom des Osismii, qui a pris la place de Vorganium, n'a pas laissé de trace bien apparente. M. J. Loth prétend le reconnaître dans le dernier terme du nom de *Coz-Castell*-Ach, c'est-à-dire « le vieux château d'Ach », porté par une ruine sise en Plouguerneau (Finistère) ; en dehors d'arguments phonétiques empruntés à la langue bretonne, l'opinion de M. Loth se fonde sur ce que le pays dont Coz-Castell-Ach était le chef-lieu, est appelé pagus Achmensis, ce qui serait une altération de pagus Osismiensis. Par contre, dans l'opinion de M. Ferdinand Lot, l'emplacement de l'antique Vorganium serait représenté par Carhaix (Finistère), anciennement *Kaer-Ahes*, dont le nom, par son second terme, répondrait à Osismii. Il est difficile d'opter entre ces deux solutions.

399. Mais si l'on n'est pas très fixé touchant les traces que les *Osismii* ont laissées dans la péninsule armoricaine, le souvenir s'en rencontre ailleurs. Il semble évident que des familles de ce peuple avaient émigré et fondé des villages appelés Osismas

ou Osisma ; telle paraît être l'origine d'Exmes (Orne), à l'époque mérovingienne Oxma ; d'Huismes (Indre-et-Loire), au xe siècle Oximensis villa ; de Hûmes (Haute-Marne), que Flodoard appelle Isma ; et de Hiesmes, nom porté jusqu'au xviiie siècle par Villiers-le-Morhiers (Eure-et-Loir), qui représente un Oximas mérovingien.

400. Le nom des Diablintes, substitué à celui de Noiodunum se retrouve dans celui de Jublains (Mayenne).

Des sept cités qui composaient la Quatrième Lyonnaise, cinq étaient désignées par des noms de peuples : *Senones*, *Carnutes* ou *Carnotes*, *Tricasses*, *Parisii* et *Meldi*.

401. Le nom des Senones, qui a remplacé le nom de ville Agedincum, était accentué sur l'antépénultième : de là, la forme vulgaire Sens (Yonne). Sens-*de-Bretagne* (Ille-et-Vilaine) doit peut-être son origine à une colonie de *Senones* établie chez les *Redones*.

402. Carnutes, également accentué sur l'antépénultième, et qui a remplacé l'Autricum de César, est devenu Chartres (Eure-et-Loir), son dérivé Carnotenum, appliqué à la circonscription dont Chartres était le chef-lieu, a donné Chartrain, anciennement *Chartain*. Il y avait chez les *Redones* un pagus Carnutenus dont le souvenir survit dans le nom de Chartres (Ille-et-Vilaine) ; et il est probable que Chartrettes (Seine-et-Marne), dont le nom est traduit aux xiie et xiiie siècles par Carnotule, s'appelait aussi *Chartres*, la terminaison diminutive ayant été ajoutée pour prévenir toute confusion.

403. Le nom des Tricasses, qui a fait oublier le nom de ville Augustobona, et dans lequel, comme dans Bajocasses et Viducasses, la finale -casses était atone, a donné Troyes (Aube) ; le dérivé Tricassinum, qui désignait, à l'époque franque, le territoire de Troyes, est devenu en français du moyen âge *Troiesin*.

404. Substitué à Lutetia, le nom des Parisii est l'origine de celui de Paris, et son dérivé Parisiacum a produit le vocable de région Parisis.

405. Le nom des Meldi, substitué à celui de Jatinum ou de Fixtinum, est l'origine du nom de Meaux (Seine-et-Marne) ; le vocable bas-latin Meleianum, par lequel on désignait le pays de Meaux, est devenu en français *Meussien* et Multien.

Dans la Première Belgique, trois cités sur quatre étaient désignées par des noms de peuples : *Treveri*, *Mediomatrici* et *Leuci*.

406. Le nom des Treveri, qui remplaça celui d'Augusta, est devenu **Trèves** (Prusse rhénane), en allemand **Trier**.

407. Substitué à Divodurum, le nom des Mediomatrici a lui-même bientôt cédé la place à un autre vocable, Mettis, qui sans doute ne désignait à l'origine qu'un quartier de la ville de *Metz*. Mediomatrici n'a donc laissé aucune trace dans la toponomastique française.

408. Il en est de même du nom des Leuci, substitué momentanément au nom primitif de la ville de *Toul*, Tullum, qui finit par prévaloir.

Neuf noms de villes sur douze, dans la Seconde Belgique, sont empruntés aux peuples gaulois : *Remi*, *Suessiones*, *Catalauni* ou *Catuellauni*, *Veromandui*, *Atrebates*, *Silvanectes*, *Bellovaci*, *Ambiani* et *Morini*.

409. Remi, substitué à Durocortorum, est l'origine du nom de **Reims** (Marne) ; de là aussi le nom de région Remtianus, en français du moyen age *Rancien*.

410. Suessiones, qui a pris la place du nom Augusta, a produit le nom moderne **Soissons** (Aisne).

411. Catalauni, substitué à Durocatalauni, est devenu *Chaalons*, aujourd'hui **Châlons**-*sur-Marne*.

412. Le nom des Veromandui, qui avait été substitué à celui d'Augusta, fit à son tour place, vers le IXe siècle, au nom du martyr dont ce lieu possédait le tombeau. Le vocable de la ville de *Saint-Quentin* (Aisne) n'a pas effacé complètement le souvenir de l'appellation antérieure, dont dérive le nom de région **Vermandois**, en latin médiéval Vermandense, et qui, pour des raisons archéologiques, fut transportée, dans le cours du moyen âge, aux ruines d'un ancien *vicus* romain, près desquelles s'éleva le bourg actuel de **Vermand** (Aisne).

413. Atrebates, qui avait supplanté Nemetacum, s'est de bonne heure contracté en Atrades ou Atradis, d'où **Arras** (Pas-de-Calais) ; le pagus Atradensis, puis Artensis, est devenu l'**Artois**.

414. Silvanectes, substitué à Augustomagus, s'est réduit,

dès l'époque mérovingienne, à Selnectis, dont une métathèse fit Senlectis : de là le nom moderne Senlis (Oise). Au moyen âge le territoire de Senlis était appelé le *Sellentois*.

415. Le nom des Bellovaci, qui avait fait oublier Caesaromagus, est devenu celui de la ville de Beauvais (Oise).

416. Le nom des Ambiani, qui a remplacé celui de Samarabriva, est la forme primitive du nom d'Amiens (Somme).

417. Il ne reste pas trace du nom des Morini : leur chef-lieu était *Thérouanne* (Pas-de-Calais), en latin Taruenna, dont le pays, Taruanense, fut appelé *Ternois*. Il convient de noter qu'au moyen âge l'évêque de Thérouanne se disait episcopus Morinensis.

418. Le nom des *Menapii*, qui avaient pour ville principale Tournai (Belgique), subsista, à l'époque franque et jusqu'au XIIe siècle, dans celui de Mempiscum, formé à l'aide du suffixe germanique *isc* ou *isch*, et qui désignait une partie au moins de leur territoire.

419. Des quatre cités de la Première Germanie, deux portaient des noms de peuples, *Nemetes* et *Vangiones*; mais ces deux vocables, qui avaient remplacé, le premier Noviomagus, le second Borbetomagus, furent à leur tour abandonnés respectivement pour Spira, d'où *Spire* (Bavière rhénane), en allemand *Speier*, et Warmatia, d'où *Worms* (Hesse rhénane).

420. Une des deux cités qui composaient la Seconde Germanie portait un nom de peuple; c'est Tungri, primitivement Aduatuca, aujourd'hui Tongres (Belgique, Limbourg).

421. Sur les quatre cités qu'indique la *Notitia* pour la *Provincia maxima Sequanorum*, une seule porte un nom de peuple, la *civitas Elvetiorum* ; mais c'est le nom du chef-lieu, Aventica, *Avenches* (Suisse, canton de Vaud), qui a prévalu. C'est par une évocation des souvenirs de l'antiquité qu'a été créée, à la fin du XVIIIe siècle, l'expression « république *helvétique* ». Le nom du *castrum Rauracense*, que la *Notitia* mentionne également à propos de la Séquanie, et qui rappelait le souvenir des anciens *Rauraci*, n'a pas davantage survécu, ce castrum ayant repris son nom d'Augusta, aujourd'hui *Augst* (Suisse, canton de Bâle).

422. Les deux cités de la province des Alpes Graies et Pennines étaient désignées par des noms de peuples : *Centrones* et *Vallenses* : ces deux noms ont dû rendre la place aux noms primitifs Darantasia — aujourd'hui *Moutiers-en*-Tarentaise (Savoie), et Octodurum ; mais le nom des Vallenses est devenu celui de la région, le Valais, qui est l'un des cantons de la Confédération suisse ; il est à noter, d'autre part, que le nom d'une des quatre tribus qui composaient la cité des *Vallenses*, les Seduni, est l'origine du nom de Sion, capitale du Valais.

423. Dans la Viennoise, formée d'un démembrement de la Province romaine, une seule cité sur treize portait un nom de peuple, Tricastini, substitué à Augusta : ce nom subsiste, avec une dérivation qui résulte d'une étymologie populaire, dans le surnom de la ville de *Saint-Paul*-Trois-Châteaux (Drôme).

La Première Aquitaine comptait huit cités, dont sept désignées par des noms de peuples gaulois : *Bituriges*, *Arverni*, *Ruteni*, *Cadurci*, *Lemovices*, *Gabales* et *Vellavi*.

424. Le nom des Bituriges, accentué sur l'antépénultième, et qu'on substitua au nom de ville Avaricum, a produit le nom moderne Bourges (Cher), anciennement *Beorges* ou *Beourges* ; c'est d'un adjectif Bituricum, accentué sur la pénultième, qu'est dérivé le nom de province Berry.

425. Le nom des Arverni, qui a remplacé le nom de ville Augustonemetum, a lui-même été abandonné à l'époque carolingienne pour le nom Clarus Mons, qui désignait la citadelle de la cité arverne, aujourd'hui *Clermont* (Puy-de-Dôme). Mais c'est d'Arverni que dérive le nom de région Arvernia ou Alvernia, en français Auvergne. La forme basse Alvernis qui, dans des textes carolingiens, désigne plusieurs villages de la France septentrionale, rappelle vraisemblablement de petites colonies auvergnates : elle est l'origine des noms d'Auvers-*sur-Oise* et d'Auvers-*Saint-Georges* (Seine-et-Oise), dont le second a un diminutif, Auvernaux (Seine-et-Oise), dans lequel l'*n* s'est conservé. Arverni ou Alverni semble être aussi la racine d'Alvernicum, dénomination primitive de Vernègues (Bouches-du-Rhône).

426. Rutenis, qui s'est substitué à Segodunum, a produit

Rodez (Aveyron), moyennant la chute de l'*n* latin placé entre deux voyelles ; son dérivé Rutenicum, accentué sur l'antépénultième, est l'origine du nom du Rouergue.

427. Le nom des Cadurci, qui remplaça le nom de ville Divona, est l'origine du nom de Cahors (Lot) ; son dérivé Cadurcinum a produit, par la double chute de la dentale et de l'*n* intervocaux, le nom territorial de Quercy.

428. Lemovices, substitué à Augustoritum, et son dérivé Lemovicinum ont donné respectivement Limoges (Haute-Vienne) et Limousin. Le village de Limoges (Seine-et-Marne), qu'une charte du roi Robert appelle Lemovices, représente évidemment une ancienne colonie de Limousins.

429. Gabales, qui a pris la place d'Anderitum, est le thème étymologique du nom de Javols (Lozère), et son dérivé Gabalitanum, celui du mot Gévaudan. Les éditeurs des *Monumenta Germaniae historica* ont traduit pagus Gabaldanus, qu'ils ont imprimé Galvadanus, par *Calvados*, erreur d'autant plus étrange que la notoriété du Calvados ne date que de la création du département de ce nom.

430. Le nom de Vellavi, substitué au nom de lieu Revessio, a été lui-même remplacé au cours du moyen âge par le nom de *Saint-Paulien* (Haute-Loire), emprunté à un sanctuaire chrétien, mais, grâce à son dérivé Vellavicum, puis Vellaicum, le souvenir en est conservé dans le nom du Velay, que porte leur ancien pays.

Dans la Seconde Aquitaine, trois noms de cités sur six sont des noms de peuples : *Santones*, *Pictavi* et *Petrocorii*.

431. Le vocable Santones, qui a pris la place du nom de ville Mediolanium, étant accentué sur l'antépénultième, a produit le nom de Saintes (Charente-Inférieure), et son dérivé Santonicum a produit le nom de la Saintonge.

432. Pictavi, variante du nom des anciens Pictones, ou plutôt son cas oblique Pictavis — pareil fait a été signalé pour Andegavis — est le thème étymologique du nom de Poitiers (Vienne), ville originairement connue sous le nom de Lemonum. Le nom du Poitou vient de Pictavum.

433. Petrocorii, substitué à Vesunna, et son dérivé Petrocoricum, accentué sur l'antépénultième, ont donné respectivement Périgueux (Dordogne) et Périgord.

Sur douze noms de cités, la Novempopulanie n'en comptait que quatre qui fussent des noms de peuples : *Convenae*, *Consoranni*, *Vasates* et *Auscii*.

434. Les deux premiers de ces noms, qui avaient été substitués, le premier à Lugdunum, le second peut-être à Austria, ne paraissent pas avoir survécu au monde romain ; toutefois, ils subsistent dans les noms de pays **Cominges** — Convenicum — et **Couserans** — Consoranum — qui désignent aujourd'hui encore le territoire de ces deux cités.

435. Vasates, qui a pris la place de Cossium, se retrouve aujourd'hui dans le nom de **Bazas** (Gironde).

436. Le nom des Auscii, qui a détrôné les noms successifs d'Elimberris et d'Augusta, a produit le nom d'**Auch** (Gers).

437. La *Notitia* place encore dans la Novempopulanie la civitas Boiatium, dont on ignore l'emplacement exact, mais dont le territoire, pagus Boicus, devint l'une des divisions du diocèse de Bordeaux, l'archiprêtré de **Buch** ; dans Boiates et dans Boicus on reconnaît le nom des Boii, duquel dérivent ceux de la *Bohême*, Boiohemum et de la *Bavière*, Boioaria.

Aucune des cités de la Première Narbonnaise n'était désignée par un nom de peuple.

438. La Seconde Narbonnaise, sur sept cités, n'en offre qu'une seule, la civitas Reiorum, qui soit désignée par un nom de peuple : c'est de ce nom que provient celui de **Riez** (Basses-Alpes).

439. Dans la province des Alpes-Maritimes, la *Notitia* ne désigne aucune des huit cités par un nom de peuple ; mais la métropole de cette cité, Embrun, était comprise dans la cité des Caturiges, dont le nom se retrouve dans celui de **Chorges** (Hautes-Alpes). Que les *Caturiges* aient, comme les *Arverni* et les *Lemovices*, colonisé hors de leur pays, le fait paraît résulter de ce que leur nom est attribué par la Table de Peutinger, à l'une des stations de la voie de Reims à Toul, station dont l'emplacement est marqué par la ville actuelle de Bar-le-Duc (Meuse).

XXIV

LIMITES DES CITÉS

440. Les textes itinéraires de l'époque romaine mentionnent des stations désignées seulement par le mot Fines; on n'en compte pas moins de dix-sept en Gaule. Grâce aux ressources qu'offrent, pour la connaissance du territoire des anciennes cités. les documents relatifs à la géographie ecclésiastique du moyen âge, on arrive, pour la plupart de ces stations, à une certitude absolue touchant leur situation aux confins de deux cités ; les cas exceptionnels où pareille preuve n'a pu être faite, sont imputables évidemment à l'insuffisance des moyens d'information dont on dispose actuellement.

441. Les localités du nom de Fines qu'on rencontre dans les documents itinéraires, étaient le plus souvent de simples relais de poste qui n'auront pas survécu à la chute de l'empire romain : deux seulement d'entre elles, *Pfyn* et *Fismes*. ont conservé, plus ou moins altérée, leur appellation primitive. En revanche, la nomenclature topographique de notre pays fournit plusieurs autres localités qui, bien qu'elles ne soient pas nommées dans les textes antiques, représentent, sans nul doute, des Fines primitifs.

442. Fains-*la-Folie* (Eure-et-Loir), au diocèse de Chartres, était éloigné de cinq kilomètres seulement du diocèse d'Orléans. La graphie *Fains* est condamnable, car elle fait d'un Fines antique l'équivalent des noms qui paraissent représenter le latin Fanum.

443 C'est également à l'ancienne limite des mêmes diocèses qu'est situé Feings (Loir-et-Cher), dont un homonyme, compris dans le département de l'Orne, appartenait au diocèse de Sées, et confinait à celui de Chartres.

444. Le nom de Feins (Ille-et-Vilaine, Loiret), désigne deux localités sises aux confins, la première des diocèses de Rennes et de Saint-Malo, la seconde de ceux de Sens et d'Auxerre ; la paroisse de *Saint-Michel-de-*Feins (Mayenne), au diocèse d'Angers, était contiguë au diocèse du Mans.

445. Fins (Somme) était du diocèse de Noyon, aux confins de celui de Cambrai.

446. Fix-*Saint-Geneys* et Fix-*Villeneuve*, qu'on appelle aujourd'hui *Sainte-Eugénie-de-Villeneuve* (Haute-Loire), appartenaient, avant 1317, au diocèse de Clermont, près des limites de celui du Puy. La forme *Fix* procède de la chute de l'*n* latin intervocal, phénomène observé déjà à propos du nom de Rodez.

447. Fismes (Marne), à la limite des diocèses de Reims et de Soissons, est l'un des Fines de l'Itinéraire d'Antonin : la forme insolite de son nom s'explique par le datif Finibus, l'*m* résultant du contact de l'*n* et du *b*, après la chute de l'*i* atone de la désinence.

448. Hinx (Landes) est le nom d'une paroisse de l'ancien diocèse de Dax, confinant à celui d'Aire ; la transformation de l'*f* latin en *h* est un fait phonétique commun à l'espagnol et au dialecte gascon.

449. Hix, hameau de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales) est situé près de la frontière espagnole qui, sans doute, a toujours été une ligne de démarcation.

450. Pfyn (Suisse, Thurgovie) est le Fines placé, par l'Itinéraire d'Antonin, sur la route d'*Augusta Vindelicorum* à Trèves. La situation de Pfyn correspondait à la limite même de la Gaule, car, à partir de ce point, la mesure itinéraire des Romains, le mille, fait place à la lieue gauloise.

451. Le nom commun fines n'est pas le seul qui ait été employé à l'époque romaine pour désigner, en Gaule, des localités situées sur les confins de cités. On paraît s'être servi, dans le même ordre d'idées, du nom commun limes, au génitif limitis, qui est l'origine de notre mot *limite*. En effet, une charte de 813 prouve que Limites était le nom primitif du village de Linthes (Marne), sis à l'ancienne limite des diocèses de Troyes et de Châlons. Peut-être faut-il reconnaître le même nom commun dans la dernière partie du nom de Champlitte (Haute-Saône), qu'à l'époque mérovingienne on appelait Cantolimete.

XXV

SANCTUAIRES

Parmi les noms de lieu qui attestent l'influence de la civilisation romaine en Gaule, ceux qui rappellent le souvenir des divinités du paganisme, ou, pour mieux dire, des sanctuaires qui leur étaient consacrés, ne sont pas les moins intéressants.

Ces noms de lieu sont de deux sortes : les uns représentent un nom commun — fanum, par exemple — régissant un nom de divinité ; les autres sont dérivés d'un nom divin, au moyen d'un suffixe, ou bien présentent le nom divin accompagné de la préposition ad.

452. Les noms composés à l'aide du mot fanum ne sont pas les plus nombreux, et les textes de l'époque romaine n'en font connaître que trois pour la Gaule : deux Fanum Martis et un Fanum Minervae.

453. De même que les noms d'Aix (Bouches-du-Rhône), de Cologne (Prusse rhénane), de Fos (Bouches-du-Rhône) et de Luc-en-Diois (Drôme), représentent les antiques Aquae Sextiae, Colonia Agrippina, Fossae Marianae et Lucus Augusti, de même il est permis d'admettre que, dans un certain nombre de noms de lieu comprenant le mot fanum et un déterminatif, ce dernier est tombé en désuétude : de là les noms de Fain-*lès-Montbard*, de Fain-*lès-Moutiers* (Côte-d'Or) et de Fains (Calvados, Eure, Meuse). Dans les pays de langue d'oc, fanum a produit *fan*, ou *fa*, par la chute de l'*n* : *la Roque-de*-Fa (Aude).

454. Le nom de Jupiter, qui se présente, à l'époque romaine, dans les noms géographiques Ad Jovem et Fanum Jovis, se retrouve aujourd'hui dans les noms de lieu Jeu (Indre), Jeux (Côte-d'Or), Joux (Rhône), si toutefois ces noms ne représentent pas un mot gaulois latinisé jugum, au sens de « montagne », comme cela se constate à propos de *Beaujeu*, synonyme de *Beaumont* ; dans le nom de Montjoux, qui a désigné le Grand-Saint-Bernard, où s'élevait un temple dédié à Jupiter ; dans la dernière partie du nom de *Saint-Paul-Cap-de*-Joux (Tarn), lieu riche en

antiquités romaines, où l'on découvrit, dit-on, une tête de Jupiter. Les noms de Fanjeaux (Aude) et de Fanjoux (Haute-Garonne) ont pour thème étymologique Fanum Jovis.

455. Mercure est peut-être la divinité dont la toponomastique française évoque le plus fréquemment le souvenir, en raison sans doute de l'importance et de l'universalité du culte d'une divinité gauloise qui fut, après la conquête romaine, assimilée au fils de Maia. De là les noms de lieu modernes Mercœur (Corrèze, Haute-Loire), Mercoire (Lozère), Mercuer (Ardèche), Mercuès (Lot), Mercueil (Côte-d'Or), qui se prononce *Merqueur* ; leurs diminutifs Mercoiret (Gard), Mercuriol (Gard), Mercurol (Allier, Drôme et Puy-de-Dôme). De là aussi l'expression Mons Mercurii, qui d'une part a désigné Montmalchus ou *Saint-Michel-Mont-Mercure* (Vendée), et qui, d'autre part, figure dans la chronique dite de Frédégaire, sous la forme Mercori Mons pour désigner la hauteur de Montmartre, aujourd'hui comprise dans l'enceinte de Paris ; à vrai dire, *Montmartre* procède, non pas de Mons Mercurii, ce dernier mot étant accentué sur l'antépénultième, mais bien de l'appellation Mons Martyrum, que l'usage populaire fit prévaloir, soucieux d'abolir le souvenir d'un culte païen dans un lieu qui passe pour avoir vu le martyre de saint Denis et de ses compagnons.

456. Le nom de Mars se retrouve dans Famars (Nord) — le Fanum Martis de la *Notitia dignitatum imperii* — et dans Talmas (Somme), qui traduit Templum Martis. Il est possible que Mars, nom porté par des localités de diverses régions de la France, provienne parfois de quelque sanctuaire du dieu guerrier ; mais cela n'est pas vrai pour toutes, car *Mars* (Ardennes) est appelé Medarcum dans le latin du moyen âge. Chamars (Eure-et-Loir) est désigné au IXe siècle par Campus Martis.

457. Le nom de Vénus subsiste dans plusieurs noms de lieu : Vendres (Hérault), dérivé d'un cas oblique, Venerem par exemple, du nom de la déesse ; Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), le Portus Veneris de Pomponius Mela ; Montvendre (Drôme), Mons Veneris.

458. Le nom de Minerve se retrouve aujourd'hui dans Minerve (Hérault), dans Menerbes (Vaucluse), et dans Menesbles (Côte-d'Or).

459. Le nom de Diane est l'origine de ceux de Dienne (Can-

tal) et de Diennes (Nièvre). Le surnom de *Villiers-en*-Désœuvre (Eure) représente Dianae Silva, silva ayant subi la même altération que dans le nom bizarrement écrit de *Pleines-Œuvres* (Calvados) qu'a produit Plana Silva.

460. Le nom de Latone, mère de Diane et d'Apollon, est le thème étymologique du nom de Losne (Côte-d'Or) — que la chronique de Frédégaire appelle effectivement Latona — et peut-être aussi celui de Lannes (Haute-Marne).

461. Le nom de Cupidon paraît être l'origine de Cupedonia, pour Cupidonia, qui, au VIIIe siècle, désigne Couvonges (Meuse). La formation de Cupidonia serait aussi régulière que celle du nom de lieu Apollonia, fréquent dans l'antiquité.

462. Enfin, et l'on pourrait sans doute en citer bien d'autres, certains noms de lieu de la France méridionale et de l'Espagne rappellent le souvenir d'une divinité romaine que l'on nommait Tutela, et dont le culte reposait essentiellement sur une métonymie, car il consistait à adorer, sous ce vocable, le dieu inconnu protecteur d'une ville. Le nom de Tutela, considéré comme celui d'une divinité, n'apparait guère que dans les inscriptions du sud-ouest de la Gaule, de l'Espagne et des bords du Rhin ; il est l'origine des noms de Tulle (Corrèze) et de Tudela (Espagne). On sait qu'à Bordeaux, les ruines du grand sanctuaire de Tutela sont dénommées « piliers de Tutelle ».

463. Le souvenir d'Apollon paraît n'avoir été rappelé, dans la toponomastique de notre pays, que par l'ancien nom de la ville de Riez (Basses-Alpes), Reii Apollinares ; mais ce déterminatif Apollinares n'a pas survécu, semble-t-il, à la civilisation romaine. Quant aux noms *Polignac*, *Poligny*, qu'on a souvent apparentés à celui d'Apollon, on sait maintenant que la forme latine en est Podempniacus ou Polemniacus. Mais à défaut de dérivés du nom divin Apollo, on compte en France plus d'un vocable rappelant le nom d'une des divinités gauloises assimilées par les Romains à Apollon.

464. Parmi ces dieux indigètes de Gaule, il faut citer en premier lieu Belenus, que mentionnent des inscriptions votives de l'époque romaine retrouvées à Langres, à Vienne et à Clermont-Ferrand, et dont parle aussi le poète Ausone. C'est dans le nom de Belenus, accentué sur l'antépénultième, qu'il faut chercher l'origine des noms de Beaune (Allier, Corrèze, Côte-d'Or, Haute-

Loire, Loiret, Puy-de-Dôme, Savoie, Haute-Vienne), de Beaulne (Aisne), Baulne (Aisne, Seine-et-Oise); cette origine, phonétiquement régulière, est d'ailleurs attestée par la légende BELENO CAS[TRO] d'un triens mérovingien, qui est la plus ancienne mention de Beaune (Côte-d'Or). A Belenus on doit rapporter Beaunotte (Côte-d'Or), caractérisé par une désinence diminutive moderne, et sans doute aussi Belenas et Mons Belenatensis, noms sous lesquels on désignait, au VIe siècle, *Saint-Bonnet-près-Riom* (Puy-de-Dôme). Belenas est vraisemblablement une forme adjective, de meme que Belenacus qui paraît être le thème étymologique de Beaunay (Marne. Seine-Inférieure).

465. Borvo ou Bormo — les inscriptions de l'époque romaine présentent l'une et l'autre de ces formes — fut aussi considéré comme le même dieu que l'Apollon des Grecs et des Romains : une inscription votive de Bourbonne-les-Bains porte en effet DEO APOLLINI BORVONI. En réalité, Borvo ou Bormo était une divinité indigète à laquelle nos plus anciens ancêtres consacrèrent plusieurs des eaux thermales qu'ils avaient su apprécier et utiliser. Les monuments épigraphiques mentionnent, en effet, le dieu Bormo aux stations de Bourbonne-les-Bains et d'Aix en Savoie, et le dieu Borvo à Bourbon-Lancy, à Bourbon-l'Archambault, et encore à Bourbonne-les-Bains. Il est probable que toutes ces stations étaient désignées, au temps des Romains sous le nom d'Aquae Bormonis — la Table de Peutinger atteste le fait pour Bourbon-Lancy — ou d'Aquae Borvonis ; mais chacune n'aurait, dans ce cas, gardé qu'une partie de son appellation antique, car les noms de Bourbon-*Lancy* (Saône-et-Loire), de Bourbon-*l'Archambault* (Allier), et de Bourbonne-*les-Bains* (Haute-Marne) représentent le cas oblique du nom divin Borvo, tandis que le vocable de la ville d'*Aix*-les-Bains (Savoie) est la transcription romane du latin Aquis, qui a également fourni les noms d'*Aix*-en-Provence, d'*Aix*-la-Chapelle, de *Dax* (Landes), anciennement *Acqs*, et d'*Ax* (Ariège).

466. Le dieu gaulois Grannus, connu par des inscriptions rhenanes, était également assimilé à Apollon, témoin la dédicace APOLLINI GRANNO, qu'on voit, gravée sur la pierre, à Erp (régence de Cologne), à Neuenstadt (Wurtemberg) et à Horbourg (Alsace). On lui consacrait, comme à Borvo, les sources

thermales : de là le nom d'Aquae Granni, qui désigna Aix-la-Chapelle jusqu'au temps de Charlemagne. C'est sans doute aussi ce nom divin que reproduit la dénomination de **Grand** (Vosges), jadis *Gran*, localité bien connue des archéologues en raison des vestiges romains qu'on y a découverts.

467. La dédicace APOLLINI VIROTVTI d'un autel romain dont on a retrouvé les vestiges en 1844, près d'Annecy, fait connaître une autre des divinités indigètes qui furent, après la conquête romaine, assimilées à Apollon. Virotus ou Virotutes paraît offrir l'explication du nom de **Vertus** (Marne), et de celui d'une autre localité de la même région, **Vertuelle**, dont le nom n'a pris la terminaison diminutive qu'à une date relativement récente.

468. Vellaunus est une des divinités gauloises qui ont été rapprochées du Mercure romain ; on lit, en effet, sur un autel découvert en 1857, dans le mur du cimetière d'Hiéres (Isère) : DEO MERCVRIO VICTORI MAGNIACO VEILAUNO. Sans doute peut-on tirer de là l'explication du nom de Vellaunodunum, que portait, au temps de Jules César, l'un des *oppida* des *Senones*.

469. Le nom d'un autre Mercure gaulois, Artaius, figurait sur un autel votif découvert au XVIIIe siècle, près de Beaucroissant (Isère) : MERCVRIO AVGVSTO ARTAIO ; le lieu même de cette découverte était appelé **Artay**. C'est peut-être à la même divinité que le village d'**Artaix** (Saône-et-Loire) doit son nom.

470. Le dieu Vintius, adoré surtout dans la région alpestre ou rhodanienne, était peut-être, en raison de cette circonstance, une divinité ligure plutôt que gauloise. Certains traits caractéristiques le firent considérer comme une sorte de Mars, d'où la dédicace MARTI VINTIO trouvée à Vence (Alpes-Maritimes) ; ailleurs, ou du moins à Seyssel (Ain), c'est à Pollux qu'on l'assimilait, comme en fait foi la dédicace DEO VINTIO POLLVCI, gravée sur un autel découvert en ce lieu. Il est intéressant de constater que le souvenir de l'un et l'autre des sanctuaires auxquels on doit ces deux inscriptions s'est conservé dans le nom de la ville de **Vence** et dans celui de **Vence** ou **Vens**, que porte une colline voisine de Seyssel.

471. La déesse gauloise Belisama, assimilée à la Minerve romaine dans une inscription de Saint-Lizier (Ariège), a également donné son nom à plusieurs localités de notre pays. Du moins, Belisama, accentué sur l'antépénultième, paraît être le thème étymologique des noms de Bellême (Orne) et de Blesmes (Aisne, Marne).

472. Il convient de citer encore la déesse Andarta, dont le culte fut apparemment très populaire chez les *Vocontii*, puisqu'on ne cite pas moins de huit inscriptions votives en son honneur : DEAE ANDARTAE ou DEAE AVGVSTAE ANDARTAE dans l'ancienne ville romaine de Die (Drôme) ou aux environs. Toutes ces inscriptions font précéder le nom d'Andarta du titre de « déesse », dea, sous lequel il est vraisemblable qu'on désignait vulgairement Andarta, puisque c'est de ce mot que vient le nom même de *Die*.

473. En se bornant à n'envisager ici que des divinités dont le culte et le caractère ne peuvent être discutés, on a voulu ne pas risquer de considérer comme formés de noms divins, des noms de localités qui ont, tout au contraire, servi à désigner les génies protecteurs de celles-ci. C'est pourquoi on a passé sous silence la déesse Bibracte, honorée au mont Beuvray, et les dieux Aramo, Letinno, Nemausus et Vasio, honorés respectivement à *Aramon* (Gard), à *Lédenon* (Gard), à *Nîmes* (Gard) et à *Vaison* (Vaucluse).

XXVI

VOIES ROMAINES

474. Parmi les noms de lieu empruntés à diverses circonstances du parcours des voies de l'Empire romain, il n'en est point dont le sens soit moins douteux que celui des stations mentionnées par les Itinéraires, sous les noms Ad Quintum, Ad Sextum, Ad Septimum, etc. L'examen des textes qui les concernent prouve que ces localités devaient leurs vocables à leur situation sur une route, aux cinquième, sixième, septième... milliaire, par rapport au chef-lieu de la cité dont elles dépendaient, car ces adjectifs numériques étaient marqués sur le milliaire même, et la numérotation commençait ordinairement au chef-lieu de la cité, pour se terminer aux confins de son territoire. Les noms Ad Quintum, Ad Sextum, étaient des locutions vulgaires pour Ad quintum lapidem, Ad sextum lapidem.

475. Beaucoup d'autres localités, que n'indiquent pas les itinéraires romains, portaient des noms analogues. En Gaule, du moins, on peut signaler quelques noms de lieu empruntés aux milliaires des voies romaines qui, en dehors de la Province romaine, étaient distants l'un de l'autre d'une lieue gauloise, soit de 2.222 mètres, tandis que le mille romain, employé dans la Province comme dans la plupart des parties de l'Empire, ne mesurait que 1.481 mètres. Voici ces noms de lieu, selon l'ordre numérique :

476. **Quartes**, hameau de Pont-sur Sambre (Nord), le locus Quartensis de la *Notitia dignitatum imperii romani*, doit évidemment son nom au quatrième milliaire de la voie romaine de Bavai à Reims.

477. **Sixte**, hameau de Michery (Yonne), mentionné, dès 863, sous le nom de Sexta, était au sixième milliaire de la voie qui, de Sens, se dirigeait sur Paris.

478. **Septême** (Isère) et **Oytier** (Isère), sur la voie antique de Vienne à Genève, sont situés à sept et huit milles romains de la première de ces villes, au territoire de laquelle ils appartenaient.

479. **Uchaud** (Gard), situé à huit milles de Nîmes, sur la voie Domitienne qui reliait cette ville à Narbonne, doit son nom à Octavum. Cette dernière appellation désigne aussi, dans des textes de l'époque franque, le bourg actuel de *Saint-Symphorien-d'Ozon* (Isère), au huitième milliaire de la voie de Lyon à Vienne.

480. Ces exemples sont indéniables, car ils intéressent tous des voies décrites par les textes itinéraires de l'époque romaine. Il y a donc lieu de tenir compte des dénominations analogues, lors même qu'elles s'appliquent à des localités placées sur des routes qui ne figurent ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans la Table de Peutinger ; c'est pourquoi le nom de **Septêmes** (Bouches-du-Rhône), village situé sur le territoire de la *civitas Massiliensium*, et à onze kilomètres, soit à sept milles romains de Marseille, sur la route qui conduit de cette ville à Aix, paraît être un indice suffisant de l'origine romaine de cette voie de communication.

481. Il faut citer encore, comme se rapportant à des milliaires romains, les noms de **Tiercelieux** (Seine-et-Marne) et de **Cartelègue** (Gironde), les localités qui sont appelées, dans les textes du XIIIe siècle, Tertia leuca et Quarta leuga.

482. Le mot mutatio, par lequel les Romains désignaient les relais de poste, a aussi fourni à la toponomastique française quelques noms : celui de **Muizon** (Marne), village situé sur l'ancienne voie de Reims à Soissons ; et peut-être — car il s'agit d'une localité située à trois kilomètres et demi au sud-est de la voie Domitienne — celui de **Mudaison** (Hérault).

483. Le mot mansio, qui s'appliquait aux étapes, aux lieux de gîte des voies romaines, peut avoir contribué à former quelques-uns des nombreux vocables topographiques où figure le mot *maison* ; mais le sens plus vague de « demeure » qu'a pris ce mot au cours du moyen âge commande à cet égard une réserve absolue.

484. Par contre, on peut faire fond, dans les pays de langue d'oïl du moins, sur les noms de lieu représentant le latin strata, par lequel on désignait les grandes voies pavées de l'époque romaine ; ce mot, participe passé du verbe sterno, figurait à

l'origine dans la locution via strata lapide il fut ensuite employé seul, et c'est ainsi qu'en use Eutrope, dès le début du IVe siècle. Répandu dans toutes les régions où dominèrent les Romains, il se retrouve dans l'ancien français *estrée*, dans le provençal *estrade*, dans l'espagnol *estrada*, dans l'italien *strada*, dans l'allemand *strasse* et dans l'anglais *street*. Il importe d'observer que le provençal *estrade* est encore usité communément de nos jours, tandis que dans les pays de langue d'oïl, le mot *estrée* est tombé en désuétude vers le XIIe et le XIIIe siècle ; c'est pourquoi cette région est la seule où l'on puisse avec sûreté attribuer une origine ancienne aux noms de lieu représentant le latin strata. Voici ces noms, en ne tenant compte que des communes :

485. Estrée, Estrée-*Cauchy* (Pas-de-Calais).

486. Estrées (Aisne, Nord, Somme), Estrées-*Deniécourt*, Estrées-*en-Chaussée*, Estrées-*lès-Crécy* (Somme), Estrées-*la-Campagne* (Calvados), Estrées-*Saint-Denis* (Oise), *Notre-Dame-d'*Estrées (Calvados).

487. Etrez (Ain).

488. Strée (Belgique, Hainaut et province de Liége).

489. *Saint-Martin*-Lestra (Loire), présentant une forme particulière à la région méridionale du pays de langue d'oïl, qu'on trouve aussi dans Étrat (Loire) et dans Étraz (Savoie, Haute-Savoie).

490. Estréelles (Pas-de-Calais), Étrelles (Aube, Ille-et-Vilaine, Haute-Saône), formes diminutives.

491. Ces noms sont l'indice certain du passage de voies antiques, on peut s'en rendre compte par l'examen des cartes à grande échelle. C'est grâce à un *Estrées*, aujourd'hui disparu, mentionné par des actes des XIVe et XVIe siècles, et dont l'emplacement appartient au finage de Montmirail (Marne), qu'a pu être retrouvé un tronçon de la voie romaine, tracée sur la Table de Peutinger, qui reliait Meaux à *Bibe*.

492. Le vieux mot français *estrée* a aussi servi à former quelques noms de lieu composés : tels que, par exemple, Estrée-Blanche (Pas-de-Calais) et Froidestrées (Aisne). Le premier de ces noms offre un sens que l'on trouve dans un autre vocable communal, *Aubevoye* (Eure), du latin Alba Via, le « blanc chemin ». Le second, Fracta Strata, dans le latin du XIIe siècle, et alors en langue vulgaire *Frete Estrée* ou *Fraite Estrée*, signifie

littéralement « route brisée », et indique la situation du village qui le porte à une légère déviation du tracé de la voie romaine, de Bavai à Reims, si généralement remarquable par sa rectitude; c'est donc, en quelque sorte, un synonyme du nom *Courbevoie* (Seine), Curva Via.

493. Le mot strata avait pour synonyme le bas-latin calceata, originairement pris adjectivement, témoin l'expression via calciata, relevée par du Cange dans une charte de 1045. De là viennent les noms **Chaussée** dans la plupart des pays de langue d'oïl, **Cauchie**, dans ceux de dialecte picard ou wallon, **Chaussade**, dans la France centrale, **Caussade** dans les pays de langue d'oc, qui sont, au point de vue du tracé des voies antiques, des indices de même ordre que les noms de lieux septentrionaux dérivés du latin strata. Toutefois, comme les expressions *chaussée*, *cauchie*, *chaussade* et *caussade* ont été employées durant tout le moyen âge, et le sont encore aujourd'hui, elles ne constituent point — à moins de désigner des localités d'une ancienneté avérée — une présomption certaine d'antiquité pour les voies auxquelles elles s'appliquent.

XXVII

NOMS COMMUNS DE LIEUX HABITÉS

494. Parmi les noms communs du vocabulaire latin s'appliquant à des lieux habités, le premier rang hiérarchique appartient au mot civitas. Ce mot désignait, à l'origine, une réunion de citoyens, un corps de nation gouverné par ses propres lois ; une évolution fort naturelle de langage, confondant de bonne heure la nation avec la ville qui, en sa qualité de chef-lieu, en était l'expression la plus autorisée, donne à civitas le sens de « ville », du moins pour désigner ce chef-lieu : cette évolution est parallèle à celle qui substitua aux noms primitifs de la plupart des chefs-lieux de cités romaines en Gaule les vocables de ces cités, tel à Lutetia — pour ne citer qu'un exemple — Parisii. Le mot civitas n'a jamais été employé à l'époque romaine comme nom propre de ville, mais dès lors on désigna sous ce nom commun les chefs-lieux des anciennes *civitates*, et, lorsque ces villes eurent pris, plus tard, quelque extension, civitas ou ses équivalents vulgaires, *cité* en langue d'oïl, *cieutat* en langue d'oc, devint le nom particulier du quartier répondant à l'emplacement de la cité romaine : on constate le fait à Paris, à Troyes, à Carcassonne. Après la chute du monde romain, le nom Civitas est resté attaché aux ruines ou à l'emplacement des anciennes villes romaines détruites par les invasions : de là le nom de **Cieutat** (Gers, Hautes-Pyrénées), qui s'applique d'une part à l'emplacement d'*Elusa*, aujourd'hui Eauze, ancienne métropole de la Novempopulanie, d'autre part au chef-lieu primitif de la cité de Bigorre. La ville de **la Ciotat** (Bouches-du-Rhône) n'occupe pas, à la vérité, l'emplacement d'un chef-lieu de *civitas;* mais son site est celui d'une localité antique, le port de *Citharista*, qui fut, croit-on, une colonie des Grecs de Marseille, et le nom qu'elle porte lui fut donné, au XIIIe siècle, en raison des nombreux vestiges de l'antiquité qu'on y voyait alors. C'est ainsi qu'aux environs de Tréguier (Côtes-du-Nord), une autre localité antique, bien connue des archéologues de la région, reçut, au

moyen âge, le nom de *Coz-Guéodet*, c'est-à-dire « la vieille cité », *guéodet* étant l'équivalent breton du latin civitas.

495. Le nom de Colonia, donné par les Romains à la plupart des villes où ils établissaient des colons, était plutôt, à proprement parler, un nom commun qu'un nom propre, et l'on y joignait ordinairement un ou plusieurs déterminatifs ; ces noms n'ont pas, le plus souvent, laissé de traces dans la toponymie actuelle, parce qu'ordinairement ils n'ont pu faire oublier le nom primitif de la ville, qui bientôt a repris le dessus : c'est ce qui est arrivé, par exemple, pour Narbonne, Carcassonne, Nîmes, Toulouse, Vienne, Lyon. Toutefois une ancienne colonie de Gaule porte aujourd'hui un nom qui rappelle son ancienne qualité : c'est la ville de Cologne, appelée en allemand Kœln, dont le nom latin, Colonia Agrippina, lui avait été donnée en l'honneur d'Agrippine, femme de l'empereur Claude. En Angleterre, Lindum Colonia est devenu Lincoln.

496. Le mot latin castrum, par lequel on désignait une forteresse ou une ville fermée, a fourni à la France plus d'un nom de lieu, car il est le thème étymologique de Castres (Aisne, Gironde, Tarn), forme commune au dialecte picard et à la langue d'oc, de Chastres (Cantal), et de sa notation moderne, conforme au dialecte français, Châtres[1] (Allier, Aube, Corrèze, Creuse, Dordogne, Loir-et-Cher, Mayenne, Nièvre, Seine-et-Marne, Haute-Vienne), enfin de Chestres (Ardennes), variante empruntée à la région lorraine.

497. Si les noms de lieu représentant castrum peuvent, en raison de la désuétude précoce de ce mot, qui n'a rien donné à la langue française, être considérés comme remontant à l'époque romaine ou aux premiers siècles du moyen âge, il n'en est pas de même de ceux qui répondent au latin castellum, ce nom commun étant passé dans le langage vulgaire, sous les formes *castel*, *câtel*, *châtel*, *châté* et *château*. Cependant, on pourrait citer plus d'une localité dont le nom moderne remonterait véritablement à l'époque romaine : tel est, du moins, le cas de Cassel (Nord), le Castellum Menapiorum de la Table de Peutinger, et de Kas-

1. Ce nom fut, jusqu'en 1720, celui du bourg d'Arpajon (Seine-et-Oise).

sel (Pays-Bas, Limbourg), qu'Ammien Marcellin appelle Castellum.

498. Oppidulum, diminutif d'oppidum, est le thème étymologique du nom d'**Oppède** (Vaucluse), qui ne saurait venir d'oppidum, accentué sur l'*o*.

499. La locution latine muro cinctus, désignant une localité entourée d'une muraille, est devenue un nom de lieu assez fréquent en Gaule, et qu'on trouve employé au IVe siècle par Ammien Marcellin sous une forme féminine, Murocincta, comme le nom propre d'une ville de la Basse-Pannonie. Muro cinctus est en France le thème étymologique des noms de **Mursens** (Lot), localité célèbre par les vestiges d'un *oppidum* gaulois, de **Murcin** (Allier), de **Morsan** (Eure), de **Morsang**-*sur-Orge* et **Morsang**-*sur-Seine* (Seine-et-Oise), de **Morsans** (Eure-et-Loir), de **Morsant** (Loire), de **Morsent** (Eure), de **Mulcent** (Seine-et-Oise), de **Meursants** (Indre), de **Mercin** (Aisne), de **Meurchin** (Pas-de-Calais) et de **Morchain** (Somme).

500. De même que Mursens doit son nom à une ancienne muraille gauloise, **Murviel** (Hérault) doit le sien à de curieux murs d'enceinte en pierres sèches, de trois mètres d'épaisseur, certainement antérieurs à la conquête romaine : ce nom, représentant un thème étymologique, Murus vetulus, a pour synonymes **Vielmur** (Cantal, Maine-et-Loire, Tarn) et l'espagnol **Murviedro**, qui procède de Murum veterem.

501. **Semur** (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Sarthe), peut être rapporté à un primitif senex murus — on a la forme carolingienne Senmurus — plus vraisemblablement qu'à sine muro, imaginé par des clercs du moyen âge.

502. Des noms qui précèdent il est peut-être intéressant de rapprocher celui de **Frémur** (Maine-et-Loire), qui répond à Fractus murus.

503. C'est encore à d'anciennes murailles, murs d'enceinte probablement, qu'est dû le bas-latin murittum, « petit mur », qu'on trouve dans des chartes du IXe siècle, et qui est la forme originelle des noms de lieu **Muret** (Aisne, Aveyron) et **Moret** (Seine-et-Marne).

504. Le mot latin forum, qui désignait primitivement une

place publique, un marché et tout entrepôt de marchandises, a été fréquemment combiné avec des noms propres d'homme, parfois avec des adjectifs, pour former des noms de lieu ; mais un petit nombre seulement de ces noms ont subsisté à travers les siècles : tels sont cependant, en Italie Forum Livii, Forum Popilii, Forum Sempronii, Forum novum, aujourd'hui Forlì, Forlimpopoli, Fossombrone et Fornovo, que nous appelons Fornoue. En Gaule, où les documents de l'époque romaine nous font connaître au moins sept noms géographiques ayant Forum pour premier terme, on ne peut signaler comme renfermant ce mot que les trois seuls vocables de Feurs (Loire), de Fourvières (Rhône) et de Fréjus (Var). La première de ces localités représente le chef-lieu de la nation des *Segusiavi*, mentionné dans les itinéraires, sous le nom de Forum Segusiavorum, dont le premier terme est le thème étymologique du vocable moderne Feurs et la racine du dérivé Forez, Forense. Fourvières, quartier de Lyon, doit son nom à un cas oblique, tel que Foro veteri, de Forum vetus. Quant à Fréjus, qui a pour origine un entrepôt établi par Jules César pour les besoins de son armée des Gaules, son nom représente le latin Forum Julii, qui a dû passer par un intermédiaire *Feurjus*, avant de revêtir la forme actuelle résultant d'une métathèse de l'*r*.

505. Le nom commun vicus, qui désigne en latin un centre de population non fortifié, c'est-à-dire une bourgade ou un gros village, a formé le nom d'un bon nombre de localités de France qui remontent, sinon à l'époque romaine, tout au moins à l'époque franque : Vy (Haute-Saône), Vic (Aisne, Ariège, Cantal, Côte-d'Or, Gard, Gers, Hérault, Lot, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées), Vicq (Allier, Dordogne, Indre, Landes, Haute-Marne, Nord, Seine-et-Oise, Vienne, Haute-Vienne), et les diminutifs Viel (Ardennes), Vieu (Ain) et Vieux (Ardennes). Parfois vicus a remplacé un vocable plus ancien, ce qui est arrivé pour Vieu, anciennement Venetonimagus.

506. Combiné avec l'adjectif novus, vicus a produit Neufvy (Oise), Neuvy (Allier, Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Nièvre, Orne, Saône-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Yonne), Neuvic (Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne), Neuvicq (Charente-Inférieure), et, les

deux termes étant disposés dans l'ordre inverse, Vigneux (Seine-et-Oise) et Vinneuf (Yonne). Vetus vicus, désignation qui paraît avoir été appliquée, pendant la période franque, à d'anciens *vici* romains abandonnés par leurs habitants, a donné Viévy (Côte-d'Or, Loir-et-Cher, Loiret), Vivy (Maine-et-Loire), Vieuvy (Mayenne), Vieuxvy et son diminutif Vieuxviel (Ille-et-Vilaine), Vieuvicq (Eure-et-Loir).

507. En combinaison avec longus, vicus est le thème étymologique de Longvic (Côte-d'Or) et de Longwy (Jura, Meurthe-et-Moselle).

508. Il existe encore en France un certain nombre d'autres noms géographiques comprenant, avec vicus comme élément, soit initial, soit final, un nom de rivière :

509. Vicus Axonae, au passage, sur l'Aisne, de la voie romaine de Reims à Verdun, est aujourd'hui Vienne-*la-Ville* (Meuse), que jusqu'au XVIe siècle on a appelé *Viaisne*.

510. Vicus Brigiae répond à Vibraye (Sarthe), situé à l'endroit où un chemin antique, conduisant du Mans à Châteaudun, traversait la Braye.

511. Vicus Sipiae, aujourd'hui Visseiche (Ille-et-Vilaine), est construit au lieu où la voie romaine d'Angers à Rennes, passait la Seiches, soit à l'emplacement de la station itinéraire que la Table de Peutinger désigne simplement sous le nom de la rivière, Sipia.

512. Vicus Vedonae, à présent Vivonne (Vienne), se trouve sur la voie de Poitiers à Saintes, au passage de l'affluent du Clain qu'on appelle la Vonne.

513. Blesae vicus, actuellement Blévy (Eure-et-Loir), est situé au point où un chemin antique, allant de Chartres à Lisieux, franchit la Blaise, affluent de l'Eure.

514. Duinae vicus, aujourd'hui Dennevy (Saône-et-Loire), est sur la voie romaine d'Autun à Chalon-sur-Saône, au lieu où elle passe la Dheune, affluent de la Saône.

515. Mosae vicus, l'actuel Meuvy (Haute-Marne), s'élève au passage, sur la Meuse, d'un chemin antique dans lequel certains auteurs ont voulu reconnaître la voie romaine de Langres à Toul.

516. De l'ensemble des sept noms qui précèdent, il paraît résulter qu'ils ont été donnés aux localités qui les portent, de préférence à toutes autres situées sur les mêmes cours d'eau, en rai-



son de l'importance qu'elles avaient pour les voyageurs : on a vu, en effet, qu'elles sont toutes situées sur le parcours de voies antiques. D'ailleurs, les itinéraires de l'Empire romain indiquent plus d'un relai de poste désigné uniquement par le nom de la rivière sur laquelle il était situé, et que la voie traversait en cet endroit : à l'exemple, cité plus haut, de Sipia, s'ajoutent, en Gaule, ceux de Larga, Mosa, Vanesia et Vidubia, noms appliqués à des stations situées au passage de la Largue, en Alsace, de la Meuse, de la Baïse et de la Vouge.

517. Le nom commun villa, par lequel on désignait un domaine rural, et qui est entré, à l'époque franque, dans la composition d'un grand nombre de noms de lieu, ne paraît guère avoir été employé au même usage à l'époque romaine, ce qui se comprend aisément, puisque la plupart des noms de domaines ruraux étaient alors formés sur les noms des possesseurs, et particulièrement sur leurs gentilices. Cependant, il est possible que les noms de **Villeurbanne** (Rhône) et de **Villorbaine** (Saône-et-Loire) remontent à l'époque romaine, puisque villa urbana, au témoignage de Columelle, désignait alors, dans une maison de campagne ayant une exploitation, l'habitation du propriétaire. Ces noms seraient donc les synonymes romains des noms *Villedemanche*, *Villedomange*, *Demangeville* et *Dimancheville*, villa dominica ou dominica villa, « la demeure du maître », qui datent de l'époque franque.

Mais si le mot villa n'entre pas, ou n'entre que rarement, dans la composition des noms de lieu romains, il en va tout autrement des noms communs qui désignaient des habitations rurales d'un caractère plus humble : colonica, attegia, stabulum et taberna.

518. Dérivé de colonus, colonica désignait une maison de cultivateur ou de paysan ; dès l'époque mérovingienne, ce mot était altéré en colonia, comme le prouve notamment un passage des *Miracula sancti Juliani* de Grégoire de Tours. De là, les noms de lieu : **la Coulonche** (Orne), **Collorgues** (Gard), **Collongues** (Alpes-Maritimes, Hautes-Pyrénées), **Collonge** (Saône-et-Loire), **la Collonge** (Haut-Rhin), **Collonges** (Ain, Corrèze, Côte-d'Or, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie), **Coulonges**

(Aisne, Charente, Charente-Inférieure, Eure, Orne, Deux-Sèvres, Vienne), et, caractérisés par l'altération du son nasal, **Collanges** (Puy-de-Dôme), **la Collange** et **les Collanges**, noms d'écarts fort répandus en Auvergne et dans les pays voisins, et **Coulanges** (Loir-et-Cher, Nièvre, Yonne). C'est aussi de Colonica, altéré en Colonia, que proviennent les noms de **Cologne** (Aisne, Cher) — dont l'origine diffère conséquemment de celle du nom de la célèbre ville rhénane — de **Coulogne** (Pas-de-Calais) et de **Coulaines** (Sarthe).

519. Le mot attegia désignait, au dire de Papias, les huttes des Maures ; mais il s'appliquait aussi à des constructions moins primitives, témoin l'inscription : DEO MERCVRIO ATTEGIAM TEGVLITIAM COMPOSITAM SEVERINVS SATVLLINVS EX VOTO POSVIT ; il paraît être devenu un nom de lieu assez fréquent en Gaule : **Athée** (Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Mayenne), **Athie** (Côte-d'Or, Yonne), **Athies** (Aisne, Pas-de-Calais, Somme), **Athis** (Marne, Orne, Seine-et-Oise), sans compter **Étiolles** (Seine-et-Oise), qui suppose un diminutif Attegiolae.

520. Le mot stabulum avait en latin, entre autres sens, ceux d' « étable » — ce mot français en est dérivé — de « chaumière », d' « auberge » : ce dernier sens paraît résulter de ce que les textes itinéraires indiquent des stations appelées Stabulum, Stabulum novum, Stabula. Ce mot est le thème étymologique des noms suivants **Estables** (Lozère), **les Estables** (Haute-Loire), **Étable** (Savoie), **Étables** (Ain, Ardèche, Côtes-du-Nord, Seine-Inférieure), **Étaules** (Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Yonne), **Étaves** (Aisne), anciennement *Estavles*, et le diminutif **Establet** (Drôme).

521. Dérivé du latin archaïque taba, « planche », le mot taberna, qui désignait une cabane, une chaumière, une auberge, avait sans doute ce dernier sens dans les noms Tabernae, Tres Tabernae qu'on rencontre à plusieurs exemplaires dans l'Itinéraire d'Antonin. Tabernae est le thème étymologique de **Tavernes** (Var), de **Saverne** (Alsace), de **Rheinzabern** (Bavière rhénane) et de **Tavers** (Loiret).

XXVIII

COLONIES BARBARES ET ÉTRANGÈRES

522. Les Goths ayant été défaits, en 270, par l'empereur Claude, surnommé depuis le Gothique, ceux d'entre eux qui survécurent entrèrent dans la milice romaine ou cultivèrent les terres de l'Empire. En 277, Probus ayant vaincu les Germains, fit cultiver les champs des Gaules par les prisonniers de cette nation. En 291, les Francs, reçus dans l'Empire, furent établis par l'empereur Maximien dans les terres en friche des Nerviens et du pays de Trèves; et, cinq ans plus tard, les victoires de Constance Chlore forcèrent les Chamaves, les Frisons et d'autres peuples barbares à porter les armes et à travailler pour les Romains. Ce furent, en particulier, ces peuples qui cultivèrent les terres désertes dans les cités d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres. Les Éduens reçurent aussi, de la Bretagne subjuguée, des artisans qu'ils employèrent à restaurer leurs édifices. En 358, Julien incorpora dans l'armée romaine des Francs Saliens, des Quades et des Chamaves, ainsi que d'autres Germains établis dans l'île des Bataves, au milieu du Rhin. Vers la fin du IVe siècle, les riverains de ce fleuve, ayant été contraints, par les succès de Stilicon, de renoncer à leur vie sauvage, les Francs Saliens qui se trouvaient parmi eux s'adonnèrent à l'agriculture; et les Sicambres, dont les épées, suivant l'expression du poète Claudien, se recourbèrent en faux, rendirent leur pays si fertile, que le voyageur, en contemplant les deux rives du fleuve, demandait quelle était celle des Romains.

Divers historiens, et parmi les plus modernes Amédée Thierry, dans son *Tableau de l'Empire romain*, ont étudié la condition du Barbare admis en Gaule à l'état de « lète ». Il devait d'abord obtenir une concession de l'empereur; et, tendant à créer des centres de population, le gouvernement favorisait, selon toute apparence, les immigrations par familles. Une fois admises, les familles étaient groupées en villages, dont l'ensemble formait une préfecture administrée par un magistrat — *praefec-*

tus — moitié militaire, moitié civil, présidant à la fois à l'exploitation agricole de la contrée et à l'organisation militaire des colons. Le lète, à son installation, trouvait dans la colonie le bétail et les instruments de culture nécessaires. Chaque préfecture ou chaque quartier d'une grande préfecture était muni d'un champ de manœuvres pour les exercices militaires, et aussi d'écoles où s'enseignaient la langue et les lettres latines ; c'était une pépinière de futurs citoyens romains, car, à la différence du « déditice », qui était originairement un prisonnier de guerre, le lète pouvait devenir romain de plein droit ; on le voit, au IVe siècle, changer souvent son nom germanique pour un autre entièrement latin, ce qui contribuait à effacer son origine ; ainsi firent Magnentius et Decentius, qui, de 351 à 353, revêtirent la pourpre impériale en Gaule, et Sylvanus qui, à son tour, fut proclamé auguste en 355. Mais, en revanche, les lètes mirent en circulation, dans le monde romain, un certain nombre de noms propres d'origine germanique : c'est ainsi qu'à Nanterre deux époux, vraisemblablement d'origine létique, Gerontius et Severa, donnèrent le nom de Genovefa à leur fille, que l'Église honore sous le nom de sainte Geneviève.

La *Notitia dignitatum imperii romani* [1] mentionne, en Gaule, divers cantonnements de Lètes et de Sarmates ; malheureusement le paragraphe qui les concerne, dans le chapitre XLII de la partie consacrée à l'Occident, est incomplet. Elle indique le préfet des lètes francs à Rennes, des préfets de lètes suèves à Coutances, au Mans et à Clermont en Auvergne, des préfets de lètes bataves à Bayeux, à Arras et à Noyon, le préfet des lètes teutoniciens à Chartres, le préfet des lètes *Acti* à Ivoy, aujourd'hui Carignan (Ardennes), et celui des *laeti Lagenses* auprès de Tongres. D'autres lètes sont désignés par le nom de la cité gauloise dans laquelle ils avaient été reçus : *laeti Lingonenses*, alors dispersés dans la Première Belgique, et qui avaient eu pour première demeure le territoire de Langres ; *laeti Nervii*, dont le préfet résidait encore en pays nervien, à Famars, près de Valenciennes. Enfin, d'autres lètes, dont le préfet était à Reims ou à Senlis,

1. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, I. 1-4 ; voir l'indication des autres éditions de la *Notitia dignitatum* dans Potthast, *Bibliotheca historica medii ævi*, 2e éd., II, 868.

sont distingués simplement par la qualification *gentiles*, sans doute — on reviendra bientôt sur ce point — parce qu'ils tiraient leur origine de diverses populations germaniques.

523. Les établissements des Sarmates — cette appellation désignait les colons d'origine scythique — n'étaient pas, comme les établissements létiques, particuliers à la Gaule, la *Notitia dignitatum* n'en mentionnant pas moins de quinze pour l'Italie. La Gaule avait les siens sur les territoires de Poitiers, de Langres, et peut-être d'Autun, dans la région comprise entre Reims et Amiens, dans celle qui sépare Paris de Vézelay, et dans plusieurs autres contrées encore. Ceux de Poitiers étaient mélangés à des *Taifali*, tribu d'origine gothique. Les Sarmates étaient, comme les lètes, sous la direction supérieure du maître de l'infanterie.

524. Ces indications de la *Notitia dignitatum* sont fort précieuses, mais malheureusement trop vagues et fragmentaires; du moins, elles peuvent être utilement complétées par des témoignages remontant aux premiers siècles du moyen âge, et surtout par la toponomastique.

525. Les *Taifali*, ces hommes de race gothique, qui, au début du ve siècle, étaient soumis au même préfet que les Sarmates du Poitou, conservaient encore leur individualité dans la seconde moitié du siècle suivant, et habitaient alors la partie de l'ancien territoire de Poitiers qui, détachée plus tard du Poitou, avoisinait la Loire entre Angers et Nantes : les *Taifali*, au rapport de Grégoire de Tours, vinrent, peu après 561, attaquer Chantoceaux, sur la rive gauche de la Loire. Or, la partie du Poitou, où ils constituaient une part importante de la population, fut appelée de leur nom pagus Taifalicus, vocable qu'on rencontre au xe siècle sous la forme altérée pagus Theofalgicus, et qui subsiste aujourd'hui dans le nom de Tiffauges (Vendée), vraisemblablement l'ancien chef-lieu de cette population barbare.

526. C'est là un exemple avéré d'un nom de région formé sur le vocable d'une population barbare établie en Gaule au cours de la période impériale. Peut-être faut-il attribuer une origine analogue aux noms de plusieurs circonscriptions administratives formées à l'époque franque du démembrement de la cité de Langres et de celle de Besançon : le *pagus Attoariorum* et ses voisins orientaux, le *pagus Amaus* ou *Comavorum*, le *pagus Varascus* ou *Warascorum* et le *pagus Scodingus* ou *Scotingo-*

rum. Le *pagus Attoariorum*, dont le nom ne s'est pas conservé jusqu'à nous, — dans la toponomastique s'entend, car on peut en rapprocher le nom de famille *Atuyer* — rappelle le souvenir d'une population, sans doute apparentée aux Hessois — les *Chatti* de Tacite — et dans laquelle on est tenté de reconnaître les barbares que Constance Chlore, au dire de son panégyriste Eumène, établit sur le sol des *Lingones*. Le nom du pagus Amaus — pagus Comavorum pour Camavorum, dans un texte du VIIIe siècle — évidemment formé sur celui des Chamaves, se reconnaît dans le surnom de *Saint-Vivant-en-*Amous (Jura), de même que l'on trouve, dans celui de *Scey-en-*Varay (Doubs), trace du pagus Varascus, qui devait son nom aux *Warasci*, population mentionnée dans un texte hagiographique du VIIe siècle. Enfin le nom du pagus Scodingus, formé sur celui d'une population qu'un chroniqueur du VIIe siècle appelle Scotingi, a revêtu au XIIIe la forme *Escuens*. Mais faute de témoignages aussi significatifs que celui de la *Notitia dignitatum* au sujet des *Taifali*, on ne peut affirmer avec certitude que l'établissement en Gaule des *Hattuarii*, des *Chamavi*, des *Warasci* et des *Scotingi* remonte à l'époque romaine.

527. Parmi les articles de la *Notitia dignitatum*, dont on a lu plus haut le résumé, celui qui se rapporte aux *laeti gentiles* dont le préfet résidait, soit à Reims, soit à Senlis, est aussi celui pour lequel les noms de lieu fournissent le commentaire le plus éloquent.

528. Dans la banlieue occidentale de Reims, où elles sont disposées en demi-circonférence, on remarque les localités dénommées Bourgogne, Auménancourt, Villers-Franqueux, Gueux et Sermiers, ainsi qu'une voie antique, le chemin de Barbarie. **Bourgogne**, en latin Burgundia ou Burgondia, indique la résidence d'individus appartenant à la race des Burgondes. Le nom d'**Auménancourt**, qui, dans plusieurs textes carolingiens, se présente sous les formes Curtis Alamannorum ou Alamannorum Curtis, désigne un domaine rural ou un village habité par des individus de race alamannique. Le sens de **Villers-Franqueux**, Villare Francorum, n'est pas moins transparent. **Gueux**, dans le Polyptique de Saint-Remy de Reims, dressé au milieu du IXe siècle, est appelé Gothi. Quant au vocable de

Sermiers, Sarmedus dans le même document, il paraît représenter le nom des Sarmates. Enfin le nom du chemin de Barbarie, voie antique tracée au pied de la Montagne de Reims et rejoignant la voie de Soissons, est des plus intéressants. Ce chemin est, en effet, mentionné deux fois dans les écrits de l'archevêque Hincmar : dans une lettre que ce prélat écrivit, entre 849 et 857, à Pardule, évêque de Laon, il est question de la via juxta montes Remorum que vocatur Barbaria ; et dans la Vie de saint Remy, parlant de cette voie comme existant au ve siècle, Hincmar ajoute : Quae usque hodie, propter Barbarorum per eam iter, Barbarica nuncupatur. L'explication contenue dans ces derniers mots paraît erronée : ce n'est certainement pas à une circonstance aussi fugitive que le passage de l'armée de Clovis que le chemin de Barbarie doit un nom aussi tenace, et celui-ci ne peut s'expliquer que par un séjour permanent de Barbares, à l'ouest de Reims. Lorsqu'on rapproche, de l'existence d'un établissement de lètes sur le territoire rémois, les noms de lieu qui viennent d'être passés en revue, et que l'on constate que le chemin de Barbarie desservait Sermiers et Gueux, on voit bien qu'il n'y a pas là une coïncidence simplement fortuite. Les *laeti gentiles* de cette région appartenaient vraisemblablement aux nations les plus diverses, d'où l'impossibilité de les désigner par un ethnique quelconque : sans doute, il faut, dans les Burgondes de Bourgogne, les Alamans d'Auménancourt, les Francs de Villers-Franqueux, les Goths de Gueux et les Sarmates de Sermiers, reconnaître à la fois les *laeti gentiles* de la *Notitia dignitatum*, et les Barbares dont le chemin de Barbarie conserve un vague souvenir.

529. De ce que le préfet des *laeti gentiles* résidait tantôt à Reims et tantôt à Senlis, il semble résulter qu'une partie de ces colons barbares étaient établis vers la seconde de ces villes. Effectivement, un diplôme royal, en date de 920, mentionne dans le Sellentois une villa Almannorum, qui rappelle *Auménancourt* ; et d'autre part, à une huitaine de lieues à l'est-sud-est de Senlis, une petite localité porte le nom de Gueux, vocable dont le Polyptique de Saint-Remy permet de pénétrer l'origine en tant qu'il s'applique à un village des environs de Reims.

530. Faut-il voir dans le nom d'Allemagne (Calvados), du

latin Alamannia, et dans celui d'Almenêches (Orne), du bas-latin Alamannisca, quelques souvenirs des lètes de nation suévique, dont les préfets résidaient à Bayeux et au Mans? On peut alléguer en faveur de cette hypothèse la confusion qu'on faisait volontiers, au début du moyen âge, entre les Suèves et les Alamans. Toujours est-il que ces noms indiquent incontestablement l'origine germanique des localités qu'ils désignent.

531. Des constatations qui précèdent, il résulte clairement qu'à l'époque romaine, ou tout au moins au début du moyen âge, les dénominations ethniques pouvaient fournir cinq variétés de noms de lieu :

1° Le nom même de la nation ou de la tribu : Gothi, *Gueux*; Sarmatae, *Sermiers*;

2° Le nom de nation ou de tribu combiné avec le suffixe -ia, servant d'ordinaire à former des noms de régions : Burgundia, *Bourgogne*; Alamannia, *Allemagne*;

3° Le nom de nation ou de tribu combiné avec le suffixe latin -icus, -icum, -ica, à l'aide duquel on forme ordinairement des adjectifs : Taifalicus ou Taifalica, *Tiffauges*;

4° Le nom de nation ou de tribu combiné avec le suffixe germanique qui est usité encore aujourd'hui sous la forme *-isch*, notamment pour former des adjectifs ethniques : Alamannisca, *Almenêches*;

5° Le nom de nation ou de tribu employé au génitif, et combiné conséquemment avec un nom commun : Alamannorum cortis, *Auménancourt*; Villare Francorum, *Villers-Franqueux*.

Cette théorie établie, il convient de passer à l'examen des noms de lieu d'origine semi-barbare, et remontant très probablement à l'époque romaine, qu'offre la nomenclature géographique de notre pays.

532. Aux Sarmates, indépendamment du nom de Sermiers on doit ceux de Sarmazes (Orne), de Sermaise (Maine-et-Loire, Oise, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), de Sermaises (Loiret), de Sermaize (Marne), de Sermoise (Aisne, Aube, Nièvre, Yonne), de Salmaise (Côte-d'Or), de Saumaise (Côte-d'Or), de Charmasse (Saône-et-Loire) — que, vers 1300,

on appelait *Sarmace* ou *Salmace* — représentant le thème Sarmatia, et auxquels on peut joindre le diminutif Sermizelles (Yonne). De même que Taifalica a donné *Tiffauges*, de même Sarmaticum aura donné Sermages (Nièvre).

533. Le nom des Alamans paraît avoir produit un plus grand nombre de noms de lieu primitifs, mais pour désigner de moins nombreuses localités : Alamanni, Allemans (Dordogne, Lot-et-Garonne), Allemant (Aisne, Marne) ; Alamannia, Allemagne (Basses-Alpes, Calvados), Allemogne (Ain) ; Alamannicum ou Alamannica, Allemanche (Marne) ; Alamannisca, Almenêches (Orne) ; Alamannorum curtis, Auménancourt-*le-Grand* et Auménancourt-*le-Petit* (Marne) ; Villa Alamannorum, dont l'emplacement, en Sellentois, n'a pas été déterminé.

534. Le souvenir des Alains qui fondèrent en Gaule, au ve siècle, quelques établissements de peu d'importance, notamment dans le Valentinois et l'Orléanais, se retrouve dans le nom d'Allain-*aux-Bœufs* (Meurthe-et-Moselle), représentant Alani, et dans ceux, ayant pour thème étymologique Alania, d'Alagne (Aude) et d'Allaines (Eure-et-Loir, Somme) : on remarquera qu'une de ces dernières localités appartenait au diocèse d'Orléans, territoire que les Alains occupaient lors de l'invasion d'Attila.

535. Formé sur le nom des Burgondes, Burgundia est, on le répète, Bourgogne (Marne), tandis que l'ethnique Burgundiones est représenté par Bourguignon (Aisne, Doubs) et Bourguignons (Aube).

536. Le souvenir des colons francs de la Gaule romaine subsiste dans les noms de lieu modernes qui ont pour thèmes étymologiques Franci, ad Francos, Francs (Gironde), Frans (Ain) ; Francia, France ; Francorum campus, Francorchamps (Belgique, province de Liége) ; Francorum villa, Francourville (Eure-et-Loir), Franconville (Seine-et-Oise), anciennement *Francorville* ; Villa Francorum, Villefrancœur (Loir-et-Cher) ; Villare Francorum, Villers-Franqueux (Marne).

537. La mémoire des Goths est conservée dans un assez grand nombre de noms de lieu, dont les plus méridionaux rappellent vraisemblablement le souvenir des Wisigoths, qui dominèrent un moment sur toute la Gaule d'outre-Loire, tandis que les plus septentrionaux sont bien plutôt d'origine romaine, ou pour mieux

dire, létique ; mais il ne paraît guère possible de les distinguer ici. La forme primitive de ces divers noms de lieu est Gothi, Vallis Godesca, Mons Gothorum, Gothorum villa, Villa Gothorum, Mors Gothorum. On a vu que Gothi a produit **Gueux** (Marne, Oise) ; le nom de Vallis Godesca, qui désignait, à l'époque carolingienne, une localité de la Septimanie, doit être signalé parce qu'il présente un adjectif formé sur le nom des Goths au moyen du suffixe germanique ; Mons Gothorum est le thème étymologique du nom de **Montgueux** (Aube) ; Gothorum villa, nom de lieu assez fréquent dans les contrées d'outre Loire, qui ont été soumises pendant un temps plus ou moins long aux Wisigoths, a parfois été remplacé au moyen âge par d'autres noms de lieu : dans le Toulousain par *Escatalens* (Tarn-et-Garonne), dans le Roussillon par *Mailloles* (Pyrénées-Orientales) ; là où il s'est maintenu, il se présente sous des formes variées, toutes conformes, d'ailleurs, aux lois phonétiques des régions auxquelles elles appartiennent : **Goudourville** (Tarn-et-Garonne), **Goudourvielle** (Gers), **Gourville** (Charente, Loiret, Seine-et-Oise) et son diminutif **Gourvillette** (Charente-Inférieure) ; Villa Gothorum est l'origine du nom de **Villegoudou** (Tarn) ; enfin Mors Gothorum, nom cité par l'Astronome, historien de Louis le Pieux, et qui rappelle sans doute un désastre subi par les Wisigoths, est le thème étymologique du nom de **Morgoudou** (Tarn).

538. Aucun document de l'époque romaine parvenu jusqu'à nous ne parle de Marcomans cantonnés en Gaule. Le nom de cette tribu suévique, chassée de Bohême par les Celtes Boïens, n'a laissé aucune trace dans les contrées germaniques ; mais il a formé en Gaule le nom de lieu Marcomannia, qui, figurant dans des textes de l'époque mérovingienne, est aujourd'hui représenté par **Marmagne** (Allier, Cher, Côte-d'Or, Saône-et-Loire) et **Marmaigne** (Mayenne).

539. Le nom de la grande nation des Saxons est la racine du nom de lieu Saxonia, qui a produit certainement les noms modernes **Sassogne** (Nord) et **Sissonne** (Aisne). On n'ose affirmer que ces vocables remontent à l'époque romaine, car les Saxons ayant conservé leur dénomination ethnique pendant tout le moyen âge, il est possible que les lieux appelés Saxonia, appartiennent seulement à la période franque. En tout cas, il devait y avoir à Sissonne un fonds de population bien vivace, et

qui trancha, pendant plusieurs siècles, sur la population romane des environs, témoin l'appellation theotunica villa de Sissonia qu'on trouve dans une charte de 1222 ; il est juste d'ajouter que, dès lors, ou peu après, la population de Sissonne perdit son caractère étranger, et qu'à une appellation considérée sans doute comme injurieuse, fut substituée celle de « Sissonne la Françoise » qui paraît pour la première fois en 1276.

540. On ne peut citer avec certitude aucun nom de lieu rappelant le souvenir des Suèves, puissante nation germanique souvent confondue avec les Alamans, et qui en Gaule — la *Notitia dignitatum imperii* l'atteste — avait des établissements, tout au moins, aux environs de Bayeux, de Coutances, du Mans et de Clermont en Auvergne ; mais il n'est pas téméraire de considérer le nom de **Wissous** (Seine-et-Oise) comme représentant Vicus Suevorum : c'est du moins là l'hypothèse la plus plausible que permettent les premières formes connues de son vocable, Vizeorium en latin du XIIe siècle, *Vizoor* et *Viceor* en langue vulgaire de la même époque.

541. L'appellation ethnique des Vandales se retrouve, au Ve siècle, dans le nom Castrum Vandalorum ou Castellum *Wandelons*, aujourd'hui **Gandalou** (Tarn-et-Garonne).

Tous ces noms de lieu ne sont pas les seuls de leur espèce qu'on puisse attribuer au déclin de la période romaine : d'autres effectivement semblent se rapporter à des cantonnements de barbares étrangers aux races germanique et slave.

542. Les Maures, nation africaine dont le pays, la Mauritanie, correspondant au Maroc actuel, fut incorporé à l'Empire romain en l'an 42 de notre ère, fournissaient aux armées romaines des cohortes auxiliaires, dont la *Notitia dignitatum imperii* indique les cantonnements, non seulement dans la Mauritanie Tingitane, leur pays d'origine, mais aussi dans l'île de Bretagne, dans l'Illyrie, dans l'Italie, en Pannonie, dans la Gaule et dans diverses parties de l'empire d'Orient. C'est évidemment à un ancien cantonnement de cavaliers maures, les mêmes peut-être qui résidaient, lors de la rédaction de la *Notitia dignitatum*, à *Quadratum*, dans la Première Pannonie, qu'une localité du Norique devait le nom Ad Mauros sous lequel cet écrit la désigne. Au commencement du Ve siècle, des soldats de cette nation tenaient

garnison en Gaule, dans la péninsule armoricaine, et la *Notitia dignitatum* les appelle, du nom des cités dans lesquelles ils étaient établis, Mauri Veneti et Mauri Osismiaci. La certitude du séjour des Maures en Gaule, sous la domination romaine, et les constatations faites précédemment permettent de fixer le sens du nom de lieu Mauritania, que l'on trouve dans de nombreux textes latins pour désigner les lieux qui portent aujourd'hui le nom de **Mortagne** (Charente-Inférieure, Nord, Orne, Vendée) : Mauritania serait une forme basse du nom latin Mauretania, et en France le nom *Mortagne* désignerait des localités fondées ou occupées, à l'époque romaine, par les soldats maures qui, licenciés sans doute après la chute de l'empire, ont dû chercher un asile dans des lieux divers.

543. Certaines localités de notre pays paraissent rappeler la mémoire de petits établissements bretons, contemporains des derniers temps de l'Empire ou de l'époque immédiatement postérieure. On a vu que les Éduens reçurent, de l'île de Bretagne subjuguée par les Romains, des artisans qu'ils employèrent à restaurer leurs édifices ; on sait, d'autre part, qu'aux derniers jours de la domination romaine, l'empereur Anthemius confia la garde du Berry à un corps breton de 1.200 hommes, auquel les Wisigoths, sous la conduite de leur roi Euric, infligèrent un échec sanglant près de Châteauroux. On a rapproché de cette dernière et intéressante notion historique deux noms de localités berrichonnes voisines du lieu de la défaite des Bretons, **Bretagne** et **la Berthenoux** (Indre) : le premier de ces noms représente le latin Britannia : le second, dans lequel il est permis de voir un primitif Britannorum, en sous-entendant villa, est comparable à *Gandalou*, cité plus haut. Il existe en France d'autres localités ayant les mêmes origines : **Bretagne** (Gers, Landes, Haut-Rhin) et **Bretenoux** (Lot), qu'un acte de 866 appelle Villa Bretonorum. Il est intéressant de rapprocher de ces noms celui de *Santa Maria de* **Bretona**, en Galice, qui rappelle le souvenir d'une colonie bretonne, assez importante pour avoir eu, au vie siècle, un évêque d'origine britannique, nommé Madoc.

544. Peut-être les localités dont les noms représentent des primitifs Hispania, Lusitania, Vasconia, correspondent-elles à d'anciennes colonies d'étrangers, espagnols, lusitaniens,

gascons; mais on ne peut, à cet égard, que former des conjectures, car il est tout aussi possible que ces primitifs représentent des gentilices pris adjectivement — l'existence d'un gentilice Hispanius étant attestée par des noms de lieu tels qu'*Épagny* et *Espagnac* — ce qui rangerait les noms dont il s'agit dans une catégorie précédemment étudiée (cf. ci-dessus, n° 289). Quoi qu'il en soit, on croit devoir énumérer ici ces noms.

545. Hispania est représenté par **Espagne** (Corrèze, Gironde), par **Épagne** (Aube, Indre, Somme, Vendée) et par **Épaignes** (Eure). Il faut voir dans *Robert*-**Espagne** (Meuse) un homonyme de ces localités, différencié au moyen d'un nom de propriétaire; au XIIIe siècle, on eût dit *Espagne-la-Robert*, et la construction *Robert-Espagne* suppose une ancienneté relative ; d'ailleurs une charte de 1019 appelle ce lieu Membodi Spania, moyennant le nom d'un autre tenancier.

546. Lusitania est l'origine de **Luisetaines** (Seine-et-Marne).

547. A Vasconia répondent les noms modernes **Vacognes** (Calvados), **Vacongne** (Somme), **Vaucogne** (Aube), **Gacogne** (Nièvre) et le diminutif **Gacougnolle** (Deux-Sèvres).

XXIX

SOUVENIRS DE PERSONNAGES HISTORIQUES

Les vocables géographiques évoquant le souvenir de personnages historiques sont beaucoup plus rares qu'on n'inclinerait à le croire. Les dix siècles du moyen âge n'en offrent, du moins dans l'Europe occidentale, qu'un très petit nombre : en France, particulièrement, il faut attendre jusqu'au XVIe siècle pour en voir paraître quelques exemples, tels que *Vitry-le-François* et *Ville-Françoise-de-Grâce*. A vrai dire, le fait ne se produit, semble-t-il, que dans des milieux fort civilisés ou civilisateurs ; aussi est-il possible de citer pour notre pays quelques noms de cette espèce remontant à l'époque romaine ; mais, dans plus d'un cas, le nom de personnage historique compris dans un nom de lieu romain, n'a pas réussi à traverser les siècles, car, employé à l'état de surnom, il demeurait à peu près ignoré du vulgaire ; parfois même tout, dans le vocable antique, a disparu à la fois, déterminatif et déterminé, pour faire place à une dénomination nouvelle, à supposer que la localité elle-même ait survécu aux invasions.

548. Le plus ancien nom de lieu renfermant un nom de personnage historique qui ait apparu en Gaule est Aquae Sextiae, dû au consul C. Sextius Calvinus, qui acheva, en l'an 124 avant notre ère, la soumission des *Sallurii*, peuple ligure établi à l'est du Rhône, vers les bouches de ce fleuve : ce consul détruisit leur métropole et fonda, dans le voisinage, un *castellum*, qui, en raison des eaux thermales qui s'y trouvaient, fut appelé Aquae Sextiae ; la première partie de cette appellation a seule subsisté, et se retrouve dans le nom moderne *Aix* (Bouches-du-Rhône).

549. L'un des consuls de l'an 122 avant J.-C., Cn. Domitius Aenobarbus, l'un des ancêtres de l'empereur Néron, et qui resta plusieurs années dans la Province romaine en qualité de proconsul, a laissé son souvenir dans plusieurs vocables géographiques : celui de la via Domitia, cette grande voie par laquelle il relia Nîmes et Narbonne à l'Espagne, et celui de Forum Domitii,

l'une des stations de la même voie ; mais ni l'un ni l'autre de ces vocables ne s'est conservé.

550. On appelait Fossae Marianae le canal que Marius, alors consul pour la quatrième fois, fit creuser, en l'an 102 avant J.-C., pendant la campagne entre les Cimbres et les Teutons, afin de recevoir plus aisément les vivres qui lui étaient amenés par vaisseaux, les embouchures du Rhône étant ensablées et exposées aux coups de la mer. L'appellation Fossae Marianae fut appliquée par la suite, non seulement au canal de Marius, mais aussi au port qui en gardait l'entrée, et que représente la bourgade actuelle de *Fos* (Bouches-du-Rhône). Dans cet exemple comme dans celui d'Aix, le déterminatif n'a pas laissé de traces.

551. C'est incontestablement à Jules César que **Fréjus** (Var), l'antique Forum Julii, doit son nom ; mais il serait téméraire de rapporter au conquérant des Gaules, l'origine ou la dénomination d'un grand nombre de villes, dans le vocable desquels est entré, soit le gentilice Julius, soit le surnom Caesar, car ces noms se rapportent également à la personne d'Auguste qui, conformément à la loi romaine, avait pris les noms de son père adoptif. Les noms de ces villes vont donc être indiqués sans qu'on préjuge la question de savoir s'ils datent de l'époque de César ou de celle d'Auguste.

552. Le gentilice Julius figure dans les noms de lieu demi-gaulois Juliobona et Juliomagus. Appliqué au chef-lieu des *Andecavi*, le second de ces noms a été supplanté, au IIIe siècle, par celui de cette nation, d'où *Angers*. Juliobona, chef-lieu des Calètes, est aujourd'hui **Lillebonne** (Seine-Inférieure) : ce nom est l'effet d'une interprétation qui remonte au XIIe siècle, et que favorisa peut-être une altération analogue à celle qu'atteste le nom italien du mois de juillet, *luglio*. Le nom de Vicus Julius ou Vicus Julii, que portèrent à la fois *Aire-sur-la-Lys* (Pas-de-Calais) et *Germersheim* (Bavière rhénane), a été abandonné dès le début du moyen âge. *Apt* (Vaucluse) n'a conservé que la première partie du nom Apta Julia, sous lequel Pline, l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger le désignent, abrégeant l'appellation officielle, attestée par les inscriptions, Colonia Julia Apta. Il n'est pas inutile d'ajouter que les noms Juliacus et Julianus, si fréquents en Gaule, n'ont ordinairement rien à

voir avec César ni avec Auguste : ils s'appliquaient à des domaines ruraux appartenant à des propriétaires qui portaient le gentilice Julius, adopté, après la conquête romaine, par un grand nombre de familles gauloises ; il est probable que, de même, les noms de lieu Tiberiacus et Claudiacus ne rappellent en rien le souvenir des empereurs Tibère et Claude.

553. La géographie de la Gaule romaine offre trois noms formés sur celui de César, se rapportant sans doute, dans l'espèce, à Auguste : Caesarodunum, aujourd'hui *Tours*, Caesaromagus, aujourd'hui *Beauvais*, et Caesarea, île de l'archipel normand ; aucun ne s'est maintenu.

554. Dans les noms Caesaris burgus, Curtis Caesaris, Militia Caesaris et Sacrum Caesaris, par lesquels des chartes des XII[e] et XIII[e] siècles ont désigné *Cherbourg* (Manche), *Courceriers* (Mayenne), *Millançay* (Loir-et-Cher) et *Sancerre* (Cher), il ne faut voir que des fantaisies de clercs qu'on ne saurait accepter. Quant aux noms de *Chemin de César*, de *Camp de César* et de *Tour de César*, appliqués à tant de chemins antiques, de vieilles enceintes et de donjons féodaux, ce sont des dénominations relativement modernes, et parfois ridicules, dont l'archéologue ne doit tenir aucun compte.

555. Le titre d'Auguste, décerné en 27 avant J.-C. à Octave, l'héritier de César, et que l'histoire a traité comme un nom propre, est entré en composition dans bien des noms de lieu de Gaule : Augustobona, *Troyes* ; Augustodunum, Autun ; Augustodurum, *Bayeux* ; Augustomagus, *Senlis* ; Augustonemetum, *Clermont-Ferrand*, et Augustoritum, *Limoges*. Si de ces six noms semi-gaulois un seul a subsisté, le nom d'Auguste n'a laissé aucune trace dans les formes vulgaires où il figurait comme déterminatif : Alba Augusta, chef-lieu des *Helvii*, Aquae Augustae, chef-lieu des *Tarbelli*, Lucus Augusti, l'un des municipes des Voconces, et Tropaea Augusti, qui doit son existence au monument de la victoire des Romains sur les peuplades alpines, se nomment aujourd'hui simplement *Aps* (Ardèche), *Dax* (Landes), — naguère *Acqs*, — *Luc-en-Diois* (Drôme) et *la Turbie* (Alpes-Maritimes). En ce qui concerne les villes et les *vici* qui, en l'honneur d'Auguste, avaient pris le nom d'Augusta, plusieurs l'ont abandonné, on le voit par l'exemple d'*Auch*, de *Soissons*, de *Trèves*, de *Saint-Quentin*. Où il a subsisté, il est

devenu Aoste (Isère, Italie), Aouste (Ardennes, Drôme) et Oust (Somme). Il convient de signaler, en pays de langue allemande, Augst (Suisse, canton de Bâle) et Augsbourg (Bavière), qui s'appelaient respectivement, au temps des Romains, Augusta Rauracorum et Augusta Vindelicorum.

556. On mentionnera pour mémoire le nom de Forum Neronis, porté momentanément par *Lodève*, et peut-être aussi par *Carpentras*, en l'honneur de Tiberius Claudius Nero, qui gouverna la Gaule, en qualité de questeur, de 47 à 44 avant notre ère ; celui de Forum Tiberii, qu'une ville des Helvètes devait au successeur d'Auguste ; celui de Forum Claudii, qui fut donné à la ville de *Darantasia*, aujourd'hui *Moutiers* (Savoie) ; celui de Germanicomagus que portait, en l'honneur de Germanicus, neveu de Tibère, une ville de Saintonge ; celui de Colonia Agrippina, aujourd'hui *Cologne*, sur le Rhin, qui portait le nom d'Agrippine, fille de Germanicus et femme de Claude ; celui de Colonia Trajana, aujourd'hui *Xanten* (Prusse rhénane, régence de Düsseldorf), qui date évidemment du règne de Trajan, celui de Forum Hadriani, fondé sans doute par ordre de l'empereur Hadrien, dans le pays des Bataves ; enfin celui de Flavia Aeduorum, sous lequel Autun fut momentanément désigné, au cours du IVe siècle, en l'honneur de l'empereur Constance Chlore, qui avait relevé cette ville de ses ruines, et dont le gentilice était *Flavius*.

Mais il convient d'insister sur les noms Claudiomagus, Constantia, Helena et Gratianopolis, qui tous quatre sont parvenus jusqu'à nous sous une forme vulgaire.

557. Le nom de Claudiomagus, remontant probablement à l'empereur Claude, figure dans la *Vie de saint Martin*, écrite au IVe siècle par Sulpice Sévère, et, sous la forme Claudiomachus, dans des bulles du XIIe siècle, concernant l'abbaye de Déols, pour désigner Clion (Indre).

558. C'est à Constance Chlore qui, de 292 à 305, gouverna en qualité de césar, la Bretagne, la Gaule et l'Espagne, avec Trèves pour résidence, que Coutances (Manche) et Constance (Grand-duché de Bade) doivent leur nom, Constantia, qui leur était commun avec un port situé vers l'embouchure de la Seine, peut-être sur l'emplacement occupé aujourd'hui par Honfleur.

559. Les successeurs de Constance Chlore, voulant honorer

la mémoire de sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, donnèrent son nom à plusieurs villes de l'Empire. Du moins Constantin donna le nom d'Helena ou Helenopolis au lieu natal de sa mère ; et c'est lui, sans doute, qui substitua le nom d'Helena à celui d'*Illiberis* que portait une bourgade de la cité de Narbonne. Un *vicus* du pays des Atrebates, où les Francs de Clodion furent défaits par Majorien, portait aussi au ve siècle le nom d'Helena, qui, en ce pays soumis quelque temps à l'influence germanique, est devenu **Hélesmes** (Nord), par déplacement de l'accent tonique, tandis que l'Helena de la Première Narbonnaise est devenu régulièrement **Elne** (Pyrénées-Orientales), que les Français du Nord appelaient aux XIIIe et XIVe siècles *Eaune* ou *Iaune*.

560. Le nom de Gratianopolis paraît pour la première fois en 381, sous l'empereur Gratien, en l'honneur de qui la cité de *Cularo*, peu auparavant démembrée de celle de Vienne, prit cette nouvelle appellation formée, on ne sait trop pourquoi, à la façon grecque. Accentué sur l'antépénultième, Gratianopolis est devenu **Grenoble** (Isère).

561. On rappelle en passant le nom de Carlopolis qu'au IXe siècle Charles le Chauve essaya de donner à *Compiègne*.

XXX

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Plusieurs des noms de lieu rappelant le souvenir des monuments mégalithiques de la Gaule peuvent remonter à l'époque romaine, ou tout au moins aux premiers siècles du moyen âge.

562. Le nom Petra ficta, dont les monuments de la période franque parvenus jusqu'à nous offrent plus d'un exemple, signifie littéralement « pierre fichée », car ficta doit être là non pas le participe passé féminin de fingo, mais une forme basse de celui de figo : selon toute apparence il fait allusion à la présence d'une de ces énormes pierres brutes de forme allongée, implantées verticalement dans la terre comme des bornes, et qui, maintenant, sont désignées en archéologie par les mots bretons *menhir* et *peulvan*. Ce nom Petra ficta revêt aujourd'hui diverses formes : la plus répandue dans nos contrées de langue d'oïl est **Pierrefitte** (Allier, Calvados, Corrèze, Creuse, Loir-et-Cher, Loiret, Meuse, Oise, Seine, Deux-Sèvres, Vosges), qui a pour variante **Pierrefixte** (Eure-et-Loir). Les autres formes modernes sont **Pierrefaite** (Haute-Marne), **Peyrefite** (Aude), **Pierrefiche** (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lozère, Haute-Vienne) et **Peyrefiche** (Hérault). **Pierreficques** (Seine-Inférieure) et **Peyrefic** (Lot) paraissent provenir plutôt de Petra fixa, altéré en Petra fisca.

563. Le nom Petra longa, dont le sens correspond exactement à celui du breton *menhir*, peut être considéré comme un synonyme de Petra ficta, bien qu'à la rigueur il puisse avoir été pris parfois avec l'acception de « long rocher » ; il est le thème étymologique des noms modernes **Pierrelongue** (Drôme, Rhône, Seine-et-Marne) et **Peyrelongue** (Gers, Landes, Basses-Pyrénées).

564. Le nom Petra levata, c'est-à-dire « pierre soulevée », désignait un lieu voisin de quelque *dolmen*, c'est-à-dire d'un de ces monuments préhistoriques formés d'une grande pierre plate posée sur deux pierres placées verticalement, monuments funéraires recouverts primitivement par une éminence artificielle, un

tumulus que des cultures réitérées, les pluies et les gelées ont peu à peu nivelé et abaissé à la surface du sol environnant. De là les noms de Pierre-Levée (Charente, Seine-et-Marne, Vendée) et de Peyrelevade (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne).

565. Le nom Petra lata s'appliquait sans doute également au dolmen, faisant allusion à la pierre principale posée horizontalement ; il se présente aujourd'hui sous les formes Pierrelée (Eure), Pierrelez (Seine-et-Marne), Pierrelaye (Seine-et-Oise), Peyrelade (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne).

566. Ce dernier nom ne doit pas être confondu avec celui de Pierrelatte (Drôme), qui représente Petra lapta, pour Petra lapsa.

XXXI

ÉTABLISSEMENTS BALNÉAIRES

Généralement les stations balnéaires étaient désignées par le nom propre Aquae, et l'Itinéraire d'Antonin ne mentionne pas moins d'une trentaine de localités ainsi nommées dans l'étendue de l'Empire ; mais pour remédier à ce que ce nom avait de trop vague, on y ajoutait un surnom indiquant, soit la divinité à laquelle les eaux étaient consacrées — Aquae Apollinares, Borvonis, Granni, Segestae ou Segetae, Solis, — et dans ce cas le surnom, véritablement topique, était presque inséparable du nom, — soit la population chez laquelle était située la station — Aquae Bilbitanorum, Convenarum, Dacieae, Neapolitanae, Tarbellieae, — soit enfin le fondateur du lieu, comme il est arrivé pour Aix en Provence, Aquae Sextiae.

567. On a vu par les exemples de *Bourbon* et de *Bourbonne* que parfois le surnom fut assez populaire pour se maintenir à l'exclusion du mot Aquae ; mais le fait contraire s'est produit plus souvent, et c'est le déterminatif qui a disparu, laissant la place à la dénomination trop vague Aquae, si toutefois, après la chute du monde romain, la localité n'a pas changé de nom. Le nom d'Aix, dérivé du latin Aquae, est aujourd'hui porté en France par deux villes pourvues d'eaux thermales appréciées dès l'époque romaine, Aix en Provence et Aix-*les-Bains*, et par une bourgade du département de l'Aube, Aix-*en-Othe*, où existait vraisemblablement un établissement balnéaire alimenté par les eaux que les Romains y avaient amenées de la colline voisine. Ce nom a pour variantes méridionales Ax (Ariège) et Dax (Landes), cette dernière appellation s'appliquant à l'antique Aquae Tarbellicae. Aquae est aussi l'origine du nom d'*Aix-la-Chapelle* (Prusse rhénane), en allemand Aachen.

568. On désignait, à l'époque romaine, sous le nom d'Aquae calidae, commun sans doute à plusieurs établissements thermaux, la station balnéaire qui porte aujourd'hui le nom de

Vichy (Allier) ; mais si en cet endroit le nom antique n'a rien donné, son équivalent Calidae Aquae a produit ailleurs le nom moderne **Chaudesaigues** (Cantal).

569. Quelques-unes des localités de la Gaule romaine possédant des établissements balnéaires de quelque importance leur doivent évidemment les noms qu'elles portent aujourd'hui. Le cas n'est pas douteux pour **Bains** (Vosges), dont les eaux thermales étaient déjà fréquentées au premier siècle de notre ère, et dont le nom représente le latin Balneum ; il ne l'est pas davantage pour **Bagnères**-*de-Bigorre* (Hautes-Pyrénées) et pour **Bagnères**-*de-Luchon* (Haute-Garonne), dont le nom représente le latin balnearia, adjectif formé sur balneum, et qui, dès le temps de Cicéron, était employé substantivement ; d'ailleurs le surnom de la seconde de ces localités rappelle le souvenir d'une divinité pyrénéenne, *Ilixo*, à laquelle étaient dédiées les sources thermales de l'endroit.

570. Il faut joindre à ces noms ceux qui dérivent du diminutif balneolum ou de son pluriel hétéroclite balneolae, à l'accusatif balneolas : **Bagneux** (Aisne, Allier, Aube, Cher, Indre, Isère, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Seine, Deux-Sèvres, Somme, Vienne), **Baigneux** (Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Sarthe), **Bagneaux** (Seine-et-Marne, Yonne), **Baigneaux** (Eure-et-Loir, Gironde, Loir-et-Cher), **Bagnot** (Côte-d'Or) — et leurs diminutifs **Bagnolet** (Seine) et **Baignolet** (Eure-et-Loir) — **Bagnol** (Vaucluse, Haute-Vienne), **Bagnoles** (Aude, Orne), **Bagnols** (Gard, Hérault, Lozère, Puy-de-Dôme, Rhône, Var), et la variante catalane **Banyuls** (Pyrénées-Orientales). Bagnoles (Orne) et Bagnols (Lozère) ont des eaux minérales réputées, et à Bagneux (Maine-et-Loire) on a trouvé des vestiges de bains romains.

571. Le mot caldarium, employé notamment par Vitruve au sens d' « étuve », est l'origine du nom de **Caudiès** (Pyrénées-Orientales).

XXXII

AQUEDUCS

Les Romains ont construit de nombreux aqueducs pour conduire l'eau, de très loin parfois, dans leurs centres d'habitation.

572. Parmi les noms de lieu rappelant le souvenir de ces travaux, celui dont le sens est le moins douteux, et qu'on peut attribuer d'une manière à peu près certaine à l'époque romaine, est Aquaeductus, qui n'est autre que la forme latine du mot « aqueduc ». Ce nom figure dans des textes carolingiens pour désigner deux localités qui appartenaient, l'une à la Bourgogne, l'autre à la Narbonnaise ; on ignore le nom actuel de celle-ci ; mais l'Aquaeductus bourguignon est aujourd'hui **Ahuy** (Côte-d'Or). Pareille est l'origine du nom d'**Adich** (Luxembourg) et sans doute de ceux d'**Audun**-*le-Roman* (Meurthe-et-Moselle) et d'**Audun**-*le-Tiche* (Moselle) dont les surnoms rappellent les situations respectives en pays de langue romane et en pays de langue tudesque.

573. C'est aussi à un aqueduc antique que le bourg d'*Arcueil* (Seine) doit son nom, dont la forme originelle, Arcoialum, présente le mot latin arcus « arcade », combiné avec le suffixe celtique -oialum, et constitue une allusion directe aux arcs de l'aqueduc que les Romains y construisirent pour l'alimentation de Paris et du palais des Thermes.

574. Le nom d'Arcueil, formé à l'aide d'un suffixe celtique, est certainement antérieur au moyen âge ; mais on doit se garder d'attribuer la même antiquité à tous les noms topographiques formés à l'aide du mot latin arcus ou de ses synonymes, et se rapportant également à des aqueducs antiques. Plusieurs de ces noms ne remontent même qu'à une période assez tardive du moyen âge ; mais ils n'en sont pas moins intéressants au point de vue archéologique, et subsisteront sans doute longtemps encore après qu'auront disparu les derniers vestiges des monuments romains qu'ils rappellent. Diverses portions des anciens

aqueducs sont ordinairement désignées au moyen âge sous le nom d' « arcs » : ainsi les arcades qui supportent l'aqueduc de Fréjus (Var), aqueduc dont le développement est d'une trentaine de kilomètres, se nomment successivement *les Arcs-Sorellier*, *les Arcs-Beringuet*, *les Arcs de Gargalon*, *les Arcs de la Bouteillière*, *les Arcs-Escoffier*, *les Arcs-Senesquier*, etc. Sur le territoire de Fontcouverte (Charente-Inférieure), l'aqueduc de Saintes franchissait un vallon sur des arcades dont les ruines lui ont fait donner le nom de vallée des *Arcs*, encore usité dans le pays ; et plus près de la ville, dans la vallée d'*Arcoul*, vocable également significatif, il passait encore sur des arcs, dont il ne reste que quelques piles très ruinées. Près de Poitiers, on appelle *Arcs de Parigny* les vestiges d'un aqueduc romain. Enfin, l'aqueduc qui conduisait à Metz les eaux de la fontaine des Bouillons, près Gorze, traversait la Moselle, vers le village de Jouy-*aux-Arches*, sur une longue suite de grandes arcades formant un magnifique pont d'un kilomètre de longueur, qu'on appelait au XVe siècle *les arcs de Joy*, et qui ont valu à ce village le surnom qu'il porte aujourd'hui.

XXXIII

THÉATRES

Parmi les noms de lieu intéressants au point de vue de l'archéologie romaine, il faut citer ceux qui rappellent les édifices consacrés aux jeux publics, c'est-à-dire les théâtres et les amphithéâtres dont notre pays offre un assez grand nombre d'exemples. Les noms de cette espèce ne sont peut-être pas toujours, à proprement parler, des noms de l'époque romaine, mais ils datent vraisemblablement au moins de l'époque franque, et doivent être mentionnés, à l'occasion des vocables géographiques dus à la civilisation romaine.

575. Le mot latin arena, dont le sens primitif est « sable », désignait la partie sablée de l'amphithéâtre, réservée aux combattants, et, par une sorte de métonymie, l'amphithéâtre luimême. Au moyen âge, dans ce dernier sens, on semble l'avoir employé de préférence au pluriel, et c'est ainsi que nous disons aujourd'hui « les Arènes ».

L'attention ne saurait être trop appelée sur l'utilité de relever le nom *Araine* ou *Airaine*, représentant le latin arena, au sens d'« amphithéâtre », surtout lorsqu'il figure dans des textes du moyen âge ; sans doute, il peut n'offrir que le sens de « sable », et l'on peut être fixé à cet égard en considérant la nature du sol ; mais le plus souvent il indiquera au chercheur la trace d'un monument antique, ou l'aidera à déterminer la nature de vestiges romains qui n'ont pas été suffisamment mis au jour.

Ainsi, pour citer un exemple bien connu, emprunté à la topographie parisienne, le cirque romain de Paris, que le roi mérovingien Chilpéric fit restaurer en 583, et dont l'emplacement précis a été révélé par les travaux exécutés en 1870 pour le percement de la rue Monge, conservait au XIIIe siècle le nom d'Arènes, comme le prouve la dénomination de *clos d'Arenes* donné par de nombreux actes à un lieu voisin de l'abbaye de Saint-Victor. L'emplacement de l'amphithéâtre de Reims, situé à peu de distance au nord de la ville, se nomme encore *le mont d'Araine*, et

le peuple, ignorant le sens de ce vocable, a dit parfois, paraît-il, « le mont de la Reine ». A Senlis enfin, on a retrouvé, vers 1866, les restes d'un amphithéâtre dans un lieu appelé *Fontaine des Reines*, ce qu'on serait tenté d'interpréter dans le sens de « fontaine des grenouilles », alors qu'il conviendrait d'écrire « fontaine d'Airaine », conformément à la dénomination fons arenarum employée dans les chartes latines du moyen âge : c'est uniquement sur les indices fournis par ce vocable que le Comité archéologique de Senlis avait entrepris la recherche de cet amphithéâtre jusqu'alors inconnu des archéologues.

Tout nom de lieu dont la forme est arena ne suppose pas nécessairement un amphitéâtre ; le nom d'Areines (Loir-et-Cher) prouve en effet que par « arène », on a parfois entendu un simple théâtre : du moins ce village paraît devoir son nom à un théâtre romain situé à six cents mètres à l'ouest de l'église du lieu, théâtre que la Société archéologique de Vendôme a fait explorer.

Le mot latin arena, soit en son sens primitif de « sable », soit en son sens secondaire d' « amphithéâtre » ou de « théâtre », est encore l'origine des noms de lieu modernes Arrènes (Creuse), Airaines (Somme), Éraine (Oise), Éraines (Calvados). Sur un plateau voisin de cette dernière localité, on a signalé des substructions romaines fort importantes : il serait intéressant de savoir si ce ne sont pas là les restes d'un amphithéâtre.

576. Un autre mot latin, cavea, désignant primitivement la partie du théâtre ou de l'amphithéâtre où étaient assis les spectateurs, a pris ensuite l'acception de théâtre ou d'amphithéâtre. Plus tard, à l'époque franque, il est devenu le nom propre du lieu où s'élevait antérieurement l'édifice consacré aux jeux publics. L'abbaye de *Saint-Crépin-en-*Chaye, dans la banlieue de Soissons, tirait son nom — Sanctus Crispinus in Cavea — de l'amphithéâtre sur l'emplacement duquel elle avait été fondée. L'abbaye de Chage, fondée en 1135 au faubourg de Meaux, doit son nom, également formé sur cavea, à une circonstance analogue.

XXXIV

INDUSTRIES DIVERSES

La série des noms de lieu d'origine romaine empruntée aux diverses industries est encore peu étendue ; mais nul doute qu'une connaissance plus approfondie de la toponomastique n'y ajoute plus tard d'importants éléments.

577. De ces industries, c'est la céramique qui fournit les noms les plus intéressants.

Le nom commun figlina, au sens d' « atelier de potier », dérivé du latin figulus, « potier », est devenu sous cette forme Figlina, ou sous la forme plurielle Figlinae, un nom propre de lieu dès l'époque romaine, témoin le nom de Figlinae donné dans la Table de Peutinger, à un relais de poste situé entre Vienne et Valence, sur la rive gauche du Rhône, à 2.500 mètres environ au sud de Saint-Rambert-d'Albon (Drôme). Les ateliers de potier ayant été, semble-t-il, nombreux en Gaule, comme dans les autres parties de l'Empire romain, on ne s'étonnera pas que Figlina et Figlinae soient le thème étymologique d'un certain nombre de noms de lieu dans notre pays.

Félines (Ardèche, Aude, Drôme, Hérault, Loire, Haute-Loire, Lot, Puy-de-Dôme, Tarn, Tarn-et-Garonne), la Féline (Allier), Flines (Nord) paraissent représenter, malgré l'*s* final de la plupart de ces noms, lequel n'est pas toujours étymologique, le singulier Figlina. On en peut dire autant de Fieulaine (Aisne), de Filaine (Cher, Loir-et-Cher) et de Fulaine (Marne, Oise). La diphtongue *eu* de *Fieulaine* paraît résulter d'une vocalisation du *g* de Figlina, vocalisation dont fournissent d'autres exemples le nom de l'*émeraude*, en latin smaragdus, et l'appellation *Baudas* par laquelle le français du moyen âge désignait Bagdad.

Dans Flins (Seine-et-Oise) et dans Filain (Aisne, Haute-Saône) l'absence de terminaison muette autorise à supposer le primitif Figlinae.

578. Il y a peut-être intérêt à mentionner ici, en passant, le nom de *Montpothier* (Aube), écrit *Mont-le-Potier* du XIIIe siècle

au XVIIIe, ce qui répond au Mons Potarius ou Mons Figuli du XIIe : on retrouve en ce lieu un grand nombre de poteries antiques.

579. L'Itinéraire d'Antonin mentionne deux relais du nom de Calcaria situés, l'un dans l'île de Bretagne, l'autre en Provence, non loin de Marseille. Ce nom, désignant un four à chaux, n'a aucun équivalent dans la nomenclature moderne ; mais sa variante Furnus calcarius est le thème étymologique du nom de Forcalquier (Basses-Alpes) et de son diminutif Forcalqueiret (Var).

580. Les vocables *Caufour*, *Chaufour*, qui sont de véritables synonymes de *Forcalquier*, formés qu'ils sont sur calcis furnus, n'appartiennent pas à l'époque romaine, ni même, semble-t-il, à l'époque franque : il n'y a donc pas lieu de les examiner ici.

La recherche et l'exploitation des métaux a fourni quelques vocables géographiques, dont plusieurs remontent à l'époque romaine.

581. Argentaria, désignant une mine d'argent, est représenté par Argentières (Seine-et-Marne), l'Argentière (Hautes-Alpes), Largentière (Ardèche), Argenteyres (Gironde), qui sont, on le rappelle, les équivalents du nom d'origine celtique *Argenteuil*.

582. Le mot latin ferraria, désignant un gisement de fer, est l'origine des noms de lieu Ferrière, Ferrières — dont l'*s* est parasite — et la Ferrière ; à côté de ces noms, dont il existe un si grand nombre d'exemplaires, on citera ceux de Ferrère (Hautes-Pyrénées), de Fraire (Belgique, province de Namur), de Herrère (Basses-Pyrénées) et de la Herrère (Haute-Garonne), ces deux derniers caractérisés par la transformation gasconne de l'*f* latin en *h* aspiré.

583. D'antiques exploitations de minerai de fer sont révélées parfois à l'archéologue par des dépôts de mâchefer, que désignent le plus souvent des noms significatifs : le nom de *Roscoff* (Finistère) signifie en breton « le tertre du forgeron ».

584. A la métallurgie se rapporte également le mot latin fabrica, dérivé de faber, « forgeron », et qui a donné en français « forge ». C'est de ce mot que viennent les noms de lieu Fargues (Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne), Farges (Ain,

Cher, Saône-et-Loire), **Forgues** (Haute-Garonne), **Forges** (Charente-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Meuse, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure), **Horgues** (Hautes-Pyrénées).

585. Il est arrivé parfois que l'accent tonique de fabrica, dont la place régulière est sur la première syllabe, s'est reporté sur la seconde : de là les noms suivants : **Fabrèges** (Lozère), **Fabrègues** (Aveyron, Cantal, Hérault, Var), **la Fabrègue** (Tarn), **Faverge** (Savoie), **la Faverge** (Loire), **Faverges** (Isère, Jura, Haute-Savoie).

586. Ces différents noms de communes — on a négligé leurs homonymes appliqués à de simples écarts — remontent vraisemblablement à la période romaine. Il en est peut-être de même d'un certain nombre de villages appelés **Fours**, et qui peuvent devoir ce nom à d'anciens fours à poterie ou à chaux ; mais le mot *four*, du latin furnus, ayant persisté dans la langue moderne, il est possible que plusieurs de ces localités ne soient pas d'une origine aussi ancienne : on n'en dira donc rien de plus ici.

XXXV

-*ARIA*

Le suffixe latin -aria a été combiné, non seulement avec des noms de métaux, mais encore avec des noms de plantes pour former des noms de lieu : ceux-ci se présentent pour la plupart dans les textes de la période franque ; mais on en rencontrerait sans doute de plus anciens exemples si les textes topographiques de la période romaine étaient plus abondants.

587. Cannabaria, formé sur cannabis, « chanvre », est la forme primitive des noms de **Chenevières** (Meurthe-et-Moselle), **Chennevières** (Meuse, Seine-et-Oise), et de **Canabières** (Aveyron).

588. Fabaria, dérivé de faba, « fève », a produit **Favières** (Eure-et-Loir, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Marne, Somme), la **Favière** (Jura), et, moyennant l'addition d'une désinence diminutive, **Faverolles** (Aisne, Cantal, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher, Haute-Marne, Orne, Somme).

589. Frumentaria, de frumentum, « blé », est le thème étymologique de **Fromentières** (Marne, Mayenne).

590. De Humularia, formé sur le bas-latin humulus, « houblon », provient le nom d'**Homblières** (Aisne), pour lequel on a la forme carolingienne Humolariae.

591. Linaria, dérivé de linum, « lin », a donné naissance aux noms de **Linières** (Maine-et-Loire), de **Lignières** (Aube, Charente, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Mayenne, Meuse, Sarthe, Somme) et de **Lignères** (Somme), auxquels il faut joindre le diminutif **Lignerolles** (Allier, Côte-d'Or, Eure, Indre, Orne).

A côté des noms qui viennent d'être énumérés, et qui désignent des localités où l'on cultiva le chanvre, les fèves, l[e] blé, le houblon et le lin, la toponymie latine présente des noms de même formation, ayant pour racine des noms de plantes croissant sans culture.

592. Pervincaria, désignant un lieu où croît la pervenche, est la forme primitive des noms modernes **Pervenchères** (Ille-et-

Vilaine, Orne), Pervinquières (Tarn-et-Garonne), Prévenchère (Ardèche, Cher), Prévenchères (Creuse, Lozère), Prévinquières (Aveyron), Provenchère (Doubs, Puy-de-Dôme, Haute-Saône), la Provenchère (Eure-et-Loir, Loiret, Savoie), Provenchères (Haute-Marne, Vosges), les Provenchères (Savoie), la Provenquière et Provenquières (Tarn).

593. Sinaparia, c'est-à-dire « lieu où croît le sénevé », se rencontre au VIe siècle dans Grégoire de Tours, sous la forme Senaparia, pour désigner le monastère de Sennevières (Indre-et-Loire). Sennevières (Oise, Yonne) et Cenevières (Lot) ont la même origine.

594. Juniperaria, formé sur le nom du genévrier, juniperus, a donné Genevrières (Haute-Marne), la Genévrière (Corrèze), les Genévrières (Côte-d'Or).

595. Au moyen âge on a formé selon le même procédé des noms de lieu sur des noms de plantes dont quelques-uns n'étaient pas d'origine latine, et c'est ainsi qu'à côté des noms Jonchères, la Jonchère, Jonquière, Jonquières, représentant un bas-latin Juncaria, des noms Boissières, la Boissière, Bussière, Bussières, Buxière, Buxières, représentant un bas-latin Buxaria, on trouve des noms tels que Leschères, en bas-latin Liscaria, indiquant la présence de cette plante de la famille des cypéracées qu'on appelle la laiche, et que Rozières, en bas-latin Rosaria, dérivé de la forme primitive du nom de la plante qu'aujourd'hui nous appelons diminutivement le roseau. Liscaria est l'origine de Leschères (Jura, Haute-Marne, Savoie) — qui a pour diminutif Lescherolles (Cher, Seine-et-Marne) — et de l'Échelle (Marne, Seine-et-Marne) : on voit que dans ce dernier nom, une substitution de liquide a eu pour conséquence une fausse interprétation. A signaler les variantes bourguignonnes et lorraines la Lochère (Côte-d'Or), les Lochères (Saône-et-Loire), Lochères (Meuse).

596. Le suffixe -aria a été combiné, non seulement comme on vient de le voir, avec des noms de végétaux, mais encore avec des noms d'animaux : les noms de lieu de cette dernière formation ont trait à l'élevage du bétail.

597. Armentaria, formé sur le nom générique du gros bétail, armentum, est l'origine du nom de lieu Armentières (Aisne,

Ariège, Aube, Eure, Indre-et-Loire, Nord, Oise, Seine-et-Marne).

598. Asinaria, c'est-à-dire « lieu où l'on élève des ânes » est représenté par **Asnières** (Ain, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Eure, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise, Vienne, Yonne), **Anières** (Deux-Sèvres), **Agnières** (Hautes-Alpes, Pas-de-Calais, Somme), **Anères** (Hautes-Pyrénées).

599. Berbicaria, formé sur le latin berbex, « brebis », variante, employée par Petrone, du classique vervex, a fourni les noms de lieu modernes **Berbiguières** (Dordogne), **Brebières** (Pas-de-Calais), **Berchères** (Eure-et-Loir), **Bergères** (Aube, Marne). **la Bregère** (Haute-Vienne), **la Bregière** (Allier).

600. Bovaria est l'origine du nom de **Bovière** (Mayenne).

601. Capraria, qui indique un lieu où l'on élève des chèvres, et qui est d'ailleurs un nom géographique connu de l'antiquité latine, a donné en France **Cabrières** (Gard, Hérault, Vaucluse) — d'où le diminutif **Cabrerolles** (Hérault) — et **Chevrières** (Ardennes, Isère, Loire, Oise). Les noms de **Cabriès** (Bouches-du-Rhône) et de **Chevrier** (Haute-Savoie) tirent leur origine d'une forme masculine ou neutre de Capraria.

602. Porcaria, « porcherie », a produit **Porchères** (Gironde), **Pourchères** (Ardèche), et, par l'adjonction d'une terminaison diminutive, **Porquerolles** (Var).

603. Vaccaria, « vacherie », a fourni les noms de lieu modernes **Vachères** (Basses-Alpes, Drôme), **la Vachère** (Puy-de-Dôme), **Vacquières** (Bouches-du-Rhône, Hérault), desquels il faut rapprocher le diminutif **Vaqueirolle** (Gard) et **Vacquiers** (Haute-Garonne), qui a évidemment pour origine un neutre Vaccarium, synonyme de Vaccaria.

604. C'est aussi, selon toute apparence, à l'époque romaine qu'il faut rapporter l'origine du nom de lieu Apiaria, mentionné dans plusieurs textes de la période franque, et qui désignait à l'origine un lieu où l'on élevait des abeilles, apes. Ce nom a produit le nom **Achères** (Cher, Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), et sa variante fautive **Aschères** (Loiret).

605. Le curieux capitulaire *De Villis*, édicté par Charlemagne, antérieurement à l'an 800, révèle l'emploi au VIIIe siècle, comme synonymes de plusieurs des mots qui viennent d'être passés en

revue, de termes qui s'en distinguent par la désinence -aritia, employée au lieu de -aria. On lit à l'article XXIII de cette ordonnance : In unaquaque villa nostra habeant judices vaccaritias, porcaritias, berbicaritias, capraritias, hircaritias, quantum plus potuerint. Chacun de ces mots, à l'exception peut-être du dernier, qui semble n'être qu'un synonyme de capraritia, a fourni des noms de lieu qui remontent vraisemblablement pour la plupart à l'époque franque.

606. Vaccaritia est le thème étymologique des noms Vacheresse (Charente, Doubs, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Haute-Savoie), la Vacheresse (Seine-et-Oise, Vosges), Vacheresses (Eure-et-Loir), Vacqueresse (Somme) et Lavaqueresse (Aisne).

607. Porcaritia est la forme primitive des noms de lieu Porcheresse (Charente-Inférieure, Loiret), Pourcharesse (Ardèche), Pourcharesses (Lozère), Pourcheresse (Puy-de-Dôme).

608. Berbicaritia a produit tout au moins le nom *la Bergeresse* qui, dans un acte de 1423, désigne une localité de la Brie.

609. Capraritia est vraisemblablement l'origine du nom de Chevresse (Cher), dans lequel on verrait l'effet d'une contraction. Cabrerets (Lot) paraît représenter un synonyme masculin ou neutre de Capraritia.

610. Bovaritia, dont le capitulaire *De Villis* permet de supposer l'existence, est sans doute le thème étymologique du nom de Bouresse (Vienne).

611. Si le mot hircaritia, désignant une étable à boucs, n'a rien donné, cela tient à ce que ce mot n'est qu'une traduction d'une expression vulgaire qui subsiste évidemment dans le nom de lieu Boucheresse (Creuse), formé sur le nom roman du bouc, et non pas sur son nom latin. Le sens que permettent de donner au nom *Boucheresse* les constatations qui précèdent, autorise aussi à traduire les noms de lieu Bouchère (Charente, Hautes-Pyrénées), la Bouchère (Nord) et Bouchères (Lot-et-Garonne) par la périphrase « étable à boucs ».

XXXVI

ARBRES

Un grand nombre de noms de lieu représentent des collectifs latins formés sur des noms d'arbres à l'aide du suffixe -etum, qui, à l'époque carolingienne, a été altéré en -idum ; -eta, forme féminine de -etum, a été aussi employé à la même fin. Pour énumérer ces noms de lieu on suivra l'ordre alphabétique des formes originelles.

612. Alnetum, de alnus, « aune » : **Aulnay** (Aube, Eure, etc.), **Aulnois** (Aisne, Meuse, etc.), **Aulnoy** (Haute-Marne, Nord, etc.), **Aunay** (Eure-et-Loir, Nièvre, etc.), **Launay** (Aisne, Calvados, etc.), **Launoy** (Aisne, Ardennes), **Launat** (Marne), variante champenoise, **Lannoy** (Nord, Oise, Pas-de-Calais), variante picarde.

613. Betuletum, de betula, « bouleau » : **Belloy** (Oise, Seine-et-Oise, Somme), **le Belloy** (Seine-et-Oise), **Bellay** (Marne, Oise), **le Bellay** (Seine-et-Oise) ; d'une manière générale, la présence de l'article peut être l'indice d'une origine moins ancienne.

614. Betulletum, doublet du précédent, qu'autorisent à supposer les vocables **Bouloy** (Côte-d'Or, Seine-et-Marne), **le Boulois** (Doubs), **Boulay** (Loiret, Mayenne, Seine-et-Oise), **le Boulay** (Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Vosges). **La Boulaye** (Saône-et-Loire) viendrait de Betulleta.

615. Buxetum, de buxus, « buis » : **Bucy** (Aisne, Loiret), **Bussy** (Ardennes, Calvados, etc.), **Buxy** (Saône-et-Loire), **Bouchy** (Marne), — quelques-uns de ces nombreux noms peuvent à la vérité représenter un primitif Buciacus ou Bucciacus, formé sur un gentilice Bucius ou Buccius — **Boissy** (Eure, Eure-et-Loir, etc.), **Boissay** (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Seine-Inférieure), **Boisset** (Cantal, Eure, Gard, Hérault, Loire, Haute-Loire), **Boissets** (Seine-et-Oise), **Busset** (Allier). Le changement, qu'on observe en plusieurs cas, de l'*e* de -etum en *i* est l'effet du son sifflant qui précède : il en est ainsi dans le mot *cire*, venant du latin cera.

616. Carpinetum, de carpinus, « charme » : Carnoy (Somme), Charnois (Ardennes), Charnoy (Marne, Nièvre), le Charnoy (Seine-et-Marne), Charmoy (Aube, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Yonne, etc.).

617. Casnetum, qu'on rencontre dans des textes de l'époque franque, et qui est formé sur le nom du chêne dans une langue antéromaine de Gaule : Chanoy (Loiret, Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges), le Chanoy (Seine-et-Marne), Chesnois et le Chesnois (Ardennes), le Chesnoy (Nièvre), le Chesnay (Seine-et-Oise), le Chenoy (Loiret, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Marne, Yonne), Chenay et le Chenay (Calvados, Eure, etc.), Quesnay et le Quesnay (Calvados, Eure, etc.), Quesnoy ou le Quesnoy (Manche, Nord, etc.).

618. Castanetum, de castanea, « châtaignier » : Castenet (Haute-Garonne, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne), Catenoy (Oise), Catenay (Seine-Inférieure), Châtenois (Jura, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges), Châtenoy (Loiret, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), Châtenay ou le Châtenay (Ain, Drôme, etc.), Châtenet ou le Châtenet (Charente, Corrèze, Haute-Vienne).

619. Cerasetum, en bas-latin Cersetum ou Cersitum, de cerasus, « cerisier » : Cerçay (Côte-d'Or, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise), Cersay (Deux-Sèvres).

620. Coryletum, à l'époque franque Colritum ou Colridum, de corylus, « coudrier » : Colroy (Vosges), Corry (Loiret, Marne), Cauroy (Ardennes, Marne), Cauroir (Nord).

621. Fagetum, de fagus, « hêtre » : Faget ou le Faget (Dordogne, Gers, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Savoie), Haget (Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), Fayet (Aisne, Aveyron, Puy-de-Dôme, etc.).

622. Fraxinetum, de fraxinus, « frêne » : Frayssinet (Lot), Freycenet (Haute-Loire), Freychenet (Ariège), Freyssenet (Ardèche), et en pays de langue d'oïl, les noms si fréquents de Fresnoy, Fresnois, Fresnay, Fresnai, Fresnais, Frenoy, Freney et Frenay.

623. Nucetum, de nux « noyer » : Noisy (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), qui a pour diminutifs Noisiel et Noiseau (Seine-et-Marne).

624. Pinetum, de pinus, « pin » : Pinay (Loire), Pinet (Nièvre).

625. Prunetum, à l'époque mérovingienne Prunidum, de prunus, « prunier » : **Prunoy** (Yonne), **Prunay** (Aube, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Marne, Seine-et-Oise), **Prunet** (Allier, Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Pyrénées-Orientales), **Pournoy** (Moselle).

626. Roboretum, de robur, « rouvre » : **Rouvroy**, **Rouvrois**, **Rouvray**, et, en pays de langue d'oc, **Rouret** (Gard), **le Rouret** (Alpes-Maritimes).

627. Salicetum, de salix, « saule » : **Saulcy** (Aube, Vosges), **le Saulcy** (Vosges), **Sauchy** (Pas-de-Calais), **le Saussoy** (Seine-et-Marne, Yonne), **Saussay** et **le Saussay** (Eure, Eure-et-Loir, etc.), **Saulchoy** (Oise, Pas-de-Calais, Somme), **Saulcet** (Allier), **Sauzet** (Aveyron), **Saulzais** (Cher), **Saulzet** (Allier, Puy-de-Dôme).

628. Sabucetum, pour Sambucetum, de sambucus, « sureau », est probablement l'origine de quelqu'un des vocables **Sucy** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), **Suzy** (Aisne), **Souchez** (Pas-de-Calais).

629. Spinetum, de spina, « épine » : **Épinoy** (Nord, Oise, Pas-de-Calais), **l'Épinoy** (Loiret, Pas-de-Calais), **Lespinoy** (Pas-de-Calais); enfin **Épinay** ou **l'Épinay**, vocable très répandu, mais qui cependant, en ce qui concerne *Épinay-sur-Seine* (Seine), et *Épinay-sur-Orge* (Seine-et-Oise), représente une forme assourdie d'*Épineil*, qui vient du synonyme gallo-romain de spinetum, spinoialum.

630. Tilietum, de tilia, « tilleul » : **Tilloy**, **Thillois**, **Tillay**, **Theillay**, **Teillay**, **Teillet** et **Teilhet**, vocables très fréquents.

631. Tremuletum, du qualificatif de populus tremula, « tremble » : **le Tranloy** (Oise), **le Transloy** (Nord, Pas-de-Calais), **Tranlay** (Somme), et les noms de lieu si communs, **Tremblois**, **le Tremblois**, **Tremblay**, **le Tremblay**.

632. Ulmetum, de ulmus, « orme » : **Ulmoy** (Marne), **Ormoy** (Eure-et-Loir, Haute-Marne, Oise, Haute-Saône, Seine-et-Oise, Yonne), **Osmoy** (Cher, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure), **Ommoi** (Orne).

633. Vernetum, du nom gaulois de l'aune, qui a persisté : **Vernoy** (Yonne), **Vernois** (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône), **le Vernois** (Côte-d'Or, Doubs, Jura), **le Vernet** (Basses-Alpes, Ariège, Haute-Garonne, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales).

La longue énumération qui précède ne comprend qu'une partie des noms de lieu de France, pouvant remonter à l'époque romaine, qui sont empruntés au règne végétal. D'autres consistent dans les noms mêmes des arbres, employés sans aucun suffixe :

634. Alnus désigne dans un diplôme de Charles le Chauve une localité voisine de Nogent-sur-Seine qu'on ne peut plus identifier ; ce mot est l'origine du nom de **Laulne** (Manche).

635. Carpinus : **Charmes** (Aisne, Allier, Ardèche, Côte-d'Or, Drôme, Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges), **la Charme** (Jura), **le Charme** (Loiret).

636. Casnus : **Chanes** (Saône-et-Loire), **le Chêne** (Aube), **le Chesne** (Ardennes, Eure), **le Quesne** (Somme), **Casse** (Lot-et-Garonne) ; cette dernière forme, plus rare, est l'origine des noms de famille *Ducasse* et *Delcassé*.

637. Corylus : **la Caure** (Marne), **Caulre**, **la Caulre** (Meurthe-et-Moselle), et peut-être **Corre** (Haute-Saône).

638. Fagus : **Fay** (Aube, Drôme, Loire-Inférieure, Loiret, Oise, Sarthe, Somme) ; **Fai** (Orne), **le Fay** (Saône-et-Loire), **Faux** (Ardennes, Aube, Creuse, Dordogne, Marne), **Faulx** (Meurthe-et-Moselle), **le Faux** (Pas-de-Calais).

639. Fraxinus : **Fraysse** (Dordogne), **Fraisse** (Hérault, Loire), **Fraisnes** (Meurthe-et-Moselle), **Fresne** (Côte-d'Or, Eure, Seine-Inférieure), **le Fresne** (Calvados, Eure, Manche, Marne), **Fresnes** (Aisne, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Somme). **Frênes** (Orne), **Frasne** (Doubs, Jura, Haute-Saône).

640. Pinus : **Pin** (Haute-Saône), **le Pin** (Allier, Calvados, Charente-Inférieure, Gard, Haute-Garonne, Indre, Isère, Jura, Loire-Inférieure, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne).

641. Robur : **Reuves** (Marne), **Rouvre** (Deux-Sèvres), **Rouvres** (Aube, Calvados, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Indre, Loiret, Haute-Marne, Meuse, Oise, Seine-et-Marne, Vosges), **Roure** (Alpes-Maritimes).

642. Salix : **Saulx** (Côte-d'Or, Meuse, Haute-Saône, Seine-et-Oise) ; parfois employé comme nom d'écart, *Saulx* est précédé de l'article *la*, conservant le genre qu'avait salix en latin ; il résulte de là que le nom de lieu dit *Fontaine de la Saulx*, tra-

duisant le latin Fons salicis, est souvent écrit « Fontaine de l'Assault ».

643. Spina : **l'Épine** (Hautes-Alpes, Marne, Pas-de-Calais).

644. Tiliæ : **Thil** (Ain, Aube, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure), **le Thil** (Eure, Seine-Inférieure), **Theil** (Charente, Yonne), **le Theil** (Allier, Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche, Orne), **le Teil** (Ardèche).

645. Ulmus : **Olmes** (Aveyron), **les Olmes** (Rhône); **Oulmes** (Vendée), **Ormes** (Aube, Eure, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire), **l'Homme** (Sarthe), **l'Houme** (Charente), **Oms** (Pyrénées-Orientales), **Omps** (Cantal), **Homps** (Aude), sont à rapprocher du nom de famille *Delzons*, forme auvergnate de *Desormes*.

646. La plupart des arbres étaient désignés dans la langue vulgaire du moyen âge sous deux formes différentes, l'une simple, comme *boule*, *charme*, *chêne*, *corre*, *fay*, *fresne*, *pin*, *rouvre*, *thil*, *orme*, l'autre dérivée à l'aide d'une terminaison diminutive — *bouleau*, *charmel*, *chesneau*, *caurel*, *fayel*, *fresnel*, *pinel*, *rouvrel*, *tilleul*, *ormel* — qui d'ailleurs n'impliquait aucune idée de petitesse ou de jeunesse, mais dans laquelle il ne faut voir qu'une manifestation de la tendance à allonger les mots monosyllabiques. Toutes ces formes dérivées ont donné naissance à des noms de lieu qu'on s'abstiendra d'énumérer ici, car il est peu probable qu'ils soient antérieurs au moyen âge.

647. Il est plus légitime de classer parmi les noms de lieu d'origine romaine ceux qui présentent un nom d'arbre combiné avec un adjectif, soit numéral, soit qualificatif : certains perpétuent le souvenir d'un ou de plusieurs arbres remarqués par nos lointains ancêtres qui les avaient parfois divinisés, témoin le nom du dieu Sex arbores, que mentionne une inscription votive. Un relais de poste voisin de Bazas portait le nom de Tres Arbores. Le nom de *Septaubres*, qui désignait une localité du Limousin, a pour équivalent **les Sept-Arbres** (Tarn-et-Garonne), et on en rapprochera **Cinq-Albres** (Lot-et-Garonne).

Voici quelques vocables géographiques ayant pour second terme un nom d'arbre.

648. Beauchêne (Loir-et-Cher, Orne), de Bellus Casnus; le Torquesne (Calvados), de Tortus casnus; Tortequenne (Pas-de-Calais), équivalent du précédent, mais particulièrement intéressant parce qu'on y voit casnus pris au féminin comme la plupart des noms d'arbres, dont le latin quercus.

649. Gros-Chastang (Corrèze), du bas-latin Grossus Castaneus : le latin classique eût réclamé Grossa Castanea.

650. Beaufai (Orne), Beaufay (Sarthe), Beaufou (Vendée), de Bellus Fagus; Torfou (Maine-et-Loire, Seine-et-Oise), de Tortus Fagus; Trefols (Marne), de Tres Fagi.

651. Grosrouvres (Meurthe-et-Moselle), de Grossum Robur; Tourouvre (Orne), de Tortum Robur; Silvarouvre (Haute-Marne), jadis *Souvainrouvre*, appelé en 877 Sopinum Robur pour Supinum Robur. Dans Sècherouvre (Orne), c'est-à-dire « le rouvre desséché », on voit le genre féminin attribué à un nom d'arbre, qui, par exception, est neutre en latin.

652. Septsaulx (Marne), de Septem Salices; Séchault (Ardennes), de Siccus Salix.

653. Le Gros-Theil (Eure), c'est-à-dire « le gros tilleul ».

654. Lancôme (Loir-et-Cher), de Longus Ulmus.

655. C'est de la même manière qu'a été formé, vraisemblablement dans la première moitié du moyen âge, le nom de Longperrier (Seine-et-Marne), sur Longus Pirarius, « le grand poirier ».

Il faut encore sans doute reporter à l'époque romaine les noms de lieu qui représentent des adjectifs latins formés sur des noms d'arbres et qui, suivant toute apparence, ont été d'abord employés substantivement dans le langage populaire à titre de collectifs pour lesquels la forme féminine a généralement prévalu.

Une des catégories de ces collectifs présentait la terminaison -ea.

656. Buxea : Boisse (Dordogne), la Boisse (Ain), Boësse (Deux-Sèvres), Boesses (Loiret), Bouesse (Indre), la Bouesse (Allier, Vienne).

657. Fagea : la Fage (Aude, Corrèze, Lozère), Fage (Allier), Fages (Aude, Cantal, Dordogne, Lot, Pyrénées-Orientales), Faye (Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres), la Faye (Allier, Hautes-Alpes, etc.).

658. Fraxinea : Fraissigne (Creuse), Frayssinhes (Lot), Fraissines (Tarn), Fressigne (Creuse), Fressines (Deux-Sèvres).

659. Saliceа ou plutôt Salcea : Saulce (Drôme), la Saulce (Hautes-Alpes), Saulces (Ardennes), Sausses (Basses-Alpes). — Diminutif : la Saulsotte (Aube).

660. Tremulea : Trémouille (Cantal, Puy-de-Dôme), la Trémouille (Dordogne, Haute-Vienne), Trémouilles (Aveyron), la Trimouille (Vienne).

La désinence latine -ea a été combinée aussi avec des noms d'arbres appartenant à des langues parlées en Gaule antérieurement à la conquête romaine.

661. Cassanea, formé sur un nom antéromain du chêne, qui s'est conservé dans les provinces du centre sous les formes *cassan* ou *chassan* : Cassaigne (Gers), la Cassaigne et Cassaignes (Aude), Cassagne (Haute-Garonne), Cassagnes (Aveyron, Lot, Pyrénées-Orientales), et le diminutif Cassagnoles (Gard, Hérault) ; Chassagne (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), Chassagnes (Ardèche), la Chassagne (Jura, Rhône), Chassaignes (Dordogne), Chasseigne (Cher, Nièvre, Vienne).

662. Vernea, formé sur le nom gaulois de l'aune : la Vergne (Charente-Inférieure, etc.).

Sur les noms d'arbres également ont été formés des fréquentatifs en -osus, -osa, qui sont devenus noms de lieu.

663. Betullosa : Bouleuse (Marne), la Boulouze (Manche).

664. Cassaniosa : Cassaniouze (Cantal).

665. Fraxinosa : Freneuse (Eure, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure). — Fraxinosus : Frayssinous (Aveyron, Tarn).

666. Saliceosus : Sausseux (Eure-et-Loir). — Sausseuzemare (Seine-Inférieure) représente un bas-latin Saliceosa Mara.

667. Spinosa : Épineuse (Oise), Épinouze (Drôme). — Spinosus : Épineux (Mayenne).

668. Tiliosa : Thilouze (Indre-et-Loire). — Tiliosus : Thilloux (Indre), Teilloux (Creuse), les Teilloux (Puy-de-Dôme).

669. Vernosa : Vernouze (Ain), Lavernose (Haute-Garonne). — Vernosus : Vernoux (Ain).

XXXVII

AUTRES USAGES DES SUFFIXES *-ETUM* ET *-OSUS*

Les suffixes -etum, -osus et -osa ont été combinés non seulement, comme on vient de le voir, avec des noms d'arbres, mais encore avec des noms de plantes, et même avec des mots étrangers à la nomenclature végétale.

670. Sinapetum, véritable synonyme de Sinaparia : Sennevoy (Yonne).

671. Ginestetum : Ginestet (Dordogne), et ses équivalents plus modernes Genetay, le Genetay.

672. Juniperetum : Genevrey (Haute-Saône), qui a pour equivalent féminin la Genevroye (Haute-Marne).

673. Fontanetum, formé sur l'adjectif fontana, auprès duquel on sous-entendait aqua, et qui a été ensuite, et dès l'époque romaine, pris substantivement : Fontenoy (Aisne, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Yonne), Fontenay (Aube, Calvados, etc.), Fontanet (Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme).

674. Ginestosa : la Genetouze (Charente-Inférieure, Vendée), la Geneytouze (Haute-Vienne). — Ginestosus : Ginestous (Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne), Ginestoux (Aveyron).

675. Lutosa, c'est-à-dire « la boueuse » : Louze (Haute-Marne), Louzes (Sarthe), Leuze (Aisne et, en Belgique, Hainaut et province de Namur).

676. Braiosa, synonyme de Lutosa, formé sur un mot anteromain qui s'est conservé dans le français du moyen âge sous la forme *brai* : Briouze (Orne).

677. Argillosa, désignant un lieu argileux : Argelouse (Landes). — Argillosus : Argelos (Landes, Basses-Pyrénées).

678. Petrosa, c'est-à-dire « lieu pierreux, rocheux » : Peyrouse (Hautes-Pyrénées), la Peyrouse (Gironde, Puy-de-Dôme, etc.), la Péreuse (Ardennes, Charente). — Petrosus : Peyroux, fréquent en Auvergne, en Limousin et dans le voisinage.

Parfois les adjectifs en -osus ont formé des noms de lieu par combinaison avec des noms communs.

679. Fons petrosa : Fontpédrouse (Pyrénées-Orientales).

680. Petrosa Villa : Preuseville (Seine-Inférieure).

681. Vadum petrosum : Voipreux (Marne), Guipereux (Seine-et-Oise), le Guéperoux (Manche).

682. Fons juncosa, c'est-à-dire « source environnée de joncs » : Fontjoncouse (Aude), à rapprocher, au point de vue de la formation, de *la Loge-Fougereuse* (Vendée).

XXXVIII

FORÊTS

683. Le mot latin silva, « forêt, bois », a produit les noms de lieu suivants : la Selve (Aisne, Aveyron), Selves (Aveyron, Cantal), la Serve (Ain, Jura, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône), la Sauve (Nièvre) ; mais en raison de ce que les mots *selve*, *serve*, *sauve* ont été employés comme noms communs avec le sens du latin silva dans le langage de plusieurs de nos provinces au moyen âge, et plus tard encore, il se peut que tel de ces noms de lieu ne remonte pas nécessairement à l'époque romaine.

Silva a été employé en composition, témoin les exemples suivants :

684. Plana Silva : Pleine-Selve (Aisne, Gironde), Pleine-Sève (Seine-Inférieure), Pleines-Œuvres (Calvados), pour *Pleineseuve*, Pleinesserve (Haute-Savoie). La disposition inverse des deux éléments de ce nom a produit Sauveplane (Aveyron, Lozère).

685. Dianae Silva est, on le rappelle (cf. nº 459), l'origine du nom de la région forestière à laquelle *Villiers-en*-Désœuvre (Eure) doit son surnom.

686. Grossa Silva : Grossœuvre (Eure).

687. Les trois noms composés Plana Silva, Dianae Silva et Grossa Silva remontent très probablement à l'époque romaine; on ne peut être aussi affirmatif au sujet de Silva plantata et de Mansus Silvae, thèmes étymologiques de Sauveplantade (Ardèche), et de Masseube (Gers).

688. Le mot latin lucus, qui était à peu près synonyme de silva, mais désignait, semble-t-il, un bois ou une forêt de moindre dimension, était peut-être plus fréquemment employé que le mot silva comme nom de lieu à l'époque romaine : du moins l'Itinéraire d'Antonin, qui n'indique aucune station appelée Silva, en fait connaître trois du nom de Lucus, situées respectivement en Gaule, en Italie et en Espagne. Le Lucus de

Gaule est aujourd'hui Luc-*en-Diois* (Drôme), et celui d'Espagne se nomme actuellement Lugo.

689. On peut induire de là que lucus est l'origine des noms de lieu Luc (Aude, Aveyron, Calvados, Drôme, Basses-Pyrénées), Lucq (Basses-Pyrénées) et le Luc (Var).

690. En admettant — ce qu'autorise au moins une des formes anciennes du nom de *Luc-sur-Mer* (Calvados) — l'assourdissement du *c* étymologique, on peut attribuer la même origine au nom de Lu (Seine-et-Oise) et à celui du bois de Lhu (Aisne).

Dans les noms composés dont le thème étymologique présente lucus comme second terme, le *c* s'est également assourdi :

691. Grandlup (Aisne), appelé au XIIe siècle *Granlu* et *Grantlu*, représentant Grandis Lucus.

692. Grolu (Savoie), de Grossus Lucus, « bois épais ».

693. Nélu (Eure-et-Loir), vraisemblablement de Niger Lucus.

694. Orlu (Ariège, Eure-et-Loir), Orluc (Corrèze), Orlut (Charente), du latin Aureus Lucus.

695. Vélu (Pas-de-Calais), Veslud (Aisne), qui pourraient bien venir de Vetatus Lucus, expression synonyme de « garenne ».

696. Il est permis de ranger dans la même catégorie, sans qu'on puisse en déterminer sûrement le premier terme, les noms suivants : Andelu (Seine-et-Oise), Banthelu (Seine-et-Oise), Dolus (Charente-Inférieure), Gandelu (Aisne) — *Wandeluz* au XIIe siècle, Gandelucus au XIIIe — Ramoulu (Loiret) et Retolu (Seine-et-Oise).

697. Lucus apparaît comme premier terme de l'appellation Lucus plantatus, sous laquelle une charte de 1206 désigne Luplanté (Eure-et-Loir), synonyme de *Sauveplantade*.

XXXIX

COURS D'EAU

698. De tout temps, dans notre pays, des noms de lieu ont été formés sur des noms de cours d'eau. Les villes gauloises d'Avaricum, aujourd'hui *Bourges*, et d'Autricum, aujourd'hui *Chartres*, devaient leurs noms aux rivières qui les arrosent, l'Yèvre, Avara, et l'Eure, Autura. Le nom de Thouars (Deux-Sèvres), ville située sur le Thouet, Toaris, était sans doute à l'origine, par une construction analogue, Toaricum, témoin l'appellation latine du territoire de Thouars, pagus Toarcensis. Par un procédé différent, le nom de Nevers, Nivernis, a été formé sur celui de la Nièvre.

699. Ce sont là des noms antéromains ou celtiques ; et l'on a rencontré précédemment des noms de lieu résultant de la combinaison de noms de rivières avec les mots, celtiques aussi, *briva* (nº 98), *magos* (nº 92), *duros* (nº 73). On peut attribuer une origine non moins ancienne au nom de Chacrise (Aisne), au xᵉ siècle Carcarisia, village situé sur la Crise, sans pouvoir toutefois expliquer d'une manière certaine la première partie de ce nom.

Par contre, c'est à l'époque romaine qu'il faut rapporter les noms, eux aussi étudiés déjà, qui résultent de la combinaison de noms de rivières avec le mot latin vicus, « bourg » : Vibraye, Visseiche, Vivonne, Blévy, Dennevy, Meuvy.

Le mot pons a été parfois associé — tel, à l'époque gauloise, on l'a vu, le mot *briva* — à un nom de rivière.

700. Pons Isarae est le thème étymologique du nom de Pontoise (Oise, Seine-et-Oise) appliqué à deux localités situées sur l'Oise, l'une au passage de la voie de Soissons à Amiens, l'autre au passage de celle de Paris à Rouen ; toutes deux sont mentionnées dans les documents itinéraires de l'époque romaine, la première sous la simple appellation de la rivière, Isara, la seconde sous le vocable Briva Isara, équivalent gaulois de Pons Isarae.

701. Pons Dubis, l'une des stations, d'après la Table de Peutinger, de la voie de Besançon à Chalon-sur-Saône, est aujourd'hui Pontoux (Saône-et-Loire), village situé au point où cette voie traversait le Doubs, Dubis.

702. Le Pons Scaldis que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger placent sur la voie de Bavai à Tournai, est actuellement, moyennant le renversement des termes, Escaupont (Nord) : c'est là que cette voie franchissait l'Escaut, Scaldis.

703. Pons Mucrae n'apparaît qu'au moyen âge pour désigner une localité située sur le Grand-Morin, en latin Mucra ou Mogra, sans doute au passage d'une voie romaine se dirigeant de Meaux vers Troyes : le nom de cette localité est devenu *Pommeure*, puis, par le changement d'*r* en *s*, souvent constaté au xvie siècle, Pommeuse (Seine-et-Marne).

704. Les noms de Pontrieux (Côtes-du-Nord), sur le Trieux, et de Rennepont (Haute-Marne), sur la Renne, sont de même formation que ceux de *Pontoise*, de *Pontoux*, d'*Escaupont* et de *Pommeuse* : on n'ose toutefois leur attribuer une origine aussi ancienne.

705. Il va sans dire que les noms de lieu dont le mot *pont* est un des éléments ne renferment pas tous un nom de rivière. Ainsi, au moyen âge on a parfois, pour former des noms de lieu, combiné ce mot avec des noms de personne : *Ponthévrard* (Seine-et-Oise), Pons Eberhardi ; *Pont-Remy* (Somme), Pons Remigii ; *Porrentruy* (Suisse, canton de Bâle), Pons Ragnetrudis. Il apparaît aussi en composition avec un adjectif, et les noms ainsi formés peuvent remonter à l'époque romaine ; on les trouve du moins mentionnés dans des textes appartenant au début du moyen âge : tel par exemple Pons petreus, qui dans Grégoire de Tours, désigne Pompierre (Vosges), et qui est également le thème étymologique des noms de Pompierre (Doubs, Seine-et-Marne), de Pontpierre (Ardèche, Indre-et-Loire, Loiret) et de Pompières (Aisne). Pierrepont (Aisne, Ardennes, Calvados, Manche, Meurthe-et-Moselle, Oise, Somme, Vosges) offre la disposition inverse des deux termes. Ces divers noms de lieu ont un synonyme latin de forme plus classique dans Pons lapideus, aujourd'hui Pontlevoy (Loir-et-Cher).

Plusieurs localités portent un nom rappelant leur situation à la source d'un cours d'eau.

706. Tantôt le nom de celui-ci est combiné avec le mot latin fons, « source », par exemple dans le nom de Fonsommes (Aisne), Fons Sommae ; dans celui de Fontvannes (Aube), Fons Vannae ; dans celui de Fouvent-*le-Bas* et de Fouvent-*le-Haut* (Haute-Saône) situés vers la source d'un affluent de la Saône appelé le Vannon. Fons Lagnis désigne, dans un texte de 632, une localité qui ne porte plus maintenant que le nom de l'affluent de la Seine qui y prend naissance : Laignes (Côte-d'Or).

707. Tantôt fons est remplacé par caput : de Caput Vultumnae vient le nom de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Caput a d'ailleurs le sens d' « extrémité » plutôt que celui d' « origine » : en effet Caput Droti est le thème étymologique, non seulement du nom de Capdrot (Dordogne), à la source du Drot, mais encore de celui de Caudrot (Gironde), au confluent de cette rivière et de la Garonne.

708. Mais dans la majeure partie des cas le nom de la rivière est combiné avec l'adjectif latin summus, qui désigne ainsi le point le plus élevé du cours de cette rivière. Les noms de lieu de cette formation sont pour la plupart groupés vers les confins de la Champagne et de la Lorraine, et telle en est la fréquence relative en cette région, qu'un érudit champenois du XVIII[e] siècle, Grosley, a cru voir dans *som* ou *somme* un mot du langage troyen qui aurait eu le sens de « source » : c'était méconnaître la véritable origine de ce membre initial du nom de nombreux villages, sur laquelle aucun doute n'est maintenant possible. Les vocables dont il s'agit vont être énumérés selon leur ordre alphabétique, plutôt que selon celui de leurs formes originelles, qu'on est loin de connaître toutes.

709. Somloire (Maine-et-Loire), vers la source du Louère — écrit souvent *l'Ouère* — affluent de l'Argenton. La première syllabe de ce nom, *Som*, représente le latin summus, qui s'accorde avec le nom, masculin, de la rivière.

710. Sommaisne (Meuse), Summa Axona, à la source de l'Aisne.

711. Sommauthe (Ardennes), Summa Altera, à la source de l'Authe, affluent de la Bar.

712. Somme-Bionne (Marne), Summa Biunna, à la source de la Bionne, affluent de l'Aisne.

713. Sommedieue (Meuse), Summa Deva, à la source de la Dieue, affluent de la Meuse.

714. Sommelans (Aisne), à la source du ru d'Allan, affluent de l'Ourcq.

715. Sommelonne (Meuse), à la source de l'Ornelle, affluent de la Marne dont le nom actuel est un diminutif du nom primitif Olomna, par lequel fut désignée, à son origine, la ville de *Saint-Dizier* (Haute-Marne).

716. Sommepy (Marne), à la source du Py, affluent de la Suippe ; le nom correct serait *Sompy* ; on a dit *Sommepy* par analogie avec les nombreux noms qui commencent par *somme*.

717. Somsois (Marne), à la source du Sois, affluent du Meldançon.

718. Sommesarthe (Orne), Summa Sarta, à la source de la Sarthe.

719. Sommescaut (Aisne), à la source de l'Escaut

720. Sommesous (Marne), Summa Saltus, à la source de la Sommesoude, affluent de la Marne, dont l'ancien nom était *Sous*.

721. Somme-Suippe (Marne), Summa Soppia, à la source de la Suippe, affluent de l'Aisne.

722. Somme-Tourbe (Marne), Summa Turba, à la source de la Tourbe, affluent de l'Aisne.

723. Sommevesle (Marne), Summa Vidula, à la source de la Vesle.

724. Sommevoire (Haute-Marne), Summa Vigera, à la source de la Voire, affluent de l'Aube.

725. Somme-Yèvre (Marne), Summa Evera, à la source de l'Yèvre, affluent de l'Aisne.

726. Sompuis (Marne), Summus Puteus, à la source du Puis, affluent de l'Aube.

A ces noms, dans lesquels l'adjectif latin est aisément reconnaissable, il faut joindre les deux suivants :

727. Semide (Ardennes), à la source de l'Aidain, primitivement *Aide*, affluent de l'Aisne.

728. Souain (Marne), à la source de l'Ain, affluent de la Suippe. *Sou-* est évidemment pour *Som-*. Si l'on n'a pas dit *Somain*, c'est sans doute parce que le nom de la rivière commençait jadis par une aspiration.

729. En plus d'un cas, tel nom de rivière a désigné une des localités riveraines, la plus ancienne peut-être. Dès l'époque romaine, les documents itinéraires mentionnent plus d'un relais de poste qui, situé au passage d'un cours d'eau, empruntait à celui-ci le nom sous lequel on le désignait : Axuenna, du nom de l'Aisne ; Banesia, du nom de la Baïse ; Isara, du nom de l'Oise ; Mosa, du nom de la Meuse ; Odoana, aujourd'hui Ouanne (Yonne), du nom de l'Ouanne ; Sipia, du nom de la Seiches ; Vidubia, du nom de la Vouge.

730. Au point de vue de l'origine on peut assimiler à ces relais antiques un certain nombre de localités désignées chacune par le nom du cours d'eau qui l'arrose, par exemple : Alrance (Aveyron), Altier (Lozère), Amance (Haute-Saône), Ancre, aujourd'hui *Albert* (Somme), Anille, aujourd'hui *Saint-Calais* (Sarthe), Ante (Marne), Authe (Ardennes), Authies (Somme), Auve (Marne), Barbuize (Aube), Beuvron (Nièvre), Bèze (Côte-d'Or), Bièvres (Seine-et-Oise), Blaise-*sous-Hauteville* (Marne), Dives (Calvados, Oise), Doubs (Doubs), Essonnes (Seine-et-Oise), Gartempe (Creuse), Mœurs (Marne), sur le Grand-Morin, jadis *Meure*, du latin Mucra, Moivre (Marne), Morains (Marne), sur le Petit-Morin, Reyssouze (Ain), Sommette (Aisne), sur la Somme, Suippes (Marne), Touques (Calvados), Vire (Calvados), Vismes (Somme).

De ces vocables divers la transition est toute naturelle à ceux qui expriment la situation des localités à tel ou tel point du cours des rivières.

731. On a vu qu'à l'époque celtique certaines localités étaient désignées par le mot *briva*, équivalent du latin pons. Les localités dont le nom français Pont dérive de ce mot latin sont bien plus nombreuses, de sorte qu'il a fallu de toute nécessité les distinguer entre elles par des surnoms ; on se dispensera d'en donner ici l'énumération.

732. Le mot Vadum employé seul comme nom de lieu est, sans parler des noms modernes le Gué, l'origine des noms de Wé (Ardennes), de Wez (Marne), de Wetz (Nord) et de Vez (Oise). Cette dernière localité fut le chef-lieu d'une circonscription administrative, le pagus Vadensis, dont le nom, devenu fameux à l'époque féodale, s'est conservé sous la forme Valois.

733. Ces formes vulgaires légèrement dissemblables du mot latin vadum, et qui, pour la prononciation, se réduisent à *vé* ou *wé*, sont spéciales aux pays wallons, à la Picardie et à la Champagne, où on les voit aussi entrer en composition : Regniowez, Renwez, Maranwez (Ardennes). Parfois elles ont subi des déformations qui les rendent quelque peu méconnaissables. Un Vadum gallo-romain ou gallo-franc est devenu Voillecomte (Haute-Marne), par suite de l'agglutination au nom vulgaire de cette localité d'un surnom du XIIe siècle, exprimant qu'elle appartenait au domaine d'un comte, le comte de Champagne. L'altération est plus grande encore dans le nom moderne du lieu que des chartes du XIIe siècle appellent Vadum Passonis, nom latin qui, de *Woepasson* est devenu Vaupoisson (Aube). Un autre composé de vadum est Vadum petrosum, dont les formes vulgaires ont été énumérées ci-dessus (n° 681).

734. Le mot gaulois *condas* ou *condate* a pour équivalent latin le mot pluriel confluentes qui, dès l'époque romaine, désignait un *castrum* situé au confluent de la Moselle et du Rhin, et qui n'est autre que la ville actuelle de Coblenz (Prusse rhénane). Selon les régions ce nom latin Confluentes a subi dans la langue vulgaire des altérations diverses : Conflans (Ain, Drôme, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise), Confolens (Charente, Haute-Vienne), Confolent (Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), Conflent (Corrèze), Couffoulens (Aude), Couffouleux (Aveyron), Coufouleux (Tarn), Comblain (Belgique, province de Liége), Coublanc (Haute-Marne, Saône-et-Loire).

735. A côté de Confluentes, il convient de signaler les noms exprimant une situation, sinon au confluent, du moins dans le voisinage de deux cours d'eau. Inter Amnes est représenté par Entrammes (Mayenne) et par Antran (Vienne). Inter-Aquas est l'origine des noms modernes Entraigues (Indre, Isère, Puy-de-Dôme, Savoie, Var, Vaucluse), Entraygues (Aveyron, Corrèze), Entre-Aigue (Savoie), Antraigues (Ardèche, Cantal, Corrèze). Inter ambas aquas est devenu Tramesaigues (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées).

XL

ORIGINES GERMANIQUES : *-ING*

Dans le contingent qu'ont apporté à la toponomastique française les populations établies en Gaule du ve au xe siècle — Saxons, Burgondes, Goths, Francs, Scandinaves, Bretons et Basques — les noms d'origine germanique tiennent une place prépondérante. Avant d'en aborder le détail, il convient de bien préciser le sens du suffixe *-ing*, au pluriel *-ingen*, dont le rôle, dans la formation de ces noms en Germanie, en Gaule, en Grande-Bretagne, en Italie, n'a pas eu moins d'importance que celui du suffixe *-acus* dans les noms de lieu d'origine gallo-romaine.

736. Ce suffixe a de bonne heure attiré l'attention des historiens. Il doit cette faveur à ce qu'on le voit paraître dans les noms des deux premières dynasties franques et dans celui de la Lorraine. Augustin Thierry et Henri Martin ont cru retrouver dans les noms *Mérovingiens*, *Carolingiens*, *Lotharingiens*, des noms patronymiques désignant les descendants de Mérovée, de Charles, de Lothaire, de même qu'A g i l u l f i n g i désignerait les descendants d'Agilulf, qui gouvernèrent la Bavière du vi^e au xe siècle. C'est ainsi que Withgils, père des princes anglo-saxons Hengist et Horsa, était dit *Witting*, c'est-à-dire fils de Witta, celui-ci *Wecting*, fils de Wecta, et ce dernier *Wodening* ou fils de Woden.

Dans tous ces noms le suffixe *-ing* reparaît, et aux historiens mal informés il est apparu comme l'équivalent de notre mot « fils » et de l'allemand *jung*. Cette opinion est complètement erronée. *Ing* au sens de « fils », n'existe dans aucune langue germanique ; mais supposé qu'il existât, on ne saurait expliquer à quel titre il est entré dans la composition de nombreux noms de lieu formés sur des noms d'homme ; ni comment le roi Lothaire ayant eu trois enfants, le nom de *Lotharingen*, au sens de « pays des fils de Lothaire » aurait été donné à une seule contrée de l'empire franc, alors que ces princes régnaient sur des pays

portant des noms tout différents, et faisant cependant partie de l'empire franc. Il faut noter aussi que dans le haut moyen âge le mot *Merovingi* désigna, non seulement les rois, mais leurs sujets ; et que *Kerlingen*, aux XI[e] et XII[e] siècles, fut appliqué aux habitants des provinces septentrionales du royaume capétien qui avaient été antérieurement sous la domination carolingienne. On conclura de là que le suffixe *-ing* exprime non la filiation, mais la sujétion. Par « Lorrains » — Lotharingi, *Loherains* — il faut entendre « les sujets de Lothaire ».

Le suffixe germanique *-ing* est donc l'équivalent du gallo-romain -acus et du romain -anus : c'est là un fait dont la notion était encore vivace au IX[e] siècle, alors qu'on substitua Salmoringus et Scudingus aux vocables Salmoriacus et Scutiacus qui désignaient, le premier un comté de la région de l'Isère, le second un pays de la Franche-Comté.

737. On sait du reste que ce suffixe s'ajoutait à des noms d'hommes pour former des adjectifs nominaux. C'est ainsi que dans le capitulaire *De villis*, par lequel Charlemagne réglementa l'administration des domaines royaux, sont mentionnées deux sortes de pommes nommées Gozmaringa et Geroldinga ; d'autre part, dans un manuscrit de Wolfenbüttel remontant au X[e] siècle, certains modes musicaux sont appelés modus Carlemanic, modus Florinc, modus Liebinc et modus Ottinc, et l'auteur a spécifié que cette dernière expression était due à l'empereur Othon I[er], d'où l'on peut rapporter les trois autres mots à des personnages nommés Carloman, Florus et Liebo ou Liubo.

738. Dans certains cas *-ing* est joint, non plus au nom de la personne, mais à son titre : diverses localités, aux XI[e] et XII[e] siècles sont appelées Abbatinga, *Abbatissingen*, *Biskopfingen*, *Gravingen* — on eût dit en latin Abbatialia, Abbatissalia, Episcopalia, Comitialia — désignant des domaines appartenant à un abbé, à une abbesse, à un évêque, à un comte. Plusieurs de ces noms subsistent :

Grafing, Gräfing (Bavière, Autriche) ; Gräffingen (grand-duché de Bade). Il convient d'en rapprocher les composés Grafinhaus, « maison du comte », Gräfingholz (Westphalie), « le bois du comte », Gräfingloh (Westphalie), « le pré du comte », Bischofing (Bavière), Bischoffingen (grand-duché de Bade).

739. Quant aux noms de lieu formés sur des noms d'hommes au moyen du suffixe *-ing*, ils sont fort nombreux.

Ainsi l'on doit au nom Otto, -onis, les noms de lieu **Otting**, **Oetting**, **Oettingen** (Autriche, Bavière), **Ottingen** (Hanovre), **Ottinghausen** (Lippe-Detmold), **Oettinghausen** (Westphalie), **Ottingmühle** (Autriche), « le moulin d'Othon », **Ottikon** (Suisse. cant. de Zurich), altération d'*Ottinghoffen*, « la ferme d'Othon ».

De même sur le nom propre Waddo, -onis, qui, d'après Grégoire de Tours, était porté par un contemporain de Chilpéric, on a formé l'adjectif nominal *wadding*, d'où les noms de lieu **Ter-Wadding** (Pays-Bas, Hollande méridionale), **Vadans** (Jura, Haute-Saône), **Waddingham** (Lincoln), **Waddington** (Lincoln, York), **Waddingworth** (Lincoln), **Wadenthun** (Pas-de-Calais).

C'est également le suffixe *-ing* qu'on reconnaît dans la terminaison, prononcée *-an*, de certains mots, tels que *flamand*, de flamingus, et les noms de poisson, d'origine germanique, *hareng*, *merlan*, *éperlan*.

XLI

ORIGINES SAXONNES : GÉNÉRALITÉS

740. Tous les peuples riverains orientaux de la Mer du Nord — Frisons, Saxons, Danois, Jutes, Angles — ont plus ou moins mené la vie de pirates. La misère à laquelle ils étaient en proie, les uns en raison de la rigueur du climat, les autres parce que les progrès de la mer les forçaient de chercher une autre patrie, développa chez eux le goût des courses maritimes, d'où ils rapportaient le plus souvent un riche butin. Au IIIe siècle, les pirates saxons — et l'on confondait évidemment sous ce nom de hardis navigateurs appartenant aux régions voisines de la Saxe proprement dite — infestaient déjà les côtes de la Gaule, et tenaient dans ce pays le rôle qu'y joueront, six siècles plus tard, les pirates scandinaves ou normands. Dès l'an 286, ils dévastent le littoral gaulois, que Carausius était alors chargé de protéger contre leurs incursions, et ils ravagent également le littoral de l'île de Bretagne. Leurs incursions prenant un caractère chronique, les régions les plus particulièrement exposées sont désignées, à la fin du IVe siècle, et d'une manière officielle, par le vocable de littus saxonicum : l'Empire romain en confie la défense à un commandant militaire, qualifié de « comte du rivage saxon en Bretagne », comes littoris Saxonici per Britanniam. Si l'on en juge par les deux mentions qu'en fait la *Notitia dignitatum Imperii*, le « rivage saxon » devait s'étendre, en Gaule, des bouches de l'Escaut à l'embouchure de la Loire, peut-être même à celle de la Gironde. Le pays ainsi désigné, et qui répondait à peu près à l'Armorique de César, était constamment exposé à leurs ravages. Sidoine Apollinaire dit en propres termes : « L'Armorique est toujours menacée de l'invasion du pirate saxon, qui se fait un jeu de sillonner, sur une peau, les eaux de l'île britannique, et de courir la mer verte sur des cuirs cousus [1] ».

Mais les Saxons ne s'en tinrent pas à ces courses presque con-

1. *Carminum* VII, v. 369-371 (*Mon. Germ., Auct. antiquiss.* VIII, 212).

t...elles. Les Romains ayant dû abandonner la Grande-Bretagne ...elle-même pour concentrer la défense de l'Empire, ces hardis ...rates s'établirent d'une façon presque permanente dans ...tte île, et, la fortune secondant leur audace, les Saxons, ...ssociés aux Angles, leurs voisins de la péninsule cimbrique et leurs congénères, y fondèrent, dans l'espace de moins d'un siècle et demi, de 449 à 584, sept royaumes, refoulant successivement la race bretonne dans la partie occidentale de l'île, où elle s'est maintenue, surtout dans les pays de Galles et de Cornouailles. Trois de ces royaumes, — celui de *Sussex* ou Saxe du sud, fondé en 491 ; celui de *Wessex*, ou Saxe de l'ouest, qui date de 519 ; et celui d'*Essex*, ou Saxe de l'est, dont on fixe le commencement à 526 — portaient même dans leur appellation l'indication de leur origine saxonne, qu'on retrouve également dans le nom du comté dans lequel est située la ville de Londres, car ce nom, *Middlesex*, signifie la « Saxe du milieu ». Un autre des sept royaumes anglo-saxons portait le nom d'*Estanglie*, indiquant la résidence des Angles de l'est.

Dans la Gaule, objet de la convoitise d'un plus grand nombre de nations germaniques que ne l'était, par le fait de sa situation, l'île de Bretagne, l'établissement des Saxons ne pouvait s'effectuer avec la même facilité. Aussi ne semble-t-elle pas avoir offert, comme l'île de Bretagne, une suite de Saxes contiguës, mais seulement de petites Saxes isolées, ne s'écartant guère, en aucun point, du littoral maritime. Les textes historiques concernant notre pays, au cours de la période franque, signalent deux de ces colonies saxonnes ; l'une au voisinage de Bayeux, représentée au VIe siècle par les Saxones Bajocassini de Grégoire de Tours, et au IXe siècle par la circonscription administrative qu'on appelait Ottinga Saxonia ; l'autre, établie dès les dernières années de l'Empire d'Occident dans les îles que formait la Loire à son embouchure, avait alors pour chef un certain Odoacre qui, un moment maître d'Angers, fut ensuite dompté par le roi franc Childéric, dont il dut accepter la domination.

L'étude des noms de lieu permet de croire à l'existence d'autres colonies saxonnes sur le littoral gaulois de la Manche ou de la Mer du Nord, colonies sur lesquelles les monuments écrits sont entièrement muets : dans le Cotentin (Manche) ; dans le pays de Caux (Seine-Inférieure) ; dans le Boulenois (Pas-de-

Calais). Très probablement les côtes de la Belgique actuelle reçurent aussi des colons de race saxonne. Mais sur tous les points où ils s'établirent en Gaule, des bouches de l'Escaut à l'embouchure de la Loire [1], les colons saxons avaient dû, dès le commencement du VIe siècle au plus tard, reconnaître l'autorité des rois mérovingiens.

Ce qui s'était passé dans l'île de Bretagne et en Gaule aux Ve et VIe siècles, du fait des Saxons, se renouvela en partie après la mort de Charlemagne. Cette fois les pirates, ordinairement désignés par les chroniqueurs sous le nom de Northmanni et de Dani, appartenaient à la famille scandinave. Après avoir dévasté, par des incursions souvent répétées, les côtes de la Gaule et des îles britanniques, ils y fondèrent à leur tour d'importants établissements qui souvent se superposèrent aux anciennes colonies d'Angles et de Saxons, de sorte que la toponymie actuelle de plusieurs des régions où ils se fixèrent offre un grand nombre de vocables scandinaves ou demi-scandinaves, qui, en plus d'un cas sans doute, se substituèrent à des noms saxons que les ravages des nouveaux venus avaient fait oublier. La langue de ces derniers était d'ailleurs étroitement apparentée à celle des Saxons; aussi n'est-il pas toujours facile de déterminer ce qui doit être attribué en propre aux uns et aux autres.

1. Touchant cette dernière région, voici, textuellement, en quels termes A. Longnon s'exprimait dans sa leçon du 11 décembre 1890, au Collège de France : « A défaut de noms d'origine foncièrement saxonne, on peut signaler, vers l'embouchure de la Loire, quelques noms de lieu originairement terminés en -acus, et dans lesquels ce suffixe, sous l'influence sans doute d'un élément assez important de population saxonne, se présente aujourd'hui sous la forme *-ic*, c'est-à-dire sous une forme très voisine de celle qu'il revêt dans les régions voisines du Rhin, où l'élément germanique n'a jamais cessé d'être prédominant : j'entends parler ici du nom du **Croisic**, bourgade de la presqu'île de Batz (Loire-Inférieure), en latin Cruciacus, et du vocable de **Pornic**, autre bourgade du même département, mais située, elle, au sud de la Loire, à douze lieues au sud-est du Croisic, et dont le nom latin semble avoir été quelque chose comme Pruniacus. La forme moderne des noms du Croisic et de Pornic, bourgades maritimes qu'une distance de six lieues sépare l'une et l'autre de l'embouchure de la Loire, a été très probablement influencée par la colonie saxonne qui se fixa dans ces parages au cours du Ve siècle ».

XLII

ORIGINES SAXONNES EN NORMANDIE

Pour trouver dans la toponymie du Bessin, du Cotentin et du pays de Caux des vestiges de la domination saxonne, il y a lieu d'y rechercher les vocables formés à l'aide de divers noms communs qui appartiennent à la langue des envahisseurs, et qui vont être successivement passés en revue.

TUN

741. Ce mot est commun à l'anglo-saxon, au vieux norois et au vieux frison : il est devenu dans l'ancien haut-allemand *zûn*, correspondant à l'allemand moderne *zaun*, « haie », et dans l'ancien anglais *ton*, aujourd'hui *town*, « cité ». Du sens primitif de clôture — la même racine se rencontre dans le vieil anglo-saxon *tynan*, « enclore » — il est passé à une acception analogue à celle du latin villa.

Si ce mot fut commun à plusieurs nations germaniques, les Saxons seuls paraissent l'avoir employé comme second terme de noms de lieu composés. Les noms en *-ton* sont très fréquents en Angleterre, et l'existence, sur laquelle on reviendra plus loin (n°s 760 à 790), d'une trentaine de noms en *-thun* dans le Boulenois, est le principal argument sur lequel on se fonde pour croire que cette région reçut, aux ve et vi^{e} siècles, une colonie saxonne.

En Normandie, on ne peut aujourd'hui citer, comme appartenant à cette catégorie, que le nom de **Cottun**, porté, dans le département du Calvados, par une commune du canton de Bayeux et par deux écarts situés respectivement à Barbeville (même canton) et à Tournières (cant. de Balleroy). C'est d'une de ces localités qu'il s'agit dans une charte de 1036 : terra Osketelli de Coltun ; cette mention est particulièrement intéressante, le nom du personnage étant purement saxon : équivalent du moderne *Anquetil*, il présente comme premier

terme le nom de ces divinités germaniques qui furent appelées *Ans* par les Francs, *As* par les Scandinaves, et *Os* par les Saxons. L'*l* de *Coltun* s'est vocalisée de bonne heure : dès 1160 environ, on a la forme *Coutum*. — On peut voir dans *Coltun* un homonyme des localités anglaises dénommées Colton (Lancaster, Norfolk, Stafford, Worcester, York), dont l'une est appelée *Coltun*, en 970, dans une charte du roi Edgar.

HAM

742. Le mot anglo-saxon *ham* est analogue au gothique *heims*, qu'on trouve, avec le sens de « village » dans la traduction de la Bible écrite au IVe siècle par Ulfilas, au vieux norois *heimm*, au vieux frison *hem*, au danois *djem*, et à l'allemand *heim* encore usité, à l'état d'adverbe, au sens de « à la maison, chez soi » ; employé par les Francs, le mot *ham* s'est conservé dans le diminutif *hamel*, aujourd'hui *hameau*.

Ce mot était, on le voit, commun aux diverses langues germaniques ; mais comme il a laissé de nombreuses traces dans la toponomastique de l'Angleterre et du Boulenois, on peut attribuer aux Saxons les quelques noms de lieu du Bessin dans lesquels il est possible de le reconnaître.

Ouistreham (cant. de Douvres) est appelé en 1086 *Oistreham* ; la même forme ancienne désigne, vers la même date, dans le *Domesday-Book*, un village du comté de Kent, dont le nom actuel est Westerham. Il faut vraisemblablement entendre par là « village occidental », acception que justifie la situation d'Ouistreham sur la rive gauche de l'Orne.

Étreham (cant. de Trévières), qu'on prendrait à première vue pour un « village oriental », est en réalité une variante d'*Ouistreham*, car ce village est dénommé *Oesterham* dans un pouillé du diocèse de Bayeux, établi en 1350.

Surrain (cant. de Trévières), appelé *Surrehain*, ou plutôt *Surreham*, au XIe siècle, *Surreheim* en 1225, et *Surrehan* en 1257, paraît être un synonyme de Southerham (Wilts) : c'est le « village du sud ».

743. Sur d'autres points de la Normandie, le Ham (Manche, cant. de Montebourg ; Calvados, cant. de Cambremer), ainsi que Canehan (Seine-Inférieure, cant. d'Eu), appelé *Kenehan* en 1030

Chenean ou *Chanahan* en 1035, sont assez peu distants des côtes pour qu'il soit permis d'y voir d'anciennes colonies saxonnes.

744. Plus à l'intérieur, c'est aux Francs qu'il faut attribuer les noms de lieu dans lesquels *ham* est plus ou moins reconnaissable.

COT

745. Le terme *cot*, qui désignait une petite habitation, est la racine du mot *coterie* — par lequel, en Normandie, on entendait, au moyen âge, un groupe de paysans constitué pour tenir les terres d'un seigneur — et celle aussi du mot *cottage*, que nous avons emprunté aux Anglais pour l'appliquer à un domaine rustique, mais élégant.

Les noms de lieu **Caudecotte** (Calvados, Eure, Seine-Inférieure), **Brocottes** (Calvados) et **Vaucotte** (Seine-Inférieure) sont, de toute évidence, formés à l'aide de ce terme : mais remontent-ils aux Saxons, ou datent-ils seulement de l'établissement des Normands? On a d'autant plus sujet d'hésiter que *cot* appartenait aussi à la langue noroise. Du moins la première hypothèse est vraisemblable quand tel de ces vocables correspond à une localité voisine du littoral : l'un des *Caudecotte* de la Seine-Inférieure est à Dieppe, et l'autre à Avesnes (cant. d'Envermeu) ; *Vaucotte* est à Vattetot-sur-Mer.

Caudecotte a d'ailleurs plusieurs équivalents en Angleterre : **Caldecot** (Norfolk), **Caldecote** (Cambridge, Warwick), **Caldecott** (Bedford), **Caldicot** (Monmouth) ; ces diverses localités sont désignées dans le *Domesday-Book* sous les formes *Caldecot*, *Caldecote*, *Caldecotes*.

746. Le nom de Caudecotte a été traduit aux XIIIe et XIVe siècles par Calida tunica : c'est un jeu de mots dont il convient de ne faire aucunement état. Le premier élément de ce nom n'est autre chose que l'adjectif correspondant à l'allemand *kalt*, à l'anglais *cold*, au sens de « froid », et il faut voir dans *Caudecotte*, une « habitation froide », c'est-à-dire exposée par son isolement à tous les vents.

HO

747. Les noms de lieu *Cridesho*, *Caegesho* — qu'on rencontre,

le premier en 780, le second en 793, dans des diplômes du roi Offa — et *Clofeshoas* — forme latinisée, à l'accusatif pluriel, qui figure dans des textes de 794 et de 824 — présentent une terminaison qui, dans la toponomastique actuelle du Royaume-Uni, affecte toujours la forme *hoo* : Northoo (Suffolk), Poddinghoo (Worcester), Millhoo (Essex), ce dernier appelé *Melaho* dans des textes de l'époque anglo-saxonne. Dans cette terminaison les érudits anglais reconnaissent un mot saxon désignant un promontoire en forme de talon dominant, soit la plaine, soit les flots de la mer. Ce mot est entré dans la formation de bon nombre de noms de lieu du Cotentin et des îles anglo-normandes.

748. En Cotentin il y a lieu de signaler : Nehou (cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte), Pirou (cant. de Lessay), Quettehou, *l'Isle*-Tatihou, à Saint-Vaast-de-la-Hougue (cant. de Quettehou). Dans tel de ces noms, la terminaison a été, aux XII[e] et XIII[e] siècles, latinisée en hulmum, et l'on a voulu l'identifier avec le mot norois *holm*, signifiant île : il faut tenir pour erronée cette opinion, fondée uniquement sur une fantaisie de clercs. *Holm* est représenté dans la toponomastique par *-homme* : *Robehomme* (Calvados).

749. Autour des îles anglo-normandes on observe des îlots et des rochers appelés le Hou et Brecquehou, près de Guernesey, Brehou, Bernehou, Burhou, Coquelihou et Gethou, près d'Aurigny, Ecrehou, près de Jersey.

IG

750. A considérer ce dernier groupe, on est amené à penser que les Saxons des V[e] et VI[e] siècles ont occupé, non seulement le Cotentin, mais aussi les îles voisines. A l'appui de cette hypothèse on peut invoquer également la présence de la terminaison *-ey* dans le nom de ces îles, Guernesey, Jersey, Chausey, ainsi qu'Alderney, nom anglais de l'île d'Aurigny ; terminaison qu'on observe de même dans le nom anglais — Orkney — des Orcades.

Ey n'est autre chose que le saxon *ig*, au pluriel *ige*, signifiant « île », qui constitue la terminaison de bon nombre de noms de lieu mentionnés dans les chroniques et les diplômes du haut moyen âge intéressant l'Angleterre :

Hengestig — formé sur le nom que porta le premier roi de Kent — aujourd'hui Hincksey (Hants);

Ædelig — ancienne forme du nom d'Athelney (Somerset) — parfois traduit par Insula Clitonum (κλυτός = *edel*, noble);

Cymesige, aujourd'hui Kempsey (Worcester);

Thornig, formé sur *thorn*, épine, aujourd'hui Thorney (Middlesex);

Rummaesig, aujourd'hui Ramsey (Hants).

Pour en revenir au nom des îles anglo-normandes, il est à remarquer que dans le *Roman de Rou*, écrit au XIIe siècle, Jersey est appelée *Gersui*, et Guernesey *Guernesui* ou *Guernesi* : la terminaison de ces forme anciennes apparaît comme une variante de *-ig*.

NAES

751. Le substantif saxon *naes*, dont l'équivalent norois est *neis*, au sens de « cap », et qui se retrouve dans l'anglais *-ness* — Inverness — a donné le mot *nez*, employé dans le langage courant du Cotentin et des îles anglo-normandes : le Nez de Carteret, de Jobourg, le Gros-Nez de Flamanville, de Jersey.

752. Soit dit en passant, ce mot fut employé aussi dans le Boulenois, où l'on remarque le cap Blanc-Nez, anciennement *Blaknez*, c'est-à-dire « cap noir », et le cap Gris-Nez, appelé en 1312 *le Ness*.

FLEOD

753. Le dernier terme des noms Barfleur (Manche, cant. de Quettehou), Fiquefleur (Eure, cant. de Beuzeville), Harfleur (Seine-Inférieure, cant. de Montivilliers), Honfleur (Calvados) et Vittefleur (Seine-Inférieure, cant. de Cany) fait, à première vue, penser au norois *flodh*, « golfe »; ces noms auraient alors été importés sur notre sol par les Normands, soit au IXe siècle seulement. Mais à considérer qu'ils ne constituent qu'un fort petit groupe, et s'appliquent à des localités maritimes ou peu éloignées de la côte, on peut, sans trop s'aventurer, les attribuer aux Saxons, dont la langue désignait par *flead* une eau courante, une petite rivière, un canal, par *flod* un amas d'eau, la marée. Le nom de *Vittefleur*, village situé sur la rive droite de la Durdent, à six kilomètres environ de son embouchure, a vraisemblablement le sens d' « eau blanche ».

754. En faveur de l'origine saxonne du nom dont il s'agit, on peut invoquer par surcroît l'existence en Boulenois du nom d'Ambleteuse, localité que Bède le Vénérable, au VIIIe siècle, appelait *Amfleat*. La forme actuelle de ce nom ne remonte qu'au XVIe siècle, et les formes antérieures — y compris *Ambleteure* qu'on trouve encore en 1559 — procèdent manifestement d'un primitif tel que *Amfleat hove*.

755. Honfleur est appelé en 1198 *Honneflo*, et, dans les formes médiévales des noms qu'on vient de lire, la terminaison est d'ordinaire *-flue* ou *-fleu* ; parfois elle est rendue par le latin fluctus, dont le sens ne diffère guère de celui de *fleod*. L'*r* finale n'est apparue qu'à une époque relativement récente, et, de nos jours encore, la prononciation locale ne la fait ordinairement pas sentir.

756. On se gardera d'apparenter à ces noms celui de *Camfleur* (Eure, cant. de Bernay) : la localité est trop éloignée des côtes pour qu'on puisse supposer que les Saxons s'y soient établis ; l'*r* finale se rencontre dès le début du XIe siècle : *Campflor* : et l'appellation Campus floridus, qui se trouve dans un ancien pouillé de Lisieux, est sans doute le thème étymologique, floridus étant accentué sur l'antépénultième.

GATE

757. Le mot *gate* avait, chez les Saxons, le sens de « trou, passage, ouverture » ; dans l'anglais moderne il a celui de « porte », de « barrière ». On en trouve des traces en Boulenois (cf. ci-après, n° 802). Mais comme ce mot paraît avoir appartenu aussi à la langue noroise, puisqu'en suédois *gata* signifie « rue », on peut hésiter sur la question de savoir si le nom de Houlgate, porté dans le département du Calvados par une station balnéaire bien connue (cant. de Dozulé) et par des hameaux de Biéville (cant. de Mézidon) et de Deux-Jumeaux (cant. d'Isigny), remonte aux Saxons ou aux Normands. La première hypothèse est légitime à l'égard de la première et de la dernière de ces localités, dont l'une est à l'embouchure de la Dives, et l'autre à peu de distance du littoral ; elles ont d'ailleurs un homonyme d'origine saxonne bien avérée dans Holgate (York).

On peut attribuer également aux Saxons le nom de Hiégathe,

porte par un écart de la commune de Montmartin-en-Graignes (Manche, cant. de Saint-Jean-de-Daye).

DIKE

758. Dans une anse voisine d'Herqueville (Manche, cant. de Beaumont) existe presque en son entier un retranchement connu sous le nom de Haguedike, lequel dut être élevé par les pirates du Nord, pour protéger contre les entreprises des populations romanes un de leurs postes, établi à l'extrémité de la pointe de la Hague. Ce retranchement est-il d'origine normande ou d'origine saxonne? *Dike*, en effet, apparenté à notre mot « digue », appartient à toutes les langues germaniques, aussi bien au norois qu'au saxon. On peut, dans l'espèce, l'attribuer aux Saxons, car il existe en Angleterre un Danesdike (York), dans lequel il faut voir un retranchement élevé, comme son nom l'indique, par les Danois, mais qui dut son appellation aux Saxons; d'autre part, les noms de lieu en *dike*, assez rares dans la Scandinavie, sont plus nombreux en Angleterre : Kinsdike (Kent), Dogdike (Lincoln), Wanesdike (Wilts).

759. Pour terminer cette revue des noms de lieu de Normandie qui paraissent d'origine saxonne, il reste à examiner si les noms en *-mare* doivent être rapprochés des noms en *-mer*, si communs en Angleterre. A vrai dire, ils sont plutôt norois : la chose est incontestable quand on voit le terme dont il s'agit précédé d'un adjectif — *Longuemare* (Eure), *Sausseuzemare* (Seine-Inférieure) — ou d'un nom d'homme normand. Ce terme a dans ces noms le sens de notre mot « mare ».

Quant aux noms en *-mer*, dont la Normandie présente plusieurs exemples, leurs formes anciennes attestent en plus d'un cas une origine tout autre. *Cambremer* (Calvados), connu depuis le VIIe siècle, était alors appelé Cambrimarum. *Courtomer* (Orne) est un nom de lieu de type bien connu, présentant, à la suite du nom commun cortis, un nom d'homme gallo-franc : Cortis Audomari. Et le thème étymologique de *Mortemer* (Seine-Inférieure) peut bien être exclusivement latin.

XLIII

ORIGINES SAXONNES EN BOULENOIS

L'existence d'une colonie saxonne en Boulenois est attestée, sinon par les monuments écrits, du moins par la toponomastique de la région.

760. On a vu (cf. ci-dessus, nº **741**) ce qu'il faut entendre par le mot *tun*. S'il a laissé peu de traces en Normandie, on le rencontre dans une trentaine de noms de lieu du Boulenois, et cette constatation est à rapprocher de celle que faisait jadis le philologue allemand Leo, lorsqu'il établissait, à l'aide des cinq cent vingt-sept chartes, comprises entre les années 604 à 966, que renferment les deux premiers tomes du *Codex diplomaticus aevi saxonici*, que l'ensemble des noms terminés en *tun*, constitue, de l'autre côté du détroit, le huitième des vocables géographiques.

761. Alenthun, écart de Pihen (cant. de Guînes), appelé en 1084 *Ellingatum* et *Allingatun*, est formé de *tun*, précédé de l'adjectif nominal *alling*; il a pour équivalents **Alincthun** (cant. de Desvres) — *Alinghetun* en 1199 — et, en Angleterre, **Allington** (Dorset, Hants, Kent, Wilts, etc.) et **Ellington** (Northumberland, Kent, Huntington, York).

762. Audincthun (cant. de Fauquembergues), en 1016 *Odingatun*; le nom d'homme sur lequel est formé, à l'aide du suffixe *-ing*, le premier terme, est *Oddo*, origine du nom Eudes. — Cf. **Audincthun**, écart d'Audinghen (cant. de Marquise), **Audinthun**, écart de Zudausques (cant. de Lumbres), et, en Angleterre, **Oddington** (Gloucester, Oxford).

763. Baincthun (cant. de Boulogne-Sud), en 811 *Bagingatun*. — Cf. **Baginton** (Warwick), **Bainton** (Northampton, Oxford, Suffolk).

764. Bandrethun, hameau de Marquise.

765. Colincthun, écart de Bazinghen (cant. de Marquise). — Cf., en Écosse, **Collington** (Edimbourg).

766. Dirlinctun, village disparu au territoire de Hames-

Bonneres (cant. de Guînes); en 1107 *Dirlingatun*. — Cf., sous réserves, Darlington (Durham).

767. Florinctun, hameau de Condette (cant. de Samer), en 1297 *Floringhetun* ; le premier terme de ce nom est l'adjectif nominal *floring*, formé sur Florus.

768. Fréthun (cant. de Calais-Nord-Ouest). *Fraitum*, *Fraittum*, *Fraitun* en 1084, *Frettun* en 1150.

769. Godincthun, écart de Pernes (cant. de Boulogne-Sud).

770. Guiptun, écart de Tardinghen (cant. de Marquise), en 1130 *Gibbingatun*.

771. Hardenthun, hameau de Marquise. — Cf. Hardington (Somerset).

772. Landrethun-*le-Nord* (cant. de Marquise) et Landrethun-*lez-Ardres* (cant. d'Ardres), appelés, le premier *Landringhetun* en 1119, le second *Landringetun*, *Landregatun* en 1084. L'adjectif nominal constituant le premier terme est bien apparent dans ces formes anciennes ; il n'en reste plus trace à présent.

773. Offrethun (cant. de Marquise). Ce nom résulte d'une évolution plus grande que celles précédemment constatées. La forme *Wolfertun*, qu'on rencontre en 1286, permet de le rattacher au nom d'homme germanique qu'au temps des Mérovingiens et des Carolingiens on latinisait en Vulfarius, et d'où procède le nom de famille *Gouffier*. — Cf. Wolverton (Bucks, Hants, Norfolk, Warwick).

774. Olincthun, écart de Wimille (cant. de Boulogne-Nord), en 1367 *Olinguetun*.

775. Paincthun, hameau d'Échinghem (cant. de Boulogne-Sud), en 1118 *Panningatum*. — Cf. Paington (Devon).

776. Pélincthun, hameau de Verlincthun (cant. de Samer), en 1112 *Pannigetun*, en 1748 *Pénincthun*. — Cf. Pennington (Hants, Lancaster).

777. Raventhun, hameau d'Ambleteuse (cant. de Marquise), en 1084 *Raventum*.

778. Rocthun, ancien fief à Longueville (cant. de Desvres).

779. Samblethun, ancien fief à Coyecques (cant. de Fauquembergues).

780. Tardincthun, ancien fief à Tardinghen (cant. de Marquise). On remarquera que, dans le nom de la commune actuelle et dans celui du fief, le premier terme est le même.

781. **Terlincthun**, écart de Wimille (cant. de Boulogne-Nord). Les anciennes formes de ce nom, à commencer par le *Telingetun* de 1208, ne présentent pas, dans la syllabe initiale, l'*r* qu'on observe dans la forme actuelle. Cette lettre n'apparaît qu'au XVIe siècle, correspondant à un premier *l* que le thème originel présentait à coup sûr. — Cf. **Tellington** (Lincoln) et **Tillington** (Hereford, Stafford, Sussex).

782. **Todincthun**, hameau d'Audincthun (cant. de Fauquembergues). Ce nom se trouve en 807, sous la forme *Totingetun*, dans une charte de Saint-Bertin ; de tous ceux présentement étudiés, c'est celui dont on possède la plus ancienne mention. — Cf. **Toddington** (Bedford, Gloucester).

783. **Tourlincthun**, hameau de Wirwignes (cant. de Desvres). — Cf., sous réserves, **Torleton** (Gloucester).

784. **Verlincthun** (cant. de Samer), en 1173 *Verlingtun*.

785. **Wadenthun**, hameau de Saint-Inglevert (cant. de Marquise), en 1084 *Wadingatun*. — Cf. **Waddington** (Lincoln, York).

786. **Waincthun**, ancien fief à Saint-Léonard (cant. de Samer).

787. **Wingthun**, ancien fief à Tardinghen (cant. de Marquise). Ce nom est sans doute une variante du précédent.

788. **Warincthun**, hameau d'Audinghen (cant. de Marquise). — Cf. **Warrington** (Lancaster).

789. **Witrethun**, écart de Leubringhen (cant. de Marquise).

790. **Zeltun**, ancien fief à Polincove (cant. d'Audruicq), en 1084 *Sceltun*.

Étroitement apparentés — on l'a vu par maint exemple — à des noms de lieu d'Angleterre, les vocables qu'on vient de passer en revue sont dus évidemment aux Saxons. Actuellement groupés, à cinq exceptions près — les cantons d'Ardres, d'Audruicq et de Fauquembergues appartiennent à l'arrondissement de Saint-Omer — dans l'arrondissement de Boulogne, ils se trouvent mêlés sur le terrain à d'autres noms d'origine germanique, qu'il est légitime d'attribuer aussi aux Saxons, mais que, faute de considérer qu'ils sont ainsi encadrés, l'on hésiterait à rapporter à tel ou tel dialecte.

791. Plusieurs de ces noms représentent simplement des

adjectifs nominaux en *-ing*, *-ingen*. Lorsqu'ils s'appliquent à des localités qui, en raison de leur importance, sont devenues des communes, la finale, remaniée, ordinairement dès le XIIe siècle, en *-enghes*, affecte aujourd'hui la forme *-ingues*, comme dans **Affringues** (cant. de Lumbres), **Autingues** (cant. d'Ardres), etc.

792. Dans les noms de simples écarts ou lieux dits, moins bien protégés contre les altérations populaires, *-enghes* s'est déformé en *-enne* ou *-ennes* : **Foucardennes**, lieu dit d'Outreau (cant. de Samer), **Rabodennes**, ancien fief à Maninghen (cant. d'Hucqueliers), **Wicardenne**, hameau de Saint-Martin-Boulogne (cant. de Boulogne-Sud).

Les autres noms de lieu d'origine germanique qu'on remarque dans la région sont de forme composée. On peut les grouper sous les divers termes qui en constituent les désinences, et c'est selon l'ordre de ceux-ci qu'ils vont être indiqués, assez rapidement d'ailleurs, car tel de ces termes, à la différence de *tun*, a laissé des traces dans d'autres parties de la Gaule, colonisées par les Francs ou les Bourguignons.

793. *Acker*, « champ » : **Dampnacre**, lieu dit d'Outreau (cant. de Samer), **le Denacre**, hameau de Saint-Martin-Boulogne (cant. de Boulogne-Sud) et de Wimille (cant. de Boulogne-Nord), **Disacre**, hameau de Leubringhen (cant. de Marquise), **Gouvenacre**, lieu dit de Fiennes (cant. de Guînes), **Honnacre**, ancien fief à Wissant (cant. de Marquise), **Landacre**, hameau d'Halinghen et d'Hesdin-l'Abbé (cant. de Samer).

794. *Beke*, « ruisseau » : **Belbet**, anciennement *Belbecq*, hameau d'Henneveux (cant. de Desvres), **l'Estebecque**, ruisseau coulant à Audembert (cant. de Marquise), **Estiembecque**, anciens fiefs à Clerques et à Louches (cant. d'Ardres), **la Marbecque**, hameau de Samer, **Rebecques** (cant. d'Aire-sur-la-Lys). Ce dernier nom est l'équivalent d'un nom de lieu francique que l'on trouve au VIIe siècle sous la forme Resbacis (cf. ci-après n° 866) ; et *Estiembecque* doit être rapproché de l'allemand *Steinbach*, « le ruisseau pierreux ». — Un certain nombre de ruisseaux de la région portent le nom de **Becque**, précédé de l'article féminin, qui atteste que le mot était passé dans le langage courant.

795. *Berg*, « montagne », devenu, par assourdissement de la

consonne finale, *-bert* : **Audembert** (cant. de Marquise). **Brunembert** (cant. de Desvres), **Colembert** (même canton), **Humbert** (cant. d'Hucqueliers), **Milembert**, lieu dit d'Outreau (cant. de Samer), **Palembert**, lieu dit de Wimille (cant. de Boulogne-Nord), **Pouplembert**, ancien fief à Colembert. **Riquembert**, bois à Montcavrel (cant. d'Étaples), **Rotembert**, hameau de Saint-Martin-Boulogne (cant. de Boulogne-Sud), **Rupembert**, hameau de Wimille. Le mot *berg* ayant appartenu à tous les dialectes germaniques, il convient d'insister sur ce que les localités dont l'énumération précède appartiennent à l'arrondissement de Boulogne ou à des cantons qui en sont voisins. — La nasale qui précède dans tous ces noms, la désinence *-bert* représente l'*n* d'un génitif germanique.

796. *Brigg*, « pont » : **le Cobrique**, hameau de Bellebrune (cant. de Desvres) — en 1286 *Quodbrigge* — **l'Etiembrique** ou **Estiembrique**, hameau de Wimille, nom dont la première partie répond à l'allemand *stein*, « pierre ».

797. *Brock*, « marécage » : **les Crambreucqs**, nom désignant un ruisseau qui prend sa source à Fiennes, **Dennebrœucq** (cant. de Fauquembergues), **Godelimbreucq**, lieu dit de Wimille, **le Hambreucq**, écart de Tardinghen (cant. de Marquise), **Requebreucq**, hameau d'Ouve-Wirquin (cant. de Lumbres). — A mentionner quelques écarts, lieux dits et cours d'eau appelés **le Breu**, **le Breucq** et **les Breucqs**.

798. *Brun*, « fontaine », est l'origine de trois désinences : 1° *-bronne* : **Acquembronne**, nom de cinq écarts ou lieux dits, **Caudebrone**, lieu dit d'Arques (cant. de Saint-Omer-Sud), **Caudebronne**, lieu dit d'Outreau, **Cottebronne**, lieu dit de Saint-Martin-Boulogne et écart de Wierre-Effroy (cant. de Marquise), **Coubronne**, nom de cinq écarts ou lieux dits, **Follembronne**, ancien fief à Saint-Étienne (cant. de Samer). **Hassebronne**, ancien fief à Maninghen (cant. d'Hucqueliers), **Hellebronne**, ancien fief à Réty (cant. de Marquise), **Houllebronne**, lieu dit de Wacquinghen (cant. de Marquise), **Liembronne**, hameau de Tingry (cant. de Samer), **Thiembronne** (cant. de Fauquembergues) ; — 2° *-brune* : **Bellebrune** (cant. de Desvres), **Rosquebrune**, écart de Longfossé (même canton) ; — 3° *-bourne* : **Courtebourne**, hameau de Licques (cant. de Guines). — Il faut entendre vraisemblablement par *Caudebronne* et *Cottebronne* « froide fontaine », par *Helle-*

…*nne* « fontaine sacrée », et par *Houllebronne* « fontaine …se ».

799. *Dale*, « vallée » : Belle-Dalle, écart de Tardinghen, Bruquedalle, hameau d'Hesdin-l'Abbé, Dippendale, hameau de Bouquehault (cant. de Guînes), le Wimendalle, lieudit d'Outreau. On rencontre en Normandie des noms analogues : *Bruquedalle* et *Dieppedalle* (Seine-Inférieure) : ils ne sauraient être attribués en toute sûreté aux Saxons, car ils ont pu tout aussi bien être importés par les Normands. Le premier de ces noms paraît signifier « vallée marécageuse », et le second « vallée profonde » ; ce dernier qualificatif était exprimé par le saxon *deop*, analogue à l'anglais *deep*, et par le norois *diup*.

800. *Feld*, « champ ». Parmi les noms de lieu du Boulenois dont la forme originelle présentait ce mot comme second terme, ceux qui se sont romanisés les premiers sont actuellement terminés en *-faut* : tels sont Helfaut (cant. de Saint-Omer-Sud), Milfaut, hameau de Dennebrœucq, et ancien fief à Ercuy-Saint-Julien (cant. de Fauquembergues) et Pittefaux (cant. de Boulogne-Nord), le premier romanisé dès le XII[e] siècle. L'adoucissement de l'*f* en *v* qu'on observe dans le nom de Clémevaut, lieudit d'Outreau, paraît l'indice d'une romanisation moins ancienne. Enfin, dans les contrées où l'influence des populations de langue germanique a persisté le plus longtemps, la romanisation, conséquemment plus tardive, est caractérisée non seulement par le changement de l'*f* en *v*, mais de plus par celui de l'*l* en *r* : Gazevert, ancienne maladrerie à Wissant, Pichevert, en 1305 *Pisserelt*, hameau de Wimille, et Saint-Inglevert (cant. de Marquise). Cette dernière localité est appelée au XII[e] siècle, dans la chronique de Lambert d'Ardres, Sontium campus vulgo *Sontinghevelt* ; et de cette forme vulgaire on rencontre, depuis le XII[e] siècle jusqu'au XIV[e], de légères variantes attestant qu'on se trouve en présence d'un nom dont le type primitif consiste dans le nom commun *feld* précédé d'un adjectif nominal en *-ing*, bien loin qu'il évoque le souvenir d'un personnage honoré par l'Église.

801. *Ford*, « gué » : Audenfort, hameau de Clerques (cant. d'Ardres), Étienfort, nom de quatre hameaux et synonyme du flamand *Steenvoorde* (Nord) et de *Guipereux* (voir n° 684),

Houllefort, c'est-à-dire « le gué profond », section de Bellebrune et Houllefort (cant. de Desvres).

802. *Gate* (cf. ci-dessus nº 757) : Enguinegatte (cant. de Fauquembergues), Sangatte (cant. de Calais-Nord-Ouest), Tégatte, hameau du Portel (cant. de Samer).

803. *Ham* (cf. ci-dessus nº 742). Ce mot a donné le suffixe qu'on rencontre le plus fréquemment dans la partie occidentale du département du Pas-de-Calais. Généralement combiné avec des adjectifs nominaux en *-ing*, et prononcé *-an* ou *-in*, la forme qu'il revêt est *-hem*, et, dans le sud du Boulenois, *-hen*. Plusieurs des noms ainsi formés ont, comme ceux en *-thun*, leurs équivalents en Angleterre : Barbinghem, hameau de Moringhem (canton de Saint-Omer-Nord), appelé au IXe siècle *Birminghaem*, est synonyme de Birmingham (Warwick), et le nom de Bouquinghen, hameau de Marquise, doit être rapproché de celui de Buckingham, qu'à la cour de Louis XIII on prononçait *Bouquingan*. — D'autre part, il existe quelques noms dans la forme originelle desquels on voyait *ham* précédé d'un génitif caractérisé par la finale *s* : Hardinxent, écart de Rety (cant. de Marquise), *Ardingeshem* au XIIe siècle — Rinxent (même canton), en 1119 *Rinningshem* — et Tubersent (cant. d'Étaples), au IXe siècle *Thorbodeshem*.

804. *Hof*, « cour, ferme » : Fouquehove, hameau de Pernes (cant. de Boulogne-Nord), Monnecove, hameau de Bayenghem-lez-Éperlecques (cant. d'Ardres), Rorichove, lieu dit d'Andres (cant. de Guines), Walricove, lieu dit de Ferques (cant. de Marquise), vocables manifestement formés sur des noms d'homme : — Osthove, hameau de Bainghen (cant. de Desvres), Ostrohove, hameau de Saint-Martin-Boulogne, Westhove, hameau de Blandecques (cant. de Saint-Omer-Sud) et ancien manoir à Quelmes (cant. de Lumbres), Westrehove, hameau d'Éperlecques et ancien fief entre Rebergues (cant. d'Ardres) et Surques (cant. de Lumbres), enfin Zuthove, lieu dit de Quelmes (cant. de Lumbres), noms rappelant par leurs premiers termes la situation orientale, occidentale ou méridionale, par rapport à des centres plus importants, des localités auxquelles ils s'appliquent.

805. *Holt*, « bois » : Bouquehault (cant. de Guines), Écault, hameaux d'Offrethun (cant. de Marquise) et de Saint-Étienne (cant. de Samer), bois à Questrecques (même canton). Hodre-

nault, ancien fief à Réty (cant. de Marquise); — et, avec une terminaison différente, Cambrehout, bois à Clerques (cant. d'Ardres), Cupréhout, bois à Tournehem (même canton), Écout, écart à Tilques (cant. de Saint-Omer-Nord), Northout, écart de Bayenghem-lez-Eperlecques (cant. d'Ardres). — Tels de ces vocables sont formés sur des noms d'arbres : *Écault* sur celui du chêne, en allemand *eiche*; et *Bouquehault* sur celui du hêtre, en allemand *buche* ; ce sont aussi des hêtraies qu'il faut rencontrer dans Bécourt (cant. d'Hucqueliers), en 1170 *Becolt*, et dans Boncourt, en 1157 *Bocolt*, hameau de Fléchin (cant. de Fauquembergues); à la désinence primitive de ces deux noms l'usage en a substitué une autre, extrêmement fréquente en diverses régions de la France septentrionale, mais dont l'origine est toute différente.

806. *Naes* : voir ci-dessus n°s 751 et 752.

807. *Sand*, « sable » : le sens du nom de Wissant (cant. de Marquise), dont les mentions abondent depuis le XIe siècle, est attesté par ce passage de Lambert d'Ardres : Britannicus portus, qui ab albedine arene vulgari nomine appellatur *Witsant*. — *Sand* semble bien être le premier terme du nom de Sangatte, mentionné ci-dessus (n° 802).

808. *Stan*, « pierre, roche », ne paraît pas avoir été employé comme désinence dans la toponomastique du Boulenois ; mais on l'a rencontré comme premier terme des noms *Estiembecque* (n° 794), *Étiembrique* (n° 796) et *Étienfort* (n° 801).

809. *Wald*, « forêt » : Pelengaud[1].

810. *Zelle*, « chapelle[2] » : Floringuezelle, Haringuezelle et Waringuezelle, hameaux d'Audinghen (cant. de Marquise), Watrezelle, hameau de Wimille.

1. Le *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais* de M. de Loisne, paru en 1907, renferme un article ainsi conçu : « PÉLINGHEN, f., com. de Saint-Martin-Boulogne. — *Pelinghen*, 1505 (terr. de Saint-Wulmer, p. 46). — *Pellinghuen*, 1550 (cueill. de N.-D. de Boul., G. 23). — *Pelengaud* (État-maj.) ». Il est évident que la dernière de ces « formes anciennes », comparée aux deux autres, doit être lue *Pelengaud*. Nous ne reproduisons donc que sous toutes réserves une indication qu'Aug. Longnon, s'il s'était arrêté aux textes du XVIe siècle signalés par M. de Loisne, aurait sans nul doute sacrifiée, et dont on retiendra seulement que le mot *wald*, commun aux divers idiomes germaniques, peut bien avoir laissé des traces en Boulenois comme dans d'autres régions de notre pays.

2. Sur le sens de ce mot, A. Longnon s'exprimait différemment dans sa leçon du 18 décembre 1890, au Collège de France : « Le mot *zelle*, au sens de cellule ou de petite maison, emprunté au latin cella par les populations germaniques... ».

XLIV

ORIGINES BURGONDES

811. Il est question des Burgondes pour la première fois dans l'*Histoire naturelle* de Pline, où leur nom est associé à celui des Vandales : Vindili quorum pars Burgundiones[1] ; ils habitaient alors non loin de la mer Baltique. On trouve dans Ptolémée une mention des Βουργούντες, dont il n'y a pas un parti appréciable à tirer. Les Burgondes furent chassés de leur territoire vers le milieu du IIIe siècle par les Gépides, le fait est attesté par l'historien national des Goths, Jordanès, évêque de Ravenne ; ils vinrent alors se fixer vers la forêt Hercynienne, dans le voisinage des Francs, des Thuringiens, des Suèves et des Alamans ; alliés par des mariages aux garnisons romaines de la région, ils prirent des habitudes sédentaires, et construisirent des « bourgs » à maisons contiguës : c'est dans cette dernière circonstance qu'Orose et Isidore ont pensé trouver l'étymologie de leur nom.

Leur premier établissement en Gaule date vraisemblablement de la grande invasion barbare de 406-407. Ils se fixèrent dans la Première Germanie, près de Worms, qui devint la résidence de leurs rois. Le souvenir de ceux-ci est consigné dans la *Loi Gombette* et dans le poème épique des *Nibelungen*, où ces princes portent les noms de Gibich, Gisleher et Gunther : ce dernier, que les textes des Ve et VIe siècles appellent *Gundaharius* ou *Gundicarius*, se considérait comme un auxiliaire de la puissance romaine, et en 411, à Mayence, il fit proclamer empereur un obscur soldat, Jovin, qui fut tué l'année suivante. Vers 435, Gunther fut battu par Aétius qui, selon l'expression de Prosper d'Aquitaine, accorda la paix à ses supplications ; mais peu après, les Huns d'Attila taillèrent en pièces les Burgondes, près du Rhin, en une bataille où périt toute la famille royale : le récit de ce désastre termine le poème des *Nibelungen*, où Attila est appelé *Etzel*.

1. *Hist. nat.*, IV, 28 (éd. Lemaire, II, 350).

On tient du chroniqueur Prosper Tiro que, quelques années plus tard, les Romains recueillirent les débris du peuple burgonde dans le pays qui, sous le nom de *Sapaudia*, s'étendait dans la partie de la Suisse qui confine au lac Léman, et comprenait en outre, semble-t-il, une partie du département de l'Ain.

En 456, les Burgondes paraissent avoir accru leur territoire ; la Séquanaise reconnut leur autorité. Lyon et la Première Lyonnaise devinrent leur proie vers 469 ; et l'on sait la douleur causée à Sidoine Apollinaire par le mariage, célébré dans sa ville natale, de la fille d'un roi burgonde avec le franc Sigismer. Les Burgondes poussèrent bientôt leurs conquêtes jusqu'à la Durance. Indépendants jusqu'en 534, ils furent alors soumis par les Francs.

Dans cette vaste « Bourgogne », comprenant, avec la région qui a conservé ce nom, le pays de Langres, la Franche-Comté, une partie de la Suisse, la Savoie, le Lyonnais, le Forez, le Dauphiné et la Provence septentrionale, les colons burgondes étaient inégalement répartis. Il convient de distinguer entre les pays que ces étrangers colonisèrent effectivement, et ceux qui ne firent que reconnaître leur domination : c'est surtout à l'étude des noms de lieu qu'il faut demander les moyens d'établir cette distinction. On se gardera donc d'attribuer aux Burgondes, comme l'a fait M. Perrenot dans une étude publiée en 1904 par la Société d'émulation de Montbéliard, l'ensemble des noms de lieu d'origine germanique signalés dans l'étendue de l'ancien royaume de Bourgogne.

Les pays où dominèrent les Burgondes à la fin du ve siècle et dans le premier tiers du vi^e^, sont aujourd'hui, à peu près exclusivement, de langue romane. A première vue, on n'y découvre pas de noms de lieu accusant nettement une origine germanique ; mais l'étude des chartes antérieures au xiie siècle — malheureusement très rares pour cette contrée — révèle l'existence en Franche-Comté et dans la Suisse romande, de vocables géographiques dont les terminaisons dénotent l'origine germanique, et, dans l'espèce, burgonde.

812. Un cartulaire de l'église cathédrale de Lausanne, publié en 1851 par la Société de l'Histoire de la Suisse romande, fait passer sous nos yeux, dans des chartes des ixe et xe siècles, quelques noms de lieu présentant la terminaison *-ing*, *-ingen*, latinisée en -ingus, -ingi. On rencontre ainsi : en 856 Marsin-

gus, Escarlingus, Vuipedingus, **Marsens**, **Écharlens** et **Vuippens**, en allemand **Wippingen**, localités appartenant toutes trois au canton de Fribourg ; — vers 948, Sclepedingus et Runingi, **Éclepens** et **Renens**, au canton de Vaud ; — en 963, Scubilingus et Losingus. **Écublens** et **Lucens**, au même canton ; — vers 975 Sotringi, soit **Sorens** ou **Soring**, au canton de Fribourg ; — au xe siècle enfin, Dallingi et Resoldingi, **Daillans** et **Ressudans**, au canton de Vaud.

813. Les chartes de l'abbaye de Cluny intéressant la Bourgogne fournissent peu de noms de cette espèce : on peut citer Offanengos, vers 908, Offeningo, vers 952, **Offanans** (Ain).

814. On constate que la terminaison romane qui procède de *-ing* est *-ens* dans la Suisse romande, *-ans* entre le Jura et la Saône. Au point de vue de la prononciation le résultat est le même, et c'est celui qui a été signalé plus haut (nº 739) à propos des mots *flamand*, *hareng*, *merlan*, *éperlan* ; dans certaines parties du département on observera la variante *-eins* (cf. ci-dessous, nº 850). *-ans* est une graphie plus moderne que *-ens*, car dans les noms *Abbans*, *Foucherans*, *Gonsans*, *Roulans*, les formes antérieures au XIIIe siècle se terminent par *-ens*.

De toutes les régions de la France qui ont été soumises aux Burgondes, c'est la Franche-Comté qui comprend le plus grand nombre de noms de commune en *-ans*, c'est-à-dire issus d'adjectifs germaniques terminés en *-ing*. On en compte 87 dans le département du Doubs, soit presque un septième de l'effectif total des communes, qui est de 636 ; 50 sur 583 dans la Haute-Saône, soit un peu plus du douzième ; 38 sur 585 dans le Jura, soit un peu moins du quinzième. Un certain nombre de ces vocables vont être passés en revue ; on considérera d'abord les trois départements franc-comtois en procédant, pour le Doubs, par arrondissements[1] ; ensuite les départements voisins.

Arrondissement de Besançon.

815. **Abbans**, de *Abbing*, adjectif nominal formé sur l'équivalent burgonde du nom franc Abbo, qu'on voit, au IXe siècle, porté

1. L'arrondissement de Pontarlier ne comprend aucun nom de commune en *-ans*.

par un moine de Saint-Germain-des-Prés, auteur d'un poème sur le siège de Paris.

816. **Amondans**, de *Agmonding*, formé sur un nom d'homme latinisé en Agimundus ; celui-ci présente une finale (cf. ci-après, nos 1134 à 1136) qui lui est commune avec les noms dont nous avons fait *Pharamond*, *Raymond*, *Fromond*, etc.

817. **Bartherans**, pour *Berthereus*, a pour racine le nom d'homme germanique latinisé en Bertharius. Le nom *Berthier*, qu'on ne rencontre plus que comme nom de famille, était, au moins jusqu'au XIVe siècle, employé comme nom de baptême en Franche-Comté.

818. **Foucherans**, en 1162 *Folchereus*, est apparenté au nom *Foucher*, dont le thème germano-latin est Folcarius ou Fulcarius.

819. **Germondans** a pour origine probable *Garimunding* formé sur *Garimund*, lequel a donné *Germond*.

Arrondissement de Baume-les-Dames.

820. **Bremondans**, de *Bretmund*.

821. **Glamondans**, de *Glaumund*.

822. **Hyémondans**, probablement de *Leudmund*.

823. **Guians-Vennes**, du nom, latinisé en Wido, qui a donné *Guy*.

824. **Orsans**, du nom latin Ursus.

Arrondissement de Montbéliard.

825. **Bavans**, du nom latinisé en Babo, puis Bavo.

826. **Frambouhans**, de *Francobod*, nom germanique dont le second terme se retrouve dans le nom qui suit.

827. **Mambohans**, de *Meginbod*, qui a donné *Maimbeuf*.

828. **Rémondans**, de *Regimund* ou *Ratmund*.

829. **Semondans**, de *Sigismund*, qui fut au VIe siècle le nom d'un roi burgonde, et dont la forme vulgaire est *Simond*.

830. **Thiébouhans**, de *Teutbod*.

831. **Vermondans**, du nom latinisé en Warimundus.

Haute-Saône.

832. **Amblans**, du nom, latinisé en Amalo ou Amulo, qui, sous cette dernière forme, a désigné un archevêque de Lyon au IXe siècle ; ce nom se retrouve dans *Ablancourt* (Marne), appelé en 850 Amblonis curtis.

833. **Aubertans**, de *Adalbert* ou de *Autbert*.

834. **Bouhans** — nom porté par trois communes — du nom d'homme, latinisé en Bodo, qui représente la première partie du nom de *Boncourt* (cf. ci-après, n° 1011).

835. **Lieffrans**, de *Lietfrid* ou *Liutfrid*, en français *Leufroi*.

836. **Malbouhans**, de *Madalbod*.

837. **Thieffrans**, de *Teotfrid* ; ce nom est à *Thieffrain* (Aube), ce que *Loheran* est à *Lorrain*, dérivé comme lui de Lotharingus.

838. **Vadans**, du nom d'homme latinisé en Waddo, qui constitue l'un des éléments du nom de *Wadenthun*, mentionné ci-dessus (n° 785). — Cf. **Vuadens** (Suisse, cant. de Fribourg).

Jura.

839. **Augerans**, du nom latinisé en Adelgarius, primitif du nom de famille *Augier* ou *Auger*, qui a pour diminutif *Augereau*.

840. **Foucherans**, homonyme d'une commune du Doubs (n° 818), et **Vadans**, homonyme d'une commune de la Haute-Saône (n° 838).

Côte-d'Or.

841. **Chamblanc** (cant. de Seurre), au XIIIe s. *Chamblans*.

Saône-et-Loire.

842. **Bouhans** (cant. de Saint-Germain-du-Bois), homonyme de trois communes de la Haute-Saône (n° 834).

843. **Gommerans**, écart du Tartre (même canton), de *Godemar*, nom que portèrent, aux Ve et VIe siècles, plusieurs princes burgondes, et notamment un frère et un fils du roi Gondebaud.

844. **Louhans**, appelé en 875 et 915 Lovingus : cette ville

est le chef-lieu de l'arrondissement auquel appartiennent les deux communes qui précèdent et celle qui suit.

845. **Mervans** (cant. de Saint-Germain-du-Bois), en 1140 *Mervens*, du nom, latinisé en Meroveeus, qui fut celui du fondateur de la première race de nos rois.

Ain.

846. **Garnerans** (cant. de Thoissey), au XIIe siècle *Guarnerens*, du nom qu'on voit, au VIe siècle, latinisé en Warnacarius, et qui a donné en français *Garnier*.

847. **Graveins**, hameau de Villeneuve (cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans), synonyme des *Grafing*, *Gräfing*, *Gräffingen*, cités plus haut (n° 738), au sens de « domaine du comte ».

848. **Offanans** : voir ci-dessus, n° 813.

849. **Romaneins**, écart de Saint-Didier-sur-Chalaronne (cant. de Thoissey), fournit un exemple d'adaptation du suffixe *-ing* à un nom d'homme latin.

850. On vient de rencontrer deux exemples de la variante *-eins* : celle-ci est fréquente dans le canton de Saint-Trivier-sur-Moignans, qui appartient, comme celui de Thoissey, à l'arrondissement de Trévoux : **Amareins, Baneins, Cesseins, Chaleins, Chaneins, Fareins, Francheleins**. Si l'on possédait de ces noms des formes suffisamment anciennes, on déterminerait aisément les noms d'hommes auxquels ils se rattachent [1]. Du moins, il est permis de reconnaître dans la racine de *Fareins* le nom de Faro, porté au VIIe siècle par un évêque de Meaux, qui était précisé-

1. M. Éd. Philipon, dont le *Dictionnaire topographique du département de l'Ain* a paru en 1911, c'est-à-dire l'année même de la mort d'Auguste Longnon, prétend (*Introd.*, p. x) que « l'influence exercée par l'occupation burgonde... sur l'onomastique de l'Ain a été à peu près nulle » ; il estime (*ibid.*, p. XI) « malaisé de reconnaître, sous leurs formes romanes, le suffixe germanique *-ing-* du suffixe ligure *-inco-* » ; et il opine visiblement pour ce dernier. Ses arguments ne nous paraissent pas probants : on ne saurait, par exemple, souscrire à l'affirmation qu'« en germanique, le suffixe *-ing-* ne s'ajoute jamais qu'à des noms simples » (cf. *Revue historique*, CX, 394). D'autre part, le groupement, sur le terrain, des noms cités par A. Longnon est particulièrement caractéristique ; l'hypothèse d'une colonie burgonde à une assez faible distance de Lyon est ou ne peut plus vraisemblable ; tandis qu'on n'a aucune raison positive de supposer qu'il y ait eu là un établissement ligure aussi étroitement délimité.

ment d'origine burgonde. Quand à *Francheleins*, il représente évidemment l'ancien adjectif *Frankaling*, latinisé en Francalingus : cet adjectif est aussi la source du mot *franklin*, qui désignait une certaine classe d'hommes libres dans l'Angleterre médiévale, et est devenu nom de famille.

851. Le *g* du suffixe *-ing* n'a pas laissé de traces dans les noms de lieu en *-ens*, *-ans* et *-eins*. Il devait, au contraire, persister lorsque ce suffixe était latinisé sous la forme féminine. Une quinzaine de noms de lieu, qu'on rencontre entre le Doubs et l'Ognon, paraissent correspondre à des primitifs en -inga. Ce sont : dans le département du Doubs **Berthelange, Jallerange** (cant. d'Audeux) ; dans le Jura **Auxange, Louvatange, Malange, Rouffange, Sermange** (cant. de Gendrey), **Offlanges** (cant. de Montmirey-le-Château), **Amange, Archelange, Audelange, Romange, Vriange** (cant. de Rochefort-sur-Menon) ; dans la Côte-d'Or **Bousselange** et **Jallanges** (cant. de Seurre). Ces noms — est-il besoin de le dire ? — n'ont de commun qu'une ressemblance de terminaison toute fortuite avec les noms en *-ange*, procédant de primitifs purement latins en -anicus, dont on a constaté (cf. ci-dessus, n°s 372 et 373) la présence aux confins de l'Auvergne et du Limousin.

852. Voici un autre exemple de la survivance du *g* de *-ing*, due cette fois à ce que ce suffixe s'est trouvé suivi d'une désinence diminutive : il est impossible, en effet, de voir dans **Blussangeaux** (Doubs, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs) autre chose qu'un diminutif du nom de **Blussans**, porté par une commune voisine, et représentant, semble-t-il, un primitif *Blessing*.

853. Faut-il, dans la catégorie présentement étudiée, faire rentrer les noms de lieu suivants, qui appartiennent au département de la Haute-Savoie : **Samoëns** et **Vulbens**, d'une part, **Allinges, Fillinges, Larringes** et **Lucinges**, d'autre part ? Il est prudent de s'en tenir, sur ce point, à une simple hypothèse, car nous manquons de documents anciens sur la région.

854. On a découvert, dans la Suisse romande et dans la Franche-Comté, bon nombre de cimetières germaniques : les données de l'archéologie confirment donc celles de l'histoire, qui placent, on l'a vu (n° 841) dans la *Sapaudia* primitive le premier établisse-

ment des Burgondes en Gaule. Une autre attestation de la colonisation germanique de ces contrées est fournie par le nom de Romanèche, qu'on rencontre dans le canton de Vaud et dans nos départements de l'Ain — où il est porté par une commune et au moins quatre écarts — et de Saône-et-Loire. Il faut voir dans ce nom — Romanisca — l'appellation imposée par les barbares à de petits centres où la population romaine s'était maintenue. Le même fait s'est produit dans une autre région, qui a fait aussi partie de l'empire romain. Un village des environs de Salzburg, en Bavière, est appelé, dans des textes de l'époque carolingienne, tantôt vicus romaniscus, tantôt vicus *Walschdorf*. L'adjectif *walsche*, auquel, sous la forme *welsch*, les Allemands donnent le sens d' « étrangers », surtout à propos des Français et des Italiens, procède du mot *wala*, par lequel les barbares désignaient les Romains ; on connaît l'emploi que Voltaire faisait du mot « welche » ; la langue anglaise appelle *Welsh* les Gallois ; et le qualificatif « wallon » a désigné dans la France septentrionale, et désigne encore en Belgique, les populations de langue romane.

855. Peut-être convient-il d'apporter quelque réserve dans l'attribution exclusive aux Burgondes de la totalité des noms de lieu d'origine germanique qui viennent d'être passés en revue. Une part n'en serait-elle pas due aux Alamans qui, vers la fin du VIe siècle ou le commencement du VIIe, pénétrèrent dans le pays avoisinant le Jura ? D'autre part, les *Varasci* et les *Scotingi* s'établirent à l'est de la Franche-Comté, où deux *pagi* ont conservé leurs noms : le *Varay* et l'*Escuens* (cf. ci-dessus, n° 526).

Les *Varasci* furent convertis par saint Eustase, abbé de Luxeuil, qui mourut en 625. L'établissement de ces barbares raviva certainement l'élément germanique sur le versant occidental du Jura, mais il est impossible de dire dans quelle proportion. La distinction est d'autant plus difficile à faire que, dans d'autres parties de la Bourgogne où ces Germains n'ont jamais pénétré, les noms de lieu ne diffèrent pas de ceux du Valais et du pays de Vaud. Si l'on était tenté d'attribuer aux *Varasci* les noms en *-ange* énumérés plus haut, il faudrait prendre garde à ce que le pays dans lequel ils sont groupés — l'*Amous*, pagus Amavus — rappelle le souvenir des Francs Chamaves, qui s'y établirent on ne sait à quelle époque, peut-être comme auxiliaires de l'Empire.

XLV

ORIGINES GOTHIQUES

856. Les Goths ont dominé pendant plus de deux siècles et demi dans le midi de la France, en Septimanie.

Originaires de la Scandinavie, ils quittèrent leur première patrie, les Gépides formant leur arrière-garde ; des bords de la Baltique, ils s'avancèrent à travers l'Europe orientale jusqu'à l'embouchure du Dniepr ; tandis que les Gépides poussaient plus au sud, ils s'établirent des deux côtés du fleuve, et formèrent, dès la fin du IIe siècle de notre ère, deux nations distinctes, les Ostrogoths ou « Goths de l'est », sur la rive gauche, et les Wisigoths.

Au IVe siècle, Hermanaric, roi des Ostrogoths, étendit sa domination sur les Slaves, les Gépides et les Ostrogoths ; il vivait encore en 374, quand les Huns, qui couvraient les deux versants des monts Ourals, passèrent le Volga, et se ruèrent sur son empire : le vieux roi, deux fois vaincu par eux, se donna la mort.

Les Wisigoths se replièrent vers le Pruth et le Danube : c'est alors que l'évêque Ulfilas leur conseilla de solliciter de l'empereur la permission de se réfugier sur son territoire : en 376, ils passèrent le Danube au nombre d'environ deux cent mille. Ils ne se montrèrent pas reconnaissants d'une hospitalité qui n'était ni très humaine, ni très honorable : ils se révoltèrent et mirent le siège devant Constantinople. L'empereur Valens, après avoir réussi à les refouler, fut battu et périt près d'Andrinople.

Théodore fit bientôt rentrer les Wisigoths sous sa domination. Mais après sa mort, leur chef Alaric dévasta les provinces de l'Empire situées au sud du Danube, et s'empara trois fois de Rome. Ataulf, beau-frère et successeur d'Alaric, mourut assassiné en 415, après avoir parcouru le midi de la Gaule et une partie de l'Espagne.

Les Wisigoths avaient ainsi pris pied une première fois dans notre pays. On les y retrouve dès 419 avec Wallia : l'empereur

Honorius leur céda le territoire compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, avec plusieurs cités avoisinantes : Toulouse devint leur capitale. Ils luttèrent avec succès en Espagne contre les Suèves ; et, en Gaule, leur domaine s'étendit, d'une part, jusqu'à Narbonne et Nîmes, d'autre part, jusqu'à la Loire. Sous Alaric II, le royaume wisigoth, borné par l'Océan et la Loire, s'étendait, au delà du Rhône, sur la partie de la Provence située au sud de la Durance.

La victoire de Vouillé, remportée en 507 par Clovis, restreignit considérablement en Gaule la puissance des Wisigoths, qui n'y conservèrent que la Septimanie, c'est-à-dire le pays compris entre les Cévennes et la Méditerranée, le Rhône inférieur et les Pyrénées : ce pays, appelé aussi Gothie, ne devait être soumis par les Francs qu'au temps de Pépin le Bref. Après la mort de Clovis, le Rouergue paraît être tombé au pouvoir des Wisigoths pour une vingtaine d'années.

Les établissements wisigoths ne furent pas également répartis entre toutes les contrées de la Gaule qui leur étaient soumises. C'est dans le Rouergue, le bas Languedoc et les pays adjacents qu'on a trouvé le plus de cimetières barbares, et qu'on rencontre le plus de noms de lieu rappelant le souvenir d'hommes de race germanique.

857. Les textes antérieurs au IXe siècle qui concernent ces régions sont, à la vérité, peu nombreux : pourtant, on y relève quelques vocables topographiques terminés par le suffixe *-ing*.

Une charte de l'abbaye de Moissac, datée de 682, mentionne, dans le Toulousain Barolingus, Besingus, Orfollingus et Speutingus, et, dans le pagus Elusanus ou pays d'Eauze (Gers), Ginningus.

A l'époque carolingienne, on voit le nom Scatalingi appliqué à une localité qui, vers 850, était désignée par l'appellation vague, mais très intéressante, de Villa Gothorum.

Dans une charte de 934, une localité du Carcassès est appelée Moschelingus.

On ne peut, à l'heure actuelle, identifier tous ces noms de lieu ; du moins on reconnaît Besingus dans **Bessens** (Tarn-et-Garonne), Scatalingi dans **Escatalens** (Tarn-et-Garonne), Moschelingus dans **Moussoulens** (Aude).

858. On le voit, dans ces pays du Midi, le suffixe *-ing* a produit des noms de lieu dont la terminaison est aujourd'hui, comme dans la Suisse romande, *-ens*. Dans les textes des xe et xie siècles cette terminaison affecte généralement la forme *-encs*, dont le *c* représente le *g* du suffixe germanique.

859. On se gardera bien de rapporter à ce suffixe tous les vocables en *-ens* qui figurent dans la nomenclature topographique de la France méridionale. *Flourens* (Haute-Garonne) et *Laurens* (Hérault) correspondent aux noms latins Florentius et Laurentius, et rentrent dans la catégorie (no 288) des noms de lieu consistant en un gentilice pris adjectivement, le nom commun fundus étant sous-entendu : il s'agit ici de gentilices terminés en -entius. Moins anciens, *Puilaurens* (Aude) et *Puylaurens* (Tarn) ont pour thème étymologique Podium Laurentii. *Villarzens* (Aude) est appelé en 898 Villa Ranesindi : la désinence représente celle d'un nom d'homme — d'ailleurs peut-être gothique — que précède, dans l'espèce, un nom commun.

860. Ces réserves faites, on peut tenir pour considérable le nombre des noms de lieu dont la forme primitive aurait été un adjectif nominal en *-ing* attribuable aux Wisigoths. Nombreux dans les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, ils le sont moins dans la Dordogne, la Gironde, les Landes, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, ainsi que dans l'Ariège et Lot-et-Garonne. La désinence *-ens* a pour variantes *-enx* (cf. *-encs*, no 858) et *-eng* dans les Landes et les Basses-Pyrénées.

861. Parmi ces vocables, il en est dans la racine desquels on reconnaît sûrement un nom d'homme germanique : Guitalens (Tarn), de Witalus — Ratayrens (Tarn), de Ratarius — Artalens (Hautes-Pyrénées), de Artaldus.

862. Parfois l'adjectif nominal a été formé sur un nom d'homme romain : c'est, en effet, la combinaison de Maurus avec le suffixe *-ing* qu'il est permis de voir dans Maurens (Dordogne), appelé Maureneum en 1365 et *Maurenx* ou *Maurencx* en 1382. Cette localité a des homonymes dans la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn : il serait imprudent de leur attribuer la même origine sans s'être reporté aux formes anciennes.

863. On a vu (no 537) qu'un certain nombre de noms de lieu de France rappellent le souvenir des Goths : il est inutile de

reproduire ici l'énumération des localités qu'ils désignent, parmi lesquelles il ne faudrait présentement envisager que celles qui sont situées au sud de la Loire. On observera seulement que *Gourville* (Charente) et *Gourvillette* (Charente-Inférieure) sont à peu de distance du hameau d'Herpes, au territoire de Courbillac (Charente), où l'on a exploré une importante nécropole barbare qui peut, à tous points de vue, être considérée comme gothique.

XLVI

ORIGINES FRANQUES : GÉNÉRALITÉS

864. Le nom des Francs apparait pour la première fois dans l'histoire vers l'an 240 de notre ère. Ils habitaient sur la rive droite du Rhin, dans la basse Germanie. Le futur empereur Aurélien, alors tribun de la VIe légion, eut à repousser leurs incursions en Gaule : il les défit complètement, leur tua sept cents hommes, en vendit trois cents à l'encan, et cet exploit donna lieu à une chanson militaire dont l'historien Flavius Vopiscus nous a conservé le début : Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus...[1]. Le nom de Franci désignait collectivement diverses nations germaniques unies par un lien fédéral, mais dont chacune avait son nom particulier : les Saliens — qui peut-être ne différaient pas des Sicambres — les Chamaves, les Chattes ; le nom de ces derniers se retrouve dans celui de la Hesse, l'aspiration initiale ayant persisté, et la double dentale s'étant altérée en un son sifflant.

Cette dernière peuplade s'est bientôt fait connaître sous le nom Hattuarii, présentant, à la suite de l'appellation originelle, un suffixe que les Romains ont rendu par -uarii ou -oarii. Ce suffixe a servi à former des adjectifs ethniques : Baioarii, ancien nom des Bavarois — formé sur le nom de peuple celtique Boii — Cantuarii, Vectuarii, noms que les Saxons établis dans la Grande-Bretagne donnèrent aux habitants du pays de Kent et de l'île de Wight ; et l'on remarque, dans l'allemand moderne, des adjectifs, tels que *berliner* et *wiener*, formés à l'aide du suffixe *-er* sur des noms de ville.

Les Francs, vers 260, assiégèrent Toul, et une de leurs bandes, après avoir traversé toute la Gaule et la péninsule ibérique, franchit le détroit de Gibraltar, et alla périr dans les sables de la Mauritanie.

1. *Vita Aureliani*, dans *Recueil des Historiens des Gaules*, I, 540.

Vingt ans plus tard, l'empereur Probus battit les Francs, et établit plusieurs milliers d'entre eux en Gaule comme colons.

En 286, les Francs ravagèrent les côtes de la Belgique et de l'Armorique. De nouveaux colons furent introduits par Maximien Hercule et Constance Chlore dans le territoire, alors inculte, des Nerviens et dans les cités de Trèves, d'Amiens, de Troyes et de Langres : ils n'ont guère laissé de traces dans ces régions, sauf peut-être dans le sud-est de la cité de Langres, où l'existence, attestée par des textes du haut moyen âge, d'un pagus Attoariorum, donne lieu de penser que des Chattes furent établis (cf. ci-dessus, n° 526).

Vers 290, les Saliens occupèrent l'île des Bataves, soumise depuis trois siècles à la domination de Rome ; un demi-siècle plus tard, ils envahirent la Toxandrie, représentée par le Brabant et les contrées avoisinantes ; en 358, ils furent défaits par Julien.

Celui-ci battit les Chamaves en 360. On voit alors des Francs Saliens servir dans les armées impériales, où certains parvinrent à des charges importantes. Il est probable qu'au début du ve siècle, ces Francs colonisèrent les pays arrosés par le cours inférieur de l'Escaut.

Sous leur chef Clodion, vers 440, ils se rendirent maîtres de toute la région située au nord de la Somme, et continuèrent la marche en avant.

Les Francs Ripuaires, riverains du Rhin — d'où leur nom, formé à l'aide du suffixe -uarii sur le latin ripa — occupaient, au début du ve siècle, après des fortunes diverses, Cologne, Trèves et une partie de la Basse Germanie. Au temps de Clovis, ils avaient pour roi Sigebert le Boiteux, qui combattit les Alamans à Tolbiac.

Les Ripuaires et les Chattes — ceux-ci s'étendaient à l'ouest jusqu'à la Sarre — reconnurent, dans les premières années du vi^e^ siècle, la domination de Clovis. Ce prince soumit le roi de Tournai, s'empara des cités de Soissons et de Reims, et devint maître, par la victoire de Vouillé, de presque tout le territoire compris entre la Loire et les Pyrénées ; peu à peu, il absorba les États des petits rois saliens qui régnaient à Cambrai et au Mans. Ses fils réunirent à l'État franc, en 534, le royaume des Burgondes, et, en 539, la partie de la Provence placée sous le sceptre des rois ostrogoths.

La Gaule pouvait, dès lors, s'appeler la France, puisque la domination franque s'étendait sur la presque totalité de notre pays actuel ; elle en débordait d'ailleurs considérablement les limites au nord et à l'est.

Au milieu du VIe siècle, on distinguait dans la France deux parties : à l'ouest, la Neustrie, soumise depuis 561 à Chilpéric ; à l'est, l'Austrasie, où régnait à la même époque Sigebert. Le nom de la Neustrie paraît formé sur *niust*, superlatif de l'adjectif *niu* ou *neu*, cette région étant, en effet, celle que les Francs avaient « le plus nouvellement » occupée.

Dans l'Austrasie ou France de l'est, les Francs avaient sur les populations gallo-romaines l'avantage de la force et du nombre : ils y imposèrent leur langue et donnèrent aux localités des noms germaniques, qui subsistent encore dans la Prusse et la Bavière rhénanes, les grands-duchés de Hesse et de Luxembourg, le Limbourg, l'Alsace et la partie orientale de la Lorraine ; c'est ainsi que *Strasbourg*, *Spire* et *Worms* ont remplacé Argentoratum, Nemetes et Vangiones.

En Neustrie, la population gallo-romaine était assez dense, tandis que la population franque était éparse : celle-ci adopta bientôt la langue latine, et les noms de lieu purement germaniques qu'on peut rencontrer dans cette région sont en minorité.

On peut tracer les limites de la colonisation franque en Gaule en distinguant, parmi les noms de lieu dus aux Francs, ceux dont tous les éléments sont germaniques, et ceux, pouvant être qualifiés de « romano-francs », qui comprennent des éléments empruntés à la langue des Gallo-Romains. Ces deux catégories vont être étudiées l'une après l'autre.

XLVII

NOMS GERMANIQUES

Par analogie avec ce qui a été fait pour l'étude des noms de lieu d'origine saxonne en Normandie, on passera en revue, successivement, les divers éléments, noms communs pour la plupart, qui, tirés de la langue des Francs, ont laissé des traces dans la toponomastique de notre pays.

BAC

Equivalent de l'allemand moderne *bach* et du néerlandais *beek*, « ruisseau », ce mot se retrouve dans un grand nombre de noms de lieu.

865. Orbacus désignait, au IXe siècle, un monastère du diocèse de Soissons, l'abbaye d'**Orbais** (Marne), située sur un ruisseau auquel primitivement l'appellation s'appliquait en propre. On ignore le sens du terme qui précède *bac* : il se retrouve dans les synonymes d'*Orbais* existant aux pays de langue germanique : **Orbach** (régence de Cologne) et ses dérivés **Orbachshof** (Wurtemberg) et **Orbachsmühle** (régence de Coblenz) — c'est-à-dire « la ferme d'Orbach » et « le moulin d'Orbach » — et **Oirbeek** (Belgique, Brabant). *Orbec* (Calvados) est évidemment une variante scandinave d'*Orbais*.

866. Saint Ouen fonda, en 634, au diocèse de Meaux, une abbaye appelée d'abord *Jérusalem*, et qui prit ensuite, du nom du cours d'eau qui l'arrosait, fluviolus Resbacenus, celui de **Rebais** (Seine-et-Marne), que la localité a conservé. Le nom de *Rebais* est porté aussi par un écart du département de l'Eure. Dans un diplôme donné en 879 pour l'abbaye de Saint-Denis, Resbacis super fluvium Resbacis in pago Laudunensi désigne **Roubais** (Aisne). On peut attribuer la même origine à **Rebets** (Seine-Inférieure), **Rebetz** (Oise) et **Rebecq** (Pas-de-Calais).

867. Rosbacius est appliqué par un diplôme de 751 à une

localité du pagus Madriacensis — pays de Méré, situé entre Évreux et Poissy — dont on ignore le nom actuel. Cette localité a pour synonymes **Roubaix** (Nord), au XI[e] siècle *Rosbace*, **Robecq** (Pas-de-Calais) et, en Allemagne, **Rossbach**, où le prince de Soubise fut battu par le roi de Prusse Frédéric II, en 1757. Il est permis de voir, dans le premier terme de ces noms, le mot allemand *ross*, « cheval » ; cette hypothèse est autorisée par l'existence, dans la banlieue parisienne, au territoire de Fontenay-sous-Bois, d'un lieu dit *Chevauru*, dont le nom, entièrement roman, représente le thème étymologique caballi rivus. De telles appellations évoquent sans doute quelque légende germanique.

868. Les *Miracula sancti Ricarii*, écrits au XI[e] siècle, mentionnent, sous le nom Scalbacis, un ruisseau et un village voisins de Saint-Valery-sur-Somme. Ce nom, latinisé aussi en Scalbacius, ne pouvait donner que *Escaubais* ou *Écaubec*, et on ne saurait se rallier à l'opinion qui l'identifie avec *Estrébœuf* (Somme). **Schallbach** (grand-duché de Bade) est certainement un synonyme de Scalbacis.

869. Wambach, nom porté en Allemagne par une douzaine de localités, a pour équivalents romanisés **Wambaix** (Nord), **Wambez** (Oise) et **Gambais** (Seine-et-Oise), dont le diminutif **Gambaiseul** désigne une localité voisine. On rencontre en Belgique **Wambeek** (Brabant).

870. On peut rapprocher de ces noms ceux de **Corbais**, **Gérbais** et **Lambay**, qui appartiennent à la nomenclature du département de l'Aisne, le second comme nom de ruisseau.

871. Un certain nombre de vocables analogues ont été étudiés par Godefroid Kurth, dans son ouvrage intitulé : *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*[1] : **Bercenbais, Bierbais, Brombais, Chebais, Chisebais** (Brabant), **Corbais** (Brabant, Namur), **Fleurbais** (Pas-de-Calais), **Glabais** (Brabant), **Harbais** (Luxembourg), **Herbais** (Brabant), **Hollebais** (Hainaut), **Lembais, Marbais, Metchebais, Nodebais, Opprebais, Orbais, Pietrebais, Pourbais, Thorembais** (Brabant) ; — et avec des terminaisons qui ne diffèrent guère de *-bais* que par la graphie :

1. *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, collection in-8°, tome XLVIII, *Lettres* (Bruxelles, 1895).

Marbaix (Nord, Hainaut), Molembaix, Moulbaix, Obaix, Pipaix, Robaix (Hainaut); — Marbay, Rabay (Luxembourg), Rebay (Namur), Steinbay (régence d'Aix-la-Chapelle[1], Brabant), Wembay (Luxembourg); — Bombaye, Hallembaye (Liége). — Lutrebois (Luxembourg), est appelé, en 1469, *Lutrebay*, ce qui l'apparente à l'allemand *Lauterbach*, équivalent de *Clairefontaine*. — Lobbes (Hainaut) se rattache au même groupe, témoin la forme Laubacum, qu'on rencontre en 707.

872. Dans quelques vocables le suffixe formé sur *-bac* a revêtu la forme *-bacia*, qui a donné en roman *-baise* ou *-bise* : Barbaize (Ardennes), en 868 Berbacis, Jurbise, Lombise, Straubise (Hainaut), Tubise (Brabant), en 877 Tobacis, en 1059 Tubecca.

873. Le mot francique *bac*, employé isolément, est vraisemblablement le primitif du nom de Betz (Oise), localité située sur la Grivelle, affluent de l'Ourcq. *Betz* (Indre-et-Loire) se réclame sans doute d'une origine différente, car il appartient à une région où il n'y eut guère de colons germaniques. Et *Bais* (Mayenne), en 1125 Bediscum, est sans rapport étymologique avec les noms en *-bais* dont on vient de lire l'énumération.

STROOM

874. Le mot *stroom*, au sens de « cours d'eau » est représenté par quelques noms de lieu de la France septentrionale.

Étrun (Nord) est appelé, sous la date de 881, dans les Annales de Saint-Bertin, Stromus — qui représente, à bien peu de chose près, le terme originel — et en 1254 *Estruem*. Cette dernière forme désigne aussi, en 1227, Étrun (Pas-de-Calais), localité pour laquelle on rencontre, dès 1053, une autre forme vulgaire, également caractérisée par la prosthèse d'un *e* : *Estrum*. On constate que l'*m* finale s'est ultérieurement modifiée en *n*.

Le nom d'Étrœungt (Nord) a la même origine que les précédents, dont il ne diffère que par une graphie toute fantaisiste.

1. *Steinbay* est un écart de la commune de Weismes, et celle-ci faisait partie du cercle de Malmédy, auquel l'Allemagne, aux termes de l'article XXXIV du traité de Versailles, a renoncé en faveur de la Belgique. — G. Kurth observe que *Steinbay* est la prononciation indigène du nom de *Steinbach* — dont l'orthographe officielle est probablement moderne — porté par un écart de Limerlé (Luxembourg).

Dans les noms d'Estreux (Nord), en 1107 *Estruem*, et d'Étreux (Aisne), en 1144 *Estron*, le son nasal, attesté par ces formes anciennes, a disparu.

Enfin, dans le nom de Lestrun (Pas-de-Calais), Strumum en 1140, on observe l'adjonction de l'article roman, d'où l'on est en droit de conclure que le mot *estrum* ou *estrem* a été usité dans le langage courant.

FARA

875. Le mot *fara* fut employé par les Lombards avec le sens de « famille », attesté par les écrits de Paul Diacre, et par ce passage de l'édit donné en 640, par le roi Rotharic : Si quis liber homo potestatem habeat intra dominium regis cum fara sua megrare ubi voluerit [1]. Le nom d'homme latinisé Faramannus s'applique au « chef de la famille », et cette expression donne au mot « famille » le sens de « ménage », de « séquelle » qu'aura, dans le français du moyen âge, le mot *mesnie*. Certains textes [2] empruntés à la Chronique du Mont-Cassin et à celle de Farfa établissent nettement que, dans les parties de l'Italie qui furent habitées par les Lombards, on a considéré le mot *fara* comme un équivalent de cortis, « domaine ».

Fara, qui désigne, dans Flodoard, la ville de la Fère (Aisne), est aussi le primitif des noms de Fère-*en-Tardenois* (Aisne), Fèrebrianges et Fère-*Champenoise* (Marne) : ces deux dernières localités ne sont guère éloignées l'une de l'autre, et de bonne heure on a pris soin de les différencier en adjoignant à l'appellation qui leur était commune un autre nom.

HAM

876. Le sens de ce mot, qui appartenait aussi aux Saxons, a été déjà expliqué (n° 742). Il a trouvé chez les Francs un emploi comparable à celui qu'avaient fait les Gallo-Romains de son équivalent vicus : isolé ou en composition, il a servi à dénommer des localités. *Ham*, au moyen âge, se prononçait *Han*, et tel est le motif pour lequel Ham (Ardennes, Pas-de-Calais, Seine-

1. *Mon. germ. hist.*, *Legum* IV, 41, § 177.
2. Cités dans l'édition Didot du *Glossarium* de Du Cange, v° *Fara*.

et-Oise, Somme), a pour variante Han (Meurthe-et-Moselle, Meuse). L'article qu'on remarque dans le Han, nom d'un écart de Bourg-Bruche [1], ainsi que dans le Ham, nom porté par des communes du Calvados, de la Manche et de la Mayenne, attestent que le mot qui procède du germanique *ham* a trouvé place dans le langage courant.

877. Bohain (Aisne) est appelé au XIe siècle Buchammum, ce qui autorise à reconnaître, dans le premier terme de ce nom, l'appellation allemande du hêtre (cf. n° 805). *Bohain* est donc l'équivalent des vocables mentionnés plus haut (n°s 621, 638 et 657), qui représentent le latin fagus ou ses dérivés.

878. Étinehem (Somme), qui se prononce *Étinan*, est appelé *Astenhem* en 1158, *Astinham* en 1176. Malgré la ressemblance de ce nom avec certains vocables du Boulenois (sur lesquels voir n° 803), on doit le rapporter aux Francs plutôt qu'aux Saxons, car la localité qu'il désigne, appartenant au canton de Bray-sur-Somme, est fort éloignée de la mer. L'hypothèse inverse serait mieux indiquée à propos des localités qui se nomment *Behen* (cant. de Moyenneville), *Rogent*, écart de Toeufles (même canton) et *Frohen*-le-Grand et *Frohen*-le-Petit (cant. de Bernaville).

LAR, LARI

879. On ignore le sens précis du mot germanique *lar* ou *lari* : peut-être en faut-il voir un dérivé dans le vieux mot français *larris*, qui avait le sens de « lande » ou de « friche » ; et, d'autre part, on l'a rapproché d'un mot celtique, désignant un fonds de terre, qui est représenté par l'irlandais *lar* et le breton *laur* ou *llaur*.

Quoi qu'il en soit, *lar* ou *lari* est entré, comme dernier terme, dans la composition d'un grand nombre de noms de lieu d'origine germanique : Förstemann en a relevé jusqu'à cinquante-quatre dans les textes antérieurs à l'an mil ; et l'on peut citer, dans la toponomastique de l'Allemagne moderne, les noms Fritzlar, Goslar, Wetzlar. Ce terme a été romanisé de différentes façons.

1. Cette ancienne commune des Vosges reste comprise, depuis le retour de l'Alsace à la France, dans le département du Bas-Rhin.

880. Roulers (Belgique, Flandre occidentale), est appelé, du IXe au XIIe siècle, *Roslar*.

De même que le nom d'origine romane *Villers* a pour variante *Villiers* (voir ci-après n° 955), de même la terminaison qu'on vient d'observer dans *Roulers* a pour variante *-lier*, qui s'explique par *lari* plutôt que par *lar* : Longlier (Belgique, Luxembourg), est appelé au VIIIe siècle Longolare.

881. A la catégorie des noms de lieu que représentent avec certitude *Roulers* et *Longlier*, il est permis de rattacher les vocables suivants, appartenant aux régions depuis longtemps romanisées de l'Artois et de la Picardie : Amplier (Pas-de-Calais), Bouflers (Somme), Canlers, Huclier, Hucqueliers (Pas-de-Calais), Marlers (Somme), Maulers (Oise), Mouflers (Somme). — Maffliers (Seine-et-Oise) est appelé au moyen âge Masflare.

882. Une graphie fantaisiste a parfois défiguré la finale *-ler* ou *-lier* : Mouflières (Somme) s'est substitué aux formes anciennes *Moufliers* ou *Moflers* ; — le nom de Maignelay (Oise) s'écrivait, antérieurement au XVIe siècle, *Maignelers*.

883. Mérélessart (Somme) résulte de la combinaison de *Masler* ou *Mesler* — dont l'*r* a été déplacée — avec le nom commun *essart*, « défrichement ».

LOH

884. Le substantif germanique *loh* a plusieurs sens, dont le plus répandu, dans le nord de la Gaule, est celui de « bois », qui l'apparente au latin lucus (nos 688-697) : on le reconnaît, sous la forme *-loo*, comme terminaison d'un grand nombre de noms de lieu en Belgique : Tessenderloo (Limbourg), Waterloo (Brabant), etc.

885. L'aire géographique des vocables dont le dernier terme répond à *loh* paraît s'être étendue au moins jusqu'en Picardie : elle comprendrait notamment Barleux (Somme) — *Barlous* en 882, *Barlos* en 1108 — Hucleu (Seine-Inférieure), Huleux (Oise, Seine-Inférieure, Somme).

886. Il est possible que le mot *loh* n'ait pas toujours été pris dans le sens de « bois », et qu'il ait eu parfois celui de « lieu », locus : telle est, en effet, l'acception de *loch* en vieux frison et en anglo-saxon. Wadrelocus, qui désigne, à l'époque mérovin-

gienne, une localité du pagus Velcassinus, c'est-à-dire du Vexin, offre une analogie frappante avec *Waterloo* et **Wattrelos** (Nord).

-ING

887. Le suffixe *-ing*, on l'a vu, était commun aux diverses nations germaniques. Dans la partie de la *Francia* où l'élément romain dominait sous les Mérovingiens, les noms de lieu formés à l'aide de ce suffixe sont en petit nombre.

Dourdan (Seine-et-Oise) est mentionné en 956 sous la forme Dordincum, comme le lieu du décès du père de Hugues Capet, le duc de France Hugues le Grand.

Houdan (Seine-et-Oise), Hosdingus dans les textes latins, a plusieurs homonymes : **Hodant, Hodent** (Seine-et-Oise), **Hodenc** (Oise), **Hodeng** (Seine-Inférieure), peut-être aussi **Houdain** (Pas-de-Calais) et **Houdeng** (Belgique, Hainaut). Le *g* du suffixe originel a disparu dans quelques-uns de ces noms, mais il s'est maintenu dans les dérivés : **Hodenger** (Seine-Inférieure) représente un plus ancien *Hodengel*, signifiant « Hodeng-le-Petit ».

Gazeran (Seine-et-Oise) est mentionné en 885, dans une charte du comte Eudes, fils de Robert le Fort, sous la forme Wasiringus.

Doullens (Somme) est appelé *Dourleng* en 1147, et **Dorengt** (Aisne), *Dorenc* en 1155.

888. L'exemple de *Houdain* permet d'avancer que la terminaison *-ain*, *-aing*, si fréquente en Artois et dans les pays wallons, procède parfois du suffixe germanique *-ing* ; mais on doit se garder de généraliser cette interprétation, la terminaison dont il s'agit représentant, en d'autres cas, un suffixe latin -inium (n° 353). Du moins, on ne saurait mettre en doute l'origine germanique du nom de **Bermerain** (Nord), en 1095 *Bermering* ; car le premier terme en présente le nom d'homme, latinisé en Bertmarus, qui entre aussi dans la composition des noms *Bermeries* (Nord), Bertmariacas, et *Berméricourt* (Marne), Bertmariaca cortis.

889. Un autre exemple de la terminaison *-ain*, dans une région différente, est fourni par **Thieffrain** (Aube), qui représente un adjectif en *-ing* formé sur le nom d'homme Teudefridus,

et dont on a rencontré plus haut (n° 835) un équivalent dans *Thieffrans* (Haute-Saône).

890. Dans le pays messin, ou, pour mieux dire, dans la région qui confine, en ces parages, à la limite des langues, les noms de lieu formés à l'aide du suffixe *-ing* — employé au pluriel, le fait doit être noté — sont plus nombreux que partout ailleurs. Et dans la partie occidentale de cette région, moyennant un progrès de la romanisation qui n'a fait que s'accentuer à partir du XII[e] siècle, mainte localité a été depuis lors désignée concurremment par deux appellations, l'une allemande en *-ingen*, pluriel de *-ing*, l'autre romane en *-enges*, puis *-ange*.

891. Par contre, dans les parties de la Lorraine où l'influence germanique persista plus longtemps, les formes adoptées depuis le XVIII[e] siècle, et conservées jusqu'en 1871 par l'usage officiel, ne se distinguent des formes allemandes en *-ingen* que par la chute de la syllabe atone qui termine celles-ci. En d'autres termes, dans la partie orientale des anciens départements de la Moselle et de la Meurthe, la terminaison *-ing* — prononcée *-in* — caractérise, d'une manière générale, les noms de lieu, formés à l'aide du suffixe pluriel *-ingen*, dont il n'avait pas été créé, au moyen âge, de synonymes romans en *-enges*.

Parmi les noms de lieu de la Lorraine dont la forme primitive présente le suffixe *-ingen*, on n'étudiera ici que les plus intéressants. A l'exception de *Fénétrange*, de *Gondrexange* et de *Pérange*, communes qui appartenaient, avant 1871, au département de la Meurthe, ils sont tous empruntés à la nomenclature de l'ancien département de la Moselle [1].

892. Adelange (Edelingen) dérive du nom propre d'homme latinisé sous la forme imparisyllabique Adalo, au génitif Adalonis : forme familière, hypocoristique, de l'un des nombreux noms — Adalbaldus, Adalbertus, Adalmundus, Adalricus — dont le premier terme est le mot *adal*, « noble ». — *Adelans* (Haute-Saône) a la même origine.

1. Pour chacun de ces noms, le cas échéant, nous indiquons, entre parenthèses, à la suite de la forme officiellement usitée en 1871, celle qui fut ensuite imposée par l'administration allemande. — Les noms de lieu mentionnés, pour rapprochement, dans le corps des alinéas qui suivent, s'appliquent aussi, sauf avis contraire, à des localités de l'ancien département de la Moselle.

893. Algrange (Algringen), dès 1206 *Algerange* : du nom d'homme latinisé Adalgarius. — Cf. *Angerans* (n° 839).

894. Bertrange (Bertringen), en 1222, et peut-être dès 1130 *Bertranges*, a pour homonymes Bertring et Bettring, en 1594 *Bertringen* : de Bertarius, origine de *Bertier*, nom de baptême usité en Bourgogne jusqu'au xve siècle, mais qu'aujourd'hui l'on ne rencontre que comme nom de famille.

895. Bettange et Betting (Bettingen) : de Betto, -onis, forme hypocoristique et altérée de l'un des noms — Bertmundus, Bertoaldus, etc. — qui, comme Bertarius, ont pour premier terme l'adjectif *berct*, « brillant ». — Betto entre dans la composition d'un grand nombre de noms de lieu remontant à l'époque franque (cf. ci-après, n° 1010).

896. Boulange (Bollingen), du nom imparisyllabique noté Bolo au viiie siècle et Bollo en 802.

897. Boussange, en 1128 *Bolsenges* : de Bolzo, forme hypocoristique de l'un des noms d'homme ayant pour terme initial *bold* ou *bald* : Baldricus, Balduinus.

898. Éblange (Eblingen) : du nom Ebalo, -onis, dont les formes romanes sont *Eble* au cas sujet et *Eblon* au cas régime.

899. Elvange (Elwingen), en 1121 Ilbinga : cette forme ancienne permet de reconnaître pour racine du vocable le nom d'homme Hilbo, qu'on trouve dans des textes du viiie siècle, et qui peut être une forme hypocoristique du nom royal Chilpericus.

900. Elzange (Elsingen) et Elzing : de Elso ou Ilso.

901. Évrange (Ewringen), *Ebiringen* en 963 : du nom Ebero, que portait un personnage mentionné par Grégoire de Tours. Ebero dérive du mot *eber*, « sanglier ».

902. Fénétrange (Finstingen), dès 1070 *Filistenges* et en 1222 *Phylestanges* : du nom de femme Filista qu'on rencontre notamment dans les *Miracula sancti Apri*, écrits à la fin du ixe siècle.

903. Florange (Flörchingen), à la fin du ixe siècle Floringas, représente visiblement un adjectif formé sur le nom romain Florus : il y a lieu d'en rapprocher *Florincthun* (n° 767) et *Floringuezelle* (n° 810).

904. Gondrexange, dont l'*x* est la notation du son *ch* — fait assez commun en Lorraine — a pour racine le nom d'homme

Gundericus, qu'on reconnaît dans la première partie des noms de lieu *Gondrecourt*, *Gondreville* (n° 1139), *Contrexeville* (Vosges) = Gundericiaca villa, et *Gondrexon* (Meurthe-et-Moselle).

905. Guéblange (Geblingen) : les formes médiévales *Guebol-danges*, *Guebledanges*, *Guebeldanges*, permettent de reconnaître dans le premier terme de ce vocable le nom de femme Gibohildis qui figure dans le Polyptique d'Irminon ; cf. Guéblange[1] (anc. Meurthe), en 1225 *Gebeldingen*.

906. Guirlange (Girlingen), dès 1148 *Gerildanges*, dérive d'un autre nom de femme, également connu par le Polyptique d'Irminon : Gerhildis. La contraction remarquable dont résulte le nom moderne de cette localité s'explique peut-être par une forme intermédiaire telle que *Guirledange*, dont la dentale sera très normalement tombée.

907. Inglange (Inglingen), de Ingelo, -onis, forme hypocoristique de l'un des noms Ingelbertus, Ingelramnus, etc.

908. Knutange (Kneuttingen), de Knuto, nom qui fut porté en Danemark par six rois.

909. Lommerange (Lommeringen), dans le patois local *Leumerange*, du nom Leudomirus, qui fut celui d'un personnage honoré par l'Église dans deux villages du département de la Marne appelés *Saint-Lumier*.

910. Ottange (Oettingen), du nom si répandu Otto, variante d'Odo, que représentent, dans l'onomastique romane, *Eudes* et *Odon*.

911. Pévange (Pewingen) procède vraisemblablement du nom Pibo, qui fut porté au XIe siècle par un évêque de Toul.

912. Piblange (Pieblingen) dériverait d'un diminutif de Pibo, Pibilo.

913. Puttelange (Püttlingen), nom de deux communes dont l'une est appelée, en 1069 Putilinga, paraît formé sur Putilo, variante alamane du nom francique Budilo, qu'on trouve dans Frédégaire : peut-être atteste-t-il quelque infiltration alamane — explicable par le voisinage de l'Alsace — dans le territoire de la cité de Trèves.

914. Racrange (Rakringen), de Ratgarius.

1. Nom officiel sous le régime allemand : Gebling.

915. Rédange (Redingen), en 926 Radinga, de Rado, forme hypocoristique de Ratbodus, Ratbertus, Radulfus, etc.

916. Rurange (Rörchingen), *Rudrekange* en 1227, *Rurekanges* en 1299, de Rodericus.

917. Talange (Talingen), Tatolinga en 960, Tatelinga en 977, Tatilinga en 993, de Tadilo ou Tatilo, nom dont on connait une forme féminine : Tatila.

918. Volmerange (Volmeringen), dès le XIIe siècle *Wolmerenges*, de Volcmarus, nom fréquent dans la région messine, à l'époque féodale, sous la forme Folmarus.

-*OAR*

919. Telle était, peut-on supposer, la forme originelle d'un suffixe germanique latinisé au nominatif pluriel en -uarii, -oarii, dont il a été parlé déjà (n° 864). L'usage qu'en ont fait les Francs est attesté, non seulement par le nom des Hattuarii, mais encore par un certain nombre d'adjectifs ethniques qui ont eu cours au moyen âge, et qu'il paraît intéressant d'étudier ici.

920. Le nom du *Hainaut*, pagus Hainaus, apparait bien comme un nom formé à la mode germanique sur celui d'un cours d'eau, dans l'espèce la Haisne. Or, les habitants de ce pays ont été appelés au moyen âge les *Hainuires* — d'où le nom de famille Hennuyer — de même qu'on a des exemples du mot *Baiviers* pour désigner les Bavarois, Baioarii. Le suffixe qui nous occupe a donc revêtu, en français, la forme *-ier*.

921. Aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, les habitants de la Picardie étaient appelés *Pohiers* ou *Pouhiers* : Pouyer subsiste comme nom de famille.

922. Le terme Braierus désigne, dans Orderic Vital au XIIe siècle, et dans Guillaume le Breton au XIIIe, un habitant du pays de Bray, aujourd'hui partagé entre les départements de l'Oise et de la Seine-Inférieure.

923. Le nom Gohier s'appliquait originellement à un habitant du pays de Gouy-en-Gohelle (Pas-de-Calais) : Gohelle est l'altération du nom *Gohiere*, qui désignait ce pays au moyen-âge.

924. Les habitants d'Anglure (Marne) sont appelés Angluriers : ce fait autorise à supposer qu'à un moment donné le fond de la population de l'endroit était entièrement francique. A Fère-

Champenoise (Marne), les habitants du quartier haut et du quartier bas de la ville sont appelés respectivement lahoyers et labayers : on peut voir dans ces bizarres dénominations l'emploi inconscient d'un suffixe originairement germanique importé là par la famille franque — la *fara* — à laquelle Fère-Champenoise doit son nom (voir n° 875).

XLVIII

NOMS ROMANO-FRANCS : EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE [1]

925. Les noms de lieu romano-francs forment une catégorie à laquelle il convient de s'arrêter plus longuement qu'à celle qui précède. Sans compter qu'ils sont en bien plus grand nombre, tel d'entre eux est susceptible d'être considéré de points de vue différents, suivant que l'on s'attache à l'un ou l'autre des éléments qui le composent. L'étude qu'ils appellent est passablement complexe : avant de l'aborder, on croit utile de s'expliquer sur la méthode qui sera suivie.

1. Pour qualifier les noms de lieu qui contribuent à démontrer l'influence sur le monde gallo-romain de la pénétration franque, Auguste Longnon a employé parfois l'expression « gallo-francs » : elle ne convient, à vrai dire, qu'aux noms de lieu déjà cités incidemment (n°s 248 à 274) et aux adjectifs nominaux qui résultent les uns et les autres de la combinaison du suffixe celtique -acus avec des noms germaniques de personne ; il serait excessif de l'étendre à tous les vocables qui ont été étudiés dans les chapitres XLIX, à LII ; ces vocables, dans leur ensemble, appartiennent à un langage où l'élément gaulois n'avait laissé que de faibles traces, et qu'au IXe siècle on appellera lingua romana : voilà pourquoi nous préférons les qualifier de « romano-francs ».

Nous ne pouvions, en ce qui concerne ces noms de lieu, résumer l'enseignement du maître en le suivant, comme ailleurs, pas à pas. Il était indispensable de reconstituer dans ce livre, en vue d'une consultation commode, telles énumérations dont A. Longnon, pour en épargner la monotonie à ses auditeurs, dispersait quelque peu les éléments, anticipant ici, et là revenant en arrière. C'est ainsi qu'au Collège de France (cours professé en 1890-91) comme à l'École des Hautes Études, il s'y reprenait à deux fois — à propos des noms formés sur cortis, et puis avant d'en finir avec les noms de lieu de l'époque franque — pour énoncer les notions d'onomastique germanique qu'il nous a paru convenable de grouper dans un chapitre spécial — le chapitre LII — contre-partie des trois précédents, ceux-ci comme celui-là traitant de la même catégorie de vocables. En un mot, nous avons voulu réaliser une division du sujet qui n'était que virtuelle ; et c'est pour l'indiquer que nous intercalons ici le présent « exposé préliminaire », qu'on chercherait en vain dans le manuscrit du cours du Collège de France, et dans les notes, prises à l'École des Hautes Études par des auditeurs d'Auguste Longnon, qui nous ont été communiquées.

Ces vocables répondent au type qu'on peut ainsi caractériser : un nom commun, latin ou bas-latin, élément principal, à côté duquel un nom propre de personne, d'origine germanique, joue le rôle de déterminatif. Voilà la règle générale, mais elle souffre des exceptions, car il est des noms de lieu dans lesquels l'élément germanique n'apparaît pas aussi nettement, et que pourtant on aurait tort d'exclure de la catégorie des noms de lieu romano-francs. Tantôt le nom d'homme n'est pas germanique. Tantôt le déterminatif est autre chose qu'un nom de personne, autre chose même qu'un substantif. Tantôt enfin, rarement d'ailleurs, le déterminatif fait totalement défaut, et l'on est en présence d'un mot isolé. Ce mot — comme souvent celui qui l'accompagne dans les deux autres éventualités — appartient à la langue des Gallo-Romains ; mais l'acception dans laquelle il est pris, l'usage auquel il est employé, étaient propres aux Francs, et c'est bien là ce qu'il faut retenir.

Parmi les mots qui, dans la composition des noms de lieu romano-francs, constituent l'élément principal, cortis est celui qu'il convient d'étudier le premier et avec le plus de détail (n°s 926 à 948) : il fut de tous, sans conteste, le plus usité ; et, à défaut de la liste, trop longue, des vocables dans lesquels on le reconnaît, un choix raisonné de ceux-ci sera l'occasion de remarques qui seront formulées une fois pour toutes, et qu'on se contentera de rappeler brièvement, lorsqu'à propos de noms de lieu formés sur d'autres mots que cortis, on aurait sujet de les répéter.

De ces derniers, deux parts seront faites : d'un côté (n°s 949 à 971) les mots qui s'appliquent, comme cortis, à des lieux habités ; de l'autre (n°s 972 à 983) ceux dont l'emploi est l'effet d'une métonymie, car chacun d'eux désigne, proprement, non pas un lieu habité, mais le site qui l'avoisine.

Après l'élément principal, le déterminatif. Encore un coup, il s'agit en principe, et de fait la plupart du temps, d'un nom de personne. Or, l'onomastique germanique offre un certain nombre de désinences dont il est intéressant de considérer l'évolution au point de vue de la formation des noms de lieu : c'est là une étude particulière (n°s 984 à 1150) qu'on n'aura garde de négliger.

XLIX

CORTIS

926. Le mot cortis est ancien dans la langue latine : il est employé, au cours du siècle qui précéda l'ère chrétienne, par le grammairien Varron, sous la forme cohors, au génitif cohortis, et il désignait la cour intérieure d'un établissement rural, la cour entourée par les étables et les autres bâtiments. C'est là le sens primitif, originel, de ce mot, celui qu'on retrouve au premier siècle de notre ère, chez l'agronome Columelle ; le sens de « troupe entourée, palissadée » — d'où le terme militaire « cohorte » — est l'effet d'une métonymie.

Le sens primitif a subsisté, et il a donné en français, par exemple, le mot *cour* ; toutefois, dans le langage des campagnes le mot cohors, réduit à cors, et employé, même au nominatif, sous la forme cortis, originairement génitive, ne désignait plus simplement la cour de la ferme, siège du domaine rural. C'est grâce à ce que la partie a été prise pour le tout que le mot cortis est devenu, non seulement un synonyme de villa, c'est-à-dire d' « exploitation rurale », mais aussi un véritable équivalent de notre mot « domaine », et l'on voit, dans la *Vita sancti Placidi*, qui, en son premier état, date du vi^e^ siècle, un personnage possédant en Sicile « plusieurs cortes très riches et de bon produit, contenant bois, eaux et cours d'eau, moulins, pêcheries, chacune cultivée par quelques centaines d'esclaves ». A cette époque, fundus, praedium, ager, villa, cortis, étaient des termes complètement synonymes, et c'est au sens de « domaine rural » que cortis figure en de nombreux noms de lieu composés de l'époque mérovingienne.

Là ne s'arrêtent pas les évolutions de cortis ou de *court*, forme romane de ce mot. Comme il désignait tout domaine rural, et par conséquent la résidence rurale du roi et des seigneurs, on

appela du nom de *court* le siège de la justice du roi ou des seigneurs, le lieu où le roi ou les seigneurs rendaient la justice, puis, enfin, toute assemblée chargée de rendre la justice. C'est lorsque « cour » commença à devenir synonyme de « siège de justice » qu'une confusion facilement explicable se produisit dans l'esprit des gens instruits, touchant la forme latine de ce mot : c'est par suite de cette confusion qu'on écrivit plus d'une fois curia au lieu de curtis ou cortis dans des noms de lieu composés qui datent de l'époque mérovingienne. Mais le mot curia qui, en latin, désigna d'abord le lieu où le Sénat s'assemblait, et par suite le lieu de réunion, la salle de séance, d'une assemblée quelconque, n'a rien à voir dans l'étymologie du mot français « cour », quelle que soit son acception — mot qui devrait s'écrire régulièrement *court*, la perte du *t* final étant due à l'influence du latin curia — ni dans celle des noms de lieu qui présentent ce mot.

Le mot *court*, au sens de « domaine rural », paraît avoir été généralement préféré au mot villa par la plupart des nations germaniques qui envahirent les provinces occidentales de l'Empire romain. On le trouve, sous les formes cortis et curtis, dans les lois de plusieurs des nations barbares : Wisigoths, Bourguignons, Francs Saliens, Lombards et Bavarois ; mais aucune nation ne l'affectionna au même degré que les Francs.

927. On rencontre des noms de lieu formés à l'aide de cortis dans la Bourgogne, la Franche-Comté, et les parties de la Suisse qui avoisinent le Jura, mais surtout dans les pays où s'établirent les hommes de race franque : Lorraine, Champagne, Artois, Picardie, Ile-de-France ; ils sont plus clairsemés dans l'Orléanais, le Chartrain, le Vendômois, le Maine, la Normandie, l'Anjou, la Touraine ; au delà de la Loire on n'en voit qu'entre ce fleuve et la Sauldre ; encore cette bande de terre dépendait-elle de l'Orléanais. Parmi ces derniers pays, c'est le Maine qui en offre le plus grand nombre : le fait ne semblera pas surprenant, si l'on se rappelle qu'au temps de Clovis, le Mans était le chef-lieu d'un petit État franc où régnait Rignomir. D'ailleurs, on a pu, par des fouilles, constater l'existence dans le Maine d'un ilot de population germanique ; et d'une manière générale, la limite de la colonisation germanique en Gaule, telle que l'étude des noms de lieu permet de la tracer, diffère peu de celle qui résulte de la carte des cimetières mérovingiens dressée vers

1877, pour la Commission de topographie des Gaules, par le Dr Hamy[1] : elle est seulement un peu plus précise.

928. En deçà de cette limite le mot cortis tenait trop de place dans le langage courant pour apparaître dans la toponomastique autrement qu'en composition. Il faut s'éloigner, parfois beaucoup, de la région soumise à l'influence franque pour découvrir, très rares et très disséminés, des noms de lieu représentant ce mot employé seul : **Cours** (Lot, Nièvre, Rhône, Deux-Sèvres), **Cours**-*de-Pile* (Dordogne), **Cours**-*les-Bains* (Gironde), **Cours**-*les-Barres* (Cher), ainsi que **Cour**-*sur-Loire* (Loir-et-Cher). Chacune de ces localités doit vraisemblablement son origine à un domaine rural dont le propriétaire, de race franque, avait importé le mot cortis, l'empruntant à la langue adoptée dans la contrée d'où il venait.

929. Le domaine rural désigné à l'époque mérovingienne par ce mot constituait le plus souvent, en raison des habitations des tenanciers et de leurs familles, un véritable village. Voilà pourquoi, dans les parties de la Suisse qui sont situées à la limite des langues, et où certaines localités ont à la fois un nom français et un nom allemand, on voit le mot *cour*, terme initial du premier, traduit dans le second par *dorf* : **Courcelon** = **Sollendorf** ; — **Courchapoix** = **Gebstorf** ; — **Courgenay** = **Jennsdorf** ; — **Courrendlin** = **Rennendorf** ; — **Courroux**, de Cortis Rodoldi = **Lüttelsdorf**, pour *Rutolsdorf* ; — **Corban**, pour *Courbaon*, de Cortis Battonis = **Battendorf** ; ces localités appartiennent au canton de Berne.

930. On remarquera par ces exemples que dans le nom allemand, à la différence de ce qui se produit dans le nom français, le terme principal est rejeté à la fin, la première place étant tenue par le déterminatif : c'est la l'application d'une règle qui, dans la toponymie germanique, ne souffre pas d'exceptions. Au contraire, dans les noms romans, ainsi qu'on va l'observer, le déterminatif occupe tantôt la première place, tantôt la dernière.

1. Ainsi que l'a signalé M. Salomon Reinach (*Revue archéologique*, 1915, II, 219, et *Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, I, 189) les cartes dressées pour la Commission de topographie des Gaules, et notamment celle de la « Gaule mérovingienne », sont actuellement déposés dans un cabinet du musée de Saint-Germain.

Henri d'Arbois de Jubainville émettait à ce propos l'opinion que la disposition qui donne la seconde place au déterminatif est plus moderne que celle où le déterminatif figure en tête : que, par exemple, le nom *Bougival*, Baudegisili vallis, appartient à l'époque mérovingienne, tandis que *Vaugirard*, Vallis Girardi, date seulement du XIIIe siècle; que Nova Villa, *Neuville*, est plus ancien que Villa nova, *Villeneuve*, qui serait une forme contemporaine du nom de Vaugirard. On peut étayer cette théorie de faits qui semblent probants; mais pour peu qu'on aille au fond des choses, on s'aperçoit combien elle est décevante, et l'on est forcé de reconnaître que les deux constructions, les deux dispositions, existent dès l'époque franque. Et l'on est amené à constater, dans les noms romans de la période mérovingienne, deux courants différents : le courant germanique, où l'ordre des mots, réglé sans appel, donne toujours la première place au déterminatif; et le courant romain, qui laisse d'abord une certaine liberté d'action, mais qui, après plusieurs siècles, arrive à rejeter le déterminatif à la fin du mot, conformément à l'usage qui a prévalu dans la langue française. Dans les noms de lieu formés à l'aide du bas-latin cortis, et qui semblent caractéristiques de la colonisation franque, le courant germanique l'emporte de beaucoup.

931. Sauf de rares exceptions qui seront signalées plus loin (n[os] 943 à 948), le mot cortis est combiné avec un nom propre d'origine germanique qui rappelle l'un des premiers possesseurs de la cortis. Parfois ce nom paraît aussi dans l'appellation de telle ou telle dépendance de la cortis. C'est ce qu'on observe à **Courbetaux** (Marne); le nom primitif de ce village, Cortis Bertoaldi, a pour second élément un nom d'homme qu'au VII[e] siècle la chronique de Frédégaire appliquait à un maire du palais au royaume de Bourgogne, et qui, après avoir été usité au moyen âge comme nom de baptême, subsiste aujourd'hui comme nom de famille sous les formes *Bertaud*, *Bertaux*, et, vers le Jura, *Berthod* et *Berthoud*. Or, ce nom figure à Courbetaux — on devrait dire *Courbertaux*, mais par un phénomène de dissimilation assez commun, la seconde *r* a disparu — non seulement dans l'appellation de la commune, mais dans celles d'un ruisseau et d'un bois de son territoire, le *Ru-Bartaud* et le *Bois-Bertaud*.

932. Le mot bas-latin cortis se présente aujourd'hui sous une forme unique, et correcte, *court*, lorsqu'il est employé — c'est le cas de beaucoup le plus fréquent — comme élément final : *Gondrecourt*, *Raucourt*, *Vaudoncourt* : à cette place rien ne le comprime, et il reste toujours lui-même. En revanche, s'il figure en tête d'un nom de lieu de deux ou trois syllabes, sa forme romane est susceptible d'altérations plus ou moins importantes.

933. Elle n'échappe à ces altérations qu'à la condition d'être suivie d'un son voyelle : **Courtabœuf** (Seine-et-Oise) = C. Acbodi ; — **Courtabon** (Indre-et-Loire) = C. Abbonis ; — **Courtagnon** (Marne) = C. Haganonis ; — **Courtangis** (Sarthe) = C. Ansegisi ; — **Courtenot** (Aube) = C. Arnulfi ; — **Courtoin** (Yonne) = C. Audoeni ; — **Courtomer** (Seine-et-Marne) = C. Audomari, vraisemblablement.

934. Le *t* final subsiste aussi dans les noms de lieu du département de l'Ain, les plus méridionaux de ceux formés sur cortis, dans lesquels ce mot est devenu *curt* : **Curtablanc**, **Curtafond**, **Curtafray** = C. Acfredi, **Curtalin**.

935. Devant une consonne, cortis devient le plus ordinairement *cour* : **Courbouvin** (Aisne) = C. Bovane ; — **Courbouzon** (Loir-et-Cher) = C. Bosonis ; — **Courcerault** (Orne) = C. Geroldi ; — **Courgivaux** (Marne) = C. Giboaldi ; — **Courtoulin** (Sarthe) = C. Dodoleni.

936. Parfois cependant l'*o* latin s'est maintenu en français sans prendre le son *ou* : **Corcundray** (Doubs) = C. Gundradi ; — **Corfélix** (Marne) = C. Felicis ; — **Corgebin** (Haute-Marne) = C. Gibuini ; — **Corgengoux** (Côte-d'Or) = C. Gangulfi ; — **Corgoloin** (Côte-d'Or) = C. Godoleni ; — **Cormolain** (Calvados) = C. Modoleni ; — **Cornantier** (Marne) = C. Nantharii ; — **Corquelin** (Aube) = C. Roccoleni ; — **Corribert** (Marne) = C. Rigoberti ; — **Corricard** (Eure) = C. Richardi ; — **Corrobert** (Marne) = C. Rotberti ; — **Cortambert** (Saône-et-Loire) = C. Ansberti, etc.

937. On peut citer quelques exemples de *cor* pour cortis initial, ayant perdu l'*r* par suite de circonstances diverses, mais non toujours appréciables ; dans ce cas, la forme vulgaire du nom de lieu est assez altérée pour qu'en l'absence de textes anciens on hésite à se prononcer sur son origine : **Cocloix** (Aube) et **Coclois** (Saône-et-Loire) = C. Claudia ; — **Corabœuf** (Côte-d'Or) =

C. Ratbodi ; — **Cosdon** (Aube), prononcé *Côdon*, en 1328 *Coaudon* = C. Oddonis ; — **Coizard** (Marne), en 1164 *Coheirart* et en 1375 *Coirart* = C. Hairhardi ; — **Colléard** (Marne) = C. Liethardi ; — **Colligis** (Aisne) = C. Lietgisi ; — **Colonard** (Orne) = C. Leonardi ; — **Commarin** (Côte-d'Or) = C. Mariani.

938. Cette chute de l'*r* s'est produite aussi alors que l'*o* de cortis était devenu *ou* : **Coubert** (Seine-et-Marne), au XIIIe siècle *Corbeard* ; — **Coubertin** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) = C. Bertane ; — **Coulandon** (Allier[1]) = C. Landonis ; — **Coulevon** (Haute-Saône) = C. Levonis ; — **Coulimer** et **Coulmer** (Orne) = C. Lietmari ; — **Coupvray** (Seine-et-Marne) = C. Protasii ; — **Coutarnoux** (Yonne) = C. Arnulfi ; — **Coutevroult** (Seine-et-Marne) = C. Eberulfi.

939. La syllabe initiale procédant de cortis, et altérée par la chute de l'*r*, s'est parfois nasalisée, la nasale étant une *n* ou, devant une labiale, une *m* : **Combertault** (Côte-d'Or) = C. Bertoaldi ; cf. *Courbetaux* (n° 931) ; — **Comblanchien** (Côte-d'Or) = C. Blancane ; — **Compertrix** (Marne) = C. Bertrici ; — **Concevreux** (Aisne) = C. superior ; — **Confavreux** (Aisne) = C. fabrorum ; — **Confrançon** (Ain) = C. Francionis.

940. Si le mot cortis, employé seul, n'a pu constituer un nom de lieu dans les régions situées en deçà de la Loire, il n'en est pas de même de son dérivé corticella, formé à l'aide d'un suffixe diminutif fort usité en latin vulgaire, et qu'on trouve en français, par exemple dans les mots masculins *lionceau*, *monceau*, *ponceau*, et dans le mot féminin *nacelle*.

Corticella, c'est-à-dire « le petit domaine », est l'origine des noms de lieu suivants : **Corcelle** (Ain, Doubs, Saône-et-Loire), **Corcelles** (Ain, Côte-d'Or, Jura, Nièvre, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire), **Courcelle** (Doubs, Loiret, Nièvre, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Vienne), **la Courcelle** (Charente, Cher, Creuse, Haute-Vienne, Yonne), **Courcelles** (Aisne, Aube, Cha-

1. Ce département se trouvant complètement en dehors de la région décrite plus haut (n° 927), nous proposons d'étendre à *Coulandon* l'hypothèse formulée (n° 928) au sujet de l'origine des localités dont le nom représente cortis employé seul.

rente-Inférieure, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Oise, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vosges, Yonne). — On n'a pas lieu, semble-t-il, de distinguer, parmi ces noms, ceux qui se terminent par une *s* : ainsi sont écrits aujourd'hui beaucoup de noms de lieu dont la forme primitive présentait une finale muette, sans apparence de pluriel.

941. Il est à remarquer que, dans l'énumération qui précède, les noms dont la première syllabe affecte la forme *cor* appartiennent à la région bourguignonne.

942. *Corcelle*, *Courcelle* et leur variante picarde *Courchelle*, — qu'on rencontre parfois dans les textes — bien que résultant de la combinaison de cortis avec une désinence diminutive, n'ont pas laissé de former à leur tour des diminutifs, d'ailleurs plus modernes : **Corcelette** (Ain), **Corcelotte** (Doubs), **Courcelette** (Somme), **Courcelotte** (Côte-d'Or), **Courchelettes** (Nord) ; autrement dit « le petit Corcelles » ou « le petit Courcelles ».

Dans les noms de lieu formés sur cortis, le déterminatif est d'ordinaire un nom de personne germanique ; mais il n'en est pas toujours ainsi, quelques-uns des exemples qui viennent d'être cités l'attestent. La règle générale a des exceptions, qui vont être examinées.

943. Tantôt cortis est combiné avec un adjectif.

Cortis dominica, « le domaine seigneurial » : **Courdemanche** (Eure, Orne, Sarthe), **Courdemange** (Marne), **Courdimanche** (Seine-et-Oise), **Courtemanche** (Somme). — Avec villa, qui est, on le verra plus loin (nº 950), un synonyme de cortis, le même adjectif a produit **Villedomange** (Marne), **Villedemanche** (Puy-de-Dôme), **Demangevelle** (Haute-Saône) et **Dimancheville** (Eure-et-Loir, Loiret).

Cortis superior, « le domaine d'en haut » : **Concevreux**, (cf. nº 939), en 1244 *Corcevreus*. — L'adjectif se comporte sensiblement de même dans **Montseveroux** (Isère), qui répond à Mons superior, tandis que **Monsteroux**, nom d'une localité toute voisine, représente Mons subterior.

Cortis jusana, « le domaine d'en bas » : **Courgerennes** (Aube), au XIIe siècle *Curtjusaine*, dont l'équivalent **Juzenne**-

court (Haute-Marne), offre la disposition inverse des termes. — La racine de l'adjectif bas-latin qui est ici mis en cause est celle que reproduit notre vieil adverbe *jus*, « en bas » ; peut-être cet adjectif entre-t-il dans la composition du nom de Juzanvigny (Aube), en 1145 *Jusenvisneir*.

Romana cortis, « le domaine romain » : Romainecourt (Aube).

944. Tantôt le déterminatif de cortis est un nom commun désignant le possesseur du domaine.

Abbatis cortis : Abbecourt (Aisne, Oise). La dignité abbatiale tient lieu de la personnalité du possesseur (cf. ci-dessus, n° 738 : Abbatinga) ; le nom semi-germanique Abbatis *Ham* était porté au IXe siècle par une possession de l'abbaye de Saint-Riquier, qui paraît avoir donné naissance au village d'Authie (Somme). — Cf. Abbeville (Seine-et-Oise, Somme), Abbéville (Meurthe-et-Moselle) ; — Abbatis villare a donné Abbevillers (Doubs).

Cortis monasterioli, « le domaine du petit monastère », aujourd'hui Cormontreuil (Marne), appartenait, au IXe siècle, à la fameuse abbaye de Saint-Remy de Reims ; celle-ci, sans doute, la tenait d'un monastère moins important qui lui avait été soumis.

945. Ailleurs cortis est combiné avec un nom propre collectif, ou pour mieux dire avec un nom de population.

Auménancourt-*le-Grand* et Auménancourt-*le-Petit* (Marne) = Alamannorum cortis, « le domaine des Alamans » (cf. n° 528).

Confrecourt (Aisne) = Cortis Francorum ; il va sans dire que cortis n'est aucunement représenté par la dernière syllabe du nom, comme pourrait le faire croire le *t* qui la termine à tort. — On peut rapprocher de ce nom la plupart de ceux, énumérés plus haut (n° 536), qui rappellent le souvenir des colons francs de la Gaule romaine.

946. Le nom de Confavreux (Aisne), déjà cité (n° 939), offre un exemple de composition un peu différente, et semble indiquer que le village était occupé par une population industrielle.

947. Voici maintenant une série de vocables qui rentrent, à la vérité, parmi ceux dans lesquels cortis est accompagné d'un nom de personne ; ils n'en constituent pas moins une exception à la règle générale, car ici les noms de personne appartiennent à l'onomastique romaine.

C. Claudia : voir ci-dessus n° 937.

C. Felicis : voir n° 936.

C. Genesii : **Courgenay** (Calvados, Yonne, et canton de Berne), **Courjeonnet** (Marne).

C. Palladii : **Courpalay** (Seine-et-Marne).

C. Protasii : voir n° 938.

Cyrici c. : **Circourt** (Meurthe-et-Moselle, Vosges).

Jovini c. : **Juvaincourt** (Vosges), **Juvincourt** (Aisne).

Martini c. : **Martincourt** (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Oise).

Mauri c. : **Maucourt** (Meuse, Oise, Somme), **Maurcourt** (Seine-et-Oise). **Morcourt** (Aisne, Oise, Somme). — *Maucourt* était le nom du village sur l'emplacement duquel fut édifiée la ville de Vitry-le-François.

Petri c. : **Pierrecourt** (Haute-Saône, Saône-et-Loire).

Remigii c. : **Remicourt** (Aisne). — *Remicourt* (Marne) était à l'origine *Ramicort*.

Romani c. : **Romaincourt** (Seine).

Sulpitii c., ou mieux Suplitii c. : **Souplicourt** (Somme).

948. Une dernière série d'exceptions à la règle générale, beaucoup plus importante que celles qui précèdent, se compose de vocables dont le déterminatif est, non pas un nom propre de personne, mais un adjectif formé à l'aide du suffixe -acus ou -iacus sur un nom propre de personne, soit germanique, soit romain ; la persistance en Gaule, à l'époque franque, de l'usage de ce suffixe a été précédemment signalée (nos 247-274) [1].

Abriniaca c. : **Évergnicourt** (Aisne).

Aculiaca c. : **Aguilcourt** (Aisne).

1. Les chartes de l'abbaye de Gorze fournissent de curieux exemples de l'usage de ces adjectifs nominaux. Pour n'en citer qu'un, on peut, de ce passage : in Dodenega fine, vel in ipsa villa que vocatur Dodona curtem, inférer que, le village actuel (villa) de Doncourt-aux-Templiers (Meuse) étant appelé Dodonis cortis, on appliquait à son territoire (finis) un adjectif en -iacus (par altération -egus) formé sur le nom d'homme Dodo. L'un de nous ayant cherché (*Mettensia*, III, 45 et 84) à tirer parti de ce fait, croit devoir attester ici qu'il avait entendu Auguste Longnon l'énoncer dans son enseignement. — Les énumérations qu'on trouve aux pages x et xi du *Dictionnaire topographique de la Marne* comprennent un certain nombre de vocables dans lesquels on voit un adjectif nominal en -acus suivi, non plus de cortis, mais de villa (**Bétheniville**

Albericiaca c. : Auberchicourt (Nord).
Aldiniaca c. : Audignicourt (Aisne).
Anguliaca c. : Anguilcourt (Aisne).
Aniaca c. : Agnicourt (Aisne, Oise, Somme).
Baldiniaca c. : Baudignécourt (Meuse).
Bertiniaca c. : Berthenicourt (Aisne).
Bettiniaca c. : Bétignicourt (Aube). — Cf. Bétheniville (Marne).
Bertmariaca c. : Berméricourt (Marne).
Gerniaca c. : Gernicourt (Aisne).
Gudiniaca c. : Guignicourt (Aisne, Ardennes).
Limosiaca c. : Melzicourt (Marne), originellement *Lemesicourt*.
Mutiaca c. : Muscourt (Aisne).
Ponciniaca c. : Pontséricourt (Aisne).
Porcariaca c. : Pixerécourt (Meurthe-et-Moselle).
Ratbertiaca c. : Rapsécourt (Marne).

Dans la plupart des noms de lieu qu'on vient de rencontrer, en dehors du dernier groupe, le nom commun cortis est suivi de son déterminatif. La disposition inverse est, il ne faut pas le perdre de vue, de beaucoup plus fréquente (cf. n° 930) ; mais ce mot étant alors aisément reconnaissable (cf. n° 932), l'intérêt qu'offrent les vocables réside dans l'étude des altérations subies par les noms de personne qu'ils présentent comme termes initiaux. Comme il n'importe guère pour cette étude que le terme final soit cortis ou un autre nom commun, elle fera l'objet d'un chapitre spécial (n°s 984 à 1150), renfermant le complément indispensable des notions énoncées dans celui-ci sur les noms de lieu formés à l'aide du mot cortis.

ou de mons (Haussignémont) ; et des noms de lieu analogues se trouvent dans les départements voisins : Butgnéville (Meuse) ; cf. *Vettensia*, III, 48-49 ; — Buthegnémont (Meurthe-et-Moselle) ; — Contrexéville (Vosges) : cf. ci-dessus, n° 904.

L

NOMS COMMUNS DE LIEUX HABITÉS

D'autres noms communs que cortis ont été affectés au même usage dans la toponomastique de notre pays. Mais en examinant — dans ce chapitre et le suivant — les noms de lieu qui résultent de là, on ne perdra pas de vue que tels d'entre eux peuvent n'avoir été formés que pendant la période féodale : les noms de personne qui, dans ces vocables, jouent le rôle de déterminatifs, ont continué d'être usités bien après l'époque franque, parfois même jusqu'à nos jours ; et de même les noms communs en question ont généralement subsisté dans le langage courant.

949. Le mot villa, qui désignait, dans le latin classique, une maison de campagne, prit, à la basse époque, ce sens de « domaine rural » que les populations d'origine franque allaient exprimer plus volontiers par le mot cortis. Et par une évolution toute pareille à celle indiquée plus haut (n° 929) à propos de ce dernier, on voit au moyen âge, et jusqu'au XVe siècle, le mot *ville* employé dans le sens de « village ». On peut donc affirmer la synonymie de cortis et de villa. Mais le premier de ces mots, pris dans l'acception dont il s'agit, tomba en désuétude de bonne heure, peut-être au Xe siècle, tandis que le second ayant subsisté, certaines localités dont le nom renferme le mot *ville* sont de date relativement moderne. D'autre part, le mot villa ayant formé des noms de lieu, dès le haut moyen-âge, dans les diverses régions de la France, on ne saurait tirer de ces noms les renseignements précieux que fournissent, touchant la distribution des races sur notre sol, les noms de lieu dans la forme primitive desquels entre le mot cortis.

Le mot villa revêt, dans les noms de lieu français, les formes *ville*, *velle*, *vialle* et *vielle*.

950. La forme *ville*, qui est la plus fréquente, est quelquefois notée à tort *vil*, lorsqu'elle est employée comme membre initial. Vilbert (Seine-et-Marne) est synonyme de *Coubert* (n° 938), et

Viltain (Oise), de V. Adtane, est une variante de **Villetain** (Seine-et-Oise). — **Vildé** (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Vendée), représentent le thème étymologique V. Dei : les localités appelées *Villedieu* sont souvent d'anciens domaines ayant appartenu à l'ordre de Malte.

951. La forme *velle* semble particulière aux pays romans qui, à l'époque franque, ont subi, durant un temps plus ou moins prolongé, l'influence du langage germanique : les noms en *-velle* apparaissent par groupes vers la limite commune des anciennes provinces de Lorraine, de Champagne et de Franche-Comté, vers la source de la Saône : **Demangevelle** (Haute-Saône) = Dominica v. ; — **Franchevelle** (Haute-Saône) = Franca v. ; — **Jonvelle** (Haute-Saône) ; — **Longevelle** (Doubs, Haute-Saône) = Longa v. ; — **Martinvelle** (Vosges) = Martini v. ; — **Neuvelle** (Côte-d'Or, Haute-Marne, Haute-Saône) = Nova v. ; cf. **la Neuvelle** (Haute-Marne, Haute-Saône) ; — **Velle** (Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle). — Les noms de lieu dont *velle* est le premier terme sont fréquents dans la Franche-Comté septentrionale. — Il convient d'ajouter que le terme initial ou final *ville* des noms de lieu de Lorraine est prononcé *velle* par les populations locales d'entre Metz et Verdun.

952. *Vialle*, résultant de la diphtongaison de l'*i* tonique de villa, se rencontre dans le Forez, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, le Rouergue et dans quelques parties du Languedoc : **Vialle** ou **la Vialle** (Creuse, Gard, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), **les Vialles** (Puy-de-Dôme) ; — **Nauvialle** ou **Nauviale** (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Tarn-et-Garonne) = Nova villa.

953. *Vielle*, autre exemple de diphtongaison, appartient aux départements du sud-ouest, c'est-à-dire aux contrées gasconnes : **Vielle** (Landes, Hautes-Pyrénées[1]) ; — **Viellenave** (Basses-Pyrénées) = V. nova ; — **Vielleségure** (Basses-Pyrénées) = V. secura ; — **Catonvielle** (Gers) ; — **Franquevielle** (Gers) = Franca v. ; — **Goudourvielle** (Gers) = Gothorum v. (cf. n° 537).

954. Le mot villaris ou villare, formé sur villa au moyen

1. Et sa variante **Bielle** (Basses-Pyrénées), conforme à la prononciation vulgaire du gascon.

Le suffixe -aris, variante de -alis, a dû servir d'abord comme adjectif à qualifier les dépendances d'un domaine rural : terrae villares, lit-on dans une charte du VIIe siècle ; mais on le voit pris substantivement dans divers textes de l'époque franque, parmi lesquels il faut citer ce passage d'un diplôme de Louis le Pieux donné en 834 en faveur de l'église de Girone : villa quae est in pago Bisuldunense et vocatur Bascara, cum suis villaribus et suo termino, necnon et Arcas, et villare vocantem Spadulias, et alium villare quod est infra memoratarum villarum terminos ; on le voit, tandis que villa correspond à ce que nous appelons aujourd'hui la commune ou la paroisse, villaris ou villare désignait l'équivalent de nos hameaux, de nos écarts modernes.

955. Dans le nord de la France, le mot dont il s'agit a revêtu les deux formes vulgaires **villers** et **villiers**. La première a pour variantes **viller** [1] — par l'absence de l's finale, d'ailleurs abusive — et plus rarement **Villez** (Seine-et-Oise) [2]. La seconde s'explique par l'*i* de villaris ; c'est ainsi qu'on a vu (n° 880) le mot germanique *lar* prendre la forme *ler* dans le nom de *Roulers*, tandis que la dernière syllabe du nom de *Longlier* procéderait de la variante *lari*.

956. Dans la partie méridionale de la France, villare devait donner **villar**, et cette forme s'y trouve, en effet, ainsi que ses variantes purement graphiques **villard**, **villards**, **villars**. Il serait trop long d'énumérer les départements dans lesquels elle paraît ; on observera seulement qu'elle s'étend jusque dans certains pays de langue d'oïl, la Franche-Comté, par exemple, et même dans les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

957. En Auvergne et dans les régions voisines, où le latin

1. L'emploi de *villers* préférablement à *viller* est parfois — nous croyons devoir le faire observer — imputable à des circonstances toutes modernes. La nomenclature communale du département de Meurthe-et-Moselle offre des exemples des deux formes : or, les localités dont le nom se termine en *-villers* — par exemple **Bonvillers** — appartenaient, avant 1871, au département de la Moselle, tandis que les communes au nom en *-viller* — par exemple **Gerbéviller** — faisaient partie de celui de la Meurthe.

2. Peut-être convient-il d'ajouter qu'on trouve la forme *villé* dans l'appellation française de certaines localités situées en pays de langue allemande, comme **Ribeauvillé** (Haut-Rhin), en allemand *Rappoltsweiler*.

villa est devenu *vialle*, on trouve les noms de lieu Vialard ou le Vialard (Cantal, Corrèze, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), au lieu de *Villar* ou *le Villar*. — La forme Viala ou le Viala, caractérisée par l'assourdissement de l'*r* final, appartient aux départements de l'Aveyron, du Cantal, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn. En Gascogne on a la variante Viella (Gers, Hautes-Pyrénées).

958. On voit, par le diplôme de 834, qu'au IXe siècle, en Catalogne, villare appartenait au langage courant. Il en fut de même, longtemps encore après, de ses formes vulgaires dans nos provinces méridionales, témoin l'article, singulier ou pluriel, dont les noms Villar, Villard, Villars, Vialard et Viala sont souvent précédés. Par contre, aucune des nombreuses localités qui s'appellent Villers ou Villiers n'a son nom ainsi précédé de l'article : on a lieu de conclure de là que l'emploi de villare comme nom commun tomba en désuétude de très bonne heure — peut-être antérieurement à l'époque carolingienne — dans le nord de la France, et de faire remonter assez haut l'origine, tant de ces localités que de celles dont le nom présente *villers* ou *villiers* comme terme initial ou final.

959. Le mot villare a été adopté par les Alamans, l'une des nations germaniques qui, par raison de voisinage, ont été le plus directement en contact avec les populations romaines ; aussi le trouve-t-on comme second terme final d'un grand nombre de noms de lieu dans les pays occupés à l'époque franque par la nation alamanne. Ses formes vulgaires les plus fréquentes sont aujourd'hui -willer, -weiler, -weier, -wihr en Alsace, et même -wil ou -weil, dans la Suisse allemande.

960. La combinaison de villare avec un suffixe signalé plus haut (n° 940) a produit le diminutif villarecellum, qu'on trouve employé comme nom commun dans une charte de 878, et qui est l'origine des noms Villarceaux (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) et Villacerf (Aube), au XIIIe siècle *Villarcel*.

961. A l'époque franque, le mot mansus, qu'on ne trouve dans aucun document antérieur, désignait une sorte de petite ferme ou d'habitation rurale à laquelle était attachée, à perpétuité, une quantité de terre déterminée et, en principe, invariable.

Quoique ce nom se rapporte d'ordinaire à la seule habitation, comme on le voit très nettement dans plusieurs passages du Polyptique d'Irminon, il désignait aussi quelquefois, outre l'habitation, les terres qui en dépendaient ; et même, dans certains cas, c'est aux terres qu'on paraît l'appliquer principalement. Ce mot, d'un emploi encore très fréquent à l'époque carolingienne, a pris, dans les parlers vulgaires de notre pays, deux formes bien différentes, qui participent du caractère de chacune des deux langues romanes entre lesquelles la France se partage.

962. Dans la langue d'oïl, mansus, réduit à masus, par cette chute de l'*n* suivie d'une *s* dont on connaît tant d'exemples — *île* = insula ; *métier* = ministerium ; *maison* = mansionem ; *mesure* = mensura ; *mois* = mensis ; *époux* = sponsus — est devenu *més*, écrit plus tard, et notamment au XIVe siècle, *meix* dans les contrées du nord-est.

963. Dans la langue d'oc, réduit de même, il est devenu *mas*, mot encore employé à Arles, dans le Languedoc, en Dauphiné, en Forez et en Cerdagne, au sens de « maison de campagne », de « tènement », de « ferme », de « métairie », et dans une acception quelque peu différente dans plusieurs régions du Midi. Les noms de lieu formés en tout ou en partie du mot méridional *mas* peuvent donc ne remonter parfois qu'à une date peu éloignée.

964. Il n'en est pas de même de son équivalent septentrional *més* qui, dès l'époque féodale, ne semble plus guère avoir été en usage que dans les provinces françaises du nord-est ; de sorte qu'il est légitime d'attribuer à une date antérieure à l'an mil la plupart des noms de lieu qui présentent ce nom, soit isolément, comme **Mée** (Mayenne), **le Mée** (Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Loiret, Manche, Seine-et-Marne, Yonne), **les Mées** (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, Seine-et-Oise, Vienne), soit combiné avec un nom propre de personne, sous les formes *mé*, *meix*, *metz*, *mi*, cette dernière résultant d'une altération favorisée par l'éloignement de la syllabe représentant le bas-latin mansus, par rapport à l'accent tonique. On se contentera de citer de ces diverses formes quelques exemples pris au hasard :

Médavi (Orne) = M. David ; — **Méguillaume** (Orne) = M. Willelmi ; — **Melanfroy** (Seine-et-Marne) = M. Landefridi ; — **Mémillon** (Eure-et-Loir) = M. Milonis ;

Le Meix-Saint-Époing (Marne) = M. Sancti Hispani ; — le Meix-Thiercelin (Marne) = M. Tetselini ;

Metz-Robert (Aube) = M. Rotberti ;

Mifoucher (Eure-et-Loir) = M. Folcharii ; — Migaudry (Eure-et-Loir) = M. Walderici ; — Mihardouin (Eure-et-Loir) = M. Harduini ; — Mirougrain (Eure-et-Loir), en 1300 *Mesograin*.

965. Mansus représente le terme final des noms de lieu suivants, dans lesquels la prononciation *mé* est figurée de façon plus ou moins fantaisiste : Englebelmer (Somme) = Ingelberti m. ; — Yzengremer (Somme) = Ysengarii m. ; — Bertrameix (Meurthe-et-Moselle), Bertrametz (Meuse) = Bertramni m. ; — Brunehamel (Aisne), *Brunehaut meis* en 1265, *Brunehautmez* en 1290, *Brunehaumez* en 1340 = Brunehildis m.

966. Le mot mansio, employé dès l'époque impériale au sens spécial d' « habitation » qu'a conservé le mot *maison*, a donné naissance au mot bas-latin mansionile qui, à l'origine, ne devait être qu'un adjectif désignant un terrain à bâtir, et qui, dès le ixe siècle, sinon plus tôt, a pris le sens de « maison ». Mansionile est ordinairement en français ménil, souvent encore écrit mesnil.

967. Parfois, en Champagne, en Bourgogne et en Franche-Comté, mansionile se présente sous la forme magny, qu'il faut savoir distinguer du nom de lieu gallo-romain formé à l'aide du suffixe -acus sur le gentilice Magnius. Bien entendu, la question ne se pose pas quand *magny* est accompagné d'un nom d'homme, comme dans Magny-Lambert (Côte-d'Or).

968. La forme plurielle de mansionile est représentée par Magneux (Marne, Haute-Marne), les Mesneux (Marne).

Quelques autres noms communs de lieux habités, employés dans la toponomastique dès l'époque franque, ne seront ici qu'indiqués.

969. Le mot latin castellum « lieu fortifié », diminutif de castrum (cf. nos 496 et 497), apparaît dans les noms de lieu sous les formes château, châtel, casteau, castel ; ces deux dernières sont communes, d'une part, aux pays de langue d'oc, et, d'autre part, à la Picardie et aux pays wallons, où elles ont fini par devenir, au moins dans la prononciation, cateau et catel.

970. Monasterium, « sanctuaire » est représenté dans les pays de langue d'oc par Monastier, Monestier, Monêtier ; plus au nord par Moustier, Moustiers, Moutier, Moutiers, Mouthier, Mouthiers, Motier, qui ont pour variantes Moustoir en Bretagne et les Moitiers dans le département de la Manche. — Dans les pays de langue allemande monasterium est devenu Münster.

971. Le mot capella, désignant un sanctuaire chrétien d'importance secondaire, ne figure parmi les noms de lieu que sous les formes Chapelle et Capelle — cette dernière appartenant à la Normandie, à la Picardie et aux pays wallons, aussi bien qu'aux pays de langue d'oc — auxquelles il faut joindre la variante gasconne Capère, dont l'aire géographique n'est pas fort étendue.

LI

NOMS COMMUNS DE SITES

Les mots latins ou bas-latins étudiés dans le précédent chapitre, et qui, tous, désignent des lieux habités, ne sont pas les seuls dont la nomenclature géographique de notre pays présente la combinaison avec des déterminatifs, la plupart du temps noms propres de personne de l'époque franque ou de l'époque féodale. Il convient de mentionner au même titre un certain nombre de noms communs indiquant une circonstance topographique, l'assiette du lieu dénommé.

972. Mons, au sens d' « élévation », de « colline », de « montagne », est très fréquent dans les noms de lieu composés, où sa forme vulgaire est ordinairement **mont** ; souvent noté *mon*, sans *t*, dans les départements formés de l'ancienne province de Guyenne, elle se réduit quelquefois à *mo* ou *mou*, lorsque le second terme du nom composé commence par une liquide : **Molitard** (Eure-et-Loir) = M. Lietardi ; — **Moulicent** (Orne) = M. Letsendis ; — **Momorant** (Orne) = M. Moderamni ; — **Monampteuil** (Aisne) = M. Nantoiali : ici le déterminatif est exceptionnellement un nom de lieu (cf. n° 169) ; — **Morambert** (Aube) = M. Ragneberti ; — **Morintru** (Seine-et-Marne) = M. Ragnetrudis.

973. Vallis, « vallée » revêt dans les noms de lieu romans de France les formes *val* — assourdie éventuellement en *va* — et *vau*. L'une et l'autre sont parfois précédées dans les noms locaux du moyen âge de l'article féminin — d'où **Laval** et **Lavau** — parce que le français *val* ou *vau* était originairement féminin, comme le latin vallis.

974. Rivus, « ruisseau », se présente sous les formes *rieu*, *rio*, *ru*, *reu*, *ri*, diversement notées.

Rieu (Ariège, Gard, Haute-Garonne, Tarn, Vaucluse). — **Rieumajou** (Haute-Garonne, Hérault) = R. majorem ; —

Rieupeyroux (Aveyron, Gers), Riupeyrous (Basses-Pyrénées) = R. petrosus; — Rieussec (Hérault) = R. siccus; — Rieutort (Lozère), Riotord (Haute-Loire), le Riotord (Vaucluse) = R. tortus; — Grandrieu (Lozère) = Grandis r.

Rieux (Ariège, Haute-Garonne, Marne, Morbihan, Seine-Inférieure); — Rieux-Martin (Charente) = R. Martini; — Beaurieux (Aisne, Nord) = Bellus r.; — Grandrieux (Aisne) = Grandis r.

Rioux (Charente-Inférieure).

Rupt est l'ordinaire et abusive graphie de la forme *ru*, très répandue dans le nord-est de la France. — Le Bonrupt (Yonne) = Bonus r.; — Maurupt (Marne, Haute-Marne) = Malus r.; — Grandru (Aisne), Grandrupt (Vosges) = Grandis rivus; — Parfondru (Aisne), Parfondrupt (Meuse, Haute-Saône), Parfouru (Calvados) = Profundus r.; — Rupereux (Seine-et-Marne) = R. petrosus.

Buffignereux (Aisne) est appelé au IXe siècle Wulfiniaci rivus dans l'*Historia ecclesiae Remensis* de Flodoard.

Ris (Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées); — Grandrif (Puy-de-Dôme), Grand-Ris (Loire) = Grandis r.; — Vignory (Haute-Marne), au IXe siècle Wanbionis rivus; — Rix (Nièvre).

975. Fons, « fontaine », dont quelques composés ont été vus déjà (nº 706), figure aujourd'hui dans les noms de lieu français sous la forme *font* ou *fond* : Froidefond (Allier, Cher); — Sept-fonds (Tarn-et-Garonne), Sept-Fonds (Yonne); — Ceffonds (Haute-Marne), en 1114 Sigifons; — Fondouce (Charente-Inférieure, Hérault); — Fonfrède (Basses-Alpes, Lot-et-Garonne). Cette racine est moins fréquente que ses analogues fontaine en langue d'oïl, fontane en langue d'oc, répondant à l'adjectif pris substantivement (cf. nº 673) fontana.

976. Le mot latin pons, d'où le français pont, se présente sous cette forme vulgaire dans les noms de lieu de la France. On a mentionné plus haut plusieurs des vocables, formés au cours du moyen âge, dans lesquels il entre en composition. L'exemple de Pommeuse (nº 703) et de Porrentruy (nº 705) — cette dernière localité s'appelle en allemand Pruntrut — atteste que, par une altération analogue à celle que subit en pareille position

la forme vulgaire de mons (n° 972), *pont* peut se réduire à *po* devant une liquide.

977. Le mot campus, « plaine », est ordinairement fort reconnaissable dans les noms de lieu modernes, soit qu'il figure sous la forme champ, qui a prévalu dans notre langue, soit qu'il conserve la forme camp, usitée dans les dialectes normand, picard et wallon et dans ceux de la langue d'oc. Cependant il perd le son nasal, lorsque le second terme des noms dans lesquels il figure comme élément initial, commence par une liquide : Chamartin (Isère) = C. Martini; — Chamorin (Indre) = C. Maurini; — Charaintru (Seine-et-Oise) = C. Ragnetrudis.

978. Un aperçu des noms de lieu dans lesquels entrent les formes vulgaires du latin vadum, « gué », a été donné déjà (n° 732); on peut y ajouter ici Gajoubert (Haute-Vienne) = V. Gauzberti; — Guéhébert (Manche); — le Guédéniau (Maine-et-Loire) = V. Danielis.

979. Pratum, « pré », n'a dans la toponomastique française que deux formes vulgaires possibles : pré en langue d'oïl ; prat — parfois pra en construction — en langue d'oc.

980. Le mot latin podium, qui avait, à l'époque romaine, entre autres acceptions, celles de « petite butte », de « petite éminence », de « tertre », est bientôt devenu un véritable synonyme de mons. Ses formes vulgaires sont assez variées : la plus répandue est puy, écrit parfois puits, par confusion avec l'équivalent de puteus, qui entre aussi dans quelques noms de lieu; viennent ensuite poux en Poitou et en Berry, les formes méridionales puech, puch, pech, pé, pey, enfin pié, qu'on trouve entre Loire et Garonne, notamment en Poitou, et qu'une autre confusion fait parfois écrire pied.

981. Exsartum, « défrichement » n'appartient pas au latin classique, mais dès le début du moyen âge, il paraît dans les lois barbares. La forme française de ce mot est essart, que les dialectes picard et wallon réduisent à sart : il est employé comme nom de lieu, tantôt seul, tantôt en composition ; et, dans

ce dernier cas, il est parfois méconnaissable : **Mortcerf** (Seine-et-Marne) était au XIIe siècle *Moressart* ; — **Corbeil-Cerf** (Oise) était jadis *Corbeil essart* ; et **Cressonsacq** (Oise) est, on le sait (cf. n° 285), pour *Cressonessart*.

982. Le mot d'origine germanique latinisé boscus a supplanté dans les langues romanes le classique nemus. Le nom commun **bois** et ses variantes **bos** et **bosc** figurent, soit comme terme initial, soit comme terme final, dans un fort grand nombre de noms de lieu.

983. Broilum, pour broialum, mot d'origine celtique, désigne, dans les textes mérovingiens, un bois clos, une sorte de parc. Il est devenu en français **Breuil**, forme très répandue, **Breil** dans les régions occidentales, et parfois **Bréau** ou **le Bréau** (Loiret, Nièvre, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne). — **Belgeard** (Mayenne) était anciennement *Breil-Liégeard* = B. Leutgardis.

Dans la France méridionale broilum est représenté à de très nombreux exemplaires par **Bruel**.

Plusieurs autres noms communs, la plupart d'origine latine, pourraient être encore cités, comme ayant, à l'époque franque et à l'époque féodale, par combinaison avec des noms propres de personne, contribué à former des noms de lieu [1]. On croit pouvoir les négliger, dans la certitude où l'on est de n'avoir omis aucun de ceux dont l'emploi est le plus fréquent, et d'avoir ainsi suffisamment préparé le terrain pour étudier le rôle, dans la formation des noms de lieu, des noms de personne empruntés aux nations germaniques.

1. On rencontrera ci-après, par exemple les mots casa (n° 1058), ecclesia (n° 993), granica (n° 1126) — qui pouvaient trouver place dans le précédent chapitre — cisterna (n° 1074), cultura (n° 994), fossa (n° 1026), insula (n° 1108), saltus (n° 1107).

LII

NOMS DE PERSONNE

984. Le meilleur répertoire d'onomastique germanique est le volume in-4°, publié en 1856 par Förstemann, sous le titre *Altdeutsches Namenbuch* [1].

985. Parmi les noms germaniques de personne qui entrent dans la composition des noms de lieu, les noms de femme tiennent une place à la vérité restreinte, mais qui vaut qu'on s'y arrête.

Les plus apparents sont à coup sûr ceux qui appartiennent à une déclinaison imparisyllabique propre à l'époque franque : le nominatif est en -a, le génitif en -ane : Berta, Bertane ; flexion dans laquelle il faut voir une influence de la déclinaison faible des langues germaniques présentant aux cas obliques une *n* qui n'existe pas au nominatif. Cette flexion a passé dans la langue vulgaire, un même nom de femme ayant son cas sujet et son cas régime, *Berte* et *Bertain* ; elle a même été appliquée à des noms propres et à des noms communs empruntés au latin : *Ève*, *Evain* ; — *Marie*, *Mariain* ; — *ante* (= amita), *antain* ; — *nonne*, *nonnain*. Ainsi s'expliquent, soit dit en passant, les mots *écrivain* et *sacristain*, formés sur des mots latins de la première déclinaison. Les effets de cette déclinaison sont particulièrement sensibles dans les noms de lieu, dans la composition desquels les noms de personne ne peuvent entrer qu'au génitif.

Agiane cortis : **Aincourt** (Oise, Seine-et-Oise), **Ayencourt** (Somme). — A. vallis : **Ainval** (Somme). — A. villa : **Ainvelle** (Haute-Saône, Vosges).

Amblane cortis : **Amblaincourt** (Meuse).

Azane c. : **Azincourt** (Nord, Pas-de-Calais).

Babane c. : **Bavincourt** (Pas-de-Calais).

1. Une nouvelle édition a été donnée à Bonn en 1900. — Il convient de signaler ici l'un des appendices donnés par Aug. Longnon dans son édition du *Polyptique* d'Irminon (II, 251-382), sous ce titre : *Les noms de personne au temps de Charlemagne*.

Baiane c. : **Bayencourt** (Oise, Somme); **Biencourt** (Meuse, Somme).

Bettane c. : **Bettaincourt** (Haute-Marne); **Betaincourt** (Eure-et-Loir).

Bosane c. : **Bouzincourt** (Somme).

Bovane c. : **Bouvaincourt** (Somme); **Bouvincourt** (Nord, Somme).

Farane c. : **Farincourt** (Haute-Marne).

Gaudiane c. : **Goyencourt** (Somme).

Godane c. : **Goincourt** (Oise).

Gonzane c. : **Goussaincourt** (Meuse). — G. v. : **Goussainville** (Eure-et-Loir, Seine-et-Oise).

Sigradane c. : **Seraincourt** (Ardennes).

Dans les exemples suivants le nom de femme tient la seconde place :

Villa Adtane : **Viltain** (cf. n° 950).

Cortis Blancane : **Comblanchien** (cf. n° 939).

C. Bovane : **Courbouvin** (cf. n° 935).

C. Bertane : **Coubertin** (cf. n° 938). — V. B. : **Villebertin** (Aube).

V. Lupane : **Villeloin** (Indre-et-Loire).

C. Waldradane, dans le Polyptique d'Irminon : **Courgaudray** (Orne).

986. Dans ce dernier nom la nasale qui termine le cas régime du nom féminin a disparu : on constate le même phénomène dans **Bubertré** (Orne), dont le second terme répond au génitif Bertradane, et dans les noms — portés par trois localités peu éloignées l'une de l'autre — **Villacoublay, Ville-d'Avray** et *Viroflay* (Seine-et-Oise), qui s'écrivaient au XIIIe siècle *Ville Escoblein*, *Ville Davrain* et *Villoflein*.

987. A vrai dire, le second terme du nom de Viroflay n'est pas un nom de femme, la forme Offleni villa, qu'on trouve en 1162, attestant qu'il s'agit d'un nom masculin en -lenus. D'une manière générale, il faut se garder de considérer comme autant de noms féminins tous les déterminatifs en *-ain* compris dans les noms de lieu en *-ville* ou en *-court* : on s'exposerait à plus d'une méprise si l'on concluait en ce sens sans avoir examiné les formes anciennes. Celles-ci peuvent révéler qu'on est en présence de noms en -lenus — comme celui qui entre dans la composition

du nom de Viroflay — ou de noms, également germaniques, en -enus ou -inus : *Goinville* (Eure-et-Loir), au IXe siècle Gaudeni villa ; *Villebadin* (Orne) = V. Baddeni. D'autre part, *Mondrainville* (Calvados), *Touffrainville* (Seine-Inférieure) et *Trancrainville* (Eure-et-Loir) étaient appelés au moyen-âge *Mondreville*, *Toufreville* et *Tancreville*, ce qui suppose les formes primitives Mundradi v., Thorfredi v. et Tancradi v. : la nasalisation n'est intervenue qu'au XVIe siècle ou au XVIIe.

En dehors de ceux que le latin de l'époque franque déclinait en -a, -ane, l'onomastique germanique latinisée comprenait divers noms de femme caractérisés par des terminaisons telles que -burgis, -gardis, -gundis, -hagdis, -hildis, -lindis, -sindis, -trudis : les formes vulgaires de ces terminaisons, dans la langue du moyen-âge, n'avaient aucunement l'*e* muet final que de nos jours les noms de femme présentent presque tous.

988. -burgis est devenu en français *-bourc*, plus tard écrit *-bourg*. C'est le nom Eramburgis qui figure dans l'appellation ancienne d'une voie parisienne, la rue *Erambourg de Brie*, aujourd'hui « rue Boutebrie ». — Witburgis est l'origine du nom *Guibours*, qui figure en plus d'une chanson de geste du cycle de Charlemagne. — La forme vulgaire de Hildeburgis apparaît dans Fontaine-Heudebourg (Eure).

989. -gardis a donné *-gard*, *-jard*, *-geard*, ou simplement *-ard* quand le *g* se trouvait précédé d'une voyelle :

Villa Adalgardis : Villaugeard (Eure-et-Loir).

Mons Beligardis : Montbéliard (Doubs), Montbliard (Belgique, Hainaut). — Podium Beligardis : Puybelliard (Vendée).

Vallis Engelgardis : Vallangoujard (Seine-et-Oise).

F. Ermengardis : Fontaine-Émangard (Calvados).

Br. Leutgardis : Belgeard (cf. n° 983). — Cf. le Clos-Ligeard (Mayenne), et Lijardière (Charente-Inférieure).

Dans l'étude mentionnée plus haut (n° 811), M. Perrenot a donné du nom de Montbéliard une étymologie qu'on ne saurait admettre : Mons belivardae, « mont du clocher » ; l'agglomération à laquelle Montbéliard doit son origine avait reçu son nom bien avant qu'un clocher ne s'y élevât. Cette ville est appelée en allemand Mönpelgard.

990. -gundis est devenu *-gont* ; les noms *Aldegonde*, *Frédégonde* sont de formation savante : Sainte-Aldegonde (Nord) s'est appelé, durant tout le moyen-âge *Sainte-Audegont*.

Bois-Ragon (Deux-Sèvres) présente la forme vulgaire du nom Radegundis.

991. -hagdis ou -haidis a produit *-ais*, réduit plus tard à *-is*.

Adalhagdis ou Adalhaidis, en langue vulgaire *Alais* ou *Alis*, se retrouve dans les noms de la Ferté-Alais (Seine-et-Oise), du Bosc-Alix (Eure), d'Écalles-Alix (Seine-Inférieure), de la Fontaine-Alix (Aisne), sans compter ceux de Pontalis, Portalès, Portalis et Pourtalès, qui sont devenus noms de famille.

992. La finale -hildis est moins reconnaissable qu'aucune autre dans les noms de lieu français, car, par suite de la vocalisation de l'*l* et la chute de la désinence atone -is, elle a produit un monosyllabe noté de diverses façons : *-haut* dans *Brunehaut*, de Brunehildis, et *Mahaut*, de Mathildis ; *-heut* dans *Richeut*, de Richildis ; *-hout*, dans *Sainte-Menehould*, de Sancta Manehildis ; et ce monosyllabe est plus d'une fois altéré par des accidents de graphie et de négligences de prononciation.

Mons Ainhildis, dans le Polyptique d'Irminon, désigne Monhinot (Orne).

Berthildis cortis : Brétencourt (Seine-et-Oise), anciennement *Bertheucourt*, puis *Bretheucourt*.

Castrum Brunehildis : Bruniquel (Tarn-et-Garonne), le terme principal étant tombé en désuétude. — Brunehildis mansus : Brünehamel (cf. n° 965).

Gisehildis cortis : Gizaucourt (Marne).

Gundhildis c. : Condécourt (cf. n° 130).

Richildis m. : Richaumont (Aisne).

V. Senihildis : Villeseneux (Marne).

993. -lindis a donné *-lent*, *-lant* comme lingua *langue*.

Berelindis c. : Berlancourt (Aisne, Oise), Berlencourt (Pas-de-Calais), Bellancourt (Somme). — B. ecclesia : Bellenglise (Aisne). — Boscus B. : Boisbellent (Manche).

Gundelindis cortis : Goudelancourt (Aisne).
Ingolindis c. : Aingoulaincourt (Haute-Marne).

994. -sindis est devenu *-sent*.
Fredesindis cortis : Fressencourt (Aisne).
Mainsindis cultura : Metz-en-Couture (Pas-de-Calais), jadis *Messencouture*.
Burgus Herisindis : le Bourg-Hersent (Mayenne).

995. -trudis a pour forme vulgaire *-tru*.
Campus Ragnetrudis : Charaintru (cf. nº 977). — Mons R. : Morintru (cf. nº 972). — Pons R. : Porrentruy (cf. nºˢ 705 et 976).

Quant aux noms germaniques d'homme, ils peuvent être répartis en deux grandes séries, dont la principale comprend ceux de forme qu'on pourrait appeler solennelle, composés de deux éléments, comme on le voit dans la plupart des noms royaux de la dynastie mérovingienne. A ces noms correspondent, en moindre nombre, des formes familières, dont l'ensemble constitue l'autre série. C'est celle-ci qu'on envisagera tout d'abord, la théorie de la formation des noms qui la composent présentant quelque complication.

996. Les Allemands emploient *Fritz* concurremment avec *Friedrich*; Les Anglais disent *Bob* pour *Robert*, *Dick* pour *Richard*, *Bill* pour *William*, *Ted* pour *Edward*, *Noll* pour *Olivier*. L'usage des noms familiers, très vivace encore, on le voit, chez les nations germaniques, est constaté dès l'époque franque. Le nom de Chlodio, réduit quelquefois à Cloio, n'est autre chose que la forme familière, « hypocoristique », d'un nom tel que Chlodovicus, Chlodomirus, Chlodericus. Le troisième fils de Charles Martel et de Soanachildis, d'ordinaire appelé Grifo, doit être reconnu dans le comte de Paris Gairefredus, que mentionne un acte de Pépin le Bref [1]. Dans une charte du IXᵉ siècle, on voit une femme nommée Richoara signer Deca [2] (cf. *Dick* = *Richard*).

1. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, I, 27.
2. A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, III, 586-587, nº 2510.

La formation d'un nom familier comportait la suppression du second élément de la forme solennelle, le premier étant, par compensation, affublé de la désinence *-o*. A l'un des noms Fridericus, Fredboldus, Fredmundus, etc., était ainsi substitué Frido en Fredo, que le latin de l'époque déclinait imparisyllabiquement en -o, -onis.

Par la suite, les noms ainsi formés ont reçu un suffixe diminutif correspondant à l'allemand moderne *-lein*, et latinisé en -lenus ou -linus : Frido est devenu Fridolinus.

997. Avant d'aborder l'examen de ces deux catégories successives de noms hypocoristiques, il paraît à propos de condenser, dans un exemple typique, l'exposé qui précède. On s'est étonné [1] de voir un évêque de Paris, contemporain du roi Robert, appelé indifféremment Adalbertus et Ascelinus. Or, il est avéré qu'aux XIe et XIIe siècles, en Lombardie à tout le moins, le nom Adalbertus, par la suppression du dernier terme, la réduction du premier, et l'introduction du son sifflant, est devenu Adzo : Ascelinus s'explique par la combinaison d'Adzo avec le suffixe -linus.

998. Il est aisé de reconnaître les noms hypocoristiques en -o, -onis, dans les noms de lieu où ils occupent la dernière place : **Concourson** (Maine-et-Loire) = Cortis Gontionis ; — **Courtabon** (cf. n° 933) = C. Abbonis ; — **Courbouzon** (cf. n° 935) = C. Bosonis ; — **Courvaudon** (Calvados) = C. Waldonis. Le maintien du son *-on* est favorisé par ce fait que l'accent tonique est sur l'*o* du génitif -onis.

Par contre, cet *o* n'a plus, pour ainsi dire, qu'un demi-accent quand le nom d'homme en -o, -onis est le premier terme du nom de lieu. Diverses altérations peuvent alors se produire, ainsi qu'on en jugera par plusieurs des exemples qui vont être énumérés en regard d'un choix de ces noms d'homme.

999. Abbo (cf. n° 815) : **Aboncourt** (Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône), **Abancourt** (Nord, Oise, Seine-Inférieure); — **Courtabon** (cf. n° 933).

1000. Aglo : **Ailloncourt** (Haute-Saône).

1. R. de Lasteyrie, *op. cit.*, I, 112, note 6.

1001. Amblo pour Amalo ou Amulo (cf. n° 832) : Ablancourt (Marne).

1002. Ambo : Ambonville (Loiret, Haute-Marne).

1003. Anso, formé sur l'un des noms de la famille à laquelle appartiennent Ansbertus et Ansegisus : Ansoncourt (Meurthe-et-Moselle), Ansonville (Eure-et-Loir, Loiret), Ensonville (Eure-et-Loir). — Le même nom se retrouve dans la Lande-en-Son (Oise), qui devrait s'écrire *la Lande-Anson*.

1004. Arno : Arnoncourt (Haute-Marne), Arnancourt (Haute-Marne).

1005. Atto : Attancourt (Haute-Marne), Attencourt (Aisne, Eure-et-Loir), Hattencourt (Somme).

1006. Austro : Outrancourt (Vosges).

1007. Baddo, nom qui désigne dans Grégoire de Tours un émissaire de Frédégonde : Badonville (Eure-et-Loir), Badonviller (Meurthe-et-Moselle), Badonvilliers (Meuse); — Vaubadon (Calvados).

1008. Baldo : Baudoncourt (Haute-Saône).

1009. Bego, nom porté au début du XIe siècle par un comte de Paris : Causse-Bégon (Gard), Champbegon (Saône-et-Loire).

1010. Betto : Bethoncourt (Doubs), Betoncourt (Haute-Saône), Bettoncourt (Haute-Marne, Vosges), Béthancourt (Aisne, Oise), Béthencourt (Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme), Béthonvilliers (terr. de Belfort), Bethonval et Béthonsart (Pas-de-Calais).

1011. Bodo (cf. n° 834) : Boncourt (Aisne, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Oise), Bancourt (Pas-de-Calais).

1012. Boso : *Saint-Remy-en*-Bouzemont (Marne), Bouzonville (Loiret), Bossancourt (Aube), Bouzancourt (Haute-Marne, Somme). — Montbozon (Haute-Saône), Courbouzon (cf. n° 935).

1013. Bovo : Bouvancourt (Marne).

1014. Dago, qui peut être la forme hypocoristique du nom de Dagobert : Dagonville (Meuse).

1015. Dodo : Doncourt (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse), Dancourt (Ardennes), Dampcourt (Aisne). — L'Isle-en-Dodon (Gers) se traduit par Insula domini Dodonis.

1016. Eudo, qui fut le nom d'un duc d'Aquitaine contemporain de Charles Martel — et qu'on a confondu à tort avec Oddo,

d'où *Eudes* — a donné en français, au cas sujet *Ys*, et au cas régime *Yon* — *Saint-Yon* (Seine-et-Oise) — ou *Eon* : Bosc-Hyon (Seine-Inférieure), le Boshion (Eure), Monthyon (Seine-et-Marne).

1017. Faro, au début du VIIe siècle nom d'un saint évêque de Meaux : Faronville (Loiret), Féronval (Aisne).

1018. Franco : Franconville (Loiret, Meurthe-et-Moselle), Franquemont (Ille-et-Vilaine). — Mais *Franconville* (Seine-et-Oise) = Francorum villa (cf. n° 536).

1019. Giso : Gisancourt (Eure), Gizancourt (Oise). — Montgeron (Seine-et-Oise), anciennement *Montgeson*.

1020. Godo, pour un nom commençant par *God*, comme Godbertus : Goncourt (Marne, Haute-Marne), Gancourt (Seine-Inférieure).

1021. Gontio : Goussancourt (Aisne), Concourson (cf. n° 998).

1022. Grimo, forme familière d'un nom tel que Grimoaldus : Grémoménil (Vosges), Grémontmesnil (Seine-Inférieure), Grimomez (Nord), Grimonpont (Nord), Grémonville (Seine-Inférieure), Grimonville (Cher), Grimonviller (Meurthe-et-Moselle), le Grémonpré (Seine-Inférieure).

1023. Hatto : Hattonchâtel (Meuse), Hattencourt (Somme), Attancourt (Haute-Marne), Attencourt (Aisne, Eure-et-Loir), Hattonville (Meuse), Hathonville (Seine-et-Oise), Hattenville (Seine-Inférieure). — Ménil-Haton (Orne).

1024. Haymo : Heymonrupt (Meurthe-et-Moselle), Hennemont (Meuse). — La ville du Quesnoy (Nord) était jadis appelée *Haymonquesnoy*.

1025. Hugo : La Chapelle-Huon (Sarthe), Valhuon (Pas-de-Calais) ; Magny-Danigon (Haute-Saône) = Mansionile domni H.

1026. Milo, l'un des plus anciennement connus parmi les noms germaniques : Millencourt (Somme) ; Millonfosse (Nord) = M. fossa ; Millemont (Seine-et-Oise). — Le Bois-Milon (Aisne, Eure, Oise), Champmillon (Charente), Fontaine-Milon (Maine-et-Loire), la Ferté-Milon (Aisne).

1027. Modo : Monville (Seine-Inférieure), Montville (Charente, Loiret), Monvilliers (Eure-et-Loir).

1028. Plopkionis curtis est le nom donné par un texte de

904 à Plichancourt (Marne) : on ignore à quelle forme solennelle de nom d'homme peut répondre l'hypocoristique Plopkio.

1029. Rado : Rancourt (Meuse, Somme, Vosges).

1030. Rocco : Rocquancourt (Calvados), Rocquencourt (Seine-et-Oise).

1031. Waddo (cf. nos 785 et 838) Vadencourt (Aisne, Somme), Gadancourt (Seine-et Oise), Gadencourt (Eure), Vadonville, Wadonville (Meuse).

1032. Waldo : Vaudoncourt (Meuse, Vosges), Godoncourt (Vosges), Vaudancourt (Marne, Oise).

1033. Walo : Champvallon (Yonne), Chapelle-Vallon (Aube).

1034. Warno : Vernancourt (Marne).

1035. Wido : Guyancourt (Seine-et-Oise), Guyencourt (Aisne, Somme), Wiencourt (Somme), Guyonvelle (Haute-Marne), Yonval (Somme). — Bois-Guyon (Eure-et-Loir), Champguyon (Marne), le Mesnil-Guyon (Seine-et-Oise), Montguyon (Charente-Inférieure). La Roche-Guyon (Seine-et-Oise), Lavauguyon (Haute-Vienne). — Au moyen âge la ville de Laval (Mayenne) était appelée *la Val Guyon* ou *la Vau Guyon*, parce que ses seigneurs ont porté, pendant de nombreuses générations, le nom de Guy.

1036. On voit que la finale *-on*, que présentent régulièrement les noms d'homme correspondant à des hypocoristiques en -o, -onis, s'altère souvent en *-an* ou *-en*, dans les vocables topographiques où ces noms d'hommes tiennent la première place : Béthancourt, Béthencourt (no 1010), etc. — D'autre part, Bouzemont (no 1012), Franquemont (no 1018) et Millemont (no 1026) pour *Bouzon-mont*, *Francon-mont* et *Milon-mont*, offrent l'exemple d'une altération plus marquée, pour raison d'euphonie, de même que Hennemont (no 1024) pour *Hemon-mont*, où l'*m* du nom d'homme, trop voisine de celle de *mont*, est devenue *n*.

1037. Dans les noms Bocasse (Seine-Inférieure), le Mesnil-Eudes (Calvados), le Mesnil-Hue (Manche) et le Mesnil-Rogues (Manche), qu'on pourrait traduire par Boscus Adsonis, Mansionile Oddonis, M. Hugonis et M. Roriconis, le nom d'homme se présente, non plus au cas régime en *-on*, mais au cas sujet : évidemment il n'a été ajouté qu'à une époque tardive, alors que l'usage de la déclinaison était abandonné, c'est-à-dire à partir de la première moitié du XIVe siècle.

Les noms hypocoristiques en -lenus ou -linus, diminutifs des précédents, ont contribué, eux aussi, à former des noms de lieu.

1038. Abbolenus ou Abolenus, de Abbo (nº 999) : Montaboulin (Indre), Montaulin (Aube).

1039. Ambolenus, de Ambo (nº 1002) : Amblainville (Oise), Amblainvilliers (Seine-et-Oise).

1040. Ascelinus (cf. nº 997) : le Bosc-Asselin (Eure, Seine-Inférieure), Mesnil-Asselin (Calvados).

1041. Babolenus, de Babo (nº 825) : Bavelincourt (Somme).

1042. Bobolenus, de Bobo ou Bovo (nº 1013) : Bouvellemont (Ardennes).

1043. Dodolenus, de Dodo (nº 1015) : Dolaincourt (Vosges), Doulaincourt (Haute-Marne). — Courtoulin (cf. nº 935).

1044. Gislenus, de Giso (nº 1019) : Villers-Guislain (Nord).

1045. Hugolinus (cf. l'italien *Ugolino*), de Hugo (nº 1025) : le Bois-Hulin (Eure, Seine-Inférieure), la Chapelle-Heulin (Loire-Inférieure), la Chapelle-Hullin (Maine-et-Loire), le Mont-Hulin (Oise, Pas-de-Calais).

1046. Modolenus, de Modo (nº 1027) Moulainville (Meuse) ; — Cormolain (cf. nº 936).

1047. Offolenus : Viroflay (cf. nº 987).

1048. Roccolenus, de Rocco (nº 1030) : Reclainville (Eure-et-Loir) ; — Corquelin (cf. nº 936).

1049. Roscelinus : la Chapelle-Rousselin (Maine-et-Loire), le Mesnil-Rousselin (Manche).

1050. Sigolenus : Selincourt (Somme), Selaincourt (Meurthe-et-Moselle).

1051. Waddolenus, de Waddo (nº 1031) : Vadelaincourt (Meuse), Wadelincourt (Ardennes).

1052. Wandelinus : Vandelainville et Vandeléville (Meurthe-et-Moselle).

1053. Wazelinus : Valaincourt (Vosges), Valainville (Eure-et-Loir).

Les noms d'homme germaniques de forme solennelle sont extrêmement nombreux, et l'énumération complète n'en saurait trouver place ici ; on se contentera de faire connaître les principales modifications que leurs terminaisons ont subies dans les

noms de lieu, et à cette fin l'on suivra l'ordre alphabétique de ces terminaisons latinisées.

1054. La finale -aldus ou -oldus de l'époque carolingienne représente la terminaison mérovingienne -oaldus, qu'on observe dans Chlodoaldus et Theobaldus. Elle devient ordinairement en français *-aud*, noté *-auld* ou *-ault* dans quelques provinces, telles que la Touraine et le Poitou ; dans certains pays de langue d'oc -aldus devient *-al* (cf. ci-dessus n° 48) ; dans les régions qui avoisinent le cours moyen et inférieur de la Seine, et en Normandie, -oaldus a, par l'intermédiaire de -oldus, donné *-oud* ou *-oult*, comme dans le nom de saint *Cloud* (= Chlodoaldus). Cette forme vulgaire *-oult*, *-oud*, aujourd'hui confinée presque exclusivement en Normandie, alors qu'au moyen-âge on la rencontrait aussi dans le Parisis et aux environs de Melun, peut être facilement confondue avec la forme vulgaire en *-ou* des noms originairement terminés en -ulfus (cf. ci-après, n°s 1143 à 1150), de sorte qu'en cas de doute, il est prudent de se reporter aux formes latines des noms de lieu qui les présentent. Dans tous les pays de langue d'oïl les formes vulgaires des noms d'homme en -oaldus se terminent par une dentale, *d* ou *t* ; mais celle-ci disparaît toujours dans la forme moderne des noms de lieu dont ces noms d'homme constituent le premier élément, tandis qu'elle persiste dans ceux où ils tiennent la dernière place.

1055. Ansoaldus : **Ansauville** (Meurthe-et-Moselle), **Ansauvillers** (Oise). — La seigneurie du **Plessis-feu-Aussoux** (Seine-et-Marne) appartenait, en 1170, à un chevalier nommé Ansould du Plessis : le qualificatif « feu » indique que le surnom qu'a conservé le Plessis est postérieur à la mort de ce personnage.

1056. Beroaldus : **Braucourt** (Haute-Marne), **Brauvilliers** (Meuse).

1057. Fulcoaldus : **La Rochefoucauld** (Charente) ; — **Foucaucourt** (Meuse, Somme).

1058. Gairoaldus, plus tard Geraldus ou Giraldus : **la Chaize-Giraud** (Vendée) = Casa Geraldi ; **le Bois-Giroult** (Eure) ; — **Géraumont** (Ardennes), **Giraumont** (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Oise), **Gérauvilliers** (Meuse).

1059. Grimoaldus : **le Boulay-Grimault** (Eure-et-Loir),

Champ-Grimaud (Puy-de-Dôme); le Plessis-Grimoult (Calvados); — Grimaucourt (Meuse, Oise), Grimouville (Manche).

1060. Ragnoaldus : Champrenault (Côte-d'Or), Château-Regnault (Ardennes), Château-Renaud (Saône-et-Loire), Château-Renault (Indre-et-Loire); — Rignaucourt (Meuse), Renauval (Marne).

1061. Theodaldus : Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), Thiaumont (Meuse).

1062. La finale -baldus — au sens de « hardi » — plus tard -boldus, a subi des variations parallèles à celles de -aldus.

Theodebaldus, qu'on trouve à l'époque carolingienne sous la forme Teutboldus : le Bois-Thibault (Orne), Thiébauménil (Meurthe-et-Moselle), la Chapelle-Thiboust (Seine-et-Marne), Thibouville (Eure).

1063. Parfois, à l'intérieur des noms de lieu, *-bau-* est abusivement noté *-beau-* : Ribeaucourt (Meuse, Nord, Somme), Ribeauville (Aisne, Ardennes, Oise, Somme).

1064. -bertus, plus anciennement -berchtus, « brillant », devient *-bert*, dont le *t* disparaît, quand le nom d'homme dont il fait partie est le premier terme d'un nom de lieu; parfois même, dans ce cas, l'*r* s'assourdit, et *-ber-* se réduit à *-bé-*.

1065. Charibertus, à l'époque mérovingienne nom royal, au IXe siècle noté Heribertus, est sujet à des altérations diverses, en raison des deux *r* qu'il renferme, et de celle qui peut se trouver dans le terme dont il est suivi : la dissimilation intervient nécessairement : Herbécourt (Somme), Hébécourt (Eure, Pas-de-Calais), Hébécrevon (Manche) = H. caprio, « le chevron, le pont de bois d'Herbert »; Héberville (Seine-Inférieure), Hébertot (Calvados) — dont le dernier terme est d'origine scandinave — Herbeville (Seine-et-Oise), Herbéviller (Meurthe-et-Moselle), Herbémont (Meurthe-et-Moselle), Herbeval (Pas-de-Calais).

1066. Chuniberchtus, puis Humbertus : Humbécourt (Haute-Marne), Humbépaire (Meurthe-et-Moselle) = H. petra[1]. — On se gardera de rattacher à ce groupe *Humber-*

1. C'est sous toutes réserves que nous reproduisons cette interprétation.

camps (Pas-de-Calais), appelé, en 1200, *Heudebercamp* (= Hildeberti campus) et *Humberville* (voir ci-après n° 1073).

1067. Leutbertus : Libercourt (Pas-de-Calais), Libermont (Oise), Libessart (Pas-de-Calais).

1068. Rotbertus, à l'époque mérovingienne Chrodobertus ; Robermesnil (Calvados), Robermetz (Nord), Robersart (Nord), Roberval (Oise) ; — Robécourt (Vosges).

1069. Sigibertus, nom de plusieurs rois de la dynastie mérovingienne : Sebécourt (Eure), Sebéville (Manche).

1070. On serait tenté de reconnaître dans *Aubermesnil* (Seine-Inférieure) et *Auberville* (Calvados, Seine-Inférieure) le nom d'homme Adalbertus ; or, au moyen âge, ces localités sont appelées *Osbermesnil* et *Osberville* ; d'où l'on doit conclure que le premier terme de leurs noms est Osbernus, nom d'homme d'origine non point franque, mais bien anglo-saxonne, et formé sur le mot *Os*, équivalent du latin Deus.

1071. -bodus a donné *-bue*, puis *-beu*. A la fin des noms de lieu, cette forme vulgaire est souvent notée *-beuf* ou *-bœuf* : à l'intérieur, elle s'altère parfois en *-be-*, et, dans ce cas, l'examen des formes anciennes est de rigueur pour qu'on sache s'il s'agit d'un nom en -bertus ou en -bodus.

1072. Acbodus : Courtabœuf (cf. n° 933).

1073. Haginbodus : Humberville (Haute-Marne), semblerait à première vue, répondre à Humberti villa ; dans un pouillé du diocèse de Toul rédigé en 1402, cette paroisse est appelée Haimbuevilla ; l'*r* n'est pas étymologique.

1074. Heribodus : Herbeuval (Ardennes), Herbeuville (Meuse) ; Hébuterne (Pas-de-Calais), = Herbodi cisterna.

1075. Hildebodus : Heubécourt (Eure).

1076. Ratbodus : Corabœuf (cf. n° 937).

1077. Ricbodus : Ribécourt (Oise), Ribemont (Aisne, Somme). — *Ribécourt* (Nord) = Richerti cortis.

1078. Sigibodus : Courcebœufs (Sarthe).

1079. Warbodus : Vaubecourt (Meuse).

1080. -fredus, apparenté à l'allemand moderne *friede*, « paix », a donné *-froy*, *-fray* ou *-frey*, qui, à l'intérieur des noms de lieu, peut s'altérer en *-fra-* ou *-fré-*, parfois s'assourdir en *-fre-*.

1081. Ansfredus : Anfroipret (Nord), Amfreville (Calvados, Eure, Manche, Seine-Inférieure).

1082. Autfredus : Affracourt (Meurthe-et-Moselle), jadis *Offroicourt*.

1083. Berfredus : Beffecourt (Aisne), en 1270 *Beffrecourt* : Beaufremont (Vosges), jadis *Beffroimont*.

1084. Gundefredus : Confrecourt (Aisne), en 1203 *Gunfrecourt* ; Confracourt (Haute-Saône), que Quicherat supposait à tort répondre à Curtis Francorum ; Gonfreville (Manche, Seine-Inférieure).

1085. Landefredus : Lanfroicourt (Meurthe-et-Moselle) ; Mélanfroy (Seine-et-Marne) et sa variante le Mélanfray (Mayenne) = Mansus Landefredi.

1086. Matfredus : Maffrécourt (Marne).

1087. Rotfredus : Vaurefroy (Marne).

1088. -garius devient en français *-gier* ou *-ger* ; à l'intérieur des noms de lieu l'*r* peut disparaître, et l'*e* devenir muet.

1089. Adalgarius : Champauger (Seine-et-Marne), Augerville (Loiret).

1090. Ansgarius : Mésanger (Loire-Inférieure), Angerville (Calvados, Eure, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise), Angervilliers (Seine-et-Oise).

1091. Autgarius : Bois-Oger (Maine-et-Loire), le Mesnil-Oger (Calvados), Ogéviller (Meurthe-et-Moselle).

1092. Beringarius : Bérengeville (Eure), Bellengreville (Calvados, Seine-Inférieure).

1093. Rotgarius : Bois-Roger (Calvados), Boisroger (Manche), le Bois-Roger (Aisne), Champroger (Seine-et-Marne), Méroger (Eure-et-Loir, Seine-et-Marne), Rogécourt (Aisne), Rogéville (Meurthe-et-Moselle).

1094. Teutgarius : Ticheville (Orne), présentant, outre l'*e* muet, une altération du *g*.

1095. Warengarius : Varengeville (Seine-Inférieure).

1096. Dans le nom Bellengreville, mentionné plus haut (nº 1092), sans parler du changement de liquide qui se produit entre la première syllabe et la seconde, on observe d'une part, la persistance du *g* dur — ce qui est le fait des dialectes normand, picard et wallon — et d'autre part l'interversion de l'*r* et du son

voyelle qui la précède : double phénomène dont un autre exemple est fourni par **Yzengremer** (cf. n° 964), aux XIII[e] et XIV[e] siècles *Ysenguiermer*.

1097. -gisus, plus anciennement -gaisus — témoin le nom Radagaisus porté par un roi franc contemporain de l'empereur Constantin — a donné en français *-gis*. A l'intérieur des noms de lieu l'*s* disparaît ; de plus l'*i* pouvant faire place à un *e* muet, et le *g* subissant parfois une altération semblable à celle qu'on a vue dans *Ticheville* (n° 1094), la forme vulgaire de -gisus se confond éventuellement avec celle de -garius.

1098. Adalgisus : **Augicourt** (Haute-Saône).

1099. Ansegisus : **Courtangis** (cf. n° 933) ; **Angicourt** (Oise), **Angivillers** (Oise).

1100. Artgisus : **Montargis** (Loiret).

1101. Autgisus : **Auchecourt** (Marne), *Ogicort* vers 1220.

1102. Gundegisus : **Villegongis** (Indre).

1103. Ratgisus : **Rachecourt** (Haute-Marne), **Richecourt** (Aisne), en 1278 *Regicourt*, en 1331 *Rigicourt*.

1104. Rotgisus : **Mérogis** (Seine-et-Oise), **Rogiville** (Ardennes).

1105. Teutgisus : **Tigecourt** (Marne), au XII[e] siècle *Tegicort*.

1106. Warengisus : **Varangéville** (Meurthe-et-Moselle).

1107. -hardus, représentant un vieux mot germanique qui subsiste dans l'allemand moderne *hart*, « dur, ferme, solide, fort », devient en français *-ard*, comme on le voit par des noms d'homme bien connus, *Bernard*, *Renard*, etc. ; le *d* final de cette forme vulgaire disparaît généralement dans l'intérieur des noms de lieu : **Bénarville** (Seine-Inférieure) = Bernehardi villa ; **Gérarcourt** (Meurthe-et-Moselle), **Ménarmont** (Vosges), **Garsault** (Marne), anciennement *Goarsaut* = Gunhardi saltus.

1108. Toutefois ce *d* peut laisser quelque trace, quand le terme qui suit le nom d'homme commence par une voyelle : **Cohartille** (Aisne) = Gunhardi insula.

1109. D'autre part l'*r* de -hardus est sujet à disparaître, par dissimilation, quand l'une des syllabes voisines renferme une autre *r* : **Bénaménil** (Meurthe-et-Moselle) = Bernehardi mansionile ; — **Bernapré** (Somme) = B. pratum : — **Bernaville**

(Somme) = B. villa ; — Grammont (Belgique, Flandre orientale) = Gerehardi mons ; — Grasville (Seine-Inférieure) = G. villa ; — Graval (Seine-Inférieure) = G. vallis.

1110. -harius est devenu en français *-hier* ou *-ier*, toujours reconnaissable dans les noms de lieu ayant pour dernier élément un nom d'homme ainsi terminé : Cornantier (Marne) = Cortis Nantharii ; Boisgarnier (Eure-et-Loir) = Boscus Warnharii.

1111. L'*r* de -ier se maintient parfois à l'intérieur des noms de lieu : Vernierfontaine (Doubs) = W. fontana ; — Vauthiermont (territ. de Belfort) = Waltharii mons ; — Vattierville (Seine-Inférieure) = W. villa. La graphie de Regnière-Écluse (Somme) = Rainharii exclusa, est imputable à la liaison.

1112. Mais souvent aussi cette *r* disparaît, ainsi que, sous diverses influences, l'*i*, de sorte que *-ier-* se réduit à *-é-* : Bréval (Seine-et-Oise), Berharii vallis dans le Polyptique d'Irminon ; — Regnévelle (Vosges) = Rainharii villa.

1113. Dans d'autres cas *-ier-* devient, non plus *-é-*, mais *-i-* : Vatimesnil (Eure) et Vathiménil (Meurthe-et-Moselle) = Waltharii mansionile.

1114. La forme vulgaire de la finale -mannus, qui reproduit l'allemand *mann*, « homme », est d'ordinaire notée *-mand* ; on le voit altérée en *-ment*, par exemple dans Mondement (Marne), jadis *Mont Heudemant*, de Mons Hildemanni.

1115. A l'intérieur des noms de lieu, la dentale, qui n'a rien d'étymologique, disparaît : Armancourt (Oise, Somme) = Herimanni ou Hartmanni cortis.

1116. La finale -marus, -meris ou -mirus, répond à un vieil adjectif germanique qui signifie « illustre, noble » ; elle a pour formes vulgaires *-mer* et *-mier* ; de cette dernière, mieux explicable par -meris que par -marus, on a vu un exemple dans Saint-Lumier (n° 909) ; elle est d'ailleurs peu fréquente dans la toponomastique. L'*r* finale disparaît assez souvent, tant à la fin que dans l'intérieur des noms de lieu.

1117. Adamarus (?) : Amécourt (Eure), Amermont (Meurthe-et-Moselle), Amerval (Nord).

1118. Adremarus : Montieramey (Aube), en 1182 *Mostier Arramé*.

1119. Aldemarus : Pont-Audemer (Eure).

1120. Audomarus : Courtomer (Orne).

1121. Autmarus : Omécourt (Oise).

1122. Gauzmarus : Gomiécourt (Somme).

1123. Herimarus : Monthermé (Ardennes), la Chapelle-Hermier (Vendée).

1124. Nortmarus : Nomécourt (Haute-Marne).

1125. Widomarus : Mont-Aimé (Marne), en 877 Mons *Witmar*, au XIIIe siècle *Mohimer*.

1126. La finale -mundus a pour forme vulgaire *-mond*, qu'on a parfois notée *-mont*. Le thème étymologique de Grangermont (Loiret), qui semblerait à première vue avoir pour second terme le substantif latin mons, est en réalité Granica Herimundi.

1127. A l'intérieur des noms de lieu *-mond-* se réduit à *-mon-* : Bermonville (Loiret) = Bertmundi villa ; — Fromonville (Seine-et-Marne), Frémonville (Meurthe-et-Moselle) = Frotmundi villa ; — Germonville (Eure-et-Loir, Loiret, Meurthe-et-Moselle, Meuse) ; — Hérimoncourt (Doubs) = Herimundi cortis ; — Hermonville (Marne) = Herimundi villa.

1128. Dans Autremencourt (Aisne), *-mon-* est devenu *-men-* ; si l'on ne disposait de textes anciens, le thème étymologique Austremundi cortis ne saurait être déterminé sûrement.

1129. La finale -oenus, ou -oinus, représentant un mot germanique ayant le sens d' « ami », devient en français *-ouin* ou *-oin* : Villiers-au-Bouin (Indre-et-Loire) pour *Villiers-Auhouin* = Villaris Alboini ; — Montbertoin (Aisne) = Mons Bertoini ; — le Mesnil-Foucoin (Eure) = Mansionile Fulcoini ; — Ménil-Gondouin (Orne) = Mansionile Gundoini ; — Villehardouin (Aube) = Villa Hardoini.

1130. A l'intérieur des noms de lieu, cette terminaison peut subir des altérations plus ou moins graves : Baldoini mons est devenu Baudimont (Pas-de-Calais) ; — Hardoini cella est aujourd'hui Hardoncelle (Ardennes). — On observe une altération comparable à celle que présente ce dernier nom dans ceux de quelques localités du bassin de la Loire — *l'Aubonnière* (Ven-

dée), *la Hardonnière* (Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe), *la Jaudonnière* (Vendée) — formés sur des noms d'homme dont les formes latines sont Alboinus, Hardoinus, Galdoinus.

1131. La finale -radus dont on a un exemple bien connu dans *Conrad*, a donné en français *-ré*, et *Fourré* est, dans la langue d'oïl du moyen âge, la forme vulgaire de Fulradus. Les noms d'homme en -radus ne paraissent pas avoir été très fréquents dans la France romane, car bien peu ont contribué à y former des noms de lieu. Mundradi villa et Tancradi villa sont devenus au moyen âge *Mondreville* et *Tancreville* ; mais on a vu (n° 987) qu'au XVIe siècle la syllabe qui représente -radus a été nasalisée, d'où les formes actuelles **Mondrainville** (Calvados) et **Trancrainville** (Eure-et-Loir).

1132. Dans la Franche-Comté septentrionale, où l'influence germanique s'est fait sentir fortement au début du moyen âge, on voit -radus devenir *-ra-* : **Corravillers** (Haute-Saône) = Conradi villare.

1133. La finale -ramnus, à rapprocher du mot chramnus ou hramnus, qui paraît avoir eu le sens de « corbeau », est devenue d'ordinaire en français *-ran*, qu'aujourd'hui, sans égard à l'étymologie, on écrit avec un *d* final, comme dans *Bertrand* : **Villers-Allerand** (Marne) = Villare Aledramni. Les noms de lieu dont Bertramnus constitue le premier terme présentent aussi le son *ran* : **Bertrambois** (Meurthe-et-Moselle), **Bertrancourt** (Somme), **Bertrandfosse** (Oise) ; toutefois la nasale disparaît devant une *m* : **Bertrameix** (cf. n° 965), **Bertraménil** (Vosges).

1134. -ricus, qui se retrouve dans l'allemand *reich*, « puissant », est une des finales les plus fréquemment usitées dans l'onomastique franque ; elle apparaît à l'époque mérovingienne, dans les noms royaux Childericus, Theodericus, Chilpericus. Sa forme française, *-ri*, qu'aujourd'hui l'on note généralement *-ry*, subsiste toujours dans les noms de lieu dont le second élément est un nom d'homme en -ricus ; mais quand au con-

traire le nom d'homme tient la première place, *-ri-* se réduit le plus souvent à *-re-*, *-ré-*.

1135. Albericus (cf. n° 251) : le Bois-Aubry (Indre-et-Loire), la Chapelle-Aubry (Maine-et-Loire), la Ville-Aubry (Ille-et-Vilaine).

1136. Baldericus : Baudrecourt (Haute-Marne), Baudrémont (Meuse), Baudreville (Manche), Beaudreville (Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Oise).

1137. Bertricus : Bertrichamp (Meurthe-et-Moselle), Bertricourt (Aisne), Bétricourt (Pas-de-Calais), Bertrimoulin (Vosges), Bertrimoutier (Vosges), Bertrimont (Seine-Inférieure), Bertreville (Seine-Inférieure) ; Compertrix (voir ci-dessus, n° 939).

1138. Fredericus, dont les formes vulgaires étaient *Freri* ou *Ferri* : Villeferry (Côte-d'Or). — Le surnom de *Paray-le-Frésil* (Allier) est une variante de *Freri*.

1139. Gundericus : Gondrecourt (Meurthe-et-Moselle, Meuse). Gondreville (Loiret, Oise). — Contrexéville (Vosges) = Gundericiaca villa.

1140. Landericus (cf. n° 262), Landrichamp (Ardennes), Landricourt (Aisne, Marne), Landrecourt (Meuse), Landrémont (Oise), Landremont (Meurthe-et-Moselle). Landreville (Ardennes, Aube, Loiret, Seine-et-Marne).

1141. Theodericus (cf. n° 269) : Villethierry (Yonne), Thiriville (Vosges). — Le surnom de Château-Thierry (Aisne) rappelle le souvenir, non pas du roi Thierry IV, comme on l'a souvent répété, mais d'un personnage qui vivait au début du xe siècle.

1142. Waldericus = Montgaudri (Orne), Vaudricourt (Pas-de-Calais, Somme, Yonne), Vaudrecourt (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle), Vaudrimesnil (Manche), Vaudremont (Haute-Marne), Vaudrivillers (Marne).

1143. -ulfus, qui répond à l'allemand moderne *wolf*, « loup » est devenu en français *-oul* : Radulfus a donné *Raoul*. L'*l* est sujette à disparaître, surtout à l'intérieur des noms de lieu ; mais il arrive aussi que le groupe *ou* est accompagné de consonnes parasites. D'autre part certaines altérations, comme celle du son *ou* en *ó*, ou même en un son nasal, peuvent donner le change à

qui, pour chercher l'étymologie d'un vocable, n'en considérerait que la forme actuelle.

1144. Arnulfus : **Arnancourt** (Haute-Marne), au IXe siècle Arnulfi cortis ; — **Arnouville** (Eure-et-Loir), **Chêne-Arnoult** (Yonne), **Château-Arnoux** (Basses-Alpes), **Coutarnoux** (cf. no 938), **Courtenot** (cf. no 933), **Couternon** (Côte-d'Or). Cette dernière localité est appelée au XIe siècle Cortarnulfus ; l'altération en *on*, dont on trouvera plus loin d'autres exemples, s'observe aussi dans les noms *Saint-Gondon* (Loiret), *Saint-Myon* (Puy-de-Dôme), *Saint-Pardon* (Gironde), *Saint-Sandon* (Marne), qui répondent respectivement à S. Gundulfus, S. Medulfus, S. Pardulfus, S. Sindulfus. — *Arnonville-lès-Gonesse* (Seine-et-Oise) est appelé en 1205 Ermenovilla, ce qui suppose un thème étymologique Ermenulfi villa.

1145. Berulfus : **Montbron** (Charente).

1146. Burnulfus : **Bournonville** (Pas-de-Calais), en 1084 Burnulvilla.

1147. Hildulfus : **Monthodon** (Indre-et-Loire).

1148. Raculfus : **Montracol** (Ain).

1149. Radulfus : **Raucourt** (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Nord, Haute-Saône), **Raumesnil** (Calvados), **Rouxmesnil** (Seine-Inférieure), **Rauville** (Manche), **Rouville** (Eure, Loiret, Manche, Haute-Marne, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure) [1], **Rouvillers** (Oise), **le Bois-Rault** (Somme), **Croix-Rault** (Somme), **Châteauroux** (Hautes-Alpes, Indre, Orne, Sarthe, Vendée), **Châtel-Raould** (Marne).

1150. Theodulfus : **Thionville**-*sur-Opton* (Seine-et-Oise) appelé dans le Polyptique d'Irminon Teodulfi villa. — Le nom de la ville de *Thionville* (Moselle) a une autre origine : Theodonis villa.

1. Il existe dans la commune de Marsac (Puy-de-Dôme), un écart également nommé *Rouville*.

LIII

NOMS DE RIVIÈRE

1151. Bien que l'étude des noms que portent les cours d'eau de la France n'entre pas dans le plan de cet ouvrage[1], il paraît utile de souligner ici les renseignements qu'on en peut tirer, au sujet des diverses races qui ont successivement dominé sur telles ou telles de nos provinces.

1152. « Les noms de cours d'eau et de montagnes, qui remontent à l'antiquité, appartiennent pour la plupart à une ou plusieurs langues antérieures à la conquête celtique, et sont inexplicables pour nous ». Ainsi s'exprime Henri d'Arbois de Jubainville, dans la préface de ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* ; et cette façon d'envisager la question est très préférable à celle qui avait cours chez nous depuis un demi-siècle, et qui consistait à considérer tous les noms de rivière comme celtiques, et à les expliquer par des mots celtiques ou prétendus tels. Ainsi, l'on rattachait à *dour*, mot qui, dans le breton moderne, signifie « eau », les noms de rivière présentant aujourd'hui quelque son analogue : *Adour*, *Dordogne*, *Durance*. Or, attribuer au langage

1. De fait, nous n'avons pas trouvé, dans les notes d'auditeurs que nous avons eues sous les yeux, l'équivalent du présent chapitre. Celui-ci est le résumé d'une leçon faite au Collège de France, le 19 mars 1891, c'est-à-dire le jeudi qui, cette année-là, précédait la Semaine sainte. A. Longnon s'exprimait ainsi : « Je pensais, immédiatement après l'étude des noms de lieu d'origine francique [terminée le jeudi précédent], aborder devant vous l'examen des vocables géographiques qui rappellent la colonisation scandinave ou normande, au xe siècle, dans la France du nord-ouest. Mais j'ai dû y renoncer pour ne pas couper, par les vacances de Pâques, l'étude de cette intéressante partie de la toponymie française. C'est pourquoi j'ai décidé de consacrer cette leçon à quelques indications sur les noms de rivières de France, considérées à peu près exclusivement au point de vue des renseignements que ces vocables peuvent renfermer au sujet des diverses races qui ont successivement dominé sur notre pays ou sur quelqu'une de nos provinces ».

des Gaulois le mot *dour*, c'est commettre une erreur aussi grossière que celle qui consisterait à voir un mot latin dans notre nom commun *eau* : *dour* est un mot néo-celtique représentant le gaulois *dubron* (voir ci-dessus n° 105), comme *eau* est un mot néo-latin représentant le latin aqua ; et les noms les plus anciennement connus de ces trois cours d'eau, Ἀτούρις, Dorononia et Druentia n'ont rien de commun avec le prétendu gaulois *dour*, encore moins avec le gaulois bien authentique *dubron*.

1153. S'il est vrai que beaucoup des noms de cours d'eau français sont antérieurs aux Celtes, il serait exagéré de n'admettre la celticité d'aucun d'eux. On a vu (n° 107) que les noms d'une demi-douzaine de cours d'eau de l'ancienne Septimanie présentent comme dernier terme de leur forme originelle le mot *dubron* : dans Vernodubrum, le terme initial est également un mot celtique, le nom gaulois de l'aune (cf. n° 175) ; et par Argentdouble, il faut vraisemblablement entendre « la rivière blanche ».

1154. D'ailleurs, les noms primitifs des rivières n'étaient pas immuables. Sans doute, les peuples nouveaux venus dans un pays n'en « débaptisaient » pas systématiquement les cours d'eau, mais il s'en faut qu'ils aient toujours adopté les noms qui étaient en usage avant leur arrivée. On a vu dans l'antiquité un même cours d'eau porter plusieurs noms, dont l'un seulement a fini par prévaloir. Le Po, Padus, avait été désigné par le nom ligure de Bodincus (cf. n° 25). On connaît à la Saône trois noms différents : le plus ancien est indiqué par le pseudo-Plutarque sous la forme Βρίγουλος ; il fut remplacé par Arar [1], qu'on trouve dans César et dans plusieurs écrivains de l'époque romaine ; enfin le nom Sauconna paraît pour la première fois au IVe siècle dans Ammien Marcellin, qui le présente comme un surnom de l'Arar [2] ; n'est-il pas vraisemblable que chacun de ces noms fut imposé par un groupe ethnique particulier, et que le nom Sauconna, le moins connu d'abord, mais qui a fait oublier les deux autres, puisqu'il subsiste encore aujourd'hui sous la

1. Ἄραρ ποταμός ἐστι τῆς Κελτικῆς.... ἐκαλεῖτο δὲ πρότερον Βρίγουλος. *Plutarchi opera*, éd. Dübner (1855), V, 84.

2. Ararim, quem Sauconnam appellant. *Rec. des hist. des Gaules*, I, 547.

forme Saône, est d'origine plus récente, et que, par conséquent, on doit y voir un vocable gaulois dont les celtistes actuels, en raison de l'état de la science, ne peuvent encore prétendre donner une explication rationnelle ? Le nom Samara, qui désignait, au temps de César, la Somme — témoin l'ancien nom d'Amiens, Samarabriva (cf. ci-dessus n° 99) — a depuis cédé la place à Sumina ou Somena, origine de l'appellation moderne, tandis que plus au nord il est demeuré le nom d'un affluent de la Meuse, la Sambre.

1155. On le voit, les noms de rivière sont moins immuables qu'on ne l'a prétendu. Il est d'ailleurs moins aisé de parler de ces noms que des noms de lieux habités, rien n'étant plus rare que ceux-là dans les textes. Les auteurs de l'antiquité ne nous donnent les noms que d'un très petit nombre des cours d'eau de la Gaule ; et la plupart des mentions qu'on leur doit sont groupées dans deux textes qu'on peut qualifier de spéciaux : d'une part le petit poème qu'Ausone a consacré à la Moselle, et dans lequel sont nommés plusieurs des affluents de cette rivière ; d'autre part, deux vers du panégyrique de l'empereur Majorien, par Sidoine Apollinaire [1], qui renferment une énumération de douze rivières de Gaule, destinée à prouver que le nouvel Auguste était connu dans toute cette importante région de l'Empire romain. Quant aux chartes du moyen âge, qui renferment tant de noms propres de lieux habités et même de lieux dits, c'est par une sorte d'exception qu'on y trouve des noms de cours d'eau.

1156. D'ailleurs la nomenclature des cours d'eau de notre pays ne se compose pas que de noms anté-celtiques et gaulois ; on y rencontre un certain nombre de vocables latins ou romans, sans compter les noms bretons de l'ancienne Armorique, les noms germaniques de bien des cours d'eau appartenant au bassin du Rhin, les noms basques du département des Basses-Pyrénées, les noms scandinaves de la Normandie. Parmi les noms attribuables à l'époque romaine, on peut citer à coup sûr Alba, qui désignait, non seulement l'Aube, affluent bien connu de la Seine, mais aussi les diverses rivières appelées l'Aubette (Côte-d'Or, Oise, Seine-Inférieure) et l'Aubetin, affluent du Grand-Morin ;

1. *Carminum* V, v. 218-219 (*Mon. Germ., Auct. antiquiss.*, VIII, 212).

ce nom Albâ, c'est-à-dire « la blanche » est dû, suivant les espèces, soit à la couleur de l'eau même, soit à celle du fond qu'elle recouvre. Crosa, « la profonde », qualification bien justifiée pour certaines rivières, désigne au temps de Charlemagne, dans l'Anonyme de Ravenne, la **Creuse**, affluent de la Vienne, dont le nom a été donné à l'un de nos départements.

On peut citer parmi les cours d'eau dont l'appellation est d'origine latine ou simplement romane le **Noireau** — Nigra aqua dans les textes du moyen âge — affluent de l'Orne, et la **Clairette**, anciennement *Clère*, Clara — sous-affluent de la Seine, dans l'arrondissement de Rouen, et ceux qui, en vertu d'un usage que l'on constate chez les populations tant germaniques que néo-celtiques et chez un grand nombre de nations plus ou moins civilisées, sont désignés par des noms d'animaux (cf. ci-après, n° **1164** : Lupa).

Les faits sur lesquels on entend insister ici appartiennent à la période envisagée dans les précédents chapitres. Il s'agit, d'une part, de l'emploi que les hommes de race germanique firent des noms de rivière pour créer les vocables appliqués à un certain nombre de circonscriptions administratives, et, d'autre part, des modifications que ce nouvel élément ethnique vint apporter à la forme de divers noms de cours d'eau.

1157. Tel peuple affectionne plus particulièrement tel mode de dénomination. Les Romains et les Gaulois, par exemple, s'ils ont en bien des cas, employé un nom de rivière pour former le nom d'un lieu habité, ne paraissent pas avoir songé à dénommer une contrée à l'aide du nom de son principal cours d'eau. Or, un certain nombre de divisions de la Gaule franque sont désignées par des vocables formés sur des noms de rivière, et ce sont là des dénominations qui, lors même qu'elles revêtent extérieurement une forme romane, portent la marque caractéristique d'une origine germanique, car, dans l'Europe occidentale, c'est presque exclusivement en Germanie et en Gaule, dans le bassin du Rhin, qu'on les rencontre. On peut donc, *a priori*, considérer comme ayant été colonisée par des hommes de race germanique, toute contrée dont le nom officiel, à l'époque mérovingienne ou carolingienne, était dérivé d'un nom de rivière. Les noms de régions, de *pagi*, ainsi formés sont de plusieurs espèces.

1158. L'un de ces modes de formation — et c'est peut être celui pour lequel on possède les exemples les plus anciens — consiste à joindre au nom de rivière un suffixe -aus, qui en fait une sorte d'adjectif. C'est seulement dans les régions qui avoisinent plus ou moins directement la Mer du Nord, entre l'embouchure de la Seine et le cours de la Meuse, que se rencontrent les noms de régions ainsi formés. Une portion du pays de Caux, démembré de la cité de Rouen, fut appelé pagus Tellaus, en langue vulgaire **le Talou**, du nom du fluvius Tellas, que portait alors la Béthune. Au nord de ce pays, dont le point le plus septentrional était la ville d'Eu (Seine-Inférieure), se trouvait le pagus Viminaus ou **Vimeu**, démembré de la cité d'Amiens, et dont le vocable était emprunté à un petit affluent de la Bresle, la Vismes, Vimina. Plus au nord encore, l'une des subdivisions de l'ancienne cité de Cambrai était le pagus Hainaus ou **Hainaut**, qui devait son nom à la Haisne, en latin Haina, affluent de droite de l'Escaut. Ces trois noms de même formation remontent sans doute aux premiers temps de l'occupation, par des tribus germaines, des pays situés au nord de la Seine; et deux d'entre eux figurent, sous les formes TELLAO et VIMINAO sur des triens de l'époque mérovingienne. On peut évidemment assigner la même date à un quatrième nom de région franque, le pagus Masaus, démembré de la cité de Tongres, et qui devait ce vocable à la Meuse, Mosa en latin, *Maas* ou *Maes* dans les divers dialectes germaniques.

1159. Un autre mode de formation, aboutissant à des vocables germaniques, consistait à combiner le nom de rivière avec l'équivalent du latin pagus, le mot *gau*, qu'on notait dans le haut moyen âge, assez diversement, *gouve* et *chouve*, par exemple. Si l'on voulait donner à ces vocables une apparence latine, on remplaçait le nom commun *gouve* ou *chouve* par le suffixe -ensis. Celui-ci, dans les textes des XIIe et XIIIe siècles, a revêtu, selon les régions, les formes romanes *-ois*, *-ais* ou *-ès*. Quelquefois aussi *gau* a été substitué à la terminaison -aus, et c'est ainsi que le pagus Masaus est appelé *Masagouwi* et *Mosagao* dans certains documents au IXe siècle, que reproduisent Nithard et l'évêque Prudence de Troyes. C'est par une substitution analogue que l'allemand moderne appelle le Hainaut *Hennegau*.

1160. A gauche du Rhin, c'est dans le bassin de la Moselle,

ou dans son voisinage, que l'on rencontre des noms de pays formés par la combinaison de noms de rivière avec le suffixe latin -ensis ou avec le mot germanique *gau*. Le plus oriental de ces pays est le pagus Nafinsis, Navinsis ou Nainsis, en allemand *Nahagowe* qui doit son nom à la Nahe, affluent de gauche du Rhin. Entre Trèves et Metz, et à l'est de cette dernière ville, on rencontre à l'époque carolingienne jusqu'à six noms de *pagi* ou comtés formés de même que celui du p. Nainsis ou *Nahagowe* : le p. Saroensis ou *Sarachowe*, « pays de la Sarre », affluent de droite de la Moselle, qui était appelé Saravus à l'époque romaine, et les pagi Moslensis ou *Musalgowe* — Nitensis ou *Nitagowa* — Rosalensis ou *Roslohgowe* — Blesensis ou *Blesitchowe* — Albensis ou *Albechowe*, qui devaient leurs noms à la Moselle et à quatre affluents de la Sarre : la Nied, la Rosselle, la Bliese et l'Albe.

1161. A la différence de ces sept *pagi*, où l'élément germanique n'a pas cessé d'être prépondérant, les suivants appartiennent à des contrées où la langue romane paraît avoir été toujours dominante : le p. Odornensis, au diocèse de Toul, en langue vulgaire l'**Ornois**, qui doit son nom à la rivière de Bar-le-Duc, l'Ornain, en latin Odorna[1] ; — le p. Blesensis ou **Blaisois**, entre les diocèses de Châlons, de Troyes, de Langres et de Toul, arrosé par la rivière de Wassy, la Blaise ; le p. Oscarensis ou **Oscheret**, situé au sud-est de Dijon, et dont le nom procède de celui de l'Ouche, affluent de droite de la Saône ; — enfin le p. Orcensis ou Urcensis, l'**Orxois**, « pays de l'Ourcq », au sud de Soissons. Ces deux derniers *pagi* sont plus éloignés que l'Ornois et le Blaisois des pays où les hommes de race teutonique ont dominé par le nombre à l'époque mérovin-

1. A. Longnon mentionnait auparavant le « pagus Ornensis ou Hornensis, dans la partie nord-est du Verdunois, dont le nom, mentionné par des actes de 726 et de 933, est emprunté à l'Orne, affluent de gauche de la Moselle » ; nous nous croyons autorisés à supprimer cette indication, formulée en 1891 sur la foi du *Dictionnaire topographique* de la Meuse, car, ainsi qu'on l'a fait observer une dizaine d'années plus tard (*Mettensia*, III, 81-85 et *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, IVe série, I, p. LIV et LV) l'existence de l'acte de 933 est à démontrer, et la localité dont il est question dans l'acte de 726 peut être identifiée avec un village qui n'est guère éloigné de l'Ornain, de telle sorte que l'Ornensis ou Hornensis se confondrait avec l'Odornensis.

gienne ; mais le caractère germanique du nom de l'Oscheret s'explique par le fait que cette circonscription fut formée entre 836 et 844, d'un démembrement du p. Attoariorum, dont l'origine, on le sait (voir ci-dessus n° 526), est due à des hommes de race franque, appartenant à la tribu des Chattes.

1162. Les noms de *pagi* dont on vient de lire l'énumération sont incontestablement d'origine germanique, alors même que leur mode de formation est roman ; mais il est possible qu'on ait formé sur le même type d'autres noms de région. L'ager Jarensis, en Lyonnais, dont le souvenir subsiste, sous la forme Jarez ou Jarest, dans les surnoms d'une demi-douzaine de communes du département du Rhône, paraît devoir son nom au Gier, affluent de gauche du Rhône ; et il faut, semble-t-il, reconnaître la trace du ministerium Garonense, en Toulousain, dans le nom du Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), jadis *Mas Garnès*.

1163. Un autre effet de la colonisation d'une partie de la Gaule par des populations franques ou bourguignonnes est révélé par l'application à des noms de cours d'eau, présentant une terminaison féminine, de la déclinaison imparisyllabique en -a, -ane, dont il a été question plus haut (n°s 985 et 986)[1]. En ce qui concerne plusieurs de ces vocables — mais non ceux des rivières les plus importantes — la terminaison muette, correspondant à l'*a* du nominatif latin, fit place à une terminaison accentuée — *-ain* ou *-an* selon les régions — qui, originairement, caractérisait le cas régime ; et l'adoption définitive de cette terminaison eut pour conséquence, à l'égard de ces noms, la substitution du genre masculin au féminin. On en peut juger par l'exemple que voici. L'affluent de l'Oise qui passe à Beauvais est appelé, dans les *Annales Bertiniani*, sous la date de 879, Thara : le nominatif a donné *Thère*, qu'on retrouve, différemment noté, dans le nom de Montataire (Oise), Mons ad Tharam; et c'est par un cas oblique de la déclinaison en a, -ane,

1. Cf. Antoine Thomas, *Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique*, dans *Romania*, XXII (1893), 489-503 ; article réimprimé par l'auteur en 1897, sous le titre : *Les noms de rivière en -ain*, dans ses *Essais de philologie française*, p. 30-50.

que s'explique le nom **Thérain**, qui a prévalu : ce nom, n'ayant plus l'apparence féminine, est devenu masculin.

1164. Parmi les cours d'eau dont les noms ont été traités de même, on peut mentionner avec certitude les suivants [1] :

L'**Anglin**, affluent de la Gartempe, à l'origine *Engle*, nom qui reproduit celui de la commune d'**Angles-sur-Langlin** (Vienne).

L'**Aubetin**, affluent du Grand-Morin, qui coule dans les départements de la Marne et de Seine-et-Marne : Alba au VII[e] siècle, Albeta en 1213.

Le **Breuchin**, affluent de la Lanterne, qui passe à **Breuches** (Haute-Saône).

Le **Cousin**, affluent de la Cure (Yonne) : Cosa en 1147.

Le **Cusancin**, affluent du Doubs, qui passe à **Cusance** (Doubs).

L'**Hozain**, affluent de la Seine : Ausa en 754. La forme nominative s'est conservée dans le nom de *la Chapelle-d'***Oze** (Aube).

L'**Ingressin**, affluent de la Moselle : Angruxia en 982.

Le **Jarnossin**, affluent de la Loire, qui passe à **Jarnosse** (Loire).

Le **Lalain** ou l'**Alain**, affluent de la Vanne (Aube, Yonne), qui semble s'être appelée d'abord *la Leie*, puisqu'on a au XII[e] siècle la forme *Lege*.

Le **Loing**, affluent de la Seine (Yonne, Loiret, Seine-et-Marne), au VII[e] siècle Lupa.

Le **Mesvrin**, Magavera, affluent de l'Arroux, passant à **Mesvres** (Saône-et-Loire).

Le Grand-**Morin**, affluent de la Marne ; le nominatif de son nom latin, Muera, a donné **Mœurs** (Marne : voir ci-dessus n° 730) et *Pommeure*, aujourd'hui **Pommeuse** (Seine-et-Marne : voir ci-dessus n° 703).

Le Petit-**Morin**, autre affluent de la Marne, homonyme du précédent.

L'**Ornain**, Odorna, affluent de la Saulx.

1. L'énumération qu'on va lire, et qui se poursuit sous le n° **1164**, est plus longue que celle que comprenait la leçon du 19 mars 1891. Nous l'établissons d'après une note que nous avons trouvée jointe au texte de cette leçon, et qu'Auguste Longnon a écrite au plus tôt en 1894.

L'Orvin, affluent de la Seine (Aube, Seine-et-Marne), Alva en 1173.

L'Othain, affluent de la Chiers (Meuse) ; Otha dans un texte de 1283.

Le Sagonin, affluent de l'Aubois, qui passe à Sagonne (Cher).

Le Serein, affluent de l'Yonne, anciennement Sedena, *Sene* et *Senain*.

Le Sornain, affluent de la Loire (Rhône, Saône-et-Loire, Loire), en 879 Sona.

Le Ternin, affluent de l'Arroux, dénommé Tarène ou Tarenne dans son cours supérieur.

Le Thérain, mentionné ci-dessus (n° 1163).

Le Valouzin ou la Valouze, affluent de la Grosne (Saône-et-Loire), au xe siècle Avalosa.

On voit par plusieurs de ces exemples que la forme régulière *-ain* a parfois été altérée en *-in*, par confusion avec une finale bien connue ; et *Loing* a été substitué à *Louain* sous l'influence de l'adverbe représentant le latin longe.

1165. Les noms de cours d'eau dont l'énumération précède appartiennent, dans leur ensemble, à la partie septentrionale de la France ; plus au sud, d'une manière générale, la terminaison des cas obliques est devenue *-an*.

En 1203, on désignait, aux cas obliques, l'Isère sous la forme *Iseran*, et celle-ci subsiste dans l'expression, bien connue des géographes — « le Col d'Iseran » — qui désigne le passage réunissant les vallées de Maurienne et de Tarentaise, en Savoie.

Le Conan, affluent de la Brévenne (Rhône), était, à l'origine Colna, en français Cosne : ce dernier nom désigne un autre affluent de la même rivière.

Le Drouvenant ou la Drouvenne, affluent de l'Ain (Jura).

Le Formans, affluent de la Saône, Folmoda vers 980, au moyen âge *Formoan*.

Le Séran, affluent du Rhône (Ain) : un de ses affluents est dénommé la Serre.

Le Soanan ou Souanan, affluent de l'Azergues, en 858 Soanna ; la forme nominative subsiste dans le nom d'une localité riveraine, Valsonne.

Le Trambouzan, affluent de la Loire (Loire), voisin d'un autre cours d'eau appelé la Trambouze.

1166. Beaucoup d'autres cours d'eau ont leurs noms terminés de même, et sans doute la plupart d'entre eux devraient prendre place à côté de ceux-là ; mais on ne possède pas toujours les formes latines ou les vieilles formes vulgaires qui attesteraient l'emploi, en ce qui les concerne, de la déclinaison imparisyllabique féminine. Néanmoins, pour arriver à déterminer, plus exactement qu'on ne l'a pu faire jusqu'ici, les limites de la colonisation germanique en Gaule, il serait peut-être intéressant d'indiquer sur une carte de France tous les noms de cours d'eau en *-ain*, *-in* ou *-an* ; et l'on peut espérer que cela se fera quelque jour.

LIV

ORIGINES SCANDINAVES[1] : GÉNÉRALITÉS

1167. Les contrées maritimes de la Gaule semblent avoir joui d'une quiétude relative durant la période mérovingienne et sous le règne des deux premiers princes carolingiens ; mais à partir du règne de Louis le Pieux, et surtout après sa mort, elles furent exposées aux déprédations des pirates scandinaves, des Normands ou « hommes du Nord », venus des mêmes régions, ou à peu près, que jadis les pirates saxons, et qui, remontant le cours des fleuves dans leurs barques légères, ravagèrent même les provinces centrales de la France. Dès le IXe siècle, plusieurs des « rois de mer » qui commandaient leurs escadres se fixèrent en Angleterre et en Irlande, se taillant dans l'une ou l'autre de ces îles de petits royaumes. Ils ne réussirent pas aussi vite à s'implanter dans quelqu'une des riches contrées de la Gaule. Cependant, avant l'année 850, on trouve un chef normand, Harald, converti à la foi chrétienne, et occupant, en Frise, dans les pays qui avoisinent les bouches du Rhin, ainsi que son frère Ruric, des fiefs qu'il doit à la libéralité de l'empereur Lothaire Ier ; cet établissement normand subsistait encore après vingt-cinq années, et il est possible que certains des dynastes féodaux qui dominèrent plus tard en Frise aient appartenu au sang de Harald et de Ruric.

Mais le plus fameux des établissements scandinaves que reçut l'empire carolingien est sans contredit le duché de Normandie. L'origine en est due au traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui, en 911, régularisa un état de choses existant depuis plusieurs années déjà : l'installation du roi de mer Rollon et de ses compagnons dans les contrées arrosées par la basse Seine. En outre du Talon,

1. Consulter sur cette question le mémoire de Ch. Joret, publié depuis la mort d'A. Longnon, sous ce titre : *Les noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie*. Paris, 1913, 68 p. in-4°.

du pays de Caux, du Roumois et de la partie du Vexin située à droite de l'Epte, Rollon ne reçut d'abord, au sud de la Seine, que le Lieuvin et l'Évrecin, c'est-à-dire les comtés dont Lisieux et Évreux étaient les chefs-lieux. Le diocèse de Bayeux et celui du Mans, et conséquemment celui de Sées, situé entre deux, furent cédés au nouvel état, en 924, par le roi Raoul, qui y joignit encore, en 933, « la terre des Bretons située sur le littoral », c'est-à-dire les diocèses de Coutances et d'Avranches, alors rattachés depuis soixante-six ans à la Bretagne. A l'exception du Maine, dont l'occupation par les Normands ne fut probablement pas consommée, les pays cédés à Rollon et à son fils et successeur, Guillaume Longue-Épée, constituèrent le glorieux duché féodal de Normandie.

A l'époque même où Rollon prenait pied dans la Normandie actuelle, d'autres pirates scandinaves, dont le chef a été appelé Ragenoldus, s'établissaient dans les contrées voisines de l'embouchure de la Loire ; de là ils dominèrent un moment, paraît-il, sur la Bretagne entière, mais, en 936, ils en furent chassés par les princes bretons revenus d'Angleterre.

Les Normands, ou du moins les compagnons de Rollon, étaient-ils originaires du Danemark, comme l'indique Dudon de Saint-Quentin, qui recueillit, vers l'an 1000, la tradition normande? Venaient-ils de la Norvège, ainsi que le prétendent les *sagas* islandaises, dont la rédaction n'est pas antérieure au commencement du XIIe siècle? La première opinion a été défendue de nos jours par Steenstrup, l'érudit le plus au courant de l'histoire des premiers siècles de la race scandinave.

Si la question est cependant encore douteuse, il est du moins certain que les hommes de race scandinave s'établirent en grand nombre dans les pays cédés à Rollon par les rois Charles le Simple et Raoul. La Normandie, depuis longtemps exposée aux ravages des pirates, était alors presque entièrement déserte, et au dire de Dudon, Rollon aurait divisé les terres au cordeau pour les distribuer à ses fidèles compagnons. Le grand nombre de noms de lieu scandinaves qu'on peut relever en Normandie prouve que la colonisation fut réalisée sur une grande échelle, sans atteindre toutefois le département actuel de l'Orne ; il paraît attester aussi que la langue des compagnons de Rollon — la langue noroise — ne s'éteignit complètement qu'après plusieurs générations, et

que certains de ses mots passèrent même pour un temps dans le langage roman de la contrée, ainsi que l'indique l'emploi, comme noms de lieu, de certaines expressions précédées de l'article *le*, *la*. De plus, la limite atteinte par la colonisation scandinave en Normandie, ainsi du moins qu'on en peut juger par l'étude des noms de lieu, ne diffère pas de celle en deçà de laquelle se manifestent les principaux caractères du dialecte normand.

Les noms de lieu qui, en Normandie, portent témoignage de la colonisation scandinave sont de deux espèces : les uns sont caractérisés par des terminaisons noroises ; les autres présentant la combinaison d'un nom propre d'homme — d'origine scandinave — avec le mot roman *ville*, rappellent les noms de lieu en *-court* des pays colonisés à l'époque mérovingienne par des hommes de race franque.

LV

NOMS A TERMINAISON NOROISE[1]

Ces noms seront étudiés selon l'ordre alphabétique des mots norois qui constituent la désinence.

BEKKR

1168. Synonyme de l'allemand moderne *bach*, du danois *bæk* et du suédois *bäck*, ce mot a le sens de « ruisseau ». Il a trouvé place, pour un temps du moins, dans le langage roman de la Normandie, comme l'attestent le nom de cours d'eau le Bec et son diminutif le Becquet. Ces vocables sont parfois passés des cours d'eau à certaines des localités riveraines. Deux d'entre elles, appartenant au département de l'Eure, sont distinguées, depuis au moins huit siècles, au moyen des surnoms rappelant des particularités de leur histoires : le Bec-*Hellouin*, où le bienheureux Hellouin fonda une abbaye en 1034, et le Bec-*Thomas*, dont le château fut construit, d'après Le Prévost, par Thomas de Tournebu, qui vivait en 1180.

1. Nous avons utilisé pour ce chapitre : 1° le texte des leçons faites par A. Longnon au Collège de France les 9 et 16 avril 1891 ; — 2° les notes assez développées, tantôt complétant ce texte, et tantôt le résumant, ou y renvoyant, qui représentent le plan des conférences faites à l'École des Hautes Études les samedis 17 et 24 décembre 1892, 7, 14, 21 et 28 janvier 1893 ; car, en l'année scolaire 1892-1893, à l'École des Hautes Études, au lieu de ne s'occuper, comme auparavant et comme depuis, de toponomastique générale qu'une fois par semaine, A. Longnon mena de front, le jeudi l'étude des noms ligures, gaulois, romains, et le samedi celle des « noms de lieu d'origine noroise en Normandie, comparés à ceux de la Scandinavie et des Iles Britanniques » ; — 3° et 4° des notes d'auditeurs, de deux auditeurs différents, qui suivirent les conférences de Longnon, l'un en 1901-1902, l'autre en 1905-1906. — Il nous a été ainsi donné d'observer les retouches que le maître fit subir à son enseignement ; et l'on trouvera là-dessus quelques indications au bas des prochaines pages ; ajoutons ici qu'en 1891 et en 1892-1893, il comprenait parmi les mots norois étudiés, les expressions *ey*, *fleod* et *naes*, que depuis il prit le parti de rapporter aux Saxons (voir ci-dessus nos 750-753).

1169. Parmi les noms de cours d'eau dont *-bec* est le terme final, il convient de citer : dans la Seine-Inférieure le **Bolbec**, le **Robec** — ce nom est à rapprocher du nom de lieu danois **Rodebæk** — et le **Saffimbec**; dans le Calvados l'**Orbec**; dans la Manche le **Bricquebec** et le **Trottebec**, dont le nom rappelle, par son premier terme, les noms de lieu suédois **Trottaberg**, **Trottatorp** et **Trottorp**[1].

1170. Quant aux noms de lieu en *-bec*, ils sont assez nombreux en Normandie : **Annebecq** (C.) — **Beaubec** (S.-I.) : cf. **Bjällebäck** (S.) — **Bolbec** (S.-I.) : cf. **Bolbæk** (D.) — **Bricquebec** (M.) — **Carbec** (E.) — **Caudebec** (S.-I.) — **Clarbec** (C.) — **Crabec** (M.); cf. **Kragbæk** (D.) — **Drubec** (M.) — **Foulbec** (E.) — **Houlbec** (E.); cf. **Holbæk** (D.) — **Mobecq** (M.) — **Orbec** (C.); cf. **Ørbæk** (D.) et **Orbäck** (S.) — **Varenguebec** (M.).

1171. Dans plusieurs de ces noms, le premier terme est un adjectif.

Houlbec, formé sur l'adjectif scandinave *hol*, « creux » est l'équivalent de *Parfondru* (voir ci-dessus n° 974) et de ses variantes.

Dans le nom du *Robec* l'élément initial peut être l'adjectif *rod*, « rouge » : on voit parfois attribuer à un cours d'eau la couleur du sol sur lequel il coule (cf. ci-dessus n° 1156 : *Aube*).

Si le premier terme du nom *Foulbec* est à rapprocher du suédois *ful*, « vilain », ce nom est synonyme de *Maurupt* (Marne).

Clarbec signifie évidemment « le ruisseau limpide », tout comme *Rieuclar* (Ardèche). Mais doit-on apparenter la première partie du nom *Clarbec* au suédois *klar*, ou faut-il y voir un adjectif roman ? Si cette dernière hypothèse est plausible, on aurait un autre exemple de combinaison similaire dans *Drubec*, « fort ruisseau ».

1172. Plus fréquemment *-bec* est combiné avec un nom d'homme : on a lieu de considérer comme tel le terme initial quand on le retrouve, dans d'autres noms de lieu de Normandie, combiné avec le mot roman *ville* : à cet égard *Bolbec* est à rap-

1. Afin de ne pas surcharger le texte de ce chapitre et du suivant, nous avons cru devoir y désigner simplement par les initiales de leurs noms les départements formés par la Normandie, ainsi que les pays scandinaves : Suède, Norvège et Danemark.

procher de *Bolleville* (M., S.-I.) — *Bricquebec* de *Bricqueville* (C., M.) — *Carbec* de *Carville* (C., S.-I.) — *Crabec* de *Crasville* (E., M., S.-I.) — *Varenguebec* de *Varengeville* (S.-I.), jadis *Varenqueville*[1].

BUDH

1173. Le mot *budh*, « cabane, chaumière », qu'on retrouve dans le danois *bod*, « baraque, loge, boutique », a contribué à former un nombre relativement élevé de noms de lieu en Normandie. Il devient en français du XIe siècle *-bued* ou *-buet*, qu'on prononçait *beu*, et cette forme francisée du mot norois subsiste encore aujourd'hui, mais dénaturée par la notation fantaisiste *-beuf* et même *-bœuf*, dont on tend maintenant à prononcer l'*f* final et parasite. On a vu (n°s 1071, 1072, 1076, 1078) pareille transformation subie par la finale, latinisée -bodus, d'un grand nombre de noms d'homme des époques mérovingienne et carolingienne.

1174. Le mot *budh* est l'origine du nom de **Boos** (S.-I.), Bothus au XIe siècle, puis *Boes*.

1175. Parmi les noms de lieu qui, en Normandie, présentent la terminaison *-beuf* ou *-bœuf*, il y a lieu de citer[2] : **Belbeuf**

1. Dans la leçon du 9 avril 1891, après avoir donné, sur les noms de lieu en *-bec* des indications analogues à celles que nous venons de résumer, A. Longnon s'exprimait ainsi : « Le mot norois *berg*, au sens de « montagne » ou de « roc » n'a guère été relevé que dans des noms de lieu dit, et je citerai **Wimbergue** (Manche) ; encore, le plus souvent, *berg* est-il assourdi en *ber*, noté *bert*, comme dans **Cannebert** (Calvados), le **Mont-Cabert** et **Godebert** (Seine-Inférieure). Il est possible que ce soit lui aussi qu'on retrouve dans la finale du nom **Camembert** (Orne), village construit sur une colline qui domine un affluent de la Vie ; mais ce n'est là qu'une hypothèse, une simple hypothèse, car la terminaison *bert* d'un nom de lieu français représente le plus souvent la finale, originairement *bercht* dans le langage des Francs, d'un nom propre d'homme germain ». Dans son enseignement de l'École des Hautes Études, il a reproduit ces énonciations en 1901-1902, mais non plus en 1905-1906 ; d'ailleurs les réserves qu'il avait formulées au sujet du nom de *Camembert* étaient des plus fondées : en effet, dans son *Rapport sur l'orthographe des noms de communes du département de l'Orne*, publié en 1903, Louis Duval signale (p. 78) qu'au XIIe siècle cette localité est appelée Campus Maimberti.

2. Nous reproduisons ici, à toutes fins utiles, cet autre passage de la

(S.-I.); cf. **Bjälbo** (S.) — **Brêbeuf** (M.) — **Coulibœuf** (C.); cf. **Kolebo** (S.), **Kolbu** (N.) — **Cricquebœuf** (C.) et **Criquebeuf** (E., S.-I.); cf. **Kirkebo** (D., N.) — **Daubeuf** (C., E., S.-I.); cf. **Dalby** (D.), qui a des homonymes en Angleterre (Lincoln) — **Elbeuf** (S.-I.), anciennement *Wellebeuf*: cf. **Vejlby** (D.), **Velebo** (S.), **Welby** (Lincoln) — **Limbeuf** (E.), **Lindebeuf** (S.-I.); cf. **Lindby** (S.) — **Marbeuf** (E., S.-I.); cf. **Marebo** (S.) — **Marquebeuf** (E.); cf. **Markebo** (S.), **Markby** (S. et Lincoln) — **Pibeuf** (S.-I.) — **Quillebeuf** (E.); cf. **Kilbo** (S.) — **Ribeuf** (S.-I.); cf. **Ribby** (S.), qui a un homonyme dans le Lancashire — **Vibeuf** (S.-I.) — **Yquebeuf** (S.-I. : cf. **Egebo**, **Egeby** (D.), **Ekebo**, **Ekeby** (S.). — On remarquera qu'à l'exception de *Brébeuf*, de *Coulibœuf* et de *Cricquebeuf*, tous ces noms appartiennent à la Haute-Normandie.

1176. Le terme initial est, dans un certain nombre de cas, un nom commun d'ordre topographique. On peut rapprocher : de *Daubeuf* le danois *dal*, « vallée »; — de *Lindebeuf*, et sans doute aussi de *Limbeuf*, le suédois *lind*, « tilleul » ; — de *Marbeuf* le mot *mar*, « étang » ou « marais », étudié ci-après (n°s 1202 à 1204); — de *Quillebeuf*, le danois *kilde* ou le suédois *källa*, « source » ; — d'*Yquebeuf*, le danois *eg* ou le suédois *ek*, « chêne ».

1177. Il se peut que *Cricquebœuf* et *Criquebeuf* soient formés de façon analogue sur le mot norois qui signifie « église »,

leçon du 9 avril 1891 : « Avant de vous énumérer les noms de lieu normands dont le second terme est le mot norois *budh*,... je crois intéressant de vous signaler, hors de Normandie, deux noms de lieu modernes dont le second terme représente très certainement ce mot : c'est d'abord la ville de **Paimbœuf**, à l'embouchure de la Loire, au département de la Loire-Inférieure ; c'est ensuite le village d'**Estrébœuf**, près de l'embouchure de la Somme, à une lieue au sud de Saint-Valery, au département de la Somme. Le premier de ces noms, *Paimbœuf*, est certainement un vestige de l'occupation par les Normands du pays nantais, dont ils restèrent maîtres de 908 à 937 environ ; et il est extrêmement probable que le nom d'*Estrébœuf* est dû à une occupation temporaire par les hommes du Nord du pays situé à l'embouchure de la Somme ». A. Longnon rapprochait d'*Estrébœuf* les noms de lieu scandinaves **Østerby** (Danemark) et **Osterbo** (Suède); et en cet endroit de son manuscrit une note marginale, peut-être ajoutée après coup, mentionne **Thubœuf** (Mayenne). Il a répété ces indications en 1893 et 1901-1902, mais non, paraît-il, en 1905-1906.

kirke en danois et *kyrka* en suédois ; toutefois on est autorisé tout aussi bien, par l'existence du nom *Cricqueville* (C.) à reconnaître dans la première partie de ces vocables un nom propre d'homme, de même que dans les noms *Bolbeuf* et *Brébeuf*, qui sont à rapprocher, le premier de *Bolbec* et de *Bolleville* (cf. ci-dessus n° 1172), le second de *Bréville* (C., M.).

BU

1178. Ce mot, qui se rapproche de *budh* à la fois par la forme et par le sens, avait l'acception de « maison », de « domaine » : il revêt aujourd'hui la forme *by*, qui désigne en suédois un village, en danois une ville. Il se présente dans les noms de lieu de Normandie sous les deux formes *-bu* et *-bie* qui répondent bien à l'évolution du mot scandinave.

1179. La forme *-bu* a prévalu dans les noms Bourguébus (C.) vers 1078 *Borgesbu*, Carquebut (M.), Tournebu (C., E.). Ce dernier nom et sa variante Tournebut (M.) signifient « maison de l'épine », — « épine » se disant en danois *torn* — et a pour synonymes Tornby (D.) et Thornby (Northampton).

1180. Par contre, c'est la forme *-bie* que présente Hambye (M.).

1181. L'équivalence des deux terminaisons *-bu* et *-bie* résulte de ce que Carquebut est appelé dans un texte du XIIIe siècle *Kirkebi* : cette forme, à peine différente des très nombreux Kirkeby de Danemark et de Norvège, Kyrkby et Kyrkeby de Suède, attestent que par *Carquebut* il faut entendre « la maison de l'église ».

DAL

1182. Ce mot, commun aux dialectes scandinaves et bas-allemands, avec le sens de « vallée », termine quelques noms de lieu en Normandie : Becdalle (E.), Bruquedalle (S.-I.), Croixdalle (S.-I.), Dieppedalle (S.-I.), Oudalle (S.-I.).

1183. Par le premier de ces noms et par son équivalent danois Bækdal il faut entendre « la vallée du ruisseau ».

1184. Le premier terme de *Bruquedalle* est peut-être apparenté à l'allemand *bruch*, « marécage ».

1185. *Dieppedalle,* comparable à Djupdal, Djupedal (S., N.),

Dybdal (D., N.), a le sens de « vallée profonde » ; c'est donc un synonyme de *Parfonderal* (Aisne, Oise, Orne, S.-I.).

GARD

1186. *Gard* avait, dans la langue noroise le sens d' « enclos » qu'on retrouve dans notre mot *jardin* ; il a pris depuis celui de « domaine », voisin de celui de « maison », que présentait le gothique *gards*, et que conservent le danois *gaard* et le suédois *gård*.

1187. Auppegard (S.-I.), appelé parfois au moyen âge *Applegard* — cf. Æblegaard (D.). Apelgården (S.), et en Écosse Applegarden (Dumfries) — a pour premier terme le nom du pommier, « pomme » se disant en danois *æble* et en suédois *äple*. — Il a pour variante Épégard (E.), qui est appelé en 1181 *Auppegard* et en 1199 *Alpegard*.

1188. Bigards (E.) — cf. Bygården et Bygärde (S.) — peut-être un équivalent d'*Achères* (v. ci-dessus n° 604), car dans son premier terme on reconnaît le nom de l'abeille, en suédois *bi* [1].

1. Outre *Auppegard*, *Épégard* et *Bigards*, A. Longnon indiquait, dans sa leçon du 9 avril 1891, au Collège de France, et dans sa conférence du 7 janvier 1893 à l'École des Hautes Études, les noms *Fisigard* et *Vingart*, qu'il attribue, le premier à la Seine-Inférieure, le second au Calvados, mais dont nous ne pouvons donner l'identification précise, et sur la signification desquels il ne s'exprime qu'avec beaucoup de réserve. *Vingart*, désignant un lieu dit du Bessin, pourrait être rapproché du danois *vingaard*, « vignoble » : L. Delisle, dans ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, s'est étendu assez longuement (p. 418 à 470) sur la culture de la vigne, et le département du Calvados comprend un certain nombre de localités dénommées *la Vigne*, *les Vignes*, *la Vignette*, *les Vignettes*. — Quant à *Fisigard*, après l'avoir comparé, en 1903, à *Fiskergaard* (Danemark) et à *Fishguard* (Pembroke), Longnon le passait sous silence en 1901-1902, et l'aurait placé dans l'Eure en 1905-1906 ; il attribuait à ce nom — sous réserves, nous le répétons — le sens de « pêcherie » : nous croyons devoir signaler, à l'appui de cette opinion, qu'une charte de la Trinité du Mont, datée de 1030, mentionne unum fisigardum in Dieppa.

GRUNN[1]

1189. Le mot norois *grunn*, « haut fond, écueil », est probablement l'origine du mot « grune », qui désigne certains rochers des côtes nord-ouest du Cotentin : *le Banc des* Grunes, devant Carteret ; — la Grune, à Jobourg ; — la Grunette, à Flamanville ; les Grunes, de Bretteville, etc.

1190. On pourrait être tenté de reconnaître ce mot dans le second élément du nom de Langrune (C.), village de la côte en face duquel s'étend une ligne de rochers plats ; mais la forme Linglonia, qu'on rencontre en 1162, interdit à cet égard une affirmation absolue ; et il faut chercher une autre origine au nom *Lengronne*, que porte une commune du canton de Gavray (M.), située à 13 kilomètres des côtes.

HOLM

1191. Le mot *holm*, qui termine tant de noms de lieu dans les pays scandinaves, et notamment celui de la capitale du royaume de Suède, désignait une ile, non pas seulement une île maritime, comme le mot saxon *ig* (voir ci-dessus n° 750), mais encore une île située dans l'intérieur des terres, et même, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une île de terre, c'est-à-dire, par exemple, un mamelon isolé qui, en raison de la dépression des terres environnantes, se trouve de temps à autre environné par les eaux. On le rencontre, sous la forme *-homme*, dans les noms Engehomme (E.) et Robéhomme (C.), qui s'appliquent, le premier à une île de la Seine située en face de Martot, le second — *Raimberthomme* au XIIIe siècle — à un village construit sur un mamelon dominant un vaste marécage. — Dans une charte de 1030, le texte que voici : insulam super alveum Sequane quam dicunt nomine Torhulmum, alio quidem vocabulo Oscellum, désigne sans doute l'île d'Oissel (S.-I.), mentionnée au IXe siècle comme une station très fréquentée des pirates.

1192. Il semble que le mot norois *holm* soit entré dans le

1. La leçon du 9 avril 1891 ne fait aucune allusion à ce mot ; A. Longnon l'étudia dans la conférence du 7 janvier 1893 ; il fit de même en 1905-1906, alors qu'il l'avait de nouveau passé sous silence en 1901-1902.

langage roman des populations de la Normandie, car la nomenclature topographique de cette province présente les formes vulgaires *Houlme* et *Homme* précédées de l'article. Le Houlme (S.-I.) est voisin d'une île du ru de Cailly. Quant au nom le Homme, il désigne plusieurs écarts dans les départements du Calvados et de l'Eure ; et l'on en rencontre des diminutifs : le Hommel et le Hommet (M.).

1193. On se gardera d'appliquer la même étymologie aux noms de lieu *l'Homme* et *l'Hommeau*, *l'Houme* et *l'Houmeau*, qui existent en assez grand nombre dans plusieurs autres provinces de l'Ouest : Anjou, Maine, Touraine, Poitou, Saintonge, Angoumois, et dans lesquels il faut voir une variante dialectale des mots *orme* et *ormeau* (cf. ci-dessus n° 645).

HUS[1]

1194. Le mot norois *hus*, « maison, demeure », qui n'est qu'une variante de l'allemand moderne *haus*, termine, dans les pays du Nord, un certain nombre de noms de lieu, par exemple celui de la ville d'*Aarhus* (D.); c'est incontestablement ce mot qui constitue le dernier terme du nom Étainhus (S.-I.), jadis *Estainhus*, qui a pour équivalents Stenhus (D.) et Stenhuse (S.) ; ces noms ont le sens de « maison de pierre ». Peut-être doit-on reconnaître la même désinence dans Cropus (S.-I.) et Gavrus (C.) : le premier de ces noms serait apparenté par son terme initial — un nom d'homme sans doute — à *Kroppstad*, *Kroppetorp*, *Kroppfjäll*, *Kroppkärr* (S.).

KLIF

1195. *Klif*, au sens de « rocher » — cf. le danois *klippe* et le suédois *klippa* — est aussi entré dans la toponomastique normande. Un texte de 1224, que le *Dictionnaire topographique* de l'Eure rapporte à la Côte-Blanche, près d'Evreux, mentionne une rocha qui vocatur *wite clive* : on reconnaît dans le premier terme l'équivalent de notre adjectif « blanc », *hvid* en danois, *hvitt* en suédois, *white* en anglais, *weiss* en allemand. Verclives (E.) est à rapprocher, pour son premier terme, de *Varsten* (S.).

1. Ce mot n'a pas été étudié dans les conférences de 1905-1906.

LUNDR

1196. Le mot *lundr*, « bois, bocage », a laissé de très nombreuses traces dans la toponomastique scandinave : on l'y voit employé tantôt seul, comme dans le nom de la ville universitaire de *Lund*, tantôt en composition.

1197. On a pensé le reconnaître dans le nom de lieu *la Londe*, assez fréquent en Normandie, où une forêt, située au sud de Rouen, est appelée *forêt de la Londe*. Mais cette forêt tire son nom d'une localité voisine et l'on doit, à l'hypothèse dont il s'agit, objecter d'une part le genre féminin attribué au mot *londe*, et d'autre part la persistance du *d*, alors que dans les noms énumérés ci-après, et dont l'origine noroise est incontestable, ce *d* s'est assourdi. *Londe* apparaît comme une variante dialectale de *lande*, dont les Anglo-normands ont fait *launde*.

1198. *Lundr* est évidemment le terme final des noms suivants : **Beslon** (M.), **Boslon** (E.), **Boulon** (C.), **Bouquelon** (E.), **le Catelon** (E.), **Crollon** (M.), **Écaquelon** (E.), **Ellon** (C.), **Scellon** (E.), **Yébleron** (S.-I.), jadis *Ybleton* (S.-I.), **Yquelon** (M., S.-I.).

1199. Un bois voisin de *Boslon*, hameau de Quittebeuf (E.), était appelée en 1189 nemus de Boolon.

1200. *Yquelon* — cf. **Egelund** (D.) et **Eklund** (S.) — a pour terme initial le nom du chêne (voir ci-dessus, n° 1176).

1201. *Bouquelon* — cf. **Bøgelund** (D.) et **Bökelund** (S.) — signifie « la hêtraie ».

MAR

1202. La terminaison *-mare*, à laquelle on peut attribuer le sens d' « étang », de « marais », comparable à celui de notre mot « mare », est très fréquente dans la toponomastique de la Normandie : **Alvimare** (S.-I.), **Aumare** (E.), **Bellemare** (E., S.-I.), **Bocquemare** (E.), **Briquemare** (S.-I.), **Brumare** (E.), **Colmare** (E.), **Croixmare** (S.-I.), **Drumare** (C.), **Étennemare** (S.-I.), **Fine-Mare** (E.), **Fongueusemare** (S.-I.), **Germare** (E.), **Hectomare** (E.), **Homare** (E.), **Honguemare** (E.), **Inglemare** (E., M.), **Ingremare** (E.), **Intremare** (E.), **Landemare** (C.), **Lignemare** (S.-I.), **Limare** (E.), **Longuemare** (E., S.-I.), **Melamare** (S.-I.),

Normare (E.), Rondemare (E.), Roumare (S.-I.), Sausseuzemare (S.-I.), Vandrimare (E.), Ymare (S.-I.).

1203. Les noms *Bellemare*, *Fongueusemare*, *Longuemare*, *Rondemare*, *Sausseuzemare*, dans lesquels on voit *-mare* précédé d'un adjectif roman, attestent que le mot norois *mar* avoit pénétré, sous la forme d'un substantif féminin, dans le langage roman de la région.

1204. Le premier terme des noms *Briquemare*, *Colmare*, *Étennemare*, *Normare*, *Roumare* et *Ymare*, qu'on retrouve dans *Bricqueville* (C.), *Colleville* (C., S.-I.), *Étenneville* (M.), *Norville* (S.-I.), *Rouville* (E., S.-I.), *Yville* (S.-I.), est sans doute un nom d'homme.

THORP

1205. Le mot norois *thorp*, « village », variante de l'allemand *dorf*, s'est romanisé, témoin l'article qu'on observe dans les noms le Torp (M., S.-I.), le Torpt (E.), le Tourp (M.); mais il est tombé de bonne heure en désuétude, car on ne le rencontre, employé comme nom commun, dans aucun texte en langue vulgaire de Normandie. — Torps (C.), sans article, doit être rapproché des nombreux Torp de Danemark et de Suède.

1206. On ne peut citer que de rares exemples de *thorp* employé comme dernier terme d'un nom de lieu.

Cametours (M.) est peut-être à rapprocher de Kampetorp (S.); le terme initial serait *kamp*, « combat ».

Clitourps (M.) — cf. Klippestorp (S.) — est certainement formé sur le mot *klif*, « rocher », étudié plus haut (nº 1195).

Au territoire de *Clitourps*, l'écart dénommé le Prieuré, représentant une ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fut désigné pendant tout le moyen âge par un nom dont la plus ancienne forme connue est *Torgistorp* [1], à peine différente du nom de Torgestorp (S.). Ici le premier élément est le nom d'homme *Thorgils*, qui subsiste en Normandie, comme nom de famille, sous la forme *Turgis*.

1207. Somme toute, le mot *thorp* est rare dans les noms de

1. Voir, dans le *spécimen* joint aux instructions de Léopold Delisle, sur le *Dictionnaire géographique* de la France, l'article PRIEURÉ (LE), (X. Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques*, III, 490).

lieu de la Normandie, mais cette rareté s'explique lorsqu'on constate que les noms donnés par les compagnons de Rollon aux domaines que ce prince leur concéda sont ordinairement terminés par le nom commun *ville* qui, dans la langue de leur nouvelle patrie, était le synonyme de *thorp* : il y a en Normandie — sans parler des écarts, également fort nombreux — plus de cinq cents communes dont les noms, terminés en *-ville*, paraissent remonter, soit au xe siècle, soit au commencement du xie. La parité de l'emploi des deux termes *thorp* et *ville* dans les noms de lieu normands apparaît clairement, si de *Torgistorp* on rapproche le nom *Torgisville* qui, au xiiie siècle, désignait le village actuel de Tourgéville (M.).

THVEIT

1208. Le mot norois *thveit* désignait une pièce de terre, mais, semble-t-il, une pièce de terre provenant d'un défrichement, comme l'indiquent les mots *tveit*, *tved*, *tvet*, qui, dans les dialectes norvégiens et suédois, désignent un abatis d'arbres. *Thveit*, qui avait, par conséquent, le sens du mot français *essart* — *sart* dans les pays wallons — si fréquent lui-même dans la toponymie (voir ci-dessus n° 981), a été fort employé soit seul, soit comme second élément de composés, pour former des noms de lieu dans les pays scandinaves.

1209. En Normandie, où il a revêtu la forme *thuit* ou *tuit*, il se rencontre presque exclusivement dans la région de la basse Seine, c'est-à-dire dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure : **le Thuit, Thuit-Agron, Thuit-Anger, Thuit-Hébert, Thuit-Signol, Thuit-Simer** (E.); assez loin de ces localités, à Boulon (C.), il y a un écart également dénommé **le Thuit**. La présence de l'article atteste que, dans une partie au moins de la Normandie, le mot est passé pour un temps dans le langage usuel.

1210. On voit *-tuit* ou *-thuit* constituer le terme final d'un certain nombre de noms de lieu — **Bliquetuit, Brennetuit** (S.-I.), **Écriquetuit** (E.), **Long-Thuit, le Milthuit, Vauthuit** (S.-I.) — le premier terme étant le plus souvent, semble-t-il, un nom d'homme, parfois un adjectif roman.

TOFT

1211. Le mot *toft* est un de ceux qui se présentent le plus fréquemment dans la toponomastique de la Normandie. Bien que ce mot ait, dans le danois moderne, le sens de « champ », sa signification noroise paraît avoir été celle de notre vieux mot « masure », désignant un emplacement jadis occupé par une maison, ou, plus exactement, « ce qui reste de bâtiments tombés en ruine » : c'est du moins ce qu'on peut conclure de l'explication donnée par Biörn Haldorsen, dans son *Lexicon islandico-latino-danicum* : « *Toft*, area domus vacua, parietina, *en tomt* » ; et *tomt*, en danois, signifie « emplacement à bâtir ».

1212. *Toft*, qui en Normandie se réduit à *tot*, fut employé par les compagnons de Rollon pour désigner, soit seul, soit combiné avec un autre élément, certaines des habitations qu'ils se construisirent là où l'on voyait encore sur le sol des traces des villages et des hameaux qu'avaient ruinés les incursions des pirates. On comprend dès lors qu'il soit relativement plus fréquent dans la toponymie noroise de la Normandie que dans celle des pays scandinaves.

1213. Les noms de lieu de Normandie dans lesquels entre le mot *toft*, aujourd'hui *tot*, offrent donc un sens analogue aux noms de lieu français dont le vocable représente le latin maceria, « muraille » : *Mézières*, *Maizières*, *Mazères*, leurs dérivés *Mézeray*, *Maizeray*, *Mazeret* — qui, le plus souvent, s'appliquent à des localités édifiées au moyen âge auprès de ruines antiques — et à leurs équivalents bretons *moguer* (cf. ci-après n° 1342) et *mogueriou*.

1214. De même que les formes vulgaires de plusieurs des mots norois précédemment passés en revue (n°s 1167, 1193, 1206, 1210), *tot* est momentanément entré dans le langage courant de la Normandie, témoin l'article qu'on observe dans le Tôt (M., S.-I.). On le trouve en composition dans une soixantaine de noms de lieu désignant plus de quatre-vingts localités, et dont quelques-uns seulement seront indiqués ici.

1215. Par **Martot** (E.), *Maretot* vers 1160 et en 1197 — cf. **Maretoft** (D.) — il faut entendre « la masure de l'étang » ou « du marais ».

1216. **Lilletot** (E.) fournit un exemple de combinaison du nom

commun *toft* avec un adjectif : il existe en Danemark sous la forme Lilletoft, et signifie « petite masure ». Dans Fultot (S.-I.) — cf. Fulletofta (S.) — le premier terme peut bien être l'adjectif *ful*, « laid, vilain », mentionné plus haut (n° 1171).

1217. On voit *toft* combiné avec un nom d'arbre dans : Appetot (E.), en 1258 *Apletot*, « la masure du pommier » (cf. n° 1187) ; — Bouquetot (E.), « la masure du hêtre » (cf. n° 1201); — Ecquetot (E.) — cf. Egetoft (D.), Ektomta (S.) — « la masure du chêne » (cf. n°s 1177 et 1200) ; — Lintot (S.-I.), « la masure du tilleul » (cf. n° 1176) ; — Tournetot (E.), « la masure de l'épine » (cf. n° 1179).

1218. Enfin il est fréquent que le terme initial soit un nom propre d'homme : nom d'origine scandinave dans Colletot (E.), Routot (E.), Sassetot (S.-I.), formés sur *Kolli*, *Hrolf* et *Saxi*; nom d'origine germanique dans Hébertot (C.), Raimbertot (S.-I.), Robertot (S.-I.), où l'on reconnaît Heriberctus, Raginberctus, Rotberctus.

VIK [1]

1219. Ce mot, qui subsiste en suédois et auquel le danois donne la forme *vig*, désignait une anse, une baie, sinus brevior et laxior, dit Biörn Haldorsen : il est, on le sait, la racine du nom commun *viking*, désignant ces hardis navigateurs qui, non contents de courir les mers pour chercher fortune aux dépens des nations chrétiennes, allaient s'établir dans des terres lointaines, comme l'Islande et même certaines parties du continent américain.

1220. *Vik* se retrouve, par exemple, dans le nom Sanvic (S.-I.), porté par une commune située au fond d'une crique voisine du Havre, et qui a pour équivalents Sandvik, très fréquent en Suède et en Norvège, Sandvig en Danemark, Sandwich en Angleterre : le premier terme de ces noms est *sand*, « sable ».

1221. On reconnaît également le mot *vik* dans le nom de plusieurs petites anses du Cotentin, et notamment dans celui de Cap-Levy (M.), au XIIe siècle *Kapelvic*.

1222. On ne saurait considérer comme épuisée, dans les pages

1. A. Longnon ne s'est pas occupé de ce mot dans ses conférences de 1901-1902 et de 1905-1906.

qui précèdent, la liste des mots scandinaves que présente la nomenclature géographique de la Normandie : il en est certainement qui, pour l'instant, sont ignorés, et qu'on signalera quelque jour ; il en est d'autres qui ont été omis à dessein, soit qu'ils n'existent que dans des noms simples, soit que, communs aux anciennes langues germaniques et à la langue scandinave, ils n'attestent pas avec assez de certitude l'origine normande des noms de lieu qu'ils terminent. Par exemple, les noms de *Cherbourg*, de *Jobourg* et de *Montebourg* (M.), celui de *Cabourg* (C.), sont-ils bien certainement scandinaves, ou existaient-ils avant la domination normande? Leur finale ne permet pas de se prononcer, car elle peut provenir aussi bien du *burg* de la plupart des langues germaniques, au sens de « forteresse », que du norois *borg* — « rempart de pierre » et, par extension, « forteresse » — terme final de noms de lieu, tant anciens que modernes, dans les royaumes du Nord. Il convient toutefois de noter l'analogie de *Cabourg* — en 1077 *Cadburgus* et *Cathburgus* — avec *Catborg* (D.) : le premier terme pourrait être l'adjectif norois *katr*, « riant, gai ».

Deux autres mots, du nombre de ceux volontairement omis pour la raison qui vient d'être indiquée, ont pourtant droit, semble-t-il, d'être mentionnés ici [1], en raison de la place qu'ils ont prise dans le langage courant de la Normandie.

1223. *Haug*, « élévation, hauteur », se retrouve dans les noms **la Hogue** (C., M.), **la Hougue** (M.), **les Hogues** (C., E., M., S.-I.), **les Hougues** (M.). — **La Hoguette** (C.), **les Hoguettes** (C., E.), sont des formes diminutives qui n'ont pu appartenir qu'au langage roman parlé par les descendants des compagnons de Rollon.

1224. *Hafn*, « port », subsiste encore dans le mot *havre*, qui fut attribué comme nom propre, au XVIe siècle, à une ville maritime fondée par François Ier, le *Havre de Grace*. Un certain nombre de lieux, de lieux dits presque exclusivement, portent le nom de **Havre**, mais le vocable qu'on rencontre le plus souvent est *Hable*, ainsi que son diminutif *Hablet* : **le Hable** de Dieppe, de Veulettes (S.-I.), de Cricqueville (C.), **le Hablet** d'Ecculleville (M.).

1. Il n'en a pas été question dans les conférences de 1905-1906.

LVI

NOMS EN *-VILLE*

1225. Les noms de lieu en *-ville* sont fort nombreux en Normandie, où ils paraissent remonter, à quelques exceptions près, au xe siècle. Le mot villa avait, on le sait, le sens de « village » (voir ci-dessus no 950), et ces noms s'appliquent aussi bien à des écarts qu'à des chefs-lieux de communes. La proportion dans laquelle les présente la nomenclature topographique des départements qu'a formés la Normandie procure d'utiles indications sur l'étendue de la colonisation scandinave. Si l'on ne tient compte que des noms de commune, on voit que cette proportion atteint presque le tiers, avec 233 vocables, dans le département de la Seine-Inférieure, qui comprend 759 communes[1]; elle dépasse le sixième — 121 sur 700 — dans l'Eure; elle est de près d'un septième — 111 sur 767 — dans le Calvados, et de près d'un quart — 157 sur 664 — dans la Manche; quant au département de l'Orne, correspondant à une contrée qui ne paraît guère avoir reçu de colons scandinaves, on n'y compte que 10 noms de commune terminés en *-ville* sur 511, c'est-à-dire moins d'un cinquantième; encore deux de ces noms, *Francheville* et *Neuville*, ne peuvent-ils rentrer dans la série actuellement étudiée, ce qui réduit encore, dans ce département, le nombre et la proportion des vocables communaux auxquels on pourrait être tenté d'attribuer une origine normande.

L'exemple du département de l'Orne prouve bien que la fréquence et la terminaison *-ville* dans la toponomastique des quatre autres départements normands résulte de l'établissement des « hommes du Nord ». Bien qu'on rencontre des noms en *-ville*

1. Ces chiffres et ceux qui suivent sont ceux qu'énonçait A. Longnon dans sa leçon du 23 avril 1891, au Collège de France. Les créations et suppressions de communes qui se sont produites depuis lors les ont plus ou moins modifiés; mais la statistique ébauchée ici demeure exacte dans son ensemble.

dans les différentes régions de la France, ils n'existent pas dans la même proportion. Ainsi, le département de la Somme, qui confine à celui de la Seine-Inférieure, ne comprend que 34 noms de commune en *-ville* sur 832, c'est-à-dire à peine plus d'un vingt-cinquième : contraste bien apparent avec le département voisin, où la proportion des noms en *-ville* est, on l'a vu, de près d'un tiers.

1226. On peut affirmer d'une façon générale, que ces noms de lieu, en Normandie, sont dus aux compagnons de Rollon, ou à leurs descendants immédiats, et les attribuer, d'une façon plus générale encore, peut-être, au xe siècle ou à une date fort voisine. Il va sans dire que la finale *-ville* étant romane, quelques-uns de ces noms peuvent avoir été donnés aux localités qui les portent en dehors des Normands, mais c'est l'exception.

1227. Une exception plus rare encore, sans doute, consiste dans l'emploi, comme membre initial, d'un adjectif au lieu d'un nom propre d'homme ; aussi n'est-il pas inutile d'insister ici sur les exemples qu'en offre la toponymie normande. Les adjectifs ainsi employés sont de deux sortes : adjectifs qualificatifs proprement dits et adjectifs ethniques.

1228. A ne considérer que la nomenclature communale, on reconnaît les premiers dans *Belleville* (S.-I.), *la Bonneville* (C.), *Longueville* (C., M., S.-I.), *Neuville* (C., E., S.-I.). — *Campneuseville* représente le bas-latin Campanosa villa, désignant un village situé dans un pays plat. — *Grenieuseville* (E.) semble indiquer que les habitants étaient désagréables, *grigneux*, comme on disait au moyen âge ; on dirait aujourd'hui « grincheux ». — *Preuseville* (S.-I.) répond au latin Petrosa villa.

1229. Quant aux adjectifs ethniques, on en compte quatre. Le vieux mot *saisne*, du latin Saxonem, accentué sur l'*a*, figure dans les noms *Sainneville* (S.-I.), *Senneville* (E., S.-I.) ; ce dernier nom existe aussi, en dehors de la Normandie, dans Seine-et-Oise et dans Eure-et-Loir. — L'adjectif féminin *englesque* se présente dans *Englesqueville* (C., M., S.-I.) et dans *Anglesqueville* (S.-I.) : ces noms s'appliquent à des villages qui ont été fondés peut-être, au commencement du xie siècle, par les partisans exilés des rois anglais, dépouillés, en 1014, du trône d'Angleterre par la conquête danoise, et qui, apparentés aux ducs normands, vinrent chercher asile auprès de ces princes. — L'ad-

jectif féminin *brette*, au sens de « bretonne », qu'il a conservé dans le langage de certaines provinces de France, existe dans le nom *Bretteville* (C., M., S.-I.), porté par une quinzaine de localités : cette fréquence s'explique en partie par le fait que, durant plus de soixante ans, de 867 à 933, les Bretons dominèrent sur l'Avranchin et le Cotentin, et poussèrent leurs incursions sur les contrées voisines. — Enfin l'adjectif *cossesse*, « cauchoise » — le pays de Caux forme l'extrémité nord-est de la Normandie — a contribué à former le nom *Cossesseville* (C.), comme son masculin le nom du *Mesnil-Caussois* (C.).

1230. Encore une fois les noms de lieu en *-ville* dans lesquels le terme initial est un adjectif ne sont qu'une exception, et dans l'immense majorité des cas, ce terme initial est un nom d'homme.

Parmi les noms d'homme que présentent, employés de la sorte, les noms de lieu en *-ville* de Normandie, il en est un grand nombre dans lesquels on reconnaît tout d'abord de ces noms français, fort à la mode à l'époque féodale, qui étaient d'origine francique [1] ; cependant, dans la plupart des cas où ils se présentent, ces noms désignaient, soit des compagnons de Rollon, soit tels ou tels de leurs fils ou petit-fils. On sait, en effet, que les Normands établis en terre française pouvaient porter des noms français, puisque Rollon lui-même reçut au baptême, en 912, le nom de Robert, que portait son parrain, le duc de France ; et ce nom passa depuis à plusieurs de ses descendants. On sait aussi que les enfants issus de l'union des corsaires scandinaves établis en France avec des femmes de ce pays, portaient plus d'une fois des noms français, tel, par exemple, le fils de Rollon, le duc Guillaume Longue-Épée, né, antérieurement à la conversion de son père, de la fille d'un comte franc de Bayeux. On doit encore tenir compte des rapports existant entre l'onomastique franque et l'onomastique scandinave, moyennant lesquels le nom d'un immigrant scandinave pouvait être assez souvent traduit par un équivalent français. Ainsi nos chroniqueurs du xe siècle appellent en latin Ragenoldus le chef des Normands établis à l'embouchure de la Loire, alors que le nom

1. C'est ainsi qu'à propos de plusieurs de ces noms, on a vu mentionnées ci-dessus (nos 1022, 1023, 1027, 1062, 1065, 1084, 1089, 1092, 1095, 1109, 1111, 1131) un certain nombre de localités de Normandie.

norois de ce personnage était sans doute *Rögnvalld*. Le nom de Rollon lui-même — Rollo chez ces chroniqueurs, *Hrolf* en norois — qui était peut-être une variante scandinave de Rodulfus, est devenu en langue romane *Rou*, qui fut aussi l'une des formes vulgaires du nom Raoul.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les noms d'homme d'origine scandinave qu'on trouve, dans la toponomastique normande, combinés avec le mot *ville*. Ces noms sont de deux sortes : il y en a de simples, il y en a de composés.

1231. Les noms simples qui vont être passés en revue sont empruntés presque tous à deux textes particulièrement intéressants dans cet ordre d'idées : l'*Islands Landnamabok* — récit de l'établissement des Norvégiens en Islande — édité à Copenhague en 1774 par Hannes Finnsson, et un nécrologe de l'église de Lund — *Liber daticus Lundensis* — qui occupe les pages 474 à 579 dans le troisième volume des *Scriptores rerum danicarum* de J. Langebek. Tels de ces noms — *Aki*, *Bard*, *Bero*, *Blok*, *Bolle*, *Ketell*, par exemple — étaient encore usités en Suède au XIVe siècle.

Assez fréquemment, ces noms simples avaient, à vrai dire, le caractère de surnoms : *björn* est le nom suédois de l'ours ; *blakk* pouvait avoir le sens de « noir » qui est celui de l'anglais *black* ; *gaasi* désignait l'oie ; l'adjectif danois *knap* ou suédois *knapp* exprime l'idée de petitesse, d'exiguïté qu'on retrouve dans le substantif allemand *knabe*, « garçon » ; *stolt* est l'équivalent danois et suédois de l'allemand *stolz*, « fier » ; *Saxi* signifiait évidemment « le Saxon » ; et *sniall* peut bien correspondre à l'allemand *schnell*, « rapide, vif, leste ».

1232. *Aki*, latinisé Aco : Acqueville (C., M.).

1233. *Bardr* : Barville (E., M., O.).

1234. Bero, forme latinisée qu'on trouve dans le *Liber daticus* : Berville (C., E., S.-I.).

1235. *Björn*, qui fut le nom de plusieurs rois de Suède, et qui revêt la forme *Bier* dans le Roman de Rou, est devenu, au XIIe siècle *Bern* dans les noms de lieu de Normandie dont il constitue le premier terme : Besneville (M.), jadis *Bernevillc*, Bennetot (S.-I.), originellement *Björntoft*, et Berneval (S.-I.).

1236. *Blakk* : Blacqueville (S.-I.).

1237. *Blok*, dont l'usage en Normandie, au début du XIe siècle, est attesté par le cartulaire de la Trinité du Mont : Blosville (C., M.).

1238. *Blund* : Blonville (C.).

1239. *Bolli*, *Bolle* : Bolleville (M., S.-I.), Boulleville (E.), en 1040 Bollivilla ; cf. Bolbec (S.-I.).

1240. Bondo, forme latinisée : Bondeville (M.).

1241. *Eysteinn* : Étienville (M.).

1242. *Gaasi*, qui paraît dans les *sagas* islandaises, et qu'on retrouve sous les formes *Gaas* et *Gase*, était l'équivalent de l'allemand *gans* : sous l'influence francique il est devenu *Ganse* : Ganzeville (S.-I.).

1243. *Geiri*, *Gerri* : Gerville (M., S.-I.), Guerville (S.-I.).

1244. *Haki* : Hacqueville (E., M.).

1245. *Kalp* : Cauville (C., S.-I.).

1246. *Kare* : Carville (C., S.-I.) ; cf. Carbec (E.).

1247. *Karl* : Calleville (E.), au XIIIe siècle *Carleville*.

1248. *Ketell* : Quetteville (C., M.), Quettreville (M.) ; cf. Quettehou, Quettetot (M.).

1249. *Knappr* : Canappeville (E.), Canapville (C., O.).

1250. *Kollr* : Colleville (C., S.-I.) ; cf. Colmare (S.-I.).

1251. *Krakr* : Crasville (E., M., S.-I.) ; cf. Crabec (M.).

1252. *Krokr*, Croco dans le cartulaire de la Trinité du Mont : Crosville (E., M., S.-I.) : celui de l'Eure est appelé Crocvilla vers 1027.

1253. *Saxi*, Saxa : Sasseville (S.-I.) ; cf. Sassetot (S.-I.).

1254. *Sniall*, en français *Isnel* : Isneauville (S.-I.). — Le Buisson-Hocpin, dépendance d'Évreux, est désigné dans une charte de 1195, par l'appellation Isnelmaisnille.

1255. *Stolt*, en français *Estout* : Estouteville, Étoutteville (S.-I.). Le nom d'homme *Estout* était encore usité au XIVe siècle, dans la famille d'Estouteville.

1256. *Sture*, nom d'une famille qui fournit à la Suède trois administrateurs entre 1471 et 1520 : Étréville (E.), vers 1148 Estervilla, et peut-être aussi Éterville (C.).

1257. *Toki*, latinisé Toko et Tocco, et dont le nom de baptême suédois et danois *Tycho* n'est, paraît-il, qu'une variante : Tocqueville (E., M., S.-I.) ; cf. Tocquemont (C.).

1258. *Torf* : Tourville (E., S.-I.). — Guillaume de Jumièges,

qui écrivait au début du XIIe siècle, mentionne Turulfus de Ponte Audemari qui fuerat filius cujusdam nomine *Torf*, a quo etiam usque nunc quaedam villae cognominatae sunt Torfvillae [1].

Parmi les noms propres de personne, composés de deux éléments, qui ont contribué à former, en Normandie, des noms de lieu en *-ville*, on se contentera d'examiner ici deux séries de noms « théophores », c'est-à-dire ayant pour élément initial un nom de divinité, celui des Ases ou celui de Thor.

1259. Les Ases, au nombre de trente-deux, dont quatorze dieux et dix-huit déesses, constituaient le panthéon scandinave, et, peut-on dire, le panthéon des autres nations germaniques antérieurement à leur conversion au christianisme ; mais chez les Francs, les Lombards et les Goths, le nom divin *As* se disait *Ans* — latinisé au pluriel sous la forme Anses dans Jordanès — et chez les Saxons on l'écrivait *Os* : de là, chez les Francs, les noms *Ansoald*, *Ansbert*, *Anshelm*, *Ansgar* ; — chez les Saxons *Oswald*, *Osbert*, *Osborn*, *Oger*, *Oswin* ; — chez les Scandinaves *Asbiörn*, *Asbrand*, *Asdis*, *Asgaut*, *Asgeir*, *Asgrim*, *Askilld*, *Askell*, *Asketell*, *Aslak*, *Asleik*, *Asmund*, *Astolf*, *Asvalld*, *Asvör*. Lorsque ces derniers noms pénétrèrent en Gaule, leur élément initial devint *Ans* — sous l'influence francique, de sorte que les noms *Asgaut*, *Asgeir* et *Asketell*, qu'on peut considérer comme étant au nombre des plus répandus, se sont perpétués en Normandie, d'abord comme nom de baptême, ensuite comme noms de famille, sous les formes vulgaires *Angot*, *Angier* ou *Anger* et *Anquetil* ; d'autre part, sous l'influence saxonne qui pouvait bien s'exercer encore sur certains points, *As-* fit place à *Os-* : *Asbiörn* devint *Osborn* ou *Osborne* — *Asolf*, Osulfus, d'où *Ausouf* — *Asmund*, Osmundus, d'où *Osmond* et *Omont*.

1260. *Asbiörn* a produit, sous l'influence francique, **Amberville** (E.), et sous l'influence saxonne **Auberville** (C., S.-I.); l'Auberville du Calvados est appelé en 1183 Osbernivilla supra mare.

1261. *Asgeir*, confondu avec le nom francique latinisé Ansgarius : **Angerville** (C., E., S.-I.), **Angreville** (E.), au XIIe siècle Ansgervilla.

1. Du Chesne, *Historiae Normannorum scriptores antiqui*, p. 312.

1262. *Asgaut* : Angoville (C., E., M.). — Cf. *Le Mesnil-Angot* (M.).

1263. *Asketell* : Ancretiéville, Ancretteville, Anquetierville, Ancourteville (S.-I.), Ancteville (M.), Anctoville (C., M.).

1264. *Asleik*, latinisé sous l'influence francique Anslaicus : Anneville (M., S.-I.), au XIII[e] siècle Anslevilla. — Cf. Annebecq (voir ci-dessus n° 1170).

1265. *Asmund*, devenu *Osmund* sous l'influence saxonne : Osmonville (S.-I.), Omonville (E., M., S.-I.).

1266. *Asolf*, soumis à la même influence et latinisé Osulfus : Auzouville (S.-I.). — Cf. Champosoult (O.), *le Mesnil-Ausouf* (C.).

1267. D'autres noms d'homme, rappelant le souvenir des *anses* germaniques ou des *ases* scandinaves ont également, en Normandie, contribué à former des noms de lieu en *-ville* : Anselmus, Ansfredus, Anseredus, reconnaissables dans *Anceaumeville* (S.-I.), dans *Amfreville* (C., E., M., S.-I.) et *Amferville* (C.), ainsi que dans *Anseréville*, ancien nom, à ce qu'on prétend, de Saint-Mards-de-Blacarville (E.); mais ces vocables paraissent avoir été empruntés par les Normands au X[e] siècle à l'onomastique franque, et n'avoir point d'équivalents dans l'onomastique scandinave.

1268. Le dieu Thor, l'un des Ases, présidait à l'air, aux saisons, aux orages, et pour ce motif, on l'a parfois assimilé à Jupiter, témoin l'appellation scandinave du jeudi, *torsdag*. Son nom, qui n'est peut-être point entré dans la composition de noms de personne chez les nations germaniques proprement dites, forme au contraire le premier terme de nombreux noms d'homme scandinaves.

1269. *Thoralld*, latinisé Turoldus sous l'influence francique locale (cf. ci-dessus n° 1054) : Thérouldeville (S.-I.) ; cf. Bourgthéroulde (E.).

1270. *Thorbiorn* : Thouberville (E.) ; — cf. Thibermesnil (S.-I.), jadis *Toubermesnil*.

1271. *Thorfred* : Touffrainville (S.-I.), jadis *Toufreville* (voir ci-dessus n° 987), Touffreville (C., E., S.-I.), Toufresville (M.) : — *le Mesnil Toufray* (C.).

1272. *Thorgils*, d'où le nom de famille *Turgis* : Tourgéville (C.).

1273. *Thorkell* : Turqueville (M.), jadis *Torcleville*.

1274. *Thorketell*, d'où le nom de famille *Turquety* : Teurthéville (M.).

1275. *Thorlak* : Tourlaville (M.).

1276. *Thormod* : Trémauville (S.-I.), jadis *Tormoville*.

1277. *Thorolf* : Trouville (C., M., E., S.-I.).

1278. *Thorsteinn*, d'où les noms de famille *Toustain* — pris à tort pour une altération de *Toussaint* — et *Toutain* : Toutainville (E.).

LVII

ORIGINES BRETONNES : GÉNÉRALITÉS

1279. Les noms de lieu formés à l'aide d'éléments bretons dominent par le nombre dans la péninsule armoricaine, exception faite cependant des anciens diocèses de Rennes et de Nantes; mais il faut bien se garder de croire, selon une opinion populaire qui n'est pas encore entièrement déracinée, que la langue bretonne soit dans cette contrée un vestige de l'ancienne langue gauloise qui y aurait été conservée, parce que la civilisation et la langue des Romains n'auraient pu s'implanter jusqu'en ce coin reculé de la Gaule. La péninsule armoricaine a subi, comme les autres parties de notre pays, l'influence de la civilisation romaine; ses habitants ont parlé — plus ou moins bien — le latin; ils ont pris des noms romains, et vécu de la vie romaine; ce dernier point est suffisamment établi par les voies qui sillonnent le pays, par les vestiges des édifices et des demeures antiques qu'on trouve sur tant de points, même dans les parties les plus extrêmes de la péninsule, et par les ustensiles et menus objets qu'on y recueille.

Mais l'Armorique ne jouit pas, durant tout le temps de la domination romaine, de la quiétude et de la sécurité qui, pendant les premiers siècles, y favorisèrent l'expansion de la civilisation. Comme toutes les contrées du littoral septentrional de l'Empire, elle fut en butte, du IIIe au Ve siècle, aux incursions des pirates saxons, contre lesquelles la défendaient à grand' peine quelques postes fortifiés dont on trouve l'énumération dans la *Notitia dignitatum*. Plusieurs de ses villes périrent, et le sol armoricain se dépeupla rapidement. C'est à la fin de ces rudes épreuves, et vers le milieu du Ve siècle, qu'apparaît alors sur le sol l'élément breton : il venait de l'île de Bretagne, habitée par une nation de race celtique — les *Britanni* — soumise dès le Ier siècle à la domination romaine, et que le peuple-roi ne s'était pas encore complètement assimilée.

L'immigration des Bretons en Armorique fut la conséquence

de l'envahissement et de la conquête de l'île de Bretagne par les Saxons et par les Angles, venus des contrées qui avoisinent la péninsule cimbrique, c'est-à-dire par ces mêmes populations de pirates qui avaient été, durant deux siècles, la terreur du littoral de la Gaule. La chose paraît établie par les découvertes de l'érudition moderne, et en particulier par les travaux d'Arthur de La Borderie ; le souvenir en était encore vivace au temps de Charlemagne, puisque les *Annales* d'Éginhard, parlant, sous la date de 786, de la réduction de la Bretagne cismarine, rappellent que, lors de l'invasion de l'île de Bretagne par les Angles et les Saxons, une grande partie de ses habitants, passant la mer, vint s'établir dans le pays des Venetes et dans celui des Curiosolitae, c'est-à-dire dans les territoires dont les villes romaines de Vannes et de Corseul étaient les chefs-lieux.

L'école de La Borderie ne reconnaît l'existence d'aucune bande d'immigrants bretons en Gaule avant l'an 460 environ. Le premier établissement durable de quelque importance aurait été le petit royaume de Cornouaille, ayant pour capitale Quimper, et fondé, vers 480, par un chef connu, dans les traditions de la Bretagne, sous le vocable de Grallon Meur, c'est-à-dire Grallon le Grand. La fondation du petit État de Léon, l'établissement d'une colonie bretonne dans la partie septentrionale du diocèse de Vannes, et la création du royaume de Domnonée, qui correspondait au département des Côtes-du-Nord et à la partie occidentale de celui d'Ille-et-Vilaine, n'appartiendraient qu'au commencement du VIe siècle. Les noms de deux des États bretons de la péninsule rappellent ceux des tribus insulaires qui les formèrent. Celui de la Cornouaille, Cornubia en latin du moyen âge, *Kernaw* en breton, est dû aux Cornuvii, qui habitaient outre mer le comté de Chester et quelques-unes des contrées voisines de l'extrémité sud-ouest du pays de Galles, et qui, chassés de ces régions par les Angles, portèrent aussi leur nom à la pointe sud-ouest de l'île de Bretagne. Quant à la Domnonée, c'était une colonie des Dumnonei dont le nom subsiste, transformé dans celui du comté de Devon.

Durant plus de trois siècles les Bretons ne s'étendirent guère en dehors du pays qui, jusqu'à la veille de la Révolution française, comprit les diocèses de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Dol, de Saint-Malo, de Quimper et de Vannes. Ils n'en sor-

tirent réellement que vers l'an 845, alors que Noménoé, devenu le roi national de tous les Bretons de la péninsule, enleva aux Francs les territoires de Nantes et de Rennes, qui furent, en 851, cédés officiellement à son fils et successeur Erispoé, par Charles le Chauve.

1280. Par suite des progrès incessants que fit, depuis le xe siècle, l'élément roman dans le pays armoricain colonisé aux ve et vie siècles par les Bretons, la langue bretonne n'est en usage, depuis longtemps, que dans les départements du Finistère et du Morbihan et dans le tiers occidental de celui des Côtes-du-Nord, autrement dit dans les anciens diocèses de Léon, de Tréguier, de Cornouaille et de Vannes, dont les noms servent à désigner ses quatre dialectes. On ne la parle plus dans les anciens diocèses de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol ; et pourtant cette région, qui correspond à la plus grande partie de ce que fut le royaume de Domnonée, présente un grand nombre de noms de lieu d'origine bretonne. De plus, l'étude attentive de la toponymie révèle des traces d'influence bretonne à gauche de la Vilaine, depuis la pointe où elle reçoit le Samnon jusqu'à la mer, et sur une largeur d'environ vingt kilomètres, alors que la Vilaine passe pour avoir été, vers le sud et le sud-est, la limite du pays breton antérieurement au ixe siècle. Ces traces d'influence bretonne, on ne doit pas les chercher seulement dans des vocables formés à l'aide de racines bretonnes. Entre le pays breton de l'époque mérovingienne et le pays roman, on peut tracer une ligne de démarcation en considérant comment se sont comportés les noms de lieu, d'origine gallo-romaine, dont la forme primitive présentait la finale -iacus : dans le pays roman qui avoisine la Bretagne, c'est-à-dire vers Rennes et vers Nantes, aussi bien que dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, -iacus s'est réduit à *-é* (cf. ci-dessus nos 279 et 209, 228, 237) ; dans la région où la race bretonne dominait au début du moyen âge, il est devenu *-ac* (cf. ci-dessus no 284). De sorte que les noms de *Nivillac* et de *Trédillac* (Morbihan), ainsi que ceux d'*Assérac*, d'*Avessac*, de *Crossac*, de *Drefféac*, de *Fégréac*, d'*Herbignac*, de *Marsac*, de *Massérac*, de *Missillac*, de *Piriac* et de *Sévérac* (Loire-Inférieure), appartenant tous à des paroisses de l'ancien diocèse de Nantes, et celui de *Messac* (Ille-et-Vilaine) porté par une paroisse de l'ancien diocèse de Rennes, qui semble

avoir d'abord appartenu au pays nantais, sont des indices non équivoques des progrès de la colonisation bretonne sur la rive gauche de la Vilaine.

1281. Les noms de lieu d'origine bretonne, qui sont spécialement envisagés ici, bien que tirant leurs éléments du langage parlé par une population étroitement apparentée aux Gaulois, sont fort différents des noms de lieu d'origine gauloise qui forment l'une des parties les plus anciennes de la toponomastique de notre pays. D'une manière générale, on n'y reconnaît aucun de ces mots celtiques qui ont été étudiés plus haut : *dunos*, *duros*, *briga*, *magos*, *briva*, *ritos*, *dubron*, *nantos*, *onna*, *vera*, *nemetis*. En revanche, ils renferment un certain nombre de mots d'origine latine dont les Bretons avaient enrichi leur langue. D'ailleurs, le mode de formation de ces noms de lieu est tout autre : tandis que dans les vieux noms de lieu gaulois le mot principal est employé comme élément final, ce mot occupe la première place dans les noms donnés depuis le v[e] siècle aux localités de l'Armorique. Aussi, pour grouper ces derniers en vue de l'étude qu'on se propose ici, doit-on considérer tout d'abord leur terme initial. Celui-ci est un nom commun désignant soit une circonscription territoriale, soit un lieu habité, soit un site.

LVIII

NOMS COMMUNS DE CIRCONSCRIPTIONS

Ces noms seront étudiés selon l'ordre d'importance des circonscriptions qu'ils désignent.

BRO

1282. Ce mot breton, signifiant « pays », est évidemment apparenté à la désinence du nom de peuple gaulois Allobroges. En Bretagne, il est le terme initial du nom que les nouveaux venus donnèrent au territoire de Vannes, à la civitas Venetum, où leur premier prince connu fut un certain Waroch, et qu'ils appelèrent pour cette raison *Bro-Waroch*, c'est-à-dire « pays de Waroch » : vocable traduit parfois par le latin Warrochia ou patria Gueroci, et qui, affaibli depuis en Broërec, a désigné, jusqu'au XVe siècle, une des sénéchaussées ducales de Bretagne, et jusqu'à la Révolution l'unique archidiaconé du diocèse de Vannes.

POU

1283. Le nom du *Broërec* paraît être le seul exemple qu'on puisse citer de l'emploi, dans la péninsule armoricaine, pour désigner une circonscription territoriale, du mot d'origine celtique *bro*. Les Bretons établis sur le continent semblent avoir de très bonne heure préféré à ce mot son équivalent latin pagus, dont ils firent *pou*, et qu'on retrouve dans les noms de quatre anciens comtés : *Poher*, *Porhoët*, *Poudouvre* et *Poulet*.

1284. Le Poher, en tant que comté indépendant du comté de Cornouaille, remonterait au VIe siècle, si l'on en croit les traditions relatives au prince Comorre ; il devait son nom, originairement *Poucaer*, « le pays de Caer », à sa capitale, la ville de Carhaix (Finistère), qu'on appelait en breton *Kaer-Ahès* [1].

1. Le nom du Poher s'est conservé dans le surnom d'une des communes du canton de Carhaix, *Cléden-Poher*.

1285. Le nom de **Porhoët**, dont le nom fut appliqué à un comté et à l'archidiaconé méridional du diocèse de Saint-Malo, apparaît au XIe siècle sous la forme pagus Trocoet, traduite parfois par les mots pagus trans sylvam, *tro* ayant le sens de la préposition latine trans, et *koat* signifiant « forêt » (cf. ci-après nº 1335) ; dès 859, on rencontre la forme entièrement bretonne *Poutrecoët*. On voit que le Porhoët était à l'origine une contrée naturelle.

1286. On en peut dire autant du **Poudouvre**, pagus *Daudovr*, « le pays des deux rivières » ou « entre deux rivières » : dans le breton moderne *daou* désigne le nombre « deux » et *dour* se traduit par « rivière ». La forme francisée *Poudouvre* a servi à dénommer une vicomté féodale et un archidiaconé du diocèse de Saint-Malo.

1287. C'est au même diocèse qu'appartenait le **Poulet**, en latin pagus Aleti, et en langue vulgaire *Poualet*, puis *Pouelet*; il faut entendre par là le pays qui dépendait immédiatement de la ville épiscopale d'Alet ; celle-ci fut remplacée, au XIIe siècle, par la ville nouvellement construite de Saint-Malo.

Des quatre noms qui précèdent, le premier seul s'applique à une contrée où l'on parle encore le breton ; les trois autres, appartenant à la Bretagne « gallo », c'est-à-dire à la Bretagne aujourd'hui de langue française, se sont plus ou moins altérés sous l'influence romane.

PLOU

1288. Au-dessous du diocèse, les Bretons de la péninsule armoricaine reconnaissaient le *plou*. Ce mot, qui correspond au gallois *plwif*, n'est autre chose que le latin plebs, au sens de « peuplade » : chez les Gallois aussi bien que chez nos Bretons, ses différentes formes désignaient tout à la fois une peuplade organisée, une paroisse et le territoire de cette paroisse. On comprend dès lors pourquoi le mot *plou*, ou l'une de ses variantes, forme le premier terme de tant de noms de paroisses en Bretagne. Au reste, un hagiographe du IXe siècle, l'abbé de Landévennec, Gurdestin, rapporte ainsi l'origine de l'une d'entre elles, **Ploufragan** (Côtes-du-Nord) : « Un homme illustre, de la race

des rois de l'île de Bretagne, Fracan, ayant ouï dire qu'il y avait encore, en Armorique, des forêts où l'on pouvait vivre en paix, monta sur un vaisseau avec un petit nombre des siens, et, favorisé par un bon vent du nord-ouest, il vint prendre terre dans la baie de Bréhec. De là, longeant le rivage, il découvrit un terrain d'une certaine étendue, et comme d'un seul tenant (quasi unius plebis); des bois touffus l'entouraient de tous côtés, et, non loin de là coulait un fleuve nommé Sanguis. Fracan s'établit avec sa petite tribu sur ce territoire, que fertilisaient les eaux de la rivière et dont le climat lui offrait toute sécurité [1] ».

L'emploi du mot plebs pour désigner une circonscription ecclésiastique n'est pas exclusivement breton. Dans les textes de certains conciles du IVe siècle, ce mot est pris au sens de « diocèse », et c'est ainsi que l'évêque de Potenza se qualifie episcopus plebis Potentinae au VIe concile de Carthage; mais cette acception, qu'on trouve même dans un diplôme de Charles le Chauve, pour l'église de Paris, ne s'est maintenue dans aucun pays roman. Tout au contraire, le mot plebs, au sens de « paroisse », n'est pas resté seulement dans le breton *plou* : il a aussi produit l'italien *pieve*, qu'on retrouve dans la toponymie de l'Italie et de la Corse; et son dérivé plebanus est représenté par l'italien *pierano* ou *piovano*, « curé ».

1289. Le mot breton qui représente le latin plebs paraît aujourd'hui sous une demi-douzaine de formes différentes dans la toponymie de la Bretagne : la plus pure, *plou*, appartient exclusivement aux départements du Finistère, du Morbihan, et à la partie bretonnante des Côtes-du-Nord ; elle cède parfois la place à *plu* dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, à *plo* ou *ploe* dans le Morbihan ; *pleu*, qu'on rencontre dans les départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, est fort rare en pays bretonnant; on trouve *pley* dans le Finistère ; enfin *plé* est une forme francisée depuis plusieurs siècles qu'on observe seulement en pays gallo.

1290. Les noms de lieu bretons présentant comme premiers termes l'une de ces formes sont relativement nombreux et portés exclusivement par des chefs-lieux de communes, représentant d'anciennes paroisses. On en compte dans le Finistère 57 sur

1. *Vita S. Winvaloei*, dans *Analecta Bollandiana*, VII (1888), 177.

284 [1] communes, soit le cinquième de l'effectif total ; dans les Côtes-du-Nord 70 sur 382, soit un peu plus des deux onzièmes ; dans le Morbihan 21 sur 237, soit presque le onzième ; dans Ille-et-Vilaine 8 seulement, appartenant à l'extrémité occidentale du département, sur 350 ; enfin la Loire-Inférieure n'en offre qu'un, *Plessé*, qui confirme le fait, entrevu déjà (nº 1280), de la diffusion de l'élément breton dans la partie du pays nantais qui avoisine la Vilaine. On le voit, il y a de ces noms dans toutes les parties de la péninsule armoricaine qui ont reçu, aux vᵉ et vıᵉ siècles, des colons bretons ; par contre — et l'on peut juger par là du caractère régional des modes de dénomination — *plwif*, équivalent gallois de *plou*, n'est entré dans la composition d'aucun des noms de lieu de la Grande-Bretagne.

L'exemple de *Ploufragan*, cité plus haut (nº 1288), prouve que *plou* se combine avec un nom d'homme, et c'est là incontestablement le cas le plus fréquent ; mais il peut aussi se combiner avec un nom — propre ou commun — de lieu, ou avec un adjectif.

1291. Il se combine avec un nom propre de lieu dans le nom de **Plessé** (L.-I.), qu'un acte de 854 mentionne ainsi : plebs que vocatur *Sei* ; le nom propre *Sei*, latinisé, se retrouve dans un texte de l'an 900 : castrum Seium.

1292. Comme exemples de la combinaison de plebs avec un nom commun de lieu, l'on peut citer *Pléchâtel*, *Plogastel*, *Plouguer*, *Plélan*, *Ploulech*, *Ploumagoar* et *Ploumoguer*.

Pléchâtel (I.-et-V.) et **Plogastel** (F.) sont deux formes, celle-ci plus bretonne, celle-là presque française, d'un nom dont le thème étymologique est Plebs castelli, « la paroisse du château » ou « du lieu fortifié ».

Plouguer (F.) était, avant la Révolution, le nom de la circonscription paroissiale de la ville de Carhaix, et son nom, qui

1. Ces chiffres et ceux qui suivent sont ceux qu'énonçait A. Longnon, dans sa leçon du 30 avril 1891 au Collège de France. Depuis lors, le nombre des communes, dans les divers départements bretons, a légèrement augmenté ; et l'on a lieu de rappeler à cette occasion l'observation formulée plus haut, p. 293, note 1. — Par analogie avec ce que nous avons fait pour les départements de la Normandie (cf. ci-dessus p. 280, note 1), nous désignerons, dans ce chapitre et les deux suivants, ceux de la Bretagne par les initiales de leurs noms.

signifie « la paroisse de la ville », a pour second terme le mot breton *ker* (voir ci-après nos 1304 à 1309), qu'on rencontre dans le vocable *Poucaër*, aujourd'hui *Poher*, du pagus, du comté dont Carhaix était le chef-lieu (cf. ci-dessus no 1284). — La transformation de *kaer* ou *ker* en *guer* est bien conforme à l'usage breton qui, en composition, c'est-à-dire à l'intérieur des mots, adoucit les consonnes initiales ; *kastell* s'est transformé de même dans *Plogastel* (voir en outre ci-après no 1296).

Par Plélan (C.-du-N., I.-et-V.), il faut entendre « la paroisse du monastère » ou « du lieu consacré » (cf. ci-après nos 1312 à 1316).

Ploulec'h (C.-du-N.), se traduit en latin par plebs lapidum, « la paroisse des pierres », *llech* en gallois, *leach* en breton armoricain, signifiant effectivement « pierre ».

Ploumagoar (C.-du-N.) et Ploumoguer (Finistère) représentent un même vocable primitif formé de deux mots empruntés au latin, et dont le thème étymologique serait plebs maceriarum, « la paroisse des murailles », allusion probable aux vestiges des constructions antiques que les Bretons des ve et vie siècles trouvèrent dans l'une et l'autre de ces bourgades (cf. ci-dessus no 1213 et ci-après no 1342) : le mot latin maceria est l'origine du gallois *magwyr* et du breton armoricain *magoer* ou *moguer*.

1293. La combinaison de plebs avec un adjectif apparaît dans *Pleubian*, *Pleumeur*, *Ploemeur*, *Plounévez*, *Plonévez*.

Pleubian (C.-du-N.) se traduisait en latin par plebs parva : il a pour second terme l'adjectif breton *bihan*, qu'on trouve aussi dans le nom du golfe du *Morbihan*, « la petite mer ».

Dans Pleumeur (C.-du-N.) et Plœmeur (M.), l'élément final est l'adjectif *meur*, « grand », dont l'antique forme gauloise, *maros*, termine tant de noms d'homme d'origine celtique.

Par Plounévez (C.-du-N.) et Plonévez (F.), il faut entendre « la nouvelle paroisse », l'adjectif *nevez* signifiant « nouveau ».

1294. On voit plebs combiné avec un nom commun de personne dans *Plogoff* et *Plescop*.

C'est bien à tort que Plogoff (F.) a sollicité l'attention de quelques slavistes ; le second terme de ce nom se rencontre aussi dans le nom, incidemment cité plus haut (no 583) de *Roscoff*. En breton *goff* a le sens de « forgeron » et *Plogoff*, « la paroisse

du forgeron », est apparenté par le sens à *Confavreux* (cf. ci-dessus, nos 939 et 946), Cortis fabrorum.

Plescop (Morbihan), bourg où les évêques de Vannes avaient une maison, est appelé en 1365 *Ploescob* : le thème étymologique est Plebs episcopi.

1295. Dans les noms de lieu dont le premier terme répond à plebs, et qui ont pour second terme un nom d'homme, celui-ci est très souvent le nom même du saint patron de l'église paroissiale du lieu, et plus d'une fois aussi ce patron n'est autre que le fondateur du *plou*, car, ainsi que l'a établi Arthur de La Borderie, les moines et les évêques de l'île de Bretagne étaient les véritables chefs, les véritables conducteurs des immigrants bretons du ve et du vie siècles, et « il n'est pas téméraire d'affirmer qu'à chaque saint qui débarque en Armorique, venant de la Grande-Bretagne, c'est une nouvelle bande d'émigrés qui débarque avec lui ».

1296. Le patron de l'église de Pléboulle (C.-du-N.) est saint Paul, et *Pléboulle* équivaut à Plebs Pauli ; de même Ploubezre (C.-du-N.) a pour thème étymologique Plebs Petri. L'église de Ploujean (F.) est dédiée à saint Jean-Baptiste ; celle de Plougras (C.-du-N.) est placée sous l'invocation de la Sainte Croix, « croix » se disant en breton *kroaz*.

1297. A la différence de ces noms, correspondant à des vocables que l'on rencontre dans toute la chrétienté, les suivants sont d'origine plus particulièrement bretonne.

Plouégat (F.) rappelle le souvenir de saint Agapat, vulgairement saint Égat ; Plouagat (C.-du-N.) a sans doute la même origine.

Pleucadeuc (M.), Plebs *Cadoc*, en 826, présente comme second terme un nom breton bien connu.

Ploudaniel (F.) a pour patron saint Daniel, évêque breton au pays de Galles ; il en fut sans doute jadis de même de Pleudaniel (C.-du-N.).

Ploërmel (M.), en 835 Plebs *Arthmael*, a pour patron saint Armel.

Plougoulm (F.) a pour patron le saint abbé irlandais Colomban, dont le nom bas-breton *Coulm* a été modifié en composition par l'adoucissement de sa consonne initiale (cf. ci-dessus nos 1292 et 1296).

Ploudédern (F.) doit son nom à saint Édern.

L'église de **Pluvigner** (M.) — *Pleuguinner* en 1259, *Pleuvingner* en 1327 — est dédiée à saint Éguigner ou Guégner, qui vivait au VIe siècle.

Ploneour (F.) est appelé, vers le Xe siècle, Plebs sancti Eneguorii ; les deux **Plounéour** (F.) ont le même patron, saint Enéour, abbé.

L'église de **Plestin** (C.-du-N.) a pour patron saint Gestin, anachorète du VIe siècle.

Celle de **Plougonven** (F.) est aujourd'hui dédiée à saint Yves ; mais on sait que le culte de ce saint, qui vivait au XIIIe siècle, est relativement moderne ; et c'est presque de nos jours qu'à Plougonven, il a été substitué à celui de l'anachorète saint Gonven.

Le patron de **Plouigneau** (F.) est saint Igneau.

Pluherlin (M.), en 833 Plebs *Huiernim* a pour second terme un nom breton qui revêt, au IXe siècle, les formes *Hoiarngen* et *Hoiarnien*, et qui répondrait à un nom gaulois *Isarnogenos*, « le fils du fer ».

Plumaudan (C.-du-N.) a pour patron saint Maudan, abbé.

Ploumillian (C.-du-N.) et **Plumélian** (M.) ont leurs églises dédiées à saint Mélian.

Plomelin (F.) a aujourd'hui pour patron saint Mellon, évêque de Rouen ; mais il est probable que le culte de ce bienheureux a été substitué à celui d'un saint local dont on ne savait plus rien, et avec lequel il aura été confondu.

Plumieux (C.-du-N.) a pour patron saint Mioch, abbé, vulgairement saint Mieux.

Plounérin a son église dédiée à saint Nérin, évêque.

Plouzané (F.) doit la seconde partie de son nom à saint Sané, Sanaus, évêque irlandais mort vers 485.

TREF

1298. Le mot *tref* ou *trev*, francisé « trève », représente le latin tribus. A travers les modifications successives de sens du mot *plou*, il ne cessa pas de désigner une fraction du *plou* breton ; par rapport au *plou* considéré comme le bourg chef-lieu de la paroisse, la *tref* était un village ; par rapport au *plou* consi-

déré comme l'église paroissiale, la *tref* était une église succursale. C'est naturellement au sens de « village subalterne d'un *plou* » que le mot *tref* figure dans les chartes des premiers siècles de la domination bretonne en Armorique, et l'un des exemples les plus intéressants qu'on puisse citer à cet égard se trouve dans le cartulaire de Landévennec. On y voit qu'un breton du nom d'Harthoc, venu d'outre-mer au temps où le roi Grallon régnait sur la Cornouaille, acheta une « trève » de trente-deux villas, dépendant du « plou » de Briec, et qui, Harthoc étant mort sans postérité, passa, désignée sous le nom de *Tref-Harthoc*, au roi Grallon, lequel la donna à saint Guénolé, c'est-à-dire au monastère de Landévennec ; le nom que la « trève » avait ainsi pris de son propriétaire lui demeura ; et, sous la forme *Trévarzec*, en construction — par adoucissement de la consonne initiale — *-drévarzec*, il forme aujourd'hui la seconde partie du nom *Landrévarzec* — c'est-à-dire « l'église de Tref-Harthoc » — porté par une commune voisine de Briec (F.).

1299. Le mot *tref* figure aujourd'hui le plus souvent sous la forme *Tré-* dans les noms de plus de soixante communes ; celles-ci appartiennent à toutes les parties du territoire breton d'avant le IXe siècle, et représentent autant de « trèves » qui, au cours du moyen âge, ont été élevées au rang de paroisse. Mais il est bien plus fréquent dans les noms des localités d'ordre inférieur : par exemple le département du Morbihan, à côté de trois ou quatre communes dont le nom commence par *Tré-* ou *Tref-*, comprend environ deux cent quarante écarts offrant la même particularité.

1300. Le mot *tref* est assez fréquemment, dans la toponymie bretonne, combiné avec un nom propre d'homme ; mais, même parmi ceux des noms de lieu ainsi constitués, qui désignent aujourd'hui des communes, c'est-à-dire d'anciennes paroisses, il en est peu dans lesquels le second terme reproduise le nom du saint patron de l'église ; on peut citer toutefois, comme remplissant cette condition, **Treffiagat** (F.), **Treffléan** (M.), **Tréflaouénan** (F.), **Tréméven** (C.-du-N.) et **Tréouergat** (F.), noms portés par des bourgs ayant pour patrons respectifs saint Riagat, anachorète breton du Ve siècle ; saint Léon ; saint Laouénan, disciple de saint Tugdual ; saint Méen, *Mevennus*, abbé, qui vivait au VIe siècle ; et saint Ergat, abbé.

1301. **Tréflez** (F.), qu'une fort ancienne vie de saint appelle Tribus Lisiae, et **Tréblavet** (M.), présentant comme second terme le nom du Blavet, fleuve côtier qui se jette dans l'Océan à Port-Louis, montrent *tref* en combinaison avec un nom propre géographique.

1302. Dans **Trébras** (M.) — pour *Tref-braz*, « le grand village » — **Tréguen** (M.) — pour *Tref-gwenn*, « le village blanc » - et **Trémeur** (C.-du-N., F.) — pour *Tref-meur*, « le grand village » — le second terme est un adjectif.

1303. Enfin *tref* peut être suivi d'un nom commun d'ordre topographique, témoins les noms **Trébont** (M.), « le village du pont », **Trécouet** (M.), le **Trécouet** (I.-et-V.), **Trégouet** (M.) et **Tréhouet** (C.-du-N.), variantes de *Tref-coët*, « le village du bois ».

LIX

NOMS COMMUNS DE LIEUX HABITÉS

KER

1304. Un des substantifs bretons qui paraissent le plus fréquemment dans les noms de lieu est incontestablement le mot *ker*. Il a, dans le breton moderne, le sens de « maison », et l'on s'explique par là pourquoi, dans toute la Bretagne, il est le terme initial du nom de plusieurs milliers d'écarts et d'une quinzaine seulement de communes; dans le seul département du Morbihan la proportion est de 4 à 2.000 environ.

1305. L'histoire du mot *ker* est particulièrement remarquable. Il avait à l'origine le sens de « ville », de « lieu retranché », et on le considérait comme un véritable synonyme du latin civitas. Ainsi un breton insulaire, Nennius, qui vivait au milieu du IXe siècle, l'écrit *cair* dans la liste qu'il donne, au chapitre LXVII de son *Eulogium Britanniae seu Historia Britonum*, des cités de l'île de Bretagne : il y nomme York, l'Eboracum de Romains, *Cair Ebroauc*; Londres, *Cair Lunden*; Gloucester, *Cair Glovi*; *Cirencester*, *Cair Ceri*; Dorchester, *Cair Dauri*, etc. Le mot *cair* ne paraît pas s'être avili dans la Bretagne insulaire ; et à la fin du XIIe siècle encore Giraud le Cambrien le traduisait par urbs; aussi les noms de lieu dont il constitue le terme initial sont-ils peu nombreux en Angleterre ; tels sont : **Caermarthen**, réunissant au substantif breton *kaer* le nom antique Maridunum; — **Carlisle** (Cumberland), dont le second terme procède de Luguvallum, nom que cette ville portait sous la domination romaine ; — **Caerleon** (Monmouth), qui doit sans doute à quelque poste militaire romain ce nom de « ville des légions » pour lequel elle a abandonné celui d'Isca Silurum.

1306. Dans les premiers siècles de la domination bretonne en Armorique, le mot *ker*, qui paraît dans les textes sous la forme *chaer* ou *caer*, a aussi le sens de « ville », et c'est ainsi qu'il a désigné dès cette époque deux localités qui ont conservé d'importants vestiges de l'âge romain : *Carhaix et Locmariaquer*.

Carhaix (F.), le Vorgium des anciens, se dit en breton *Ker-Ahès* pour *Kaer-Ahès* ; on a cru reconnaître dans la seconde partie de ce nom celui d'une princesse bretonne, qui joue dans les traditions du pays un rôle comparable à celui de la reine Brunehaut dans celles de nos provinces septentrionales ; mais la critique moderne voit plutôt dans *Ahes* le nom des Osismii (cf. ci-dessus n° 398). Carhaix, au début de la domination bretonne, était simplement appelé *Kaer*, « la ville », d'où les noms signalés plus haut, *Plouguer* (n° 1292) et *Poucaer*, aujourd'hui *Poher* (n° 1284) qui ont désigné respectivement la circonscription paroissiale de Carhaix et le comté dont cette ville fut le chef-lieu.

Locmariaquer (M.), ancienne ville romaine de la cité de Vannes, ne fut aussi connue tout d'abord des Bretons que sous le nom de *Kaer*, et la mention de la plebs quae vocatur *Chaer*, qu'on lit dans une charte de 856 environ, prouve que cette localité a risqué de s'appeler *Plouguer*, comme la circonscription paroissiale de Carhaix ; son église, dédiée à la Vierge, lui a valu le nom qu'elle porte, et qui signifie « Sainte-Marie » ou « Notre-Dame de Kér ».

1307. Mais si, dans les premiers siècles du moyen âge, le breton *kaer* ou *ker* a conservé le sens du latin urbs ou castrum, il l'a bientôt perdu pour celui de « village », voire de « logis », de « maison ». Il a suivi, dans cet avilissement de sens, une marche tout opposée à celle du mot latin villa, le français « ville », qui, désignant à l'origine une ferme, un domaine rural, a pris plus tard la signification de « village », qu'il conserva durant presque tout le moyen âge, pour devenir enfin l'équivalent du latin urbs ou civitas.

1308. C'est le sens avili de « village » ou de « maison » que présente le mot *ker* dans les milliers de noms de lieu des départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord dont il est le terme initial, car ces noms sont, en général, postérieurs aux premiers siècles de la domination bretonne. Dans la partie orientale du département des Côtes-du-Nord, où l'usage du breton est abandonné depuis longtemps, et dans la partie du département d'Ille-et-Vilaine, qui avait reçu au VIe siècle des colons de race britannique, il existe un assez grand nombre de noms de lieu commençant par la syllabe *car-* : c'est

là une forme francisée de *ker*, celle qu'on a observée dans le nom officiel de Carhaix. Quelquefois aussi, dans la Bretagne de langue française, *ker-* est noté *quer-*, mais le fait est peu fréquent. A la cour des rois de France, aux XVIe et XVIIe siècles, on en usait de même à l'égard des noms des seigneurs bretons de ces localités. François de Kernevenoy, gouverneur du duc d'Anjou, le futur Henri III, n'était connu à la Cour que sous le nom de *Carnavalet*, et ce nom, grâce à une acquisition faite par sa veuve, dans le quartier du Marais, à Paris, désigne le charmant hôtel, construit par Du Cerceau et orné des sculptures de Jean Goujon, où est actuellement installé le musée historique de la ville de Paris. Un des membres de la famille de Kerhoent, ayant acquis, au XVIIIe siècle, du duc de Tallard, la seigneurie de Montoire en Vendômois, obtint l'attribution de son nom patronymique au chef-lieu de cette seigneurie : *Querhoent* demeura, jusqu'à la Révolution, le nom officiel de Montoire.

1309. Il serait sans intérêt ici de disséquer un certain nombre de noms de lieu bretons commençant par *Ker-* ou par *Car-*, pour prouver que dans ces vocables le second terme est le plus souvent un nom propre de personne, parfois un nom commun d'ordre topographique ou un adjectif : on n'en tirerait rien au sujet de l'histoire de la colonisation bretonne, car beaucoup de ces noms sont relativement modernes, tels, par exemple, ceux qui présentent comme élément final un nom de baptême de l'époque féodale, un nom de baptême d'origine germanique — Kerguillerme, Kerroland, Kerrobin, Kerrichard — ou mieux encore un nom de famille français, comme Kerrousseau, Kerroussel, Kerchevalier. Il convient seulement d'observer que dans la Bretagne gallo, ou du moins dans la partie de cette contrée où le français s'est substitué au breton, une grande quantité de noms de maisons isolées ou de hameaux commencent par les mots *la Ville*, accompagnés du nom de baptême ou du nom de famille de quelque ancien possesseur : la Ville-André (I.-et-V., M.), la Ville-Artus (I.-et-V.), la Ville-Aubert (M.), la Ville-Baudoin (C.-du-N.), la Ville-au-Boucher (I.-et-V.), la Ville-au-Marchand (I.-et-V.) ; dans tous ces noms, *la Ville* est l'équivalent français du breton *Ker*.

GWIK

1310. Ce mot, au sens de « bourg », représente le latin vicus, entré dans la langue bretonne à l'exemple des mots pagus, plebs et tribus. *Gwik* s'est réduit à *Gui-* dans les noms de lieu dont il constitue le membre initial : **Guichen** (I.-et-V.), **Guiclan** (F.), **Guimiliau** (F.), **Guipavas** (F.), **Guisséný** (F.), et peut-être aussi **Guiprouvel** (F.), **Guipry** (I.-et-V.), **Guiscriff** (M.) ; ces noms désignent tous d'anciennes paroisses bretonnes, parmi lesquelles deux au moins avaient, au moyen âge, un second nom, synonyme en quelque sorte du premier, et qui n'en différait que par la substitution de *plou* à *gwik* : Guiclan se nommait aussi *Ploclan*, et Guipavas *Ploeavaz*. Par contre, Plougourvest (F.) s'est appelé *Guicourvest* ; et dans l'ancien diocèse de Saint-Pol-de-Léon, auquel appartenaient Guiclan, Guipavas et Plougourvest, on a souvent désigné sous les noms de *Guitalmezeau* et *Guikerneau* les chefs-lieux des paroisses de Ploudalmézeau et de Plouguerneau (F.). Il est à remarquer que les églises de Guimiliau et de Guisséný ont pour patrons respectifs saint Méliau, prince breton, et saint Seny, évêque d'origine irlandaise, et l'on a là une preuve de plus de l'analogie qu'il y a dans la toponymie au moins de l'ancien diocèse de Léon, entre l'usage de *gwik* et celui de *plou*, le premier de ces mots désignant proprement le bourg paroissial, et le second la circonscription tout entière.

1311. Un exemple de combinaison de *gwick* avec un adjectif — dans l'espèce *en*, qui signifie « vieux » — est fourni par **Guichen**, « le vieux bourg ».

LAN

1312. Les noms de lieu ayant *lan* pour premier terme ne sont pas spéciaux à la Bretagne armoricaine. Dans les contrées de la Bretagne insulaire qui ont conservé une toponymie bretonne — pays de Galles, Cornouailles, île d'Anglesey — on ne compte pas moins de 140 noms commençant par le mot gallois ou cornique *llan*. Celui-ci avait le sens d' « église », attesté au xe siècle, dans les lois du prince de Galles, Hoël le Bon — *eglwys*, alias *llan* — et au XIIe par Giraud de Barry, auteur de l'*Itinerarium*

Cambriae et de la *Descriptio Cambriae*, qui atteste que *lan* locus ecclesiasticus sonat, et traduit les noms de lieu *Lavanan*, *Landevi*, *Landu*, *Lanmeir* et *Lanpadern Maur* par Ecclesia S. Avani, Ecclesia David, Ecclesia Dei, Ecclesia Mariae, Ecclesia Paterni Magni, et celui de *Landaph* par Ecclesia sita super Taph fluvium. Il ne peut donc y avoir doute sur la signification du terme initial *Lan-* des noms de lieu de la Bretagne armoricaine, et à les examiner, on voit bien qu'ils sont étroitement apparentés aux noms de lieu gallois cités par Giraud le Cambrien, lesquels font partie d'un groupe très nombreux.

On ne compte pas moins d'une soixantaine de communes de la péninsule armoricaine dont le nom commence par *Lan-*.

1313. L'une d'elles, à l'exemple de la ville archiépiscopale de Landaff, au pays de Galles (cf. ci-dessus n° 1312), renferme dans son nom celui de la rivière qui l'arrose : c'est **Lanleff** (C.-du-N.), sur le Leff, affluent du Trieux.

1314. *Lan-* est suivi d'un adjectif dans **Lanmeur** (F., M.), « la grande église » et **Lannevez** (C.-du-N., F.), « la nouvelle église ».

1315. On a vu dans **Landrévarzec** (cf. ci-dessus n° 1298) la combinaison de *lan* avec le nom primitif du lieu.

1316. Mais dans la majeure partie des cas, *lan* a pour déterminatif le nom du saint auquel est dédié le sanctuaire du lieu ; la consonne initiale de ce déterminatif s'adoucit le plus souvent, quand il commence par une labiale (cf. n° 1296, *Plébezre* et *Pléboulle*), une gutturale (cf. n° 1292, *Plouguer*) ou une dentale (cf. n° 1298, *Landrévarzec*).

Lamballe (C.-du-N.) et **Lampaul** (C.-du-N., F.), doivent se traduire par « église de saint Paul ».

Landeleau (F.) a son église dédiée à saint Theliau, Theliavus.

Celle de **Landerneau** (F.) est sous l'invocation de saint Ternoc, évêque, fils du roi breton Judicaël, contemporain de Dagobert Ier.

Landivisiau (F.), **Lanloup** (C.-du-N.), **Lanildut** (F.), **Lanmodez** (C.-du-N.), **Lannédern** (F.), **Lanriec** (F.), **Lanrivoaré** (F.), **Lanvollon** (C.-du-N.) ont ou ont eu pour patrons respectifs saint Thivisiau, saint Loup, saint Ildut, abbé, saint Maudez, abbé,

saint Édern, solitaire, saint Riec, disciple de saint Guénolé, saint Rivoaré, prêtre breton, oncle de saint Henri, et saint Vollon, abbé.

LOK

1317. On peut être de prime abord porté à rattacher au mot *loch*, qui appartient au breton armoricain et au gallois, avec le sens de « cabane » ou de « loge » le membre initial — *lok* ou *lo* — d'assez nombreux noms de lieu de la Bretagne armoricaine — le pays de Galles ne possède pas de noms analogues — et, comme ce mot *lok* y précède généralement un nom de saint breton, on a pu croire qu'il servait à désigner les retraites que de pieux ermites ou autres saints personnages s'étaient choisies dans des localités éloignées des centres habités. Mais le nom assez répandu de **Locmaria** (C.-du-N., F., M.), désignant des localités possédant un sanctuaire dédiée à la Vierge Marie, ne se prête pas à cette explication : on songe alors à reconnaître dans *lok* le mot latin locus, passé dans la langue bretonne avec le sens restreint de « lieu saint », de « lieu consacré » ; conjecture à laquelle est loin de s'opposer le nom **Locminé** (M.), dont la forme primitive, *Loch-Menech* en 1108, présente comme déterminatif le breton *menech*, forme plurielle de *manach*, « moine » ; en effet, ce vocable, qu'on rend assez exactement dans les chartes du moyen âge par Locus monachorum, est dû à un monastère qui remonte, paraît-il, au VIII[e] siècle.

1318. La consonne finale de *lok* persiste dans **Loc-Brévalaire** (F.), **Loc-Éguiner** (F.), **Locmalo** (M.), **Locronan** (F.), **Loctudy** (F.), noms désignant des paroisses qui ont ou qui avaient à l'origine pour patrons saint Brandwalader, abbé, saint Éguiner, martyr, saint Malo, évêque, saint Renan, ermite, et saint Tudy, abbé.

1319. Cette finale se confond presque complètement parfois avec l'initiale du nom du saint patron, quand cette initiale est un *g* : **Locoal** (M.), Locus Guduali ; — **Locqueltas** (M.), dont l'église est dédiée au fameux saint Gildas, *Gueltas* en breton armoricain ; — **Locquirec** (F.), qui a pour patron saint Guerec, Warochus ; — **Locquénolé** (F.) et **Locunolé** (F.), dont l'éponyme est saint Guénolé, Winwaloeus, premier abbé de Landévennec.

1320. L'assourdissement total du *k* de *lok* se constate dans les noms **Loperhet** (F., M.), **Lohuec** (C.-du-N.), **Loperec** (F.) et **Lothey** (F.), dus au culte de sainte Brigitte, en breton *Berhet*, de saint Josse, Judocus, de saint Perec, Petrocus, de saint Thei, Taicus.

1321. Enfin *lok*, assourdi en *lo*, s'écrit *lau* dans **Laurenan** (C.-du-N.), nom d'une paroisse de langue française dont le patron primitif était saint Renan, remplacé aujourd'hui par l'évêque d'Angers, saint René.

ILIZ

1322. Le mot breton *iliz*, équivalent du gallois *eglwys*, représente visiblement le latin ecclesia (cf. ci-dessus, n° 1312). Beaucoup moins employé que *lan*, il apparaît surtout dans le nom de lieu dit **Coz-Ilis** ou **Goh-Ilis**, « la vieille église », nom relativement moderne appliqué, paraît-il, à des endroits possédant des substructions romaines, que les paysans ont pris pour des restes d'édifices religieux.

Bodilis (F.) signifie « le buisson de l'église » ; **Brennilis** (F.), « la butte de l'église » ; **Kerillis** (C.-du-N.), « la maison de l'église » ; une variante de ce dernier nom est formée par **Kernilis** (F.) — où l'*n* joue le rôle de la préposition « de » — vocable assez ancien pour qu'on ait lieu d'en interpréter le terme initial par « village » plutôt que par « maison ».

KASTELL

1323. Le mot breton *kastell* n'est autre que le latin castellum, avec les diverses acceptions qu'a reçues le mot français *château* dans la langue du moyen âge. Il désigne parfois quelque retranchement, voire même quelque ancienne ville fermée, comme dans le nom **Coz-Castell-Ach**, porté en Plouguerneau (F.) par des ruines qui passent pour être celles de l'ancienne capitale des Osismii (cf. ci-dessus, n° 398), et dans les noms **Plogastel** et **Plougastel** (F.), qu'on a traduits par Plebs castelli.

1324. Ainsi qu'on l'a vu (n° 1292), ces derniers noms ont pour variante, en Bretagne de langue française, **Pléchâtel**

I.-et-V.). Un autre dérivé de *kastell*, qui a été complètement francisé, est **Châteaulin** (F.), jadis *Castelnin* : on ignore ce que signifiait le déterminatif *-nin*.

1325. Dans **Châtelaudren** (C.-du-N.), le second terme est un nom d'homme breton, assez répandu encore comme nom de famille.

1326. **Castennec** (M.) est appelé en 1066 Castellum *Nocc*.

LIS

1327. Le nom *lis*, qui subsiste en gallois sous la forme *llys*, en breton armoricain sous la forme *lez*, est un synonyme du latin aula et du bas-latin cortis, et comme ces deux mots, il a eu, à la fois, les deux sens de notre mot « cour », celui de cour d'un prince ou d'un seigneur — qui en fait comme un synonyme de « château » — et celui de cour d'une maison. C'est en songeant à ce dernier sens qu'un glossateur du xe ou du xie siècle le donne comme équivalent de siccatorium, « séchoir ». Mais avant cette époque, et dès le ixe siècle, notamment dans les chartes de l'abbaye de Redon, *lis* est le terme initial de noms propres désignant un certain nombre de demeures seigneuriales, comme *Lisbedu* ou *Lisvedu*, *Liscoet*, *Lisfau*, *Lisfavin*, *Lisnourid*, *Lisprat*, *Lisrannac*, *Lisros*, *Liswern*, qui doivent se traduire par « la cour du bouleau », « la cour du bois », « la cour du hêtre », « la cour des hêtres », « la cour neuve », « la cour du pré », « la cour de Renac » — Renac est un bourg voisin de Redon — « la cour du tertre » et « la cour de l'aune », et dont certains ont des homonymes dans la nomenclature topographique du Morbihan : *Liscoet* est à rapprocher de **Lescoët** et de **Lescouet**, *Lisnourid* de **Lesnevé**. Le nom de **Lescouet** est aussi porté par deux communes des Côtes-du-Nord. **Lesneven** (F.) et **Lescastel** (M.) peuvent être cités comme appartenant à la même famille.

KEMENET

1328. Le vieux mot breton *kemenet*, apparenté au nom commun breton *kemenn*, « mandement » ou « ordonnance », et au verbe *kemenna*, « commander », est traduit dans les chartes

latines du moyen âge par le mot commendatio, exprimant bien le sens de « fief » ou de « bénéfice », qu'il paraît avoir eu. Le nom *Kemenet-Illy*, dont le second terme est un nom propre de lieu, désignait un des archidiaconés du diocèse de Léon : l'auteur de la *Vie de saint Judicaël* le traduit par Commendatio *Ili.* Aujourd'hui *Kemenet* se retrouve dans **Guémené** (L.-I., M.), et, en composition dans **Quéménéven** (F.).

LX

NOMS COMMUNS DE SITES

ABER

1329. Le mot *aber*, que les lexicographes bretons traduisent par « havre », ne s'entendait à l'origine que de l'embouchure d'une rivière, et non pas seulement d'une embouchure maritime, mais aussi du confluent de deux rivières. Ce sens primitif est attesté, à la fin du XIIe siècle, en ce qui concerne le gallois, par Giraud de Barry, qui nous apprend qu'*Aberhotheni*, alors chef-lieu d'une province du pays de Galles, était situé ubi rivus Ilotheni in aquam Oschee devolvitur, car ajoute-t-il, *aber* lingua britannica dicitur locus omnis ubi fluvius in fluvium cadit. Rien ne prouve toutefois que, sur le continent *aber* ait désigné le confluent de deux rivières ; il est possible qu'on l'ait réduit de bonne heure à n'indiquer que le point où un cours d'eau tombe dans la mer. Le breton armoricain emploie en effet un autre mot (cf. ci-après, n° 1333) pour exprimer l'idée de « confluent », et en Bretagne le mot *aber* ne paraît pas se rencontrer ailleurs que vers le littoral. Les répertoires géographiques les plus complets concernant la France ne présentent que quatre vocables le renfermant : Aber, Aber-Benoit, Aber-Iltud et Aber-Vrac'h. Ces noms sont portés par quatre fleuves côtiers du Finistère ; mais à l'origine chacun d'eux désignait proprement la localité située à l'embouchure du cours d'eau, comme on le reconnaît à l'existence des petits ports d'*Aber-Benoit* et d'*Aber-Vrac'h*.

BOT

1330. Le mot *bot*, aujourd'hui *bod*, au sens de « buisson », de « touffe d'arbres ou de plantes », a contribué, dès le IXe siècle — on le voit par le cartulaire de Redon — à former des noms de lieu en Bretagne. Il existe à l'heure actuelle, commençant par *Bod-*, un nom de commune — Bodilis (cf. ci-dessus, n° 1322) et

beaucoup de noms d'écart, surtout dans le Morbihan : **Bodaval**, « le buisson de pommiers » ; **Bodelven**, hameau sis en Elven, **Bod-er-Guen**, « le buisson du nommé Le Blanc », **Boderbihan**, « le buisson du nommé Le Petit », **Bodermoël**, « le buisson du nommé Le Chauve », etc.

1331. *Bod* a pour synonyme *boden* : **le Bodan** (M.) ; par **le Bodanic** (M.), il faut entendre « le petit buisson ».

BREN

1332. Ce mot, au sens de « colline » ou « butte », se reconnaît dans **Brennilis** (cf. ci-dessus, n° 1322) et dans **Brénédan** (M.) ; le nom de cette dernière localité s'écrit en 1447 *Brannadan*, d'où l'on peut conclure que *bren* avait à l'origine deux *n*.

KEMBER

1333. Le mot *kember* est l'équivalent du latin confluentes (*ken* = cum et *bera* = fluere). Il se présente dans la toponymie bretonne sous la forme *kemper*, au *k* initial duquel on substitue d'ordinaire aujourd'hui le groupe *qu*. **Quimper** (F.) est au confluent de l'Odet et du Steyr ; on le distingue de ses homonymes en l'appelant *Quimper-Corentin*, du nom de son patron saint Corentin, le premier évêque de Cornouaille. Le surnom de **Quemper**-*Guezennec* (C.-du-N.), au confluent du Trieux et du Leff, est également un nom d'homme, Guethenocus en latin du moyen âge. **Quimperlé** (F.), primitivement *Kemper-Ellé*, est au confluent de l'Isolle et de l'Ellé ; et **Quemperven** (C.-du-N.) à celui de deux ruisseaux dont les eaux vont ensuite grossir le Guindy. Il existe dans le Morbihan deux villages dénommés **Camper** et **le Camper**.

KENECH

1334. Le vieux mot *kenech*, au sens de « tertre », de « sommet d'une colline » est en breton moderne *krec'h*, *kréac'h*, et même *nec'h*, selon les dialectes. Il subsiste, sous une forme conservant l'*n* primitive, dans **Quinipily** (M.), en 1441 *Quenechbili*, **Quénécolet** (M.), en 1430 *Quenechgolоet*, **Quénépozan** (M.), en 1422 *Quenechpeusan*.

KOAT

1335. Le mot breton *koat*, au sens de « bois », qui représente un vieux mot gaulois, *ketos*, existant dans le nom Letocetum d'une localité antique de l'île de Bretagne, est extrêmement fréquent dans la toponymie bretonne sous les formes *coat*, *coët*, *couët*. Il figure dans les noms d'une quantité innombrable de menues localités, d'écarts, et aussi dans quelques noms de commune : **Coatascorn** (C.-du-N.), **Coat-Méal** (F.), **Coatreven**, **Coëtlogon**, **Coëtmieux** (C.-du-N.) ; cette dernière localité doit la seconde partie de son nom au patron de son église paroissiale — saint Mieux, Miocus — qui est également celui de l'église de *Plumieux* (C.-du-N.), Plebs Mioci.

1336. *Koat* joue aussi le rôle de déterminatif dans bon nombre de noms de lieu dont il constitue, en conséquence, le second terme ; alors il est assez fréquemment adouci en *goët* et même en *hoët* : **Huelgoat** (F.), « le haut bois, le bois élevé » ; **Kergoat**, **Kergouet**, **Kerhoat**, **Kerhouat** (M.), « la maison du bois » ; **Lescouet** (C.-du-N., M.), « la cour du bois » ; **Porhoët**, nom de contrée dont le sens a été expliqué déjà (n° 1285) ; — **Penhoat**, **Penhoët**, **Penhouet** (M.) ; — **Talhoët**, **Talhouet** (M.) ; — **Toul-an-Coat** (F.), **Toulgoët**, **Toulgouet**, **Toulhoat**, **Toulhoët**, **Toulhouet** (M.), « la cavité du bois ». Le château de *Penhoat*, en Plœmeur (M.), était le siège d'une seigneurie dite vulgairement *Chef-du-Bois* ; cette appellation, qui ne fait que traduire *Penhoat*, indique la situation du lieu à la « tête », à la lisière du bois ; *Talhoët* et *Talhouet* ont à peu près le même sens.

1337. On se gardera d'apparenter aux noms qui précèdent le surnom de Saint-Hilaire-du-*Harcouet* (Manche), dans lequel on serait tenté de voir un témoignage de l'occupation bretonne au delà du Couesnon ; en réalité, *Harcouet* est une altération de *Hascou*, Hasculfus, nom du personnage qui possédait la terre de Saint-Hilaire au XIe siècle.

KONK

1338. Le mot *konk*, « angle, coin », constituait le nom de deux localités maritimes du département du Finistère, situées l'une et l'autre à des pointes de terre, à des sortes de caps. Le nom de la moins importante, **le Conquet**, se distingue par une

terminaison diminutive. L'autre, située en Cornouaille, est, pour ce motif, appelée en breton *Konk Kernaw*, d'où Concarneau.

DOUR

1339. Le mot breton *dour*, « eau », qui reproduit le gaulois *dubron* (cf. ci-dessus, n° 105), paraît dans le nom Dourdu ou Dordu, porté par une rivière du Morbihan, et dont le second élément signifie « noir », ce qui fait de ce nom l'équivalent de *Noireau* (n° 1156). Dourduff (F.) a sans doute le même sens, tandis que par Dourguen (M.), il faut entendre « eau blanche ».

1340. Le nom du Poudouvre qui résulte, on l'a vu (n° 1286), d'une forte altération de l'expression pagus *Daudovr*, « pays des deux rivières », conserve du moins trace de la forme *duvr*, intermédiaire entre *dubron* et *dour*.

ENIS

1341. Le mot *enis*, « île » qui revêt dans le breton moderne la forme *enez*, s'est mieux conservé dans le nom de Gavrinnis, « l'île aux chèvres », île du golfe du Morbihan qu'a rendue fameuse un monument mégalithique avec sculptures.

MACOER, MAGOER

1342. *Macoer* ou *magoer*, en bas-breton *moguer*, représente le latin maceria, et s'applique généralement à des vestiges de l'époque romaine. On le reconnaît dans Magoar (C.-du-N.), Magouer (M.), Ploumagoar et Ploumoguer (cf. ci-dessus, n° 1292), Coët-Magouer (M.), Magoro, Magouero, Maguero, Mangoro, Manguéro, le Manguéro (M.), ainsi que dans le Magouérec (M.), qui représente une forme adjective.

MAEN

1343. Le mot *maen*, aujourd'hui *men*, « pierre » est le terme initial d'un grand nombre de noms de lieu bretons, notamment dans le Morbihan : Men-Bihan, « la petite pierre », Mendu, « la pierre noire », Mengouet, « la pierre du bois », Menguen, « la pierre blanche », Menhir, « la pierre longue » ; on sait que le nom commun *menhir* désigne une pierre fichée en terre.

MÊNÉ, MENEZ

1344. Ce mot, au sens de « montagne », est très fréquent dans la nomenclature géographique de la Bretagne. Par une sorte de tautologie, la carte de Cassini appelle « montagnes du Méné » une chaîne importante de ce pays : les ingénieurs employés par Cassini ont pris pour un nom propre le mot du langage courant que les populations appliquaient à cette chaîne. Ce mot se reconnaît dans **le Méné** (C.-du-N., M.), **Ménéguen** (M.), « la montagne blanche », **Ménémeur** (M.), « la grande montagne », **Ménégoff**, « la montagne du forgeron [1] ».

PEN

1345. Le mot *pen* « tête », qu'on a rencontré en combinaison avec *koat* (nº 1336), figure également dans **Penmarch** (F.), « la tête de cheval » — appellation due vraisemblablement à la forme d'un rocher — et dans **Pencran** (F.), **Pénestin** (M.), **Penguily** (C.-du-N.) et **Penhars** (F.).

PONT

1346. Au sujet de ce mot, d'origine latine et par conséquent analogue au mot français, le seul fait qui soit à signaler est l'adoucissement de sa consonne initiale quand il est employé comme second terme d'un nom composé, par exemple dans *Henbont*, « le vieux pont », qui s'écrit aujourd'hui **Hennebont** (M.), et dans **Trébont** (cf. ci-dessus, nº 1303).

POUL

1347. Le mot breton *poul*, au sens d' « excavation », de « trou », de « fosse », de « mare » et par suite d' « étang », est le premier terme des noms de commune **Pouldergat** (F.), **Poul-**

1. Ici le texte rédigé par A. Longnon pour sa leçon du 21 mai 1891, au Collège de France, intercale le court alinéa suivant : « Le mot breton *ménéc'hi*, *minic'hi*, signifiant « asile, franchise », est l'origine des noms **le Ménéhi** et **Minihy** (M.), analogues, par conséquent, aux noms méridionaux de France, *la Salvetat*, *la Sauvetat* ». Nous ne trouvons rien de tel dans les notes prises à l'École des Hautes-Études en 1902 et en 1906.

douran (C.-du-N.), **Pouldreuzic** (F.). Uni à un nom d'homme dans **Poulbrient** (M.) et **Pouldavid** (F.), il est combiné avec un nom commun de lieu dans **Poulderf** et **Pouldero** (M.), « la fosse du chêne », et dans **Poulprat** (M.), « la fosse du pré » ; avec un adjectif dans **Pouldu** (C.-du-N., F., M.), « la fosse noire ».

ROS

1348. Le mot *ros*, « tertre, butte », est d'un emploi assez fréquent dans la toponymie bretonne. **Roz**-*Landrieux* et **Roz**-*sur-Couesnon* (I.-et-V.) appartiennent à l'ancien diocèse de Dol, c'est-à-dire à la partie la plus orientale du pays colonisé par les Bretons du VIe siècle. *Ros* est le terme initial des noms de commune **Roscanvel**, **Roscoff**, **Rosnoën**, **Rosporden** (F.), **Rospez**, **Rostrenen** (C.-du-N.), et de bien des noms d'écart : **Roscoat**, **Roscoët**, **Roscouet**, **Roscouedo**, **Rosguillerme**, **Roslagadec** (M.). — Le nom de *Roscoff* « la butte du forgeron », est porté, non seulement par une ville du Finistère, mais par plusieurs lieux dits de Bretagne où existent des amas de scories témoignant d'une ancienne exploitation de minerai de fer (cf. ci-dessus, n° **583**).

RUN

1349. Le mot *run*, « colline », se rencontre notamment dans **Runespern** (C.-du-N.), « la colline de l'épine ».

TOULL

1350. Ainsi qu'on l'a signalé à propos de **Toul-an-Coat**, **Toulgoët**, **Toulgouet**, **Toulhoat**, **Toulhoët**, **Toulhouet** (n° **1336**), *toull* a le sens de « creux », de « cavité », de « trou », on le rencontre aussi dans les noms de lieu suivants, empruntés à la nomenclature du Finistère : **Toul-an-Groas**, « la cavité de la croix », **Toul-an-Marc'h**, « le trou du cheval », **Toul-an-Ster**, « le trou du Steyr », etc.

TNOU

1351. Le mot breton qui, en gallois, à la forme *tyno*, et qu'on trouve, au XIe siècle, dans le cartulaire de Landévennec sous la forme *tnou*, signifie « bas-fond, vallée » : il est devenu *traou* et

même *traon*. De là les noms de lieu le Traon (F.), Traon-Jacob (C.-du-N.), et beaucoup d'autres dont *traou* ou *traon* constitue le premier terme.

1352. *Traon* s'est réduit à *tron* dans les noms Tronjoly (M.), « la belle vallée » et Tronscorf (M.), ce dernier porté par un écart situé sur le Scorff.

1353. Ailleurs le vieux breton *tnou* est représenté par *tro* : Tromelin (M.), « la vallée jaune » ou « dorée » (cf. *Orval*), Tromeur (M.), « la grande vallée » (cf. *Grandval*).

Aux noms de lieu formés sur des noms communs de sites se rattachent tout naturellement ceux qui dérivent de noms d'arbres ou de plantes. La toponymie bretonne en présente un grand nombre.

1354. Les uns ne font que reproduire un nom d'arbre : le Faou (F.), c'est-à-dire « le hêtre », Guern (M.), c'est-à-dire « l'aune ». Ce dernier nom a pour équivalent Guer (M.), forme dans laquelle, sous l'influence française (cf. *jour* = diurnus, *hiver* = hibernus) l'*n* finale s'est assourdie. *Guern* a pour diminutif Guernic (M.), « le petit aune », pour pluriel Guerno, « les aunes ».

1355. Ailleurs on se trouve en présence de collectifs formés au moyen du suffixe *-hué* ou *-oët*, qui n'est autre que le latin -etum : Guernehué, Guernué (M.) = Vernetum (nº 633) — le Faouet (C.-du-N., M.) = Fagetum (nº 621) — Casténoët (M.) = Castanetum (nº 618). — Le Spernoët et le Bézouet (M.) formés sur les noms bretons de l'épine et du bouleau, sont les équivalents d'*Épinay* (nº 629) et de *Bouloy* (nº 614).

1356. Mais le suffixe qui sert à former le plus grand nombre de collectifs de cette nature — il se joint d'ailleurs à des noms d'arbrisseaux plus souvent qu'à des noms d'arbres — est le suffixe *-ec*, analogue au gaulois *-acos* (cf. ci-dessus, nº 203) Avallec (M.), « la pommeraie », Balanec (F.), « la genêtaie », Beuzec (F.), « la buissière », le Drennec (F.), le Dreneuc (L.-I.), « l'épinaie », Quélenec (C.-du-N.), Quélennec (F.), « la houssaie », Radenec (M.), « la fougeraie », le Spernec (Morbihan), « l'épinaie ».

LXI

ORIGINES BASQUES

1357. C'est une erreur que de voir dans les Basques de l'extrémité sud-ouest de la France, un dernier vestige des populations qui, au temps de César, habitaient entre la Garonne et les Pyrénées, et que le conquérant désigne sous le nom d'Aquitains. Il est possible que, parmi les Aquitains, il y ait eu une dose plus ou moins forte de population apparentée aux Basques; mais la présence de cet élément ne se révèle, d'une façon certaine, ni par les textes, ni par la toponymie antique de la région; le nom Elimberris, sous lequel Pomponius Mela désigne la ville d'Auch, est le seul argument un peu sérieux, au point de vue linguistique, présenté par les partisans d'une origine ethnique commune des Aquitains et des Basques; argument résultant de la comparaison de ce vocable avec un nom de lieu basque moderne, *Iriberri*, qui, formé du substantif *iri* « demeure, ville », et de l'adjectif *berri*, « neuf », a un sens analogue à celui de notre nom de lieu *Villeneuve* (cf. ci-après n° 1358); mais les objections qu'il y a lieu de faire à cette opinion ont été indiquées déjà (n° 27). Lors même qu'on admettrait la présence d'un élément basque chez les Aquitani de César, cet élément, par suite de la romanisation si complète de la Gaule, ne devait plus se trahir, au point de vue linguistique, lors des grandes invasions du ve siècle qui placèrent notre pays sous la domination barbare de nations d'origine germanique.

Les ancêtres des populations basques de notre département des Basses-Pyrénées habitaient alors, comme au cours de la période romaine, la région, comprise entre les Pyrénées et l'Èbre, qui correspond d'une manière générale à la Navarre espagnole. Ils réussirent tout d'abord à se maintenir dans une sorte d'indépendance à l'égard des Wisigoths qui, maîtres de la plus grande partie de l'Espagne, les assaillirent vigoureusement pendant la seconde moitié du vi^{e} siècle. Ils furent définitivement vaincus vers 578 par le roi goth Leovigilde, et une partie de la nation

basque, pour échapper à la nouvelle domination, se porta au nord des Pyrénées, entre cette chaîne et la Garonne, dans le pays qui, de leur nom latin, Vascones, a conservé le nom de Gascogne, Vasconia; leur présence sur le versant français des Pyrénées est attestée pour la première fois en 587. Grégoire de Tours s'exprime ainsi : « Les Vascons, se précipitant des montagnes, descendent dans les plaines, ravagent les vignes et les champs, livrent les maisons au feu et emmènent quelques-uns des habitants captifs avec leurs troupeaux. Le duc Austrovald marcha souvent contre eux, mais il n'en tira qu'une faible vengeance ».

Les Vascons se fixèrent d'abord, en des proportions fort différentes, selon les régions, dans l'ancienne province de Novempopulanie, comprise entre la Garonne et les Pyrénées. Plus tard, et dès le commencement du VIIIe siècle, leur duc Yon — Eudo — étendit sa domination dans les provinces voisines : il dominait non seulement à Toulouse, mais dans toute la partie de la Gaule comprise entre la Loire et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhône. Aussi le mot Gascogne, Vasconia, désignant chez les auteurs du VIIIe siècle et même du IXe, le pays que gouvernèrent successivement Yon, Hunaud et Gaifier — appelé à tort Waïfre par nos historiens modernes — est-il un véritable synonyme d'Aquitania, témoin le capitulaire, édicté en 806 par Charlemagne, relativement au partage de l'empire franc, où l'Aquitaine est appelée Aquitania vel Wasconia.

C'est là le sens le plus large dans lequel ait été pris le nom Vasconia. Dans une acception plus restreinte, il fut appliqué à la partie du domaine d'Yon, situé entre la Garonne et les Pyrénées, qui forma au IXe siècle, le duché carolingien de Gascogne, région dans laquelle, sans doute, s'étaient établis, pour se fondre bientôt dans la population gallo-romaine, une partie des envahisseurs vascons de la fin du VIe siècle. Mais il aurait pu, mieux encore, désigner le pays basque, qui répond à peu près à la partie occidentale — arrondissements de Bayonne et de Mauléon — du département des Basses-Pyrénées, autrement dit au Labourdan ou pays de Bayonne, à la Basse-Navarre et au pays de Soule; la population vasconne, beaucoup plus dense, y dominait par le nombre, et elle a pu y maintenir, jusqu'à nos jours, l'usage presque exclusif de sa langue nationale, parlée aussi, au delà des Pyrénées, par les Basques espagnols qui peuplent les

provinces de l'Alava, de la Biscaye et du Guipuzcoa. Elle s'y maintint même avec une telle force que, durant le cours du XIXe siècle, le seul où l'on se soit préoccupé de l'étudier, on n'a pu, paraît-il, constater un recul quelconque de cette langue, appelée *euskara* par ceux qui la parlent.

Les documents qui permettraient de juger la question pour les temps plus anciens manquent d'une façon à peu près absolue. Il semble cependant incontestable que l'euskara a reculé quelque peu devant le dialecte roman que l'on qualifie de gascon : ce fait est attesté par l'existence de toute une série de villes ou de villages où l'on parle aujourd'hui gascon, mais dont les noms sont de physionomie basque : *Biarritz*, *Bayonne*, *Bidache*, *Arancou*, *Osserain*, *Charre*, *Bidos*, *Aramits*, *Asasp*, *Issor*, etc.

Des noms de lieu d'origine basque existent sans doute aussi, à plus de distance encore de la limite des langues, dans les différentes parties de la Gascogne, où ils apparaîtront, aux yeux des érudits qui en constateront l'existence, comme des témoignages irrécusables de la colonisation basque du VIIe siècle. Malheureusement, ces noms doivent avoir subi de sérieuses transformations sous l'influence du dialecte gascon, qui, depuis plus de dix siècles, tend à se les assimiler ; et les actes du haut moyen-âge sont tellement rares pour la Gascogne, que le philologue ne peut guère en attendre d'utiles indications sur leurs formes primitives. Néanmoins, quelques-uns de ces noms ont conservé, sous le costume français, ou plutôt gascon, une physionomie qui atteste suffisamment leur origine basque. **Mendosse** (Lot-et-Garonne[1]) et **Mendousse** (Basses-Pyrénées) — ce dernier nom est celui d'une localité située à quatorze lieues du pays de langue basque — sont des formes francisées d'un nom de lieu basque qu'on trouve en Espagne sous les formes **Mendoz** (Guipúzcoa) et **Mendoza** (Alava, Biscaye). Or, Mendousse est appelée au XIe siècle *Mendioza*, et l'on reconnaît dans le premier terme de cette forme le mot basque *mendi*, « montagne » (cf. ci-après, n° **1364**).

Cet exemple met suffisamment en lumière l'intérêt que présenterait, pour déterminer l'extension primitive de l'élément vascon en France, l'étude de la toponymie gasconne. Mais,

1. Lieu dit de la commune d'Estillac, arr. d'Agen, cant. de Laplume (renseignement dû à l'obligeance de M. René Bonnat, archiviste de Lot-et-Garonne).

faute de documents anciens, cette étude se heurterait à de sérieuses difficultés, et on ne l'entreprendra pas ici. On se bornera à l'indication des principales racines et des principaux suffixes que présentent les noms de lieu du pays basque.

1358. Le mot *iri*, au sens de « village » ou de « localité », a produit les noms géographiques : **Iriart** (Basses-Pyrénées[1]), qui, sous une forme un peu différente, *Yriarte*, est devenu nom de famille ; — **Iribarne**, « lieu profond », nom porté par deux écarts et deux cours d'eau, et sa variante **Iribarnia** ; — **Iriberry**, qui désigne deux villages ou hameaux appelés dans des textes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles *Villanova*, *Villanueva* ou *Villeneuve*, *berri* signifiant « nouveau » en basque : — **Irigaray**, « village élevé » ; — **Irigoyen**, « village du bois » ; — **Irissarry** ; **Irissura**. Le même mot est le second terme des noms **Baratchéry**, **Carriquiri** et **Queheliri**, qui ont respectivement pour premier terme *baratch*, « jardin », *carriqui*, « rue », *quehel*, « muraille ».

1359. Le mot *carrica*, qui désigne une rue ou un chemin bordé de murailles, paraît dans les noms : **Carricaburu**, « le bout » ou « la tête de la rue », équivalant au nom *Chedeville*, caput villae, qui désigne la partie extrême de certains villages généralement formés d'une longue rue unique ; **Carricaçarra**, **Carricamussa**, **Carricart** — dont le second terme est le même que dans *Iriart* — **Carriquiri** (cf. ci-dessus n° 1358), etc.

1360. Le nom commun *jauregui*, formé à l'aide du suffixe *-gui* sur un substantif *yaun*, au sens de « seigneur » désigne une maison noble. De là les noms de lieu **Jauréguy**, **Jauréguia** — cf. **Jaureguia** (Biscaye) — **Jauréguiberry**, « le nouveau manoir », **Jauréguissahar**, « le vieux manoir ».

1361. Le mot *sala*, d'origine française, a en basque le sens qu'au moyen-âge notre langue donnait au mot *salle*, celui de « demeure seigneuriale ». **Sallaberry** signifie donc « salle neuve » ou « nouveau manoir »; et l'une des localités de ce nom est en effet appelée *Salanova* dans un texte de 1621.

1362. *Etche*, qui a le sens de « maison », a produit beaucoup

1. Il nous paraît inutile de répéter cette indication à propos des nombreuses localités appartenant au même département, qui sont nommées dans le présent chapitre ; plusieurs d'entre elles — nous avons constaté le fait, et croyons devoir le signaler ici — ne figurent pas dans le *Dictionnaire topographique* de Paul Raymond.

de noms de lieu. L'un des plus répandus est Etcheberry, Etcheverry, Écheberry, « la maison neuve », dont les équivalents sont, en Espagne, Javerri ou Xaberri et Javier ou Xavier ; ce dernier nom est celui du lieu de naissance de saint François de Xavier, l'apôtre des Indes. Il convient de citer aussi : Etcharry ; — Etchéandy, « la grande maison » ; — Etchébar et Etchébarne, « la maison d'en bas » ; — Etcheçahar « la vieille maison » ; — Etchechurry, « la maison blanche » ; — Etchegaray, « la haute maison » ; — Etchegoyen, « la maison du bois » ; — Etchepare, « les deux maisons ». — La forme *Écheberry* autorise à reconnaître la même racine dans : Échagoyti, « la maison d'en haut » ; — Échart, dont on a rencontré le second terme dans *Iriart* (n° 1358) et dans *Carricart* (n° 1359) ; — Échat.

1363. Le mot basque *eliça*, qui, comme le breton *ilis*, représente le latin ecclesia, figure dans les noms : Éliçabélar, littéralement « front de l'église », c'est-à-dire « lieu faisant face à l'église » ; — Éliçaberria ou Éliçaberry, « la nouvelle église » ; — Élicerry, « le village de l'église » ; — Élicetche ou Élissetche, « la maison de l'église » ; — Élissagaray, « la haute église » ; — Élissalt, pour *Eliçaalt*, « près de l'église », etc.

1364. *Mendi*, « montagne », se présente seul dans Mendy, et constitue l'élément initial des noms : Mendionde, « près de la montagne » ; — Menditte ; — Mendive ; — Mendiburu, « le bout de la montagne » ; — Mendigorry, « la montagne rouge » — et Mendousse, mentionné déjà (n° 1357).

1365. Le mot *aran*, « vallée », est aussi employé comme nom de lieu, et figure comme premier terme dans Arance, Arancou ; — Arangaixa, « la mauvaise vallée » (cf. *Malleval*) ; — Arangorine, Arangorry, « la vallée rouge » ; — Aranpuru, « le bout » ou « la tête de la vallée », etc.

1366. *Ibar*, synonyme d'*aran*, paraît dans les noms : Ibarbeïty, « en bas de la vallée » ; — Ibarbidea, Ibarburia, Ibarla, Ibarle ; — Ibarrolle, « la forge de la vallée » ; — Ibarron, « la bonne vallée » (cf. *Bonneval*) ; Ibarrondoa, etc.

1367. *Iturri*, « source, fontaine », est le premier membre du nom Iturbide, « le chemin de la source », qui était au commencement du XIXe siècle le nom patronymique de l'empereur du Mexique, Augustin Ier. On le rencontre aussi dans le nom de commune Ithorots, et dans divers noms géographiques :

Ithorrondo, « près de la fontaine » ; — Ithorchilo ; — Ithurralde, « contre la fontaine » ; — Ithurramburu, « la tête des fontaines », nom de montagne ; — Ithurréto, etc.

1368. Les mots basques *ibai*, « rivière » et *erreka*, « ruisseau » ou « ravin », ont contribué également à former un certain nombre d'appellations géographiques ; parmi celles qui procèdent du second de ces mots, on peut citer Errécagorry, « le ruisseau rouge », et Errequidor, qui — *idor* ayant le même sens que l'adjectif français « sec » — est un équivalent du nom *Rieussec*, très fréquent dans la toponymie de la France méridionale.

1369. *Harri*, « pierre », ou « roche » — *arri* dans les dialectes basques d'Espagne — paraît dans : Harriague ; — Harriondo, « près de la roche ».

1370. *Oihan*, *oyan*, « bois, forêt », est l'élément initial des noms : Oyanhart ; — Oyanbelché, « le bois noir » ou mieux « sombre » ; — Oyhançarré ; — Oyhanhandy, « le grand bois », etc. — C'est le même mot qui, à la fin des vocables géographiques, affecte, peut-être par euphonie, la forme *-goyen* : Irigoyen, Etchegoyen (cf. ci-dessus, n°s 1358 et 1362).

Les noms communs d'arbres figurent naturellement dans un grand nombre de noms de lieu.

1371. Ainsi *haritz* ou *aritz*, « chêne », est la racine des noms Aris, « le chêne » ; — Ariste, « la chênaie » ; — Harispe, « sous les chênes » ; — Harismendy, « la montagne des chênes » ; — Harispuru, « la tête des chênes ». Il se voit également dans Biarritz, « les deux chênes ».

1372. *Ametz*, nom basque du chêne tauzin, paraît dans Amespetzu, Amestoy, Amexague.

1373. L'appellation du frêne, *lizar*, se présente dans les noms Lissaragay, « la frênaie » et Licerasse, en 1402 *Liçaraçu*.

1374. Inchampe, formé sur le nom du noyer, *incham*, signifie « sous les noyers » et est devenu nom de famille.

1375. Le nom du pommier, *sagar*, a produit Sagarspe, « sous les pommiers ». — Le nom de famille espagnol Sagasta doit se traduire par « la pommeraie ».

1376. Le mot *saras*, « saule » est la racine de Sarastey, « la saussaie » et de Sarrasguette.

1377. *Gueres*, « cerise », mot d'origine évidemment latine, se reconnaît dans Guerestey, « la cerisaie ».

1378. Enfin le nom de l'épine, *elhorri*, est porté par le hameau d'Elhorry. — Elhoriet, Elhoriéta, sont des équivalents d'*Épinay*.

1379. On pourrait citer une multitude d'autres noms de lieu formés sur des noms communs d'arbres ou de plantes. On se contentera de mentionner ici, parmi ces derniers, le mot *iraze*, « fougère », d'où dérivent les noms de lieu Iracelhay et Iraçabal, et qu'on a peut-être lieu de reconnaître, combiné avec quelque suffixe locatif, dans le nom d'Irazein (Ariège). Mais, encore une fois, en ce qui concerne la possibilité d'une origine basque pour les noms appartenant à la Gascogne proprement dite, il serait imprudent de conclure sans avoir préalablement étudié leurs formes anciennes.

Ici, d'ailleurs, on n'entendait apporter que quelques notions de toponymie basque. La traduction, donnée en passant, de plusieurs des vocables énumérés, a mis en vedette, concurremment avec les substantifs particulièrement étudiés, un certain nombre d'adjectifs et de locutions adverbiales, et de plus un certain nombre des suffixes les plus communément usités.

Mais parmi ces derniers il convient de signaler encore ceux qu'on voit combinés avec des noms de personne pour former des noms de lieu ; car ce mode de formation n'a pas été moins familier aux Basques qu'aux groupes ethniques dont il a été question dans les chapitres qui précèdent celui-ci.

1380. Le suffixe *-baïthau* ou *-baïtha* a le sens de notre préposition « chez ». Par Goyetchebaïta et Laffittebaïta, il faut entendre « chez Goyetche » et « chez Laffitte ».

1381. Analogue aux suffixes français *-ière* et *-erie* (cf. ci-dessus, nos 201 et 376), le basque *-enea* ou *-enia* se joint très fréquemment aux noms propres de personne ; Errolenea et Catalenea pourraient se traduire par *la Rolandière* et la *Catherinière*. Mais par surcroît d'analogie avec -aria, primitif de *-ière*, il se combine aussi avec des noms communs de végétaux : Mahatrenia, « la raisinière », Iratzenea, « la fougeraie ».

1382. Le suffixe *-ia*, paraît ne se combiner, comme *-baïtha*, qu'avec des noms de personne : Bidegainia, « chez Bidegain ».

LXII

ORIGINES ECCLÉSIASTIQUES : GÉNÉRALITÉS

1383. Les noms de lieu dus aux populations établies sur le sol gaulois du ve au xe siècle, et qui ont été passés en revue dans les précédents chapitres, ne sont pas, dans la toponomastique française, les seuls qui remontent à la première moitié du moyen-âge. A côté de ces noms, qui dans leur ensemble intéressent l'ordre civil, les noms d'origine ecclésiastique tiennent une place considérable. Origine ecclésiastique, doit-on dire, plutôt qu'origine religieuse : cette dernière expression serait ici trop générale. L'étude des noms se rapportant à des sanctuaires païens a fait l'objet (n°s 452-473) d'un des chapitres consacrés aux vocables qui ont pris naissance sous la domination romaine; à l'époque médiévale les seuls noms de lieu d'origine religieuse dont il puisse être question ont été inspirés par l'église chrétienne.

On peut de ces noms faire trois catégories :

Ceux de la première, empruntés aux établissements religieux, sont formés, en tout ou en partie, de noms communs désignant ces établissements.

Moins anciens, ceux de la seconde rappellent le souvenir des ordres religieux établis en France.

La troisième, de beaucoup la plus considérable, comprend les noms qui se rattachent aux diverses notions du culte chrétien : souvenirs de la Terre-Sainte, événements de l'histoire religieuse, culte de la Divinité, appellations mystiques, et surtout culte des saints.

LXIII

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Le choix des noms communs employés à désigner les établissements religieux a varié selon les temps ; les plus anciennement usités sont ceux qu'ici l'on étudiera les premiers.

1384. Le mot basilica était un adjectif féminin d'origine grecque, au sens de « royale ». Pris substantivement, il désigna, dans la Rome païenne, un édifice somptueux où les magistrats rendaient la justice. Cette acception primitive s'est conservée dans le mot « basoche », nom de la juridiction à laquelle les clercs du Parlement soumettaient les différends qui pouvaient surgir entre eux. Par une évolution de sens qu'on ne tentera pas d'expliquer ici, basilica en est arrivé dès le ve siècle — les écrits de saint Jérôme et de Sulpice Sévère en font foi — à désigner un édifice chrétien consacré au culte, une église, parfois même, sous la plume du premier de ces auteurs, une simple chapelle. Dans les œuvres de Grégoire de Tours et dans plusieurs diplômes mérovingiens, où il revêt souvent les formes basileca et baseleca, il a toujours ce sens d' « église », moyennant lequel il a trouvé place dans la toponomastique de notre pays. Les noms de lieu qui le représentent diffèrent assez sensiblement du type primitif, en raison de plusieurs faits de phonétique auxquels il convient de s'arrêter.

1385. A l'exemple des autres adjectifs latins en -icus, -ica, -icum, basilica était accentué sur l'antépénultième ; il résulte de là que d'ordinaire, l'*i* post-tonique étant tombé, le *c* guttural qui le suivait a laissé quelque trace ; en revanche ce *c* disparaît parfois, en raison de ce que de bonne heure on a dit basilia pour basilica, de même que colonica s'est altéré en colonia (cf. ci-dessus, n° 918).

1386. Soit dit en passant, Basilia, déformation de Basilea, nom latin de la ville de *Bâle*, n'a rien de commun avec les noms présentement étudiés.

1387. Le *c* latin, placé devant un *a*, devient *ch* en français :

mais il conserve le son guttural dans la langue d'oc d'une part, dans les dialectes normand, picard et wallon d'autre part. Conséquemment on voit basilica représenté en Normandie par la Bazoque (Calvados, Orne) et Bazoques (Eure); dans ce dernier nom, comme dans une foule d'autres noms de lieu français à terminaison féminine (cf. ci-dessus, nos 373, 577, 581, 582, 940), l'*s* finale est parasite. L'*i* atone de basilica étant tombé de bonne heure, ce mot s'est réduit à basilca ou baselca; l'*l*, se trouvant en contact avec le *c*, s'est vocalisée, ce qui pouvait produire une forme telle que *baseuque* ou *baseuche*, suivant les régions : à vrai dire, les textes ne font connaître que *basoque* et *basoche*.

1388. Cette dernière forme, propre aux pays de langue d'oïl situés en deçà de la Normandie et de la Picardie, paraît dans les noms : la Bazoche-*Gouet* (Eure-et-Loir) — dont le surnom est celui d'un de ses anciens seigneurs, Guillaume Gouet, qui vivait en 1050 — Bazoche (Oise), Bazoches (Aisne, Eure-et-Loir, Loiret, Nièvre, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise[1]), *Beton*-Bazoches (Seine-et-Marne) — dont le thème étymologique fait précéder basilica d'un nom d'homme bien connu, d'origine germanique, Betto (cf. ci-dessus, nº 1010).

1389. Aux xve et xvie siècles on a fréquemment confondu, dans la prononciation, l'*r* et l'*s* intervocale. Clément Marot, dans sa célèbre *Epistre du biau fys de Pazy*, a raillé cette façon de parler, qui de son temps était en vogue dans certaines contrées arrosées par le cours moyen de la Loire, et dans l'Ile-de-France, et qu'on observe encore de nos jours en Berry, et peut-être en Touraine. La substitution de l'*r* à l'*s*, autrement dite le rhotacisme, a parfois transformé *basoche* en *baroche*, témoin les noms de la Baroche-*sous-Lucé* (Orne) et de la Baroche-*Gondouin* (Mayenne), le premier latinisé en 1150 Bozocha, le second revêtant en 1110 la forme Basilgia Gunduini; mais on verra bientôt (nº 1398), qu'ailleurs *baroche* se réclame d'une origine différente.

1390. Le *ch* répondant au *c* de basilica prend le son du *j* dans Bazoges (Vendée), Bazouges (Ille-et-Vilaine, Mayenne,

1. Trois de ces départements possèdent deux *Bazoches*; aussi ce nom est-il d'ordinaire suivi d'un déterminatif, qu'il serait d'ailleurs sans intérêt d'indiquer ici.

Sarthe), Bazauges (Charente-Inférieure), la Bazoge (Manche, Mayenne, Sarthe), la Bazouge (Mayenne), ainsi que dans la Bazeuge (Haute-Vienne); ce dernier nom se rapproche, par sa diphtongue tonique, de la forme *baseuche*, qu'on suppose (cf. ci-dessus, n° 1387) avoir précédé *basoche*.

1391. Dans la France méridionale, le *c* de basilica, ayant conservé le son guttural, ne peut s'adoucir qu'en *g* dur. Il est permis de supposer que ce mot est le primitif de Bazugues (Gers) et de Bazialgues (Haute-Garonne). En ce qui concerne le premier de ces noms, il faut admettre qu'*eu* s'est altéré en *u*.

1392. On pourrait être tenté de croire que *Bazougers* (Mayenne) a pour primitif un adjectif formé sur basilica, tel que basilicarius ; mais la plus ancienne forme connue de ce nom, fournie par un texte de 989 transcrit au cartulaire d'Évron, est Basilgeacum ; d'où l'on doit conclure qu'il a pour origine un nom en -acus formé sur le gentilice Basilius.

1393. Par contre, il semble bien que basilica entre dans la composition du nom de Bazancourt (Marne). Flodoard, qui écrivait au milieu du x[e] siècle, appelle cette localité Basilicae cortis, c'est-à-dire « le domaine de la basilique », ce dernier terme s'appliquant, soit à la cathédrale, soit à l'un des monastères de Reims. Basilicae cortis a dû donner d'abord *Bazecourt* ; la nasalisation de la syllabe antétonique est explicable par un phénomène particulier à la région, Alamannorum cortis n'ayant pu devenir *Auménancourt* (cf. ci-dessus, n[os] 528 et 945) que par l'intermédiaire d'une forme telle qu'*Aumeneucourt*.

1394. La forme basse basilia est représentée par Bazeilles (Ardennes, Meuse), dont Bazoilles (Vosges) est peut-être une variante lorraine ; mais il n'y faut pas rattacher *Bazolles* (Nièvre), dont la terminaison est sans mouillure.

1395. Transcription du grec παροικία, « voisinage », le mot paroecia se rencontre au début du v[e] siècle dans les écrits de saint Augustin : il désignait alors la circonscription territoriale dépendant d'un prêtre ou d'un évêque. Il a bien conservé ce double sens de « paroisse » et de « diocèse » dans les documents du haut moyen-âge ; mais en Gaule, et dès l'époque carolingienne, il a fini par ne désigner que le ressort d'une église urbaine

ou rurale. Cette acception restreinte, celle de sa forme vulgaire *paroisse*, est la seule avec laquelle il se soit introduit dans la toponomastique. De bonne heure paroecia s'est altéré en parochia, moyennant un apparentement mal fondé avec le substantif parochus, qui répond au grec πάροχος, « pourvoyeur ».

1396. Les noms de lieu représentant le latin paroecia ou parochia sont d'ailleurs en petit nombre. Peut-être l'étude des textes locaux révélera-t-elle pourquoi **la Paroisse** (Allier, Loire, Isère) et **Paroisse** (Isère) sont de simples écarts. Quant à la forme plurielle **les Paroisses** (Puy-de-Dôme), l'explication en est aisée : ce nom s'applique à un groupe actuellement réduit à trois maisons, dont deux appartiennent au territoire communal de Saint-Dier et l'autre à celui de Saint-Jean-des-Ollières. L'appellation **la Paroisse**-*du-Vigan* (Gard), qui désignait une commune réunie en 1860 à celle du Vigan, remonte à 1435 ; on entendait alors par là la partie rurale, imposée à part, de la circonscription paroissiale du Vigan [1].

1397. Le nom de **la Grande-Paroisse** (Seine-et-Marne) est appliqué depuis le xv[e] siècle [2] à une localité dont l'existence est attestée dès l'époque mérovingienne, et que les plus anciennes chartes de l'église de Paris appellent Cellas ; il a sa raison d'être dans l'étendue considérable — 2.907 hectares — du territoire communal, jadis paroissial, de cette localité. *Maizières*-**la-Grande-Paroisse** (Aube), commune de 2.046 hectares, doit évidemment son surnom à une particularité analogue.

1. Dans cet exemple, qui rappelle celui de Plouguer (Finistère), « la paroisse de la ville » de Carhaix (cf. ci-dessus n° **1292**), l'expression « la paroisse » est prise dans une acception, non plus ecclésiastique, mais civile ; elle a le même sens, exactement, que « les villages » en Berry, « le plat pays » en Bourgogne, « les granges » en Lorraine. On voit, dès 1701, la future commune d'Aubigny-Villages former une collecte distincte de celle d'Aubigny-Ville ; et c'est de nos jours seulement, en 1906, que les deux communes ont été réunies en une seule, sous le nom d'Aubigny-sur-Nère (Cher). La séparation de Vierzon-Villages (Cher) d'avec Vierzon-Ville remonte au moins à 1580. Le Plat-Pays-de-Saulieu, mentionné dès 1476, a formé, jusqu'en 1859, une commune distincte de celle de Saulieu (Côte-d'Or) qu'elle entourait. Les Granges-de-Plombières (Vosges), commune dont le territoire atteint presque le bourg de Plombières, constituaient dès 1753 une communauté distincte.

2. Donc il ne remonte pas à la première moitié du moyen-âge, et c'est à peine si on peut le considérer comme un nom d'origine ecclésiastique.

1398. Le mot *paroisse* semble avoir eu pour variantes, dans le nord-est de notre pays, *paroche* et *baroche*, employés concurremment.

La commune appelée les Paroches, près de Saint-Mihiel (Meuse) — aux XVIIe et XVIIIe siècles on disait *les Baroches* — comprend deux hameaux, la Grande-Paroche et la Petite-Paroche, dont l'un se nommait jadis *Guigniville* ou *Guéville*, et l'autre *Hametel* ; et sur son territoire une chapelle isolée a conservé le nom de Refroicourt, village disparu où se trouvait l'église mère [1].

On voit désigné, en 1753, sous le nom *les Paroisses*, un groupement formé, dans le voisinage de Briey (Meurthe-et-Moselle), par la communauté de Génaville, celle de Pénil et Méraumont, et celle de Lantéfontaine, et que le *Dictionnaire topographique* de la Moselle appelle « la mairie des Paroches » ; la plus ancienne mention qu'en rapporte cet ouvrage n'est que de 1689 ; mais on peut citer également un contrat de 1399 [2], dans lequel il est question de *la mairie de la Paroche* [3], le contexte ne laissant

1. D'après Liénard (*Dictionnaire topographique de la Meuse*), les Paroches seraient appelées en 1135 Parochia. Il est de fait que, dans le texte qu'il cite, et qui a été publié par Dom Joseph de L'Isle, parmi les preuves de son *Histoire de Saint-Mihiel* (p. 460-477), le passage Parrochia Guenevilla, Hamotello concerne incontestablement les Paroches, sans qu'il importe beaucoup de savoir si parrochia — employé, remarquons-le, au singulier — est dans l'espèce nom propre ou nom commun. Mais ce texte latin, dans lequel on voit intercalées des expressions vulgaires (certum jus vulgariter nuncupatum *le lard*, quod est *l'épine de porc*, *côtes*, *andouilles et boudins* — ferculum vocatum *la purée* — de dominio directo, vulgariter nuncupato *la seigneurie foncière*, etc.) est bien moins ancien que ne le pensaient Dom de L'Isle et Liénard, et pourrait bien ne dater que du XVe siècle.

2. Bibl. Nat., coll. de Lorraine, vol. 47, fol. 96.

3. Il nous paraît intéressant de constater, ici encore, l'emploi du singulier : si le terme dont il s'agit avait été pris dans son acception ecclésiastique, le pluriel se fût imposé, car ce texte de 1399 atteste que, parmi les hommes de cette mairie, il y en avait de Génaville, paroisse du diocèse de Metz, il y en avait d'Imonville, paroisse du diocèse de Verdun. On peut conclure de là, semble-t-il, qu'en Barrois, vers la fin du moyen-âge, le mot *paroisse*, ou tout au moins sa variante locale *paroche*, pouvait s'entendre d'une circonscription civile. Ensuite, à partir du XVIIe siècle, toujours en Barrois, *paroche* ou *baroche*, ou même *paroisse*, en serait venu à désigner un simple hameau, témoin l'emploi du pluriel, uniquement justifié, près de

aucun doute sur ce qu'on doit entendre par là. Le souvenir de cette mairie a persisté au cours du XIXe siècle ; l'appellation **les Baroches**, qu'on rencontre dans le *Dictionnaire des Postes*, à partir de l'édition de 1859, a été appliquée en propre, et globalement, aux hameaux contigus de Pénil et de Méraumont ; et elle a été officiellement consacrée par un décret du 2 février 1907, qui, transférant au « hameau des Baroches », le chef-lieu de la commune de Génaville, a fait disparaître ce dernier nom de la nomenclature communale.

La Baroche (Haut-Rhin), appelée *Zell* par les Allemands, répond au *kilchspel zu Zelle* — c'est-à-dire à la paroisse (*kirchspiel*) de Zell — de 1441.

La « ferme dite **la Baroche** » marquait, en 1753, au finage de Gizaucourt (Marne), l'emplacement d'un village détruit, appelé en 1092 Sancti Petri Parrochia, et en 1352 *la Perroiche*[1].

1399. **Laparrouquial** (Tarn), qu'on devrait écrire *la Parrouquial*, représente l'adjectif parochialis, qualifiant quelque substantif féminin sous-entendu.

1400. Le mot latin ecclesia représente le grec ἐκκλησία, « assemblée » ; les chrétiens l'appliquèrent proprement à leurs assemblées ; puis il désigna tout local où l'une de leurs commu-

Saint-Mihiel, par l'existence d'une Grande-Paroche et d'une Petite-Paroche, localités dont aucune n'avait rang de paroisse — vers 1600, les Paroches n'étaient encore qu'une annexe de Refroicourt (*Pouillés de la province de Trèves*, p. 382) — aux environs de Briey, par le fait qu'au milieu du XVIIIe siècle, la « mairie des Paroisses » ou « des Paroches » était constituée par un groupe de petites communautés, et que le « hameau des Baroches » d'avant 1907 n'était autre chose que la réunion de ceux de Pénil et de Méraumont.

1. Cet exemple est le seul qui montre employé comme nom de lieu, en plein moyen-âge, le mot parochia, pris dans son acception originelle. A la suite des recherches auxquelles l'un de nous s'est livré pour mettre au point les notes dont nous disposions, nous avons cru devoir insister, dans ce paragraphe et dans les deux précédents, ainsi que dans les notes qui les accompagnent, sur ce que, à notre avis, les autres vocables qui y sont mentionnés — parce que Longnon les étudiait à cette place — sont relativement modernes, et ne doivent pas être considérés, à proprement parler, comme des noms de lieu d'origine ecclésiastique : de là certains développements de nature à surprendre ceux de nos lecteurs qui auraient gardé de l'enseignement du maître un fidèle souvenir.

nautés se réunissait pour les cérémonies religieuses, et ce sens d'« église » est attesté, vers la fin du VIe siècle, par les écrits de Grégoire de Tours et de Fortunat. De même que son synonyme basilica, il devait fournir des noms de lieu aux divers pays chrétiens, entre autres à la Gaule.

1401. L'Église est le nom d'au moins une trentaine d'écarts appartenant aux régions les plus variées. On le voit accompagné d'un déterminatif dans les noms de communes : l'Église-*aux-Bois* (Corrèze), Église-Neuve-*d'Issac* et Église-Neuve-*de-Vergt* (Dordogne), Égliseneuve-*d'Entraigues*, Égliseneuve-*des-Liards*, et Égliseneuve-*près-Billom* (Puy-de-Dôme). Neuvéglise (Cantal) était, en 928, le chef-lieu de la vicaria de Nova Ecclesia.

1402. Les Gleizes (Drôme) et Gleysenove (Aveyron) présentent, dans la France méridionale, une forme vulgaire du mot ecclesia, caractérisé par une aphérèse, la même à laquelle est dû l'italien *chiesa*.

1403. Le nom, signalé déjà (n° 993) de Bellenglise (Aisne), en 1190 *Belaineglise* — ce qui suppose un thème étymologique Berelindis ecclesia, dans lequel ecclesia est précédé d'un nom de femme — doit être rapproché des noms de lieu germaniques en *-kirch*, ayant pour terme initial un nom de personne, celui du fondateur ou du patron de l'église qui a donné naissance à la localité.

1404. Dans Roiglise (Somme) on observe la combinaison d'ecclesia avec le nom primitif de la localité, située entre Soissons et Amiens sur la voie romaine de Vevey à Boulogne-sur-Mer, et appelée Rodium par la Table de Peutinger ; combinaison imaginée pour différencier ce lieu du *castrum* voisin, portant le même nom, auquel la petite ville de Roye doit son origine.

Ecclesia est également reconnaissable dans Witainéglise (Somme), nom d'un hameau connu dès le XIe siècle ; mais on ne saurait dire en toute sûreté ce qu'il faut entendre par le premier terme de ce nom.

1405. On sait que le mot ecclesia, importé en Gaule sous l'influence romaine, s'est maintenu dans des régions où la langue romane a cédé du terrain : en Bretagne, sous la forme *iliz* (cf. ci-dessus, n° 1322) ; au pays basque, sous la forme *eliça* (cf. ci-dessus, n° 1363).

1406. Il existe en France des noms de lieu représentant des formes diminutives d'ecclesia, et principalement des dérivés romans d'ecclesiola : **Églisolles** (Puy-de-Dôme), et, moyennant une aphérèse, **Glisolles** (Eure), en 1130 *Iglisoles*, **la Gleizole** (Corrèze, Indre, Lozère), **les Gleizolles** (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Drôme), **Gleygeolle** (Corrèze).

Dans **Grisolles** (Aisne, Tarn-et-Garonne), **Grisols** (Cantal), **Grisollettes** (Loire), on note une modification de la liquide d'ecclesia ; cette liquide disparaît, ainsi que l'*s* de la syllabe suivante, dans **Laguiole** (Aveyron) et **Laguiolle** (Gard).

La terminaison s'est altérée, tardivement d'ailleurs, dans **Égriselles**, nom de trois localités du département de l'Yonne, dont l'une, *Égriselles-le-Bocage*, est appelée Aecclesiola par un petit pouillé sénonais datant du XIe siècle, et dans **Griselles**, nom porté par deux communes, l'une de la Côte-d'Or, l'autre du Loiret ; un certain Hugues, qui tirait son surnom de la première, est appelé en 1096, dans une charte de l'abbaye de Molesme, Hugo Ecclesiolensis.

Dans la plupart des noms terminés par une *s* qui viennent d'être énumérés, l's est parasite, et n'autorise aucunement à présumer un primitif à forme plurielle : il n'en est pas de même dans **les Églisottes** (Gironde).

1407. Le mot ecclesia avait pour équivalent le haut allemand *kiricha*, aujourd'hui représenté par l'allemand *kirche* et le flamand *kerke*.

Dans la nom d'**Altkirch** (Haut-Rhin), le premier terme est l'adjectif *alt*, « vieux » ; ce nom est donc à rapprocher, au point de vue du sens, de ceux de *Vieille-Église* (Seine-et-Oise) et de *la Vieille-Eglise* (Haute-Savoie).

La petite ville de Dannemarie (Haut-Rhin) est appelée en allemand *Dammerkirch*, c'est-à-dire « l'église de sainte Marie ».

Quant à la forme flamande, on la reconnaît dans quelques noms de lieu de la France septentrionale :

Brouckerque (Nord), « l'église du marais » (*broek* = marais) ;
Coudekerque (Nord), « l'église froide » (*koud* = froid) ;
Dunkerque (Nord), « l'église des dunes » ;
Houtkerque (Nord), « l'église du bois » (*hout* = bois).

Dans le nom **Haverskerque** (Nord), en 1362 *Haveskerke*, le premier terme fait penser à *havik*, nom du gerfaut en flamand moderne ; mais dans l'espèce, il s'agit vraisemblablement d'un nom d'homme, comme dans la plupart des noms de lieu germaniques de forme composée antérieurs au XIIe siècle.

Offekerque (Pas-de-Calais) est appelée *Houve* en 1100, *Hovekirke* en 1556 ; on voit par là que le mot signifiant « église » est combiné avec le nom primitif de la localité (cf. ci-dessus, n° 1404).

1408. Le mot latin altare, « autel », a pris de bonne heure en Gaule le sens d' « église d'ordre secondaire », témoin ce passage, cité par Du Cange, d'un capitulaire de Charles le Chauve, donné à Toulouse en juin 844 : Si necessitas populi exegerit, ut plures fiant ecclesiae, aut statuantur altaria, cum ratione et auctoritate hoc faciant[1]. Dans l'ancien français « altare a donné régulièrement *alter*, ou *altier*, ou *autier* ; la forme *autel* s'est glissée à côté, par l'affinité entre l'*l* et l'*r*, et aussi par le grand usage de l'adjectif *autel*, semblable, mot très usité dans ces temps[2] ».

Dans la toponymie française actuelle, le mot « autel » est toujours employé au pluriel : **Les Autels** (Aisne, Calvados, Eure-et-Loir). Un écart du département de Saône-et-Loire est également appelé *les Autels* ; mais il semble que ce soit là une graphie fautive pour *les Hôtels*, c'est-à-dire « les maisons ».

La forme **les Authieux** (Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Orne, Seine-Inférieure) est à rapprocher de *tieux*, qui fut une des formes du pluriel de l'adjectif indéfini *tel*.

Le nom d'**Autheux** (Somme) se distingue des précédents par l'absence d'article. Par contre, c'est une trace d'article qu'on observe en tête du nom **Zoteux** (Pas-de-Calais), résultant de l'altération de *les Auteux* dans une région où l'on prononçait *l'z Auteux*, et où *Zaleux* (Somme) se dit pour *les Alleux*. Soit dit en passant, c'est à cette prononciation, propre aux dialectes picard et wallon, qu'est due la forme actuelle, *Hulsonniaux* (Belgique, prov. de Namur), du nom d'un village qui s'appelait primitivement *Huy*, et qu'on voulut distinguer de la ville de

1. *Monum. Germ.*, *Legum sectio II*, *Capitularia regum francorum*, II, 257.
2. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, art. *Autel*.

même nom, au moyen d'un surnom tiré des aunes qui abondaient sur son territoire, autrement dit en l'appelant *Huy-les-Auniaux*.

1409. Le substantif latin oratorium, formé sur le verbe orare, qui, du sens de « parler » est passé à celui de « prier », a désigné, aux bas temps de l'Empire romain, un « lieu consacré à la prière », et c'est ainsi que l'emploie saint Augustin. Il est représenté, sur le sol français par un grand nombre de noms de lieu de formes très variées.

1410. Dans les pays de langue d'oc, la dentale intervocale *t* s'est adoucie en *d*, d'où **Oradour** (Cantal, Charente, Haute-Vienne) et l'**Oradour** (Dordogne), dont l'article atteste qu'*oradour* était un mot du langage courant.

1411. L'article paraît également, mais faisant corps avec le mot — caprice de graphie dont il y a bien d'autres exemples — dans **Lourdoueix**, nom dont la forme est caractérisée par des particularités imputables à la situation vers la limite des langues d'oc et d'oïl des localités, contiguës d'ailleurs, qu'il désigne, *Lourdoueix-Saint-Michel* (Indre), et *Lourdoueix-Saint-Pierre* (Creuse) : disparition de l'*a* antétonique, qui était sans doute devenu un *e* muet ; persistance de la dentale ; enfin complication du son voyelle de la syllabe tonique, par l'effet du passage à cette syllabe de l'*i* de la désinence (cf. ci-après, n° 1413).

1412. En pays de langue d'oïl, le *t* intervocal tombe, et la voyelle antétonique, se trouvant en contact avec l'*o* tonique, ne tarde pas à disparaître.

Tantôt l'*i* de la désinence ne laisse aucune trace : **Oroux** (Deux-Sèvres), **Ouroux** (Ain, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire), et, moyennant la prosthèse de l'article, **Louroux** (Allier), **Loreux** (Loir-et-Cher) : ce sont là d'anciens *Orour*, *Ourour*, *Oreux*, dont l'*r* finale s'est assourdie ; l'*x* est parasite.

1413. Tantôt cet *i* passe à la syllabe tonique, dont il modifie le son voyelle : **Ourouër** (Nièvre), **Ourouer**-*les-Bourdelins* (Cher), **Oroër** (Oise), **Orrouer** (Eure-et-Loir), **Oroir**, ancien nom de Villevaudé (Seine-et-Marne), **Orrouy** (Oise), anciennement *Orouer*, **Aurouër** (Allier), **Auroir** (Aisne), **Yrouerre** (Yonne). Le nom **Lourouer** désignait deux communes du département de l'Indre, *Lourouer-le-Bois* et *Lourouer-Saint-Laurent*; la première

s'appelle aujourd'hui *le Poinçonnet* [1], son chef-lieu ayant été transféré au village qui doit ce nom à une famille de laboureurs mentionnée au XVIIe siècle.

1414. On a vu (n° 1389) le rhotacisme modifier *basoche* en *baroche*. Le phénomène inverse (cf. n°s 68, 703, 1138) a changé en *z* l'*r* d'oratorium dans Ozouer et Ozoir (Seine-et-Marne), Ouzouer (Loir-et-Cher, Loiret), Auzouer (Indre-et-Loire), Louzouer (Loiret).

1415. A propos de la prosthèse de l'article, qu'on observe dans ce dernier nom et dans plusieurs de ceux précédemment énumérés, il convient de rappeler les exemples qu'en offre le vocabulaire français : aureolus et hedera sont devenus *loriot* et *lierre*, et l'on a si complètement oublié que l'initiale de ces mots était à l'origine un article, qu'on dit « le loriot » et « le lierre », de même que « le lendemain » se dit pour *l'endemain* ; la célèbre foire du Lendit, à Saint-Denis, était appelée en latin indictum. Or, pareil redoublement d'article s'est produit à l'égard de quelques primitifs oratorium : le Loroux (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire), *Saint-Pierre*-du-Lorouër (Sarthe), le Loreur (Manche); et tandis que, dans les expressions qui viennent d'être citées, il ne remonte pas au delà du XVe siècle, on voit dès 1134, le nom du Louroux-*Béconnais* (Maine-et-Loire), latinisé Loratorium; plus anciennement encore, en 1096, certain scribe traduisait par Laboratorium le nom de Saint-Pierre-du-Lorouër, ne soupçonnant pas même ce qu'il devait entendre par ce nom.

1416. Le mot capella, qui régulièrement devrait s'écrire cappella, est un diminutif du bas-latin cappa, « chape ». Il a eu plusieurs sens successifs.

Primitivement, il s'entendit d'une petite chape, d'un petit manteau, la chape de saint Martin, relique insigne conservée dans le palais des rois, et sur laquelle se prêtaient les serments. Ce sens est attesté par plusieurs textes mérovingiens. On lit, dans un diplôme de Thierry III (675-691) : De novo denomenatus aput sex, sua mano septima, dies duos ante calendas julias, in oraturio nostro, super capella

1. En vertu d'un décret du 3 mars 1873.

domni Martini, ubi reliqua sacramenta percurribant, hoc dibiret conjurare[1]. Les mêmes termes, ou à peu près, se retrouvent dans un diplôme de Childebert III (695-710), à propos d'un jugement rendu par le maire du palais Grimoald : Sic ad ipso viro Grimoaldo fuit judecatum, ut sex homenis de Verno, et sex de Latiniaco, bona fideus in oraturio suo, seu cappella Sancti Marcthyni, memorate homenis hoc debirent conjurare[2]. C'est encore d'expressions semblables que se sert Marculfe, dans la formule XXXVIII du livre premier de son recueil : Sed dum inter se intenderent, sic eidem a proceribus nostris, in quantum inlustris vir ille, comes palatii nostri, testimoniavit, fuit judicatum, et de quinque denominatus idem ille apud tres et alios tres sua manu septima tunc in palatio nostro super capellam domni Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt, debeat conjurare[3].

Bientôt capella désigna le lieu même où, dans le palais, était conservée la chape de saint Martin ; et c'est dans ce sens qu'il faut entendre le surnom de la ville d'Aix-la-Chapelle, où l'on sait que les rois de la seconde race avaient un palais : *Carles serat ad Ais, a sa capele*, lit-on dans la Chanson de Roland[4].

Plus tard, l'appellation capella fut appliquée à tout édifice religieux où étaient conservées des reliques.

Enfin, le sens de ce mot se restreignit, et aujourd'hui « chapelle » ne se prend plus que dans trois sens : le local affecté à l'exercice du culte dans un palais, un château, un établissement hospitalier ou d'enseignement : — une petite église non paroissiale ; — toute partie d'une église, autre que le chœur, ayant un autel.

Le mot capella, désignant un édifice consacré au culte, devait nécessairement devenir nom de lieu.

1417. Il revêt la forme *capelle* dans la langue d'oc, d'une part, dans les dialectes normand, picard et wallon, d'autre part ; de là les noms de lieu suivants : **Capelle** (Aude, Nord, Pas-de-

1. Pardessus, *Diplomata*, II, 185.
2. Pardessus, *Diplomata*, II, 286.
3. *Monumenta Germaniae, Legum sectio V, Formulae*, p. 67-68.
4. Éd. Léon Gautier, vers 52.

Calais) ; — **Cappelle** (Nord) ; — **La Capelle** (Aude, Aveyron, Gard, Lozère, Eure, Pas-de-Calais) ; — **Lacapelle** (Cantal, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne) ; — **Capelles** (Eure) ; — **les Capelles** (Calvados).

1418. *Capelle* a pour variante, dans le dialecte gascon, *capère* : **Lacapère** (Hautes-Pyrénées).

1419. Dans la France de langue d'oïl, en deçà, bien entendu, des limites des dialectes normand, picard et wallon, le *c*, lorsqu'il était, en latin, suivi d'un *a*, prend le son chuintant. Il serait trop long et sans intérêt d'énumérer ici les localités dénommées **Chapelle, la Chapelle, Lachapelle, les Chapelles**, souvent avec un déterminatif, surtout lorsqu'il s'agit de communes, qu'on rencontre en si grand nombre — la liste en occupe six pages dans le *Dictionnaire des Postes* — sur le sol de notre pays. On observera seulement que l'influence de la langue française a, dans quelques cas isolés, fait prévaloir la forme *chapelle* en des régions où le parler local a maintenu *capelle* : il existe des écarts appelés *la Chapelle* dans des départements qui comptent parmi les plus méridionaux : Haute-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Var. Le nom *Lachapelle* voisine, dans la nomenclature communale officielle de Lot-et-Garonne, avec *Lacapelle-Biron*, et, dans celle de Tarn-et-Garonne, avec *Lacapelle-Livron* ; on voit, dans le département du Lot, *Lacapelle-Cabanac* et *Lacapelle-Marival*, et aussi *Lachapelle-Auzac*. Un autre *Lachapelle* se trouve dans la Somme. Et le département du Nord, où l'on a remarqué *Capelle* et *Cappelle*, comprend l'importante commune de *Chapelle-d'Armentières*.

1420. **Capelette** (Lot-et-Garonne), **la Capelette** (Bouches-du-Rhône, Lot, Pas-de-Calais, Tarn-et-Garonne), **Chapelette** (Puy-de-Dôme), **la Chapelette** (Allier, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Somme) et **la Chapelotte** (Cher, Haute-Marne, Haute-Saône, Yonne) sont des diminutifs de *capelle* et de *chapelle*.

1421. Dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, quelques noms de lieu d'aspect flamingant ont été faits à l'aide du mot capella, qui revêt la forme *cappel*. Tel est le nom **Armbouts-Cappel** (Nord), dont le premier terme est un nom d'homme employé au génitif, ce cas étant caractérisé par la finale *s*.

1422. Transcription du grec μοναστήριον, le mot monasterium apparaît au déclin de la période romaine, pour désigner ce que nous appelons un monastère. Certains indices permettent d'affirmer que, dans quelques parties de la Gaule, il est devenu, par la chute de l'*a* antétonique, monsterium ; l'*n* se trouvant ainsi en contact avec l'*s*, est tombée à son tour, par un phénomène dont plusieurs exemples ont été cités déjà (n° 962) ; de même que ministerium est devenu *métier*, de même monasterium, réduit successivement à monsterium et à mosterium, a donné *mostier*, *moustier*, *moutier*. A la fin du moyen-âge, le mot *moustier* avait le sens à peu près exclusif d'« église », et de nos jours encore, on voit, dans plus d'une localité, la rue qui mène à l'eglise, dénommée « rue du Moutier » ; mais dans la toponomastique proprement dite, lorsqu'on rencontre l'une ou l'autre des formes vulgaires de monasterium, on doit l'entendre au sens originel de ce mot, car, la plupart du temps, la localité dont il s'agit possédait un monastère de fondation antérieure au XIe siècle, et remontant parfois même à l'époque mérovingienne.

1423. Les noms de lieu suivants sont des variantes de *moutier* : **Moustier** (Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Nord), **Moustiers** (Basses-Alpes), **le Moutier** (Allier, Calvados, Creuse, Manche, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise), **Moutiers** (Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Meurthe-et-Moselle, Orne, Savoie, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Yonne), **les Moutiers** (Calvados, Loire-Inférieure, Drôme, Manche, Orne, Vendée, Vienne), **Mouthier** (Doubs, Saône-et-Loire), **Mouthiers** (Charente), et, en Suisse, **Môtier** (cant. de Fribourg), et **Môtiers** (cant. de Neuchâtel). Deux communes de la Manche s'appellent **les Moitiers**, et pour l'une d'elles, on voit ce nom latinisé en Monasteria ; peut-être rappellent-elles le souvenir de monastères doubles de l'époque franque.

1424. Par delà les limites du langage roman, monasterium est devenu, en Bretagne **Mouster** (Côtes-du-Nord, Finistère), **Moustoir** (Morbihan), **le Moustoir** (Côtes-du-Nord, Morbihan) — en Alsace **Munster**.

1425. Le nom de **Mouterre**, porté par deux communes du département de la Vienne, et dans la graphie duquel la finale *re* n'a été ajoutée qu'à une époque récente, diffère des précédents

par ce fait que l'*i* posttonique n'a eu aucune influence sur la voyelle accentuée.

1426. Vers la fin du moyen âge et au XVIe siècle, une réaction provoquée par les clercs a substitué une *n* à l'*u* de *moustier* : de là les noms **Montier** (Aube), **Montiers** (Meuse, Oise), **Monthiers** (Aisne), **Montiéramey** (Aube), **Montierchaume** (Indre), **Montier-en-Der** (Haute-Marne).

1427. A ces diverses formes, qui procèdent toutes de l'altération populaire de monasterium en mosterium, il y a lieu d'opposer quelques formes, plus ou moins savantes, qui se rencontrent, en nombre restreint d'ailleurs, dans la partie méridionale de la France : **le Monastère** (Aveyron), **le Monastier** (Haute-Loire, Lozère), **Monestier** (Allier, Ardèche, Corrèze, Dordogne, Drôme, Isère), **le Monestier** (Drôme, Puy-de-Dôme), **le Monêtier** (Hautes-Alpes), **Monestiès** (Aude, Tarn), et leur variante catalane **le Monestir** (Pyrénées-Orientales).

1428. Dans un grand nombre de noms de lieu où l'on reconnaît le mot latin monasterium, ce mot est en composition.

L'élément qui l'accompagne peut être d'ordre topographique : nom de région, de site, de cours d'eau, ancienne appellation de la localité.

Montier-en-Der (Haute-Marne), Monasterium in Dervo, rappelle le souvenir d'une abbaye fondée vers 673 dans la région forestière dite le Der — *dervos* était le nom gaulois du chêne (cf. ci-dessus, n° 148) — au lieu dit Putiolus ou Pociolus.

L'abbaye de Montiers, près Possesse (Marne), a été appelée **Montiers-en-Argonne**, du nom d'une autre région forestière bien connue.

Le vocable **Vimoutiers** (Orne) a pour premier terme le nom de la Vie, affluent de droite de la Dive.

Montier-en-l'Isle (Aube) doit son origine à un monastère fondé assez anciennement dans une île de l'Aube.

Forest-Montiers (Somme) est désigné, au IXe siècle, par l'expression Forestis cella ou Forestensis cella

Fresmontiers (Somme) est appelé dans les textes du moyen âge *Fresnemonstier* : le premier terme de ce nom répond donc au latin fraxinus.

Celui du nom de **Marestmontiers** (Somme) représente le bas-latin mariscus, « marécage ».

Montipouret (Indre) est appelé au moyen âge *Mostier Porree*, ce qui autorise à penser que, dans le thème étymologique de ce nom, monasterium est suivi d'un nom de lieu gallo-romain en -acus.

Le nom de Noirmoutier (Vendée) offre la combinaison de l'ancien nom — Herus — de l'île où s'élève ce bourg, et du mot monasterium, s'appliquant à l'abbaye qu'y fonda saint Philibert au VIIe siècle. Heri monasterium devait donner en langue vulgaire *Oirmoustier*, et la prosthèse de l'*n* qui s'est produite résulte vraisemblablement de la fréquence de locutions telles que : « je vais en Oirmoustier ».

Montier-la-Celle, abbaye bénédictine fondée vers 660, auprès de Troyes, est appelé au IXe siècle Cella domni Bobini, en 1215 ecclesia Cellensis ; le nom moderne résulte du rapprochement de monasterium et de Cella, qui était devenu le nom propre du lieu.

Un rapprochement analogue a produit le nom Montivilliers (Seine-Inférieure), en latin Monasterium Villare.

1429. On peut citer quelques noms de lieu résultant de la combinaison de monasterium avec un adjectif [1].

Puellemontier (Haute-Marne) doit son origine à un monastère dont l'existence remonte presque aussi loin que celle de Montier-en-Der, située tout auprès ; c'était un monastère de femmes, Puellare monasterium. Le nom actuel a sans doute succédé à une forme plus ancienne *Puellermoustier*.

Le nom de Marmoutiers (Indre-et-Loire) s'appliquait à une abbaye très fameuse, fondée au IVe siècle par saint Martin ; l'importance considérable de ce monastère le fit appeler majus monasterium : la forme de ce nom qui a prévalu suppose l'emploi de major au lieu de majus.

Pour expliquer le nom Brémontier, que portent deux localités de la Seine-Inférieure, on n'ose faire état de la forme Breve monasterium, donné par un pouillé de 1337 : il faudrait, pour fonder une hypothèse plausible, pouvoir recourir à des textes plus anciens.

1430. Somme toute, il n'y a pas beaucoup de noms de lieu formés de monasterium et d'un adjectif, et l'on conçoit à

1. Cf. L'Abbaye de Montierneuf, à Poitiers.

quelle erreur on s'exposerait si l'on voulait rapporter au latin nigrum le terme initial du nom de Noirmoutier. De même l'étymologie donnée pour Marmoutiers ne saurait être répétée à propos de la petite ville des environs de Saverne qui porte presque le même nom ; celle-ci s'est formée autour d'une abbaye dont le fondateur est un saint personnage du nom de Maurus, et **Marmoutier** (Bas-Rhin), en allemand *Maursmünster*, représentant le latin Mauri monasterium, appartient à la catégorie des noms de lieu dans lesquels monasterium a pour déterminatif un nom de personne.

Le nom de **Montiéramey** (Aube) est une contraction de la forme *Mostier Arramé*, qu'on rencontre dès 1182, et qui répond au thème étymologique Monasterium Adremari, ce dernier nom étant celui d'un prêtre de Troyes, qui, en 837, y fonda une abbaye bénédictine. Celle-ci, assez voisine de la lisière occidentale du Der, a été appelée, notamment en 1115, Dervense monasterium, et aurait pu être l'homonyme de celle de Montier-en-Der, située à l'autre extrémité de la même région.

Monthierault (Aube) est appelé, en 1151, Monasterium Airaldi ; on ne sait rien de certain sur l'origine de cette localité ; le nom d'homme combiné avec monasterium est vraisemblablement le nom germanique Adroaldus, devenu ensuite Adraldus ; peut-être s'agit-il d'un saint personnage nommé Adraldus, dont l'église de Troyes conserve le souvenir.

Dans le nom de **Faremoutiers** (Seine-et-Marne), le terme initial est le nom de sainte Fare, sœur de l'évêque de Meaux saint Faron, qui, dans la première moitié du VIIe siècle, fonda là une abbaye de femmes. Un document bien connu du IXe siècle, le testament du comte Aicard ou Achard d'Autun, appelle ce monastère Farane ou Ferane monasterium. La forme vulgaire primitive a dû être *Farainmoustier* ; le son nasal *ain* se sera réduit à *e* sous l'influence de l'*m* qui le suivait.

Giremoutiers (Seine-et-Marne) est appelé Girodi monasterium dans des textes latins qui ne sont, à vrai dire, pas très anciens ; aussi est-il permis d'hésiter sur la question de savoir si le nom de personne qui constitue la première partie de ce vocable est un nom d'homme, tel que Geroldus ou Giraldus, ou bien le nom de femme Gerhildis.

Dans **Romainmôtier** (Suisse, cant. de Vaud), il faut recon-

naître le nom de saint Romain, dont la vie est un des plus anciens monuments hagiographiques que l'on connaisse.

Monasteriolum, qui désignait, comme il convient à un diminutif de monasterium, un monastère de peu d'importance, est devenu le nom d'un grand nombre de localités.

1431. Dans le midi de la France, il ne s'est guère altéré : **Monestrol** (Aude, Haute-Garonne), **Monistrol** (Haute-Loire).

1432. Les formes suivantes, répandues sur une assez vaste étendue de territoires, sont caractérisées par l'affaiblissement de l'*o* de la première syllabe : **Ménestérol** (Dordogne), **Ménétréol** (Cher), **Ménétréols** (Indre), **Ménétrol** (Puy-de-Dôme), **Menestruel** (Ain), **Ménétreuil** (Saône-et-Loire), **Menestreau** (Loiret, Nièvre), **Menétreau** (Cher, Nièvre), **Ménétreux** (Côte-d'Or), **Ménétru** (Jura).

1433. Par une transformation semblable à celle signalée plus haut (n° 1422) à propos de monasterium, monasteriolum est devenu mosteriolum. De là le vocable si répandu **Montreuil** (Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Vendée, Vienne), qui se présentait, au XIIIe siècle, sous les formes *Mosteruel*, *Mousteruel*, dont la diphtongue *ue* se prononçait *eu* ; l'*n* a été rétablie, vers la fin du moyen âge, comme dans *Montier* (cf. ci-dessus, n° 1427), par l'effet d'une réaction savante, « cléricale », et c'est au XVIe siècle que l'*s* étymologique a disparu. *Mosteruel* et *Monsteruel* sont d'ailleurs les formes médiévales, non seulement de *Montreuil*, mais des variantes de ce nom qui vont être indiquées.

1434. Dans les unes, la finale *-eul* est devenue, non pas *-euil*, mais *-eau* : **Montereau** (Cher, Loiret, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), appartiennent à la région où Maroialum (n° 167), Nantoialum (n° 169), Spinoialum (n° 174), sont devenus, non pas *Mareuil*, *Nanteuil*, *Épineuil*, mais *Mareau* (Loiret), *Nanteau* (Seine-et-Marne), *Épineau* (Yonne), et où le nom de *Jargeau* (Loiret) paraît représenter un primitif Garrigojalum (n° 164).

1435. Ailleurs, cette finale s'assourdit en *-eu* : **Montreux**

(Aisne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Haut-Rhin). **Montureux** (Haute-Saône), **Monthureux** (Vosges) ; cette dernière graphie, sur laquelle a été fondée la traduction Mons felix, a été adoptée à une époque relativement récente.

1436. Les noms **le Moutherot** (Doubs) et **Montrol** (Haute-Vienne) doivent être considérés comme des diminutifs de *moustier* et de *montier*, plutôt que comptés parmi les formes romanes de monasteriolum.

1437. Par **Montrollet** (Charente) et **Montrelet** (Somme) — d'où tirait son nom le célèbre chroniqueur Enguerrand de Monstrelet — il faut entendre « le petit Montreuil ».

1438. Pour expliquer les noms **Monéteau** (Yonne) — qu'au XIII[e] siècle on voit rendu par Monastallum et Monestallum — **Mennetou** (Loir-et-Cher) et **Menetou** (Cher), il faut recourir à l'hypothèse d'un autre diminutif de monasterium, qui serait monastellum, et dont la formation serait comparable à celle de capella et de castellum, diminutifs de capra et de castrum.

1439. Un adjectif formé sur monasterium figure, au polyptyque de Saint-Remi de Reims, composé vers 850, dans la plus ancienne mention connue — Curtis monasterialis — de **Cormontreuil** (Marne). Le nom de cette localité signifierait donc « le domaine du monastère » comme *Courdemanche* (cf. ci-dessus, n° **943**) « le domaine seigneurial [1] ».

1440. C'est comme un synonyme de monasterium qu'il faut reconnaître dans **Lamontgie** (Puy-de-Dôme) et **Lamonzie**

1. Dans l'introduction, qu'il a rédigée avant 1891, de son *Dictionnaire topographique* de la Marne, Auguste Longnon affirme (p. x) que *Cormontreuil* présente « la combinaison du nom commun cortis avec un adjectif latin » ; et au cours de ses conférences de 1906-1907 à l'École des Hautes Études, signalant les deux interprétations — cortis monasterialis et cortis monasterioli — dont ce nom de lieu est susceptible, il aurait penché pour la première, contredisant ainsi l'explication donnée plus haut (n° **944**), et dont nous avons emprunté les termes, textuellement, à la leçon qu'il avait faite, le 11 février 1891, au Collège de France. Cette explication, il l'avait répétée, neuf ans plus tard, à l'École des Hautes Études ; et, mieux encore, en 1905-1906, il aurait exprimé l'avis que le Curtis monasterialis du Polyptyque n'est qu'une « paraphrase » du véritable thème étymologique. Nous avons voulu, moyennant cet exposé,

Dordogne); les deux communes qui portent ce dernier nom sont appelées la Mongie dans le *Dictionnaire topographique* du vicomte de Gourgues. Le mot latin monachus, qui reproduit le grec μοναχός, et qui a donné le français *moine*, est devenu *monge*[1] vers la limite des langues d'oïl et d'oc; et le substantif *mongie*, formé sur *monge*, est comparable à notre expression familière *moinerie*.

1441. Dans le domaine proprement dit de la langue d'oc, où l'on a vu, par exemple, Domitianicus devenir *Domessargues* (n° 372) et Rutenicum, *Rouergue* (n°s 373 et 426), et où l'on sait que le nom de *Mourgues* désigna, jusqu'au XVIIe siècle, la ville de Monaco, en latin Monoecus (n° 3), monachus a revêtu cette même forme *mourgue* : l'ancienne église paroissiale *Notre-Dame-de-*Lamourguier — Beata Maria de Monachia en 1302 — à Narbonne, faisait partie d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

1442. De monachus dérive l'adjectif monachalis, qui paraît dans le surnom de plusieurs localités, par exemple *la Foye-*Monjault (Deux-Sèvres), Faia monachalis en 1223. *Paray-le-*Monial (Saône-et-Loire) doit le sien à un prieuré clunisien. Le chef-lieu de la commune de Paray-Douaville (Seine-et-Oise) a pour appellation propre *Paray-le-*Moineau, variante populaire de Paray-le-Monial, rappelant le souvenir d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Clairefontaine, au diocèse de Chartres.

1443. Le mot cella, qui devint, à certaines époques du moyen-âge, un véritable synonyme de monasterium, s'entendait primitivement, dans le latin classique, de l'endroit où l'on met en réserve des provisions, celles-ci étant désignées à l'aide d'un adjectif : cella farinaria, lignaria, pomaria, olearia; ce sens, qui s'est conservé dans notre mot *cellier*, ne paraît pas avoir laissé de traces en toponymie ailleurs que dans Vincelles (Aisne, Jura, Marne, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Yonne), si du moins il est permis de rapporter ce nom au thème

justifier la forme conditionnelle sous laquelle se présente le paragraphe qu'on vient de lire; sans compter qu'au point de vue philologique *montreuil* répond mieux à monasterioli qu'à monasterialis.

1. Dans le nom *Lioux*-les-Monges (Creuse) le déterminatif se rapporte à une communauté, non de moines, mais de religieuses.

étymologique vini cella, en considérant que les localités auxquelles il s'applique appartiennent à des régions viticoles : celle de la Marne est voisine de Dormans, et celle de l'Yonne fait partie du canton dont le chef-lieu porte le nom significatif de Coulanges-*la-Vineuse*. Vincelottes (Yonne), au même canton, est un diminutif de *Vincelles*[1].

1444. Toujours à l'époque classique, cella a signifié aussi « petite chambre » : c'est le sens que nous donnons encore au mot *cellule*. Il désigne dans Pétrone, avec le qualificatif ostiaria, la loge du portier, dans Pline un cabinet de bains, dans Martial une maisonnette. De bonne heure, il prit un sens plus noble : celui de « sanctuaire », qu'on lui voit dans Vitruve, celui de « temple », dans lequel Cicéron l'avait déjà pris.

1445. Certains érudits ont voulu rattacher, les uns au sens de « cellier », les autres à celui de « sanctuaire », le nom de lieu *La Celle*, qu'on rencontre assez fréquemment. Benjamin Guérard veut que cella, dans la première moitié du moyen âge, ait désigné une grange, un cellier de monastère ; et suivant lui, la plupart de ces granges étant devenues des prieurés, cella se serait entendu d'un prieuré, c'est-à-dire d'un monastère d'ordre inférieur, soumis à une abbaye. Sans doute, il en est ainsi dans ce passage de la Vie de saint Benoît d'Aniane, rédigée par le moine Ardon, au début du IX[e] siècle : Et quia caetera loca eos capere non quibant, constituit locis congruis cellas, quibus praefectis magistris posuit fratres ; et une charte donnée, en 1120, par Arnaud, archevêque de Bordeaux, dit, à propos de Saint-Macaire (Gironde) : Quia Sanctus Macarius non cella Sanctae Crucis, sed per se monasterium erat. Par contre, dans le Livre des confraternités de l'abbaye de Saint-Gall, écrit vers 830, la liste annoncée en ces termes : Haec sunt nomina monachorum ex cella Sancti Dyonisii, et dans laquelle figure l'abbé Hilduin — l'auteur des *Areopagitica*, où le premier évêque de Paris est identifié avec saint Denis l'Aréopagite — ne concerne rien moins que l'illustre abbaye de Saint-Denis. On conclura de ce dernier exemple qu'un monastère qualifié de cella n'est pas nécessairement de rang subalterne.

1. Les crus de Vincelles et de Vincelottes sont connus parmi ceux de l'Auxerrois.

en d'autres termes que l'opinion émise par Guérard ne peut être posée en règle générale. Mais cette opinion se vérifie dans un grand nombre de cas, par exemple en ce qui concerne la Celle-*Saint-Cloud* (Seine-et-Oise).

La seigneurie de ce lieu, que Louis XIV acheta, en 1683, pour l'incorporer au domaine de Versailles, appartenait auparavant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en vertu d'une donation de l'abbé Wandremar, remontant à l'an 700 environ. Le nom primitif de la localité, Villaris, s'est perdu en raison de la maison monastique — cella fratrum — qui s'y fonda, et dont il est fait mention au chapitre VII du Polyptyque d'Irminon : on le voit encore dans une charte de 829 : cella quae dicitur Villaris ; mais une trentaine d'années plus tard, Aimoin, moine de Saint-Germain-des-Prés, le remplacera par une périphrase : cella nostra quae contra vel secus locum Karoli Venna posita est, le nom Karoli Venna désignant le hameau, dépendant de Bougival, qu'on nomme aujourd'hui *la Chaussée*.

1446. Pris ainsi dans le sens de monastère, la plupart du temps de second ordre, cella est fréquemment devenu nom de lieu.

La forme *Celle* est rare ; encore le seul nom de commune — *Celle-l'Évêcault* (Vienne) — dans lequel elle figure, représente-t-il, non pas cella, mais son diminutif cellula — (cf. ci-après, n° 1455). En revanche, beaucoup de localités portent le nom de Celles (Aisne, Ardèche, Corrèze, Aube, Cantal, Charente-Inférieure, Dordogne, Hérault, Haute-Marne, Puy-de-Dôme, Vosges), dont l'*s* terminale est le plus souvent parasite (cf. ci-dessus, n° 1387) ; il est toutefois prudent de n'affirmer cette dernière particularité qu'après avoir interrogé les textes : en effet, le nom de *Celles*, qui désigna longtemps la Grande-Paroisse (Seine-et-Marne), se présente dès l'époque mérovingienne sous la forme Cellas (cf. ci-dessus, n° 1397) ; il est du reste vraisemblable, qu'employé ainsi au pluriel, le mot cella avait le sens de « grange » ou de « grenier » plutôt que celui de « monastère ».

1447. Selles-*sur-Nahon* (Indre), Selles-*Saint-Denis* et Selles-*sur-Cher* (Loir-et-Cher), représentant d'anciens cella ; mais il faut se garder d'attribuer la même étymologie à tous leurs homonymes, et notamment à *Selles* (Marne).

1448. S'il n'existe aucune commune du nom de *Celle* répon-

dant à cella (cf. ci-dessus, n° 1446), on en compte une vingtaine qui s'appellent **la Celle** (Aisne, Allier, Cher, Creuse, Indre-et-Loire, Marne, Nièvre, Puy-de-Dôme, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Var, Yonne), ou **Lacelle** (Corrèze), vocable dont **la Selle** (Ille-et-Vilaine, Loiret, Mayenne, Saône-et-Loire) — l'une et l'autre forme désignant en outre un certain nombre d'écarts — peut être une variante : le nom de la Celle-Saint-Cloud s'est écrit, jusqu'au XIXe siècle, avec une *s* initiale ; et c'est peut-être grâce à l'autorité de Benjamin Guérard que cette incorrection ne s'est pas maintenue.

1449. On a proposé de reconnaître l'abbaye de **Saramon** (Gers), dans la Cella Medulfi, que mentionne un capitulaire de 817. Cette opinion, sur le bien fondé de laquelle il n'y a pas lieu de se prononcer ici, tire du moins quelque vraisemblance du fait que, dans le dialecte gascon, *ll* devient *r* (cf. ci-dessus, n° 1418). Peut-être le nom de **la Serre** ou **Lasserre**, quand on le rencontre dans le domaine de ce dialecte, échappe-t-il à l'interprétation précédemment donnée (n° 36) du mot *Serre*, et se réclame-t-il du primitif cella.

1450. Lalacelle (Orne), qui est aussi un ancien cella, présente un redoublement d'article analogue à celui qu'on a observé (n° 1415), par exemple, dans *le Loroux*. L'agglutination qui a préparé ce redoublement, peut s'être produite de fort bonne heure, si l'on en juge par la forme latine Lacella, sous laquelle un texte des environs de l'an 1200 désigne *la Selle-la-Forge* (Orne).

1451. Les localités appelées *la Celle* sont assez nombreuses pour que, maintes fois, ce nom ait été complété au moyen d'un déterminatif.

Tantôt celui-ci est d'ordre topographique ; il a été adopté surtout — car les habitants de l'endroit ne l'emploient guère dans leur langage courant — pour la commodité des personnes plus ou moins étrangères à la région. Un nom tel que **la Celle-sous-Chantemerle** (Marne) se passe de toute explication. Ceux de **la Celle-Barmontoise** et de **la Celle-Dunoise** (Creuse) rappellent que ces localités appartenaient à des circonscriptions dont les chefs-lieux respectifs étaient Barmont et Dun-le-Palleteau.

Tantôt le déterminatif est un nom d'homme, vraisemblablement le nom du pieux fondateur de la cella : **la Celle-Guenand**

(Indre-et-Loire), Cella Waningi ; — **Cellefrouin** (Charente), Cella Fruini ou Fregonii. Ce mode de juxtaposition a été pratiqué de fort bonne heure, on l'a vu par l'exemple de Cella Medulfi (n° 1449), et parfois le nom d'homme a tôt ou tard fini par disparaître. La Cella domni Bobini du IXe siècle a pris le nom de *Montier-la-Celle* (cf. ci-dessus, n° 1428). L'abbaye de Selles en Berry — on dit aujourd'hui *Selles-sur-Cher* (Loir-et-Cher) — était appelée jadis Cella sancti Eusicii, en souvenir de son fondateur, contemporain des fils de Clovis. La *Translatio sancti Viti*, écrite vers 840, mentionne, entre autres points de l'itinéraire suivi par le pieux cortège, Cella Gislefridi[1] : située entre Rebais (Seine-et-Marne) et Oyes (Marne), cette localité se nomme aujourd'hui *la Celle* (Aisne) tout court. *La Celle* (Allier) a longtemps porté le nom de *la Celle-Saint-Patrocle*. D'autre part, le nom de *Marmoutier*, en Alsace (cf. ci-dessus, n° 1430) a remplacé celui de Cella Leobardi.

1452. La combinaison de cella avec un nom d'homme a été assez fréquente dans les pays de langue germanique. Færstemann en cite une trentaine d'exemples, dont douze sont tirés de textes latins antérieurs au XIIe siècle, et qui répondent à des noms présentant aujourd'hui la terminaison *-zell*. L'église d'Appenzell (Suisse) a été fondée, dit-on, en 1161, par Norbert, abbé de Saint-Gall, et l'on a pensé que ce nom représente le latin Abbatis cella ; il est plus probable que son premier terme est le nom d'homme Abbo (voir ci-dessus, n° 999).

1453. Si *zell* est l'équivalent germanique du roman *celle*, il ne faut pas classer parmi les noms de lieu formés à l'aide de cella *Audresselles*, *Framezelle* (Pas-de-Calais), *Lederzeele*, *Winnezeele*, *Zermezeele* (Nord), *Moorseele*, *Sysseele*, *Voormezeele* (Belgique, Flandre occidentale). Dans ces vocables, qui appartiennent au pays de langue flamande, *zeele*, selon Færstemann, représenterait un nom d'origine germanique, au sens du latin domus, atrium, du français « maison, demeure », qui paraît dans l'ancien haut-allemand sous la forme *sal*, dans l'ancien saxon sous la forme *seli*.

1454. Dans *Hardoncelle* (Ardennes), dont le terme initial est le nom d'homme Hardoinus (cf. ci-dessus, n° 1130), le second

1. *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, II, 582.

terme est non pas cella, mais silva ; les *Feoda Campaniae* l'attestent. On notera là une forme vulgaire de silva, qui, avec celles que présentent *Veuxhaules* (Côte-d'Or), en 1101, Vacua silva, et *Haute-Seille* (Meurthe-et-Moselle), dans les textes latins Alta silva, pouvait compléter une énumération donnée ailleurs (nos 683-687).

1455. La toponomastique offre quelques diminutifs de cella. Le latin cellula, dont la terminaison est atone, peut donner une forme romane semblable à celle qu'a revêtue cella, et de fait la localité poitevine qu'un texte de 1218 appelle Episcopalis cellula est maintenant Celle-Lévescault (Vienne). De même Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres) est, dans une charte de 1031, désigné par les mots villa quae vocatur Cellula, ce qui interdit de rapporter à cette localité la légende CELLA qu'on voit sur des triens mérovingiens. Cela considéré, on ne doit que sous réserves rapporter à un primitif cella le nom des localités appelées Celles, Selles, la Celle, la Selle, qui ont été mentionnées plus haut : l'étude des textes peut révéler que telle d'entre elles se nommait à l'origine cellula [1].

1456. Le diminutif roman *cellette* appelle une observation. Il est à présumer que les localités aujourd'hui dénommées Celettes (Charente), Cellettes (Loir-et-Cher) [2], la Celette (Cher, Corrèze), la Cellette (Creuse, Puy-de-Dôme) s'appelaient primitivement *Celle* ou *la Celle*, et le diminutif a été employé pour les différencier de localités homonymes plus importantes [3] situées dans le voisinage ; *cellette* signifie donc, non pas comme cellula, « la petite cella », mais bien « Celle-la-Petite ».

1. C'est le cas de la Celle-sous-Moret (Seine-et-Marne), dans un pouillé rédigé vers 1350.

2. Cella sancti Mundricii dans un pouillé rédigé vers 1272.

3. Cellefrouin (Charente), au canton de Mansle, comme Celettes ; — La Celle (Cher), dans l'arrondissement de Saint-Amand, comme la Celette ; — Lacelle (Corrèze), dans l'arrondissement de Tulle, auquel confine le territoire de Monestier-Merlines, comprenant l'écart dit la Celette ; — La Celle-sous-Gouzon (Creuse), dans l'arrondissement de Boussac, comme la Cellette ; — la Celle (Puy-de-Dôme), dans l'arrondissement de Riom, comme la Cellette.

1457. Un monastère ayant à sa tête un « abbé », en latin abbas, du syriaque *aba*, « père », était appelé « abbaye », en latin abbatia.

La commune de l'**Abbaye**-*sous-Plancy* (Aube) doit son origine, non pas à une abbaye, mais à un prieuré de l'abbaye de Molesme, fondé vers 1080, et appelé alors monasterium ad Ulmos. On voit qu'en l'espèce le mot « abbaye » n'est pas pris dans son sens propre, mais bien dans celui de « dépendance d'une abbaye ». La même observation s'applique à beaucoup des nombreux écarts — il y en a plus de quatre-vingts — qui portent le nom de l'**Abbaye**. Il s'en faut, en effet, que tous représentent, comme l'**Abbaye-d'Emont** (Somme), l'**Abbaye-d'Igny** (Marne), l'**Abbaye-de-Jouy** (Seine-et-Marne), l'emplacement d'abbayes supprimées par la Révolution : plus d'une fois on n'est en présence que d'un ancien domaine abbatial.

1458. Dans la toponomastique du nord de la France, le mot qui répond au latin abbatia se présente sous une forme plus réduite.

Abbie (Pas-de-Calais) est une ancienne ferme de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi.

Les fermes dénommées l'**Abby**, aux territoires de Bonnières, d'Haisnes, de Neuville-Saint-Vaast et de Thélus (Pas-de-Calais), appartenaient, la première à l'abbaye de Cercamp, la seconde à l'abbaye de Marchiennes, les deux autres à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

Le nom de l'**Abie**, ancien écart du Crotoy (Somme), a sans doute la même étymologie que les précédents.

1459. La forme méridionale d'abbatia est représentée par les noms de lieu **Abadie** (Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), **Labadie** (Alpes-Maritimes), **les Abadies** (Pyrénées-Orientales) ; *Abadie* est devenu un nom de famille assez répandu. En Gascogne et vers les Pyrénées, ce mot s'entendait d'un alleu, très vraisemblablement domaine abbatial à l'origine, mais de bonne heure usurpé par quelque laïque : le *Glossaire* de Du Cange fournit des exemples de cette acception remontant à 961, 1002 et 1054.

1460. *Abbaye* et *abbie* ont pour diminutifs **Abiette** (Somme), l'**Abbayette** (Pas-de-Calais), l'**Abbiette** (Aisne, Pas-de-Calais), l'**Abiette**, **Labiette** (Pas-de-Calais), **la Biette** (Nord) ; si l'on se reporte au *Dictionnaire topographique* de l'Aisne et à celui du

Pas-de-Calais, on constatera que bon nombre des écarts ainsi dénommés sont d'anciens biens d'abbayes.

1461. Un monastère de second ordre, subordonné à une abbaye, et dirigé par un prieur — ou une prieure — est appelé *prieuré*, prioratus. Le mot prior, comparatif de l'adjectif dont le superlatif est primus, est employé substantivement, en plusieurs endroits de la règle de saint Benoît, pour désigner celui qui est à la tête d'une abbaye, autrement dit l'abbé. Le sens qui a prévalu paraît vers le XIe siècle. Abusivement on appela « prieur », bien qu'il ne dirigeât aucune communauté, le religieux desservant une église paroissiale soumise à une abbaye, et « prieuré » sa cure. Et, non moins abusivement, vers la fin de l'ancien régime, on dénomma « prieuré » la demeure du prieur, même quand elle n'était pas située dans le lieu du prieuré primitif. C'est à cette circonstance, relativement moderne, que le mot « prieuré » doit la place assez importante qu'il tient dans la toponomastique ; plus importante, soit dit en passant, que le *Dictionnaire des Postes* ne le laisserait supposer. Sur près de trente écarts appelés **le Prieuré** que ce répertoire indique, un seul appartient au département des Hautes-Alpes ; or, on en rencontre cinq dans le *Dictionnaire topographique* de ce département. Et l'on doit observer qu'en cette région, où un primitif prioratus aurait donné *priorat* — plus au sud, on remarque effectivement **le Priora** (Alpes-Maritimes) — le vocable *Prieuré* ne peut remonter à une date bien lointaine. Pourtant, l'un de ces cinq écarts des Hautes-Alpes, celui compris dans le territoire communal de Chorges, correspond bien à un ancien prieuré, qui, après avoir dépendu de Saint-Victor de Marseille, fut vers 1140, uni à l'abbaye de Boscodon.

En règle générale, un prieuré proprement dit n'avait d'autre nom que celui de la localité où il s'élevait ; parfois, on voit ce nom servir de déterminatif au mot *prieuré*, comme dans **le Prieuré-de-Baillon** (Seine-et-Oise) et **le Prieuré-d'Er**, en Donges (Loire-Inférieure).

1462. A partir du Ve siècle, il arrive assez souvent que le latin ecclésiastique désigne un monastère par le mot coenobium, calqué sur le grec κοινόβιον, qui s'applique à un endroit où

l'on mène « la vie en commun ». On pourrait dire qu'il ne reste pas trace de ce mot dans la toponymie française, si le bourg de Villefranche (Allier) n'était appelé, dans un document rédigé entre 1048 et 1137, Villafranca Montis Cenobii. Dans cette expression, Montis Cenobium — à moins que ce ne soit Mons Cenobii — désigne un écart de la commune actuelle de Villefranche, qui a nom **Montcenoux**.

1463. La transition est toute naturelle des églises monastiques aux églises collégiales, desservies par des chapitres de chanoines.

Le mot latin canonicus — d'où le français *chanoine* — dérive du grec κανών, désignant la « règle » à laquelle étaient assujettis les chanoines. De même qu'on a vu monachus devenir, suivant les régions, *moine*, *monge* (n° 1440) ou *mourgue* (n° 1441), de même canonicus, accentué aussi sur l'*o* de l'antépénultième, est devenu, dans la partie méridionale de la France, *canonge* et *canorgue* ou *canourgue*. Quand un de ces mots, précédé de l'article féminin, paraît comme nom de lieu, il représente l'adjectif canonica, qualifiant ecclesia sous-entendu.

La Canourgue (Lozère) doit bien son nom, et sans doute aussi son origine, à une collégiale qui y subsista jusqu'à la Révolution, tandis que **la Canonge** (Lozère), **la Canorgue** (Vaucluse), **la Canourgue** (Hérault), ainsi que **Canourgue** (Bouches-du-Rhône, Lot), ne répondent vraisemblablement qu'à d'anciens biens de chapitres [1].

1464. On peut rapprocher de ces vocables, au point de vue de la signification, les déterminatifs des noms de lieux suivants, qui ont trait, tantôt à un chapitre de chanoines, tantôt à l'un de ses dignitaires.

Gesvres-**le-Chapitre** (Seine-et-Marne), ancienne possession du chapitre de Meaux, se distingue, par son surnom, du fief appelé en dernier lieu Gesvres-le-Duc, qui est aujourd'hui représenté par un écart des communes de Crouy-sur-Ourcq et de May-en-Multien (Seine-et-Marne).

1. Le *Dictionnaire topographique* de l'Aude, paru depuis la mort d'Auguste Longnon, indique un fief du chapitre de Carcassonne dénommé **Canorgues**, au territoire de Palaja.

1465. Le nom de *la Ferrière*-au-Doyen, qui figure dans la nomenclature communale du Calvados et dans celle de l'Orne, s'applique à des localités dont les seigneurs respectifs étaient le doyen du chapitre cathédral de Bayeux et celui du chapitre cathédral de Sées.

La terre de *la Grange*-au-Doyen, dans la paroisse de Véron (Yonne), appartenait au doyen du chapitre métropolitain de Sens.

Le surnom de *Neuilly*-le-Dien (Somme), qu'on voit paraître depuis le XIVe siècle, n'est autre chose — les textes de cette époque en font foi — qu'une altération du mot *doyen*.

1466. La cure de *Brigueil*-le-Chantre (Vienne) était, jusqu'à la fin de l'ancien régime, à la collation du chantre de l'église collégiale du Dorat.

1467. La cure de Villeneuve-Minervois (Aude), qu'on appela longtemps *Villeneuve*-les-Chanoines [1], était unie au chapitre de l'église cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne [2]. *L'Angle*-aux-Chanoines, écart de Chantonnay (Vendée), était sans doute aussi la propriété de quelque chapitre.

1468. Avant d'expliquer par une circonstance similaire le vocable les Chanoines (Bouches-du-Rhône, Loiret), il conviendrait de s'assurer que les localités dont il s'agit ne sont pas au nombre de celles dont le nom, commençant par l'article pluriel, est celui de la famille d'un ancien propriétaire [3].

1. Le changement de nom a été prescrit par décret du 23 octobre 1894.

2. *Brixey-aux-Chanoines* (Meuse) était le siège d'un chapitre fondé en 1261 ; son surnom ne peut donc remonter qu'à une époque tardive du moyen-âge, et c'est peut-être pour ce motif qu'Auguste Longnon ne l'a pas mentionné ici.

3. A. Longnon formulait la même réserve à propos du nom les Canonges porté par deux écarts de l'Aude ; mais, l'un d'eux, situé au territoire de Laurabuc, est appelé, en 1306, tenentia Capellanorum.

LXIV

SOUVENIRS DES ORDRES RELIGIEUX

Moins anciens que ceux précédemment passés en revue, les noms de lieu dont l'étude est abordée ici sont empruntés surtout aux ordres hospitaliers qui jouèrent un rôle important pendant la seconde moitié du moyen-âge.

1469. L'ordre militaire et religieux du Temple fut fondé en 1118, à Jérusalem, par un chevalier champenois, Hugues de Pains, et huit autres croisés français. Son but était de protéger les pèlerins qui allaient visiter les lieux saints. Baudouin II attribua aux nouveaux chevaliers une maison voisine de l'emplacement du Temple de Salomon, d'où les noms de Temple et de Templiers donnés à l'ordre et à ses membres. Par suite des donations considérables dont ils bénéficièrent, les Templiers se répandirent dans toute l'Europe chrétienne, et non contents de leur réputation méritée de bravoure, ils se livrèrent à des opérations financières qui accrurent leur richesse et leur puissance. Leurs maisons étaient nombreuses, surtout en France, où, même après la suppression de l'ordre en 1312, et l'attribution de ses biens aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ces maisons conservèrent le nom de Temple.

1470. Le *Dictionnaire des Postes* indique plus de soixante localités dénommées **le Temple** ; on pourrait, à l'aide des *Dictionnaires topographiques* départementaux et des diverses nomenclatures régionales, grossir notablement ce nombre ; sans compter que le nom dont il s'agit est resté à certaines maisons de Templiers, situées à l'intérieur des villes, telle, par exemple, leur maison parisienne, qui devint, entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean, le siège du Grand-Prieuré de France. Le souvenir du **Temple** subsiste encore, son nom ayant été attribué successivement à l'un des quartiers du sixième arrondissement, et, depuis 1860 [1], au troisième arrondissement de Paris. Parfois ce

1. Décret du 31 octobre 1859.

nom est accompagné d'un déterminatif : le Temple-de-Bretagne (Loire-Inférieure), le Temple-de-Médoc (Gironde), le Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne), le Temple-la-Guyon (Dordogne), etc.

1471. Dans quelques noms de lieu, le mot *temple* est employé, non comme terme principal, mais comme déterminatif : ces noms s'appliquent d'ailleurs, comme les précédents, à d'anciennes commanderies ou dépendances de commanderies : *Catillon*-du-Temple (Aisne), *Choisy*-le-Temple (Seine-et-Marne), *Ivry*-le-Temple (Oise). *Dampierre*-au-Temple et *Saint-Hilaire*-au-Temple (Marne) appartenaient à la commanderie de *la Neuville*-au-Temple, dont l'emplacement est situé au finage de Dampierre.

1472. Le souvenir des chevaliers de l'ordre du Temple est également rappelé par le nom d'écart la Templerie (Charente, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne, Vendée) et par le surnom des communes de *Bure*-les-Templiers et de *Voulaines*-les-Templiers (Côte-d'Or).

1473. Le sens du surnom de Dampierre-au-Temple et de Saint-Hilaire-au-Temple est nettement établi par les chartes de la commanderie de la Neuville. C'est donc bien à tort qu'on a pensé reconnaître dans l'une de ces localités le Fanum Minervae des textes itinéraires. Jamais dans la toponomastique, où quelques exemplaires s'en rencontrent (cf. ci-dessus, nos 452-454 et 456), le mot latin fanum n'a été traduit par *temple*. Les seuls vocables qu'on puisse rapporter au primitif templum, désignant un sanctuaire païen, sont *Templemars* (Nord) et *Talmas* (Somme) — le nom de famille du célèbre tragédien *Talma* est une variante de ce dernier nom — synonymes l'un et l'autre de *Famars* (Nord), Fanum Martis (cf. ci-dessus, no 345).

1474. L'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem a été créé dès 1099, au lendemain de la prise de Jérusalem par les croisés. Il avait pour mission de pratiquer l'hospitalité envers les pèlerins, et son premier chef-lieu fut, dans la ville sainte, l'église Saint-Jean : de là les appellations d' « ordre de l'Hôpital » et de « chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ». Ce chef-lieu fut transféré successivement à Acre, après la prise de Jérusalem par Saladin en 1187, à Rhodes après la perte d'Acre en 1320. Chassés de Rhodes par le sultan Soliman, après un siège mémorable, les chevaliers s'établirent, en 1530, dans l'île de

Malte, dont Charles-Quint leur avait fait don. Malte leur fut enlevée, en 1798, par Bonaparte, et, de nos jours, l'ordre ne subsiste guère que de nom.

1475. C'est le souvenir de cet ordre que rappellent la plupart des localités appelées **Hôpital** ou **l'Hôpital**. Ce nom est souvent employé seul, et parfois, surtout quand il s'agit d'une commune, accompagné d'un qualificatif — **l'Hôpital-le-Grand** (Loire) — ou d'un déterminatif qui rappelle, selon les cas, le nom primitif de l'endroit — **Hôpital-Camfront** (Finistère), **l'Hôpital-du-Gros-Bois** (Doubs), **l'Hôpital-d'Orion** (Basses-Pyrénées), **l'Hôpital-le-Mercier** (Saône-et-Loire), *Mercier* répondant ici au latin Marciacus —, le vocable de l'église paroissiale — **l'Hôpital-Saint-Blaise** (Basses-Pyrénées), **l'Hôpital-Saint-Lieffroy** (Doubs) —, la situation topographique du lieu — **l'Hôpital-sur-Dorthe** (Ain), **l'Hôpital-sous-Rochefort** (Loire). — *L'Hôpital* a pour variante **l'Hopitau** (Aube, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Eure-et-Loir, Loire-Inférieure, Loiret, Nièvre, Sarthe, Deux-Sèvres). — Les noms *Champigny*-**l'Hopitaux** (Seine-et-Marne) et *Champignolles*-**les-Hospitaliers** (Côte-d'Or) doivent être rapprochés des précédents, en raison de leurs déterminatifs.

1476. En revanche, les noms caractérisés par la forme plurielle, **les Hopitaux-Neufs, les Hôpitaux-Vieux** (Doubs), ne rappellent certainement en rien l'ordre de l'Hôpital. Il va sans dire, d'ailleurs, que dans un petit nombre de cas l'emploi du mot *hôpital*, en toponymie, peut s'appliquer à d'autres ordres hospitaliers, nullement militaires, et désigner d'anciens établissements destinés à recueillir les voyageurs, les pèlerins, les enfants trouvés. Tel paraît bien être le sens auquel se rapportent la plupart des noms de lieu désignés par la forme diminutive **l'Hospitalet** (Basses-Alpes, Ariège, Aveyron, Loire, Lot, Lozère) : les localités ainsi nommées se trouvaient, en général, sur d'anciennes grandes routes fréquentées par les voyageurs. **L'Espitalet** (Aude) est une variante de *l'Hospitalet*.

D'une manière générale, il convient, pour expliquer le nom, apparenté au mot *hôpital*, d'une localité, de s'informer tout d'abord du passé de celle-ci. On trouve d'abondants renseignements sur les anciennes possessions de l'ordre de Malte, dans le *Cartulaire de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem* (*1100-1310*), publié de 1894 à 1906, en quatre volumes in-folio.

par Joseph Delaville Le Roulx, et dans les publications d'un objet plus spécial, comme celles de Mannier sur les commanderies du grand-prieuré de France, de Du Bourg sur le grand-prieuré de Toulouse, de Niepce sur le grand-prieuré d'Auvergne. Il faut aussi tenir compte de ce qu'un établissement de l'ordre de l'Hôpital comportait d'ordinaire une chapelle sous le vocable de son patron, saint Jean.

1477. Les noms de lieu cités dans les pages qui précèdent se rapportent en propre, les uns aux Templiers, les autres aux chevaliers de Malte. Les suivants peuvent concerner soit l'un, soit l'autre de ces ordres, et seule l'étude des documents permettrait de fixer la part de chacun.

Les maisons du Temple et de l'Hôpital étaient appelées « commanderies », chacune ayant à sa tête un praeceptor ou *commandeur*. L'ordre de Saint-Lazare, dont il sera question plus loin, avait aussi ses commandeurs, comme ses chevaliers. Le nom d'écart **la Commanderie** se rencontre dans les régions les plus diverses ; on le voit accompagné du nom originel de la localité dans **la Commanderie-de-Beaugy** (Calvados).

1478. Les écarts dénommés **la Chevalerie** correspondent à d'anciennes commanderies, considérées comme « maisons de chevaliers », quand ils ne représentent pas les biens de propriétaires dont le nom patronymique était *Chevalier*. L'équivalent de **la Chevalerie** est, en pays de langue d'oc, **la Cavalerie** (Ariège, Aveyron, Dordogne, Tarn, Vaucluse) ; et l'on sait positivement que **la Cavalerie**, écart situé au territoire de Pamiers, doit son origine à une maison du Temple, fondée en 1130, et qu'on appela longtemps *la Cavalerie de la Nougarède*.

1479. Le nom **Villedieu** ou **la Villedieu**, porté, dans les diverses parties de la France, par dix-neuf communes et bon nombre d'écarts, ne remonte pas au delà du XIIe siècle, et l'on peut affirmer que toutes ces localités sont d'anciennes possessions des Templiers ou des Hospitaliers. Ce nom est souvent accompagné d'un surnom : celui de *Villedieu-les-Poêles* (Manche), qui a cessé d'être officiel, fait allusion à l'industrie des poêles à frire, assez ancienne dans le pays, puisque Rabelais en fait mention.

1480. **Vildé** (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Vendée), **Villedé** (Deux-Sèvres), **la Villedée** (Côtes-du-Nord), peut-être **la Villedée** (Morbihan), sont des altérations de *Villedieu* ou *la Villedieu*.

1481. L'interprétation qui vient d'être donnée de ce nom, et qu'il serait facile de justifier historiquement, ne peut être étendue à tous les noms de lieu dont le thème étymologique est Vallis Dei. A la vérité, l'ancienne commune[1] de **la Vaudieu** (Indre) était le siège d'une commanderie ; mais on n'a pas la preuve qu'il en ait été de même de *Vaudieu* (Vaucluse). *Valdieu* (Marne) était, au diocèse de Troyes, un prieuré de l'ordre du Val-des-Choux, fondé en 1219. Quant au village de *Lavaudieu* (Haute-Loire), il n'est ainsi appelé qu'en vertu d'un changement de nom autorisé par acte royal, postérieurement au moyen-âge ; en ce lieu, jadis dénommé Comps, s'élevait un monastère de femmes subordonné à l'abbaye de la Chaise-Dieu ; l'abbé Renaud de Blot, voulant que ce monastère reçût un nom « consonnant au nom de sa dite abbaye », obtint du roi Charles VIII, par lettres données à Laval le 9 octobre 1487, que le prieuré de Comps s'appelât désormais « le prieuré de Vaudieu, et non autrement ».

1482. L'ordre des chevaliers de Saint-Lazare fut établi, croit-on, en 1119, à Jérusalem, par le roi Baudouin II, et confirmé par le pape Alexandre IV, en 1255. L'importance qu'il tirait de sa mission spéciale, celle de soigner les malades atteints de la lèpre, diminua en raison de ce que le fléau perdit de son intensité. En France, où il avait fixé son chef-lieu dans le domaine de Boigny, concédé par le roi Louis VII, cet ordre fut réuni en 1693 à celui de Saint-Michel ; tandis que l'union, en Savoie, de l'ordre de Saint-Lazare à celui de Saint-Maurice est l'origine de l'ordre honorifique « des saints Maurice et Lazare » au royaume actuel d'Italie.

On peut rattacher au souvenir de l'ordre de Saint-Lazare la plupart des noms de lieu désignant d'anciennes léproseries ; la plupart seulement, car quelques-uns de ces établissements étaient antérieurs à la création de l'ordre : telle, par exemple, la maison de Saint-Lazare, à Paris.

1. Réunie à celle de Saint-Hilaire par ordonnance du 1er septembre 1819

1483. Les lépreux avaient été placés sous la protection de saint Lazare, par l'effet d'une confusion entre Lazare, le mendiant couvert d'ulcères — le moyen-âge en avait fait un lépreux — dont parle, dans l'Évangile selon saint Luc, la parabole du Mauvais Riche, et saint Lazare, le frère de Marthe et de Marie, qui, ressuscité, partagea le repas de Jésus, six jours avant la Pâque, chez Simon le lépreux, à Béthanie. La forme vulgaire de Lazarus, accentué sur l'antépénultième, étant *Ladre*, la lèpre était dite *mal Ladre*, d'où le mot *maladreries* désignant les maisons où les lépreux étaient confinés. Le mot *léproserie*, de formation moderne, n'a pas trouvé place dans la toponomastique; mais bon nombre d'écarts [1] sont appelés **la Maladrerie**, **la Maladrie**, et — car *mal Ladre* a été parfois abusivement assimilé à l'adjectif *malade* [2] — **la Maladière**, **les Maladières**.

1484. Plus fréquemment, les localités correspondant à d'anciennes léproseries portent le nom de **Saint-Lazare**; mais l'emploi de la forme savante *Lazare* ne remonte guère qu'à l'époque de la Renaissance; auparavant la forme vulgaire était seule usitée; quelques **Saint-Ladre** (Cher, Eure-et-Loir, Nord, Oise, Pas-de-Calais), se sont d'ailleurs maintenus.

1485. La ville de *Pont*-**Saint-Esprit** (Gard), qui s'est formée autour d'un prieuré clunisien, ecclesia sancti Saturnini, dont on constate l'existence dès 945, doit son nom actuel à un pont, jeté sur le Rhône, dont les travaux durèrent de 1269 à 1309, et à un hôpital de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier qui fut fondé vers la même époque.

C'est vraisemblablement à ce même ordre hospitalier, créé au XIIe siècle et confirmé en 1198 par le pape Innocent III, que

1. Et, pourrait-on ajouter, un nombre bien plus considérable encore de lieux dits. On en peut juger en consultant les dictionnaires topographiques de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, et l'un de nous a fait pareille constatation en dépouillant les états de sections des communes du département des Vosges. Il va sans dire que dans la plupart des cas un lieu dit appelé la *Maladière* ou la *Maladrerie* représente une ancienne possession de léproserie, et non l'emplacement d'une léproserie.

2. *Mont-aux-Malades*, ancienne commune à laquelle une ordonnance du 20 janvier 1819 a réuni celle de Saint-Aignan pour former la commune actuelle de Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure), est appelé, dans les textes latins du moyen-âge, Mons Leprosorum.

doivent leur nom les localités appelées Saint-Esprit (Allier, Côtes-du-Nord, Finistère, Gers, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Vaucluse) et le Saint-Esprit (Orne). Antérieurement au XIIe siècle, on n'aurait pas eu l'idée de placer un sanctuaire sous l'invocation exclusive de la troisième personne de la Trinité (cf. ci-après, n° 1515).

1486. L'ordre de la Sainte-Trinité fut fondé en 1199 par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, pour racheter les captifs des mains des infidèles. En France, les Trinitaires étaient appelés Mathurins à cause de leur maison de Paris, voisine de l'église Saint-Mathurin, qui leur avait été donnée en 1228 ; on les désignait aussi sous le nom d' « âniers » ou de « frères aux ânes » parce qu'à l'origine l'âne était la seule monture qui leur fût permise, témoin ce passage du *Magnum chronicon Belgicum*, cité par Du Cange : Anno Domini 1198, pontificatus Innocentii pape III anno I, coepit et institutus est ordo Sanctae Trinitatis, quem solebant appellare ordinem asinorum, eo quod asinos equitabant, non equos ; c'est seulement en 1267 que le pape Clément IV leur permit de monter des chevaux, à l'occasion. Mais leur nom vulgaire subsista, on le voit dans un compte de l'hôtel du roi pour 1330, que Du Cange rapporte également : *Les freres des asnes de Fontainebliaut, ou Madame fut espousée.*

1487. En raison de cette circonstance, chaque maison de l'ordre, chaque « ministrerie » — le supérieur portant le titre de « ministre » — entretenait un certain nombre d'ânes. De là le surnom « aux ânes » accolé, quand elle avait beaucoup d'homonymes, au nom d'une localité où se trouvait une ministrerie : *Fay*-aux-Anes (Oise). On voit ce surnom déformé dans *la Villeneuve*-aux-Aunes et *la Villette*-aux-Aulnes (Seine-et-Marne).

1488. S'agit-il, dans ces deux derniers noms, d'une déformation intentionnelle, les habitants voulant échapper aux plaisanteries que le mot « ânes » pouvait leur attirer ? Ou bien se trouve-t-on en présence d'une altération de prononciation, étrangère à toute arrière-pensée ? Cette dernière supposition n'est pas sans vraisemblance. La localité que le Polyptyque de Saint-Remi de Reims appelle Villare asinorum, et une charte de 1246 *Vilers Anous*, est aujourd'hui *Villers-aux-Nœuds* (Marne), par le

double effet de la même altération, et d'un jeu de mots qui remonte au moins au début du XIVe siècle. Il va sans dire que le surnom « *aux-Nœuds* », qui devrait s'écrire *asneux*, n'évoque en rien le souvenir de l'ordre des Trinitaires, à la création duquel il est antérieur; il a trait à l'élevage des ânes, et *Villers-aux-Nœuds* répond à la même notion d'économie rurale que les vocables représentant le latin asinaria : ceux-ci ont été indiqués ailleurs (n° 598), et on y peut joindre les noms plus modernes *l'Anière* (Loiret) et *l'Anerie* (Ardennes, Loire-Inférieure, Sarthe, Loire-Inférieure), du moins dans les cas où ce dernier ne s'applique pas à quelque propriété d'une famille *Lanier* ou *Lasnier*.

LXV

SOUVENIRS DE LA TERRE-SAINTE

1489. On voit, à l'heure actuelle, dans notre pays, un petit nombre de localités porter les noms de **Bethléem** (Nièvre, Nord, Haute-Saône, Somme) et de **Jérusalem** (Nord, Vaucluse, Vienne); à une exception près (cf. ci-après, nº 1493), elles sont de peu d'importance, et l'on n'a pas la preuve qu'elles soient très anciennes. Mais il est certain que, dès l'époque franque, ces noms ont été en usage sur le sol gaulois.

1490. Le fait a été signalé incidemment (nº 866) à propos du monastère de *Rebais*, qui, lors de sa fondation, fut appelé **Jérusalem**. Et Flodoard, dans son *Histoire de l'église de Reims*, écrite vers 940, mentionne un autre **Jérusalem**, situé en Noyonnais, sur la rive gauche de l'Oise, et dont il fut question, en un concile tenu à Noyon en 814, à propos de contestations entre les évêques de Noyon et de Soissons touchant les limites de leurs diocèses.

1491. L'abbaye de *Spermalie*, au territoire de Sysseele, près de Bruges, dans l'ancien diocèse de Tournai, est dite Nova Jerusalem dans des textes latins du XIIIe siècle.

1492. La célèbre abbaye de *Ferrières* (Loiret), au diocèse de Sens, reçut, lors de sa fondation, au XIIIe siècle, le nom de **Bethléem**, qui, tout comme celui de Jérusalem, appliqué à la même époque à Rebais, est tombé en désuétude.

1493. Par contre, un faubourg de la ville de Clamecy (Nièvre) a conservé le nom de la petite ville de Judée où naquit Jésus. Au début du XIIIe siècle, l'évêque de Bethléem, chassé de Palestine par les infidèles, vint se fixer à Panthenor, près de Clamecy, où s'élevaient un hôpital et une chapelle légués à l'un de ses prédécesseurs, en 1168, par le comte de Nevers Guillaume IV; Panthenor prit alors le nom et le titre épiscopal — sans juridiction — de **Bethléem** [1].

1. Dans sa conférence du 25 janvier 1903, à l'École des Hautes Études, A. Longnon a fait remarquer que Bethléem a pour forme romane *Bethlean* ou *Belean*. L'hôpital de Bethléem, à Clamecy, est effectivement appelé *Belleam* et *Bethlean* en 1408, et la forme *Belhan*, qui se dit *Bê-ian* dans le

1494. Le village de **Bithaine** (Haute-Saône), doit son origine à une abbaye cistercienne fondée en 1133 ; son nom est une forme vulgaire du latin Bethania. On n'est pas surpris de voir évoqué de la sorte le souvenir d'une localité, située à deux kilomètres de Jérusalem, dont les Évangiles font douze fois mention : c'est à Béthanie que saint Luc place la dernière apparition du Christ à ses Apôtres : Eduxit autem eos foras in Bethaniam, et, elevatis manibus suis, benedixit eis ; et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in caelum [1].

1495. Ces derniers mots ont trait à l'Ascension, qui, selon la tradition, se produisit sur la Montagne des Oliviers — le Mons olivarum ou Mons oliveti des Écritures — d'ailleurs toute voisine de Béthanie. La vénération des fidèles pour ce lieu s'est-elle manifestée dans la toponomastique ? Il se peut ; mais on doit contrôler soigneusement les exemples qui paraissent justifier ce sentiment. *Montolivet* (Seine-et-Marne), paroisse de l'ancien diocèse de Troyes, est appelé, dans un pouillé de 1407, *Montaillevert* : il faut conclure de là que le second terme de ce nom de lieu, loin d'être le calque du latin olivetum qu'on supposerait sans défiance, résulte de l'altération d'un nom d'homme en usage à l'époque franque, celui qu'on rencontre dans le Polyptyque d'Irminon sous la forme Aglovertus, et qui représente un ancien Aglebertus.

Le nom de *Montolieu* (Aude) et celui de *Montoulieu* (Hérault), dont le terme final n'est jamais traduit, dans les textes latins, par un pluriel ou par un collectif, rappellent vraisemblablement l'existence, en chacun de ces lieux, d'un olivier isolé, plutôt que le souvenir des oliviers de Béthanie [2].

parler local, est toujours en usage. — D'autre part, c'est aussi un primitif Bethléem que représente **Béliam** ou **Bélion**, écart de la commune de Mesvin (Belgique, Hainaut), près Mons, où fut fondée, en 1244, une abbaye de femmes de l'ordre de saint Augustin ; et peut-être en est-il de même de **Balham** (Ardennes), qu'un pouillé du diocèse de Reims, antérieur à 1312, appelle *Balehan*.

1. *Luc*, XXIV, 50-51.

2. Sur le territoire de Saint-Verain (Nièvre) on remarque un ruisseau et des écarts dénommés **le Jourdain, Betphagé, Jéricho, Jérusalem**, sans parler du hameau des Berthes, qui fut, jusqu'au XVII[e] siècle, appelé **Bethléem** : ces noms ont été importés de Terre-Sainte, à l'époque des croisades, par les seigneurs de Saint-Verain.

LXVI

ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE

1496. Le plus ancien texte où soit consignée la tradition qui place à Montmartre le lieu du martyre des saints Denis, Rustique et Éleuthère est-ce passage de la *Vita sancti Dionysii*, écrite antérieurement à 840 par l'abbé Hilduin : Quorum memoranda et gloriosissima passio e regione urbis Parisiorum in colle qui antea Mons Mercurii, quoniam inibi idolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero Mons Martyrum vocatur,... celebrata est VII idus octobris.

Julien Havet, dans son mémoire sur *les Origines de Saint-Denis*, publié en 1890[1], prétendant qu'Hilduin explique ainsi « le même nom de deux façons différentes », et concluant de là que « l'une ou l'autre de ces étymologies est nécessairement fausse », estimait que « la vraie est Mons Mercurii, car un texte relativement ancien, la chronique dite de Frédégaire, nous apprend que Montmartre s'appelait au VIIe siècle Mons Mercore[2] ». A vrai dire Hilduin, en s'exprimant dans les termes qu'on vient de lire, « ne présente aucunement Mons Mercurii et Mons Martyrum comme étant l'un et l'autre la forme primitive du nom de Montmartre ; il les indique simplement comme deux vocables successifs d'un même lieu, deux vocables dont le plus ancien, emprunté au paganisme, a été, postérieurement au

1. *Bibl. de l'École des chartes*, LI, 5-62. Réimprimé en 1896 dans les *Œuvres de Julien Havet*, I, 191-246.

2. Julien Havet s'avançait plus que de raison. Le texte de Frédégaire ne fait que juxtaposer les mots in monte Mercore et la mention d'un séjour du roi Clotaire à Clichy : tout ce qu'il est permis de tirer de là — vraisemblance et non certitude — c'est que la hauteur ainsi désignée appartenait à la région parisienne ; et, pour l'identifier avec Montmartre, on ne saurait, en bonne critique, se contenter de l'affirmation d'Hilduin — Havet tenait son témoignage pour « absolument nul » — portant que la « Butte » s'appelait jadis Mons Mercurii.

martyre de saint Denis, remplacé par une appellation rappelant le souvenir du pieux évêque et de ses compagnons[1]. Une telle affirmation n'offre absolument rien qui, à première vue, permette de la condamner[2].

« Mons Mercurii est le nom primitif de Montmartre. Inspiré par le culte de Mercure, il était certainement, à l'époque romaine, le nom de plusieurs autres lieux de la Gaule », et notamment de *Saint-Michel-Mont-Mercure* ou *Montmalchus* (cf. ci-dessus, nº 455) ; « Mons Mercurii, accentué sur *u* bref, n'a pu donner en roman que *Montmerqueur* ou *Montmerqueu* » — par une évolution exactement semblable à celle qui de Mercurium a fait *Mercœur* ou *Mercueil*, prononcé *Merqueux* — « pour aboutir finalement à *Montmalchus*, en passant par les intermédiaires *Montmercu*, *Montmarcu*, *Montmalcu*, et, en l'absence d'une preuve quelconque, il est imprudent d'affirmer qu'il ait produit *Montmertre* ou *Montmartre* ». En vain alléguera-t-on que la syllabe tonique de Mercurii a perdu son accent dans le mot *mercredi*, Mercurii dies : elle ne pouvait le conserver, se trouvant suivie immédiatement de la syllabe *di*, sur laquelle est accentué ce mot[3].

1. Nous croyons devoir faire observer que cette interprétation de Mons Martyrum n'est pas la seule possible. Rien n'indique positivement que les martyrs dont il s'agit soient saint Denis et ses compagnons ; bien plus, si la tradition avait été très nette à cet égard, il serait surprenant que, pour honorer la mémoire du premier évêque de Paris, on se fût contenté d'une appellation collective, anonyme. Et cette appellation oblige-t-elle même à croire que des chrétiens aient, à Montmartre, subi la mort pour leur foi? N'y peut-on voir, tout simplement, une manifestation du culte des martyrs, peut-être même des saints en général — la fête de la Toussaint a été appelée *la Martror* — substitué fort naturellement par le populaire à celui des faux dieux?

2. D'ailleurs, le rapprochement du texte d'Hilduin et de certain passage — Mons Martis, nunc felici mutatione Mons Martyrum — des *Miracula sancti Dionisii*, œuvre d'un de ses contemporains, établit l'existence, dès le IXᵉ siècle, d'une tradition d'après laquelle l'appellation chrétienne Mons Martyrum aurait pris la place d'une appellation païenne.

3. A cette observation, formulée par Longnon dans ses conférences de 1902-1903 et de 1906-1907, il convient d'objecter que, concurremment avec Mercurius, Mercurii, une déclinaison Mercur, Mercoris, avec l'accent sur l'*e*, paraît avoir été en usage ; elle expliquerait, avec l'ancien français *mercresdi*, le provençal *mercres* et l'espagnol *miercoles*.

« Le nom latin de Mons Martyrum, qu'Hilduin dit avoir été substitué au nom primitif de la montagne, portait l'accent tonique sur l'antépénultième, c'est-à-dire sur l'*a* : c'est, par conséquent, la seule étymologie qu'on puisse accepter du nom de **Montmartre**. Si l'on admettait, avec Julien Havet, que le vocable de Mons Martyrum est de l'invention d'Hilduin, il faudrait supposer que ce prélat connaissait les lois qui ont présidé au passage du latin en français, et dont l'existence n'a été révélée qu'au XIX[e] siècle seulement, par Diez et par Gaston Paris [1] ».

1. En dehors de l'observation relative au mot *mercredi*, tout ce début de chapitre est l'abrégé d'un petit mémoire — *L'étymologie du nom de Montmartre* — publié par Auguste Longnon, dans le *Recueil* que la Société nationale des Antiquaires de France, à l'occasion de son centenaire, a fait paraître en 1904. — Dans un travail récent — *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne* (*Bibl. de l'École des chartes*, LXXXII, 42-43) — M. Levillain est revenu sur le même sujet. Selon lui, Montmartre devrait se dire *Montmarte*, et rappellerait le culte de Mars (voir ci-dessus, p. 378, n. 2) ; Mons Martyrum serait, soit une invention des moines de Saint-Denis, soit la traduction en latin de *Montmartre*, altération de *Montmarte* qui se serait produite dès ce temps-là. Constatant que Campus Martis est devenu *Chamars*, Fanum Martis *Famars*, et Templum Martis *Talmas* (cf. ci-dessus, n° **456**), M. Levillain reconnaît que Mons Martis aurait dû donner en français *Montmars* ou *Montmas*, et, de fait, il cite les vocables *Montmart* (Aube) et *Mont-Mart* ; mais l'existence de lieux dits *Montmarte*, aux environs d'Avallon et sur le territoire de Nîmes, l'engage à dire qu' « il faut bien admettre une autre déformation populaire » de Mons Martis. Nous ne pensons pas que cette conjecture s'impose. Quand bien même les découvertes archéologiques faites au Montmarte de l'Yonne justifieraient l'explication du nom de ce lieu dit proposée par M. Levillain, il serait téméraire d'étendre cette explication au Montmartre nîmois, sur le passé duquel on ne connaît qu'une tradition toute chrétienne, celle d'après laquelle saint Baudile aurait été martyrisé en cet endroit. Et si l'on envisage la question au point de vue purement phonétique, il paraît certain qu'au IX[e] siècle, en Gaule, la forme vulgaire de Martis ne comportait aucune voyelle d'appui à la suite du groupe *rt* : en effet, l'un des cas obliques de pars, qui se décline comme Mars, est représenté, dans le serment des soldats de Charles le Chauve, par le mot *part* (*Mon. Germ.*, *Script.* II, 666, l. 9).

C'est évidemment pour ne s'être pas avisés de disjoindre la question historique du lieu du martyre de saint Denis et la question philologique de l'étymologie du nom de Montmartre, que Julien Havet et M. Levillain ont attaché tant d'importance à tenir pour inventé de toutes pièces le vocable Mons Martyrum : s'ils s'étaient bornés à critiquer le rapprochement

1497. Employé au IIIe siècle par Tertullien, au Ve par saint Jérôme — et depuis lors les exemples en abondent — le mot latin martyrium désignait le lieu du supplice ou de la sépulture des martyrs. Peut-être certains exemplaires du vocable **Martres** ou **les Martres** (Charente, Dordogne, Gers, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) sont-ils apparentés à ce mot.

1498. On peut en toute sûreté rapporter au latin martyrium

fait par Hilduin de ce vocable et du souvenir de saint Denis, leurs arguments, en ce qui concerne la première question, n'eussent rien perdu de leur valeur.

Le nom de Montmartre est étudié aussi dans une brochure de 29 pages, que M. l'abbé J.-M. Meunier a fait imprimer à Nevers en 1914 ; l'auteur a judicieusement cru pouvoir aborder cette étude « sans essayer d'approfondir la question difficile du lieu où saint Denis fut mis à mort ». Son avis est que *Montmartre* « ne dérive pas de Monte Martyrum, mais de Monte Mercore, forme du latin vulgaire pour le classique Mercurio » ; l'*o* posttonique de Mercore serait tombé dès le VIIIe siècle, et « au temps d'Hilduin, ...il a fallu que *Montmercre* fût, comme prononciation dans la bouche du peuple, bien près de *Montmartre*, pour que cet historien pût déjà rapprocher ce mot de Mons Martyrum... La gutturale sourde de *Mercre* s'avançait vers la dentale sourde *t*, et elle devait en être bien près déjà ; de même l'*e* entravé devant *r* devait être très ouvert, et sonner presque comme *a*, pour que *Mercre* soit devenu, vers le milieu du IXe siècle, presque *Martre*, et pût être rapproché de Martyrum ». Les faits de phonétique apportés à profusion à l'appui de ces hypothèses, à supposer qu'ils soient applicables à la langue parlée en Gaule au temps d'Hilduin, n'infirment en rien l'opinion que défendait Longnon.

A cette opinion M. Meunier objecte seulement que le mot martyr « n'a pas passé dans la couche populaire des mots des langues romanes », et n'a pénétré dans le français qu'à titre de mot savant, caractérisé par le déplacement de l'accent tonique. L'argument, à notre avis, loin de servir la thèse de M. Meunier, établit l'ancienneté du vocable Mons Martyrum ; ancienneté comparable à celle des noms de lieu dans lesquels se reconnaissent des termes de bonne latinité disparus du langage courant, comme les substantifs vicus (cf. ci-dessus, nos **506-515**), fanum (nos **453, 456**), lucus (nos **688-697**), l'adjectif lapideus (no **705**).

M. Meunier signale enfin que, parmi les « autres lieux en France appelés *Montmartre* », celui des environs d'Avallon — nous avons dit que M. Levillain l'appelle *Montmartre* — possédait un temple dédié à Mercure. On conçoit que ce fait, à coup sûr remarquable, l'ait particulièrement séduit. Mais on peut légitimement considérer qu'en raison de la réputation qu'ont procurée à la butte aujourd'hui parisienne les *Areopagitica* d'Hilduin, le nom de Montmartre peut bien avoir été donné, par analogie, à d'autres montagnes vouées à Mercure par le paganisme romain.

le nom de lieu breton **le Merzer** (Côtes-du-Nord, Morbihan). **Merzer-Salaün** (Finistère) est l'endroit où fut assassiné, en 874, le roi des Bretons Salomon — *Salaün* est l'équivalent breton de Salomon — deuxième successeur de Noménoé ; la mort violente de ce prince fut assimilée au supplice du chrétien mourant pour sa foi. **Limerzel** (Morbihan) est appelé, dans un texte latin de 1387, Ecclesia martyrum, ce qui est bien le thème étymologique de son nom ; en effet, on sait qu'en breton ecclesia est devenu *iliz* (cf. ci-dessus, n° **1322**), et un document de 1484 donne la forme *Illimerzel* ; la forme moderne résulte de l'aphérèse de la première syllabe.

LXVII

CULTE DE LA DIVINITÉ

1499. On appelait, au moyen âge *hôtel-Dieu* ou *maison-Dieu*, un établissement hospitalier destiné, soit à héberger les voyageurs, soit à recueillir les malades. De ces deux expressions synonymes, uniformément traduites par le latin domus Dei, la première, un peu archaïque, ne s'est guère maintenue que dans les villes, où elle désigne souvent le principal hôpital, ou le plus ancien, comme c'est le cas à Paris. Les localités appelées **Maison-Dieu** (Haute-Marne, Deux-Sèvres) et **la Maison-Dieu** (Côte-d'Or, Creuse, Indre, Marne, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne) correspondent, soit à d'anciens hôpitaux ruraux, soit à des propriétés d'hôpitaux urbains. Une seule de ces localités a rang de commune — c'est celle du département de la Nièvre — et son nom actuel a été substitué à celui de *Trisi*, qu'on lit dans un pouillé du diocèse d'Autun antérieur à 1312.

1500. L'appellation Locus Dei, attribuée d'ordinaire à des monastères remontant au XIIe siècle, est représentée par **le Lieu-Dieu** (Côte-d'Or), abbaye de bernardines fondée vers 1150, **le Lieu-Dieu** (Somme), abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée en 1191, **Lieu-Dieu**-*en-Jard* (Vendée), abbaye de l'ordre de Prémontré fondée en 1145, **Lieu-Dieu** (Dordogne, Isère), et par **Loc-Dieu** (Aveyron), abbaye cistercienne fondée en 1126. — **Dillo** (Yonne), où une autre abbaye de l'ordre de Prémontré fut fondée en 1135, répond à Dei locus.

1501. L'abbaye bénédictine du **Joug-Dieu** (Rhône), dont la fondation se place vers 1118, était appelée en latin Jugum Dei.

1502. **Le Mont-Dieu** (Ardennes), Mons Dei, doit son origine à une chartreuse.

1503. L'abbaye de *Mondaye* (Calvados), fondée en 1212 par Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, passerait pour avoir été l'homonyme de cette chartreuse, si l'on s'en tenait aux termes que voici d'un document de 1217 : conventus sancti Martini de Monte Dei ; mais c'est là une traduction fautive de la

forme vulgaire, on peut s'en convaincre par l'examen des textes plus anciens : Mons d'Ae, en 1202 ; Sanctus Martinus de Ae et Sanctus Martinus de Aeio en 1215 ; ecclesia de Ae en 1216 ; *Mondée* en 1242. Ces diverses formes permettent de reconnaître dans *Mondaye* le mot *mont* suivi, avec intercalation de la préposition *de*, du nom primitif du lieu, nom d'origine gallo-romaine, et vraisemblablement analogue à celui d'*Ay* (Marne) qu'on rapporte généralement au latin Agiacus.

1504. Gloria Dei, qui désignait jadis une ministrerie de l'ordre des Trinitaires, est aujourd'hui **Gloire-Dieu** (Aube).

1505. **La Grâce-Dieu** (Charente-Inférieure, Doubs, Haute-Garonne), Gratia Dei, c'est-à-dire « la faveur divine », répond à une idée qui paraît avoir été en honneur dans la première moitié du XIIe siècle. Deux des localités ainsi nommées occupant l'emplacement de monastères fondés, l'un en 1135, au diocèse de Poitiers, l'autre en 1139, au diocèse de Besançon. — Dans le nom de *la Grâce*, écart de Courbetaux (Marne), ce n'est pas le nom divin qui est sous-entendu ; en ce lieu, voisin de Montmirail, s'élevait, antérieurement aux guerres de religion, une abbaye fondée en 1223, qu'on voit, en 1263, désignée par les mots ecclesia de Gratia beate Marie subtus Montem Mirabilem.

1506. **La Bénissons-Dieu** (Loire) était appelée en latin Benedictio Dei : l'accusatif benedictionem a donné très régulièrement *benisson* et l'*s* a été ajoutée à ce mot sous l'influence d'un impératif fréquemment employé.

D'autres noms de lieu présentent le nom divin compris dans une formule précative ou votive.

1507. Celui de **Dieulouard** (Meurthe-et-Moselle) reproduit l'expression lorraine *Dieu lou wart*, c'est-à-dire « Dieu le garde » ; on l'a rendu en latin par Dei custodia, faute d'en pouvoir aisément donner une traduction exacte. Ce nom est certainement antérieur à l'an mil, témoin la mention qu'on en trouve sous la forme *Deilauvart*, dans l'*Historia episcoporum Virdunensium*.

1508. **Dieu-s'en-souvienne** (Meuse) est un ancien prieuré de l'ordre du Val-des-Écoliers fondé en 1227.

1509. Le nom de **Divajeu** (Drôme) se présente sous les formes dialectales *Devajua* en 1145, *Devajuda* en 1201 ; on l'a traduit en

latin par Dei adjutorium. A vrai dire le thème étymologique est Deus adjuvat.

1510. **Dieulefit** (Drôme) comprend dans son territoire une montagne appelée **Dieugrâce** : ces noms s'expliquent d'eux-mêmes.

1511. Le nom **Dieulivol** (Gironde) comporte comme un acte de foi en la protection divine.

1512. Beaucoup d'églises sont ou étaient dédiées à la Sainte-Trinité : il existe, outre **la Trinitat** (Cantal), une trentaine de localités appelées **la Trinité** (Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Aube, Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Oise, Orne, Basses-Pyrénées, Savoie, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var, Vosges[1]).

1513. On ne peut citer aucun vocable honorant en particulier la première personne de la Trinité. Mais le culte de Dieu le Fils a donné naissance aux noms de lieu dont la forme latine est Sanctus Salvator. Le nom **Saint-Sauveur**, porté par plus de quarante communes et par quelques écarts, a pour variantes, dans la France méridionale, **Saint-Salvadour** (Corrèze) et, par assourdissement de l'*r* finale, **Saint-Salvadou** (Aude, Aveyron) : ces formes répondent à l'accusatif Sanctum Salvatorem, tandis que le nominatif est représenté par **Saint-Salvaire** (Alpes-Maritimes, Aude).

1514. Il n'est pas sans intérêt d'observer qu'au début du règne de Philippe-Auguste, qui avait expulsé les Juifs du royaume dès 1182, le vocable du Saint-Sauveur fut attribué à une ancienne synagogue convertie en église à Orléans : le même fait peut s'être produit ailleurs.

1515. L'idée première de placer un édifice religieux sous l'invocation spéciale de la troisième personne de la Trinité semble avoir appartenu à Pierre Abélard, le célèbre philosophe qui, en 1122, fonda au diocèse de Troyes le monastère du **Paraclet**, dédié, comme son nom l'indique, au Saint-Esprit consolateur, παράκλητος. Cette appellation causa un certain scandale, parce qu'elle était alors sans exemple. Abélard, dans sa célèbre *Lettre*

1. Cette dernière localité, écart de la commune de Lamarche, est un ancien couvent de Trinitaires.

à un ami, s'en explique en ces termes : « Fondé d'abord au nom de la Sainte-Trinité, placé ensuite sous son invocation, le sanctuaire fut appelé Paraclet, en mémoire de ce que j'y étais venu en fugitif, et de ce qu'au milieu de mon désespoir, j'y avais trouvé quelque repos dans les consolations de la grâce divine. Cette dénomination fut accueillie par plusieurs avec un grand étonnement ; quelques-uns l'attaquèrent avec violence, sous prétexte qu'il n'était pas permis de consacrer spécialement une église au Saint-Esprit, pas plus qu'à Dieu le Père, mais qu'il fallait, suivant l'usage ancien, la dédier, soit au Fils seul, soit à la Trinité. Leur erreur provenait de ce qu'ils ne voyaient pas la distinction qui existe entre l'Esprit du Paraclet et le Paraclet. En effet, la Trinité elle-même, et toutes les personnes de la Trinité, de même qu'elle est appelée Dieu et Protecteur, peut être parfaitement invoquée sous le nom de Paraclet ; c'est-à-dire de consolateur, selon la parole de l'Apôtre : « Dieu béni et le Père « de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père de toutes les miséri- « cordes, le Dieu de toutes les consolations, la consolation de « toutes les tribulations » ; et aussi, selon ce que dit la vérité : « Il vous donnera un autre consolateur ». Puisque toute église est également consacrée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et qu'elle est la possession indivise des trois personnes, qu'est-ce qui empêche de dédier la maison du Seigneur au Père ou au Saint-Esprit, aussi bien qu'au Fils ? »

Abélard obtint gain de cause, puisque le nom de Paraclet fut également donné à une abbaye fondée en 1219 au diocèse d'Amiens. Et l'on a vu (nº 1485) qu'entre temps avait été fondé l'ordre du Saint-Esprit, auquel un certain nombre de localités doivent leur nom.

LXVIII

APPELLATIONS MYSTIQUES

1516. On a vu (nº **1503**) le mot gratia, en combinaison avec le nom divin, représenté par les noms *la Grâce-Dieu*. — **La Grâce** (Marne) est pour *la Grâce-Notre-Dame*, Gratia beatae Mariae.

1517. Gaudium, désignant la joie spirituelle, caractère distinctif du vrai chrétien, est le nom de **la Joie**, porté par des abbayes cisterciennes de femmes, fondées, l'une en 1231, au diocèse de Sens, près de Nemours (Seine-et-Marne), l'autre en 1250, au diocèse de Vannes, près d'Hennebont (Morbihan). La première fut réunie en 1764 à celle de Villiers-aux-Nonains (Seine-et-Oise) qu'à cette occasion on appela *Villiers*-**la-Joie**[1]. On n'a pas de renseignements précis sur l'origine du nom de *la Joie* porté par des écarts des Ardennes, de la Loire-Inférieure et de la Haute-Savoie.

1518. Pietas Dei est le nom sous lequel fut fondée, en 1229, au diocèse de Troyes, une abbaye cistercienne, aujourd'hui **la Piété** (Aube).

1519. Il serait hasardeux de rapporter le nom *la Foi* (Charente, Charente-Inférieure, Vendée) au latin fides, car il est possible qu'on soit en présence d'une variante, d'une altération de *la Foye* (Deux-Sèvres), nom qui appartient à la même région, et qui aurait pu être compris parmi ceux représentant fagea, « hêtraie » (nº **657**). En revanche, il n'y a pas de doute possible sur la signification du nom de **Bonne-Espérance** (Nord), ancienne abbaye du diocèse de Cambrai fondée avant 1226. Mais des trois vertus théologales, c'est la charité qui se trouve la plus honorée dans la toponomastique française. La ville de **la Charité** (Nièvre) doit son origine à un prieuré de l'ordre de Cluny fondé au XIIe siècle. Sur le territoire de Château-Thierry (Aisne), un hos-

1. Cf. P. Quesvers et H. Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, p. 91-92.

pice isolé est appelé **la Charité** ; et l'on voit le même nom désigner des hôpitaux urbains, à Auxonne, Besançon, Chambéry, Langres, Paris, Toulouse, par exemple. Quant aux écarts appelés *la Charité* (Ardennes, Haute-Saône, Savoie, Seine-et-Marne), il y aurait lieu de rechercher, pour chacun d'eux, à quelle circonstance il doit son nom.

1520. L'écart appelé **Reconfort** (Nièvre) est une ancienne abbaye de cisterciennes fondée vers 1235, monasterium quod dicitur Consolatio beate Virginis. Le nom latin de Consolatio beate Marie a été appliqué à un autre établissement du même ordre, l'abbaye des Mazures (Ardennes), au diocèse de Reims, mentionnée en 1274 et réunie en 1399 à l'abbaye d'Élan. La chapelle de l'ermitage de Chèvreroche, près Thuillières (Vosges), au diocèse de Toul, était sous le vocable de Notre-Dame-de-Consolation [1]. Les écarts dénommés *Consolation* (Doubs, Pyrénées-Orientales) sont peut-être aussi d'origine religieuse.

1521. Entre le XIIe siècle et le XIVe, le nom de Corona beate Marie fut attribué à plusieurs monastères, dont l'un, fondé en 1124, a donné naissance au bourg de **la Couronne**, près d'Angoulême. — *Grand-Couronne* et *Petit-Couronne* (Seine-Inférieure) sont d'une origine toute différente ; dans l'espèce, *Couronne*, qui est masculin, résulte d'une altération de *Couronme*, latinisé Curholmum, nom de lieu dans lequel on reconnaît le terme scandinave *holm*, précédemment étudié (n° 1191).

1. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1910, p. 118.

LXIX

CULTE DES SAINTS : PARTICULARITÉS DIVERSES

1522. Les noms de lieu se rapportant au culte des saints sont fort nombreux.

Quelques-uns de ces noms, représentant le pluriel de l'adjectif sanctus, évoquent le souvenir de plusieurs saints réunis en un culte commun. Tel est **Xanten** (régence de Düsseldorf), où sont vénérées les reliques de plusieurs des martyrs de la Légion thébaine. Il existe, en France, plusieurs localités dénommées **Sains** (Aisne, Ille-et-Vilaine, Nord, Pas-de-Calais, Somme) et **Saints** (Seine-et-Marne, Yonne) : **Sains**-*en-Amiénois* (Somme) est désigné dans un texte de 1090 par les mots fundus ex nomine Sanctorum ; et **Saints**-*en-Puisaye* (Yonne), Cottiacus ad Sanctos au VIe siècle, est le lieu où furent martyrisés les saints Cottus et Priscus.

Maintes fois le vocable d'un sanctuaire est devenu le nom de la localité où il s'élève, et la plupart du temps ce nom, bien reconnaissable, consiste dans un nom de personne précédé du qualificatif *saint*. Mais cette règle générale souffre diverses exceptions à l'examen desquelles va se borner l'objet du présent chapitre ; c'est dans le suivant, beaucoup plus développé, que seront passés en revue les noms de personnages honorés par l'Église, qui ont trouvé place dans la toponomastique française.

Sanctus n'est pas le seul qualificatif que le latin médiéval ait appliqué à ces personnages.

1523. Beatus a été d'un usage tout aussi fréquent ; mais le seul nom de lieu dans lequel on soit fondé à le reconnaître est **Belhomert** (Eure-et-Loir). Cette localité doit son origine à un oratoire fondé au VIe siècle par un pieux abbé chartrain nommé Launomarus, et qui devint, par la suite, prieuré de l'abbaye de Fontevrault. Launomarus fut donné pour patron à l'abbaye de *Saint-Lomer* de Blois, et il est honoré au *Pas-Saint-L'Homer*

(Orne) : nul doute que son nom doive être reconnu dans *Belhomert* ; cela dit, on ne saurait souscrire à la traduction Bellus Launomarus que les auteurs du *Gallia christiana* ont imaginée ; au qualificatif bellus, qui jamais n'a été appliqué à un bienheureux, il faut, sans hésitation, substituer beatus.

1524. Domnus, forme réduite de dominus, a été, aux époques mérovingienne et carolingienne, un véritable synonyme de sanctus. Les deux expressions sont employées concurremment dans le testament, écrit vers l'an 700, d'une dame parisienne du nom d'Ermintrude, contenant de nombreuses libéralités en faveur des églises de Paris ou des environs : baselica sancti Dionisi, baselica domni Sinfuriani. Beaucoup de noms de lieu correspondent à des vocables d'églises, dans lesquels le nom du saint patron était ainsi précédé, non de sanctus, mais de domnus : Domnus Germanus et Domnus Petrus ont donné **Domgermain** et **Dampierre**.

1525. Domnus, on le voit, devient *dom*, altéré parfois en *dam*. Le son nasal qui caractérise ces formes peut disparaître devant une voyelle ou devant une liquide, comme dans **Domalain** (Ille-et-Vilaine), Domnus Alanus — **Donnement** (Aube), Domnus Amandus — **Dannevoux** (Meuse), Domnus Hipolitus, d'une part ; — **Dommartin, Dammartin**, Domnus Martinus — **Doulevant** (Haute-Marne), Domnus Lupentius — **Dommarien** (Haute-Marne), Domnus Marianus — **Douriez** (Pas-de-Calais), Domnus Ricarius, d'autre part.

1526. Dans **Demuin** (Somme), Domnus Audoenus, l'*o* de *dom* ou l'*a* de *dam* s'est assourdi en *e* muet.

1527. Le féminin de domnus, domna, revêt des formes assez variées, témoin les noms **Dommarie** (Meurthe-et-Moselle), **Dame-Marie** (Eure, Indre-et-Loire, Orne), **Dammarie** (Eure-et-Loir, Loiret, Meuse, Seine-et-Marne), **Donnemarie** (Haute-Marne, Seine-et-Marne), **Dannemarie** (Doubs, Haut-Rhin, Seine-et-Oise), qui tous procèdent de Domna Maria.

1528. Passé l'an mil, on n'a plus d'exemples avérés de l'emploi de domnus au sens de « saint », mais la forme vulgaire de ce mot s'est maintenue dans la langue française. On sait que, postérieurement à la Renaissance, le titre *dom* a été donné aux membres de certains ordres religieux, de l'ordre de saint

Benoît notamment. D'autre part, pendant les derniers siècles du moyen-âge, *dom* ou *dam*, appellation de courtoisie analogue à l'espagnol *don* et au portugais *dom*, avait été attribué à des seigneurs ou à des gens d'Église. Et parfois le nom de tel personnage, précédé de cette appellation, est devenu celui d'un établissement fondé par lui, d'une maison qu'il avait possédée. De là certains noms de lieu, très analogues d'aspect à ceux qu'on vient de rencontrer, mais dans lesquels il faut bien se garder de voir des vocables hagiographiques. Si le thème étymologique du nom de *Damparis* (Jura) est bien Domnus Patricius, du moins doit-on entendre par là, non pas saint Patrice, mais un religieux du nom de Paris, qui, vers 1150, fonda en ce lieu un monastère. — *Damrémont* (Haute-Marne) n'a que tardivement pris rang de paroisse ; c'était à l'origine une simple maison rurale fondée par un nommé Rémond, sans doute prieur de Varennes. Des noms de femme, précédés du mot *dame*, ont eu le même sort : *la Dame-Alix* (Haute-Marne), *la Dame-Huguenote* (Haute-Marne), *Dame-Jeanne* (Côte-d'Or).

Il convient d'observer que *dam*, signifiant non pas « saint », mais « seigneur », fait partie du déterminatif, singulièrement défiguré par la graphie officielle, de certains noms de lieu. *Magny-Danigon* (Haute-Saône), *les Aix-d'Angillon* (Cher) et *la Chapelle d'Angillon* (Cher), devraient s'écrire *Magny dan Igon*. *les Haies dam Gillon* et *la Chapelle dam Gillon*, répondant respectivement à Mansionile domni Hugonis (cf. ci-dessus, n° 1025), Haiae domni Gilonis, Cappella domni Gilonis. Ces deux derniers noms rappellent le souvenir d'un seigneur berrichon, Gilles de Sully.

1529. Les noms de lieu, se rapportant au culte des saints, dont la forme originelle présente comme premier terme domnus ou domna, seront indiqués dans le prochain chapitre [1], à pro-

1. En cela nous modifions le plan constamment suivi par Longnon. En 1903, il a consacré à l'examen de ces noms la majeure partie de la conférence du 29 janvier — dont le début coïncidait avec celui du présent chapitre — et toute la conférence du 5 février ; c'est seulement le 26 février qu'il devait aborder, pour la poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'étude des noms de lieu ayant pour premier terme le mot « saint ». De là, dans les notes prises par ses auditeurs deux séries de

pos des divers noms de personne sur lesquels ils ont été formés. L'un d'eux cependant doit être mentionné à part, à raison de sa composition exceptionnelle et des altérations remarquables dont il est le résultat : c'est celui de **Dandesigny** (Vienne). Les plus anciennes mentions qu'on connaisse de ce village, jadis paroisse de l'archiprêtré de Mirebeau, appartiennent aux toutes dernières années du IXe siècle ; l'une est ainsi conçue : ecclesia Abdon et Sennes in castellania Mirebellense; l'autre offre la forme vulgaire *Dom de Seigne*, où, par l'effet d'une crase assez forte, *de* représente *Abdon* ; en 1307, on rencontre *Dandeseigné*, qui semble, à première vue, répondre à quelque primitif en -acus ; la forme actuelle s'est produite sous l'influence qui, dans la même région, a substitué le français *Champigny* au poitevin *Champeigné*, usité encore en 1437. Si compliquée que puisse paraître cette étymologie, elle est pourtant indiscutable, car, à la veille de la Révolution, l'église de Dandesigny avait encore pour patrons les saints martyrs Abdon et Sennen, victimes de la persécution de Decius.

1530. De ce qu'un nom de lieu a pour premier élément le mot « saint », il ne faut pas toujours conclure que le terme qui suit soit un nom de bienheureux.

La démonstration n'a pas besoin d'être faite à propos des noms précédemment étudiés, qui se rapportent au culte des seconde et troisième personnes de la Sainte-Trinité — *Saint-Sauveur* et ses variantes (n° **1512**), *Saint-Esprit* (n° **1484**) — non plus que des vocables *Sainte-Croix*, figurant à plus de cinquante exemplaires au *Dictionnaire des Postes*, et *Saint-Sépulcre* (Côtes-du-Nord, Nord) — cf. *la Chapelle-Saint-Sépulcre* (Loiret), *Neuvy-Saint-Sépulcre* (Indre) et *Villers-Saint-Sépulcre* (Oise) — dont on prétend que *Saint-Polgues* (Loire), prononcé dans le pays *Saint-Porgue*, est une altération. Dans le surnom du village de Braux-*Sainte-Cohière* (Marne), qui a pour objet de le différencier de son voisin Braux-Saint-Remy, si le mot *saint* procède bien d'une

vocables hagiographiques, dont la seconde présentait bien des éléments rencontrés déjà dans la première, et donnant lieu inévitablement, qu'on nous passe le mot, à des redites ; il n'y avait qu'avantage, avons-nous pensé, à faire disparaître celles ci par la fusion des deux séries en une seule.

idée religieuse, *cohière* paraît être une expression locale désignant l'action de mettre un prisonnier aux fers, et l'on doit, dans l'espèce, y voir une allusion à la Saint-Pierre-ès-Liens, fête patronale du lieu.

1531. Dans chacun des noms qui suivent, *Saint* est une altération de la première syllabe, indûment séparée du reste du nom.

Les formes anciennes du nom de *Saint-Boingt* (Meurthe-et-Moselle) sont, en 1179 *Cembench*, en 1431 *Samboin*, en 1558 *Sambeing*.

Saint-Cy (Nièvre) est dit en 1357 *Saincy*, et en 1699 *Sincy* : ce nom est d'origine gallo-romaine, s'il faut faire état de la forme Suenciacum, qu'on trouve en 1287.

Saint-Drémont (Vienne) est appelé vers 1090 *Sidremum*.

Saint-Ény (Manche) a pour forme primitive Centeniacus.

Le nom de *Saint-Inglevert* (Pas-de-Calais) a été expliqué ailleurs (n° 800).

Celui de *Saint-Sauflieu* (Somme) était écrit au moyen-âge *Sessaulieu*, ce qui suppose un primitif Saxoaldi ou Saxoldi locus.

La substitution de la graphie *Saint-Tronc* à *Centron*, pour désigner un écart du territoire de Marseille, a peut-être pour cause la grande notoriété de la ville belge de Saint-Trond (Limbourg) — sanctus Trudo — dont les marchands fréquentaient les foires de Champagne et celle du Lendit.

1532. Dans certains cas, *saint* correspondant bien au latin sanctus, le terme qui suit combine le nom du bienheureux dont il s'agit avec un autre élément, par exemple avec un de ces noms communs qui ont été d'un usage si fréquent pour la formation des noms de lieu : mons, dans *Saint-Baslemont* (Vosges), *Saint-Germainmont* (Ardennes), *Saint-Hilairemont* (Marne), *Saint-Pierremont* (Aisne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Vosges), *Saint-Remimont* (Meurthe-et-Moselle, Vosges) ; — cortis dans *Saint-Deniscourt* (Oise) ; — villa dans *Saint-Pierreville* (Ardèche) ; — villare dans *Saint-Pierrevillers* (Meuse) ; noms construits de même que celui de *Saint-Éloi-Fontaine* (Aisne), que portait une abbaye augustine du diocèse de Noyon, fondée en 1139.

1533. Les anciennes mentions de *Saint-Péraville* (Nièvre) —

parrochia Sancti Petri de Villa en 1232, *Saint Pere en Ville* en 1355, *Sainct Pere a Ville* en 1405 — donnent lieu de croire que Villa était devenu le nom de la localité ; Saint-Péraville résulterait donc d'une combinaison analogue à celle qui a donné *Saint-Cybardeaux* (Charente), nom dont la forme correcte serait *Saint-Cybard-d'Eaux*, Sanctus Eparchius (cf. ci-après, n° 1551) de Ilice ou de Ileio.

1534. Le nom de *Saint-Péravy-la-Colombe* (Loiret) répond au latin Sanctus Petrus ad vicum Columnam. Columna est le nom sous lequel Grégoire de Tours désigne le bourg (vicus) de la cité d'Orléans où le roi Clodomir, en 523, fit tuer son prisonnier Sigismond, roi des Burgondes. Celui-ci fut réputé martyr, et le puits où son corps avait été jeté — puteus sancti Sigismundi, *Puits-Saint-Simond* — devint un lieu de pèlerinage qui donna naissance au village actuel de Saint-Sigismond. Columna doit être identifié, non pas, comme on l'a cru, avec Coulmiers, dont le nom représente columbarium, mais avec Saint-Péravy-la-Colombe, dont le territoire communal confine à celui de Saint-Sigismond ; *colombe* est d'ailleurs une des formes vulgaires que revêtit au moyen-âge le latin columna, à telles enseignes qu'il est souvent question, dans les inventaires de librairies des XIVe et XVe siècles, de livres écrits « à deux colombes » [1].

Saint-Péravy-Épreux (Loiret) est évidemment un autre Sanctus Petrus ad vicum.

1535. Les noms *Saint-Amancet* (Tarn), *Saint-Canadet* (Bouches-du-Rhône), *Saint-Cybranet* (Dordogne), *Saint-Floret* (Puy-de-Dôme), *Saint-Gallet* (Indre), *Saint-Jeannet* (Basses-Alpes, Alpes-Maritimes), *Saint-Jouannet* (Landes), *Saint-Louet* (Calvados, Manche), *Saint-Paulet* (Ariège, Aude, Gard), *Saint-Sevret* (Landes), s'appliquent à des localités primitivement appelées *Saint-Amans, Saint-Cannat, Saint-Cybran, Saint-Flour, Saint-Jalle, Saint-Jean, Saint-Jouan, Saint-Lô, Saint-Paul, Saint-Sever* ; la terminaison diminutive qu'ils présentent a pour objet — le déterminatif « le-Petit » eût pu être employé à pareille

1. Voir pour plus de détails, A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 344-346, et J. Soyer, *Le « Columnae vicus » et l' « ager Columnensis »*, dans les *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XVIII ; tiré à part (Orléans, 1918, 13 p. in-8°).

fin — de différencier ces localités de localités homonymes plus importantes.

Diverses circonstances ont eu parfois pour résultat de changer le genre du nom de tel saint ou de telle sainte.

1536. Sancta Agatha est devenu *Saint-Chaptes* (Gard).

1537. Sancta Agnes a produit *Saint-Agnet* (Landes) et *Saint-Aunès* (Hérault), « saint » ne se distinguant pas, pour l'oreille, de « sainte » quand le nom qui suit commence par une voyelle; c'est ainsi que Sancta Alvera est aujourd'hui *Saint-Alvère* (Dordogne).

1538. Sainte Barbe est la patronne de *Saint-Barbant* (Haute-Vienne). Le nom latin Barbara, qui était accentué sur l'antépénultième, s'est réduit à Barba, et cette forme basse s'est vu appliquer la déclinaison imparisyllabique en -a, -ane (voir ci-dessus, n° 985) ; le cas régime *Barban* — tout comme les noms de rivière *Cousin*, *Morin*, *Serein*, *Thérain* (n° 1164), *Conan* et *Formans* (n° 1165), par exemple — a été, en raison de son aspect, attribué au genre masculin ; il va sans dire que le *t* final de *Saint-Barbant* est parasite.

1539. Sanctus Candidus est devenu successivement *Saint-Cande*, *Saint-Canne*, enfin, en raison de l'apparence féminine qui lui donnait sa terminaison muette, *Sainte-Canne* (Gers).

1540. Sancta Eulalia est le nom primitif de *Saint-Aulaire* (Corrèze, Dordogne), de *Saint-Aulais* (Charente), de *Saint-Aulaye* (Dordogne), de *Saint-Aulazie* (Tarn-et-Garonne) et de *Saint-Arailles* (Gers) ; le changement de genre s'explique — comme à propos des noms, mentionnés précédemment (n° 1537), qui répondent à Sancta Agnes — par le fait que le nom de la sainte commence par une voyelle.

1541. *Sainte-Gergoine*, ferme détruite au finage de Dommartin-la-Planchette (Marne) est appelée *Saint Jargoinne* en 1406, *Saint Gergoinne* en 1446, *Saint Jargoine* en 1516, *Sainct Gergonne* en 1509 ; la féminisation, imputable sans doute à la terminaison muette, paraît n'être pas antérieure au XIXe siècle [1].

1. Les reliques de saint Gorgon (Gorgonius) étaient vénérées à l'abbaye de Gorze, et ce monastère possédait des biens dans la région à laquelle appartient Dommartin-la-Planchette. — On trouve constamment, dans la région lorraine, la forme *Gergoine*, et d'autres qui n'en diffèrent guère,

1542. Sanctus Illidius s'est altéré en *Sainte-Olive* (Ain) [1].

1543. Abbatia sancti Petrusii in Morveno désigne, dans un texte de 887, *Sainte-Pereuse* (Nièvre). La terminaison muette de la forme vulgaire de Petrusius n'a rien d'anormal dans une région où sanctus Patricius a donné *Saint-Parize* (Nièvre).

1544. *Sainte-Ramée* (Charente-Inférieure) représente Sanctus Remigius.

1545. Sanctus Symphorianus est devenu *Sainte-Feyre* (Creuse), par l'intermédiaire d'une forme telle que *Saint-Sinfeira* : celle-ci présentait à l'oreille une redondance qu'on aura évitée en disant *Saint-Feira* ; puis, par un phénomène analogue à celui qui a produit *Saint-Affrique* (Africanus, *Africa*), l'*a* final de *Feria*, transformé en *e* muet sous l'influence du français, a perdu l'accent, et *Feire* a passé pour un nom féminin [2].

L'adjectif sanctus a subi diverses altérations, les unes accidentelles et isolées, les autres présentant un caractère régional, qu'il importe de noter ici.

1546. On ne soupçonnerait pas cet élément dans le nom de *Samer* (Pas-de-Calais), si l'on ignorait que le monastère qui s'élevait en cet endroit est appelé, en 1107, monasterium sancti Vulmari; la forme *Saumer*, qu'on rencontre en 1298, reproduit évidemment une prononciation populaire *Sa-u-mer*, pour *Saint-Umer*.

1547. C'est par une prononciation similaire, ne faisant pas sentir le *t* de *saint*, qu'on peut expliquer l'altération de *Saint-Aubin* — Sanctus Albinus — en *Sambin* (Loir-et-Cher).

dans les anciennes désignations tant du village de Saint-Gorgon (Vosges) que de la paroisse messine dénommée de même : *vers Saint Gergoine ait ung virier* (*La Guerre de Metz en 1324, poëme... publié par E. de Bouteiller*, str. 15, vers 6).

1. Le *Dictionnaire topographique* de l'Ain porte *Saint-Olive* ; mais cette rectification, si justifiée qu'elle soit, n'est pas encore officiellement consacrée. — Qu'il nous soit permis de citer un autre exemple de changement de genre, résultant à la fois de ce que le nom de la sainte commence par une voyelle et a été décliné en -a, -ane : *Saint-Ouen-lès-Parey* (Vosges) a pour patronne sainte Ode, Oda, dont le nom, au cas régime, prenait la forme *Ouain*.

2. La forme originelle du nom de *Sainte-Trie* (Dordogne) est Sanctus Trojanus.

1548. La disparition du son nasal caractéristique du mot *saint* sous l'influence de la liquide initiale du nom qui le suit, a donné au nom de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) la forme vulgaire *Senneterre*, désignant la famille, originaire de ce lieu, à laquelle appartenait le maréchal de La Ferté. La petite ville de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), ancien chef-lieu d'un duché-pairie érigé, en 1665, en faveur de ce personnage, a été appelée *La Ferté-Senneterre*.

1549. *Smarve* (Vienne), appelé par des textes du XIVe siècle *Saint-Marve* et Sancta Marvia, paraît fournir l'exemple d'une contraction remarquable qu'on ne pourrait que constater, sans avoir le moyen de l'expliquer.

1550. Le passage du groupe latin *ct* au son chuintant, qu'on observe dans la langue espagnole (*noche* = noctem ; — *ocho* = octo ; — *techo* = tectum) s'est aussi produit dans les parlers de la France méridionale, témoin le nom d'*Uchaud*, dont le primitif est Octavum (cf. ci-dessus, n° 479). Sanctus et sancta sont ainsi devenus, au moyen-âge, *sanch* et *sancha* ; puis, sous l'influence du français, *sanch* ou *sancha* est devenu *sainche*, et parfois, le nom qui suivait commençant par un son voyelle, le son chuintant de *sanch* s'est détaché de l'adjectif pour faire corps avec le nom. Telle est l'origine des vocables *Saint-Chinian* (Hérault), *Saint-Chamans* (Vaucluse), *Saint-Chamant* (Cantal, Corrèze, Puy-de-Dôme) et *Saint-Chamas* (Bouches-du-Rhône), *Saint-Chamond* (Loire), *Saint-Chaptes* (Gard), *Saint-Chély* (Aveyron, Lozère), qui répondent respectivement à Sanctus Anianus, Sanctus Amantius, Sanctus Annemundus, Sancta Agatha (cf. ci-dessus, n° 1536) — par l'intermédiaire de formes telles que *Sanche Ate* et *Sainche Ate* — et Sanctus Hilarius. Le nom de la ville de Saint-Chamond a trouvé place dans la topographie parisienne sous la forme *Saint-Chaumont* [1].

1. L'hôtel de Saint-Chaumont, construit pour le marquis de Saint-Chamond, qui mourut en 1649, fut acquis, en 1683, par les religieuses de l'Union chrétienne, qui, depuis lors, furent dites « Filles de Saint-Chaumont », et s'avisèrent, après coup, de prendre pour second patron « saint Chaumond, évêque de Lyon et martyr », fêté le 28 septembre (voir *Commission municipale du Vieux-Paris, année 1906, procès-verbaux*, p. 6-18 ; *Rapport présenté par M. Charles Sellier... sur l'ancien couvent des filles de Saint-Chaumont, à propos de la démolition du n° 224 de la rue Saint-*

1551. Parfois, et, d'une manière générale, dans une région moins méridionale que celle à laquelle appartiennent les noms qui viennent d'être énumérés, au lieu du son chuintant, on observe un son sifflant qui s'est comporté de même. Sanctus Aredius, Sanctus Avitus, Sanctus Eparchius, Sanctus Hospitius ont donné *Saint-Sériès* (Hérault), *Saint-Savy* (Dordogne), *Saint-Cybard* (Charente, Dordogne, Gironde) — et

Denis). — Nous ne croyons pas devoir ajouter, comme le faisait Longnon, que les Buttes-Chaumont devraient s'appeler du nom de cette communauté, *Buttes Saint-Chaumont*. Il existait bien, voilà quelque soixante-dix ans, une « Société des Buttes-Saint-Chaumont », témoin certaine demande de recherches adressée de sa part, le 20 juillet 1854, au secrétariat de la Direction générale des Archives de l'Empire, où elle fut enregistrée sous le n° 16027 ; la « cité Saint-Chaumont » relie le boulevard de la Villette à la rue Bolivar, qui contourne les Buttes ; et au n° 215 de la rue du Faubourg-Saint-Martin, presque au coin de la rue Louis-Blanc — dénommée jusqu'en 1885 « rue de la Butte-Chaumont » — on lit l'enseigne « Bains Saint-Chaumont ». Tout cela suppose, à coup sûr, que l'appellation dont il s'agit fut effectivement usitée, mais ne prouve aucunement qu'elle soit fort ancienne. En 1657, on écrivait ceci : in territorio de *la Courtille*, in loco dicto *Chopinette*, prope montem de *Chaumont* (Arch. nat. S* 500, fol. 14) ; ce dernier nom n'a rien d'énigmatique pour quiconque sait que la « barrière de la Courtille » était située à l'extrémité de la rue du Faubourg-du-Temple, prolongée par la rue de Belleville, et la « barrière de la Chopinette » à l'endroit où finit la rue du Buisson-Saint-Louis, et où commence la rue Rébeval. Longtemps avant que le nom *Saint-Chaumont* ne prît racine à Paris, un censier de Belleville, daté de 1540, mentionnait le « lieu de Chaumont » (Arch. nat., S 1184). Et, mieux encore, dans une charte de 1276, il est question de biens sis vers la Villette, in territorio dicto de Calvo monte prope patibulum (Arch. nat., S 910, n° 4) : par patibulum, il faut entendre le gibet de Montfaucon, dont l'emplacement, autant qu'on peut le déterminer en reportant sur un plan moderne les données du plan de Verniquet, correspond à la bifurcation des rues Bolivar et Secrétan, au pied des Buttes-Chaumont. Nous avons rencontré ces textes parmi ceux qu'a jadis recueillis, en vue de l'établissement d'un *Dictionnaire topographique du département de la Seine*, M. Raymond Teulet, alors archiviste aux Archives nationales ; ils permettent d'affirmer que les Buttes, dont l'aspect, antérieurement aux embellissements qui les ont transformées comme chacun sait, justifiait l'appellation de calvus mons, n'ont été placées que tardivement sous le patronage de « saint Chaumond », moyennant une adaptation comparable — sans qu'on puisse l'expliquer avec la même sûreté — à celle qu'avaient mise en œuvre les Filles de l'Union chrétienne.

Saint-Cybardeaux (cf. ci-dessus, n° 1533) — enfin *Saint-Sospis*, ancienne forme du nom de Saint-Hospice (Alpes-Maritimes).

1552. Dans le centre de la France on voit l'adjectif sanctus conserver la forme méridionale *san* et faire corps avec le nom qui suit. Des clercs des XIe et XIIe siècles ont appelé *Sancerre* (Cher) Sacrum Caesaris, alors qu'en réalité l'appellation antique de ce lieu est Gortona, d'où celle de *Château-Gordon* usitée au début de l'époque féodale, et que Sancerre n'est autre chose que le vocable — Sanctus Satyrus — d'une abbaye toute voisine de cette ville. Le nom, d'origine grecque (Σάτυρος), du bienheureux auquel cette abbaye était dédiée, accentué sur l'antépénultième, et réduit à Satrus, a donné *serre* aussi régulièrement que patrem *père*. Dans la même région Sanctus Cyricus est devenu *Sancergues* (Cher).

1553. *Sentaraille* (Ariège) et *Xaintrailles* (Lot-et-Garonne), répondent — comme *Saint-Arailles*, cité plus haut (n° 1540) — à Sancta Eulalia.

1554. Le nom d'homme Medardus a revêtu, au moyen-âge, les formes vulgaires *Meard* et *Mard*, et bon nombre de localités dont l'église est sous le vocable du premier évêque de Noyon sont appelées *Saint-Mard* ou *Saint-Mars*. Le nom de l'une d'elles, incompris dès le XIIe siècle, a été traduit par Quinque Martes, et ce jeu de mots a été consacré par la graphie *Cinq-Mars* (Indre-et-Loire), officielle de nos jours encore.

1555. *Cintegabelle* (Haute-Garonne) est appelé aux Xe et XIe siècles Sancta Gavella ou Gabella; le nom de cette commune est donc d'origine religieuse, en dépit des apparences.

1556. On sait qu'à l'époque de la Révolution, un certain nombre de noms de lieu commençant par *Saint-* ou par *Sainte-* ont été privés de ce premier terme; mais cette disposition n'a été que fort peu de temps en vigueur, et l'usage courant ne l'avait jamais complètement adoptée. Il est assez curieux d'observer que, dans un cas au moins, pareille amputation s'est produite bien plus anciennement. La plus ancienne mention connue de *Margerie* (Marne) est Sancta Margarita, qu'on lit dans un texte de 1119; et dès 1222, on voit concurremment employées les appellations *Mergerie* et *Sainte Margerie*. Jules Quicherat a prétendu que *Mamers* (Sarthe) s'est appelé Sanctus Mamertus, mais aucun texte ne vient à l'appui de cette opinion; peut-

être a-t-il été mieux inspiré en citant, dans la même région, *Terrehault* (Sarthe), localité dénommée, dans les textes latins du moyen-âge, Sanctus Errehaldus : *saint* n'aurait laissé d'autre trace que son *t* final, soudé au nom, oublié de bonne heure, du bienheureux. L'église de *Bologne* (Haute-Marne) a pour patronne sainte Bologne, martyrisée au IVe siècle ; mais ce lieu était, dès 834, le centre d'un des *pagi* de la cité de Langres, le pagus Boloniensis, et il n'est pas impossible que le culte de la sainte y ait été introduit en raison de l'homonymie. — Le rapport que certains érudits locaux ont voulu établir entre le culte de saint Éloi et le nom d'*Éloyes* (Vosges) ne repose que sur la graphie toute moderne de ce dernier [1].

1. Une charte de 1337 (Arch. des Vosges, G 1291) mentionne le *curei des Loyes*; la paroisse est désignée dans un pouillé de 1402 par les mots de Lobiis. L'église d'Éloyes est sous le vocable de l'Assomption.

LXX

VOCABLES HAGIOGRAPHIQUES

La très longue [1] énumération qui suit se compose exclusivement de vocables dont chacun, sous sa forme primitive, consiste en un nom de personne précédé de l'un des mots domnus ou domna, sanctus ou sancta. Les transformations qu'ont pu subir ceux-ci ont été suffisamment indiquées plus haut, et il n'y a plus lieu de les souligner au passage. On s'attachera désormais à considérer les aspects variés qu'ont revêtus, sur le sol français, les noms des saints et des saintes, et c'est à cette revue qu'on va procéder dans le présent chapitre, en suivant l'ordre alphabétique des formes originelles de ces noms.

1557. Abundius : **Saint-Haon** (Loire, Haute-Loire) et peut-être **Saint-Ahon** (Gironde).

1558. Acardus ou Achardus, abbé de Jumièges au VIIe siècle : **Saint-Accard** (Somme).

1. Et, ajouterons-nous, très sèche, car dans ces pages, que vraisemblablement on consultera par endroits plutôt que d'en faire l'objet d'une lecture suivie, on n'aurait que faire des développements de style dont il fallait bien, dans un enseignement oral, accompagner cette énumération pour la rendre supportable. D'ailleurs, il nous a paru convenable de condenser, autant que faire se peut, le texte du présent chapitre, dont l'étendue restera néanmoins exceptionnellement considérable, puisqu'il contient la matière d'une quinzaine de conférences : c'est à cette fin que nous nous abstiendrons, s'agissant d'un vocable très répandu, d'énumérer les départements où on le rencontre, à moins que cette énumération n'en fasse ressortir le caractère régional, comme cela se produit, par exemple, pour *Saint-Bonnet*.

On sait que, dans le *Dictionnaire des Postes*, les noms de lieu commençant par *Saint* forment un groupe à part, à la suite de la lettre S. Tous ces noms ne se retrouvent pas ici ; nous nous en sommes tenus à ceux que Longnon a étudiés, sans nous attarder à rechercher les motifs du choix qui lui a fait accueillir *Saint-Chrysole* et laisser de côté *Saint-Agathon*, mentionner *Saint-Bernard* et *Sainte-Catherine*, et passer sous silence *Sainte-Anne* et *Saint-Christophe*, ainsi que ses variantes *Saint-Christol, Saint-Christaud* et *Saint-Christoly*.

1559. Aceolus, martyrisé à Amiens avec son frère Aceus : Saint-Acheul (Somme).

1560. Acharius, évêque de Noyon au VIIe siècle : Saint-Accaire (Nord), Saint-Acquaire (Aisne); *-aire* est une forme demi-savante de -arius, comme dans *Clotaire*, représentant Chlotacharius.

1561. Adalbertus, de bonne heure réduit, par chute de la dentale, à Albertus : Saint-Albert (Ardennes, Gironde), Saint-Aubert (Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes); cette dernière forme peut aussi bien représenter Sanctus Autbertus (cf. ci-après, n° 1617).

1562. Adalgisus (cf. ci-dessus, n° 1098) : Saint-Algis (Aisne), forme demi-savante.

1563. Adalveus : Saint-Auvieux (Orne) : c'est ainsi que Heriveus a donné *Hervieu*.

1564. Adjutorius : Saint-Adjutory (Charente), forme savante ; l'*y*, représentant l'*i* de la terminaison latine, était jadis atone ; il est sans doute devenu accentué, sous l'influence des progrès de l'instruction primaire ; — Saint-Ustre (Vienne), forme vulgaire qui se prononce *Saint-Utre*, et qui est vraisemblablement la contraction d'un plus ancien *Saint-Ayutre*.

1565. Adorator : Saint-Oradoux (Creuse), représentant l'accusatif Adoratorem, accentué sur l'*o* de la pénultième.

1566. Aegidius : Saint-Gilles, moyennant l'aphérèse de la première syllabe et le changement de *d* en *l* qu'on observe dans le nom du *Valois* (cf. ci-dessus, n° 732) et dans celui du pays de *Blois*, ancien *pagus* de la cité de Toul, en latin Vadensis et Bedensis ; — Saint-Gil (Savoie) ; — Saint-Gély (Gard, Hérault), dont l'*y* est ou devrait être atone. Saint-Gély-du-Fesc (Hérault) a été appelé parfois, au XVIIe siècle, *Saint-Géry* ; et l'église paroissiale de Saint-Géry (Dordogne) a bien pour patron saint Gilles ; mais on verra plus loin (n°s 1692 et 1774) que *Saint-Géry* n'a pas partout la même origine.

1567. Aemilianus : Saint-Émilien (Loire-Inférieure), Saint-Émiland (Saône-et-Loire), Saint-Émilion (Gironde). Les deux premières de ces localités rappelleraient le souvenir d'un saint évêque de Nantes, qui mourut en Bourgogne en combattant les Sarrasins, au VIIIe siècle.

1568. Africanus : Saint-Affrique (Aveyron, Tarn) ; la forme

vulgaire d'Africanus, en cette région, était *Africa*, dont l'*a* final, sous l'influence du français, a perdu l'accent et s'est transformé en *e* muet (cf. ci-dessus, nº 1545).

1569. Agatha : **Sainte-Agathe**, forme savante. Le nom latin étant accentué sur l'antépénultième, la forme vulgaire se rapprocherait du nom de la ville d'*Agde* (cf. ci-dessus, nº 8) ; et c'est de cette forme vulgaire que procède le nom, précédemment indiqué (nᵒˢ 1536 et 1551), de **Saint-Chaptes** (Gard).

1570. Agericus, évêque de Verdun au VIᵉ siècle : **Saint-Airy**, nom d'une abbaye située en cette ville. Domnus Agericus a revêtu, dès 1064, la forme vulgaire *Domereis* [1], à peine différente de *Domery*, qui, au XVIIIᵉ siècle encore, désignait le village de **Domprix** (Meurthe-et-Moselle) ; dans la forme actuelle le *p*, introduit très tardivement, résulte du contact de l'*m* et de *l'r* dans la prononciation populaire *Dom'ri*.

1571. Agilus : **Saint-Agil** (Loir-et-Cher), **Saint-Ay** (Loiret), **Saint-Isle** (Mayenne). Le premier de ces noms est une forme savante; le second se prononce dans le pays *Saint-I*; dans le troisième, où *agi* est également représenté par le son *i*, l'*l* étymologique s'est maintenue, et l'*s* parasite est l'effet d'une assimilation avec le nom commun qui répond au latin insula.

1572. Agiulfus ou Aigulfus : **Saint-Aigout** (Var) et **Saint-Ayoul**, nom d'une église à Provins. Le *t* parasite de *Saint-Aigout* se remarque aussi dans sa variante **Saint-Août** (Indre) ; le second terme de ce nom, qu'à première vue on rapporterait à Augustus, parut, au temps de la Révolution, emprunté, comme le premier, à un vocabulaire proscrit, ce qui valut à la localité d'être, pour un temps, appelée *Thermidor*.

1573. Agnes : **Sainte-Agnès** (Alpes-Maritimes, Doubs, Isère, Jura), forme savante. La déclinaison de ce nom étant imparisyllabique, c'est de ses cas obliques que procèdent les formes populaires, mentionnées précédemment (nº 1537), **Saint-Agnet** (Landes) et **Saint-Aunès** (Hérault) ; dans celle-ci le *g* s'est vocalisé comme dans le mot *émeraude*, en latin Smaragdus, et dans le nom *Baudas*, sous lequel on désignait, au XIIIᵉ siècle, la ville de Bagdad.

1574. Agrippanus, dérivé du nom romain Agrippa : **Saint-**

1. Cf. *Mettensia*, II, 239, et III, 54-55.

Agrève (Ardèche), Saint-Égrève (Isère) ; dans ces noms, où le *p* redoublé du latin s'est comporté, entre deux voyelles, comme un *p* simple, le déplacement d'accent s'est produit de la même manière que dans *Saint-Affrique* (cf. n°s 1545 et 1568).

1575. Alanus, précédé de domnus : Domalain (cf. ci-dessus, n° 1525).

1576. Albanus : Saint-Albain (Saône-et-Loire), Saint-Alban (Ain, Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Loire, Lozère, Rhône, Savoie), Saint-Auban (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Drôme). Appliqué à une commune des Côtes-du-Nord, Saint-Auban est une forme savante.

1577. Albinus : Saint-Albin (Isère, Loire, Pas-de-Calais, Haute-Saône) ; — Saint-Alby (Tarn), caractérisé par la chute de l'*n* intervocale, comme le nom du Quercy (cf. ci-dessus, n° 427) ; — Saint-Aubin ; — Sambin (voir ci-dessus, n° 1547).

1578. Alda, peut-être déformation du germanique Hilda : Sainte-Aulde (Seine-et-Marne) où l'*l* est abusive, comme dans la graphie *aultre*, adoptée à la Renaissance ; l'existence du nom de femme *Aude*, auparavant *Alde*, est attestée par un épisode bien connu de la *Chanson de Roland*.

1579. Alpinianus, prêtre du Limousin honoré par l'Église le même jour que saint Martial : Saint-Alpinien (Creuse), forme refaite[1], et Saint-Auprien (Indre), forme vulgaire où l'on observe la même substitution de liquide que dans les noms communs *pampre* et *coffre*, en latin pampinus et cophinus.

1580. Alvera : Saint-Alvère (voir ci-dessus, n° 1537).

1581. Amandinus : Saint-Amandin (Cantal).

1582. Amandus : Saint-Amand, — Saint-Amant (Charente). — Domnus Amandus : Donnement (voir ci-dessus, n° 1525).

1583. Amantius : Saint-Amans (Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Hérault, Lot-et-Garonne, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne) ; Saint-Chamans et Saint-Chamant (voir ci-dessus, n° 1550) ; Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), qu'en 1035 une charte de Saint-Victor de Marseille appelait castrum sancti Amantii. — A vrai dire, le départ entre les noms de lieu correspondant respectivement à Sanctus Amandus et à

1. Au moyen-âge on disait *Saint-Auperien*.

Sanctus Amantius est une question d'espèce ; il importe de considérer que le martyrologe comprend cinq personnages du nom d'Amand, et que le culte de saint Amans, premier évêque de Rodez, a un caractère régional. — On a vu (n° 1535) que par Saint-Amancet (Tarn), il faut entendre « Saint-Amans-le-Petit ».

1584. Amator : Saint-Amator (Calvados), forme savante. Le vocable Saint-Amâtre, en usage à Auxerre et à Langres, est une forme demi-savante, car la forme populaire du nominatif Amator serait *Amère*[1]. Le cas oblique Amatorem est représenté par Saint-Amadour (Mayenne) et, l'*r* finale s'étant assourdie, Saint-Amadou (Ariège) ; on s'étonne de rencontrer le premier de ces noms fort loin du domaine de la langue d'oc : peut-être le fait s'explique-t-il par la grande célébrité de *Rocamadour* (Lot). Soit dit en passant, l'Amator au souvenir duquel ce lieu de pèlerinage doit son nom serait, d'après certains hagiographes, le publicain Zachée, dont il est question au chapitre XIX de l'Évangile selon saint Luc.

1585. Amatus : Saint-Amé (Vosges).

1586. Ambrosius : Saint-Ambroise (Finistère, Gard, Basses-Pyrénées), Saint-Ambroix (Cher, Gard), Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire) et *le Puy*-Saint-Ambreuil (Allier)[2]. La forme très régulière *Ambroix* — Ambroise de Loré, prévôt de Paris sous Charles VII, est appelé dans les textes contemporains *Ambrois*, et à cette époque *Ambroise* ne représentait que le féminin Ambrosia — s'explique par l'influence de l'*i* de la terminaison -ius sur la voyelle tonique. *Ambreuil* était auparavant *Ambreu* ; dont la finale a été abusivement assimilée à celle des noms en *-euil* ; c'est ainsi que Luxovium est aujourd'hui *Luxeuil* (Haute-Saône), après avoir été, jusqu'à la fin du moyen-âge, prononcé *Lusseu*.

1587. Amor, martyr à Besançon : Saint-Amour (Jura, Haute-Marne, Saône-et-Loire).

1588. Anastasia : Sainte-Anastasie (Cantal, Gard, Var) forme savante ; Saint-Anastaise (Puy-de-Dôme), forme popu-

1. Cf. *trouvère*.

2. A. Bruel, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, p. 91, n° 213.

laire compliquée d'un changement de genre (cf. ci-dessus, n°s 1537 et suivants).

1589. Anatolius, martyr d'Asie-Mineure, dont les reliques étaient vénérées en l'église **Saint-Anatoile** de Salins (Jura) : **Saint-Anatole** (Tarn) ; **Saint-Anatholy** (Haute-Garonne), dont la finale était jadis atone (cf. ci-dessus, n° 1564).

1590. Andochius, martyrisé au IIe siècle à Saulieu (Côte-d'Or)[1] ; **Saint-Andoche** (Haute-Saône), forme savante.

1591. Andreas : **Saint-André** ; — **Saint-Andrieu** (Basses-Pyrénées, Seine-Inférieure), **Saint-Andrieux** (Dordogne). — La forme **Saint-Andréau** a été employée, concurremment avec *Saint-André*, pour désigner une commune du canton d'Aurignac (Haute-Garonne).

1592. Angelus : **Saint-Ange** (Drôme, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne). — **Saint-Angel** (Allier, Corrèze, Dordogne[2], Puy-de-Dôme, Tarn) est une forme savante qui s'est altérée en **Saint-Angeau** (Cantal, Charente).

1593. Anianus : **Saint-Agnan** ; — **Saint-Agnant** (Charente-Inférieure, Creuse, Meuse) ; — **Saint-Aignan** ; — **Saint-Agnin** (Isère), dont la terminaison est à rapprocher de celle de *Tullins* (voir ci-dessus, n° 343) ; — **Saint-Ignan** (Haute-Garonne) ; — **Saint-Chinian** (voir ci-dessus, n° 1550). — La finale d'Anianus ayant passé par les mêmes vicissitudes que celle de Symphorianus (n° 1545) et d'Africanus (n° 1568), Sanctus Anianus est aussi représenté par **Saint-Agne** (Dordogne[3], Haute-Garonne, Lot-et-Garonne), **Saint-Igne** (Tarn-et-Garonne) et **Saint-Chignes** (Lot), pour un ancien *Sanch-Igna*.

1594. Annemundus, évêque de Lyon au VIIe siècle : **Saint-Ennemond** (Allier, Rhône), **Saint-Chamond** (voir ci-dessus, n° 1550).

1. Les formes anciennes — à commencer par Sanctus Andeolus (1272) — du nom de *Saint-Andeux* (Côte-d'Or) ne permettent pas d'y reconnaître une forme vulgaire d'Andochius ; on serait d'autant plus enclin à commettre cette erreur, que Saint-Andeux appartient au canton de Saulieu.

2. Cette paroisse a pour patron saint Michel : le thème étymologique de son nom comprend donc le mot angelus, et non pas le nom du martyr saint Ange, fêté le 5 mai.

3. L'auteur du *Dictionnaire topographique* de ce département a adopté la forme **Saint-Aigne**.

1595. Anthemius : Saint-Anthême (Puy-de-Dôme), forme savante.

1596. Antidius : Saint-Anthet (Lot), Saint-Anthot (Côte-d'Or). Ce dernier est appelé en 1197 *Sant Anteil*, en 1224 *Saint Antoil*; l'*l*, représentant le *d* du primitif (cf. ci-dessus, nº 1566), s'est assourdie.

1597. Antoninus : Saint-Antonin (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var).

1598. Antonius : Saint-Antoine ; il est surprenant que cette forme savante soit la seule qu'on rencontre, alors qu'Antonius employé seul a donné *Antoing* et *Antoingt* (cf. ci-dessus, nº 288).

1599. Aper, évêque de Toul au début du VIe siècle : Saint-Epvre (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle), dont le *p* fait double emploi avec le *v*; Domnus Aper a donné Domêvre (Meurthe-et-Moselle) et Domèvre (Vosges). — C'est au culte d'un autre sanctus Aper, prêtre genevois fêté le 4 décembre, que se rapportent les noms Saint-Avre (Savoie) et Saint-Aupre (Isère)[1].

1600. Apollinaris : Saint-Apollinaire (Hautes-Alpes, Ardèche, Côte-d'Or), Saint-Appolinaire (Rhône) ; ces formes savantes ont été substituées à des formes populaires usitées au moyen-âge[2]. — Saint-Appolinard (Isère, Loire).

1601. Apollonia : Sainte-Apollonie (Haute-Garonne), Sainte-Appoline (Meurthe-et-Moselle).

1602. Aquilinus : Saint-Aquilin (Dordogne, Eure, Orne), forme savante; Saint-Agoulin (Puy-de-Dôme), Saint-Aigulin (Charente-Inférieure), formes méridionales ; dans le nord de la France, où l'on chercherait quelque chose de comparable à *Yveline*, en latin Equilina, ancien nom de la forêt de Rambouillet, on ne trouve que Saint-Eulien (Marne), dont la finale a été assimilée de bonne heure à celle que produit le latin -ianus.

1603. Archontius, nom d'origine grecque porté au temps de Charlemagne par un saint évêque de Viviers : Saint-Arcons (Haute-Loire).

1. Le nom de Saint-Apre-*et-Tocane* (Dordogne) aurait une autre origine, puisqu'on le voit traduit en 1365, par Sanctus Asprus, et en 1380 par Sanctus Asperus.

2. On en trouvera une grande variété dans le *Dictionnaire topographique* de la Côte-d'Or.

1604. Aredius, abbé en Limousin à la fin du VIe siècle : Saint-Yrieix (Charente, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), prononcé *Saint-Irié* ; *la Motte*-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), Saint-Hérie (Charente-Inférieure), Saint-Izaire (Aveyron), pour *Saint-Iraire* (cf. n° 1566 : *Géry* = Aegidius) ; Saint-Sériès (voir ci-dessus, n° 1551).

1605. Armagilus : Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, Morbihan). Le même nom entre dans la composition du nom de *Ploërmel* (cf. ci-dessus, n° 1297).

1606. Arnoaldus : Sanct-Arnuald, près Sarrebruck ; Saint-Arnaud (Lot-et-Garonne, Savoie) ; — Saint-Arnac (Pyrénées-Orientales) présente un *c* parasite.

1607. Arnulfus : Saint-Arnoult (Calvados, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Oise, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise).

1608. Artemius : Saint-Arthémie (Tarn-et-Garonne), dont l'*i*, aujourd'hui suivi indûment d'un *e* muet, était jadis atone.

1609. Asterius : Saint-Astier (Dordogne, Lot-et-Garonne).

1610. Audoenus : Saint-Ouen[1] ; — Saint-Auvent (Haute-Vienne). — Domnus A. : Demuin (cf. ci-dessus, n° 1526).

1611. Audomarus : Saint-Omer (Calvados, Oise, Pas-de-Calais).

1612. Augustinus : Saint-Augustin ; — Saint-Utin (Marne).

1613. Aurelius : Saint-Aureil (Lot).

1614. Aureolus : Saint-Auriol (Aude).

1615. Austreberta : Sainte-Austreberthe (Eure, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure).

1616. Austregisilus, évêque de Bourges au commencement du VIIe siècle : Saint-Outrille (Cher), Saint-Aoustrille (Indre), *la-Tour*-Saint-Austrille (Creuse) ; le nom latin était accentué sur l'antépénultième.

1617. Autbertus, nom porté notamment par un évêque de Cambrai au VIIe siècle et par un évêque d'Avranches au VIIIe : Saint-Aubert (Nord, Orne) ; la forme populaire serait *Obert*.

1618. Autbodus : Saint-Aubeuf (Marne), en 1324 *Saint Obuef* (sur l'*f* parasite de la finale, cf. ci-dessus, n° 1071).

1619. Autgarius : Saint-Oger (Vosges).

1. Mais non pas *Saint-Ouen-lès-Parey* (Vosges) ; cf. ci-dessus, p. 395, note 1.

1620. Avitus : Saint-Avit ; — Saint-Abit (Basses-Pyrénées) ; et, moyennant les altérations indiquées précédemment (nos 1550 et 1551), Saint-Chavis, Saint-Chabit et Saint-Savy (Dordogne).

1621. Aybertus : Saint-Aybert (Nord).

1622. Babylas : Saint-Babel (Puy-de-Dôme).

1623. Baldechildis, femme du roi Clovis II — sainte Bathilde — est connue surtout pour avoir fondé l'abbaye de Chelles (Seine-et-Marne), qui, au moyen-âge, était appelée *Chelles*-Sainte-Baudour ou Sainte-Baudeur. Dans ces formes vulgaires l'*r* finale est parasite, la finale -bildis s'étant d'ailleurs comportée ainsi qu'il a été dit ailleurs (no 992).

1624. Baldulfus, abbé d'Ainay, à Lyon : Saint-Badolph (Savoie), Saint-Bardoux (Drôme).

1625. Baldus : Saint-Bauld (Indre-et-Loire), Saint-Bond (Yonne).

1626. Balsemius, patron de l'église paroissiale Saint-Baussange, aujourd'hui détruite, qui avait pour succursale celle du Chêne (Aube) ; Saint-Baussant (Meurthe-et-Moselle).

1627. Bandarides, évêque de Soissons au IVe siècle : Saint-Bandry (Aisne).

1628. Baomadus, diacre dans le Perche au IVe siècle, honoré le 3 novembre : Saint-Bomer (Mayenne, Orne), Saint-Bomert (Eure-et-Loir). La forme correcte serait *Bomé* : l'*r* n'avait à l'origine d'autre raison d'être que d'empêcher l'*e* d'être pris pour un *e* muet ; puis elle s'est prononcée, ce qui a favorisé l'addition d'un *t* parasite.

1629. Barbara, accentué sur l'antépénultième : Sainte-Barbe. — Le nom Saint-Barbant (Haute-Vienne) a été précédemment expliqué (no 1538).

1630. Bartholomaeus : Saint-Barthélemy ; — cette forme demi-savante s'est substituée à une époque plus ou moins récente à des formes vulgaires présentant *Berthomieu* et *Berthomé*.

1631. Basilius : Saint-Basile (Ardèche, Calvados, Côte-d'Or), Saint-Bazile (Corrèze, Haute-Vienne) [1].

1632. Basilia : Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne).

1. Il est possible que, dans la France méridionale, ce nom représente, non pas S. Basilius, mais S. Baudilius. Longnon paraît avoir admis la chose, du moins en ce qui concerne Saint-Bazile-de-la-Roche (Corrèze), appelé aussi *Saint-Bauvire* (voir ci-après, no 1634).

1633. Basolus, accentué sur l'antépénultième : Saint-Basle (Marne), Saint-Bale (Ardennes) ; cf. Saint-Baslemont (n° 1532). — Domnus B. : Dombasle (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges).

1634. Baudilius, martyrisé à Nîmes : Saint-Baudel (Cher), Saint-Baudelle (Mayenne), Saint-Baudille (Isère, Tarn), et par substitution de liquide, Saint-Baudière (Nièvre). Le *d* intervocal, qui s'est maintenu dans ces formes plus ou moins savantes, est devenu *z* dans les formes méridionales Saint-Bauzeil (Ariège), Saint-Beauzély (Gard) — dont l'*y*, comme celui de Saint-Bauzély (Aveyron), était originellement atone — Saint-Bauzile (Lozère), Saint-Bauzille (Hérault), Saint-Beauzeil (Tarn-et-Garonne), Saint-Beauzile (Ardèche, Tarn), Saint-Beauzire (Haute-Loire, Puy-de-Dôme) ; et, par la substitution régulière de *v* à *d* après la diphtongue *au* dans le dialecte limousin, Saint-Bauvire, nom qui a parfois désigné Saint-Bazile-de-la-Roche (Corrèze). Dans les pays de langue d'oïl le *d* intervocal est tombé, et les syllabes qu'il séparait se sont contractées : Saint-Boil (Saône-et-Loire), jadis *Saint-Boël*, Saint-Bois (Ain), Saint-Bueil (Isère) ; et, graphie bizarre, Saint-Bel (Rhône).

1635. Beatus : Saint-Béat (Haute-Garonne), Saint-Biez (Sarthe).

1636. Benedictus : Saint-Benoît ; — Saint-Benezet (Gard). — Domnus B. : Dambenois (Doubs), Dambenoit (Haute-Saône).

1637. Benignus : Saint-Bénigne (Ain), forme savante dont l'usage ne paraît pas antérieur à la Renaissance [1] ; Saint-Benin (Allier, Calvados, Nièvre, Nord), altéré en Saint-Bonnin (Saône-et-Loire) ; et, par dissimilation des deux *n*, Saint-Blin (Haute-Marne), Saint-Berain (Haute-Loire, Saône-et-Loire), Saint-Baraing (Jura), Saint-Broing (Côte-d'Or), Saint-Broingt (Haute-Marne, Haute-Saône), — le nom de famille *Brongniart* est un dérivé de *Broing* — Saint-Beron (Savoie), Saint-Branchs (Indre-et-Loire). Cette dernière localité doit son nom à un saint local mentionné par Grégoire de Tours, mais dont le souvenir

1. M. Éd. Philipon a relevé, dans un pouillé du milieu du XIII siècle, la forme *Sanz Bereings*, qui ressemble à plusieurs des noms dont l'énumération suit.

s'est si bien perdu, qu'à son culte on a substitué celui de son homonyme honoré à Dijon. — Domnus B. : **Damblain** (Vosges), **Dambelain** (Doubs), **Domblain** (Haute-Marne).

1638. Bercharius, fondateur de l'abbaye de Montier-en-Der : **Saint-Bercaire** (Haute-Marne), forme savante ; la forme populaire serait *Saint-Berier*.

1639. Bernardus : **Saint-Bernard**.

1640. Bertramnus : **Saint-Bertrand** (Haute-Garonne), ville fondée au XIIe siècle sur les ruines de l'antique Lugdunum Convenarum, chef-lieu du pays de Cominges, détruit au VIe siècle.

1641. Betharius, évêque de Chartres au VIIe siècle : **Saint-Bohaire** (Loir-et-Cher).

1642. Bibianus, évêque de Saintes au IIIe siècle : **Saint-Vivien** (Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées).

1643. Blasius : **Saint-Blais** (Vienne), **Saint-Blaise** ; — **Saint-Blaize** (Haute-Savoie).

1644. Blitmundus, second abbé de Saint-Valery-sur-Somme : **Saint-Blimont** (Somme).

1645. Bonifacius : **Saint-Bonifet** (Vienne).

1646. Bonittus : **Saint-Bonnet** (Allier, Hautes-Alpes, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Drôme, Gard, Gironde, Isère, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Vienne, Haute-Vienne) et sa variante bourguignonne **Saint-Bonnot** (Nièvre). Les textes du moyen-âge portent S. Bonitus, mais ce n'est pas là certainement la forme originelle, car un *t* unique entre deux voyelles serait tombé ; cette appellation paraît avoir été aussi celle de **Saint-Bon** (Marne, Haute-Marne, Savoie) [1], dont le nom résulterait d'une altération philologiquement inexplicable.

1647. Botericus : **Saint-Beury** (Côte-d'Or) ; c'est à tort qu'on a parfois traduit ce nom par S. Baldericus, qui eût donné *Saint-Baudri*.

1648. Bova : **Sainte-Beuve** (Seine-Inférieure).

1. Ainsi que du sanctuaire parisien — ecclesia sancti Boniti ultra Magnum Pontem, en 1136 (Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, I, 258) — dont la rue **Saint-Bon** rappelle le souvenir.

1649. Brictius, successeur de saint Martin sur le siège métropolitain de Tours : **Saint-Brice** (Charente, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Lot-et-Garonne, Manche, Marne, Oise, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Haute-Vienne), forme savante ; **Saint-Bris** (Charente-Inférieure), **Saint-Brix** (Charente-Inférieure), **Saint-Brès** (Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault). — **Saint-Bresson** (Gard, Haute-Saône), **Saint-Bressou** (Lot) et **Saint-Brisson** (Loiret, Nièvre) donnent lieu de supposer une déclinaison imparisyllabique Brictio, Brictionis. — Domnus B. : **Dombras** (Meuse), **Dombrot-*le-Sec*** (Vosges [1]), jadis appelés l'un et l'autre *Dombrez* ; — **Dombresson** (Suisse, cant. de Neuchâtel).

1650. Brigitta, Brigida, Britta : cette sainte, dont le culte en Bretagne a été signalé précédemment (n° 1320), est appelée *Bride* dans les anciens calendriers français, mais la forme savante **Sainte-Brigitte** (Basses-Alpes, Côtes-du-Nord, Hérault, Morbihan, Var) est la seule usitée dans la toponomastique.

1651. Cadocus, saint breton (cf. ci-dessus, n° 1297) : **Saint-Cado** (Finistère, Morbihan), **Saint-Cadou** (Côtes-du-Nord, Finistère).

1652. Caecilia : **Sainte-Cécile**.

1653. Caesarius : **Saint-Césaire** (Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Gard, Meurthe-et-Moselle), **Saint-Cézaire** (Alpes-Maritimes).

1654. Calixtus : **Saint-Calix** (Hautes-Pyrénées).

1655. Camella : **Sainte-Camelle** (Aude).

1656. Candidus : **Saint-Cande**, nom jadis porté à Rouen par deux paroisses ; — **Sainte-Canne** (voir ci-dessus, n° 1539), **Saint-Xandre** (Charente-Inférieure).

1657. Cannatus : **Saint-Cannat** (Bouches-du-Rhône) et son diminutif **Saint-Canadet** (voir ci-dessus, n° 1535).

1658. Caprasius : **Saint-Caprais** (Allier, Cher, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Seine-et-Oise, Tarn, Tarn-et-Garonne), **Saint-Chabrais** (Creuse), **Saint-Capraise** (Dordogne), **Saint-Caprazy** (Aveyron).

1. Dombrot-sur-Vair, au même département, a pour patron saint Denis ; mais cette localité ne s'appelle *Dombrot* que depuis 1715 ; elle portait auparavant le nom de *Bouzey*, que l'usage local a conservé jusqu'à nos jours.

